

HISTOIRE
DU
SECOND EMPIRE

PAR
PIERRE DE LA GORCE

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
GRAND PRIX GOBERT

TOME SECOND

NEUVIÈME ÉDITION



81722
12/4/07

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1905

Tous droits réservés

HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE

LIVRE IX

L'EMPIRE, LE CORPS LÉGISLATIF ET LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

- SOMMAIRE :** I. — Le gouvernement intérieur de 1852 à 1856 : double caractère du régime impérial : il est à la fois *répressif et progressif*. — Mesures de répression. — Activité intelligente et généreuse : objets nouveaux qui appellent la réglementation de l'Etat : Crédit foncier : chemins de fer et leur développement sous le second Empire : les services de navigation et les paquebots transatlantiques : organisation et extension du service télégraphique : lois diverses.
- II. — Par quelle procédure parlementaire se transforment en loi les projets qu'on vient d'énumérer. — Le Conseil d'État : étendue et cause de son crédit : ses principaux membres : esprit dont il est animé. — Le Corps législatif : sa composition : en quoi consiste son indépendance : son esprit de rivalité vis-à-vis du Conseil d'État : de quelques-uns des traits principaux qui ont distingué le Corps législatif sous le second Empire : M. de Morny succède à M. Billault ; son influence ; quel en est le secret, et comment il domine les députés. — Le Sénat : sera-t-il une résurrection de la Chambre des pairs ? Notes du *Moniteur* : à quoi se réduit l'action de ce grand corps et à quelles causes tient son effacement.
- III. — Les intérêts et la vie sociale sous le second Empire : *Misères et splendeurs*. — Les misères : la crise alimentaire, son intensité, sa durée ; la caisse de la boulangerie, ouverture de crédits, remèdes divers. — Le choléra et ses ravages. — Les inondations en 1855 et surtout en 1856.
- IV. — Comment les souffrances publiques disparaissent sous les éclatantes

splendeurs du règne. — La spéculation : jusqu'à quel point elle s'étend, quelles causes la facilitent, inefficacité des protestations. — Les fêtes de la cour : mélange étrange de joies folles et de mysticisme. — L'Exposition universelle : sa préparation ; contretemps divers et succès final : comment elle emprunte son intérêt à l'importante transformation industrielle avec laquelle elle coïncide. — Transformation de Paris : projets avant M. Haussmann : M. Haussmann : son arrivée à l'Hôtel de ville, son caractère : quels buts divers il poursuit : ses premières entreprises : comment elles sont jugées par le Corps législatif : sentiment public : hausse des loyers : premiers bénéfices des expropriations. — État de Paris en 1856. — Comment cette année 1856 peut être considérée comme l'apogée du règne : langage fier et habile de l'Empereur : sa toute-puissance.

I

La guerre de Crimée remplit les premières années du second Empire : elle en est la grandeur, l'éclat, la poésie, poésie sublime autant que terrible ; elle comble le vide des libertés perdues ; elle dissimule sous les images de la victoire tout ce qui manque à la vie nationale ou lui a été ravi : sur le positivisme des temps nouveaux, elle projette des reflets héroïques où toutes les taches s'absorbent et disparaissent : elle relève tout et en particulier l'armée elle-même, hier instrument de répressions douteuses, aujourd'hui jetée dans une entreprise glorieuse qui efface toutes les discordances ou les fait oublier. Vraiment, Napoléon III ne pouvait rêver pour son règne une plus magnifique préface ; et on comprend qu'à l'heure de la paix, il se soit montré facile sur les profits de la lutte, facile au point de les laisser échapper. Les vrais fruits de la victoire, c'étaient la nouvelle consécration de son nom, l'impuissance désormais avérée des partis, et par-dessus tout, aux yeux de l'Europe comme de la France, la légitimation de son avènement.

Nous avons raconté cette longue guerre sans l'interrompre : aussi bien tout autre récit eût pâli devant celui-là. Il faut maintenant remonter un peu en arrière, échapper au bruit de ce Sébastopol attaqué et défendu avec une égale obstination,

décrire le train de la vie intérieure, noter et saisir au milieu du silence universel les battements un peu ralentis de ce grand cœur de la France. Autant nos soldats sur le sol de la Crimée sont les instruments d'une politique idéale, désintéressée, chevaleresque jusqu'à la duperie, autant règnent au dedans les préoccupations positives et matérielles; mais ces préoccupations mêmes portent sur des objets si agrandis, touchent de si près à la condition sociale et économique de la nation, qu'il n'est permis ni de les laisser dans l'ombre, ni de les ignorer.

En cette première période du règne, de 1852 à 1857, un double souci domine dans les régions officielles : fortifier à tout prix l'autorité, puis assurer à cette autorité même un tel pouvoir initiateur et bienfaisant, que toute amélioration morale et économique paraisse dériver d'elle et d'elle seule. Le gouvernement impérial se reconnaît à deux traits : il est à la fois *compressif* et *progressif*. Avec une énergie poussée jusqu'à la brutalité, il impose l'obéissance : mais, dans le même temps, il s'applique à l'entourer de tant d'avantages que la servitude devienne plus populaire que la liberté. Son ambition est d'accomplir, par voie dictatoriale, tout le bien qui n'a été réalisé jusque-là qu'incomplètement ou à travers mille entraves, et de provoquer de la sorte un parallèle flatteur entre les mesquins agissements des régimes déchus et les allures décidées du règne nouveau. Il menace et bénit; il intimide et gratifie; il ramène à lui toutes les faveurs, puis les répand comme une pluie bienfaisante, mais qui tombe seulement sur ceux qui le craignent. Il se targue d'une justice rigoureuse et sommaire, plus éclairée, dit-on, que la lente justice d'autrefois. Il tient deux carnets, celui des punitions, celui des récompenses; et les unes et les autres sont pareillement illimitées. Où vient de passer le policier qui surveille, le gendarme qui sévit, la commission mixte qui déporte, passe aussi l'économiste, le statisticien, l'ingénieur, le philanthrope, l'homme d'œuvres, tous ceux, en un mot, qui activent le travail, développent la richesse, assistent les infirmes ou les pauvres. Le programme est d'exiger la soumission, mais de la payer largement, de la payer

surtout envers le peuple ou, comme on dit, envers les *classes laborieuses*, mot qui résonnera dans toutes les harangues officielles, se retrouvera dans toutes les enquêtes et se répétera si souvent qu'on croira de bonne foi l'avoir inventé.

Dans l'ordre répressif, les décrets-lois du prince président avaient tant fait qu'il ne restait plus qu'à glaner. La sévère discipline imposée au Corps législatif fut étendue aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement dont les bureaux furent nommés par le chef de l'État. Les maires furent désignés, suivant l'importance des communes, par l'Empereur ou par les préfets, et purent être choisis en dehors même des conseils municipaux (1). La vigilance du pouvoir s'appliqua à poursuivre, jusque dans les sphères les plus humbles, le principe électif et ses représentants : c'est ainsi que les membres des conseils généraux furent exclus des commissions chargées de former la liste du jury (2). Les conseils de prud'hommes furent l'objet de la même sollicitude jalouse; une loi décida que leurs présidents et vice-présidents seraient nommés par le pouvoir exécutif, et pourraient être pris même en dehors des éligibles (3). Diverses modifications furent apportées au Code pénal, et toutes dans le même esprit, qui était de rendre la répression plus prompte et plus rigoureuse. Il arriva même que le gouvernement songea à rétablir la peine de mort pour les attentats ayant pour but de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône; sur ce point, le Corps législatif résista, et, fidèle au décret de 1848, ne permit pas qu'en matière politique, l'échafaud fût relevé; le Conseil d'État céda, et, dans la rédaction définitive, la déportation dans une enceinte fortifiée fut substituée à la peine capitale (4).

Grâce à ces mesures qui complétèrent l'œuvre dictatoriale de 1852, l'autorité se trouva si bien garantie qu'il ne resta plus de brèches par où pût pénétrer l'esprit de rébellion. Dégagé de

(1) Lois du 7 juillet 1852 et du 5 mai 1855. (*Bulletin des lois*, 1852, 2^e part., p. 17-19, et 1855, 1^{re} part., p. 773.)

(2) Loi du 4 juin 1853. (*Bulletin des lois*, 1853, 1^{re} part., p. 915.)

(3) Loi du 1^{er} juin 1853. (*Bulletin des lois*, 1853, 1^{re} part., p. 881.)

(4) Loi du 10 juin 1853. (*Bulletin des lois*, 1^{re} part., p. 1033.)

ce souci, Napoléon III put s'abandonner sans crainte à ses projets d'apaisement social et d'améliorations économiques. C'est en ce temps-là que se multiplièrent, sous les auspices du gouvernement et en particulier de l'Impératrice, les salles d'asile et les institutions de charité maternelle. C'est alors que se développèrent les *Sociétés de secours mutuels*; non seulement elles s'établirent dans les grandes villes, mais aussi dans les plus humbles bourgades, répandant partout l'esprit de prévoyance, d'union, de sage économie : elles étaient à la fin de 1852 au nombre de 2,400 et comptaient 250,000 participants; trois ans plus tard, elles s'élevaient au chiffre de 3,100 et avaient vu s'accroître de plus d'un tiers l'effectif de leurs membres (1). Des crédits furent libéralement ouverts au profit des institutions de bienfaisance dont les ressources étaient insuffisantes. L'établissement de cités ouvrières commodes et hygiéniques fut encouragé. Sur l'initiative et sous le patronage du souverain, l'administration s'efforça de perfectionner l'assistance publique soit dans les communes rurales, soit dans les villes : c'est ainsi qu'une circulaire ministérielle recommanda aux préfets l'organisation des médecins cantonaux (2); c'est ainsi qu'à Paris des efforts furent tentés, et non sans résultat, pour assurer le traitement des malades à domicile (3). A quelque temps de là, Napoléon III ordonna la création à Vincennes et au Vésinet de deux asiles où les ouvriers blessés dans l'exercice de leur profession, les *invalides de l'industrie*, comme on les appela, trouveraient pour les longs jours de leur convalescence un abri salubre et hospitalier (4). A toutes ces œuvres secourables s'ajoutaient les libéralités personnelles de l'Empereur. Les budgets connus et publiés de la liste civile permettent d'en établir le chiffre : pour certaines années, elles dépassèrent, en

(1) Voir rapports de M. Armand de Melun. (*Moniteur* du 4 août 1854, 24 juillet 1855, 21 août 1856.)

(2) Circulaire de M. Billault, ministre de l'intérieur, aux préfets, 15 août 1854. (*Moniteur*, 19 août 1854.)

(3) Rapport de M. de Persigny, ministre de l'intérieur. (*Moniteur*, 21 juin 1854.) — Rapport de M. Billault, ministre de l'intérieur. (*Moniteur*, 1^{er} septembre 1854.)

(4) Décret du 8 mars 1855.

subsidés de toutes sortes, la somme de six millions (1). Souvent distrait quand on l'entretenait des choses de la politique, l'Empereur devenait subitement attentif quand on lui parlait d'une institution charitable à soutenir et surtout d'une infortune privée. Son excellent cœur alors s'émouvait, s'émouvait même trop vite, car il donnait sans calcul, sans examen, sans contrôle; on le savait dans son entourage; aussi l'intrigue besogneuse et la prodigalité prélevèrent souvent sur lui d'indignes tributs.

Cette activité bienfaisante ne se traduisit point seulement par des fondations ou des actes généreux, mais aussi par un ensemble de décrets ou de lois destinés soit à accroître la fortune publique, soit à mettre la législation en harmonie avec les inventions récentes. Autant étaient illimitées les attributions du pouvoir, autant était vaste le champ qui s'ouvrait devant lui. L'avènement de Napoléon coïncidait avec une immense transformation sociale qu'il importait de régler et de surveiller, de stimuler et de contenir. Étendre à la propriété immobilière les bienfaits du crédit, prolonger en tous sens le réseau peu avancé de nos chemins de fer, organiser le service alors tout nouveau de la télégraphie électrique, susciter par encouragements ou subventions de grandes entreprises de transports maritimes accélérés, remanier certaines dispositions ou combler certaines lacunes du droit civil, reviser ou réformer le mode d'exécution des peines, tel était l'accablant *ordre du jour* qui s'imposait au second Empire. Pour un gouvernement que ne gênaient point les tracasseries de la presse et qui avait à demi secoué le contrôle même de la Chambre, l'occasion était merveilleuse de trancher dans le vif, d'édifier tout d'une pièce le Code des besoins nouveaux, de tracer à l'activité privée une vaste carrière où elle fût à la fois indépendante et disciplinée, puis d'opposer fastueusement aux misérables calculs d'autrefois les larges conceptions d'un prince vraiment éclairé, prêt à rendre au centuple en bien-être ce qu'il avait pris en liberté.

(1) Voir, en particulier, rapport du ministre de la maison de l'Empereur, sur le budget de la liste civile, 17 décembre 1855. (*Moniteur*, 22 décembre 1856.)

Timidité ou manque de génie, l'Empereur ne s'éleva point à ce vaste dessein : c'est par projets partiels et successifs qu'il procéda. Sa grande habileté fut d'observer avec sagacité les nouveaux faits économiques, de calculer avec précision quel accroissement de richesse en résulterait, puis de faire remonter jusqu'à son trône la gratitude publique, comme s'il eût été le véritable auteur d'une évolution née avant lui et qui se fût sans doute développée sans lui. Mais, même réduite à ces proportions et dépouillée de tout ce que la flatterie y ajouta, l'œuvre impériale demeure considérable et mérite bien qu'on s'y arrête.

C'est vers la propriété immobilière que se portèrent les premières pensées. Le propriétaire qui, pour améliorer son fonds ou y élever des constructions, avait besoin de capitaux, les trouvait assez aisément moyennant une garantie hypothécaire : mais l'embarras était de supporter la double charge de frais coûteux et d'un intérêt élevé ; ces frais et ces intérêts égalaient, dépassaient souvent le revenu même de l'immeuble ; puis à l'époque de l'échéance, le remboursement étant impossible, l'expropriation suivait. Or, en Allemagne, fonctionnaient depuis longtemps des institutions destinées à assurer aux agriculteurs, dans des conditions plus aisées et moins dures, les bienfaits du crédit. Ces établissements avaient pour objet de consentir des prêts hypothécaires, mais d'une nature spéciale, car le capital s'amortissait par voie d'annuités échelonnées sur une longue période, en sorte que, moyennant un faible versement supplémentaire annuel, l'immeuble se dégrevait insensiblement. Dès 1835, un publiciste français, M. Wolowski, avait fait connaître chez nous cet ingénieux mécanisme, et, vers la fin du régime de Juillet, plusieurs économistes en avaient étudié sur place le fonctionnement et les résultats. De ces études et aussi d'autres travaux postérieurs étaient sortis, en 1851, deux projets émanés, l'un du gouvernement, l'autre de l'initiative de l'Assemblée, et qui, l'un et l'autre, introduisaient dans notre législation le système que l'Allemagne pratiquait. En cette matière comme en beaucoup d'autres, le coup d'État ne feignit de détruire l'œuvre parlementaire que pour la reprendre

aussitôt en la marquant à son chiffre. Dès le 28 février 1852, un décret avait autorisé la création des *Sociétés de Crédit foncier*, ayant pour objet de consentir aux propriétaires d'immeubles des prêts remboursables par annuités. Aux termes du décret, l'emprunteur payerait un intérêt qui ne dépasserait jamais 5 pour 100, puis y ajouterait une prime, variant entre 1 et 2 pour 100 du capital, et arriverait ainsi progressivement à sa libération intégrale (1). En vue de cet objet spécial, trois sociétés se fondèrent, l'une à Paris, appelée Banque foncière, deux autres à Nevers et à Marseille : puis la Banque foncière absorba les deux banques départementales et, sous le nom de *Crédit foncier de France*, étendit au pays tout entier le cercle de ses opérations. Une série de décrets et de règlements précisèrent les obligations et les privilèges de la société nouvelle, en sorte qu'elle devint une institution mixte, se livrant à des opérations privées, mais sous le patronage officiel. Le Crédit foncier ne fut autorisé à prêter que sur première hypothèque. Ses prêts ne purent dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble affecté à la garantie de la créance. Il lui fut interdit de se livrer à aucune autre opération qu'aux prêts sur gage immobilier. Enfin, le gouvernement se réserva un droit d'intervention permanente dans les affaires sociales; c'est ainsi que le choix du directeur dut être subordonné à son agrément; c'est ainsi que la gestion, la comptabilité, les écritures furent soumises au contrôle de commissaires spéciaux et à la vérification des inspecteurs des finances. Ces entraves, qui n'étaient pas tellement étroites qu'elles ne se relâchèrent avec le temps, se trouvaient compensées par des avantages tout à fait exceptionnels. Le Crédit foncier fut appelé à jouir d'une subvention prélevée sur le produit des biens de la famille d'Orléans (2). Il fut autorisé à émettre des obligations ou lettres de gage : il fut stipulé que ces lettres de gage pourraient être acquises par l'État ou les départements, et qu'en outre elles seraient admises à servir de remploi pour les fonds des incapables ou des com-

(1) Art. 11.

(2) Décret du 10 décembre 1852. (*Moniteur*, 11 décembre 1852.)

munes. Enfin, en faveur de la nouvelle banque, les formalités de l'expropriation furent simplifiées. — Telle fut l'organisation du Crédit foncier, création considérable due à l'initiative du prince président et développée dans les premières années du règne. Disons de suite, sans anticiper sur l'avenir, que les résultats, qui auraient pu être si féconds, ne répondirent pas tout à fait à l'attente générale, et que l'institution elle-même dévia de la pensée de ses fondateurs. L'éloignement, les exigences en matière de productions de titres, les estimations souvent difficiles des immeubles, la complication des formalités pour les débiteurs mariés ou chargés de tutelle, tout cela découragea les propriétaires modestes. Les grands agriculteurs profitèrent presque seuls des facilités nouvelles, et encore n'y puisèrent-ils qu'en nombre restreint. Un peu délaissé par la propriété rurale, le Crédit foncier la dédaigna à son tour et chercha ailleurs de plus faciles, de plus amples occasions de profit. C'est à Paris, c'est dans les grandes villes qu'il concentra une bonne partie de ses opérations. Il s'affermir d'autant plus dans cette voie que les grands travaux urbains, accomplis sous l'Empire, rendirent son concours plus précieux et plus indispensable. L'institution se développa de la sorte et même outre mesure, mais dans un sens contraire ou du moins parallèle à l'esprit de sa fondation.

Les entreprises de *chemins de fer* appelaient, plus encore que le crédit immobilier, la sollicitude du gouvernement impérial; car, pour développer la richesse publique, rien ne vaudrait ces communications rapides, si propres à faciliter l'écoulement des produits agricoles eux-mêmes. La royauté de Juillet avait commencé le réseau de nos voies ferrées, mais avec une foi médiocre dans l'avenir, et ses timidités commençaient à peine à se dissiper quand avait éclaté la crise où elle avait sombré. La révolution de 1848, accomplie au nom des travailleurs, avait arrêté ou suspendu bien des choses, et spécialement le travail lui-même; plus tard, les consciencieux efforts de l'Assemblée législative n'avaient réparé qu'imparfaitement le temps mal employé ou perdu. A l'époque du coup

d'État, toutes les lignes étaient commencées, puis continuées çà et là par tronçons, sans que nulle part l'ensemble fût terminé. La ligne de la Méditerranée était ouverte jusqu'à Chalon, puis d'Avignon à Marseille : entre Chalon et Avignon s'étendait un long espace inachevé, et il se trouvait même quelques esprits arriérés ou méfiants qui formulaient encore des doutes sur l'utilité de l'œuvre : A quoi bon, disaient-ils, poser des rails parallèlement à la Saône et au Rhône, et ces deux magnifiques voies fluviales n'offrent-elles pas un mode de transport suffisant pour les besoins, soit du commerce, soit des voyageurs eux-mêmes ? Les autres têtes de ligne étaient, au centre Nevers, au sud-ouest Poitiers, à l'ouest Chartres, au nord-ouest le Havre, à l'est Nancy, qui ne fut reliée à Strasbourg que quelques mois plus tard. Le réseau du Nord, où la nature presque horizontale du sol n'avait exigé que peu de travaux d'art, était seul assez avancé pour que les principales communications fussent complétées : de ce côté, les relations internationales étaient assurées, vers la Belgique par Valenciennes et Mouscron, et vers l'Angleterre par Boulogne et Calais. En 1852, la longueur totale des lignes exploitées ne dépassait guère 3,000 kilomètres, tandis qu'elle était de 8,000 kilomètres pour l'Allemagne, de 11,000 pour l'Angleterre et de 850 pour la seule petite Belgique. — Cette œuvre si retardée, tout convenait Napoléon III à la poursuivre et à la couronner. On se souvient qu'en matière de travaux publics, le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 avait conféré au chef de l'État le droit d'ordonner par simples décrets toutes les entreprises d'utilité générale ; la seule restriction à l'omnipotence du pouvoir exécutif, c'était l'obligation de soumettre à l'approbation des députés les conventions qui imposeraient des charges au Trésor. Libre de toute entrave ou n'ayant à compter qu'avec un Corps législatif docile, l'Empereur se sentait en outre soutenu et stimulé par l'opinion publique, fort indifférente alors sur tout le reste, mais demandant une chose, une seule, avec insistance, des chemins de fer qui, espérait-on, ranimeraient les villes pauvres et donneraient aux cités déjà riches un essor plus décisif. — De nouvelles lignes furent donc décrétées ; des con-

cessions nombreuses furent autorisées; quant aux travaux déjà concédés, ils furent poussés activement, de façon à relier entre eux les tronçons jusque-là isolés. En consentant les concessions, le gouvernement impérial évita avec soin les fractionnements excessifs qui auraient accru sans utilité les frais généraux et frappé d'impuissance les compagnies : dans cette pensée, il attribua le plus souvent aux concessionnaires des grandes lignes les embranchements ou prolongements qui desservaient les mêmes régions. Toutefois, un abus contraire pouvait naître de l'agglomération extrême qui aurait concentré entre les mains d'une ou deux associations la puissante industrie des chemins de fer; c'est pour prévenir ou atténuer ce péril que le ministre des travaux publics s'opposa tout d'abord à la fusion des lignes du Centre avec celles de Lyon; dans le même but, il se refusa à ratifier les arrangements préparés entre la compagnie de Lyon et la batellerie du Rhône; de la sorte, les entreprises demeureraient séparées, et le public bénéficierait de la concurrence entre les transports rivaux (1). — Cependant, dès le début de l'Empire, les demandes de concessions se multiplièrent au point de déconcerter tous les calculs, et les nouveaux titres devinrent l'objet d'un agiotage sans mesure qui mêla dans les mêmes spéculations les plus humbles agents d'affaires et les plus hauts dignitaires de l'Empire. Dans ces conjonctures, l'administration suspendit provisoirement les concessions. Quand elle les reprit, elle exigea des nouvelles sociétés le versement préalable des deux cinquièmes des actions : par là, elle se flattait de contenir la spéculation, et surtout elle se prémunissait contre la témérité des compagnies, plus promptes à souscrire des engagements qu'aptés à les réaliser. — L'impulsion une fois donnée, le mouvement ne se ralentit plus, et, dans les rapports officiels, on en peut suivre le constant progrès. Rapidement, les lignes nouvelles se développent surtout les tronçons, jusque-là séparés, se rejoignent. En 1854 et en 1855, la longue voie de Paris à Marseille s'achève par

(1) Rapport de M. Magne, ministre des travaux publics, à l'Empereur. (*Moniteur*, 2 février 1854.)

l'ouverture successive des sections de Chalon à Lyon, de Valence à Avignon, et enfin de Lyon à Valence; un an plus tard, la traversée de Lyon, de Vaise à Perrache, complète cette œuvre grandiose. En cette même année 1855, l'ouverture de la section de Saint-Quentin à Erquelines met Paris en communication directe avec l'Allemagne, la Prusse et l'Europe septentrionale. Dans le même temps, les grandes lignes se prolongent, à l'ouest et au sud-ouest jusqu'à Nantes et au delà de Bordeaux, au sud-est dans la direction de Grenoble, à l'est jusqu'à Metz, Mulhouse et Bâle, au centre jusqu'à Limoges, Clermont et Issoire. Sur ces entrefaites, des règlements inobservés et des chances mauvaises amènent coup sur coup des accidents qui alarment l'opinion, l'émeuvent jusqu'à la terreur et provoquent chez les plus arriérés un retour plein de regrets pour ces lourdes diligences jaunes qui sillonnent encore les contrées déshéritées. Alors éclate la suprême protestation des maîtres de poste, des rouliers, des aubergistes de grandes routes, de tous ceux dont la nouvelle industrie dérange les habitudes et compromet la profession. Mais c'est bien la dernière révolte du passé contre le présent, de la routine contre le progrès. Le gouvernement se hâte d'apaiser l'opinion par de rassurantes statistiques, fortifie les services de surveillance et de contrôle, resserre les liens des règlements, et bien vite toute trace de crainte s'efface (1). A la fin de 1856, le nombre total des kilomètres exploités est de 6,500 (2), en sorte que la France tend à rejoindre, sans les égaler encore, ses puissantes voisines, l'Angleterre et l'Allemagne. Seules, trois contrées demeurent en dehors des voies ferrées : le massif des Cévennes, la région des Pyrénées, la région plus montagneuse encore du haut Dauphiné et de la haute Provence. Il n'en sera pas toujours ainsi. Même en quelques-unes de ces provinces éloignées, déjà les ingénieurs apparaissent, mesurant les

(1) Circulaire du ministre des travaux publics aux administrateurs des compagnies de chemins de fer, du 25 octobre 1855. (*Moniteur*, 27 octobre 1855.) — Voir aussi *Moniteur*, 1^{er} novembre 1855.

(2) Rapport de M. Rouher, ministre des travaux publics, 30 novembre 1856. (*Moniteur*, 1^{er} décembre 1856.)

obstacles, levant les plans, piquant de distance en distance leurs jalons. A cette nouvelle, les capitalistes murmurent et les cours des actions fléchissent : combien onéreuses ne seront pas ces petites lignes sans trafic, et leur exploitation n'absorbera-t-elle pas les superbes profits des grands réseaux? Mais cette impression égoïste se perd dans le sentiment général. A part quelques inintelligentes résistances municipales, l'annonce d'un chemin de fer provoque partout la joie et suscite des calculs qui touchent au rêve. Les inaugurations de voies ferrées sont des fêtes, fêtes populaires et officielles tout ensemble, où ministres et préfets exaltent le génie prévoyant de leur maître, dispensateur de tant de prospérités. A ce langage, les populations répondaient par des cris d'enthousiasme, et d'enthousiasme sincère ; car, sous une influence prestigieuse qui en certains lieux dure encore, elles confondaient dans une même admiration reconnaissante, et la découverte nouvelle qui doublerait leurs échanges ou la valeur de leurs produits, et le prince bienfaisant autant que redoutable dont la volonté toute-puissante avait, de proche en proche, déroulé ces rails magiques et porté ces locomotives mystérieuses jusqu'au pied de leurs montagnes ou le long des torrents de leurs vallées.

Ces voies ferrées, qui venaient mourir à l'extrémité des quais du Havre ou de Bordeaux, inspiraient le naturel désir de créer des communications plus étendues encore et d'abrégéer les distances maritimes elles-mêmes. La pensée n'était point nouvelle. Sous le régime de Juillet, trois projets successifs avaient été soumis aux Chambres à l'effet de subventionner de grandes lignes de paquebots qui garantiraient aux voyageurs un transport sûr autant qu'accélééré et surtout seraient les messagers exacts, rapides et fidèles des correspondances privées. De ces projets, le premier, présenté en 1840, fut voté, mais resta stérile, faute de subvention suffisante pour tenter les soumissionnaires ; le second, déposé en 1845, ne put venir à l'ordre du jour avant le renouvellement législatif de 1846 ; le troisième enfin fut emporté dans la grande crise de 1848. Pendant ce temps, l'Angleterre développait ses services réguliers qui tou-

chaient à tous les coins du globe : plus on tarderait à l'imiter, plus l'œuvre serait malaisée ; car l'Europe s'accoutumerait à considérer Londres ou Liverpool comme le point de départ nécessaire pour tous les grands voyages de commerce ou d'exploration, et de ces habitudes naîtrait un monopole impossible à détruire. L'Empereur remit la question à l'étude, consulta les chambres de commerce, interrogea les ingénieurs de la marine et les principaux constructeurs de machines et de navires (1). Néanmoins la période d'attente fut longue : le gouvernement se montrait jaloux de limiter sa subvention ; d'un autre côté, l'incertitude des recettes rendait les capitaux défiants. Enfin, à l'ouverture de la session de 1857, Napoléon III annonça une solution prochaine. Trois mois plus tard, en effet, une loi fut votée, autorisant le ministre des finances à subventionner trois lignes de correspondances transatlantiques qui auraient leur point d'attache au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux : la première se dirigerait vers New-York : la seconde desservirait les Antilles, le Mexique, Aspinwall et Cayenne : la troisième toucherait au Sénégal, aborderait au Brésil et se prolongerait de là jusqu'à Buenos-Ayres. Sous cette impulsion et malgré quelques mécomptes se développa l'industrie de nos transports maritimes : ces entreprises non seulement pourvurent aux exigences postales, mais attirèrent une partie de la clientèle voyageuse : de plus, en facilitant l'expédition accélérée des marchandises qui renferment sous un petit volume une valeur importante, elles rendirent à notre commerce un signalé service.

Qu'étaient ces communications rapides auprès de la transmission instantanée de la pensée elle-même ? Le télégraphe électrique venait de réaliser ce miracle. Miracle ! le mot n'est pas excessif : car les pouvoirs publics jugèrent l'invention tellement prodigieuse qu'ils hésitèrent à l'abaisser jusqu'au vulgaire. Pendant plusieurs années ils s'en réservèrent le monopole, à la manière de ces prêtres antiques qui écartaient

(1) Voir *Moniteur*, 24 avril 1853.

les profanes du foyer où brûlait le feu sacré. C'est seulement en 1850 qu'une loi ouvrit aux correspondances privées les bureaux télégraphiques; et encore le fit-elle avec un luxe de formalités et d'entraves qui attestaient des répugnances non vaincues. Avec l'Empire le réseau s'étendit : les poteaux télégraphiques, déjà fixés le long des voies ferrées, se développèrent jusqu'à nos frontières et se relièrent aux fils étrangers; puis ils s'allongèrent sur les côtés de nos grandes routes et se ramifièrent partout : une administration spéciale fut créée dont on régla avec un soin minutieux les attributions, la hiérarchie, les traitements et jusqu'aux costumes. Même à travers toutes ces sollicitudes, la trace des anciennes méfiances subsiste. Les efforts de l'administration semblent tendre moins à vulgariser qu'à restreindre la nouvelle invention. On ne songe plus à en retenir l'usage exclusif, mais on la tient à un prix si élevé que ce prix même décourage et déconcerte. D'après la loi du 28 mai 1853, toute dépêche d'un à vingt mots est soumise à une rétribution fixe de 2 francs et à une taxe proportionnelle de 0 fr. 10 par myriamètre (1) : l'année suivante, la tolérance s'étend jusqu'à vingt-cinq mots, mais la taxe proportionnelle est portée de 10 à 12 centimes (2). Des tarifs si excessifs castraient mal, soit avec les besoins du négoce et de l'industrie, soit avec les exigences ordinaires de la vie quotidienne. Le nouveau moyen de correspondance ne fut employé que dans les occasions les plus solennelles, et, du plus loin qu'on l'apercevait, le porteur de télégramme faisait battre les cœurs comme un messenger de grande joie ou de grand deuil. Cette impression rendit plus rares encore les dépêches électriques : on les employa peu parce qu'elles coûtaient cher, et on les employa moins encore parce qu'elles faisaient peur. Ce n'est qu'en 1858 qu'un système mixte fut adopté : taxe fixe de 1 fr. 50 entre bureaux d'un même département ou de départements limitrophes; taxe proportionnelle pour les télégrammes à grande distance (3). Le public ne fut pas éloigné de voir en

(1) *Bulletin des lois*, 1853, 1^{er} semestre, p. 786.

(2) Loi du 22 juin 1854. (*Bulletin des lois*, 1^{er} semestre, p. 1617.)

(3) Loi du 18 mai 1858. (*Bulletin des lois*, 1^{er} semestre, p. 988.)

cette innovation le dernier mot du progrès. Le vrai progrès vint, mais tardif et comme arraché par lambeaux : car bien des années s'écoulèrent encore avant qu'un tarif uniforme et réduit mit la récente découverte au niveau de toutes les fortunes et au service de tous les intérêts petits ou grands.

Tels étaient les faits nouveaux qui, dans l'ordre économique, scientifique ou matériel, appelaient la réglementation des pouvoirs publics. A toutes ces grandes mesures se joignirent d'autres réformes, secondaires sans doute et de nature très différente, mais cependant trop notables pour qu'on les passe sous silence. Le Code Napoléon fut revisé en plusieurs de ses parties : c'est ainsi qu'une loi du 31 mai 1854 abolit quelques-unes des incapacités barbares qui, sous le nom de *mort civile*, frappaient les individus condamnés à une peine perpétuelle et allaient jusqu'à briser leur mariage (1) : au cours de la même session, le titre des *Servitudes rurales* fut remanié en vue de favoriser les travaux de drainage (2) : puis, un an plus tard, une *loi sur la transcription* vint combler une importante lacune de notre régime hypothécaire (3). Quant à la législation criminelle, le gouvernement impérial modifia, non les peines, mais leur mode d'exécution. Napoléon III, bien avant son avènement à l'Empire, avait été frappé de l'immoralité des bagnes, voisinage humiliant pour les populations saines et lieux de promiscuité dégradante où le déshonneur s'attache moins au crime qu'au repentir. Dans son message du 12 novembre 1850, il avait annoncé la fin prochaine de ces détestables institutions. Il tint parole, et, dès le début de l'Empire, une loi du 30 mai 1854, sans rien changer aux dénominations du Code, substitua aux bagnes la *transportation* (4), châtiment plus moral, disait-on, non moins exemplaire, et qui, en éloignant le criminel du lieu de son crime, faciliterait l'œuvre de transformation et d'amendement. La réforme, pour être com-

(1) *Bulletin des lois*, 1854, 1^{re} part., p. 1459.

(2) Loi du 10 juin 1854. (*Bulletin des lois*, 1854, 1^{re} part., p. 1487.)

(3) Loi du 23 mars 1855. (*Bulletin des lois*, 1855, 1^{re} part., p. 391.)

(4) *Bulletin des lois*, 1854, 1^{re} part., p. 1439.

plète, aurait dû s'étendre à tous les degrés de notre régime pénitentiaire. L'Empire recula devant cette œuvre d'ensemble. Le ministre de l'intérieur se borna à quelques circulaires qui recommandaient de séparer les prisonniers par catégorie, et réglementaient les établissements de jeunes détenus (1) : les essais d'organisation cellulaire tentés sous le régime de Juillet furent même abandonnés. Il arriva ainsi qu'on laissa subsister dans les maisons d'arrêt ou de reclusion des abus moins visibles, mais presque aussi grands que ceux qu'on venait de proscrire dans les bagnes.

II

J'ai essayé de retracer dans une énumération rapide les principaux actes administratifs et économiques qui marquèrent les premiers temps de l'Empire. Dans ce tableau un peu aride, fidèle image de ces années silencieuses, il est aisé, je le répète, de reconnaître les traits les plus saillants du règne : une tension excessive de tous les ressorts de l'autorité et aussi une sollicitude active pour améliorer la condition générale des masses ; une singulière promiscuité des hommes de coup de main et des hommes de science, concourant les uns et les autres au même but, qui est de subjuguier par le double étalage de la force et des bienfaits ; beaucoup de bien accompli, mais dans un appareil un peu théâtral et avec une pensée égoïste qui ramène tout à soi ; une louable puissance initiatrice, mais pas tout à fait sincère, car souvent ce qu'on appelle innovation a été puisé dans les archives toutes prêtes du gouvernement parlementaire, de ce gouvernement que volontiers on affecte de railler dans le temps même où on le copie.

Tous ces projets, pour être transformés en loi, suivaient la

(1) Rapport de M. de Persigny, ministre de l'intérieur, à l'Empereur sur la situation générale de l'Empire. (*Moniteur*, 21 juin 1854.)

procédure constitutionnelle que nous avons déjà décrite (1). Préparés dans les bureaux ministériels, ils étaient transmis au Conseil d'État, qui les étudiait, les remaniait, les polissait et les précisait dans des formules juridiques. On ne saurait trop insister sur le crédit de ce grand corps dont on eût été tenté d'oublier les attributions contentieuses, tant son pouvoir légiférant dominait tout le reste. Les députés étant privés de toute initiative, aucune proposition ne pouvait arriver au Palais-Bourbon si les conseillers d'État ne l'avaient au préalable marquée de leur empreinte. Au droit d'élaborer les projets, ils joignaient la faculté indirecte de les imposer; car la Constitution, ainsi qu'on l'a vu (2), les avait érigés en arbitres des amendements formulés par les commissions, et ce privilège exorbitant eût suffi à les mettre hors de pair. Si quelque résistance tenace subsistait, ils étaient en outre appelés à défendre leur œuvre par leur parole; car, au jour des séances publiques, ils devenaient les avocats du gouvernement. Enfin, dans l'amoindrissement des fonctions électives, ils avaient hérité du prestige qui s'attachait autrefois aux assemblées parlementaires, et l'opinion publique grandissait leur rang officiel par la haute idée même qu'elle en avait. — Dans la prévision d'un rôle si amplifié, l'Empereur s'était appliqué à choisir ses auxiliaires. Le président du Conseil d'État était M. Baroche, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien procureur général à la Cour d'appel et plusieurs fois ministre. Membre des anciennes Chambres, M. Baroche avait combattu le régime de Juillet, le trouvant trop peu libéral : en 1848, il avait, en une heure très passagère, salué bruyamment la République : en 1849, son zèle conservateur et répressif lui avait valu une grande faveur dans le parti de l'ordre : puis, le coup d'État triomphant, il s'y était chaleureusement rallié. S'il n'avait ni le relief du caractère, ni la fermeté des convictions, ni la haute éloquence, ni les larges vues de l'homme d'État, il réunissait à un degré peu commun toutes les facultés moins éminentes qui font un fonctionnaire utile,

(1) Livre I^{er}, § 3.

(2) Livre I^{er}, § 3.

apte à tous les services et, à l'occasion, brillant. Appelé à plaider après tant de causes privées la cause du gouvernement, on pouvait être assuré qu'entre toutes les pièces du dossier, il choisirait avec sagacité les plus favorables, laisserait les autres dans une ombre impénétrable et ne céderait jamais à ces entraînements qui embellissent les plaidoiries et compromettent le client. Il était souple, mais avec une dignité extérieure qui masquait la soumission. Sa belle prestance, sa confiance en lui-même, l'autorité de graves fonctions très correctement remplies, une rare habitude des affaires, une parole ample, facile, toujours maîtresse d'elle-même et se colorant parfois d'une émotion factice qui trompait, tout cet ensemble de dons heureux plutôt que supérieurs le prédestinait à accomplir avec honneur, avec éclat même, les plus considérables parmi les besognes secondaires. Chef de cabinet sous un régime libre, il eût été sans doute inégal au fardeau. Mandataire général du gouvernement devant la Chambre, il était pour la politique impériale un organe écouté et surtout approprié à la tâche. Tout lui servait, même ce qui lui manquait; car ses qualités négatives le préservaient contre les échappées dangereuses qui eussent ranimé les anciennes luttes ou chauffé outre mesure l'atmosphère tempérée du Corps législatif : à l'entendre, on ne pouvait croire ni que l'éloquence fût maîtresse ni qu'elle fût proscrite, et sa personne n'était ni au-dessous ni au-dessus de la place que le Parlement devait tenir dans le pays. — Au-dessous de M. Baroche, M. de Parieu, d'abord président de la section des finances, puis vice-président du Conseil, devait à une circonstance singulière le commencement de sa fortune. En 1848, comme il arrivait d'Auvergne avec son compatriote M. Rouher, il avait prononcé devant l'Assemblée constituante une harangue éloquente et que, dans la suite, il n'égala jamais, pour combattre l'élection du Président de la République par le suffrage universel. Il arriva donc que le même discours qui fonda sa renommée eût sans doute ruiné son avenir s'il eût entraîné les votes. Ministre de l'instruction publique en 1850, il avait fait voter la loi d'enseignement préparée par M. de Falloux. Ceux qui le connais-

saient vantaient son érudition, sa puissance de travail, sa science de légiste, l'élévation de ses vues philosophiques, l'intégrité de son caractère, mais ajoutaient que les tendances de son esprit le rendaient plus apte aux études spéculatives qu'à la préparation des lois d'affaires. — Parmi les présidents de section, on remarquait M. Bonjean, remplacé bientôt par M. Boinvilliers, puis le général Allard, instruit, d'élocution facile et d'une compétence indiscutée dans sa profession. — Les simples conseillers d'État se distinguaient presque tous par quelque spécialité qui rendait leur concours précieux : les uns, comme M. Suin ou M. Duvergier, avaient vieilli dans l'étude de la jurisprudence civile : les autres, comme M. Boulatignier, s'étaient tellement familiarisés avec le droit administratif qu'aucun détail n'échappait à leur expérience consommée : d'autres, comme M. Michel Chevalier ou M. Le Play, semblaient les organes naturels des intérêts scientifiques ou économiques : quant à la science financière, elle avait son représentant le plus autorisé en la personne de M. Vuitry, esprit net autant qu'étendu, orateur lucide entre tous et, dès ce temps-là, l'un des serviteurs les plus éminents du régime impérial. — Comme on le voit, un esprit de large tolérance avait inspiré Napoléon III. Il avait regardé moins aux antécédents qu'aux capacités, et, à la condition d'une adhésion sincère, avait accepté tous les concours sans y regarder de trop près. On rappelait même, non sans quelque malice, qu'un des membres du Conseil avait été l'un des protestataires du coup d'État : c'était M. Quentin-Bauchart, enfermé à Mazas, puis illuminé de lueurs soudaines au point de se donner sans réserve à celui que, la veille, il voulait proscrire. Au fond, les membres de ce grand corps se rapprochaient tous par des traits communs. Vieillis dans le monde officiel et un peu sceptiques, ils avaient froidement calculé les chances propices ou contraires du nouveau régime ; l'ayant jugé solide et bon à servir, ils s'y étaient rattachés ; puis la bonté du maître s'ajoutant à la perspective d'abondantes récompenses, leur soumission intéressée s'était colorée de dévouement, mais d'un dévouement tranquille qui n'obscurcissait pas leur clairvoyance et n'excluait

point une certaine liberté de langage. Retranchés dans leur spécialité, ils travaillaient beaucoup, étaient le ressort le plus actif de l'État, le savaient et puisaient quelque morgue dans le sentiment de leur importance. Quand ils avaient, au prix de méritoires efforts, mis la dernière main à un projet de loi, ils s'imaginaient malaisément qu'on pût le retoucher et, dans cet esprit confiant et avantageux, résistaient à toutes les influences, à toutes, une seule exceptée. Il arrivait souvent en effet que, du cabinet de l'Empereur, quelque élucubration inattendue leur était transmise qui bouleversait tout leur échafaudage et les obligeait à travailler sur nouveaux frais. Ils murmuraient alors, formulaient quelques représentations, puis, comme ils étaient après tout fonctionnaires, se soumettaient. Même dans leur soumission, un espoir leur restait, celui de transformer les pensées impériales sous prétexte de les traduire en style officiel ; et plus d'une fois ils réussirent à mener à bien cette délicate et périlleuse opération.

Le Corps législatif ne recevait donc que des projets établis tout d'une pièce, et tellement complets qu'il ne leur manquait plus, semblait-il, que l'estampille parlementaire qui les consacrerait. Il n'en allait pas toujours aussi aisément. On a vu (1) comment, en 1852, la Chambre, moitié par tradition inconsciente, moitié par naturelle indépendance, avait repris les coutumes de ses devancières, et comment la liberté avait repoussé sous ses propres ruines, à la manière de ces rameaux qui reverdissent encore sur un vieux tronc abattu. L'Empire avait étouffé ce renouveau et jalousement resserré les entraves ; puis les éléments les plus actifs d'opposition manquaient, les légitimistes, tels que MM. Audren de Kerdrel, Bouhier de l'Écluse, de Calvières, étant sortis de la Chambre, et les républicains, tels que Cavaignac et M. Carnot, ayant refusé le serment qui les y aurait introduits. Mais, même sur le fonds commun d'adhésion, des pensées diverses se détachaient. Il n'y avait plus de royalistes avoués, mais beaucoup de propriétaires ruraux, attachés à la monarchie par tous leurs entours, voilant leurs con-

(1) Livre I^{er}, § 6.

victions, les taisant même, jugeant impossible le régime de leurs préférences, en revanche très éloignés de toute servilité et prêts à se révolter par point d'honneur, fierté, fidélité de souvenir, si quelque atteinte trop directe eût été portée aux principes qui leur demeuraient chers. Il n'y avait pas d'orléanistes proprement dits, mais bon nombre d'hommes modérés et sages qui ne partageaient pas le dédain commun pour les institutions déchuës, jugeaient un peu mesquin ce dénigrement, s'abandonnaient même par intervalles à quelques regrets. Il n'y avait ni factieux, ni ennemis, mais, en dehors de tous les partis, il y avait des vieillards recommandables par la dignité de leur caractère, des jeunes gens studieux et avides de lumière, des financiers consommés. Au-dessus de tous ses collègues apparaissait Montalembert. En un mot, l'uniformité était plus apparente que réelle : sans doute, la même teinte générale régnait, mais avec des nuances variées, très variées même, à la condition d'y regarder d'un peu près.

« Notre ennemi, c'est notre maître », et notre maître nous déplait doublement quand nous nous figurons qu'il doit être notre subordonné. En recevant ces projets agencés avec un soin si minutieux, le premier sentiment était moins la reconnaissance du travail évité qu'une légère mauvaise humeur contre ce Conseil d'État si important, si encombrant même, qui ne laissait rien à faire après lui. Quand on remet à un homme d'esprit un brouillon qu'il n'a qu'à copier, sa première pensée est d'y changer quelque chose, ne fût-ce que pour y mettre sa marque. Ce goût d'indépendance se développait dans les bureaux et s'affirmait dans les commissions. On commençait par se plaindre que les propositions fussent déposées trop tard, et cette critique était ordinairement fondée : c'est ainsi qu'en 1853, sur soixante et un projets d'intérêt général, vingt-quatre furent présentés dans les dernières semaines de la session (1). Ce sujet épuisé, on s'ingéniait à remanier au moins un ou deux textes, le plus souvent par un désir sincère d'amélioration, parfois

(1) Rapport de M. Billault, président du Corps législatif, sur les travaux de la session de 1853. (*Moniteur*, 4 juin 1853.)

aussi pour bien établir l'autorité prépondérante du pouvoir législatif. Comme les députés, les conseillers d'État avaient leur amour-propre et tenaient à ne point altérer le bel ordre de leur rédaction. De là des divergences, des querelles de dignité, des rivalités de corps, mais adoucies par la bonne éducation, mais assourdies dans le huis clos des bureaux, mais étouffées, dès qu'elles devenaient bruyantes, par le zèle d'intermédiaires officiels. L'avantage moral ne demeurait pas toujours aux conseillers d'État, car, interprètes d'une politique dont tous les secrets leur étaient rarement livrés, ils se trouvaient fort empêchés pour répondre aux questions trop catégoriques ou indiscrettes; heureux quand cet aveu d'ignorance ne leur échappait pas en séance publique, ainsi qu'il arriva, dit-on, plusieurs fois (1). Où ils ressaisissaient toute leur supériorité, c'était dans l'exercice de cette extraordinaire prérogative qui les rendait les arbitres des amendements proposés par les commissions. Ces amendements, s'ils refusaient d'y souscrire, ne pouvaient plus être reproduits, et les députés n'avaient plus qu'une ressource, celle de se lever au jour de la délibération, et de solliciter un vote de rejet, acte d'opposition qui déconcertait les timides par sa grandeur et décourageait les autres par son inutilité presque certaine. Il arrivait donc qu'après de savantes conférences à huis clos, des allées et venues affairées, des négociations presque ardentes, le compte rendu officiel ne portait souvent la trace d'aucun débat et se bornait à mentionner sèchement une adoption pure et simple, ce qui valait au Corps législatif un reproche tout à fait excessif, celui d'indifférence, de paresse, de servilité. Parfois aussi, la grandeur des intérêts ou l'obstination des amours-propres dominait la crainte même de déplaire : alors s'ouvrait, contre tout espoir, une discussion publique, discussion sérieuse, quoique sans beaucoup d'éclat, nourrie de faits, toujours courtoise. Mais, sur ce malheureux Corps législatif, le même mauvais sort pesait, soit qu'il parlât, soit qu'il se tût. Un art ingénieux s'appliquait à condenser les discours dans un résumé impersonnel, uniforme, sans relief et

(1) Voir le docteur VÉRON, *Quatre ans de règne*, p. 282-283.

sans vie. Ce résumé lui-même ne parvenait que tard aux journaux, qui le reléguèrent honteusement au bout de la troisième page, entre les annonces commerciales et le bulletin de la Bourse. Stérile pour le pays, toute cette éloquence ne l'était pas moins pour le vote, car, si d'assez nombreuses propositions furent modifiées ou retirées sous la résistance des commissions, aucune ne tomba sous le scrutin public. Le gouvernement, d'ailleurs, se montrait, comme on dit, bon prince, et, quoi qu'il arrivât, se proclamait satisfait. Les projets étaient-ils votés dans leur teneur primitive? Il triomphait et voyait dans ce succès sans ombre un hommage à la sagesse de ses conceptions. Étaient-ils, au contraire, fortement amendés par les commissions? Il ne s'embarrassait pas davantage et triomphait encore : c'était, disait-il, la preuve de l'indépendance du Corps législatif, de son vigilant et laborieux esprit de contrôle, de sa modeste et silencieuse activité, si supérieure à l'inféconde turbulence des Chambres parlementaires.

Au bout de peu de temps, les plus avisés des conseillers d'État eurent appris à connaître « *leur Corps législatif* », comme un général connaît un terrain où il a souvent manœuvré. Dès lors, ils se tracèrent à eux-mêmes la limite des licences permises ou excessives, et surent jusqu'à quel point les ressorts se pouvaient tendre sans qu'on les brisât.

Les membres de cette Chambre résumaient toutes leurs vues en quelques idées très simples et en quelques répugnances très manifestes. En disant d'un mot les unes et les autres, on compléterait le tableau qu'on a commencé.

Ils étaient prêts à soutenir vigoureusement l'Empire, mais comprenaient mal qu'il s'armât contre les assemblées modestes que, dès leur jeunesse, ils avaient vues fonctionner dans leurs provinces. L'amoindrissement des conseils généraux leur déplut. La mainmise absolue du pouvoir central sur les commissions hospitalières ou de bienfaisance éveilla leurs regrets. Quand le gouvernement voulut tout dominer, tout, jusqu'aux modestes conseils des prud'hommes, ils se demandèrent avec un étonnement inquiet où s'arrêterait cette poursuite acharnée de tout ce qui était libre. C'est qu'ils voulaient une autorité forte,

pour contenir la Révolution, non pour comprimer le pays lui-même.

Bien qu'étrangers pour la plupart aux traditions impériales, ils se prêtaient volontiers à honorer, à grandir le nom de Napoléon, mais à condition que cette apothéose ne s'accomplît pas au détriment de leurs propres souvenirs ou de la paix civile. Quand l'Empereur proposa, à titre de récompense nationale, une pension pour la veuve du maréchal Ney, ils s'ameutèrent au point de faire retirer le projet, non par manque de sympathie pour une illustre victime, mais par une suprême répugnance à rejeter dans la politique des noms qui n'appartiennent plus qu'à l'histoire.

Ils étaient conservateurs et jusqu'à la routine, conservateurs par goût et aussi par défiance des rêves impériaux déjà pressentis. Ils le montrèrent en plusieurs circonstances dignes d'être rappelées. — Quand, en 1853, une loi leur fut proposée pour régler, suivant un principe uniforme, le système des retraites, ils s'élevèrent, avec une certaine force pour le temps, non contre la loi elle-même, mais contre la limite d'âge qu'elle établissait. Ils estimaient que ces retranchements à date fixe étaient peu séants pour la vieillesse, peu propres à maintenir le culte des traditions : ils redoutaient surtout l'avènement d'un personnel nouveau, à la fois trop souple et trop téméraire, irrespectueux du passé autant que novateur ; et ces persistantes appréhensions se retrouvèrent jusque dans le scrutin définitif. — Cette soucieuse vigilance à maintenir les institutions anciennes se montra bien plus encore quand, deux ans plus tard, le gouvernement entreprit de modifier la loi militaire organique de 1832, de substituer à l'ancien remplacement par les compagnies privées l'exonération à prix d'argent, et de combler les vides de l'armée, soit par des rengagés avec primes, soit par des remplaçants administratifs. Sans bien apprécier une innovation dont les résultats ne purent être jugés que plus tard, beaucoup de députés répugnèrent d'instinct à changer un système éprouvé par l'expérience, accepté par les mœurs publiques, consacré par de récentes victoires ; et au vote d'ensemble, quarante-six voix opposantes attestèrent des

craintes vivaces que toutes les assurances officielles n'avaient pu apaiser. — C'est dans l'ordre économique que cet esprit de conservation se manifesta avec le plus d'énergie. La question de la réforme commerciale ayant été agitée dans les bureaux ministériels, au Conseil d'État, dans la presse, les membres du Corps législatif se firent les champions déclarés des droits protecteurs, déployèrent en cette circonstance une fermeté inaccoutumée et firent si bien que toute revision générale des tarifs fut ajournée jusqu'à la fin de la législature.

Ils étaient généralement religieux, les uns par conviction, les autres par convenance ou crainte du socialisme. En 1854, comme un projet venait d'être déposé qui reconstituait les anciennes circonscriptions rectorales et fortifiait dans les conseils académiques l'élément universitaire, plusieurs s'émuèrent et proclamèrent que la loi de 1850 était violée. Pour les calmer, le gouvernement fit valoir son zèle à détourner les instituteurs des mauvaises publications, à favoriser dans les lycées les conférences religieuses, à surveiller à tous les degrés les membres du corps enseignant. Ils s'apaisèrent alors, mais sans être tout à fait rassurés. Ils se rappelaient les *affreux petits rhéteurs*, les *anticurés* dénoncés autrefois par M. Thiers. Ils voulaient bien, ils souhaitaient même que l'Université fût maintenue, mais à la condition qu'elle fût astreinte à une sévère discipline et qu'elle imposât cette même discipline à la jeunesse.

À une époque où la générosité du pouvoir et le renouvellement de tout le personnel gouvernemental ouvraient à l'activité ambitieuse des perspectives indéfinies, ils montrèrent un désintéressement qui pourrait servir de modèle à tous ceux qui les ont remplacés. Ils étaient deux cent cinquante-trois et siégèrent cinq années : pendant ces cinq années, ils reçurent neuf croix, huit de chevaliers de la Légion d'honneur et une d'officier : deux d'entre eux furent appelés au Sénat, deux au Conseil d'État, deux autres devinrent préfets (1). Les autres restèrent à leur banc et y attendirent que de nouvelles élections vinsent renouveler leur mandat ou les en décharger. Il est vrai que la

(1) Voir le docteur VÉRON, *Quatre ans de règne*, p. 229-230.

plupart étaient, par leur fortune même, abrités contre les tentations vulgaires. Il est vrai aussi qu'ils ne soupçonnaient pas les mœurs récentes qui ont fait de la politique une carrière et la plus fructueuse, ont transformé les votes ou l'influence en objets de trafic et ont tout monnayé en matière électorale, tout, jusqu'à l'échec qui, dit-on, mérite une compensation.

Peu sollicités pour eux-mêmes, ils s'appliquaient à ménager les deniers de l'État, en sorte que le profit eût été double, surtout si leur énergie eût égalé leur honnêteté. Dès que la loi du budget était déposée, ils l'étudiaient consciencieusement, puis engageaient, pour la réduction des crédits, des batailles obstinées avec les conseillers d'État ou les bureaux ministériels : ils obtenaient de la sorte certaines diminutions partielles et y avaient quelque mérite, car c'est à huis clos qu'ils combattaient et sans aucun espoir de renommée ou de gratitude. Dès 1853, un danger les frappa, ce fut l'extension extraordinaire des charges locales. Cette année-là, quatre-vingt-deux projets leur furent soumis en vue d'autoriser les départements ou les villes, soit à contracter des emprunts, soit à s'imposer extraordinairement. Ils signalèrent le péril, et le gouvernement, si on en juge par les rapports officiels ou les notes du *Moniteur*, parut condamner l'excès des entraînements (1). En 1854, le mal s'aggrava, loin de diminuer, et le nombre des projets établissant des taxes particulières s'éleva de 82 à 145. De nouveau, le Corps législatif protesta et par lui-même, et par l'organe de son président, M. Billault (2). Mais déjà il ne manquait point d'économistes pour observer que « toute imposition nouvelle représente habituellement un progrès et toute dépense une augmentation correspondante dans le bien-être général ». Les députés se récrièrent d'abord contre ces maximes, puis s'en imprégnèrent peu à peu, en sorte que leurs réclamations mollirent. En 1855, sous le double coup de la guerre et d'une crise alimentaire

(1) Rapport de M. Billault, président du Corps législatif, sur les travaux de la session, 31 mai 1853. (*Moniteur*, 4 juin 1853.) — Voir en outre *Moniteur*, 1^{er} mars 1853.

(2) Rapport de M. Billault sur les travaux de la session, 6 juin 1854. (*Moniteur*, 8 juin 1854.)

inquiétante, on leur persuada d'accepter sans résistance tous les crédits locaux, afin que les communes pussent donner du travail aux ouvriers inoccupés et subvenir aux besoins des pauvres. Moitié conviction, moitié lassitude, ils se laissèrent dire, et, par la brèche entr'ouverte, toutes sortes de projets passèrent. Ce qu'ils défendaient le plus opiniâtrément, c'étaient les finances publiques, mais ils les défendaient, comme tout le reste, en reculant. Ils éclataient d'abord, puis s'apaisaient; enfin, de capitulations en capitulations, ils dégradèrent tellement leurs exigences que le pouvoir était excusable de ne pas les voir ou de les dédaigner.

Nous touchons ici au trait le plus saillant qui marque les députés de l'époque impériale. Droits d'intentions non moins que timides, ils vécurent perpétuellement entre deux craintes, celle de déplaire au maître et celle de faillir à leur mandat. Quand, dans le projet de budget de 1854, trois de leurs collègues, MM. de Montalembert, Demesmay, Lespérut, tentèrent d'introduire un amendement qui retranchait des recettes publiques le produit des ventes de Neuilly et de Monceau, ils se montrèrent à la fois soulagés et effarés, soulagés d'une leçon qui répondait assez à leurs sentiments intimes, effarés d'une audace qu'il fallait à tout prix étouffer. Dans leur embarras, ils se lavèrent les mains comme Pilate et, avec une sécurité un peu honteuse, s'abritèrent derrière la toute-puissance du décret-loi qui avait prescrit la confiscation. C'était aux jours où Montalembert prenait la parole que les députés étaient le plus curieux à étudier. Ils auraient voulu tout à la fois l'écouter et le faire taire, assez flattés au fond de l'avoir pour collègue, et le considérant pourtant comme le trouble-fête de la maison : ils subissaient, dès le début, son prestige, puis s'inquiétaient de ses véhémences croissantes, passaient de l'attention courtoise à un silence glacial, du silence au murmure, enfin modelaient humblement leur attitude sur celle des conseillers d'État et ne se sentaient tout à fait rassurés que quand l'orateur s'était rassisi. Ils étaient traversés de toutes sortes de projets, s'y complaisaient un instant, puis les repoussaient comme un dévot repousse une tentation. Ils eurent perpétuellement des

vellités d'émancipation, mais suivies de repentirs, et de repentirs si prompts qu'ils précédaient la faute. Vis-à-vis du gouvernement, ils péchèrent continuellement par pensée, de loin en loin par parole ou par omission, mais ce fut tout. Quand leurs résistances menaçaient de se changer en opposition ouverte, les familiers du château s'interposaient. Dans les cas extrêmes, l'Empereur lui-même ne dédaignait pas de les raisonner : un à un, et sous un prétexte aisé à trouver, il les mandait aux Tuileries, leur parlait avec aménité, faisait brièvement allusion au péril social non apaisé, les entretenait de leurs besoins locaux, leur promettait un chemin de fer, des chemins vicinaux en abondance, et les renvoyait un peu murmurants, mais soumis.

A la fin de 1854, cette Chambre si docile trouva dans M. de Morny, successeur de M. Billault, un nouveau président qui, d'une main ferme et douce, acheva de la dresser. La grande habileté de M. de Morny fut qu'ayant été nommé par Napoléon III, il se fit aussitôt, non l'homme de l'Empereur, mais celui de l'Assemblée. Avec un art consommé, il s'appliqua à en épouser l'esprit de corps, à en sauvegarder la dignité, à en défendre les privilèges contre tous, depuis les simples conseillers d'État jusqu'au souverain lui-même. Il affecta de considérer tous les membres de la Chambre comme ses égaux, de confondre toutes les nuances dans une large vue d'ensemble, de donner à la soumission même les airs aisés de la liberté. A cette conduite opportune il ajouta quelques concessions très appréciées pour l'interprétation du règlement ou la police intérieure du palais, et, par son obligeante urbanité dégagée de toute morgue officielle, il doubla le prix de ces modestes sacrifices. Ayant ainsi gagné en gros ses collègues, il s'employa à les conquérir un à un. Il était assez versé dans l'agriculture pour complaire aux propriétaires ruraux, assez rompu aux affaires pour éblouir les hommes de négoce ou d'industrie, assez artiste et assez lettré pour séduire par des causeries élevées, assez grand seigneur pour que les plus qualifiés tinsent à haut prix son commerce. Parlant à tous un langage approprié, il semblait avoir pour chacun des égards particuliers et laissait partout une haute idée de ses connaissances

universelles. Le vrai crédit ne s'établit pas seulement par les grâces qu'on déploie, mais aussi par la crainte qu'on inspire. M. de Morny maniait avec une habileté égale l'un et l'autre ressort. Très séduisant à l'ordinaire, il savait graduer ses avances et à l'occasion se montrer *distant*, hautain même, de façon à décourager toutes familiarités, hormis celles dont il espérait profit. Il excellait par le sang-froid et le persiflage, deux moyens redoutables qui achevaient d'assurer son empire. Par son sang-froid, il dominait l'Assemblée et, d'un mot précis, tantôt spirituel, tantôt brisant, coupait court à tout débat indiscret ou seulement oiseux. Par son persiflage, il intimidait; et plus d'une harangue fut arrêtée par son demi-sourire qui, compris et répété par ses fidèles, créait une impression de glaciale indifférence, pire que l'hostilité. C'était d'ordinaire sur les discoureurs ennuyeux ou encombrants qu'il laissait tomber son silencieux dédain : toutefois, quand un grand intérêt politique commandait d'étouffer la discussion, quand une grande entreprise privée, patronnée par lui, avait besoin de fuir la lumière, on le vit, en de rares occasions, étendre ses discrets sarcasmes jusque sur les hommes les plus éclairés ou les plus intègres et prévenir ainsi des vérités embarrassantes pour son gouvernement, ses amis ou lui-même : par là il s'attira quelques inimitiés durables, si durables que sa mort même ne les désarma point. Il n'aimait pas l'éloquence, ni la petite qu'il dédaignait, ni la grande qui passait au-dessus de lui. Nul ne contribua davantage à discréditer l'ancien art oratoire : aux antiques formes classiques, il substitua la causerie où il excellait : c'était une causerie familière, visant à la simplicité, coupée de parenthèses qui concouraient au but, s'acheminant vers la conclusion, mais sans aucun étalage de plan, mêlée de redites, d'hésitations, de lassitudes ; tout cela servait de cadre à quelques mots d'un relief saisissant qui éclataient tout à coup et qui, dans le désordre voulu du reste, prenaient des airs de soudaine et heureuse improvisation. La manière fit école, et de l'imitation maladroite naquit un genre nouveau, abandonné jusqu'à l'impertinence, s'évertuant à paraître léger et dégagé, plein de recherches comiques pour atteindre l'élégance, prenant

en un mot pour échapper aux règles plus de peine qu'on n'en prit jamais pour les observer : par là on revint au convenu, à l'affectation, et à la pire de toutes qui est celle du naturel. Par ses qualités et aussi ses défauts, par ses ordinaires prévenances et ses exceptionnelles duretés, M. de Morny devint bientôt le vrai maître de la Chambre. Avec lui l'obéissance se tempérait d'une dignité si polie, que la résistance eût semblé, non énergie, mais mauvaise grâce. Les plus rebelles eux-mêmes cédaient, un peu par entraînement, beaucoup aussi par crainte de ce personnage qui sûrement serait redoutable à qui s'obstinerait à lui échapper. On aimait à consulter cet homme éminent, si considérable par le rang, si élevé par l'intelligence, si rapproché de l'Empereur par le lien même du sang. Quant à lui, il se gardait bien de se prodiguer et, loin d'offrir ses conseils, les laissait longtemps désirer. Quand enfin il les donnait, c'était avec une autorité conciliante qui charmait, c'était surtout avec une netteté précise qui, sur ces âmes honnêtes, mais timides et irrésolues, avait un effet presque infallible. M. de Morny eut plus tard, beaucoup plus tard, un autre moyen d'action par lequel son influence s'étendit jusque sur les groupes indépendants et à demi réfractaires : il laissa vaguement entendre qu'avec le temps le Corps législatif verrait ses attributions grandir et reprendrait peu à peu son ancienne place : en parlant de la sorte, il devait affermir son ascendant : les libéraux l'applaudiraient dans l'espoir d'une ère nouvelle : quant aux autres, ils ne contrediraient qu'à demi ou se réjouiraient même, par esprit de corps ou vanité.

Je me suis attardé à décrire ce Corps législatif impérial, si différent des Chambres constitutionnelles qui avaient précédé et du Parlement démocratique que nous voyons aujourd'hui. J'allais oublier le Sénat, et l'oubli eût été impardonnable à cause de son importance théorique, très excusable à cause de son insignifiance réelle. Quand un projet avait traversé la double épreuve de l'élaboration par le Conseil d'État et du vote par le Corps législatif, il lui restait à subir un dernier examen. Il était renvoyé du Palais-Bourbon au Luxembourg, non afin d'y être discuté de nouveau, mais afin de passer pour ainsi dire

à la pierre de touche. La proposition était-elle contraire aux principes constitutionnels et d'ordre général? La haute Chambre devait y opposer son *veto* et, sans souci des travaux précédents, la rejeter dans l'ombre des archives. Dans le cas contraire, elle y imprimerait son estampille et la transformerait en loi. Ainsi opère le contrôleur qui marque les monnaies de son poinçon avant de les répandre dans le public. — Or, voici ce qui advint du premier corps de l'État. Il fit, non pas rien, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais autre chose que ce que le gouvernement demandait de lui. Il ressembla à ces vieillards dont la mémoire laisse échapper le présent, mais garde avec une merveilleuse fidélité tous les souvenirs du passé. Anciens ministres, généraux, fonctionnaires de tout ordre, les sénateurs se rappelèrent la Chambre des pairs où beaucoup d'entre eux avaient siégé; et, comme rien n'avait changé, pas même la salle des séances, tout contribua à compléter l'illusion et à la prolonger. Ils n'oublièrent qu'une chose, le présent, c'est-à-dire la loi fondamentale qui les avait nommés, installés et payés. Quand les lois leur arrivèrent du Corps législatif ou, comme ils disaient, de la Chambre des députés, ils firent tout naturellement comme au temps jadis, et se mirent à les débattre dans leurs mérites ou leurs lacunes intrinsèques, et non au point de vue exclusif de la Constitution, cette chose nouvelle, compliquée et que vraiment ils étaient bien vieux pour apprendre. Le manque d'auditoire, le silence des journaux, l'indifférence du public, tout concourait à les garder de l'éloquence : ils délibérèrent cependant, et même avec quelque chaleur, comme on reprend une arme qu'on a longtemps portée. Le gouvernement dédaigna d'abord l'infraction, puis, comme elle se renouvelait, la releva sèchement, comme on relèverait l'incartade d'une jeune émancipée (1). Le Sénat sentit la leçon, regretta qu'elle fût irrévérencieuse, se tut quelque temps, et bientôt, la grande ombre du passé voilant de plus en plus tout le reste, revint à ses anciennes habitudes. En 1854, la loi sur l'instruction publique lui ayant été transmise, il la discuta, et avec une ampleur digne

(1) Voir le *Moniteur*, 9 juillet 1852.

d'une salle moins déserte (1). Il en fut de même en plusieurs autres circonstances. Ce que le public n'avait pas entendu, le gouvernement aurait pu affecter de l'ignorer aussi. Il n'en alla point de la sorte; et une nouvelle note du *Moniteur* entreprit de dresser à l'usage de ces vieillards obstinés le catéchisme de ce qu'ils devaient faire et de ce qu'ils devaient éviter. Le pédagogue officiel marquait fort sagement la différence entre la Chambre des pairs, véritable doublure de la Chambre des députés, et le Sénat, « pouvoir constitutionnel aussi supérieur au pouvoir législatif que la Constitution l'est aux autres lois ». « Le Sénat, ajoutait-il, se livrerait à un travail sans but et par conséquent sans autorité en discutant ce qu'il n'a pas le droit de changer, si ce n'est pour cause d'inconstitutionnalité. » Si le gouvernement morigénait les vénérables hôtes du Luxembourg, c'était, d'ailleurs, non pour leur imposer silence, mais pour diriger leur activité dans des voies plus fécondes. Au Sénat, « pouvoir politique et moral », il appartenait « de suggérer les grandes mesures d'utilité publique », « d'entendre les pétitions des citoyens », « de signaler les réformes salutaires », « de proposer les améliorations réelles », « de parcourir le pays, d'en observer les besoins et de consigner dans des rapports autorisés les résultats de ses incessantes enquêtes (2) ». Les sénateurs s'offensèrent de cette nouvelle mercuriale plus encore que de la première, jugèrent excessif que la leçon fût publique, puisque leurs séances ne l'étaient pas, et accueillirent avec un bon vouloir un peu sceptique les conseils qu'on leur prodiguait. La vérité, c'est que le programme était superbe, mais, hélas! presque aussi chimérique que superbe. Pour qu'il fût praticable, il eût fallu que le Sénat fût jeune ou du moins mêlé d'un élément jeune qui eût galvanisé tout le reste; il eût fallu que l'activité des esprits, l'état général des mœurs, les informations de la presse vinssent faciliter une tâche si étendue; à défaut de tout cela, il eût fallu au Luxembourg une initiative, une seule (fût-elle celle d'un vieillard), mais énergique, et assez auto-

(1) Séance du 8 juin 1854. (*Procès-verbaux du Sénat*, 1854, t. II, p. 355 et s.)

(2) *Moniteur*, 11 janvier 1856.

risée pour qu'on la suivit. « On nous convie, disait un sénateur, à parcourir le pays en commissaires enquêteurs, nous qui pouvons à peine aller de notre logis au Luxembourg; on nous invite à tâter le pouls à l'opinion et on s'applique de son mieux à en arrêter les battements; on nous pousse à provoquer les vœux publics, et ces vœux, s'ils se produisaient, seraient bientôt dénoncés comme suspects. » Tout ce programme grandiose aboutit à un si maigre et si incohérent résultat qu'on ose à peine le mentionner : deux projets d'utilité publique furent préparés, l'un sur les enfants trouvés, l'autre sur le Code rural : un rapport d'ensemble fut rédigé sur les pétitions : puis il fut décidé que les vœux des conseils généraux seraient consignés dans les archives du Luxembourg afin d'éclairer la haute assemblée sur les besoins du pays : enfin une loi sur la taxe des chevaux et voitures fut repoussée comme inconstitutionnelle. Ne pouvant copier leurs devanciers, les sénateurs tâtonnèrent un peu pour s'ouvrir une nouvelle voie : bientôt, moitié routine, moitié impuissance, ils se décidèrent avec une tristesse résignée à n'être rien ou presque rien. Non seulement le public les ignora, mais eux-mêmes, dans leurs chaises curules, s'assoupirent de plus en plus, moroses, sceptiques et rassasiés, courbés sous la lassitude de l'âge, n'ayant guère d'autre souci que de prolonger leurs jours ou de les adoucir, en un mot n'attendant plus rien ni du gouvernement ni de la vie,

III

Dans les temps que nous traversons, ce n'est point sur les grands corps nommés ou élus que se concentre surtout l'intérêt public. Sans doute, il était essentiel d'en décrire le mécanisme, mais il serait excessif de s'y absorber. La Constitution n'a pas voulu qu'entre ces Assemblées et la nation s'établît un lien trop intime, une solidarité trop directe; et, en cela, elle a été fidèlement obéie. La vraie vie est ailleurs. Pendant ces premières années du règne, elle se résume en deux mots : *souf-*

frances et jouissances, les unes et les autres poussées à un degré peu commun.

Le premier péril que le gouvernement eut à conjurer fut celui d'une *crise alimentaire*. Dès le mois de juin 1853, les rapports administratifs laissèrent pressentir une récolte insuffisante, et, en beaucoup d'endroits, presque nulle. D'abord, on contesta les prévisions; puis, comme l'événement les justifiait, on se prit à attaquer violemment la législation commerciale, et en particulier l'*échelle mobile* qui, par les fréquentes variations des droits, laissait le commerce dans une perpétuelle incertitude et, sans doute, le détournerait d'effectuer de grands achats ou d'accélérer les arrivages. Illusions ou récriminations étaient également inutiles. Au mois d'août, le prix de l'hectolitre de froment s'élevait à 26 francs, sans qu'on pût prévoir où la hausse s'arrêterait. Ce qui aggravait les embarras, c'est que le même mal s'étendait non seulement à la France, mais à l'Angleterre, à l'Allemagne, au Piémont. Il faudrait donc chercher uniquement en Russie et aux États-Unis les quantités qui nous manquaient; en outre, la concurrence des autres pays, frappés de la même pénurie que nous, aurait pour résultat une surélévation générale, soit dans le prix des blés étrangers, soit dans les conditions du fret.

Allait-on voir le retour de ces grandes disettes qui, dans les siècles précédents, avaient laissé de si lamentables souvenirs et, dans notre siècle même, en 1816 et en 1846, avaient causé de si cruelles misères? Déjà, sur certains points du territoire, la crainte dégénérait en panique, et une légère fermentation s'ajoutait à la misère. En quelques endroits, des menaces s'élevèrent contre les prétendus accapareurs; en d'autres, des groupes tumultueux essayèrent de retenir les chariots de grains ou même de les piller; quelques maires prirent des arrêtés qui limitaient ou interdisaient les exportations hors de leurs communes. En ces conjonctures, le gouvernement se hâta d'abolir toutes les entraves. Il leva la surtaxe qui frappait les grains ou farines importés sous pavillon étranger (1); puis il suspendit

(1) Décret du 3 août 1853. (*Bull. des lois*, 2^e semestre, p. 139.)

l'échelle mobile (1) et décréta la libre entrée des céréales; enfin il abaissa les tarifs intérieurs sur les canaux ou les chemins de fer (2). Le plus essentiel était de couper court à toutes les vieilles routines de *maximum* ou de prohibition et de détruire l'idée que l'État pût se transformer en pourvoyeur général des besoins publics; car alors, l'initiative privée se trouvant paralysée, la cherté fût devenue la famine. Très nettement, le *Moniteur* (3) désavoua ces fausses doctrines et proclama le vrai principe, le seul efficace, celui de la liberté des transactions.

Si sages que fussent ces conseils, ils ne pouvaient avoir que des effets éloignés. La crise s'accroissant, le blé, au mois de décembre, monta à 30 francs, et il fallut compter avec la faim qui ne raisonne ni n'attend. Tandis que, dans les départements, les municipalités s'efforçaient, par des moyens divers, d'assurer la subsistance des pauvres, l'Empereur imagina pour Paris une création spéciale, la *caisse de la boulangerie* (4). Cette institution avait pour objet de consentir, dans les temps de disette, des avances aux boulangers, de façon à leur permettre de vendre le pain à un taux modéré, quelle que fût d'ailleurs la cherté du grain; puis, dans les temps d'abondance, le prix, au lieu de s'abaisser dans la proportion de la baisse du blé, serait maintenu à un taux légèrement supérieur, et cette différence serait consacrée à rembourser à la caisse les sommes avancées par elle dans les années de pénurie. Comme on le voit, le mécanisme se résumait en un système de compensation, qui soulagerait les mauvais jours par quelques sacrifices insensibles prélevés sur les jours heureux et préserverait de fluctuations trop brusques le plus indispensable des aliments populaires. La *caisse de la boulangerie* fut autorisée (5) à emprunter, sous la garantie de la Ville, 24 millions, et c'est avec ce capital

(1) Décret du 18 août 1853. (*Bulletin des lois*, 2^e part., p. 157.)

(2) Décrets des 2 et 5 septembre 1853. (*Bulletin des lois*, 2^e semestre, p. 425, 471.)

(3) *Moniteur*, 17 novembre 1853.

(4) Décrets du 27 décembre 1853 et du 7 janvier 1854. (*Bulletin des lois*, 1^{er} semestre 1854, p. 153 et suiv.)

(5) Décret du 18 janvier 1854. (*Bulletin des lois*, 1^{er} semestre, p. 157.)

qu'elle commença ses opérations. — Modérer le prix du pain était bien ; assurer la régularité, et, s'il était possible, la progression des salaires, parut chose plus efficace encore : de grands travaux furent ordonnés à Paris et dans les villes, afin que nulle part le chômage n'accrût l'horreur et les dangers de la misère. En outre, des crédits successifs, montant à une somme totale de 10 millions, furent ouverts au ministère de l'intérieur pour subventionner les entreprises d'utilité publique et venir en aide aux indigents et aux établissements de bienfaisance (1). De leur côté, les communes réunirent plus de 12 millions, soit au moyen des fonds libres de leur budget, soit par voie de souscriptions particulières, d'impositions ou d'emprunts. Pendant ce temps, des arrivages considérables ne cessaient de se succéder dans nos ports. Confiant dans ces mesures et dans les efforts de l'initiative privée, l'Empereur, en ouvrant la session de 1854, fit entendre des paroles rassurantes. Il annonça que « sept millions d'hectolitres étaient déjà livrés à « la consommation, que des quantités importantes étaient en « route ou en entrepôt, que, par conséquent, les plus mau- « vais moments étaient passés (2) ».

L'événement ne justifia pas tout à fait ces impressions favorables. Si la crise de 1853 fut moins intense que celles de 1816 et de 1846, elle se prolongea bien davantage. L'été survint, on constata avec une véritable consternation que la récolte de 1854 serait médiocre, presque mauvaise. Tout concourut à accroître le malaise public : la guerre d'Orient ferma à nos navires l'important marché de la Russie ; la cherté du blé amena un renchérissement proportionnel de tous les objets de consommation ; pour comble de malheur, la vigne fut atteinte de l'*oidium*. Dans cette détresse, le gouvernement s'appliqua à enrayer par une série de décrets cette hausse générale qui menaçait d'atteindre les sources mêmes de la vie. Il abaissa les droits sur toutes les denrées, viandes salées, vins, spiritueux, graines oléagineuses, fruits secs. Il prohiba l'exportation des

(1) Décrets du 22 novembre 1854, 16 janvier, 1^{er} et 26 février 1854. (*Bulletin des lois*, 1853, p. 982, et 1854, p. 106, 215, 640.)

(2) *Moniteur*, 3 mars 1854

farines, pommes de terre, sarrasins, maïs. Puis, tout étant sacrifié à la nécessité dominante de l'alimentation publique, la distillation des grains fut interdite (1). Enfin, deux nouveaux crédits, l'un de 5, l'autre de 10 millions, furent consacrés à des secours ou subventions extraordinaires (2). Les ouvriers, grâce à l'élévation des salaires, les indigents, grâce à la générosité de l'assistance, souffrirent moins qu'on ne l'eût imaginé. Il en fut autrement des petits employés, capitalistes ou rentiers, condamnés à se débattre, avec de modestes revenus fixes, contre une hausse qui s'étendait à tout : hausse du pain à cause des mauvaises récoltes ; hausse de toutes les denrées alimentaires à cause même de la cherté des grains ; hausse du vin à cause de la maladie de la vigne ; hausse du charbon à cause du développement des travaux industriels ; et enfin, comme on le dira plus tard, hausse des loyers à cause des démolitions. Dans cet embarras, les uns se résignèrent silencieusement et voilèrent sous des apparences décentes une gêne voisine de la misère ; les autres cédèrent aux entraînements de la spéculation qui, en quelques jours, les fit riches ou les plongea dans l'indigence. La crise, extraordinaire par sa durée plus encore que par son intensité, étendit son influence jusque sur les années qui suivirent : en 1855 et en 1856, le cours du blé s'éleva parfois jusqu'à 33 francs l'hectolitre et ne descendit jamais au-dessous de 26 francs. C'est seulement en 1857 qu'une récolte extrêmement heureuse ramena l'ancienne abondance, et, avec elle, les anciens prix.

A la disette s'était joint le *choléra*. Il s'était montré à Paris à la fin d'octobre 1853, y avait fait quelques victimes, puis, avec les rigueurs de l'hiver, s'était apaisé. On se flattait d'avoir échappé au danger, quand, au mois de mars 1854, de nouveaux cas se manifestèrent, spécialement à l'hôpital de la Charité, qui sembla le principal foyer de l'épidémie renaissante (3). De là, le fléau s'étendit à toute la ville, progressa jusqu'au mois de

(1) Décret du 6 octobre 1854. (*Bulletin des lois*, 2^e semestre, p. 586.)

(2) Décrets du 20 décembre 1854 et du 22 septembre 1855. (*Bulletin des lois*, 1855, 1^{er} semestre, p. 27, et 2^e semestre, p. 381.)

(3) *Gazette des hôpitaux*, 11 mars 1854 et *passim*.

juillet, où il atteignit sa plus grande intensité, puis diminua peu à peu jusqu'au mois de novembre, époque où il frappa ses derniers coups. Les provinces ne furent pas épargnées et même, en certains endroits, payèrent au mal un plus lourd tribut : pendant toute cette année 1854, la maladie se développa capricieusement et sans cause apparente dans un grand nombre de petits centres isolés; c'est ainsi que les départements de la Haute-Marne, de la Meuse, de l'Ariège, de l'Aude furent horriblement maltraités : dans le même temps, le fléau se propagea dans la vallée du Rhône, s'abattit sur Avignon et Montpellier, et surtout désola les malheureuses villes d'Arles, de Toulon et de Marseille. L'hiver de 1854 à 1855 parut marquer le terme de l'épidémie. Mais avec l'été suivant de nouveaux cas furent signalés, notamment en Alsace, dans la Haute-Saône, en Corse, et aussi sur le littoral de la Provence, où Marseille et Toulon eurent à subir une seconde invasion, bien meurtrière encore, quoique moins cruelle que la première (1). C'est seulement à la fin de 1855 que le redoutable visiteur s'éloigna pour ne plus reparaitre. Soit que le choléra mieux connu se fût dépouillé, aux yeux des masses, de ses mystérieuses terreurs, soit que le silence obligé des journaux empêchât de compter les morts, notre pays supporta cette longue épreuve non seulement avec calme, mais avec une sorte d'indifférence, et, sauf à Marseille et à Toulon, la crainte ne dégénéra nulle part en panique. Grands furent cependant les deuils, et une statistique officielle, publiée sept ans plus tard, permet de préciser les pertes. Si on ne considère que la capitale, l'épidémie de 1854 fut moins terrible que celles de 1832 et de 1849 : car le nombre des victimes fut, pour le département de la Seine, de 11,520, tandis qu'il avait dépassé 21,000 en 1832 et 24,000 en 1849 (2). Le résultat est différent si les calculs s'étendent à toute la France : de 1853 à 1855, 70 départements et plus de 5,000 communes furent frappés à des degrés divers : quant au nombre total des décès, il fut, suivant les états officiels, de 143,478, tandis

(1) Voir *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XX, p. 102-246.

(2) *Documents statistiques concernant les épidémies de choléra de 1854*, publiés par le ministre de l'agriculture et du commerce, 1862, p. 3-4.

qu'en 1832 et en 1849, il n'avait guère dépassé cent mille (1).

Comme si ce n'était pas assez de si grands fléaux, une autre calamité, celle des *inondations*, vint aggraver toutes ces misères. En juin 1855, on apprit que la Garonne et plusieurs de ses affluents venaient de déborder : dans le même temps, l'Allier, le Cher, d'autres rivières de moindre importance sortirent de leur lit. Les communications furent coupées, plusieurs ponts emportés ; en maints endroits, les récoltes furent perdues. Quels que fussent les dégâts, ils s'absorbèrent dans le souvenir de la catastrophe bien plus terrible qui éclata l'année suivante. De Lyon, le 31 mai 1856, arrivèrent des nouvelles vraiment sinistres. Le Rhône, faisant irruption sur ses deux rives, couvrait, d'un côté, les riches quartiers qui le séparent de la Saône, et, de l'autre, les Brotteaux, la Guillotière, toutes les campagnes voisines. Pendant toute la journée et le lendemain, des messages alarmés se succédèrent : certains quartiers, disait-on, étaient menacés d'une ruine complète : la crue, ajoutait-on, était générale : la voie du chemin de fer vers Marseille était coupée : au delà de Grenoble, la vallée du Grésivaudan était ensevelie sous les ondes débordées : la grande plaine de Vaucluse se trouvait en partie submergée : à Arles, les flots du Rhône venaient battre le faubourg de Trinquetaille, tandis qu'au delà, la Camargue apparaissait comme un lac immense et sans bords. Le 1^{er} juin, l'Empereur partit pour diriger les travaux, distribuer les secours, ranimer les populations consternées. Pendant trois jours, il visita les lieux les plus menacés, répandant à profusion les largesses, assurant des abris aux malheureux inondés, stimulant par son exemple l'énergie des fonctionnaires, le courage de la troupe, le dévouement de tous les citoyens. Le 5 juin, comme il revenait à Saint-Cloud, il y apprit d'autres nouvelles non moins désolantes. Le même fléau qui venait d'éprouver si durement les riverains du Rhône n'avait pas épargné ceux de la Loire. A Orléans, à Blois, à Amboise, le fleuve avait débordé : à Tours surtout les désastres

(1) *Documents statistiques*, Introduction, p. 7 et *passim*. — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. XVI, p. 764-797.

étaient immenses par la crue simultanée du Cher et de la Loire. A peine de retour, l'Empereur repartit pour visiter et consoler ses sujets dans leur détresse. Quand enfin la fureur des eaux s'apaisa, on put faire le triste inventaire des dévastations; récoltes anéanties, bétail noyé, travaux d'art détruits, maisons lézardées ou écroulées, mobilier submergé. Sur tous les points de la France et jusqu'en pays étranger, des souscriptions s'ouvrirent au profit des victimes. Puis, sous l'empire d'un malheur si récent, le gouvernement mit à l'étude les moyens de prévenir de nouvelles catastrophes : les projets abondèrent, les uns proposant qu'on reboisât les montagnes ou qu'on fortifiât les levées, les autres qu'on établit des barrages au débouché des hautes vallées (1). « Je tiens à honneur, disait un peu fastueusement l'Empereur en ouvrant la session de 1857, je tiens à honneur que, sous mon règne, les fleuves comme la révolution rentrent dans leur lit et n'en puissent pas sortir (2). »

IV

Comment ces jours assombris par la guerre, attristés par la disette, désolés par l'épidémie, troublés par les inondations, ont-ils été appelés les *beaux jours du second Empire*? Comment le mot a-t-il fait fortune, non seulement parmi les amis, mais parmi les adversaires du règne? Plusieurs causes, de nature très diverse, ont concouru à rejeter les misères dans l'ombre, à mettre en lumière les prospérités. D'abord, s'il n'y a guère de peuples heureux, il y a beaucoup de peuples qui se taisent : la faim, la maladie, le deuil des mères qui pleurent leurs fils tués, tout cela laisse peu de traces publiques, et, quand ceux qui ont souffert ont oublié avec le temps leurs

(1) Voir lettre de l'Empereur au ministre des travaux publics, 19 juillet 1856. (*Moniteur*, 21 juillet 1856.)

(2) Discours du 15 février 1857. (*Moniteur*, 16 février 1857.)

propres souffrances, on éprouve quelque embarras à rappeler des souvenirs effacés ou confus dans la mémoire même des victimes. A l'époque que nous traversons, ces traces apparaissent d'autant plus rares que souvent le silence était imposé : ce n'était point inhumanité ni même indifférence ; mais la misère une fois largement secourue, il convenait qu'elle ne se montrât pas trop et ne jetât point sa teinte livide sur l'éclat reluisant du règne tout neuf : ainsi fait-on sur les plages de valétudinaires et de mondains où l'on transporte les morts la nuit afin de ne point discréditer la vogue du lieu, et de ne point troubler par de funèbres images l'étourdissement général. Pour assourdir tout murmure importun, il n'était d'ailleurs besoin de commander ni bien impérieusement ni bien haut : les peuples ont presque toujours pour les princes nouveaux des trésors d'indulgence ; ce sont les heures d'administration facile, d'universelle patience, où le public, avec une incroyable soumission, se prête soit à demeurer muet, soit à répéter fidèlement ce qu'on lui fait dire. Enfin une cause générale empêchait les plaintes trop bruyantes : en dépit de toutes les épreuves, ce qui dominait alors dans les masses, c'était l'instinct de la confiance : à travers les douleurs ou les embarras passagers, on entrevoyait une époque prochaine où tous ces maux s'apaiseraient et où la facilité des échanges, la rapidité des communications, l'abondance du travail, la surexcitation de l'activité matérielle développeraient les sources de la richesse plus sûrement que tous les fléaux n'avaient contribué à la tarir.

Qui dans ce temps-là n'eût été distrait et étourdi par la vue attirante des choses extérieures ? *Splendeurs et misères*, en ces deux mots, je le répète, se résume l'histoire du second Empire. Nous avons dit les misères : voici maintenant ce qui reluit, ce qui éclate au dehors, ce qui absorbe les yeux au point de les détourner de tout le reste. Voici les entrainements d'une *speculation* sans limites qui fait la richesse, la défait, la refait encore. — Voici les *fêtes officielles*, et entre toutes l'*Exposition universelle*. — Voici le spectacle inouï d'une capitale qu'on démolit presque tout entière pour la reconstruire tout d'une pièce et lui imprimer la marque de l'ère nouvelle.

L'époque du second Empire offrait à la spéculation un terrain tellement favorable qu'il semblait impossible qu'elle ne se développât point. Jusqu'où s'étendraient les applications positives des récentes découvertes? Dans quelle mesure s'adapteraient-elles aux besoins du commerce, de l'agriculture, de l'industrie? Si elles triomphaient de l'ancienne routine, ne seraient-elles pas elles-mêmes refoulées par quelque nouveau procédé de la science toujours en haleine? Quelles que fussent les espérances de l'avenir lointain, ne verrait-on pas se succéder à des intervalles rapides des périodes de confiance ou de doute, des crises suivies de relèvement, des embarras mêlés de reprises subites; n'aurait-on pas à compter avec les intrigues privées, les agitations ou l'apaisement de la politique, l'abondance ou le resserrement du numéraire; et ces variations n'offriraient-elles pas à la hausse ou à la baisse un champ d'opérations qu'on n'eût osé imaginer jusque-là? Devant ces éblouissantes perspectives, les obscures détresses nées du renchérissement de la vie disparaissaient, comme une image importune ou mesquine se fond dans la grandeur d'un rêve doré. C'est ainsi que de l'esprit d'entreprise naquit la spéculation, et que la spéculation elle-même fut poussée jusqu'au jeu le plus effréné. Les actions des chemins de fer furent la première occasion de cet agiotage : les titres à peine acquis furent vendus, rachetés, revendus. Comme cette fièvre commençait à se calmer, les trois grands emprunts de la guerre d'Orient la ranimèrent : puis vinrent les emprunts des départements et des villes; un peu plus tard, se formèrent à Paris et en province les compagnies d'éclairage par le gaz, nouvelle occasion de primes et des plus fructueuses. Enfin l'esprit de lucre devenant de plus en plus ingénieux s'étendit à tout, mines de charbon, de fer, de cuivre, de soufre, eaux ferrugineuses ou sulfureuses, exploitations forestières, entreprises maritimes ou fluviales. De là l'apparence de la richesse, sinon la richesse elle-même qui ne se développa tout à fait qu'un peu plus tard : de là des dépenses bruyantes à la suite de bénéfices inespérés. Ces dépenses faisaient prospérer le commerce de luxe qui alimentait à son tour le commerce de détail : elles

communiquaient à Paris un certain aspect joyeux et animé qui séduisait les étrangers, charmait les gens de plaisir et fournissait un thème aux journalistes officieux pour célébrer les prospérités du règne.

Cette source de gain était trop alléchante pour que tous ne fussent tentés d'y puiser. Les riches spéculèrent afin de devenir plus riches. Les petits rentiers, réduits à la gêne par la cherté de toutes choses, se laissèrent peu à peu attirer par ces fascinantes perspectives; ils se hasardèrent d'abord timidement : c'était, disaient-ils, pour une seule fois et afin de combler les brèches de leur budget : puis le tourbillon les saisit et les prit tout entiers. Les femmes elles-mêmes subirent l'entraînement commun : on en vit qui prélevèrent sur les ressources de leur ménage de quoi spéculer : on en vit d'autres qui volèrent leurs maris afin de participer aux opérations de la Bourse (1). C'était surtout dans le monde officiel qu'on pourrait pressentir les chances des compagnies rivales, savoir d'avance où se porteraient les faveurs, les concessions, les marchés. Dans les antichambres ministérielles un vaste système d'espionnage s'organisa. Au mépris de la discrétion professionnelle ou de la probité, beaucoup d'hommes en crédit trafiquèrent de leur influence, vendirent les secrets, puis opérèrent de compte à demi avec ceux dont ils assuraient le jeu. Ces complicités, en ce temps-là très nouvelles et aujourd'hui si communes qu'elles ont lassé l'indignation même, furent plus d'une fois devinées ou surprises par le public : mais aucune enquête générale n'ayant porté partout la lumière, les responsabilités ne purent être précisées, en sorte qu'on se borna, qu'on se borne encore à une sorte de soupçon général, plein d'injustice pour les innocents, plein de ménagements pour les coupables. Au-dessus de tous ces spéculateurs importants ou modestes s'agitaient les financiers en renom, vrais princes de l'agiotage. Ceux-là se mouvaient avec une ardeur fiévreuse dans le cercle toujours renouvelé et agrandi de leurs opérations, aspiraient à concentrer entre leurs mains toutes les affaires non seulement pour le

(1) Voir le *Droit*, 4 décembre 1852.

gain, mais pour l'influence qui leur en reviendrait, visaient non seulement aux jouissances, mais à l'illustration de la richesse, pressentaient que l'argent, à la condition d'être accumulé en un amas inouï, rejetterait tout le reste dans l'ombre comme la crue et aveuglante lumière de l'électricité décolore toutes les autres lumières, rêvaient en un mot de pousser la fortune jusqu'au point fabuleux où elle deviendrait de la gloire.

Tout concourut à stimuler cette tendance et à la pousser jusqu'à la passion. Pendant la guerre d'Orient, les nouvelles, tantôt bonnes, tantôt mauvaises, provoquèrent de brusques mouvements de hausse et de baisse, source permanente d'excitation pour les joueurs. Puis, les fêtes de l'Exposition universelle répandirent beaucoup d'argent dans le commerce parisien, et cet argent fournit à la spéculation un aliment de plus. Grâce au télégraphe qui permit de transmettre, de réitérer, de modifier les ordres pendant la même Bourse, les habitudes récentes se propagèrent de Paris à la province. Alors naquit une puissance inconnue jusque-là, celle de la presse industrielle, qui d'abord fut payée pour prôner certaines entreprises et qui bientôt suscita les entreprises elles-mêmes. Les prospectus, les circulaires de toute sorte allèrent solliciter partout les rentiers ou les capitalistes, et ces sortes de réclames, en ce temps-là toutes nouvelles, provoquèrent, chez les lecteurs naïfs, besogneux ou cupides, de véritables éblouissements d'or. On se mit à dévorer les gazettes financières comme jadis les journaux politiques : les entrepreneurs d'affaires se mirent à courtiser les actionnaires comme on courtisait autrefois les électeurs censitaires : on se pressa sous le péristyle de la Bourse comme jadis sur la colonnade du Palais-Bourbon ; et à voir les joies, le tumulte, les affolements, on se crut plus d'une fois reporté aux jours fameux de Law et de la rue Quincampoix.

Dans les sphères officielles, on observa d'abord sans déplaisir toute cette agitation. Sous de si puissants attrait, il ne se pouvait point que le public s'ennuyât ou regrettât les libertés perdues. Cette intensité de vie un peu factice, ce surmenage inouï,

cet étalage de dépenses faciles comme le gain lui-même, tout cela formait un ensemble brillant qui ne laissait pas soupçonner qu'il y eût des pauvres, des affamés, des malades, ni qu'aucun peuple fût plus heureux que le nôtre. Enfin si, parmi les affaires nouvelles, plusieurs ne reposaient que sur des affirmations téméraires ou malhonnêtes, d'autres telles que les entreprises de chemins de fer, de transports maritimes, d'exploitations houillères, d'éclairage par le gaz, représentaient déjà, représenteraient surtout dans l'avenir un immense accroissement de la fortune nationale; et les spéculations ou l'agiotage, empressés à escompter les bénéfiques futurs, paraissaient assez semblables à ces troubles de croissance qui accompagnent le développement d'un jeune corps vivace. Cependant, comme le trafic tournait au scandale, le gouvernement jugea bon d'intervenir. Au début de 1856, une note du *Moniteur* (1) signala les entraînements excessifs, propres à compromettre les affaires déjà engagées, et annonça qu'« aucune émission de valeurs nouvelles ne serait autorisée dans le cours de l'année ». Deux mois plus tard, une circulaire du ministre de l'intérieur au préfet de police l'invita à rechercher et à poursuivre les agents d'affaires qui, « feignant dans les régions du pouvoir des intelligences occultes, faisaient commerce de leur prétendu crédit (2) ». La littérature et le théâtre unirent leurs protestations à celles de l'organe officiel. Sur la scène de l'Odéon, M. Ponsard, dans la comédie de la *Bourse*, flétrit éloquemment l'influence corruptrice du jeu : un peu plus tard, un magistrat, M. Oscar de Vallée, décrivit les mœurs de ceux qu'il appelait les *manieurs d'argent*, et rattacha à Law comme à leur ancêtre direct les plus osés des agioteurs nouveaux. L'Empereur complimenta M. Ponsard et, dans une lettre rendue publique, félicita M. de Vallée. L'intention était louable; mais la leçon, même venant de si haut, manquait un peu d'autorité. On jugea qu'avant de s'adresser à la nation tout entière, le souverain aurait pu, avec quelque à-propos, refréner les convoitises

(1) 8 mars 1856.

(2) *Moniteur*, 4 mai 1853.

de ses plus proches amis. On jugea surtout que lui-même faisait de la spéculation une sorte de nécessité par le luxe dont il donnait l'exemple et qu'il imposait autour de lui.

La cour des Tuileries contribuait, en effet, à créer et à entretenir dans toutes les classes une véritable émulation de fastueuses dépenses. Dans la savante mise en scène du second Empire, les fêtes furent, de toutes les parties du programme, la plus soignée. Un art consommé veilla à ce qu'elles tinssent sans cesse le public en haleine en lui ménageant de nouveaux éblouissements. L'hiver et le printemps de 1853 avaient été remplis par une série ininterrompue de splendeurs officielles : quoi d'étonnant, et ne convenait-il pas que les Tuileries se parassent pour recevoir la jeune impératrice ? La surprise se montra quand, vers l'automne, les réceptions reprirent, se prolongèrent pendant tout l'hiver de 1854, se continuèrent bien avant dans le printemps, et enfin recommencèrent dès la première chute des feuilles, en sorte qu'on eût dit un carnaval perpétuel. Les plus graves protestèrent tout bas : quand la guerre abattait tant de victimes, quand la cherté des subsistances tournait à la disette, quand le choléra ajoutait ses deuils à ceux des batailles, tout cet éclat n'était-il point excessif ? Déjà le *Moniteur* avait répondu à ces remontrances chagrines ; dans une de ces longues notes dont il était de plus en plus coutumier, il avait établi fort doctement que la charité la plus efficace était celle qui assurait le travail des classes laborieuses, favorisait le commerce, même le commerce de luxe, et « que la dépense d'un grand bal retombait comme une pluie d'or sur toutes les industries (1) ». Danser étant décidément une bonne œuvre, on dansa sans interruption aux Tuileries, à l'Hôtel de ville, au Palais-Royal, dans les ministères, partout où l'intérêt, la vanité, le goût des plaisirs poussaient à imiter le prince. — Dans ces fêtes se révéla la société impériale telle qu'on la vit se développer plus tard et façonner à son image le pays lui-même. C'était un étalage extraordinaire

(1) *Moniteur*, 31 janvier 1854.

de luxe, mais avec des reflets trop éclatants, comme ceux d'une argenterie toute neuve et dont on aurait à peine démarqué les prix. C'était la plus fastueuse splendeur, mais moins d'un palais que d'une superbe maison meublée qui, après de nombreux changements de maître, abriterait des hôtes bienveillants, généreux, émerveillés et ravis, mal renseignés toutefois sur leur nouveau domaine, s'y perdant un peu et y perdant leurs amis, enclins soit à exagérer leur rôle, soit à l'oublier, et trahissant leur embarras par leurs efforts même à affecter l'aisance. Rehaussée du triple prestige de sa beauté, de sa jeunesse et de sa couronne, l'Impératrice présidait aux fêtes et s'y portait avec une bonté gracieuse mêlée d'une satisfaction qui prétendait demeurer grave, mais devenait par intervalles presque enfantine; puis, quand cet indulgent abandon avait relâché à l'excès les liens de l'étiquette, elle les resserrait tout à coup, et avec une brusquerie dure qui souvent froissait. C'est ainsi que, par une imparfaite possession de son personnage, il lui arriva, surtout plus tard, de donner deux exemples également mauvais : celui d'une condescendance qui autorisait l'oubli de toutes les règles, et celui d'une sévérité qui inopportunément les rappelait. Ce mélange de raideur gourmée et d'insouciant laisser-aller se retrouvait chez les courtisans, presque tous un peu ivres, mais d'une ivresse différente : les uns grisés de leurs dignités, se carrant dans leurs habits tout neufs, se constellant de leurs décorations, et pleins d'eux-mêmes jusqu'à se rendre haïssables; les autres, et c'était le plus grand nombre, grisés aussi, mais de plaisir, s'abandonnant aux perspectives de jouissances sans frein ni sans limites, bons d'ailleurs et généreux pour les autres comme pour eux, prêts à danser pour tout le monde, pour les pauvres, pour les victimes du choléra, pour les inondés, pour les orphelins de la guerre, spéculant pour jouir et au besoin pour donner, ne voyant dans ce règne nouveau qu'un cotillon indéfiniment recommencé, qu'une gigantesque farandole qui se prolongerait dans des entrelacements sans fin, et décidés à chasser, comme on chasse un mauvais rêve, toute ombre tragique ou seulement gênée qui traverserait la salle de leurs ébats ou de leurs festins. — Cette indif-

férence à tout ce qui n'était pas le plaisir s'expliquait d'autant mieux que les Tuileries s'ouvraient déjà, s'ouvrirent surtout plus tard à toutes sortes d'étrangers, indifférents à toute idée de patrie, pour qui Paris était un caravansérail et les fêtes officielles un lieu de franche lippée. Tout concourut à accréditer ces hôtes exotiques. Les uns se prévalaient auprès de l'Empereur de quelque amitié contractée dans l'exil : les autres se réclamaient auprès de l'Impératrice de quelque une de ces liaisons fugitives que les villes d'eaux voient à chaque saison naître et finir : puis, comme la noblesse nationale s'obstinait à boudier, les souverains, à défaut d'illustrations françaises, ne furent pas fâchés de rehausser, par quelques gentilshommes venus de loin, le luxe de leur cour : ceux-ci accoururent, étalèrent des noms superbes et qui vraiment étaient bien à eux, la plupart les ayant eux-mêmes fabriqués. On verra dans la suite du règne cet élément dominer au point de tout envahir. — Le *Moniteur*, érigé en maître d'économie politique, avait proclamé qu' « une grande fête se transforme en une pluie d'or » qui féconde toutes les industries. Rien ne fut négligé afin que cette pluie tombât assez drue pour voiler tous les points noirs du ciel. Jamais les costumiers ne virent de plus beaux jours ; jamais les fournisseurs privilégiés n'arborèrent de plus belles enseignes ; jamais les attelages ne furent plus luxueux, les livrées plus soignées, avec un mélange de correction anglaise et d'élégance nationale qui charmait. Un jour, dans l'un des moments les plus critiques du conflit oriental, le *Moniteur* ne dédaigna pas d'annoncer, par une note spéciale, un concours de couturières, et de préciser les volants ainsi que la garniture, « qui serait, pour l'une des robes, en point d'Alençon, et, pour l'autre, en dentelle noire dite de Chantilly (1) ». Ce concours était placé sous le patronage de l'Impératrice, comme les crèches, comme les salles d'asile, comme les sociétés de charité maternelles : car mondanité et charité, flirtation et dévotion, luxe et bienfaisance, hospices et théâtres, toilettes de bal et layettes d'enfants pauvres, tout se mêlait en ces âmes un peu folles, mais compa-

(1) *Moniteur*, 5 mai 1854.

tissantes, en sorte qu'il n'était pas de plaisir qui n'eût la prétention d'être une bonne œuvre, ni de bonne œuvre qui ne se dorât sous un plaisir. — Cependant, comme on ne pouvait danser toujours, on se mit en quête d'autres distractions : on en trouva de toutes sortes, la comédie, les charades, les tableaux vivants : puis on s'adressa aux courtisans étrangers, qui mirent en vogue les divertissements de leur pays, et cette aptitude à inventer des délassements leur valut une sorte de grande naturalisation mondaine qui dispensa de l'autre, qui en dispensa si bien que, dans la suite du règne, le meilleur titre à la faveur fut l'extranéité. — A certaines heures, la frivolité se lasse d'elle-même, et, si quelque mysticisme est alors à la mode, elle s'y jette avec un empressement à la fois craintif et voluptueux, comme pour remplacer par une sensation plus aiguë toutes celles que l'abus de la vie a émoussées. Il arrivait parfois en ce temps-là que, dans les réunions mondaines, l'orchestre ou les acteurs se taisaient : les lumières étaient discrètement abaissées : bientôt hommes et femmes se groupaient autour d'une table et se seraient les uns contre les autres autant que le permettaient les larges robes à crinoline qu'on commençait alors à porter : dans l'attente silencieuse, on n'entendait plus que les ricanements des incrédules, les protestations étouffées des dévots, les anxieux murmures des croyants : enfin la table, dit-on, parlait ; les esprits étaient évoqués, l'avenir se dévoilait ; et le lendemain, on racontait toutes sortes de choses étranges qui, grossies de bouche en bouche, prenaient des airs de divination. Aux Tuileries, vers cette époque, un spirite parut qu'on appelait *Home*, lequel fit des choses extraordinaires, occupa de lui la ville, la province même, puis tout à coup disparut comme il était venu. A l'exemple de la cour, tout le monde se prit à faire tourner les tables, se prononça pour ou contre la spiritisme, en sorte que la société ne rappela pas seulement Law par ses spéculations, mais aussi par ses ardeurs malades les convulsionnaires de Saint-Médard. Heureusement le bruit des orchestres vint couvrir toutes ces prétendues rumeurs d'outre-tombe : on secoua, sauf à y revenir encore, l'impression troublante, et, avec un redoublement de *furia*, on se reprit aux valse entrainantes,

aux galops échevelés. — Il faut bien l'avouer, l'Empire trouvait une sorte de popularité dans l'éblouissement même qu'il faisait naître. Les yeux tout remplis des spectacles nouveaux, on rapprochait un peu dédaigneusement des splendeurs impériales le train mesquin et économe de la monarchie représentative. Ce n'était pas elle qui eût donné jusqu'à deux emprunts par an et fourni à la spéculation autant d'occasions de gain : elle ne visait à faire tourner ni les tables ni les têtes : elle ne parlait pas des classes dites *laborieuses*, jugeant que toutes les classes devaient l'être pareillement : elle n'avait pas cette belle et grande manière d'ouvrir à tout propos des crédits et de régler d'avance tout ce qu'une loi ratifierait plus tard : surtout elle manquait de ces allures hardies, conquérantes et dégagées qui subjuguent les peuples comme elles dominent les femmes. Le luxe même de la cour impériale complétait son prestige : en voyant cette prodigalité qui ne comptait jamais, on se rassurait contre la disette, contre la guerre, contre tous les fléaux, et on croyait à une source de richesse que rien ne pourrait ni altérer, ni tarir.

C'est au milieu de toutes ces pompes que fut inaugurée, en 1855, l'Exposition universelle, fête elle-même et la plus grande de toutes, puisqu'on y conviait le monde entier.

Dès 1830, un fonctionnaire des douanes, M. Boucher de Perthes, avait conçu le projet de ces solennités internationales (1). Le dessein parut d'abord chimérique : bientôt l'établissement des chemins de fer le rendit praticable. En 1849, une proposition fut faite à l'Assemblée législative, en vue d'assurer à la France la première réalisation d'une si grande entreprise. Cependant l'Angleterre nous devança et, en 1851, ouvrit son Palais de Cristal aux produits industriels et agricoles de tous les peuples. Privé de l'initiative, notre pays tint à honneur de suivre de près son émule, de l'égaliser, de la surpasser même, s'il se pouvait. Le 8 mars 1853, une décision impériale annonça qu'une Exposition universelle s'ouvrirait à Paris le 1^{er} mai 1855 ;

(1) Voir M. Michel CHEVALIER, *L'Exposition universelle*. (*Journal des Débats*, 16 mai 1855.)

puis une série de décrets, de circulaires, d'arrêtés ministériels suscitèrent les bonnes volontés individuelles, réglèrent le concours des Chambres de commerce, établirent la Commission centrale, créèrent les comités locaux, facilitèrent l'introduction des produits étrangers, en un mot, travaillèrent à garantir contre tous les risques possibles une expérience qui, malgré l'exemple de la Grande-Bretagne, paraissait un peu redoutable et par sa grandeur et par sa nouveauté. La présidence de la Commission fut confiée au prince Napoléon; et ce choix se justifiait, non seulement par le haut rang de ce personnage, mais par la largeur de ses vues, son aptitude à tout concevoir et à tout s'assimiler, son activité surtout qui se portait, avec une ardeur extrême, sur les choses nouvelles toutes les fois qu'il les pouvait manier à son gré. Par malheur, ces hautes qualités étaient un peu gâtées par une humeur despotique à l'excès et aussi par des accès de lassitude où se perdait le fruit des plus intenses efforts. De plus, au milieu même de la préparation de son œuvre, le prince s'absenta pendant près de six mois à l'occasion de la guerre d'Orient, ce qui nuisit à ses lauriers pacifiques sans lui permettre de cueillir les autres.

Toutes sortes de difficultés contrarièrent l'entreprise. La première fut l'insuffisance de l'emplacement. Le palais de l'Industrie qui se construisait alors avait été désigné comme le lieu de l'Exposition. On ne tarda pas à se convaincre que ses proportions ne répondaient pas au dessein qu'on se proposait. Les commissaires anglais, étant venus à Paris, allèrent jusqu'à déclarer que leurs seuls produits le rempliraient aisément (1). Même en faisant la part de la vanité britannique, l'avertissement était trop grave pour qu'on ne le retint pas. Une solution radicale, chaleureusement patronnée par le prince Napoléon, consistait à délaisser le local primitif et à élever ailleurs, sur un plan d'ensemble, un édifice digne du nombre des exposants et de l'hospitalité française. Sur ces entrefaites, le prince partit pour la Crimée; en son absence, on abandonna ce projet grandiose et on se décida à garder modestement le palais des

(1) *Rapport du prince Napoléon*, p. 45.

Champs-Élysées, en l'agrandissant par d'importantes annexes. — On n'était pas à bout de soucis. Les embarras d'emplacement étaient à peine surmontés qu'on put craindre que toute cette peine n'eût été prise en vain. Au printemps de 1855, la guerre, loin de s'apaiser, menaçait de s'étendre; la crise des subsistances n'était point conjurée; l'épidémie cholérique sévissait encore. Convenait-il d'ouvrir, sous des signes si peu propices, la grande fête de la paix, et ne valait-il pas mieux l'ajourner que de la célébrer dans une médiocre affluence? L'énergique volonté des pouvoirs publics, le prestige alors très grand du gouvernement impérial firent écarter ces timides avis; et, malgré tant de pronostics contraires, il fut décidé que l'Exposition aurait lieu. Mais alors un autre contretemps faillit tout compromettre. Cette période d'incertitude avait provoqué des retards de toutes sortes : retards dans les constructions, retards dans les travaux des commissions, retards dans les envois des exposants. Le 15 mai, le palais de l'Industrie s'ouvrit, mais pour laisser voir des galeries tantôt désertes, tantôt encombrées de colis, et rendues intolérables par le marteau des déballeurs. On ne se doutait point, en ce temps-là, que toutes les expositions futures dussent être également inexacts. Aussi les premiers étrangers arrivés à Paris furent fort désappointés : les uns se contentèrent de cheminer quelques jours à travers les caisses à demi déballées et reprirent mélancoliquement la route de leur logis : les autres voyagèrent dans les provinces, en Belgique, ou bien encore allèrent jusqu'à Londres, se réservant de revenir quand tout serait prêt. Quant aux Parisiens, ils comparaient le gouvernement à un régisseur de théâtre qui aurait levé le rideau avant de costumer les acteurs; ils redoutaient que leurs bénéfices fussent incomplets comme le succès lui-même, et signalaient, d'une voix assez hardie pour le temps, ce qu'ils appelaient l'incurie de la Commission.

Quand enfin, vers la fin de juin, l'Exposition, avec ses galeries remplies, apparut dans son ensemble, toutes les critiques se fondirent en une approbation méritée. Un esprit vraiment libéral avait inspiré les règlements : aucune nation n'avait été

exclue, pas même la Russie, et c'était d'elle-même qu'elle s'était retirée de la lice. Le désir d'attirer n'avait point dégénéré en indulgence maladroite, et, pour l'Exposition française en particulier, une sage rigueur avait écarté tout ce qui n'eût point été digne du bon renom national. Le nombre des exposants était de 20,000 environ, moitié Français, moitié étrangers. On avait mis à profit l'exemple de Londres, mais sans aucune imitation servile. Par un progrès très heureux, il avait été décidé que chaque objet pourrait porter l'indication de son prix, ce qui fournirait aux visiteurs l'élément indispensable pour asseoir leur jugement. — Une innovation beaucoup plus considérable, c'était celle qui avait créé pour l'*Exposition des Beaux-Arts* une organisation et une annexe spéciales. Dans cet ordre d'idées, le prince Napoléon eût aimé à rassembler les œuvres les plus fameuses de la sculpture et de la peinture, depuis le commencement de ce siècle. Comme ce dessein exigeait un emplacement impossible à trouver et un déménagement partiel de nos Musées, on y avait renoncé, mais pour s'arrêter à une résolution très large encore, celle d'admettre, pour la France et l'étranger, toutes les œuvres des artistes vivants. Le public fut donc admis à étudier et à admirer un merveilleux ensemble, depuis les grandes compositions synthétiques de l'Allemagne jusqu'aux miniatures et aquarelles de l'Angleterre, depuis les paysages des peintres suisses jusqu'aux tableaux si finis de la Belgique. Au-dessus de tous dominaient nos artistes, si supérieurs à tous leurs émules par le talent, par l'inspiration, et dignes représentants de cette école française, l'une des gloires les plus durables du dix-neuvième siècle. — Dans une sphère toute différente, un juste souci des intérêts démocratiques avait fait admettre une autre nouveauté : il avait été décidé que les récompenses s'étendraient non seulement aux chefs d'industrie, mais aussi aux contremaîtres et aux ouvriers, exécuteurs intelligents et zélés des travaux couronnés; par malheur, les patrons, invités à établir la liste de leurs coopérateurs, comprirent mal la pensée de la commission; les uns se gardèrent bien de signaler leurs meilleurs ouvriers, de crainte que quelque établissement rival ne les attirât; les autres, dans un sentiment

de banale bienveillance, recommandèrent en masse tout leur personnel (1). — Dès la fin de juillet, aucune incertitude ne subsista plus sur le succès final, qui serait non seulement honorable, mais éclatant. Sans doute, si on ne consulte que les tables du mouvement des chemins de fer et la statistique des entrées (2), les chiffres paraîtront bien modestes, tant la facilité des communications et l'habitude des voyages ont multiplié de nos jours, pour les moindres expositions, le nombre des visiteurs. Mais ces mêmes chiffres parurent alors énormes, et l'étaient pour le temps. Malgré la guerre, le palais de l'Industrie s'ouvrit pour quelques personnages de haut rang, le roi de Portugal, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le duc et la duchesse de Brabant, le roi de Sardaigne, la reine Victoria et le prince Albert. Ici encore l'énumération semblera bien courte; mais la mode ne s'était point établie qui a depuis transformé certains souverains en perpétuels touristes.

Cependant la véritable importance de l'Exposition ne résidait ni dans cette affluence ni dans ces pompes. C'est à sa date même qu'elle empruntait son plus sérieux, son plus puissant attrait. Elle se produisait, en effet, au milieu d'une immense transformation industrielle, économique, en sorte qu'elle permit de surprendre à leur origine, de noter à leur apparition, de suivre dans leurs premiers essais presque toutes les applications nouvelles que l'âge suivant développerait. Aussi, tandis que les visiteurs superficiels couraient aux objets de luxe, aux articles de mode, aux diamants surtout qui étaient entourés d'une foule sans cesse renouvelée, les observateurs plus graves étaient frappés de toutes sortes d'inventions, timides encore, mal connues et à la recherche des perfectionnements qui les vulgariseraient. C'est alors qu'on vit les premiers emplois du fer dans les charpentes, les toitures, les constructions de toute

(1) *Rapport du prince Napoléon*, p. 100-101.

(2) Exposition de 1855, entrées : 5,162,530. (*Rapport du prince Napoléon*, p. 86-87.) — Exposition de 1867, entrées : 15,000,000. (*Rapport de la Commission impériale*, p. 481.) — Exposition de 1878, entrées : 16,102,089. (*Rapport administratif de l'Exposition de 1878*, t. II, p. 360.) — Exposition de 1889, entrées : 82,121,875. (*Rapport sur l'Exposition du Champ de Mars*, p. 13.)

sorte, et aussi dans les machines agricoles que la rareté des ouvriers ruraux rendrait bientôt si nécessaires. C'est alors qu'on soupçonna les nombreuses applications de l'électricité. C'est alors que se révéla l'appropriation du gaz pour les appareils de chauffage. C'est alors que certaines substances telles que le caoutchouc commencèrent à trouver toutes sortes d'utilisations précieuses dans l'industrie. C'est alors qu'apparurent les procédés chimiques qui permettraient la conservation de tant de substances alimentaires. De toutes les découvertes modernes, une surtout charma, celle de la photographie : la plupart des visiteurs, qui ne connaissaient encore que les grossières épreuves sur verre, s'arrêtaient ébahis devant les reproductions saisissantes de toutes sortes de paysages ou de monuments, et s'émerveillaient de ce bel art encore au début de ses progrès. En même temps que la photographie, on vit se développer les plus heureuses créations de ce qu'on appelait déjà, de ce qu'on appela surtout plus tard les arts décoratifs, les arts industriels. A cette époque où le renchérissement de toutes choses éveillait tant de soucis, une galerie dite de l'*Économie domestique* eut aussi le privilège d'attirer l'attention de toutes les âmes généreuses qui aspiraient à mettre à la portée du plus grand nombre les avantages réservés jusque-là à quelques-uns : organisée par l'initiative intelligente autant que charitable de quelques hommes de bien, cette section offrait le plus ingénieux assemblage de tous les objets à bon marché qui pouvaient assurer la subsistance des familles pauvres, et l'intérêt de l'œuvre fut tel que le catalogue s'épuisa et dut être réimprimé (1). — C'est ainsi que l'Exposition était à la fois une fête pour les hommes de plaisir qui s'enivraient de bruit et un sujet de méditation profonde pour les hommes de travail qui s'efforçaient de mesurer les conséquences scientifiques, industrielles ou sociales des inventions récentes. Le tourbillon mondain qui agitait les uns et les grandes préoccupations qui absorbaient les autres ne permettaient guère à la pensée de se porter ailleurs. Cependant, parmi

(1) Voir *Rapport du prince Napoléon*, p. 59 et suiv. — Voir aussi *Vie de M. Cochin*, par M. DE FALLOUX, p. 91 et suiv.

les galeries du palais, il en était une qui éveillait, par une vive représentation, des images et des souvenirs bien différents, c'était celle où s'étaient les voitures modèles d'ambulance, les instruments de chirurgie, les appareils pour les blessés. A cette vue, les visages s'assombrissaient, les cœurs se serraient, et, sur les joues subitement pâlies, plus d'une larme coulait. On se rappelait avec un mélange de pitié, d'admiration et de remords ceux que, dans l'étourdissement des fêtes, on oubliait vraiment trop, ceux qui, à cette heure, souffraient, peinaient, mouraient peut-être afin d'assurer à la patrie à demi distraite ou insoucieuse le gigantesque trophée de Sébastopol abattu. Cette austère évocation poursuivait le visiteur jusque dans la galerie des amusements enfantins, où un jouet colossal, œuvre d'un fabricant de Berlin, représentait en pièces d'étain toutes les péripéties de la bataille de l'Alma. La plupart continuaient leur route, tout songeurs et rêvant à ceux qu'ils avaient quittés. Mais bientôt sous le son joyeux des orchestres, sous les rumeurs de la foule, sous l'attrait des spectacles, cette impression s'effaçait, et le Paris enfiévré d'alors ressaisissait avec son implacable égoïsme les âmes qui, un instant, lui avaient échappé.

Les visiteurs de l'Exposition non seulement assistaient au spectacle d'une imposante solennité industrielle, mais recueillaient la surprenante impression d'une grande capitale qui, tout d'une pièce, se reconstruisait. Ceux qui avaient déjà habité Paris s'étonnaient de ne s'y plus reconnaître, et, dans leur trouble, accusaient l'infidélité de leur mémoire. Ceux qui n'avaient jamais séjourné chez nous ne retrouvaient que malaisément les descriptions qu'on leur avait tracées et s'attachaient tantôt à fixer dans leurs regards des vestiges qu'on ne reverrait plus, tantôt à composer le plan de la cité nouvelle dont ils n'apercevaient encore que les premiers linéaments. Cette transformation de la ville fut l'une des œuvres principales du second Empire, œuvre qui se prolongea pendant toute la durée du règne et dont il importe de marquer ici les débuts.

Dès le lendemain du coup d'État, Napoléon avait réglé par décrets quelques-uns des projets débattus sous les régimes pré-

cédents. Il avait décidé la construction du palais de l'Industrie, l'agrandissement du périmètre des Halles, et, en outre, l'achèvement du Louvre, ce grand travail tant de fois ajourné. Dans le même temps, la ville, devenue propriétaire du bois de Boulogne, avait commencé les aménagements qui changeraient cette promenade monotone en un immense parc de plaisance. A la même époque naquit la pensée d'ouvrir de grandes voies de communication entre les gares et les quartiers du centre : le boulevard de Strasbourg, appelé à relier le débarcadère de l'Est au boulevard Saint-Denis, fut la première réalisation de ce dessein. Puis la rue de Rivoli fut prolongée au delà de la place du Louvre. Sur la rive gauche enfin fut commencée la rue des Écoles, première tentative pour répandre le jour et la lumière à travers les ruelles étroites qui descendaient de la montagne Sainte-Geneviève.

Dans l'ignorance où l'on était de l'avenir, il ne manqua pas d'esprits timides qui déjà s'alarmèrent. Ils exprimaient deux craintes : la première, c'était que l'abondance du travail n'amenât à Paris une trop grande masse d'ouvriers, au grand détriment des campagnes privées de bras et peut-être au grand péril de la tranquillité publique (1) ; la seconde, c'était que les finances parisiennes ne fussent témérement engagées. Tout autre était la pensée de l'Empereur. Il jugeait trop circonspecte la Commission municipale. M. Berger, alors préfet de la Seine, lui paraissait trop asservi à des règles étroites, trop imbu des idées parlementaires, en un mot trop *édile des anciens jours*. Cette défiance des agents officiels lui faisait rechercher quelques collaborateurs secrets en compagnie desquels il maniait, remaniait, marquait de traits de toutes couleurs le plan de la ville. De même que le Pape, chef de toute la catholicité, se plaît à se dire évêque de Rome, de même l'Empereur, souverain de toute la France, se flattait d'exercer sur les affaires parisiennes un contrôle particulièrement vigilant. Une de ses ambitions était que la ville fût marquée à son chiffre, et portât,

(1) Voir circulaire du ministre de la police générale aux préfets, 17 avril 1852. (*Moniteur*, 19 avril 1852.)

sur ses édifices, la trace indélébile de son règne. Dans cette pensée, il se mit en quête d'un coopérateur qui fût digne de le comprendre, qui surtout ne fût pas un « édile des anciens jours » ; et à cet égard il fut servi à souhait : car M. Haussmann ne ressembla à aucun des édiles passés, et il est probable qu'aucun des édiles futurs ne lui ressemblera jamais.

C'est le 1^{er} juillet 1853 que ce personnage fameux fut installé à l'Hôtel de ville, que, pendant seize ans, il régirait en dictateur. Il y apportait l'expérience d'une longue carrière administrative ; car il avait parcouru tous les degrés de la hiérarchie, assez rapidement pour qu'il fût jeune encore, avec assez de lenteur pour qu'il ne parût ni un favori ni un parvenu. Préfet de l'Yonne et du Var, deux départements travaillés par le socialisme, il s'y était signalé par son activité, son énergie, son sang-froid : puis, nommé à Bordeaux en récompense de ses services, il y avait reçu Louis-Napoléon et avait entendu de sa bouche le discours mémorable d'où l'Empire était sorti. Plusieurs circonstances avaient secondé sa fortune : à sa naissance, en 1809, le prince Eugène l'avait agréé comme filleul, en sorte qu'un lien originaire le rattachait à la dynastie ; en 1830, il avait été légèrement blessé d'un coup de feu pendant les journées de Juillet, et cette opportune blessure lui avait facilité l'accès des fonctions officielles. Enfin le même hasard heureux l'avait conduit à Paris le 1^{er} décembre 1851 et avait voulu que le lendemain il saluât l'un des premiers M. de Morny. Quels que fussent ces signes d'une chance propice, ce n'était ni à l'intrigue, ni même à son dévouement que M. Haussmann devait son élévation. Ce que l'Empereur avait deviné en lui, c'était une puissance de volonté que l'obstacle surexciterait, loin de l'abattre, une hardiesse d'initiative qui accepterait d'une humeur tranquille toutes les responsabilités, une disposition arrêtée à ne ménager ni les forces des autres ni les siennes propres, une personnalité exigeante et impérieuse qui ne plierait devant aucun rival, ouvert ou caché, avec cela un si médiocre souci de la légalité qu'on la tournerait sans scrupule, qu'on la braverait même si on ne pouvait l'é luder. De M. Haussmann, M. Rouher a dit un jour : « Tout est grand en

lui, les qualités et les défauts (1). » Jugement qui s'applique non seulement à l'homme, mais à l'œuvre qui sortira de ses mains.

Quand, à l'Hôtel de ville, on vit arriver un préfet étranger à la politique, peu mêlé à la société parisienne, inconnu de presque tous, on ne douta pas que le nouvel élu, créature exclusive du souverain, ne fût l'instrument de desseins extraordinaires, pleins d'entrainements coûteux et de témérités. Le discours de bienvenue de M. Delangle, président de la Commission municipale, se ressentit de ces craintes. Ce fut moins un compliment qu'une leçon sèche et gourmée. M. Delangle développa avec complaisance l'éloge de M. Berger et déplora sa retraite prématurée. Avec une brièveté voulue, il protesta de son respect pour les décisions de l'Empereur. Même sous ses promesses de concours, il cacha une réserve. « Notre appui, dit-il, vous est acquis d'avance *pour toutes les mesures qui n'excéderont pas les forces de la Ville.* » Le nouveau préfet sentit l'hostilité, mais, en homme qui remet sa revanche, feignit de ne pas la remarquer. Avec ses subordonnés, il se dédommagea. « Je parlais à mes employés, dit-il, comme un chef de corps parle à sa troupe (2). » Il leur laissa d'ailleurs clairement entendre que, s'il exigeait le travail et la soumission, il saurait discerner et récompenser l'un et l'autre. Par ce langage autoritaire, il établit, dès le premier jour, son prestige et se posa en maître avantageux à servir, dangereux à irriter. Puis lui-même il se mit à l'œuvre, insoucieux d'une malveillance qu'il saurait réduire ou ramener, confiant dans ses forces, dans son énergie, dans son bonheur, jaloux surtout qu'aucun rôle n'éclipsât ou ne dépassât le sien ; et à certains égards cette prétention n'était pas excessive, car de toutes les créations du second Empire, la sienne est presque la seule qui ait complètement survécu.

Les *mémoires* présentés par M. Haussmann à la Commission municipale permettent de saisir les idées générales qui l'inspirèrent. Son plan, dessiné dès le début à larges traits, tendit à

(1) *Papiers des Tuileries*, t. I^{er}, p. 134.

(2) HAUSSMANN, *Mémoires*, t. II, p. 85.

quatre buts principaux : — dégager les grands édifices, palais, églises, casernes, de façon qu'ils fussent d'un aspect plus agréable à l'œil, d'un abord plus facile dans les jours de fête, d'une défense plus aisée dans les jours d'émeute ; — améliorer l'état sanitaire par la destruction systématique des rues et ruelles infectes ou mal famées, vrais foyers d'épidémies et de démoralisation ; — assurer la tranquillité publique par la création de grands boulevards qui laisseraient circuler non seulement l'air et la lumière, mais les troupes, et, par une ingénieuse combinaison de plusieurs biens, rendraient le peuple à la fois mieux portant et plus soumis ; — enfin, faciliter la circulation aux abords des gares par de grandes voies de pénétration qui amèneraient directement les voyageurs jusqu'au centre du commerce, des plaisirs, des affaires, et préviendraient les encombrements, les retards, les accidents. Telles furent les pensées originaires de M. Haussmann, pensées éminemment justes et sages, mais qui subiraient plus tard de si extraordinaires déviations. De l'art, le nouveau préfet ne s'occupa guère, non par dédain, mais moitié par ignorance, moitié par impossibilité de pourvoir à tout. De cette grande entreprise devait sortir une ville nouvelle ou tout au moins renouvelée, uniforme plus encore que belle, et pleine de splendeurs, mais de splendeurs un peu banales qui se pourraient copier partout. A la vérité, pour les copier, il faudrait une grande puissance arbitraire et beaucoup d'argent. L'arbitraire, M. Haussmann le poussera dans la suite à un degré inouï ; mais ce sont là des choses qui viendront en leur lieu. Quant à l'argent, l'entrepreneur préfet proclama bien vite ce principe « que les dépenses extraordinaires ne sont pas les ennemies des budgets ; que, si elles sont faites avec intelligence, elles enrichissent, loin d'appauvrir, et amènent un accroissement général du revenu (1) ». Sur la foi de cette maxime, il ouvrit toutes les écluses, et, quand on formulait quelques appréhensions, il répondait en s'appropriant le mot de Louis XIV à Mansard : « Bâissez, bâissez toujours ; nous ferons l'avance, les étrangers nous la rembourseront. »

(1) HAUSSMANN, *Mémoires*, t. II, p. 265.

La première application du plan grandiose que nous venons d'indiquer devait être le percement de deux grandes artères perpendiculaires l'une à l'autre et qui se couperaient à angle droit au centre même de la capitale. Ce fut ce qu'on appela la *grande croisée de Paris*. L'une de ces voies, allant du nord au sud, et partant de la gare de l'Est, était déjà, sous le nom de boulevard de Strasbourg, ouverte jusqu'à la porte Saint-Denis; de là, sous le nom de boulevard du Centre, bientôt devenu le boulevard de Sébastopol, elle se frayerait un chemin entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, et viendrait aboutir à la place du Châtelet. Dans la pensée de M. Haussmann, elle ne s'arrêterait pas là, mais, franchissant la Seine, elle se tracerait un large passage à travers la Cité, s'élèverait ensuite sur les pentes déblayées et adoucies de la montagne Sainte-Genève, et se prolongerait le long du Luxembourg jusqu'à l'Observatoire. L'autre voie, allant de l'ouest à l'est, ne demanderait, pour être complétée, que l'achèvement de la rue de Rivoli, dont on relierait, en toute urgence, les tronçons commencés, et qu'on conduirait jusqu'à la rue Saint-Antoine; alors serait établie, et par une route vraiment triomphale, la communication directe entre la barrière de l'Étoile et la barrière du Trône, d'un côté par les Champs-Élysées et la place de la Concorde, de l'autre côté par la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille et la rue du Faubourg Saint-Antoine. Le point d'intersection de ces deux grandes artères se placerait au pied de la tour Saint-Jacques, vieux monument dégagé et comme retrouvé. — Ce projet magistral réalisait à merveille tous les avantages principaux que l'on poursuivait. Il créait un large débouché pour les voyageurs venant de la gare de l'Est et aussi de la gare du Nord. Il perçait et, pour employer l'expression du temps, *éventrait* les vieux quartiers Saint-Martin et Saint-Denis, ces repaires habituels d'émeutes; puis, par les démolitions ultérieures de la rive gauche, il supprimerait, sur les pentes du quartier Latin, d'autres rues non moins propices aux séditions. Il permettait, en cas de troubles, d'amener vers le centre, par une route spacieuse et rapide, d'un côté les troupes de Courbevoie, de l'autre celles de Vincennes. Il combattait d'avance les épidémies

futures, en aménageant de grands espaces vides, en distribuant largement l'air, la lumière, la verdure, tout ce qui entretient la santé publique ou la préserve. Enfin, soit par les deux artères principales, soit par les voies secondaires ou les places qui y seraient rattachées, il isolerait et dégagerait les principaux édifices du centre de la ville. Plan superbe, on ne saurait trop le répéter, et où les critiques de détail se perdent dans les magnificences de l'ensemble. Ces deux grandes voies furent comme l'ossature à laquelle tout le reste vint se souder. Seulement, dans la suite, les membres détachés de ce tronc vigoureux s'étendirent, se multiplièrent à l'excès, puis se ramifièrent un peu au hasard en se projetant de tous côtés; alors vint l'ère des combinaisons fondées sur le caprice ou la spéculation, des devis coûteux, des calculs chimériques, en un mot, de tous les abus qu'on devra dire plus tard; mais ces abus mêmes ne dispensent pas de louer hautement la sagesse hardie du dessein primitif.

A des intervalles rapprochés, les décrets se succédèrent qui autorisaient ces grandes transformations. Parmi ces décrets, les uns eurent pour but soit l'élargissement ou la suppression des rues qui avoisinaient la rue de Rivoli, soit l'achèvement de cette voie elle-même; les autres assurèrent le prompt dégagement de l'Hôtel de ville et de la caserne Napoléon. Puis l'ouverture du boulevard du Centre et de diverses voies adjacentes fut décidée, projet considérable dont l'exécution serait répartie sur un espace de cinq années (1). Enfin, sur l'emplacement des petites rues qui enserraient l'Hôtel de ville, un court et large boulevard fut résolu, qui serait comme l'avenue du palais municipal et se prolongerait jusqu'à la place du Châtelet. En l'honneur de la reine d'Angleterre qui vint un peu plus tard visiter ces quartiers, la voie nouvelle fut appelée l'*avenue Victoria*.

Le Corps législatif qui, si souvent dans l'avenir, devait blâmer les témérités de M. Haussmann, et, en fin de compte, les

(1) *Mémoire* présenté par le préfet de la Seine à la commission municipale, 21 février 1855.

autoriser, le Corps législatif fut appelé pour la première fois, en 1855, à apprécier l'œuvre nouvelle. Ce fut à propos d'un emprunt municipal de 60 millions destiné à payer les débuts de la grande entreprise. Le rapport de la commission, confié à M. de Voize et plus développé qu'à l'ordinaire, révéla bien la vraie pensée des députés, laquelle se résumait en une approbation admirative, mais mêlée déjà de sages avertissements. On jugeait le dessein de M. Haussmann tout à fait grandiose, approprié en outre aux besoins du temps, et par conséquent nécessaire. Sous cette adhésion qui, en certains passages du rapport, prenait des airs d'apologie, se voilaient quelques discrètes critiques. On se demandait si les travaux échelonnés, non plus sur cinq annuités comme le voulait le projet, mais sur un espace plus étendu, n'auraient pas pu être couverts par les excédents des recettes municipales. On appréhendait que ces démolitions et ces reconstructions si considérables n'amènassent une hausse excessive des matériaux, de la main-d'œuvre, des loyers. On redoutait enfin que l'agglomération dans Paris de tant d'ouvriers ne devînt un embarras, et ce dernier danger était signalé avec une insistance marquée, car, depuis 1848 et la crise des ateliers nationaux, cette crainte demeurait pour tous les hommes d'ordre un de leurs dominants soucis.

Ce n'est que par scrupule d'exactitude que j'ai mentionné cette douce et inoffensive remontrance. Dans le discrédit du Corps législatif, M. Haussmann ne l'écouta guère; quant au public, il ne l'écouta pas du tout. Était-ce à dire que le peuple de Paris fût un témoin inattentif ou indifférent? En aucune façon. Bien au contraire, l'entreprise de son préfet avait pris une place privilégiée dans ses entretiens et ses pensées. Chacun l'appréciait suivant ses vues propres, ses tendances, ses intérêts. Il y avait les archéologues qui, déjà, dénonçaient la destruction du passé et n'étaient pas éloignés d'imputer à M. Haussmann tout ce qui, depuis un siècle, avait disparu. Il y avait les casaniers, vieux Parisiens identifiés à leurs murailles et qui se désolaient de changer de logis. Il y avait les délicats, les sybarites qu'exaspéraient la scie des tailleurs de pierre et l'aveu-

glante poussière des démolitions. Il y avait les loustics qui proposaient d'un ton sérieux, comme on le fit en une brochure alors en vogue, l'expropriation en masse de Paris tout entier. Des victimes plus intéressantes du nouvel état des choses, c'étaient les rentiers peu fortunés, les employés subalternes qui se débattaient péniblement contre la *hausse des loyers*, conséquence d'une population flottante fort accrue et de démolitions pratiquées dans les quartiers les plus habités. Dans de longues notes rédigées à des intervalles presque périodiques, le *Moniteur* (1) s'appliquait à prêcher la patience. Il affirmait que le mal ne durerait pas, qu'il était compensé par l'augmentation des salaires, que bientôt de spacieuses cités ouvrières créeraient plus de logements nouveaux que la pioche du terrassier n'en avait fait disparaître; puis, à ces bonnes paroles, il ajoutait quelques principes d'économie politique tout à fait consolants et appropriés aux circonstances. Mais ces homélies philanthropiques, même aidées de secours plus appréciés, ne diminuaient guère le malaise qui, un instant, fut fort grand et se traduisit même, aux époques des échéances, par quelques actes de désordre. — Le remède naquit en partie de la cause même qui avait suscité le mal. Appauvri tout d'abord par l'œuvre de son préfet, le Parisien, toujours ingénieux, apprit bientôt l'art d'en profiter. Cet art, il le puisa dans la pratique des expropriations. Pour réclamer de grosses indemnités, les propriétaires expropriés produisirent des baux récents faits avec d'importantes augmentations; de leur côté, les locataires évincés invoquèrent la rareté et le haut prix des appartements ou des boutiques, firent valoir les difficultés et les embarras des recherches, les pertes de temps, les déplacements de clientèle, et monnayèrent toutes choses, tout, jusqu'aux raisons de sentiment qui leur rendaient chers certains lieux. Sous cette double pression, les appréciations les plus larges prévalurent. Dès 1855, M. Haussmann écrivait : « J'ai le regret de dire que les fixations du jury ont constamment dépassé nos prévisions (2). »

(1) Voir notamment 21 avril 1853, 6, 27 avril 1854, 23 septembre 1856.

(2) *Mémoire* présenté par le préfet de la Seine à la commission municipale, 21 février 1855.

Ce jury, si libéral à ses dépens, le préfet de la Seine essaya de l'éviter en créant à l'Hôtel de ville une commission spéciale qui entendrait les intéressés et provoquerait des arrangements amiables (1). Mais les Parisiens dédaignèrent de telles tentatives de conciliation, et, mis en goût de bénéfices, prisèrent de plus en plus la justice des jurés, expropriés d'hier ou de demain, et charmés de déployer une générosité qui ne leur coûtait rien. Ce qui n'avait été qu'une occasion isolée de gain devint avec le temps une industrie savamment organisée. On apprit à renouveler les baux à la veille des expropriations, afin de se créer par là même un titre à l'indemnité : on s'évertua à deviner les secrets de la Ville afin de se placer sur le chemin des démolitions, ce qui permettrait de se dire plusieurs fois victime et de s'enrichir par déménagements successifs. On produisit de faux inventaires, de faux livres de commerce, on étala des marchandises d'emprunt. Des nuées d'agents d'affaires surgirent pour guider l'inexpérience des intéressés, leur suggérer des subterfuges, opérer de compte à demi avec eux. La jurisprudence elle-même se montra généralement rigoureuse pour l'administration. C'est ainsi que, plus tard, elle consacra le droit immédiat des locataires à l'indemnité, même lorsqu'on leur laissait la libre jouissance de leurs baux. « Comment avez-vous fait fortune? disait-on un jour à un nouvel enrichi. — J'ai été exproprié (2). » Tous ces abus ne furent poussés jusqu'au scandale que dans les années qui suivirent : mais dès l'époque où nous sommes parvenus, on peut en saisir l'origine et en surprendre les premiers exemples. M. Haussmann s'efforça de combattre une profusion si désastreuse pour les finances municipales; puis il se résigna et, en habile homme, sut tirer parti du mal même. Quand, dans la suite, on lui reprocha l'excès de ses dépenses, il les expliqua par le chiffre extraordinaire des indemnités, et mit si bien en lumière les prodigalités du jury qu'on fut tenté d'oublier les siennes propres.

(1) Circulaire du préfet de la Seine aux maires de Paris, 25 mars 1856. (*Moniteur*, 1^{er} avril 1856.)

(2) Maxime DU CAMP, *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, t. VI, p. 256-257.

Cependant, ce grand renouvellement de la ville était une permanente distraction et un continuel spectacle, au même titre que les spéculations de la Bourse, les fêtes de la Cour, les mystères du spiritisme, les splendeurs de l'Exposition. Au-dessus des plaintes des uns, des calculs des autres, la curiosité dominait. Le dimanche, les ouvriers et les marchands dirigeaient volontiers leurs promenades vers les quartiers en transformation et se plaisaient, soit à marquer les progrès de la semaine écoulée, soit à former toutes sortes de conjectures pour l'avenir. Déjà, depuis la gare de l'Est jusqu'au boulevard Saint-Denis, le boulevard de Strasbourg alignait la longue suite de ses vastes maisons régulières à l'image desquelles tout le Paris nouveau devait être reconstruit. Au sud du boulevard, entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Denis, régnait un vaste ensemble de ruines. Toutes les petites rues ou ruelles familières à l'émeute allaient disparaître, on en voyait les dernières maisons qui s'ouvraient toutes pantelantes, et on les regardait encore en s'éloignant, car la semaine suivante on ne les reverrait plus. En descendant vers la Seine et en approchant de l'Hôtel de ville, on retrouvait le même spectacle de démolitions : les rues de la Tannerie, de la Vannerie, des Teinturiers, de la Vieille-Place-aux-Veaux, de la Vieille-Lanterne, de la Tuerie, de la Joaillerie, toutes ces ruelles infectes qui n'avaient de pittoresque que leur nom et que nul, avant leur destruction, n'eût osé poétiser, s'abattaient les unes après les autres, et c'est seulement en trébuchant au milieu des décombres qu'on pouvait y avancer. A travers ces pans de murs éventrés apparaissaient, d'un côté l'Hôtel de ville qui commençait à se dégager, de l'autre la tour Saint-Jacques, débarrassée des constructions qui la masquaient, et, au delà, la place du Châtelet. Puis se montrait la rue de Rivoli, déjà superbe, quoique incomplète encore en quelques-uns de ses tronçons. Quand on la suivait en se dirigeant vers l'ouest, les démolitions apparaissaient à droite et à gauche à cause de l'élargissement de toutes les voies adjacentes. Bientôt l'espace s'ouvrait largement en face de Saint-Germain-l'Auxerrois, du Palais-Royal, du Louvre, du Louvre surtout, encore couvert d'échafaudages, mais qui allait se montrer dans son majestueux

ensemble. Quand le temps était beau, volontiers le Parisien prolongeait sa promenade ; il la prolongeait par le Carrousel, définitivement débarrassé des honteuses constructions qui, si longtemps, l'avaient obstrué ; les plus vaillants poursuivaient leur route et, à travers les longues avenues, gagnaient les Champs-Élysées, le bois de Boulogne même qu'un art plein de gracieux désordre achevait d'embellir et qui imitait, dans un cadre plus beau encore, les splendeurs d'Hyde-Park. Chemin faisant, on admirait le service de police réorganisé et accru, la voirie mieux organisée, le macadam se substituant au pavé, le service des eaux amélioré et développé, la circulation publique facilitée par les omnibus qui commençaient à sillonner tous les quartiers ; puis, quand le soir conviait au retour, on s'émerveillait des interminables cordons de gaz qui s'allongeaient sur les deux côtés des voies régulières, et, sous l'éblouissement de toutes ces choses nouvelles dont il semble aujourd'hui que nous ayons toujours joui, les plus sages, les plus prévoyants, les moins enthousiastes se prenaient à oublier les soucis du présent, à admirer ce Paris de Napoléon III si brillant, si animé, si doré, à souhaiter que, malgré les signes contraires déjà visibles, le second Empire égalât par son renom de sagesse le séduisant prestige qu'il devait à son éclat.

J'espère que le lecteur me pardonnera ces longs détails qui révèlent bien la société d'alors, avec tout ce qui la fit vivre, l'éblouit et lui donna comme l'illusion d'une grandeur durable. Dans presque tous les règnes, il y a un moment souvent difficile à saisir tant il est court, et qui en est l'apogée. Cet instant-là n'est pas toujours le plus heureux ni réellement le plus prospère, mais c'est celui où la patiente soumission des peuples retient les plaintes ou les étouffe, où les éléments de dissolution ne travaillent encore qu'en secret et avec des progrès inaperçus, où la Providence, agissant à la manière de certains peintres, place en une belle et propice lumière tout ce qui est brillant, honnête, généreux, tandis qu'elle rejette dans les ténèbres tout ce qui est confusion, discorde, iniquité. Avec l'année 1856, les plus sages, les plus perspicaces crurent que

vraiment cette heure de l'apogée était arrivée, tant l'abondance des faveurs divines parut marquer d'une élection particulière la dynastie napoléonienne rajeunie ! La victoire avait mis Sébastopol entre nos mains : bientôt on sut qu'aux Tuileries on préparait un berceau, puis on apprit que cet enfant était un fils, puis ce fut la paix. Depuis quelque temps, l'épidémie cholérique avait disparu ; la cherté des subsistances, encore extrême, était tempérée par l'élévation des salaires ; les inondations même qui désolèrent les vallées du Rhône et de la Loire fournirent à la munificence de l'Empereur l'occasion de se déployer et accrurent la popularité de son nom. Le printemps et l'été qui suivirent furent remplis de fêtes : fêtes au palais de l'Industrie en l'honneur d'une Exposition agricole qui suivit d'un an l'Exposition universelle ; fêtes aux Tuileries où les princes étrangers, avides de visiter la capitale embellie, arrivèrent aussi nombreux que l'année précédente ; fête à Notre-Dame quand le cardinal Patrizi, légat du Saint-Père, vint au nom de Pie IX tenir l'enfant impérial sur les fonts du baptême ; fêtes encore, et plus belles que toutes les autres, les jours où les régiments, revenus d'Orient, rentraient dans Paris. Six mois plus tard, en une occasion solennelle, il semble que l'Empereur ait voulu, par une effusion plus émue que de coutume, marquer lui-même ce qui était, ce qu'il jugeait le point culminant de sa destinée. Le 16 février 1857, en ouvrant la dernière session du Corps législatif, il énumérait en ces termes, en y associant complaisamment les députés, les principaux actes de son règne et aussi les insignes bienfaits dont le Ciel l'avait comblé :

Messieurs les députés, puisque cette session est la dernière de votre législature, permettez-moi de vous remercier du concours si dévoué et si actif que vous m'avez prêté depuis 1852. Vous avez proclamé l'Empire ; vous vous êtes associés à toutes les mesures qui ont rétabli l'ordre et la prospérité dans le pays ; vous m'avez énergiquement soutenu pendant la guerre ; vous avez partagé mes douleurs pendant l'épidémie et pendant la disette ; vous avez partagé ma joie quand le ciel m'a donné une paix glorieuse et un fils bien-aimé ; votre coopération loyale m'a permis d'asseoir en France un régime

basé sur la volonté et les intérêts populaires. C'était une tâche difficile à remplir et pour laquelle il fallait un véritable patriotisme que d'habituer le pays à de nouvelles institutions. Remplacer la licence de la tribune et les luttes émouvantes qui amenaient la chute ou l'élévation des ministères par une discussion libre, mais calme et sérieuse, était un service signalé rendu au pays et à la liberté même, car la liberté n'a pas d'ennemis plus redoutables que les emportements de la passion et la violence de la parole.

Fort du concours des grands corps de l'État et du dévouement de l'armée, fort surtout de l'appui de ce peuple qui sait que tous ses instants sont consacrés à ses intérêts, j'entrevois pour notre patrie un avenir plein d'espoir.

La France, sans froisser les droits de personne, a repris dans le monde le rang qui lui convenait et peut se livrer avec sécurité à tout ce que produit de grand le génie de la paix. Que Dieu ne se lasse pas de la protéger, et bientôt l'on pourra dire de notre époque ce qu'un homme d'État, historien illustre et national, a écrit du Consulat : « *La satisfaction était partout, et quiconque n'avait pas dans le cœur les mauvaises passions des partis était heureux du bonheur public.* »

A trente-sept ans de distance et sous l'obsédante préoccupation de ce qui suivit, on ne peut lire sans une émotion attristée ces triomphantes paroles. Plus heureux que nous, les contemporains ne virent que le présent assuré. Ils furent touchés que le souverain, en une si haute fortune, affectât, par une générosité qu'on ne lui demandait point, de reporter sur la nation l'honneur de ses succès. Ils achevèrent de se persuader, les uns avec joie, les autres avec résignation, que décidément la dynastie napoléonienne était appelée à guider la société française vers les rivages nouveaux et à développer la démocratie en la contenant. Le langage impérial fut donc applaudi, et sincèrement. Ce fut bien l'apogée, oui, l'apogée, et de toutes façons; car, ainsi qu'on va le dire en étudiant l'état des partis, la puissance de l'Empereur se complétait par l'impuissance de tout ce qui n'était pas lui.

LIVRE X

L'EMPIRE ET LES PARTIS

SOMMAIRE : I. — Le *parti républicain à l'étranger* : comment les républicains se sont dispersés après le coup d'Etat : la Belgique et l'Angleterre deviennent les deux principaux lieux de refuge. — La Belgique : arrivée des proscrits en Belgique : susceptibilités du gouvernement français et embarras passagers du roi Léopold : la vie des exilés en Belgique, leurs occupations professionnelles, leurs menées, leurs manifestations. — L'Angleterre, tristesses, déceptions, discordes et pauvreté ; la *Commune révolutionnaire* et tentatives de menées en France : les principaux proscrits : comment ils ont à se garder des plus exaltés de leurs amis. — Comment les *grâces* successives diminuent le nombre des exilés.

II. — Les *républicains en France* : leur impuissance. — Le journal *le Siècle* et son singulier rôle. — Vie et occupations des principaux chefs : détresse d'un grand nombre de démocrates : fonds recueillis et distribués par M. Goudchaux. — Obscures et criminelles menées dans le parti démagogique : complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique : attentat de Pérenchies . attentat de Pianori : Bellemare : inquiétants rapports de police. Tentatives de troubles à l'occasion de certaines funérailles : obsèques d'Arago : obsèques de Lamennais : quelques menées dans les provinces : comment on espère que la cherté des vivres les favorisera : étrange échauffourée de Trélazé — Découragement général.

III. — Les *légitimistes* : leur attitude après le coup d'Etat : importants éléments d'influence qui leur restent. — Le comte de Chambord. — Comment les instructions de ce prince réduisent son parti à l'*abstention* : erreurs sur lesquelles cette conduite repose. — Napoléon III et le parti légitimiste : persécutions bénignes : quelques défections. — Organisation du parti : M. Berryer et M. de Falloux : quel accueil est réservé à leurs avis. — Immobilité et impuissance.

IV. — Le *parti orléaniste* : Napoléon III et les orléanistes ; causes de son antipathie contre eux. — Les princes d'Orléans. — Négociations en vue de la *Fusion* : ajournement indéfini de ce projet : causes générales de cet ajournement.

V. — La *coalition libérale* : de quelques traits particuliers auxquels elle se

reconnait. — Lettre de M. Dupin à M. de Montalembert et incident que cette lettre fait naître. — Le *Journal des Débats* : ses tendances, son esprit, sa rédaction. — L'*Institut* ; comment les parlementaires le transforment en place de sûreté : séances de l'Académie française : réception de M. Berryer, de M. de Sacy, de M. de Broglie, de M. de Falloux, de M. Biot. — Le gouvernement et l'Académie. — Comment cette opposition, quoique brillante, est peu à craindre. — Sur quel terrain elle s'affermira plus tard.

I

Nous nous proposons de grouper dans le présent livre les rares manifestations de ceux qui, par conviction ou impossibilité de retour, demeurèrent rebelles ou du moins réfractaires à la politique impériale.

Entre tous les partis, celui qui attire le premier l'attention parce qu'il a été le plus durement frappé, c'est le parti républicain. Il convient d'en suivre les destinées, soit sur la terre étrangère, soit sur notre propre sol.

Lorsque les nouvelles arrivées de tous côtés n'avaient plus laissé de doute sur le succès du coup d'État, une immense panique s'était emparée de tous ceux qui avaient dirigé la résistance ou s'y étaient mêlés. Chefs ou soldats, ce fut à qui gagnerait la frontière et échapperait à des réactions trop certaines. Les insurgés du Sud-Est avaient atteint Nice ou, s'engageant malgré l'hiver dans les défilés des Alpes, étaient descendus en Piémont. Ceux du Sud-Ouest avaient franchi les Pyrénées et s'étaient cachés en Espagne, d'où quelques-uns s'embarquèrent plus tard pour l'Amérique du Sud. Ceux de Lyon et du Jura avaient cherché un abri en Suisse et particulièrement à Genève. Ceux du Centre enfin s'étaient réfugiés les uns dans les bois, les autres dans quelque demeure fidèle, et, de là, sous un déguisement, avaient gagné l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre. C'est ainsi que se retrouvèrent au delà de la frontière, non seulement les Représentants frappés par les décrets présidentiels, non seulement les condamnés des Commissions mixtes,

mais tous ceux qui s'étaient infligé volontairement l'exil afin de s'assurer contre un sort plus cruel.

Toutes les contrées ne furent pas également propices aux proscrits. En Piémont, ils trouvèrent des dispositions assez peu hospitalières et un si grand désir de plaire à l'Empereur que cette complaisance même semblait menaçante pour leur sécurité. En Suisse, l'accueil fut meilleur, mais, là aussi, avec une crainte extrême des représentations françaises. L'Allemagne rebutait par les habitudes autoritaires de ses gouvernements et par les difficultés presque insurmontables de sa langue. Après quelques allées et venues hésitantes, l'Émigration, quoique assez nombreuse en Suisse et à Turin, se partagea surtout entre deux foyers principaux, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Tous les rapports de la police belge, tous les mémoires contemporains mentionnent l'impression que produisit à Bruxelles l'arrivée des premiers proscrits. On était à la fin de décembre 1851 quand on les vit paraître pour la première fois aux galeries Saint-Hubert. Ils s'accostaient, se reconnaissaient avec peine (car la plupart s'étaient déguisés), puis se montraient en riant les faux passeports qui avaient protégé leur fuite. Cependant leur accent, l'animation de leur langage les distinguaient aisément. Ils se formaient en groupes et s'entretenaient avec des éclats de voix insolites. Quand ils devenaient trop bruyants, la police les dispersait, doucement comme font les Belges. Ils entraient alors dans les estaminets voisins, rue de la Fourche, rue des Bouchers, rue de la Tête-d'Or, se plaignaient bien haut que le vin manquât, puis, faute de mieux, se rejetaient sur le *faro* et s'y résignaient si bien que promptement ils en abusèrent.

L'illusion est la compagne inséparable de l'exil. Plusieurs ne défirent pas leur malle : ils comptaient encore « sur la *sentinelle invisible* », comme avait dit Michel de Bourges, et prêtaient constamment l'oreille aux bruits de la France. Comme il ne leur arrivait que des nouvelles décourageantes, ils se décidèrent à une installation, mais provisoire encore, dans quelques-uns de ces modestes appartements meublés qu'à Bruxelles on appelle des *quartiers*. Puis leurs espérances

s'ajournant de plus en plus, ils cherchèrent dans les petites maisons de la banlieue un établissement plus stable et au niveau de leur fortune. Là, chacun s'efforça de s'employer suivant sa profession ou son métier. De toutes les occupations, la plus attrayante, sinon la plus fructueuse, consistait à entamer une campagne d'invectives contre la dictature triomphante et à faire passer dans les journaux belges toutes les revendications, toutes les colères de la France républicaine ou socialiste. Avec ardeur les émigrés se consacrèrent à ce dessein ; mais leur projet était dangereux, dangereux pour leurs hôtes, dangereux pour eux-mêmes, et peu s'en fallut qu'ils ne l'apprirent à leurs dépens.

Ce n'est pas, en effet, sans dépit que le gouvernement de Napoléon vit renaître si près de lui l'opposition qu'il avait abattue. A plusieurs reprises, le ministre de France signala les excès de la presse et, au nom des relations de bon voisinage, demanda qu'on mit terme à une tolérance qui prenait des airs de protection. Sur sa plainte, le journal *la Nation*, qui prêtait volontiers ses colonnes aux réfugiés, fut poursuivi devant la Cour d'assises. Cette concession suffirait-elle ? On en put douter : car à Paris, quelques jours plus tard, le *Constitutionnel* (1) publia une série d'articles menaçants contre la Belgique et, malgré les démentis du ministère de l'intérieur, maintint avec une rare audace que sa pensée était celle du chef de l'État. Sur ces entrefaites, des dissentiments commerciaux vinrent aggraver les dissentiments politiques. Dans ces conjonctures, le cabinet belge se décida à resserrer les entraves. Les émigrés furent plus étroitement surveillés, furent internés dans les villes où ils étaient autorisés à résider et furent tenus sous une menace d'expulsion qui refrénerait leur ardeur et les rendrait plus circonspects. Puis, dès la proclamation de l'Empire, une loi fut votée qui punissait les offenses contre les souverains étrangers. En dépit de ces satisfactions, les remontrances diplomatiques se renouvelèrent par intervalles et au point de causer au roi des Belges un réel embarras. Sa défense

(1) 6, 8, 10 juin 1852.

était d'ailleurs bien simple et à aucune époque ne varia. Il proclamait avec une véhémence indignée sa réprobation pour les doctrines des révolutionnaires ou des socialistes. Mais que faire contre la liberté de la presse, ce principe écrit dans la Constitution? Pour y porter atteinte, une loi votée par les Chambres ne suffirait pas; il faudrait la réunion d'une Constituante; et une Constituante elle-même consentirait-elle à diminuer l'ensemble des garanties qui depuis vingt ans, et malgré quelques inconvénients partiels, avaient assuré au pays indépendance et prospérité?

Heureusement pour les émigrés, l'Empereur, soit modération naturelle, soit dédain de si faibles ennemis, négligea de poursuivre jusqu'au bout ses griefs et, dans l'avenir, se contenta de quelques plaintes, plaintes assez débonnaires et dépouillées de toute sanction. Il arriva donc que les réfugiés, s'habituant peu à peu à leur nouveau séjour, s'affermirent dans la paisible sécurité de leur exil. Les principaux d'entre eux, mettant à profit la communauté de langue, donnèrent des leçons, ouvrirent des cours, firent des lectures ou des conférences publiques : tels furent M. Deschanel, M. Challemel-Lacour, M. Bancel surtout qui rencontra dans cette voie une réelle faveur et revint plus tard dans son pays avec une renommée qu'il ne soutint pas tout à fait. Quelques autres s'adonnèrent à la littérature et à l'histoire, à l'exemple d'Edgar Quinet et de Charras qui l'un et l'autre passèrent bientôt en Suisse. De telles occupations ne convenaient qu'à une élite restreinte. La plupart n'avaient point de si hautes visées et devinrent ouvriers, contre-maitres, correcteurs d'imprimerie, teneurs de livres, représentants de commerce. Dans les intervalles de leur travail, ils ne manquaient aucune manifestation, meetings, sociétés de *solidaires*, enterrements civils, ligues de l'enseignement. Puis, malgré le péril, ils s'ingéniaient à faire passer en France toutes sortes de brochures, imprimées en un format particulièrement petit afin que la propagation en fût plus aisée : on les cachait dans les bourriches de gibier ou de poisson; on les introduisait dans les flancs des statues de plâtre; on les ensevelissait dans les doublures des vêtements ou dans les malles à double fond;

on en bourrait les poches des commis voyageurs complaisants; parfois aussi, on trouvait, à Mouscron ou à Quiévrain, des mécaniciens, des employés de chemin de fer qui se chargeaient de les porter de l'autre côté de la frontière (1). Souvent, le soir, les proscrits se rassemblaient en quelque brasserie dont ils avaient fait leur rendez-vous habituel : ils se pressaient en un coin, bien à l'abri des espions; car ils voyaient partout des agents provocateurs ou, comme ils disaient, des *mouchards*, et il n'était pas un seul d'entre eux qui, dans sa folle importance, ne se crût l'objet de la haine personnelle de Bonaparte. C'était l'heure des épanchements, des confidences, des opiniâtres illusions. Avec la crédulité de la haine, ils accueillaient tous les bruits sans contrôle. A l'Empereur, à *Badinguet*, comme ils l'appelaient, suivant un surnom assez répandu, ils attribuaient généreusement toutes sortes d'infirmités qui sans doute le coucheraient prochainement dans la tombe : ils annonçaient tantôt qu'il avait fait une chute de cheval, tantôt qu'il était atteint du diabète, d'une maladie de la moelle épinière, d'un ramollissement du cerveau. Quand le prince impérial naquit, leur déconvenue fut grande; puis une correspondance fantaisiste ayant annoncé qu'il était né aveugle, cette fausse nouvelle, accueillie sans contrôle, adoucit leur déception (2). Fatigué du présent, il leur arrivait parfois de se livrer à de longues revues rétrospectives, mais avec l'obstination routinière de leurs préjugés démagogiques. « Comme nous avons bien fait, disaient-ils, de rejeter la proposition des questeurs! » « Sans le coup d'État, ajoutaient-ils, Ledru-Rollin serait maintenant président de la République. » C'est ainsi qu'ils devisaient, bercant leurs éternelles chimères, jusqu'à ce que les dernières lueurs du gaz les obligeassent à regagner leur logis. — Cependant les bons Belges les observaient de loin, étourdis de tant de colères, s'émerveillant de tant d'illusions et ressentant plus de curiosité que de sympathie pour ces singuliers étrangers. Il était rare d'ailleurs que cette impression se traduisit par un procédé mal-

(1) Voir SAINT-FERRÉOL, *Les proscrits en Belgique*, p. 228.

(2) SAINT-FERRÉOL, *Les proscrits en Belgique*, p. 312.

veillant : car en cette contrée, l'une des meilleures et des plus hospitalières de l'Europe, il n'était presque personne qui n'eût répété le mot d'Homère : « Tout homme qui est exilé de son pays est digne de respect. » Les émigrés ne se trompaient guère sur les sentiments qu'ils inspiraient. Tout en profitant du bas prix de toutes choses, de la bonhomie générale des mœurs, du libéralisme des lois, ils perdaient rarement l'occasion de railler leurs hôtes. Ils tournaient en dérision leur manière de vivre, leur langage, leur accent. Ils se dépitèrent du spectacle de ce peuple, libre quoique sous un roi, novateur et prospère quoique attaché à la tradition. Surtout ils s'impatientsaient des symboles de piété qu'ils rencontraient à chaque pas ; et en cela ils étaient ingrats, car, chose étrange ! il se trouva que les ministres catholiques furent, vis-à-vis des réfugiés, plus tolérants que les ministres libéraux et moins disposés à céder aux réclamations du cabinet impérial.

Londres fut le second foyer de l'émigration française. Sur le sol britannique, une antique coutume, constamment observée, garantissait un inviolable asile ; et s'il demeurait une terre de refuge, c'était, sans contredit, celle-là. Ce grand bien de la sécurité mis à part, tout le reste manquait. L'exil en Angleterre, c'est deux fois l'exil, tant le climat est sombre, tant la vie est à haut prix, tant l'humeur des habitants et les difficultés de la langue créent une impression de glaciale solitude autour du malheureux banni qui se sent à la fois rassuré et désespéré. Les exilés de 1851, bien qu'ils retrouvassent à Londres les proscrits de 1848 et de 1849, ressentirent profondément cette douloureuse impression. Tout concourut à empirer leur sort. Sous le nom de *République fraternelle*, une société s'était créée dans un but d'action commune et de mutuelle assistance. Cette « république » n'eut de fraternel que son vocable, et la discorde s'y introduisit, poussée jusqu'à la violence. Sur les débris de l'ancienne association, deux autres se formèrent : la première fut la *Commune révolutionnaire*, la seconde la *Révolution*. Quels que fussent les noms, l'esprit de contention subsista. Ce ne furent que récriminations, querelles et surtout reproches de trahison : un jour, un duel s'ensuivit dans lequel succomba l'un

des républicains qu'on appelait Cournet. A la désunion se joignit la misère qui était extrême par la cherté de toutes choses et la difficulté de s'employer. De France des secours arrivèrent, rassemblés avec une persévérance méritoire par un ancien ministre de 1848, M. Goudchaux, qui se fit frère quêteur pour les proscrits. Mais la misère engendre l'amertume, et, comme on songeait moins aux besoins soulagés qu'à ceux qui restaient à satisfaire, cette bienfaisance, même infatigable et dévouée, était accusée de parcimonie. Une consolation restait aux bannis. Le soir, quand ils se réunissaient dans quelque une de leurs tavernes accoutumées, ils pouvaient lire dans le *Times*, dans le *Morning-Chronicle*, dans le *Morning-Advertiser*, des articles où se reflétaient toutes leurs colères et auxquels la haine la plus implacable eût malaisément ajouté quelque trait. Napoléon III y était dénoncé comme « le plus abominable des tyrans » : on n'avait pas assez d'invectives pour flétrir « la bande d'aventuriers qui entouraient l'usurpateur » ; et le Sénat qui avait fait l'Empire « était jugé plus lâche que celui de Tibère ». Bientôt cette suprême joie manqua : la question d'Orient ayant rapproché la France de la Grande-Bretagne, l'« abominable tyran » devint un allié, un allié que, l'année suivante, on acclama dans la Cité et jusque dans Windsor.

Abandonnés de tous, les malheureux proscrits s'épuisèrent en diverses tentatives chimériques. Sous les auspices de la *Commune révolutionnaire*, ils s'ingénièrent à créer en France une organisation insurrectionnelle ; ils s'efforcèrent d'y propager des pamphlets, y envoyèrent des émissaires, essayèrent même de jeter dans la circulation une sorte de papier-monnaie. La police saisit les brochures et arrêta les correspondants, misérables comparses qui expièrent par une longue captivité leur crédulité ou leur égarement. Les réfugiés, abrités par l'exil, mais désormais incapables de rien tenter dans leur propre pays, se virent réduits à fêter les anniversaires démocratiques, à manifester pour les Polonais, pour les Hongrois, pour tous les champions de la Révolution, à enterrer leurs morts bruyamment et au milieu d'exécrables imprécations. C'est en vain qu'ils espéraient fixer l'attention par le ton haussé de leur voix :

quand d'aventure l'ambassade française protestait : « Vraiment, répliquaient avec dédain les ministres anglais, en quoi donc un pouvoir fort, tel que celui de Napoléon, pourrait-il être atteint par les élucubrations malsaines écloses un soir d'orgie dans quelque maison mal famée de Leicester-Square ? »

Tandis que se débattaient dans une activité stérile les plus obscurs des démagogues, les chefs avaient pour principal souci non d'attirer leurs compagnons, mais de les écarter. Ledru-Rollin, exilé depuis 1849, avait peine à se débarrasser de tous les agents suspects ou sincères qui lui proposaient toutes sortes de folles conspirations. Louis Blanc, hôte de l'Angleterre depuis 1848, cherchait à s'absorber dans le travail. Schœlcher, âme austère et droite quoique égarée par la passion, cachait mal ses impressions découragées. Au-dessus de tous apparaissait Victor Hugo, le plus important de tous ces bannis, sinon par l'influence réelle, au moins par la renommée. Réfugié d'abord à Bruxelles, il avait été contraint, après la publication de *Napoléon le Petit*, de chercher asile en Angleterre. Très habilement, il avait poussé son exode jusqu'à Jersey, mettant ainsi la barrière de l'Océan non seulement entre lui et la France, mais entre lui et ses importuns amis. « Jersey, disait-il, c'est une idylle en pleine mer (1). » C'est à Jersey, puis à Guernesey qu'il organisa sa vie, sorte de pontife, mais de pontife avisé, soigneux d'embellir le temple d'où il rendrait ses oracles. S'étant fait une sorte d'oasis dans l'exil, il jugea ingénieux de se proclamer irréductible. Ingénieux, il l'était en effet : car tout lui seyait en ces îles privilégiées, et les salutaires effluves maritimes qui refaisaient ses forces aux approches de la vieillesse, et le mystère qui grandissait son prestige, et l'éloignement qui protégeait son patrimoine contre les demandes désespérées de ses compagnons : dans les cas trop pressants, une longue lettre en style apocalyptique tenait lieu de subside et ne coûtait rien en vérité, rien, si ce n'est au bon sens qui jamais ne fut plus outragé que par ce grand homme déchu.

Tel était en Belgique et en Angleterre le sort des réfugiés.

(1) *Actes et paroles*, p. 6.

Cependant, par intervalles, on pouvait lire, dans le *Moniteur*, des notes qui annonçaient des grâces, des remises de peine, et, d'une façon générale, semblaient promettre à tous ceux qui se soumettraient le libre retour dans leurs foyers. La proclamation de l'Empire, le mariage, les fêtes annuelles du 15 août, furent pour Napoléon III autant d'occasions de faveurs. Il arriva même que la clémence souveraine alla chercher, dans des conditions singulières, ceux qui ne songeaient pas à la solliciter. C'est ainsi qu'un jour, en octobre 1854, comme Barbès, de sa prison de Belle-Ile, avait écrit une lettre pleine de vœux patriotiques pour les combattants de Crimée, Napoléon ordonna la mise en liberté du fameux conspirateur. La suite fut assez curieuse. Le captif refusa un bienfait qui lui paraissait une injure, exigea qu'on l'expulsât de force de la prison, puis gagna la Hollande, ne voulant pas, disait-il, vivre dans une patrie asservie. Au milieu des tristesses de la terre étrangère, tous ne gardaient point cette humeur inflexible. Quand les notes officielles et les invitations à l'obéissance parvenaient dans les conciliabules des proscrits, les plus fanatiques ne manquaient pas de redoubler leurs invectives et de renouveler leur serment d'hostilité éternelle : mais d'autres baissaient silencieusement la tête, dans un immense regret de la famille et du sol natal. Se séparant un peu honteusement de leurs compagnons, ils invoquaient ou laissaient agir quelque ami officieux, signaient comme en se cachant d'eux-mêmes un désaveu, une promesse d'adhésion ; puis bientôt on apprenait qu'après de discrets adieux, ils avaient repris le chemin de la France. C'est de la sorte que se désagrégèrent d'année en année les groupes des réfugiés. L'exemple fut contagieux et le devint surtout quand, en 1856, après la naissance du prince impérial, le *Moniteur* (1) eut annoncé que le retour serait permis à quiconque reconnaîtrait le gouvernement légal. Dès lors, il ne resta plus loin de leur pays que deux sortes de bannis : ceux qui, ayant trouvé dans l'exil quelque ressource lucrative, s'y étaient pour ainsi dire naturalisés ; ceux à qui l'éclat de leur nom ou un orgueil irré-

(1) *Moniteur*, 20 mars 1856.

ductible défendait la soumission. Ceux-là seuls restèrent, mais de plus en plus aigris, mécontents des compagnons qui les avaient quittés, plus mécontents encore des républicains de France qu'ils taxaient d'indifférence, d'oubli, d'ingratitude, qu'ils accusaient de faiblesse ou de transaction, qu'ils soupçonnaient surtout de vouloir former un parti en dehors d'eux.

II

Ce grief était chimérique ou du moins singulièrement prématuré ; pour s'en convaincre, il suffira de dire à quel état de prostration, d'anéantissement même était alors réduit en France le parti républicain.

Tout lui manquait, et les fonctions gouvernementales d'où il était depuis longtemps exclu, et les fonctions électives d'où l'éloignaient tout à la fois les entraves officielles et la nécessité du serment. L'armée, instrument des répressions de Décembre, lui était odieuse ; et elle-même s'exaspérait de la haine que la démagogie lui avait vouée. Dans la magistrature s'affirmait de plus en plus l'esprit répressif, prêt à accentuer par une interprétation draconienne la rigueur des lois. Nulle liberté de presse, de réunion, d'association, rien en un mot de ce qui eût permis de reconstituer les cadres brisés. Une police attentive épiait les démarches, les propos mêmes, en sorte que quiconque n'était point frappé se trouvait du moins suspect. Cette surveillance elle-même eût été inutile : car l'opposition démocratique, accablée par le souvenir des fautes et des erreurs passées, n'eût alors trouvé d'appui nulle part. Tout conseillait l'obéissance, tout jusqu'à l'aspect de Paris d'où disparaissaient sous les démolitions les vieux repaires d'émeute et qui, de tous côtés, s'ouvrait à de grandes et larges voies propices aux prompts répressions.

Quand un parti est abattu, la sagesse conseille parfois, non de lui porter le dernier coup, mais de lui laisser par certains côtés

l'illusion de la vie. A l'opposition démocratique vaincue l'Empereur daigna laisser un journal : mais était-il bien à elle? n'était-il pas plutôt au gouvernement?

Ce journal était le *Siècle*. Notre génération, habituée aux dangers et aux avantages de la presse libre, comprendrait mal quel fut son sort et s'étonnerait à la fois de sa vogue et de sa faiblesse. Sa vogue fut la conséquence de son monopole : conservé seul dans la disparition commune de ses confrères, il s'enrichit de toutes les ruines et, bon gré, mal gré, hérita de toute une clientèle qui, faute de mieux, le subit plus encore qu'elle ne l'accepta. Quant à sa faiblesse, elle dérivait de sa situation même qui l'obligeait à ne parler qu'avec la permission de ceux qu'il était appelé à combattre. On connaît ces dialogues philosophiques où tous les personnages sont sacrifiés à un seul et se gardent bien de pousser leurs objections au delà de ce qu'exige le triomphe du rôle principal. Le *Siècle* avait une destinée pareille : maintenu par un privilège unique, il avait le droit de censure, mais à la condition qu'il semblât créé moins pour attaquer le gouvernement que pour lui donner la réplique. État précaire et cependant enviable! Car il assurait beaucoup de lecteurs, sinon beaucoup de considération, et surtout des bénéfices qui furent superbes. Le rédacteur en chef qui fut M. Havin s'accommoda ingénieusement à ce rôle, rôle d'ennemi et de compère tout ensemble. Le *Siècle* enflait le ton de ses articles, affirmait bruyamment les conquêtes modernes, puis, à la moindre alerte, redevenait petit devant le bureau de la presse et sagement assourdissait ses éclats. Cette raideur mêlée de souplesse plaisait fort aux actionnaires qui s'enrichissaient, et n'était qu'à demi blâmée par les abonnés qui n'auraient pas eu de gazette du tout s'ils n'avaient eu celle-là. Cet extraordinaire journal rendit au parti vaincu deux services : le premier, ce fut d'empêcher qu'on ne le crût tout à fait mort ; le second, ce fut de prêcher une sorte de démocratie aux allures bourgeoises qui rallia bon nombre de ceux que le socialisme avait effarouchés. Mais qu'étaient-ce que ces maigres services auprès des bons offices qu'il rendit au gouvernement impérial? Qui eût osé accuser l'Empire de despotisme quand chaque jour,

sous son agrément tacite, un journal d'une immense publicité proclamait les principes de 89, la souveraineté du peuple, les inaliénables prérogatives de l'État laïque? Le *Siècle* se chargeait de satisfaire dans le pays ce besoin d'opposition qu'on ne pouvait supprimer tout à fait; et le plus original, c'est que le gouvernement donnait ou retirait à son gré les lettres de marque pour courir sur lui-même. Ce n'est pas tout. Voulait-on lancer une idée, propager une nouvelle? L'embarras eût été grand si on n'avait eu que les journalistes gagés, suspects de parler par ordre : en cette occurrence, le *Siècle* était là qui servait de ballon, et de ballon captif. Le *Siècle* eut encore une bien autre opportunité. Quand l'Empereur jugeait bon de desserrer un peu son alliance avec le parti religieux, il lui suffisait d'un signe et de lâcher bride au *Siècle*. C'était alors, parmi les collaborateurs de M. Havin, un feu roulant d'articles sur la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes, Voltaire, Galilée, l'Inquisition, la torture, Pascal, les Provinciales, les Jésuites, le droit du seigneur, le tout s'allongeant en d'interminables colonnes qui charmaient les habitués des cafés, ravissaient les commis voyageurs, rendaient en revanche soucieux les catholiques et faisaient dire à Louis Veillot : « Le *Siècle* est sous la protection de la police, et l'*Univers* sous sa surveillance. » Quand la leçon avait été suffisante, un *communiqué* venait, bien sec, dogmatique, hautain, qui coupait court à ces flots d'éloquence et refaisait de Napoléon le fils aîné de l'Église : puis, derechef et pour rétablir l'équilibre, le torrent recommençait à couler jusqu'à ce qu'un nouveau signal l'arrêtât une seconde fois. Napoléon avait réalisé cette merveille de devenir le régulateur de l'opposition elle-même : il favorisait ou entravait l'introduction des idées démocratiques un peu comme sous le régime de l'échelle mobile on accélérât ou ralentissait tour à tour l'entrée des grains : à son gré, il ouvrait ou fermait les écluses suivant qu'il lui convenait de hausser ou d'abaisser le niveau de l'autorité ou du libéralisme, de la libre pensée ou de l'orthodoxie.

Tel était le seul grand journal du parti démocratique, et on voit qui en dirigeait les fils. Dans cet universel abandon, la plu-

part des républicains plièrent sous la destinée et pourvurent uniquement à leur sort privé, puisque tout le reste leur échappait. Aussi bien, de ce côté même, la prudence n'était pas superflue : officiers ministériels, ils avaient à redouter les censures, les réprimandes, les destitutions, châtimens d'une hostilité trop ardente : médecins, négocians, artisans, ils avaient à ménager leur clientèle qui, sous la défaveur attachée à la démagogie, menaçait de les délaisser : imprimeurs, ils devaient se garder des incartades qui eussent amené le retrait de leur brevet : écrivains, ils étaient tenus à ne pas effaroucher les éditeurs, à se mettre au diapason nouveau, à chercher en dehors de la politique des sujets neutres et pourtant dignes d'intérêt. Beaucoup se réfugièrent au barreau, où ils trouvèrent une vie digne, des ressources honorables et des succès d'autant plus remarquables que partout ailleurs l'éloquence était bannie. Quelques-uns se lancèrent dans les affaires de banque ou de finances : ce fut le très petit nombre, car la plupart des républicains d'alors avaient peu de capitaux, étaient plus avides de bruit que de fortune et plus habiles à manier la parole que les chiffres. D'autres trouvèrent dans la presse littéraire leur gagne-pain. Plusieurs tentèrent d'aller aux jeunes gens et de les réunir en quelques-unes de ces *parlotes* qui, dans la suite du règne, prirent un si grand développement ; ainsi fit M. Bastide, l'ancien ministre des affaires étrangères : la tentative ne lui réussit point ; à peu de temps de là, quelques-uns de ses auditeurs furent impliqués dans une affaire de complot ; lui-même, appelé comme témoin devant la cour d'assises, s'entendit reprocher dans une mercenaire assez aigre l'esprit qui animait ses disciples (1) ; et cette désagréable remontrance fut le seul fruit de son apostolat. — Cependant un grand nombre de démocrates restaient qui se trouvaient dans la misère, soit qu'une longue détention les eût privés de leur emploi, soit que la défiance ou la timidité de leurs patrons les eût évincés de leur place. M. Goudchaux, en même temps qu'il quêta pour les émigrés, se mit à recueillir des offrandes pour ses coreligionnaires de l'intérieur. Tâche

(1) Voir *Gazette des Tribunaux*, 10 novembre 1853.

ingrate à double titre : à entendre les assistés, l'assistance était bien mince : à entendre le gouvernement, elle soulageait moins la pauvreté qu'elle ne soudoyait le crime. Les listes ayant été saisies et divulguées, on vit, parmi les bénéficiaires des aumônes démocratiques, le nom de la veuve de Vappreaux, l'un des assassins du général Bréa, et aussi d'autres noms compromis dans les conspirations (1) : aussitôt les journaux officieux protestèrent et se plurent à signaler la solidarité, faite de peur ou d'impéritie, qui liait, disaient-ils, tous les républicains, depuis les plus intègres comme M. Goudchaux jusqu'aux artisans habituels de meurtres ou de séditions.

Au milieu de cette accalmie forcée, c'est seulement dans les bas-fonds où l'écume s'agite qu'on trouve alors quelques traces d'activité, mais d'activité désordonnée, perverse et criminelle. Là se trament les conspirations ; — là se méditent, pour certains jours d'anniversaires ou de funérailles, de chimériques projets de soulèvements ; — là s'ourdissent quelques plans d'émeutes provinciales, folles équipées à peine dignes de mémoire.

Parmi les complots, le premier en date fut celui qu'on appela le *complot de l'Opéra-Comique*. Au printemps de 1853, la police fut mise sur la trace de menées mal définies encore et mystérieuses, mais qui paraissaient avoir pour but l'assassinat de l'Empereur. Le 2 juin, quelques individus obscurs, entre autres Foliet, Alix, Ruault, connus seulement dans les sociétés secrètes, furent vus se dirigeant vers le Palais-Royal et discutant un projet de barricades. Le 3, ils se rassemblèrent à la Chapelle Saint-Denis, chez un ancien *transporté de Juin* qu'on appelait Decroix. La présidence du conciliabule fut déferée à Foliet, qui parla longtemps et surtout s'enquit de savoir si on pourrait, comme en 1848, compter sur les ouvriers et en particulier sur ceux des voies ferrées. « Oh ! non, répliqua un nommé Vaùthier, employé au chemin de fer d'Orléans, ils sont bien changés, ils sont maintenant chefs de famille, et,

(1) Voir procès Delescluze, Marchais et autres, société secrète. (*Gazette des Tribunaux*, 3 mars 1854).

avec l'âge, la raison est venue (1). » Le 5 juin, une troisième réunion eut lieu au milieu des terrains vagues qui avoisinaient les fortifications. De nouveau on se préoccupa de l'organisation des barricades; on s'assura d'une imprimerie, on se vanta même d'avoir, avec des tuyaux à gaz, fabriqué des canons, vingt-six, disait-on, lesquels (chose rassurante pour l'ordre social!) avaient coûté en tout 150 francs. Le plan fut de tirer sur l'Empereur dès que l'*occasion favorable se présenterait*; puis on promènerait son cadavre, on proclamerait la République, on établirait la dictature de Blanqui, toutes choses qui paraissaient presque faciles à ces pauvres esprits faibles autant que pervers. Depuis deux heures, on s'entretenait de la sorte quand l'approche d'un gendarme donna l'alarme, et subitement tous se séparèrent dans diverses directions.

On apprit le lendemain que l'Empereur se rendrait le 7 juin de Saint-Cloud à l'Hippodrome. Ne serait-ce pas « l'occasion favorable » ? Les conjurés le pensèrent : plusieurs d'entre eux se groupèrent à l'entrée du bois de Boulogne, d'autres, et en plus grand nombre, près de l'Hippodrome. Mais la police tenait les fils de la naïve et misérable équipée, et toutes les mesures furent prises pour assurer, soit sur le parcours, soit à l'entrée ou à la sortie du spectacle, la sécurité de l'Empereur (2). Le 8, un nouveau conciliabule eut lieu auquel se mêlèrent quelques étudiants. Le coup de main manqué la veille fut reporté au jour où s'ouvrirait l'Exposition d'horticulture. Si incohérents que fussent ces desseins, l'autorité jugea qu'il était temps d'y couper court. Dans la nuit du 8 au 9, Foliet et ses principaux compagnons furent arrêtés; l'imprimerie fut saisie chez un Valaque, nommé Bratiano; quant aux canons, on ne put les retrouver, mais la description qu'on en eut rendit peu curieux de continuer les recherches, et on estima qu'ils ne pourraient nuire qu'à ceux qui s'en serviraient.

Uno avulso, non deficit alter. Le projet fut repris, et avec un

(1) Cour d'assises de la Seine, déposition Vauthier. (*Gazette des Tribunaux*, 10 novembre 1853.)

(2) Cour d'assises de la Seine, déposition Xavier Turlure, officier de paix. (*Gazette des Tribunaux*, 10 novembre 1853.)

peu moins d'impéritie, par un Belge qu'on appelait de Meren. Le 3 juillet, de Meren réunit à Saint-Mandé tous ses complices; puis, le 5, comme l'Empereur devait aller à l'Opéra-Comique, il leur assigna leur poste, soit dans la rue ou sur le boulevard, soit au café du Grand-Balcon, et leur fournit des armes. Il n'oublia rien, pas même de convoquer sur les lieux un chirurgien pour soigner les blessés (1). Quand passerait la voiture du souverain, les conjurés s'en approcheraient en criant : *Vive l'Empereur !* Puis de Meren donnerait le signal en tirant deux coups de pistolet sur la voiture impériale et consommerait l'attentat. Heureusement les agents de la sûreté, déjà sur leurs gardes, eurent bien vite reconnu les mêmes figures sinistres qu'ils avaient déjà vues le mois précédent aux abords de l'Hippodrome. Ils arrêtrèrent les suspects et, en les fouillant, constatèrent que neuf d'entre eux étaient porteurs de poignards et de pistolets chargés (2).

L'enquête eut pour objet moins de répartir les responsabilités entre ces misérables comparses que de rechercher leurs inspirateurs. N'était-ce pas de Londres qu'ils avaient reçu leur mot d'ordre, leurs fonds, leurs instructions? A cet égard, les indices recueillis demeurèrent trop peu précis, trop peu solides pour échafauder une accusation. Chez presque tous les inculpés, on trouva en manuscrits ou en imprimés les appels des réfugiés étrangers; certaines déclarations permirent de croire à des intelligences suivies avec l'Angleterre; à entendre l'un des prévenus, l'ancien représentant Charras avait tout su. Mais quelle certitude fonder sur ces dénonciations incohérentes ou intéressées? Comme l'instruction durait déjà depuis plus de deux mois, des perquisitions furent faites chez quelques républicains notables, M. Goudchaux, le docteur Guépin et aussi Delescluze, frère de l'ancien commissaire général du Nord; on procéda même à quelques arrestations, la plupart non maintenues. Toutes ces mesures rigoureuses n'aboutirent qu'à des

(1) Cour d'assises de la Seine, interrogatoire Follot. (*Gazette des Tribunaux*, 9 novembre 1853.)

(2) Cour d'assises de la Seine : dépositions Turlure et Chevalier, réquisitoire de M. l'avocat général Mongis. (*Gazette des Tribunaux*, 10 et 11 novembre 1853.)

résultats illusoires ; chez M. Goudchaux on saisit les listes de secours pour les proscrits, ailleurs on surprit la trace de quelque association clandestine ; mais nulle part n'apparut un plan d'ensemble qui permit de dénoncer une vaste conspiration anarchique. Pendant ce temps, les auteurs du complot comparaissaient devant la Cour d'assises. Sept d'entre eux, au nombre desquels était de Meren, furent condamnés à la déportation ; quatorze autres furent frappés de détention, de bannissement ou d'emprisonnement. Ceux que le jury acquitta furent renvoyés devant les tribunaux correctionnels pour affiliations secrètes.

Tel fut le complot de l'Opéra-Comique. D'autres complots suivirent, signes d'une haine obstinée autant qu'impuissante. — Un an plus tard, le 11 septembre 1854, près de Pérenchies, village de la banlieue de Lille, une machine infernale fut découverte, cachée sous les rails du chemin de fer. Le but n'était que trop clair. L'Empereur était alors à Calais, et on avait annoncé que, le lendemain 12 septembre, il partirait pour Tournay afin de rendre au roi des Belges la visite que celui-ci lui avait faite. Or, de Calais à Tournay, une seule voie existait, celle où l'on venait de faire la sinistre découverte. L'enquête ultérieure établit que cet engin avait été fabriqué à Bruxelles par deux réfugiés français, les frères Jacquin. A raison des lacunes de la loi belge, lacunes comblées l'année suivante, l'extradition ne put être accordée, et les deux misérables, simplement expulsés du royaume, trouvèrent asile sur le sol anglais. L'introducteur de la machine était un nommé Dhenin, de Lezennes, qui fut condamné par la Cour d'assises du Nord aux travaux forcés à perpétuité. — A ce complot succédèrent des attentats isolés : ce fut, le 28 avril 1855, celui de Pianori, qui, aux Champs-Élysées, tira sur l'Empereur, sans l'atteindre, deux coups de pistolet, fut condamné à mort et périt sur l'échafaud, emportant dans la tombe le secret de son crime (1) : ce fut, quatre mois plus tard, celui de Bellemare, pauvre fou qu'on enferma à Bicêtre. Sous ces tentatives répé-

(1) Voir, pour cet attentat. *suprà*, t. I^{er}, livre VI, § 5.

tées, l'opinion publique s'émut, et au point d'inventer des crimes imaginaires. C'est ainsi qu'un jour on assura qu'un cent-garde avait tiré sur l'Empereur, et la rumeur circula avec une telle persistance que le *Moniteur* dut en termes exprès la démentir (1). Ce qui n'était pas simulé, c'étaient les rapports de police qui, dès cette époque, laissaient pressentir que l'Italien Pianori aurait, parmi ses compatriotes, des imitateurs. Le complot de Tibaldi en 1857, celui d'Orsini en 1858 devaient, à bref délai, justifier cette prévision. Mais ces complots, le second surtout qui eut des conséquences si terribles, trouveront place en leur lieu.

Tandis que des hommes pervers, maniaques ou fanatiques, s'acharnaient contre la vie du souverain, d'autres, dans les mêmes bas-fonds sociaux, d'autres, moins criminels, mais plus chimériques encore, se flattaient de hâter par l'émeute la fin d'un règne détesté. La folie était grande. Quelle insurrection eût pu réussir quand tout était préparé avec tant de soin pour prévenir ou disperser tout rassemblement suspect ! Pourtant, dans la compression générale, une circonstance restait où le gouvernement tolérerait sans doute que l'opposition se réunît, c'était celle où quelque démocrate fameux étant mort, ses amis se presseraient autour de ses restes afin d'honorer ses funérailles. Serait-il tout à fait impossible que ce cortège funèbre, protégé contre toute brutalité par les bienséances et la pitié, se transformât en un cortège séditieux, et trop vite pour que la police pût le dissoudre à temps ? Alors naîtrait quelque vaste bagarre, quelque tumultueuse manifestation, et, qui sait ? peut-être une émeute. Le parti révolutionnaire a, comme les autres, ses traditions ou, si l'on veut, ses routines. On se souvenait du général Lamarque et de ses sanglantes obsèques. Bientôt on en vint à penser que le seul service qu'un républicain notable pût rendre désormais, c'était de mourir à temps et de fournir à ses coreligionnaires la bonne aubaine d'un cadavre illustre.

Les morts ne manquèrent pas. Le 23 octobre 1853, on apprit

(1) *Moniteur*, 22 septembre 1855

qu'Arago venait de terminer à l'Observatoire sa longue et laborieuse carrière. Ancien membre du gouvernement provisoire, éminent par la science, le caractère, l'intégrité, Arago semblait la décoration du parti démocratique qui le respectait beaucoup, qui en même temps le craignait fort, tant il le savait sévère pour ses amis ! Dans la mort, ces nuances s'effaçaient, et il ne restait plus qu'un cercueil glorieux qui, dans la grande traversée de Paris, depuis l'Observatoire jusqu'au Père-Lachaise, éveillerait bien des souvenirs, susciterait bien des regrets, ferait gronder peut-être bien des colères. Sous cette impression d'espoir, tout ce que le parti démagogique comptait encore d'actif et de remuant se donna rendez-vous sur le passage du cortège, sans plan bien arrêté, mais avec le dessein de provoquer ou de grossir tous les incidents d'où le trouble pourrait naître. Par malheur, le gouvernement savait aussi l'histoire, et les républicains n'étaient pas seuls à se rappeler le général Lamarque. Deux conduites étaient possibles : l'une qui supprimerait brutalement la foule et précipiterait les funérailles, l'autre qui confisquerait le mort sous prétexte de le mieux honorer. Avec une sagesse avisée, la seconde attitude fut adoptée. Membre de l'Académie des sciences, savant connu de toute l'Europe, Arago était un personnage officiel : aussi fut-il décidé que tous les hommages officiels lui seraient rendus, et avec une profusion où tout le reste s'absorberait. Au jour des obsèques, on vit arriver à l'Observatoire le maréchal Vaillant avec les voitures à la livrée impériale, le ministre de la marine M. Ducos, les aides de camp du prince Napoléon, puis un nombre inusité d'officiers de tous grades, qui sans doute se souvenaient que le défunt avait été ministre de la guerre. Ce n'est pas tout. Toujours pour rendre honneur au mort, les gardes de Paris, tant à pied qu'à cheval, avaient été convoqués. En outre, afin de mieux rehausser la cérémonie, quatre régiments d'infanterie avaient été appelés à fournir de forts détachements, un peu plus forts même que de coutume. C'est sous cette imposante escorte que le cortège, après le service funèbre de Saint-Jacques du Haut-Pas, commença le long trajet (on pourrait presque dire le voyage) qui ne finirait qu'au

Père-Lachaise. On traversa la rue Saint-Jacques, la rue Soufflot, la place du Panthéon, puis les rues Clovis et des Fossés-Saint-Victor, tous ces quartiers non encore entamés par les démolitions. A mesure qu'on avançait, la foule grossissait, et l'on constatait avec un intérêt mêlé de surprise combien le collaborateur de Biot et de Fresnel comptait d'admirateurs jusque dans les faubourgs. Volontiers les admirateurs eussent été plus bruyants : mais les baïonnettes semblaient à double fin, pour défendre l'ordre aussi bien que pour honorer la dépouille. C'est au milieu de ce silence imposé et de ces muettes colères que le convoi funèbre franchit le pont d'Austerlitz, passa près de Mazas, coupa la place de la Bastille, s'engagea dans la rue de la Roquette et enfin atteignit le cimetière. Là, M. Flourens, au nom de l'Académie, l'amiral Baudin, au nom du Bureau des longitudes, louèrent le savant, et c'était justice ; ils louèrent aussi l'homme désintéressé qui, pendant son passage au pouvoir, avait refusé tout émolument afin de ne point aggraver les charges de la République. De loin la foule contemplait tout cet appareil, profondément déçue, profondément vibrante, mais sévèrement contenue. Après ces éloges, le cercueil, descendant dans la fosse, échappa à tous, adversaires ou partisans. Telles furent ces étranges funérailles. Ainsi l'avait voulu le gouvernement ; ainsi l'eût voulu peut-être Arago lui-même, l'homme le plus hautain, le plus ennemi du désordre, et, de tous les républicains, celui qui dissimula le moins le dédain que lui inspirait son propre parti.

Quatre mois plus tard, une nouvelle perte éveilla de nouvelles espérances. Le 27 février 1854, Lamennais rendit le dernier soupir. Cette fois, le défunt ne pouvait être confisqué sous prétexte d'honneur. Aucune académie ne l'avait reçu ; aucune décoration n'avait orné sa poitrine ; aucune dignité n'était venue le chercher dans sa solitude hautaine, en sorte que, dans la mort comme dans la vie, il n'avait d'autre éclat que celui de sa grandeur et de sa chute. Lui-même avait prescrit que tout cérémonial fût écarté de ses funérailles. En cette occurrence, comme on savait que le parti démagogique épiait l'occasion vainement attendue jusque-là, le gouvernement se fit

l'interprète des volontés du mort. Lamennais avait voulu le silence : l'autorité veilla à ce qu'il fût obéi, obéi peut-être au delà de ce qu'il eût souhaité. Avant même que le corps fût déposé dans le cercueil, un communiqué adressé aux journaux annonça que nul ne serait admis à suivre le convoi si ce n'est les parents, les exécuteurs testamentaires et quelques amis parcimonieusement désignés. Le 1^{er} mars qui était le mercredi des Cendres, à une heure matinale, le corbillard des pauvres s'arrêta au quartier du Marais devant l'humble demeure où l'infortuné grand homme avait vécu ses derniers moments : point de prêtre près de celui qu'en un accès d'enthousiasme on avait osé comparer à Bossuet ; point d'assistance, si ce n'est quelques fidèles, et encore mêlés aux gens de police importunés de la corvée et pressés d'en finir ; çà et là, par un contraste poignant, les traces non encore effacées des orgies de la veille : puis au loin, à travers la brume qui enveloppait toutes ces tristesses, des groupes qui, incessamment, essayaient de se reformer et qu'incessamment aussi les sergents de ville dispersaient. Au faubourg Saint-Antoine, les bandes devenant plus nombreuses, la force publique les coupa et même intercepta la rue afin d'empêcher toute apparence de cortège. Qu'importait au surplus ? Police et peuple étaient également irrespectueux du mort, celle-là dans son empressement à l'enfourer, celui-ci dans son ardeur à l'utiliser pour ses colères. Dès qu'on fut arrivé au cimetière, brusquement les portes se refermèrent. Dans une hâte à peine décente, on s'achemina vers la fosse commune. Aucun discours, aucun adieu, aucun des rites traditionnels qui voilent ou transfigurent les dernières séparations, mais partout les désespérantes et glaciales images de la mort solitaire, inconsolée. Enfin le cercueil disparut sous les mottes de terre durcie qui retombaient avec un bruit sec sur les planches de bois, et les rares amis disparurent, à la fois émus de la scène et soulagés que ce fût tout. Pendant une heure encore, aux abords du cimetière, on entendit quelques cris, quelques refrains de la *Marseillaise*, le bruit des rixes avec les sergents de ville : puis tout s'apaisa, et bientôt même les troupes, qui, par surcroît de vigilance, avaient été massées

dans le faubourg, reprirent, à travers les rues redevenues indifférentes, le chemin de leur quartier.

Complots, séditions, tout échappait à la démagogie, et ses morts mêmes lui étaient jalousement dérobés. A défaut de Paris, la province se prêterait-elle à quelques soulèvements partiels? Il était invraisemblable de l'espérer. A quoi d'ailleurs eût servi une échauffourée, même heureuse? Cependant, dès la fin de 1853, comme la cherté du grain était extrême, il fut visible que, malgré la compression de l'Empire, les prédications socialistes, si ardentes avant le coup d'État, avaient çà et là laissé quelques traces. A la misère, fruit de la disette, la guerre de Crimée vint ajouter ses deuils, et quand, en 1855, la guerre se prolongeant, le bruit grossi de sanglants échecs se propagea, on put observer, en certains endroits, quelques légers symptômes de désaffection (1). A des agents subalternes, fanatiques ou abusés, il ne fallait pas davantage pour qu'ils reprissent espoir. C'est surtout dans la vallée inférieure de la Loire qu'ils concentrèrent leurs efforts. Ces menées obscures provoquèrent aux environs d'Angers, parmi les ouvriers des ardoisières de Trélazé, une sorte de prise d'armes, turbulent épisode qui contraste avec la soumission générale invariablement maintenue partout ailleurs.

Plusieurs causes diverses entretenaient en ces lieux l'esprit de fermentation. Les ouvriers ardoisiers non seulement se plaignaient de la cherté des vivres, mais aspiraient à écarter la concurrence des travailleurs étrangers : puis ils étaient en grand nombre affiliés à une société secrète qu'on appelait la *Marianne*, et on leur représentait l'Empereur ou, ainsi qu'on disait, le *gouverneur* comme l'auteur de tous les maux, comme celui dont il fallait à tout prix se débarrasser. Sur ces masses ignorantes et crédules deux hommes avaient pris quelque

(1) On trouve dans les correspondances du temps quelques traces de ces inquiétudes. « Nous savons, par nos rapports de gendarmerie, écrivait, en juin 1855, le général de La Rue, président du comité consultatif de gendarmerie, au général de Martimprey, que de mauvaises passions s'agitent dans beaucoup de nos départements, et que le pays supporterait bien difficilement la prolongation de si grands sacrifices d'hommes et d'argent. » (*Correspondance inédite.*)

empire : l'un, plus vaniteux que résolu, s'appelait Secrétan ; l'autre, d'allures plus énergiques, se nommait Attibert. Au commencement d'août 1855, Secrétan se rendit à Paris. Ce qu'il y fit et quels encouragements il en rapporta, on l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'à son retour, un soulèvement fut organisé qui éclaterait dans la nuit du 26 au 27 août. Le plan révélait, à défaut d'habileté, une naïveté singulière ou une singulière audace. A deux heures du matin, les bandes, armées de leur mieux, se réuniraient dans les plaines de Trélazé et, en toute hâte, se dirigeraient vers Angers : à l'entrée dans le faubourg, elles opéreraient leur jonction avec les affiliés recrutés dans la ville : puis on s'emparerait du château, des casernes, de la Préfecture, de la Banque, de la recette générale. On n'allait point au delà ; et le reste était laissé à la fortune.

A Angers, certains avis parvinrent à l'autorité. Ce qui favorisa la tentative, ce fut sa folie même. On ne pouvait croire qu'un projet si insensé ne fût une mystification. A tout hasard et sans qu'on crût au péril, la police fut mise sur ses gardes et la garnison consignée. Cependant, à Trélazé, Attibert et ses compagnons préparaient leur coup de main. Dans la soirée du 26, ils entraînaient les ouvriers, les uns par les menaces, les autres par les promesses. « On va demander, disaient-ils, la diminution des vivres : il faut que tout le monde marche (1). » Le maire, homme énergique, était alors absent, en sorte que les citoyens paisibles se trouvèrent abandonnés. La caserne de gendarmerie fut occupée et le bourg livré aux meneurs. On prit, partout où on en put trouver, des armes de toutes sortes, pistolets, fourches, haches, broches à rôtir. Ainsi se recruta une bande de six cents hommes qui, grossie par les groupes des communes voisines, se rallia dans la plaine de Trélazé et de là marcha sur Angers. Les conjurés atteignirent sans encombre le faubourg de la Madeleine, où ils espéraient rencontrer leurs complices. Là s'arrêta leur fortune. Au devant d'eux nul ne parut.

(1) Cour d'assises de Maine-et-Loire : interrogatoires. (*Gazette des Tribunaux*, 10 octobre 1855.)

C'est que l'autorité, éclairée enfin par de nouveaux rapports, avait fait arrêter, au moment où ils se rassemblaient sur le *Mail*, les affiliés de la ville : avec eux avait été appréhendé Secrétan, venu pour organiser le mouvement dans la cité. Anxieuses et déconcertées, les bandes de Trélazé font halte : les uns hésitent, comme se repentant déjà de leur folie ; les autres, se préparant à l'action, aiguisent leurs sabres ou leurs haches contre les pierres du pont du chemin de fer. Enfin on se décide à changer l'itinéraire et à se diriger vers le Champ de Mars, dans l'espoir d'y rencontrer les alliés invisibles dont le concours a été promis. On avait à peine fait quelques pas qu'on rencontra, non « les frères et amis », mais la troupe qui, débouchant subitement de la rue Bressigny, prit de flanc les manifestants et, sans tirer un seul coup de fusil, les dispersa de tous côtés.

Le surlendemain, le *Moniteur* apprit à la France, fort déshabituée de ces sortes d'émotions, l'émeute plus ridicule encore que dangereuse de Trélazé et d'Angers. Six semaines plus tard, l'aventure eut son épilogue. Devant la Cour d'assises comparurent en deux séries quatre-vingt-quatre accusés. Ce procès permit de passer une fois encore en revue les restes de ce socialisme provincial qui, en 1851, aspirait à tout déborder. Attibert se montra arrogant. Comme le président lui reprochait sa conduite : « Nous ne venons pas pour piller, répliqua-t-il avec insolence, nous venons attaquer Angers comme vous avez attaqué Sébastopol (1). » Le langage de ses compagnons ne répondit guère à cette orgueilleuse assurance : les uns s'excusèrent humblement, alléguant la violence et ajoutant que « s'ils avaient marché, c'était par crainte d'être fusillés » : les autres se prétendirent trompés ; ils ne voulaient, disaient-ils, que « demander la diminution des vivres » : les plus hardis convinrent qu'ils s'étaient soulevés « pour cause politique ». « Mais, leur répliquait-on, le gouvernement n'était pas à Angers. » Ils se taisaient alors et baissaient la tête, en pauvres gens

(1) Cour d'assises de Maine-et-Loire : déposition Gâté et confrontation. (*Gazette des Tribunaux*, 12 octobre 1855.)

trompés par de funestes déclamations (1). Attibert, Secrétan, ainsi qu'un nommé Pasquier, furent condamnés à la déportation, et la plupart des autres furent frappés de peines sévères. Vis-à-vis du plus grand nombre, la clémence impériale adoucit les sentences; et vraiment elle pouvait s'exercer sans réserve : qui donc se souciait des émeutiers d'Angers? qui les connaissait? qui eût surtout songé à les imiter?

C'est ainsi que, dépossédé de toutes ses armes, le parti démagogique s'usait en des menées de plus en plus stériles. De temps en temps, soit à huis clos, soit devant un auditoire indifférent, l'une des chambres correctionnelles appelait devant elle quelque misérable compare. Celui-ci avait introduit les séditieuses brochures d'Angleterre ou de Belgique : celui-là avait relié les tronçons de quelque ancienne affiliation secrète : tel autre avait recélé dans sa mansarde de la poudre, des capsules, un moule à balles, le tout mêlé à des portraits de Ledru-Rollin ou de Robespierre et à des bons des comités de Londres. Au cours des débats était lue quelque correspondance, niaise le plus souvent sous ses airs mystérieux, et que le ministère public, avec une obstination presque enfantine, s'efforçait d'élever à la hauteur d'un document subversif. Puis les avocats se levaient pour plaider, mais plaidaient avec lassitude, aussi fatigués de leurs clients que de leur propre rôle. Le jugement lui-même passait inaperçu, en sorte que tout échappait, même le bénéfice de la persécution. Cet universel abandon, il n'était pas un seul républicain clairvoyant qui ne le comprit. Tous s'épuisaient en vain à discerner les chances de l'avenir. Ils ne voyaient partout que le spectacle, désolant pour eux, d'un peuple soumis, d'un gouvernement assez fort pour tout braver; et, dans cette détresse, ils n'invoquaient plus qu'une seule puissance, celle de ce *Dieu inconnu* qui, chez nous comme dans Athènes, a toujours ses autels.

(1) Cour d'assises de Maine-et-Loire : interrogatoires et *passim*. (*Gazette des Tribunaux*, 10 et 11 octobre 1855.)

III

La destinée, si contraire aux républicains, était-elle plus propice aux partisans de Henri V ou, comme on disait alors, aux légitimistes?

Le Coup d'Etat les avait jetés en un cruel embarras. Voter contre Louis-Napoléon, c'était s'allier à la Révolution; se prononcer pour lui, c'était trahir le principe monarchique. Dans cette grande perplexité, le comité directeur du parti engagea ses amis à s'abstenir (1). A quelques-uns le conseil parut bien timide : c'est ainsi qu'à Nantes, le marquis de Coislin parvint à afficher le décret de déchéance porté contre Bonaparte par l'Assemblée législative à la mairie du X^e arrondissement (2). D'autres, au contraire, jugèrent ces instructions excessives et, se fondant sur les nécessités sociales, jetèrent dans l'urne un suffrage d'absolution. Plusieurs, enfin, réussirent à se figurer que Louis-Napoléon n'était que le précurseur de la royauté et, comme ils disaient, préparait le lit de Henri V : incroyable illusion dont les correspondances contemporaines portent en certains endroits la trace.

Quelle que fût cette confusion, le nouvel ordre de choses, en ajournant indéfiniment tout retour monarchique, laissait aux monarchistes des positions acquises et, pour ainsi dire, des places de sûreté d'où il eût été malaisé de les déposséder s'ils ne s'en retiraient volontairement. En maintes communes, surtout dans l'Ouest et dans le Midi, les administrations municipales étaient entre leurs mains; ils siégeaient nombreux, très nombreux même, dans les conseils généraux; en bien des villes, ils formaient la majorité dans les Commissions hospitalières ou de bienfaisance; ailleurs, ils avaient introduit dans les Chambres

(1) Voir M. DE FALLOUX, *Mémoires*, t. II, p. 163.

(2) M. DE FALLOUX, *Mémoires*, t. II, p. 171.

ou les Tribunaux de commerce leurs meilleurs, leurs plus solides éléments bourgeois. Dans presque toutes les administrations, ils avaient des adhérents, adhérents discrets, mais singulièrement utiles en un pays centralisé comme le nôtre. Assez effacés jusqu'en 1848, ils s'étaient depuis cette époque remis au train des affaires publiques, et cela au grand profit général ; car ils se recommandaient presque toujours par l'intégrité, et aussi par l'esprit d'indépendance qu'ils tenaient de leur fierté native et de leur fortune. Quel sort leur ferait l'Empire ? La perspective ne serait, à vrai dire, ni bien étendue ni bien flatteuse. Il leur faudrait cheminer dans une voie étroite, loin de l'empressement adulateur qui les eût faits renégats et loin de l'opposition bruyante où personne ne les eût suivis : il leur faudrait accomplir des tâches modestes, sans aucun espoir de renom et sans grand espoir de gratitude : il leur faudrait déplaire peut-être au prince aimé de l'exil, se garder des grâces du prince qui régnait, entendre autour de soi le reproche d'ambitions mesquines ou de calculs dans la fidélité. Tel quel, le devoir, pour être obscur et ingrat, ne se montrait pas moins pressant. Ce devoir était de ne point abandonner, par dépit ou dédain du second rang, les débris d'influence qui subsistaient, de s'y cantonner, au contraire, par prévoyance ou patriotisme. De là on pourrait, non pas gouverner, mais faire passer par intervalles de salutaires conseils, contrôler encore l'emploi des deniers publics, veiller au patrimoine des pauvres, assurer la bonne administration communale, concourir à l'œuvre de la justice. Ce serait sans doute l'effacement, du moins ce ne serait point la mort. Serait-ce même toujours l'effacement ? Que dans l'avenir un grand danger survint, qu'un jour la base des libertés publiques fût élargie, et on serait là, avec une clientèle sinon très nombreuse, au moins non accoutumée à chercher ailleurs son mot d'ordre, avec des habitudes de travail non abandonnées, avec le sang-froid et la rectitude qui se puisent dans le maniement, même modeste, des affaires publiques : on serait prêt, prêt à saisir les chances de la fortune ou à alléger le poids des malheurs publics : que si la royauté, la royauté libérale et nationale ne devait point revenir, peut-être du moins pourrait-

on, par cette sage conduite, accomplir à la longue, même sans elle, une portion de ce qu'elle-même eût fait.

C'est ainsi que le parti royaliste pouvait être non pas tout, non pas même beaucoup, mais quelque chose. De l'exil un ordre vint qui lui prescrivit de n'être rien.

J'éprouve quelque embarras à parler d'un prince mort en terre étrangère, sacré par sa naissance, ses malheurs, ses vertus, et j'aimerais que, vis-à-vis d'une mémoire si auguste, l'hommage ne se mêlât d'aucune ombre. Jeune encore à cette époque, M. le comte de Chambord s'était fait une place à part dans la grande famille des rois sans couronne. Il la devait à l'austérité de ses mœurs, à la haute sérénité de ses vœux, à ses habitudes laborieuses, à son libéralisme sincère. Parmi ceux qui le visitaient, il n'en était guère qui ne revinssent charmés de sa haute culture intellectuelle, de sa bonne grâce et de sa bonté. Par intervalles, sous forme de lettres à ses amis, il s'adressait à la nation elle-même, et telle était en ces circonstances la mesure exquise de son langage que ces lettres recueillies plus tard laissent, aujourd'hui encore, une impression touchante faite d'admiration et de regret. Mais un des grands malheurs de l'exil est la privation de la vérité. On la repousse lorsque, entourée d'amertume, elle vient des ennemis ; quant aux amis, ils se gardent de l'apporter, ou plutôt ils ne l'apportent que par fragments triés et choisis, ce qui est pire que de ne rien apporter du tout : les plus courageux arrivent avec l'intention de parler bien haut, puis, attendrissement ou timidité, se taisent devant le maître malheureux. Un peu isolé du monde extérieur, M. le comte de Chambord s'était fait, dans sa vie solitaire, une sorte de doctrine à lui, à la fois très large et très étroite : très large, à cause de son intelligence et de ses abondantes lectures ; très étroite, à cause de son entourage, de ses alliances, des influences de toute sorte qui, autour de lui, emprisonnaient la lumière ou ne la laissaient parvenir que par rayons affaiblis. Il était libéral, libéral à étonner ses amis, mais avec cette réticence tacite que son autorité royale dominerait tout, arrêterait tout, et serait même assez forte pour tout retirer à volonté et sans danger. Il observait les faits, les observait

même avec une méritoire application, mais en les pliant à ses propres pensées, telles que les avaient mûries les enseignements de ses maîtres et la méditation de ses devoirs souverains. Son idéal royal, il le plaçait à un niveau déconcertant, si haut que l'humanité commune n'y pouvait atteindre, et, par le fait, n'y atteignit jamais. Dans sa première jeunesse, il avait écouté les politiques de son parti. A l'époque où Napoléon consolida sa fortune, déjà il commençait à se réfugier dans une sorte de mysticisme qui, plus tard, gagna sur lui au point de l'envahir tout entier. Son mysticisme se mêlait de vues positives, minutieuses même (car il travaillait avec une rare conscience); mais ces vues souvent ingénieuses et profondes, il s'empressait de les adapter à une société rêvée plutôt que réelle, en sorte qu'il retournait à la théorie même lorsqu'il semblait le plus en sortir. Quand, de loin en loin, un de ses amis, s'enhardissant jusqu'aux avis, s'efforçait de lever les voiles qui lui couvraient le monde existant, il prêtait l'oreille avec complaisance, ne réfutait pas les idées, mais les atténuait ou les modifiait jusqu'à ce qu'il les eût tranquillement asservies à son plan préconçu. Lorsqu'on insistait, tantôt il coupait court par quelque raillerie (car il avait beaucoup d'esprit, et du plus fin), tantôt il s'irritait, devenait impérieux, et, en fin de compte, se souvenant qu'il était du sang de Louis XIV, commandait en maître. En ces rares occasions, comme il était le meilleur, le plus digne des princes, il s'ingéniait bien vite à adoucir la blessure qu'il avait faite. Mais ce qu'il sacrifiait aux personnes, il se gardait de le concéder quant aux principes : de ce côté, il demeurait inflexible, inflexible avec une conviction entière; et cette même conviction qui honorait ses erreurs empêchait qu'il s'en guérit jamais.

Or, la première manifestation de cette volonté absolue, ce furent les instructions qui, dès 1852, prescrivirent aux royalistes l'immédiat abandon de toutes les charges impliquant le serment à la Constitution. Comme aucune charge n'échappait à cette obligation, tous les monarchistes se trouvèrent d'un seul coup frappés d'ostracisme. La plupart obéirent à leur roi exilé comme ils lui eussent obéi sur le trône. De là une série

de démissions dans les municipalités, dans les commissions de bienfaisance, dans les conseils généraux, dans les tribunaux consulaires même ; et le mouvement ne s'arrêta que quand des hommes nouveaux eurent partout remplacé ceux qui se retireraient. — Conduite strictement logique, mais dangereuse et à deux points de vue. Faire le vide autour du gouvernement eût été possible en un pays comme l'Angleterre, où le rôle des pouvoirs publics est restreint, où la part de l'initiative privée est au contraire assez grande pour occuper toutes les activités et déborder, à la longue, le gouvernement lui-même. Jusqu'à complet changement des lois et des mœurs, cette même tactique serait illusoire en un pays comme le nôtre, où le pouvoir tient tous les fils et pénètre si bien partout, que quiconque veut systématiquement lui échapper ne sait où se prendre et où se réfugier. Le second danger, plus grand encore, résidait dans la condition même de ceux à qui le prince adressait ses injonctions. Ces gentilhommes campagnards qui formaient l'état-major du parti royaliste étaient l'une des portions les plus saines, mais non la plus laborieuse de la nation. A grand'peine, depuis 1848, ils s'étaient arrachés à leur douce oisiveté. En leur prescrivant la retraite, on flattait leur naturelle paresse bien plus qu'on ne contrariait leur ambition ; et leur empressement même à obéir démontrerait l'inopportunité du conseil. — Sans doute, M. le comte de Chambord ne songeait pas à imposer à ses partisans l'inaction, et il se fût indigné qu'on lui prêtât une telle pensée. Ce qu'il voulait, ce qu'il devait maintes fois recommander à ses amis, c'était que leur activité redoublât en se concentrant sur l'agriculture, les professions indépendantes, et, par-dessus tout, le libre exercice de la charité. Ici encore, l'idéal était si haut que bien peu y atteindraient. Ce sera toujours une rare élite que celle qui acceptera la loi du travail sans nécessité matérielle, sans but ambitieux, loin de toutes les excitations, avec la seule récompense du bien accompli. Le conseil était beau, et surtout s'encadrait en un langage superbe qui, à distance, nous émeut et nous ravit. Mais, dans la pratique, il reposait sur une double méconnaissance, et du parti lui-même, et de l'état réel du pays

Toutes les fonctions, tous les mandats électifs furent donc livrés à l'Empire. En outre, Napoléon, quand plus tard on lui reprocha l'éloignement de tant d'hommes intègres, put répondre avec une sorte de vérité qu'il n'avait proscrit personne, et que le vide avait été fait devant lui. — Vis-à-vis d'un parti si peu redoutable, les rigueurs même se montrèrent débonnaires. Le comte de Chambord ayant protesté par un manifeste contre l'établissement de l'Empire, des perquisitions furent faites dans quelques imprimeries pour saisir les exemplaires, et des poursuites furent dirigées contre les colporteurs de la proclamation. A quelque temps de là, comme certains journalistes légitimistes envoyaient à Bruxelles des correspondances hostiles et recevaient eux-mêmes de Belgique des fragments de gazettes, des épigrammes, des pamphlets rimés, le ministère public vit dans cet échange le double délit de distribution d'écrits interdits et d'offense envers le chef de l'État : de là un procès suivi d'assez nombreuses condamnations. Un peu plus tard, la Saint-Henri ayant été fêtée par des banquets, dans le Gard et spécialement à Cette, il arriva que la police fit irruption dans la salle du festin, saisit les drapeaux blancs, les portraits, les emblèmes, et opéra quelques arrestations. Si l'on joint à ces mesures d'assez fréquents avertissements contre les journaux légitimistes, on aura le bilan à peu près complet des sévérités impériales. — Cette part faite à la répression, l'Empereur se montra plus disposé à attirer les royalistes qu'à les combattre. Il mit un soin minutieux à ne pas les blesser, respecta leurs anniversaires, spécialement celui du 21 janvier, affecta de parler d'eux en termes favorables et imposa la même réserve autour de lui. L'érection d'une statue au maréchal Ney, sur le lieu même où il avait été fusillé, fut le seul symptôme d'une attitude moins conciliante. Gagnés par ces bons procédés, plusieurs se rapprochèrent et furent pourvus, les uns d'emplois administratifs ou diplomatiques, les autres de charges de Cour. Dans l'entourage du comte de Chambord, deux hommes seuls se rallièrent : ils le firent avec éclat et furent nommés sénateurs. Ce fut le marquis de Pastoret : ce fut aussi M. de la Rochejacquelein, depuis longtemps suspect à son maître, mais condamné par la grandeur de son

nom à une plus inviolable fidélité. C'était le fils de cette marquise de la Rochejacquelein qui avait retracé pour l'histoire les guerres de la Vendée. Celle-ci vivait encore et, en apprenant la défection de son fils, se désola fort : comme on essayait de tempérer sa douleur, et comme on lui représentait l'exemple de M. de Pastoret : « Ah ! ne me parlez pas, répliqua-t-elle, de M. de Pastoret ; lui du moins, pour se rallier à un Bonaparte, a attendu que sa mère fût morte. »

Le parti légitimiste n'eut plus désormais qu'une organisation stérile. A Paris, un *Bureau central de renseignements* remplaça l'ancien comité. En province, la plupart des départements eurent aussi leur *Bureau*, qui souvent se relia à des sous-comités d'arrondissement. C'étaient des cadres, mais des cadres seulement. Là se retrouvaient toutes les variétés du parti royaliste, les militaires qui caressaient encore des images guerrières et se berçaient des souvenirs vendéens, les mystiques qui, avec une curieuse obstination, attendaient un miracle de la Providence, les mondains ou les vaniteux pour qui l'opinion légitimiste était une mode élégante et un moyen de se hausser, puis la masse des gentilshommes campagnards, honnêtes, désintéressés, beaucoup plus perspicaces qu'on ne le croyait communément, s'abusant peu sur les chances de l'avenir, doutant même de la bonne conduite de leur parti, mais se taisant, soit que la parole leur parût aussi inefficace que le silence, soit que l'aveugle respect de leur prince fût à leurs yeux une religion qui primait toutes les autres. De loin en loin, ces comités se réunissaient pour recevoir les instructions ou, comme on disait, « les ordres du Roi ». Ces ordres étaient apportés le plus souvent par des jeunes gens qui se relayaient à Frohsdorf et, avec une fidélité méritoire mêlée de quelque vanité, formaient une sorte de petite cour dans l'exil. La plupart arrivaient très fiers de leur mission, se jugeaient porteurs de secrets d'État, ne manquaient pas de croire que la police les épiait et tantôt gardaient un silence important, tantôt énuméraient avec une complaisance avantageuse tout ce que le Roi leur avait dit. Ces allées et venues dissimulaient mal le vide où l'on se débattait. « Nous nous croyions des agents politiques, disait dernièrement avec le

sourire de la vieillesse désabusée l'un de ces messagers de l'exil; nous n'étions, hélas! que des pigeons voyageurs. »

Pourtant, parmi les légitimistes, deux hommes existaient, très propres à conduire leurs amis et à conseiller leur prince : Berryer, grand entre tous par la parole; M. de Falloux, personnage courageux, résolu, d'une dextérité peu commune. Tous deux s'affligeaient d'une conduite qui réduirait leur parti à une coterie impuissante; ils raillaient ce qu'ils appelaient « la politique des bras croisés »; ils convenaient que les délicatesses de l'honneur imposaient aux amis particuliers du prince une retraite absolue, mais ils priaient, ils suppliaient que l'exception ne devint point la règle, et que les royalistes, recueillant ce qui restait de vie publique, fussent mêlés à tout ce qui se faisait de généreux, d'utile et de bien. Le comte de Chambord céderait-il en quelque chose? Autour de lui, des influences en sens contraire s'exerçaient. Un jour, à Venise, vers 1857, M. de C... survint. « Si l'abstention, dit-il au prince, n'est pas sévèrement maintenue, la monarchie est perdue. » Un instant après fut introduit M. de N..., et une de ses premières paroles fut celle-ci : « Si le principe de l'abstention ne reçoit pas quelque tempérament, je crains que les monarchistes et la monarchie ne soient annihilés pour jamais. » De quel côté pencherait le prince? A quelque temps de là, il montra en une circonstance assez grave que nulle considération ne le porterait à abandonner son principe ou à le faire fléchir. Au mois d'août 1858, un des royalistes les plus honorés du Midi, le comte de Rességuier, vint avec sa famille le visiter à Frohsdorf. M. de Rességuier, ancien membre de l'Assemblée législative, siégeait au conseil général des Hautes-Pyrénées et, malgré les instructions royales, n'avait pas renoncé à son mandat. Le prince reçut ses hôtes avec cette digne et gracieuse bienveillance qui lui gagnait si bien les cœurs. Les jours se suivirent sans qu'il se plaignit de ses ordres transgressés. Cette réserve n'était point un indice de tolérance. Le matin du départ, il fit appeler M. de Rességuier et doucement d'abord, puis sur un ton presque emporté, lui reprocha son indiscipline. Celui-ci s'excusa de son mieux, alléguant l'intérêt supérieur du pays et, avec une chaleur qui ne pouvait être

suspecte, protesta de son dévouement. Le prince alors se calma : mais M. de Ressayrier ayant sollicité l'autorisation de lui présenter l'année suivante ses hommages à Venise, sa réponse laissa percer l'inflexibilité de ses résolutions. « Oui, dit-il, et avec bonheur si vous donnez d'ici là votre démission ; sinon, non (1). »

Ainsi s'endormit le parti royaliste, et il s'endormit si bien qu'on put craindre qu'il ne se réveillât jamais. Le long des grandes dunes de notre côte septentrionale, on aperçoit de loin en loin quelque navire qui est venu échouer au rivage et qu'aucun effort n'est parvenu à renflouer. Il se tient d'abord assez fièrement, incliné plutôt que couché sur son flanc ; et parfois, sous le souffle des grandes lames, on dirait qu'il va reprendre le large. Vaine illusion ! Bientôt les vents et les marées font fléchir sa coque sous les masses du sable, et l'ensevelissement commence, graduel, mais irrésistible. Sur les débris de cette carène qui si souvent a affronté l'Océan, les enfants prennent leurs ébats dans les beaux jours, tandis que les pêcheurs de la côte viennent arracher les clous ou dépecer les planches pour les besoins de leurs constructions ou de leurs foyers. Enfin la coque, de plus en plus emprisonnée dans l'abîme, descend presque au ras du sable, et un léger remous de la vague montante marque seul la trace du bâtiment désemparé. Cette triste image est bien celle des partis qui s'abandonnent. La torpeur les saisit comme le sable s'empare d'un bateau naufragé. Eux aussi, ils descendent dans les régions de l'oubli, progressivement, doucement. Cette douceur même est un danger de plus, car ils ne sentent pas cet engourdissement insensible, parfois même ils s'y complaisent. Un jour enfin vient où ils ne vivent plus que dans le passé et où on se montre, tantôt avec une tristesse sympathique, tantôt avec une dérision insultante, la place qu'ils ont occupée et que déjà d'autres recouvrent. Le mouvement est la condition nécessaire de la vie, et l'immobilité, qui est la figure de la mort, amène promptement la mort elle-même.

(1) Cet incident que j'ai entendu raconter par M. de Ressayrier se trouve rapporté avec beaucoup de détails dans les *Mémoires* de M. DE FALLOUX, t. II, p. 322 et suiv.

IV

La tolérance de Napoléon pour les amis de Henri V ne s'étendait pas aux orléanistes. Cette différence tenait à plusieurs causes. Parmi les légitimistes, beaucoup portaient des noms illustres, et, par vanité, Napoléon les ménageait, espérant qu'un jour ils orneraient son trône. Faire une guerre trop vive aux légitimistes, ç'eût été du même coup irriter le parti religieux, ce fidèle allié de l'Empire. Les orléanistes représentaient bien plus que les partisans de M. le comte de Chambord les idées de régime parlementaire que l'Empereur se flattait alors de proscrire. Le souvenir de Louis-Philippe était plus récent, ses créatures plus nombreuses : de là la nécessité d'une surveillance plus étroite, de là aussi une plus ample matière au soupçon. A l'Assemblée législative, enfin, les orléanistes avaient fait à Louis-Napoléon une guerre plus vive, plus âpre que les monarchistes purs ; c'étaient eux qui, plus que tous les autres, l'avaient accablé de leurs dédains, criblé de leurs épigrammes : or, soit pour venger les injures, soit pour reconnaître les services, l'Empereur avait une mémoire également fidèle.

Toute la conduite du souverain s'inspira de ces sentiments. Après le coup d'État, les représentants légitimistes ne furent atteints que dans la mesure où eux-mêmes s'offrirent à la persécution ; quant aux orléanistes, leurs chefs, tels que M. Thiers et les généraux d'Afrique, furent emprisonnés et condamnés à l'exil. Bientôt furent résolus les graves décrets qui confisquèrent les biens des princes. Puis les rigueurs officielles allèrent frapper ceux qui protestèrent contre cette grande violation du droit. A Bruxelles, une gazette orléaniste parut qu'on appelait le *Bulletin français* et qui ne le cédait guère en vivacité aux feuilles républicaines : de Paris, le gouvernement impérial demanda que le journal fût poursuivi. Sur

ces entrefaites furent publiées en Belgique les lettres injurieuses de Changarnier et de Lamoricière refusant le serment. Irrité de ces représailles, l'Empereur s'affermir dans son système de sévérités. A l'entendre, les agents des princes d'Orléans conspiraient contre son pouvoir, entraient en rapport avec ses pires ennemis, accueillaient même ceux qui préchaient l'assassinat. C'est ainsi qu'aux yeux des monarques et des diplomates étrangers, il colorait sous le prétexte de sa défense personnelle les rigueurs de sa politique (1). Un fonctionnaire était-il soupçonné de sympathies légitimistes ? La faute s'expiait le plus souvent par une réprimande assez débonnaire. Était-il taxé de tendances démocratiques, républicaines même ? Le reproche était plus redoutable ; cependant, le souverain inclinait parfois à la tolérance pour des illusions que lui-même avait, dans ses jours d'exil, plus ou moins partagées. Mais si ce même fonctionnaire était lié d'amitié avec les anciens parlementaires, si, par son langage ou son silence, ses répugnances ou ses réserves, il paraissait regretter les libertés constitutionnelles, ces simples signes suffisaient pour qu'aussitôt il devint suspect ; peu important qu'il ignorât les princes exilés ou ne les eût jamais vus : on l'enveloppait dans une accusation générale ; on le jugeait, suivant l'expression de certains familiers des Tuileries, *atteint d'esprit orléaniste*, maladie grave, si grave que souvent on n'en relevait pas.

Ces princes si durement traités ne méritaient point de telles rigueurs. Ils n'avaient ni comme les démocrates la Constitution républicaine à défendre, ni comme le comte de Chambord le principe monarchique à proclamer. Aussi, tout en suivant attentivement les évolutions de la politique, ils tendaient à se renfermer dans leur vie privée, non par dégoût de l'action qu'ils eussent au contraire passionnément aimée, mais par la certitude que toute action prématurée ou inopportune n'eût abouti qu'à affermir leurs ennemis. Les décrets qui confisquaient leurs biens les avaient cruellement frappés, et pour le préjudice

(1) Voir *Journal de la reine Victoria*, 26 août 1855. (*The life of prince consort*, by Théodore MARTIN, t. III, p. 344-345.) — Voir aussi *Greville's Memoirs*, t. VII, p. 291.

qu'ils en ressentirent, et plus encore pour la grandeur de l'iniquité. Le grand adoucissement de leurs épreuves était leur union fraternelle et aussi quelques affections qui ne se démentirent pas. A Claremont, la sainte reine Marie-Amélie demeurait le centre autour duquel, dans l'intervalle des voyages, la famille se groupait. La duchesse d'Orléans, partagée entre l'Angleterre et l'Allemagne, se consacrait uniquement à ses deux fils. Parmi les fils du Roi, le prince de Joinville et le duc de Montpensier étaient un peu attirés, l'un par le Brésil, l'autre par l'Espagne, où leurs alliances les avaient portés. Le duc de Nemours, beau, grave, loyal entre tous, semblait comme enfoui dans son bonheur privé qui sitôt devait lui être ravi. De tous les princes, le plus en vue était déjà le duc d'Aumale, soldat, lettré, artiste tout ensemble. Pour consoler l'exil, il se plaisait à orner sa demeure et l'ornait surtout des souvenirs de sa vie militaire et de son pays. A son foyer frappé depuis par tant de morts, grandissaient alors deux fils auxquels il avait donné les beaux noms de Guise et de Condé. Ce grand nom de Condé l'éblouissait, et, ne pouvant participer à l'histoire, déjà il songeait à l'écrire. Toute cette activité naturelle ne faisait que lui rendre plus lourd l'exil, si peu sortable à son âge, à son humeur, à ses généreuses impatiences; et son visage, comme celui de ses frères, ne s'éclairait tout à fait que les jours où quelque hôte aimé, arrivant de France, lui rendait pour un peu de temps l'illusion de la patrie perdue.

C'était l'affection, non la politique, qui inspirait d'ordinaire ces pèlerinages vers les bannis. Cependant, par intervalles, survenaient des visiteurs plus graves, amis sans doute, mais en même temps négociateurs. Ces jours-là, les entretiens se prolongeaient avec les signes d'une préoccupation inaccoutumée. Ces voyageurs étaient les messagers de la *fusion*.

Nous avons défini ailleurs (1) cette combinaison qui, par la réconciliation de M. le comte de Chambord et des princes d'Orléans, renouerait la tradition royale et, au double profit de l'autorité et de la liberté, ramènerait l'unité dans la maison de

(1) *Histoire de la seconde République française*, livre XVII, 3^e paragr.

France. Nous avons dit avec quelle loyale sympathie mêlée de tristesse incrédule le vieux roi Louis-Philippe avait, en 1849, accueilli les premières propositions. En 1851, le comte de Chambord, dans une admirable lettre à Berryer, avait semblé préparer et, en quelque sorte, proclamer l'union prochaine : puis les négociateurs avaient subi un recul au moment même où ils s'approchaient du port. Le but était si noble, les résultats pouvaient être si féconds que, malgré l'échec, les espérances se ranimèrent. Cette réconciliation, les hommes d'État, les penseurs les plus éminents, tels que M. Guizot et M. de Tocqueville, l'appelaient de tous leurs vœux ; Changarnier y voyait la seule garantie de retour monarchique ; Lamoricière, quoique sur les lisières du parti républicain, la souhaitait vivement. Un homme excellent qui rachetait quelques travers par de rares qualités de cœur, M. de Salvandy, s'était fait en France le propagateur, on dirait volontiers le commis voyageur de la *fusion*, et, de château en château, s'en allait la prêchant. Cependant tous les efforts demeureraient vains, si les princes ne trouvaient un solide terrain d'entente. En dépit de certaines réserves, on ne pouvait douter des bonnes dispositions générales du comte de Chambord. Le 25 juin 1853, il écrivait au duc de Lévis : « Je ne connais aucune difficulté de situation qui ne puisse être surmontée honorablement et par tous (1). » Quelques jours plus tard, il écrivait au général Changarnier : « Bien que mes avances soient jusqu'ici demeurées infructueuses, mes sentiments n'ont pas changé. Le jour où les princes d'Orléans comprendront ce que leur prescrivent tout à la fois et leur devoir et leur intérêt bien entendu, autant que celui du pays, ils me trouveront prêt à leur tendre la main, ne leur demandant que leur loyal concours pour le grand œuvre de régénération auquel tout notre avenir est attaché (2). »

Dans la dynastie d'Orléans, un prince semblait l'organe naturel de sa famille, c'était M. le duc de Nemours, de tous les fils du Roi, le plus monarchique, le plus attaché à la tradition,

(1) *Correspondance de M. le comte de Chambord*, p. 138.

(2) Le comte de Chambord au général Changarnier, 10 juillet 1853. (*Changarnier*, par le comte d'ANTIOCHE, p. 361.)

l'aîné d'ailleurs des enfants de Louis-Philippe. A la fin de 1853, il vint à Frohsdorf. Le bruit se répandit que la réconciliation était scellée, et les lettres du comte de Chambord lui-même confirmèrent la bonne nouvelle. Le 26 janvier 1854, il écrivait au général Changarnier : « Personne n'a travaillé avec plus
 « de zèle et de persévérance que vous à préparer et à amener
 « l'heureux événement dont se réjouissent tous les Français
 « vraiment dévoués à leur pays. C'était donc pour moi un
 « devoir comme un plaisir de vous associer des premiers à
 « la satisfaction que m'a fait éprouver la visite de mon cousin
 « le duc de Nemours. Je suis heureux d'apprendre, par ce que
 « vous mandez au duc de Lévis, que vos renseignements sont
 « conformes aux miens, et que l'on accueille partout en France
 « la réconciliation de la famille royale comme une espé-
 « rance et un gage de sécurité pour l'avenir de notre chère
 « patrie (1). »

La réalité ne répondit pas à ces espérances. Quand on vint aux détails, les dissentiments réapparurent, et on s'aperçut que rien n'était fait. En 1856, le comte de Chambord et le duc de Nemours se retrouvèrent de nouveau à Nervi, mais sans que les pensées générales de réconciliation pussent se traduire en un accord positif. Jaloux de ne point prolonger l'équivoque, les princes tinrent à marquer leurs dissentiments et à formuler en quelque sorte les conditions de leur union. En réponse à leurs lettres, le 5 février 1857, le comte de Chambord écrivit au duc de Nemours :

Mon cousin, j'ai lu votre lettre avec un profond sentiment de tristesse et de regret. J'aimais à penser que nous avions compris de la même manière la réconciliation accomplie entre nous il y a bientôt quatre ans. Ce rétablissement de nos rapports politiques et de famille, en même temps qu'il plaisait à mon cœur, semblait à ma raison un gage de salut pour la France et une des plus fermes garanties de son avenir. Pour justifier mon espérance, pour rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne fallait que deux choses qui étaient bien faciles : rester de part et d'autre également con-

(1) *Vie du général Changarnier*, par M. le comte d'ANTIOCHE, p. 364.

vaincus de la nécessité d'être unis; nous vouer une confiance également inébranlable en nos mutuels sentiments.

Je n'ai pas douté de votre dévouement aux principes monarchiques; personne ne peut mettre en question mon attachement à la France, mon respect de sa gloire, mon désir de sa grandeur et de sa liberté. Ma sympathique reconnaissance est acquise à ce qui s'est fait par elle, à toutes les époques, de bon, d'utile et de grand. Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inopportunité de régler dès aujourd'hui, et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle.

Je n'en conserve pas moins ma conviction profonde que c'est dans l'union de notre maison et dans les efforts communs de tous les défenseurs des institutions monarchiques, que la France trouvera un jour son salut. Les plus douloureuses épreuves n'ébranleront point ma foi.

Quels étaient ces dissentiments qui rendaient vains les patriotiques efforts des monarchistes les plus fidèles? Les obstacles étaient de nature très diverse, et tous accrus par les susceptibilités réciproques. Le comte de Chambord se considérait comme un chef de famille qui reçoit un acte de soumission; cet hommage une fois rendu à son rang, il eût volontiers tout concédé; mais cet hommage, il le voulait, le voulait sans réserve, et son entourage intime le voulait plus encore que lui : à l'inverse, les princes d'Orléans se considéraient comme des négociateurs venant, après une longue rivalité, régler les termes d'une transaction. De part et d'autre, le langage des courtisans (car l'exil en a comme le trône) accentuait la divergence; ce que le comte de Chambord laissait entendre avec une bonté gracieuse, ses amis, parfois inintelligents, le soulignaient avec une hauteur offensante : de là des propos qui se répétaient, des commérages infinis qui amenaient des représailles, et, en fin de compte, une séparation de plus en plus marquée entre de nobles âmes bien faites pour s'unir. En matière de gouvernement, on voulait à Frohsdorf ou à Claremont à peu près la même chose, seulement on la voulait avec un esprit un peu différent : comme ses parents, le comte de

Chambord voulait le régime représentatif, mais sous la forme d'un octroi plutôt que d'une constitution; comme eux, il voulait la liberté, mais avec un programme théorique qui peut-être eût rendu la liberté elle-même impopulaire. Puis, le comte de Chambord, par respect pour ses aïeux, tenait à ses couleurs; les princes d'Orléans, par respect pour leur père, par souvenir de leur vie militaire, tenaient au drapeau tricolore; et l'obstination semblait de part et d'autre d'autant plus légitime qu'elle se fondait sur le respect des ancêtres et le patriotisme. A Claremont enfin, l'unité de vue ne régnait pas, le duc de Nemours souhaitant la réconciliation, les autres princes s'y prêtant à regret, avec indifférence ou avec un médiocre désir qu'elle réussit, la duchesse d'Orléans se montrant jalouse de maintenir ce qui était, ce qu'elle croyait le droit de ses fils. C'est sur ces négociations que vint souffler la lettre du comte de Chambord, lettre digne, un peu triste, comme celle qui, entre gens courtois, destinés à se revoir et désireux de ne pas briser, terminerait des pourparlers matrimoniaux. Était-ce une rupture? Il serait excessif de le dire. C'était, du moins, un ajournement indéfini.

V

L'union est l'indispensable besoin des faibles. Isolés, les partis que nous venons de décrire étaient réduits à une impuissance voisine de l'anéantissement. En réunissant leurs éléments les meilleurs et les moins dissemblables, il leur serait permis de rêver une sorte de *petite Fronde*, non pas très redoutable, mais cependant incommode. Légitimistes parlementaires, orléanistes, catholiques libéraux, républicains constitutionnels même, tous se liguèrent bien plus par instinct que par accord prémédité. Venus de points différents, ils jugèrent que, suivant le mot de Salluste, la communauté des sympathies et des répugnances est le vrai fondement de l'amitié. Il convient

de s'arrêter sur le groupe de ces hommes qui se creusèrent une route loin du pouvoir comme loin des factions et traversèrent l'Empire sans s'y mêler.

Ils étaient peu nombreux, car ils formaient non un parti, mais la quintessence de tous les partis. Un vaste salon aux cloisons élargies eût pu les contenir tous. Ils n'avaient pas, d'ailleurs, à regretter que leurs cadres ne fussent pas plus fournis. S'ils eussent cherché leurs recrues au delà du cercle étroit de la bonne compagnie, les divergences auraient bien vite éclaté, et le lien fragile qui maintenait l'harmonie se fût brisé. Puis, s'ils eussent été bruyants, la rigueur des lois ne les eût pas tolérés et la force les aurait dispersés.

Presque tous avaient la grande notoriété soit du nom ou du talent, soit de la fortune ou de la vertu. Ils s'appelaient Guizot, Broglie, Molé, Thiers, Falloux, et avaient dirigé les affaires de leur pays. Ils se nommaient Berryer ou Montalembert et avaient marqué dans notre histoire parlementaire une ineffaçable trace. Dans une sphère plus modeste, ils poursuivaient avec une ardeur infatigable l'amélioration des classes populaires; tels apparaissaient M. Cochin, M. de Corcelle, M. Armand de Melun, ces types rares de gens de bien. D'autres, comme MM. Villemain, Cousin, Saint-Marc-Girardin, de Rémusat, Vitet, étaient l'honneur de la philosophie, de la critique et des lettres. Les lettres n'étaient-elles pas, d'ailleurs, le patrimoine commun? Tous rappelaient, par quelque ressemblance, Cicéron dans sa retraite de Tusculum, et les graves et nobles études, qui avaient préparé leur jeunesse à la vie publique, demeuraient, au déclin de leur fortune, la consolation de leur disgrâce.

Ces *honnêtes gens*, comme on les eût appelés au dix-septième siècle, non seulement n'étaient rien, mais se trouvaient presque fatalement condamnés à l'ostracisme. Étrangers au gouvernement, ils eussent été également repoussés par le peuple, en sorte qu'ils semblaient doublement vaincus. C'est qu'ils symbolisaient l'éclectisme, c'est-à-dire ce que la démocratie comprend le moins. Ils représentaient des nuances, tandis que le suffrage universel ne perçoit que les couleurs, et encore les

plus voyantes. Ils touchaient à la politique parlementaire, à la légitimité, à l'orléanisme, au catholicisme, à l'Université, aux bonnes œuvres : par quelques-uns de leurs adhérents, ils s'égarèrent jusque sur les lisières de la République. Sous ces aspects multiples, difficiles à démêler, ils apparaissaient aux uns comme des cléricaux, aux autres comme des révolutionnaires, et risquaient de succomber sous des reproches contradictoires. L'Empire savait la précaire condition de ses adversaires. Il se contentait de les traiter d'aristocrates ou d'orléanistes : puis il leur reprochait dédaigneusement d'avoir laissé tomber les monarchies qu'ils avaient servies.

Si on veut les désigner sous leur vrai nom, il faut les appeler les *libéraux*. Dans leurs salons graves et polis, ils gardaient le flambeau de la liberté et empêchaient qu'il ne s'éteignît sous le double courant de l'Empire autoritaire ou de la démocratie servile. La liberté, ils l'aimaient par goût, par tradition de jeunesse, par cette naturelle répugnance de toute âme haute pour la servitude. Ils l'aimaient aussi par prévoyance. Beaucoup d'entre eux avaient connu Napoléon : plusieurs avaient siégé dans ses conseils. Or, ils avaient pu saisir en quelques-unes de ses échappées ce maître étrange et mystérieux. Ils pressentaient que rien n'est plus dangereux qu'un flegmatique qui, systématiquement, se bute avec une obstination calme à une idée fautive ou funeste. Le libre contrôle dans les institutions serait un préservatif, et le seul, contre les périls mal définis, mais soupçonnés par ces fermes et méditatifs esprits. Dans cette vue, dans cette vue surtout, ils étaient libéraux. « C'est un monstre », disait un jour l'un d'eux en parlant de Napoléon. Et comme on se récriait : « J'entends, reprit-il, un monstre dans le sens latin, *monstrum*, c'est-à-dire un être inexplicable duquel on peut tout attendre sans mesure, le bien ou le mal. » Sous cette acception, le mot était profond : Napoléon était bien un monstre énigmatique, un monstre assez semblable à ce cheval de Troie dont on ne savait ce qu'il portait dans ses flancs.

Exclus de la vie militante, ces vaincus de la politique cherchaient partout l'image de ce qui jadis les avait passionnés. On les voyait au Palais, les jours de grande audience, quand

Dufaure ou Berryer combattaient pour le droit. On les vit autour de la chaire du Père Lacordaire quand, à des intervalles très rares, l'illustre moine, resté fidèle au parti libéral, reparut à Paris. Les affaires privées, lorsque sur elles reposent de très grands intérêts, se rapprochent en quelque manière des affaires publiques : ils s'y mêlaient donc parfois, et avec zèle, moins pour le gain que pour l'emploi de leur activité. « Que voulez-vous, disait un jour M. Cochin, que voulez-vous? cela trompe la faim (1). » Le soir, ils se réunissaient entre eux et volontiers affectaient une austérité qui contrastait avec les splendeurs officielles : on se montrait Montalembert et Berryer, tous les deux sans décoration, et, en une époque si propice à l'étalage des costumes ou des croix, cette simplicité paraissait une coquetterie ou une satire. Souvent dans ces réunions survenaient d'anciens amis, mais ralliés : c'étaient alors des chuchotements, des échanges de regards scandalisés, parfois aussi de vrais accès d'indignation. Quand nul importun ne troublait les entretiens, on s'égayait librement en toutes sortes de bons mots. Le secret n'était pas tel que ces épigrammes ne transpirassent : de temps en temps, un correspondant de journaux étrangers se trouvait à point pour les cueillir au passage ; elles couraient alors l'Europe, de là revenaient en France sous forme de fruit défendu, et, dans cette grande disette, c'était toujours autant de gagné.

L'ancienne Fronde avait commencé par des bons mots et fini par des complots. Il n'était pas malaisé de prédire que la nouvelle Fronde n'irait pas si loin. Les libéraux parlementaires n'avaient ni les défauts ni les qualités des conspirateurs, et puis, pour qui eussent-ils conspiré? Quand venait l'été, ils tenaient pourtant, à la campagne, d'aristocratiques concilia-bules. C'était souvent à Augerville, chez M. Berryer, où se rassemblaient M. de Montalembert, M. de Falloux, M. Thiers, M. de Salvyandy, M. Vitet, Mgr Dupanloup. On se livrait à toutes sortes de commentaires sur le passé, M. Thiers racontant l'avènement de Louis-Philippe, Berryer les illusions de

(1) M. DE FALLOUX, *Vie de M. Augustin Cochin*, p. 192.

Charles X et de M. de Polignac (1) : puis on essayait de pénétrer l'avenir et d'arrêter une ligne de conduite; mais que faire quand on avait contre soi le gouvernement, l'administration, la presse et, par-dessus le marché, le suffrage universel? En certains jours, c'était M. de Falloux qui, dans son domaine de Bourg-d'Iré, avait pour hôtes M. de Montalembert, le prince Albert de Broglie, M. de Melun, M. de Rességuier. La police du lieu ne manquait pas de signaler la rencontre de tant de personnages notables : « Le drapeau de la fusion est déployé sur le Bourg-d'Iré », écrivait emphatiquement le procureur impérial de Segré (2). La fusion, hélas! n'avancait guère, et le gouvernement ne perdait pas un suffrage. Seulement, si le soir on eût écouté derrière les charmilles, que de jolies malices, que d'imprécations éloquentes on eût entendues, que de traits charmants ou superbes on eût recueillis! Quelle matière pour un rapport de police, non vulgaire, non brutal, mais acéré, pris sur le vif et tel que, dit-on, Louis XVIII les aimait!

« Tous les hommes de talent, écrivait alors l'un des témoins les plus attentifs de cette époque, ont des loisirs infinis (3). » Ces longs loisirs, le goût très vif des lettres aidait à les remplir. M. Guizot achevait son histoire de la *Révolution d'Angleterre* et commençait à réunir les éléments de ses *Mémoires*. M. Thiers poursuivait l'*Histoire de l'Empire*. Dans sa retraite rurale, au fond de la Normandie, M. de Tocqueville composait son beau livre sur l'*Ancien Régime et la Révolution*. M. Duvergier de Hauranne retraçait les annales du gouvernement parlementaire. « Il est vraiment singulier, écrivait M. Doudan, que celui qu'on accuse d'avoir cassé le gouvernement représentatif soit précisément celui qui en explique le mieux les ressorts (4). » M. de Rémusat ciselait d'admirables articles, d'un art exquis et avec des coups savamment mesurés, mais si mesurés que parfois ils ne portaient plus. M. de Montalembert publiait l'*Avenir politique de l'Angleterre*, éloquente apologie de la

(1) Voir M. DE FALLOUX, *l'Évêque d'Orléans*, p. 112-115.

(2) M. DE FALLOUX, *Mémoires*, t. II, p. 246.

(3) M. DOUDAN, *Correspondance*. (Lettre du 26 octobre 1853 t. II, p. 403.)

(4) *Correspondance*, t. III, p. 85.

liberté aristocratique. Cependant les livres étaient sujets à bien des entraves, et la pensée était contrainte à se couvrir de voiles. Quant à la conversation, même émaillée de bons mots, elle était vraiment trop fugitive pour qu'on s'en contentât. C'est dans de longues lettres que les libéraux parlementaires déversaient souvent toutes leurs tristesses, toutes leurs amertumes, et aussi répandaient leurs colères contre les anciens alliés qui les avaient quittés. Ces lettres passaient de main en main, se propageaient par copies, se lisaient et se commentaient dans les groupes amis. La poste, bien qu'elle montrât parfois plus de curiosité que d'exactitude, les laissait ordinairement passer. C'étaient des documents privés, mais qui s'égarèrent comme par hasard, et, de proche en proche, arrivaient à une sorte de publicité restreinte. L'expédient parut ingénieux pour se soulager soi-même, encourager la constance, flétrir les défections. Ces habitudes épistolaires furent même l'origine d'une querelle qui fit beaucoup de bruit et échauffa jusqu'à la tiède atmosphère du Corps législatif.

Au mois d'août 1853, M. de Montalembert avait reçu M. Dupin en son château de la Roche-en-Brény. On rapporte que, pendant plusieurs jours, les deux illustres académiciens ne tarirent pas en railleries sur le nouvel Empire. Cependant M. Dupin, homme d'esprit plus que de caractère, guettait déjà l'occasion d'un opportun rapprochement. Un mois plus tard, comme il se trouvait dans la Nièvre, son pays natal, il prononça au comice agricole de Corbigny un discours fort dédaigneux pour les anciens partis, surtout pour les légitimistes, émaillé, en revanche, d'habiles éloges pour la personne de l'Empereur. Les arrière-pensées de M. Dupin expliquaient ce langage. Ce qui s'explique moins, c'est qu'il ait envoyé à la Roche-en-Brény un exemplaire de sa harangue et même ait exprimé à son hôte son regret de ne l'avoir pas vu à Corbigny. La patience n'était pas la vertu dominante de M. de Montalembert. Rallié un instant à la politique du coup d'État, il l'avait désavouée avec d'autant plus de vivacité qu'il était plus jaloux de reprendre son rang parmi les parlementaires. Il avait, en outre, des formes de mépris admirables pour tout ce qui lui

paraissait digne de mépris. D'une plume qui ne savait pas feindre, il écrivit à M. Dupin, et, avec un mélange de froid dédain et de véhémence indignée, lui reprocha ce qu'il considérait comme une palinodie. Il eût été dommage qu'un si éloquent morceau ne fût connu que du destinataire, peu empressé, sans doute, à le répandre. Montalembert avait gardé un brouillon de sa lettre : il le communiqua à un ami qui le copia et, à son tour, le communiqua à d'autres amis. De copies en copies, l'épître parvint jusqu'en Belgique; elle fut publiée en décembre par le *Journal de Liège*, puis, au mois de mars 1854, par l'*Indépendance belge*.

Là commença, à proprement parler, l'incident. Dans cette éloquentة invective, le parquet vit le délit d'offense à l'Empereur ainsi que d'excitation à la haine du gouvernement, et déposa sur le bureau du Corps législatif une demande en autorisation de poursuite. Parmi les membres de la Chambre, si peu habitués aux émotions, la perplexité fut grande. Par esprit de soumission, on ne voulait pas déplaire au souverain; par point d'honneur, on répugnait à livrer un collègue, on y répugnait d'autant plus que ce collègue se déclarait étranger à l'insertion dans les journaux belges et qu'on le savait incapable d'un subterfuge ou d'un mensonge. La commission ayant conclu au rejet, M. de Morny, quoiqu'il ne fût pas encore président de la Chambre, s'interposa. Il convint que les poursuites étaient maladroites et les qualifia même d'*insensées* : cependant, ajouta-t-il, il importait d'épargner au gouvernement un échec qui remonterait jusqu'à Napoléon. Après avoir pris les ordres de l'Empereur, il proposa une transaction. Au cours des débats, M. de Montalembert désavouerait hautement qu'il eût participé à la publication de sa lettre et exprimerait son regret de cette publicité. En retour, le garde des sceaux, mis dans le secret de l'arrangement, retirerait la demande. Par ses déclarations devant les commissaires, M. de Montalembert parut se prêter à cette combinaison qui terminerait l'affaire honorablement et sans éclat.

En dépit de ces louables efforts, le dénouement ne fut point si pacifique. Les débats publics s'étant ouverts, M. de Chasse-

loup-Laubat, dans un discours superbe, et que jamais depuis il n'égala, se fit l'avocat de son illustre collègue, puis M. Baroche insista avec quelque âpreté sur les poursuites, rendant ainsi malaisé le désaveu qui devait suivre. S'il y eut un piège, Montalembert, le plus bouillant des hommes, y tomba, et, pour tout dire, je crois bien qu'il eût été désolé de n'y point tomber. Dès ses premiers mots, il marqua sa volonté de dire, fût-ce au prix d'un procès, la vérité tout entière et de grossir, loin de la désavouer, ce qu'on appelait sa faute. Pendant deux heures, devant la Chambre tour à tour murmurante ou muette d'étonnement, il répéta, reprit, varia sous toutes les formes son prétendu délit. Avant qu'il se levât, sa cause se pouvait gagner : en la plaidant il la perdit, car, à part 51 voix contraires, la Chambre effarée s'empressa de le livrer. Elle ne le livra, d'ailleurs, qu'à une justice débonnaire. Montalembert fut interrogé, puis, les vacances arrivant, tout le monde, y compris le juge d'instruction, se reposa ; enfin, au retour, une ordonnance de non-lieu vint clore l'incident que déjà tout le monde avait oublié : incident futile en réalité, et qui, pourtant, n'est pas indigne de l'histoire, car il peint bien cette époque avec ses épigrammes à huis clos, ses méchancetés mondaines, ses recherches d'une petite arène, à défaut de la grande qui est fermée.

Dans leur disgrâce, les parlementaires conservaient pourtant un journal et un lieu d'asile : le journal était le *Journal des Débats*, le lieu d'asile était l'*Institut*.

A vrai dire, le journal n'était pas entièrement à leur dévotion. D'autres se montrèrent plus hardis, tels que la *Gazette de France*, organe spécial des légitimistes, et aussi plus tard le *Correspondant*, revue à laquelle s'adressèrent de préférence les plus catholiques du groupe. Même avec ses timidités et ses réserves, les *Débats* reflétaient pourtant assez bien, surtout pour les orléanistes, la note générale. Le vénérable journal, dans sa longue existence, s'était servi de ses presses, comme M. Prudhomme de son sabre, pour servir la monarchie et au besoin la combattre. Qui aime bien châtie bien : à ce compte, il avait beaucoup aimé. Ainsi en jugèrent sans doute les monarchistes

qui ne se souvinrent que des services. Après le 2 décembre, le *Journal des Débats* se garda bien de toute témérité, ayant des propriétaires exigeants et peu de goût pour le martyr. Moitié par nécessité, moitié par ingéniosité d'esprit, il imagina l'opposition par prétérition, en attendant l'opposition par allusion qui viendra en son lieu. Il ne combattit pas, hasarda même par intervalles quelques compliments ironiques sur le « despotisme éclairé ». Quand on confisqua les biens des princes d'Orléans, il se tint en silence, affectant une attention extraordinaire pour les embarras ministériels où s'agitait alors l'Angleterre. A peu de temps de là, il se permit de blâmer la conversion des rentes; puis, comme effrayé de cette audace, il se terra de nouveau. En haut lieu, ce silence choqua. Autant eût valu offrir au public des pages blanches, ce qui n'eût pas été la moindre des ironies. Suivant la coutume du temps, les directeurs furent mandés : « Pourquoi ne faites-vous pas de politique? — Nous assurez-vous l'impunité? » Comme on ne pouvait rien assurer du tout, la méfiance, cette mère de sûreté, persista. Le ban et l'arrière-ban de la rédaction littéraire furent convoqués : Cuvillier-Fleury, Jules Janin, John Lemoine, Laboulaye, et cet admirable écrivain, mort trop tôt, qu'on appelait Hippolyte Rigault. Ce fut un vrai régal de lettrés avec une foule de traits fins, de sous-entendus ingénieux, le tout si délicatement nuancé et marqué d'une main si légère, qu'il fallait une véritable initiation pour jouir de ces jolies impertinences. De la liberté absente, pas un mot qui fût un regret direct. Tout au plus se hasardait-on à déclarer que la dictature ne saurait être qu'un expédient temporaire, que le régime de la santé devrait suivre celui de la convalescence, que l'homme ne vit pas seulement de pain et n'est pas dans le meilleur des mondes possibles parce que le cours des bestiaux et du 3 pour 100 est à la hausse. Encore ajoutait-on avec une impartialité dégagée et comme pour désarmer par avance la censure : « Nous n'accusons pas plus les vainqueurs que les vaincus (1). » Avec le temps, la timidité se rassurant un peu, on s'ayisa d'un chemin détourné

(1) *Journal des Débats*, 15 juin 1853.

pour rappeler au public la liberté proscrite. Si, à Paris, la tribune avait été abattue, à Londres, à Bruxelles, à Turin, elle demeurerait debout. Avec un soin minutieux, on reproduisit les débats des Chambres anglaises, belges, piémontaises. Cela remplissait les colonnes, plaisait au public et, ce qui valait mieux, déplaisait au gouvernement, sans lui donner l'occasion de frapper. Pouvait-il se plaindre qu'on parlât, même avec des développements un peu inusités, de lord Aberdeen ou de lord Palmerston, du chevalier d'Azeglio ou de M. de Cavour? Puis on s'affranchit par degrés. Si quelque ancien parlementaire mourait, on le louait avec des proportions inaccoutumées, et non seulement pour ce qu'il avait fait, mais pour ce qu'il avait refusé d'approuver ou d'absoudre. En d'autres occasions, on rappelait le nom des princes d'Orléans, et avec une brièveté contenue qui gravait l'émotion sans laisser aux rigueurs officielles aucune place par où elles pussent sévir. Les questions financières, d'économie politique ou d'enseignement, fournissaient quelques matières à des critiques mesurées, qu'on n'aurait osé réprimer sans vexation, et qui étaient d'autant plus remarquées qu'elles étaient plus rares. Enfin, le principal rédacteur du journal, M. de Sacy, parlait de si haut qu'il pouvait parler librement et qu'il eût été malaisé de l'atteindre dans les régions sercines où sa pensée résidait. Tout cela durait depuis quatre ans quand, dans la vieille maison aux marches usées, un jeune homme parut qui y jeta un grand trouble et y répandit bientôt une grande joie. Il venait de l'École normale, « cette école qui mène à toutes les carrières sans en excepter l'enseignement », avait passé par l'Université, s'y était trouvé à l'étroit et avait résolu de devenir journaliste. On l'appelait Prévost-Paradol. Il devait créer l'opposition par allusion et la créer si bien que ce genre nouveau, poussé par lui jusqu'au génie, semblerait se personnifier en son nom. Mais c'est avec l'Empire libéral qu'il grandit, et c'est alors seulement que nous pourrons étudier cette physionomie originale, l'une des plus curieuses du règne.

Soit excès de prudence, soit rigueur extrême des temps, le *Journal des Débats* ne donnait, somme toute, aux libéraux

qu'une médiocre force. Il en fut autrement de l'*Institut*. Quand Henri IV eut vaincu les huguenots, il leur laissa, par nécessité ou tolérance, nombre de places de sûreté. Moins heureux, les anciens parlementaires, proscrits du coup d'État, n'en avaient qu'une seule, le Palais Mazarin. C'est une justice à leur rendre qu'ils s'y logèrent avec une prestesse qu'on n'eût pu attendre ni de leur âge ni de leurs habitudes pacifiques. Non seulement ils y abritèrent leurs anciens péchés, mais s'avisèrent qu'à l'ombre de cet asile, ils en pourraient commettre impunément quelques nouveaux.

Déjà en 1852, on avait vu M. Guizot recevant à l'Académie française M. de Montalembert, et le libre colloque de ces deux rares esprits avait semblé à lui seul une protestation contre le silence partout imposé. Deux ans après, Mgr Dupanloup franchit le seuil de l'Académie : il était un des rares prélats qui s'étaient abstenus de toute louange vis-à-vis du Pouvoir, et il n'est pas téméraire de croire que son indépendance, aussi bien que son talent, avait fixé sur lui les suffrages. Un peu plus tard, le 23 février 1855, la noble compagnie reçut M. Berryer et, ce jour-là, confiante dans ses anciens privilèges, se jeta en plein dans le domaine de la politique. « Je sais parler, disait Berryer, je ne sais ni lire ni écrire. » De vrai, il ménagea à son auditoire la plus délicate des flatteries en louant avec une insistance calculée « l'éloquence qui écrit, au détriment de celle qui parle ». Avec une bonne grâce et une mesure qui charmèrent, il retraça la vie de son prédécesseur, le comte de Saint-Priest. Quelque séduisant que fût le portrait, on attendait de lui autre chose, et la déception eût été grande si son discours se fût restreint en ces étroites limites. Quand, par un touchant retour sur lui-même, il parla « des forces de la vie qui l'abandonnaient » ; quand, par une allusion directe au Parlement mutilé, il désigna d'un geste « le théâtre écroulé de ses labeurs », une approbation chaleureuse, quoique contenue, lui montra combien il entraînait dans les pensées de ses auditeurs. Mais *ce théâtre des anciens labeurs* était-il bien écroulé ? N'était-on pas en plein parlementarisme ? N'était-ce pas le Parlement lui-même qui avait émigré à l'Institut ? Berryer était assis entre ses deux par-

rains, Guizot et Montalembert, ses pairs dans l'éloquence et les seuls qui le pussent égaler. C'était M. de Salvandy, le grand artisan de la *Fusion*, qui devait répondre; et lui-même était assisté de M. Villemain. Dans la salle étaient groupés M. Molé, M. Pasquier, M. Cousin. N'eût-on pas dit la véritable fête de l'opposition? Cette fête, tout la soulignait, même une anecdote qui se répétait à voix basse, et qui provoquait toutes sortes de remarques malicieuses. On affirmait que Berryer se déroberait à l'usage traditionnel qui voulait que chaque nouveau récipiendaire fût présenté au souverain aussitôt après sa réception. La rumeur était vraie. Berryer avait écrit au chef de cabinet de l'Empereur, M. Mocquart, pour prier que cette visite lui fût épargnée, et M. Mocquart, dans une lettre à la fois courtoise, spirituelle et dédaigneuse, avait répondu que « M. Berryer serait libre d'obéir à ce que lui prescrivait la tradition ou à ce que ses répugnances lui conseilleraient ».

Quatre mois plus tard, ce fut le *Journal des Débats* lui-même qui entra à l'Académie avec M. de Sacy. L'épigramme consistait, non dans la nomination de M. de Sacy, le plus grave et le plus modéré des hommes, mais dans le fait d'appeler, en un temps où la presse était proscrite, un journaliste, et un journaliste d'une feuille opposante, dans l'enceinte académique. M. de Sacy paya sa bienvenue à ses nouveaux confrères en les vengeant des reproches ou des attaques qui leur étaient prodigués par les courtisans : puis, en termes mesurés, il se plaignit qu'en matière de presse « l'usage eût été réprimé avec l'abus, et que la liberté eût dû subir les lois faites pour la licence ». Il parla du reste comme il écrivait, et en son discours se reflétèrent toutes les hautes qualités de son esprit : la droiture, la noblesse naturelle de la pensée, le respect de la langue poussé jusqu'au scrupule, la probe recherche du vrai, le dédain des vulgaires ambitions, quelque chose de la tradition de Port-Royal, mais d'un Port-Royal austère seulement pour soi-même. Dons inappréciables qui faisaient de cet homme accompli le type du journaliste, type rare en tout temps et qu'aujourd'hui on n'oserait plus rêver, tant notre démocratie, à la fois pédante

et grossière, en outre trop affairée pour lire, serait peu capable de comprendre et de goûter une si sévère, si simple, si délicate perfection!

Rien ne met en goût comme l'opposition. Ravie de cette petite arène retrouvée, l'Académie se mit à rechercher plus que jamais les parlementaires, même ceux que jusque-là elle avait laissés vieillir loin d'elle. C'est ainsi que, le 5 avril 1856, elle reçut le duc de Broglie. Nul plus que le duc de Broglie n'ignorait l'art de feindre. Avec sa raison si ferme, il s'attacha à préciser, loin de le cacher, le sens de son élection. « Pour-
« quoi m'avez-vous accueilli? dit-il en commençant. D'où me
« vient cette fortune au déclin de l'âge et dans l'obscurité de la
« retraite? » La réponse ne se fit point attendre. Ce fut un
rappel de ces temps où « la France se félicitait d'avoir conquis à
« grand prix tout un ordre d'institutions dont la parole était en
« quelque sorte l'âme et la vie... En ce temps, la littérature et la
« politique marchaient de pair. Il existait entre elles une étroite
« alliance... de là dans les actes publics, dans les papiers d'État,
« dans les documents officiels, ce caractère de gravité et d'auto-
« rité, de sobre bon sens, de simplicité sévère qui commande
« aux esprits en les éclairant, et s'élève au ton de l'histoire...
« Je suis, ajoutait M. de Broglie, le dernier produit de ce
« libre échange, entre les lettres et la politique, le dernier en
« ordre de date comme en ordre de mérite, et, poursuivait-il
« comme à demi-voix, avec une tristesse partagée et sou-
« lignée par l'auditoire, le dernier vestige de ce qui n'est
« plus. »

Vraiment le sujet semblait tel que la politique y pouvait entrer sans qu'on forçât le cadre. Le duc de Broglie avait à louer M. de Saint-Aulaire, « un ami de quarante ans », dit-il avec émotion, gentilhomme comme lui, lettré comme lui, comme lui chrétien, comme lui libéral, comme lui attaché à la monarchie.

Un éloge des institutions consulaires et de l'œuvre réparatrice du premier Consul servit comme de passeport à toutes les hardiesses qui suivirent. Et quelles hardiesses pour le temps! Quelle émotion par mi les auditeurs quand, après avoir parlé des

coups de la violence triomphante, le récipiendaire ajoutait :
 « Heureux qui réussit en ce monde, heureux non seulement
 « parce qu'il réussit, mais parce que ses fautes s'oublient ou
 « lui tournent à mérite ! » Apparemment, la phrase se rapportait au temps de la Fronde, dont M. de Saint-Aulaire avait écrit l'histoire ; mais qui donc songeait à la Fronde ?

L'éloge de Louis-Philippe parut comme naturellement amené par le récit de la vie diplomatique de M. de Saint-Aulaire :

Je me tairai sur ce prince. Il ne me siérait pas de lui rendre justice. Honoré pendant tant d'années, je n'oserais dire de son amitié, mais de ses bontés, appelé plusieurs fois dans ses conseils, conservant à sa mémoire une fidélité inutile et sans mérite à mon âge, j'attends avec confiance le jugement qu'en portera l'histoire ; l'histoire dira si les dix-huit ans de paix qu'il nous a donnés ont été achetés aux dépens de l'honneur et des intérêts du pays ; si sa sagesse n'est pas entrée pour quelque chose dans la prospérité dont nous moissonnons les fruits à pleines mains ; si l'armée qu'il a formée s'est montrée digne de la France, si ses fils se sont montrés dignes de cette armée.

Ce qui suivit résonna comme un coup de clairon dans l'universel silence. Toujours le duc de Broglie parlait de son prédécesseur, mais avec une pensée qui se portait elle-même et emportait l'auditoire bien au delà. « Replié dans la vie privée
 « en 1846, M. de Saint-Aulaire espérait couler en paix ses derniers jours. . La Providence en avait autrement disposé. Ce
 « que Cicéron a dit de Crassus et Tacite d'Agricola, nous ne
 « pouvons le dire de lui. Il ne lui a pas été donné de mourir à
 « temps. Les malheurs prêts à fondre sur les siens et sur sa
 « patrie ne lui ont point été épargnés. Avant d'être frappé coup
 « sur coup dans ce qu'il avait de plus cher, il a vu tomber ce
 « gouvernement qu'il avait honoré et servi dans la maturité de
 « l'âge ; il a vu périr ces institutions généreuses, l'œuvre et l'orgueil de nos belles années. Moins heureux que les deux illustres
 « Romains, il a vu le sanctuaire des lois assiégé, envahi à main
 « armée ; il a vu la guerre civile dévaster nos cités ; il a vu les

« premiers de l'État poursuivis, proscrits, fugitifs. » « Je m'arrête, messieurs, ajoutait l'orateur avec gravité, comme pour rendre l'accusation plus pressante par la sobriété même des paroles. Je m'arrête, je n'aurais ni le droit, ni le dessein de continuer. Ce serait dépasser la mission qui m'est assignée. »

Ce qu'il jugeait de sa mission, c'était du moins de poursuivre d'un intrépide regard les maux qu'engendrent les commotions politiques, « l'ingrat oubli du passé, l'indifférence aux principes, l'empressement à brûler ce qu'on adorait hier, l'ardeur des conversions, des convoitises nouvelles, la soif de l'or, du luxe et du repos ». Ce qui était surtout de sa mission, c'était de relever les courages, et le discours finissait en un magnifique *Sursum corda*.

S'il est vrai que le mouvement ascendant de l'humanité s'opère de telle sorte qu'avançant toujours elle ait l'air de reculer, pourquoi l'homme de bien ne regarderait-il pas d'un œil ferme les alternatives d'action et de réaction dans la destinée des peuples!... Le culte des vérités éternelles, c'est à vous à en réveiller la foi dans les cœurs, à en parler le langage à la génération qui nous succède, à cette génération étourdie de sa chute, engourdie dans le doute, enivrée des intérêts du jour et de l'heure.

L'honneur des lettres, c'est de ne subir ni d'endurer l'abaissement des esprits; de les rappeler sans cesse et de les maintenir dans ces régions sereines où germent les hautes pensées, les nobles vœux, les sentiments désintéressés. Les lettres dignes de ce nom, les lettres humaines, *humaniores litteræ*, nourrissent la jeunesse de sucs généreux, charment la vieillesse en lui retraçant les grands exemples et les beaux souvenirs, apaisent l'âme dans le tumulte des affaires, lui sourient dans la retraite des champs et, pareilles à la colonne de feu qui guidait Moïse, accompagnent l'homme dans son voyage ici-bas, en l'échauffant de leur flamme, en l'éclairant de leurs rayons. On les dit humaines par excellence, précisément parce qu'elles assistent l'humanité dans le combat de la vie et la raniment dans ses défaillances. L'humanité est ambitieuse et débile. Elle aspire à tout et se dégoûte de tout; c'est sa misère et sa grandeur. C'est sa misère, car un rien l'abat et lui fait quitter la partie; c'est sa grandeur, car le repos la fatigue plus que le travail; et le moindre espoir la remet à l'ouvrage. Sa nature, œuvre de Dieu, vaut mieux que sa condition

sur cette terre d'exil. C'est le sceau d'immortalité qu'elle porte au cœur et sur le front.

L'empereur Sévère, soldat africain, porté au trône des Césars par la gloire et par la fortune, surpris par la mort à York, lorsqu'il accourait des extrémités de l'Asie pour repousser une invasion des Calédoniens, disait à l'ami qui, penché sur sa couche, soutenait sa tête accablée : J'ai été toutes choses et rien ne vaut; *Omnia fui et nihil expedit*; puis voyant s'avancer le centurion qui chaque matin venait lui demander le mot d'ordre, il se leva sur son séant et lui dit d'une voix ferme : Travaillons, *laboremus*.

Ce fut sa dernière parole.

Que ce soit la mienne en ce moment; que ce soit la nôtre aussi longtemps qu'il sera donné à chacun de nous de vivre et d'élever une voix entendue de notre pays.

On ne pouvait rien ajouter à l'éclat de ces mémorables paroles. L'Académie devint le rendez-vous de toute l'opposition élégante et lettrée. Avec une ardeur extrême, les billets étaient brigués pour les séances; puis, quand la salle était remplie, une foule choisie stationnait encore dans les couloirs, quêtant le moindre espace vide. Les employés s'ingéniaient à ce que personne ne restât sur le seuil. On inventait pour les retardataires des places artificielles qui triplaient les auditeurs et ne laissaient à chacun d'eux « que la liberté de ses oreilles pour entendre et de ses mains pour applaudir ». C'est dans cet appareil que fut reçu, le 26 mars 1857, M. de Falloux, lui aussi vaincu de la politique, et venant louer M. le comte Molé, un autre vaincu. Quelques jours auparavant, le Palais Mazarin avait été témoin d'un spectacle singulièrement grandiose et touchant. M. Biot, depuis plus d'un demi-siècle membre de l'Académie des sciences, plein de jours, d'honneurs et de vertus, avait été reçu à l'Académie française par M. Guizot; et cela avait été merveille d'ouïr l'entretien de ces deux illustres personnages tous deux au déclin d'une longue vie, tous deux ayant scruté les profondeurs des choses, celui-ci dans l'histoire, celui-là dans la nature; l'un M. Guizot, ferme encore et à peine atteint par l'âge; l'autre, M. Biot, courbé sous les années, laissant tomber de ses lèvres des paroles graves et charmantes, mais d'une voix qui déjà s'altérait, heureux pourtant du dernier

hommage qui lui était rendu, heureux comme le vieillard de La Fontaine :

J'en puis jotir demain et quelques jours encore.

Le gouvernement tolérerait-il cette opposition académique qui avait son contre-coup dans les salons et devenait non dangereuse, mais importune et incommode? Dès le mois d'avril 1855, un décret avait remis au ministre de l'instruction publique la désignation des employés de l'Institut, puis avait créé à l'Académie des sciences morales une section nouvelle composée de dix membres qui, pour la première fois, seraient nommés par le chef de l'État. Dans ce décret l'opinion publique vit un premier avertissement. Cet avertissement serait-il suivi de quelque mesure plus radicale et d'une sorte de mainmise sur la noble compagnie? Il paraît certain que divers projets furent élaborés, sinon pour détruire l'Académie, du moins pour lui susciter une rivale en organisant quelque société littéraire plus démocratique et directement rattachée à l'Empereur par l'origine et les bienfaits. Mais il est malaisé de changer ce que les siècles et la coutume ont établi. Napoléon se rappelait ce mot fameux : « Laissez-nous du moins la république des lettres. » Il redoutait qu'un système de vexations, sans rien ajouter à son autorité réelle, ne jetât sur lui-même quelque vernis de ridicule. Aux discrets sarcasmes des académiciens, l'Empereur se contentait de répondre, lui aussi, par quelques bons mots. Quand le duc de Broglie, après sa réception à l'Académie, lui eut été présenté, il l'accueillit avec son aménité ordinaire, puis lui dit spirituellement : « Je souhaite, monsieur le duc, que votre petit-fils parle du 2 décembre comme vous avez parlé du 18 brumaire (1). » Le propos ne manquait pas de finesse, mais vraiment on ne pouvait imaginer une plus débonnaire vengeance.

Au fond et quel que fût le désagréable éclat de ces fêtes oratoires, les repréailles eussent été superflues et la tolérance se pouvait prolonger. Cette opposition si brillante manquait de

(1) M. DE FALLOUX, *Mémoires*, t. II, p. 303.

tout, programme précis, auxiliaires, moyens d'action, but déterminé; et pour la vaincre, il suffirait de la laisser se consumer en des manifestations qui, à force de se renouveler, lasseraient l'attention. Pour qu'elle fût efficace, il faudrait qu'un terrain ferme se rencontrât où tous, libéraux parlementaires, catholiques et monarchistes, pussent se concentrer. Ce terrain, ce sera plus tard, mais bien plus tard, la *question italienne*, la *question romaine*: question immense et complexe qui rassemblera presque tous ces adversaires dans une ligue commune faite d'appréhensions religieuses, de craintes patriotiques, de zèle pour l'ancien droit public violé. Alors, alors seulement tous ces groupes isolés se réuniront en faisceau, et créeront, à côté de l'opposition démocratique, une véritable opposition de droite; alors, alors seulement, ils trouveront ce qu'ils pouvaient le moins espérer, une armée pour les soutenir, l'armée catholique. Mais qui, dès lors, aurait osé prévoir les complications à venir et leur extraordinaire développement? Qui aurait osé surtout escompter le concours de l'armée catholique? Ainsi qu'on le verra dans le chapitre qui va suivre, l'armée catholique tout entière était en ce temps-là à Napoléon, et, malgré quelques flottements passagers, rien ne laissait deviner encore qu'elle dût s'en détacher jamais.

LIVRE XI

L'EMPIRE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

- SOMMAIRE : I. — Quelles raisons engagent Napoléon III à protéger les intérêts catholiques. — Faveurs diverses; surveillance en matière de colportage; aumônières des dernières prières : les conciles provinciaux : tendances du gouvernement impérial : présents aux églises; déférence envers les évêques; manifestations religieuses. — Les préfets : mauvais vouloir de quelques-uns et exagérations de plusieurs autres. — Langage excellent de l'Empereur.
- II. — Sentiments du clergé : comment l'expression de sa reconnaissance tourne à l'adulation. — Ses revendications et ses espérances : les articles organiques; le mariage civil; le repos dominical; l'Université.
- III. — Comment, autour de l'Empereur, s'agitent diverses influences peu favorables aux intérêts religieux; le prince Napoléon : M. de Persigny : le préfet de police : le parti des légistes. — De quelle façon sont écartées les revendications du parti catholique : la loi de 1854 sur l'organisation de l'instruction publique. — Légères déceptions, mais qui ne troublent pas l'harmonie générale.
- IV. — Le sacre : négociation officieuse : le général de Cotte : Mgr de Bonnechose et ses entretiens avec le Pape et l'Empereur. — Comment Mgr de Ségur devient le confident de Napoléon III : Napoléon demande nettement à Pie IX de venir le sacrer : Pie IX et Mgr de Ségur : le sacre à Paris ou à Rome : comment les délais prolongés équivalent à l'abandon de la négociation.
- V. — Les divisions entre les catholiques. — M. Louis Veuillot; caractère de son talent et de ses polémiques : puissance du journal *l'Univers*. — Les catholiques libéraux. — Comment se consomme la rupture : ordonnance de Mgr Sibour contre *l'Univers* : incidents divers : *l'Univers jugé par lui-même*. — Assassinat de Mgr Sibour. — Apaisement momentané parmi les catholiques.
- VI. — Les œuvres de la Société chrétienne. — Établissements d'enseignement secondaire. — Haut enseignement : l'École des Carmes : l'Oratoire : cours de la faculté de théologie : conférences de Notre-Dame. — Fondations de bienfaisance et serviteurs des pauvres : à quels foyers la charité puisait-elle ses inspirations? — Mme Swetchine; Sœur Rosalie. — Le Père de Ravignan et ses funérailles.
- VII. — Comment le gouvernement impérial persévère longtemps dans la même

attitude bienveillante vis-à-vis des catholiques. — L'Empire et les associations de bienfaisance : l'Empire et l'épiscopat. — Langage chrétien de l'Empereur. — Premiers nuages en 1857. — Voyage triomphal de l'Empereur en Bretagne. — Les derniers jours de l'alliance.

I

Dès son avènement, plusieurs motifs convièrent Napoléon III à inscrire presque en tête de son impérial programme la protection des intérêts catholiques.

D'abord il était personnellement religieux, quoique avec de grandes lacunes du côté des actes et des mœurs. Ceux qui l'ont le mieux pénétré affirment même que ses croyances, un peu vagues et irraisonnées, auraient aisément tourné à la superstition. A ces sentiments tout intimes se joignait la disposition commune à tous les princes absolus qui se flattent d'assurer l'obéissance en la rendant sacrée. En outre, le nouveau souverain, continuateur de Napoléon I^{er}, n'oubliait pas que le chef de sa dynastie avait restauré les autels; et il eût été infidèle à ses traditions de famille s'il n'eût, au début de son règne, enchaîné l'Église par ses bienfaits. L'état des partis conseillait enfin une politique favorable au clergé. Quoi de plus habile et aussi de plus aisé que d'enlever aux royalistes leur clientèle ordinaire, c'est-à-dire les prêtres et les populations catholiques? Si l'Empereur se montrait aussi zélé pour la religion qu'eût pu l'être Henri V lui-même, que resterait-il aux monarchistes? Quelques individualités brillantes ou notables, mais impuissantes, et noyées dans la masse du suffrage universel. La voie était nettement tracée, et Napoléon III, à cette époque de sa carrière, était trop avisé pour ne pas la suivre.

Il arriva donc que les débuts de l'Empire furent pour le clergé pleins d'heureuses promesses. Ce ne furent pas des concessions très importantes, mais de menus présents répétés chaque jour. Peu de temps après l'acte du 2 décembre, une circulaire ministérielle recommanda dans les chantiers

dépendant de l'État l'exacte observance du repos dominical. Le Panthéon, tour à tour monument civil ou édifice sacré, fut rendu au culte. Les conditions de la reconnaissance légale furent simplifiées pour les congrégations de femmes. Les émoluments des évêques furent accrus. Un décret rétablit, au profit des chanoines de Saint-Denis, les anciens traitements réduits en 1832. A quelque temps de là, un autre décret constitua des pensions au profit des prêtres âgés et infirmes : l'idée était excellente : elle eût été meilleure si cette caisse de retraite n'eût été en partie alimentée par le produit des biens confisqués sur les princes d'Orléans. — A ces faveurs se joignirent diverses mesures de préservation sociale. L'Assemblée législative, en soumettant à une autorisation préalable « tout distributeur de livres ou d'écrits », avait omis de réglementer le colportage lui-même. Cependant les colporteurs formaient une sorte de corporation qui achetait à Paris, à Rouen, à Épinal, à Limoges, des ouvrages à bas prix et les revendait ensuite dans les campagnes. Quelques bons livres entraient par cette voie dans la circulation. Mais le plus souvent les productions les plus malsaines étaient aussi les plus goûtées. Des gravures licencieuses, tirées à part et que les vendeurs tenaient en réserve au fond de leur boîte, achevaient de décider les acheteurs irrésolus. On calculait que, sur neuf millions de petits livres répandus de la sorte, huit millions au moins étaient plus ou moins reprochables au point de vue moral et surtout au point de vue religieux (1). Une Commission créée par le ministre de la police dressa la liste des ouvrages qui seraient admis à l'estampille du colportage, et, sans se faire juge des idées ou des doctrines, écarta toute production dangereuse pour les mœurs ou calomnieuse pour la religion. Le clergé accueillit avec une extrême faveur cette épuration que, dans son zèle, il eût souhaitée plus complète. Ce qu'il ne voyait pas avec moins de plaisir, c'était la surveillance plus active exercée sur les cabarets; c'était la mise en vigueur des règle-

(1) Rapport de M. de la Guéronnière, secrétaire de la commission du colportage, à M. le ministre de police, 4 avril 1853. (*Moniteur*, 8 avril 1853.)

ments qui en prescrivait la fermeture pendant les offices du dimanche : les arrêtés préfectoraux de cette époque révèlent presque tous le même soin, celui d'assurer par une bonne police l'Église aussi bien que l'État, et de comprendre l'un et l'autre dans une identique protection. — Dans un ordre d'idées un peu différent, l'esprit élevé du prince lui suggérait parfois des inspirations vraiment louables et populaires. Il savait que le peuple de Paris, si soucieux de ses morts, souffrait cruellement qu'aucun prêtre n'accompagnât jusqu'au lieu de la sépulture le convoi du pauvre et ne bénit la fosse avant qu'elle se refermât. Pour répondre à ce pieux désir, il institua à l'entrée des cimetières des prêtres qui recevraient les cercueils et réciteraient sur eux les suprêmes oraisons de l'Église. Ce ministère fut bientôt désigné d'un nom à la fois expressif et touchant : ceux qui en étaient chargés furent appelés les *aumôniers des dernières prières*.

Ce n'est pas calomnier le clergé de France que de lui attribuer en ce temps-là peu de tendresse pour les libertés perdues. Parmi ces libertés, il en était cependant une qu'il avait trouvée fort à son gré, c'était la *liberté des conciles*. En dehors des conciles œcuméniques, l'Église avait, de temps immémorial, tenu des assemblées moins solennelles qui groupaient les délégués d'une ou plusieurs provinces ecclésiastiques et où s'agitaient des questions de discipline et de liturgie. Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, les ombrages du pouvoir n'avaient point permis ces pieuses et doctes réunions. Contre toute attente, la République de 1848 n'y avait point apporté d'entraves. « D'une révolution entreprise au nom de la liberté « des banquets est née la liberté des conciles », disait un jour un évêque. A Reims, à Paris, à Avignon, à Tours, à Bordeaux, à Soissons, les évêques se rassemblèrent et formulèrent leurs décisions ou leurs vœux. Sur ces entrefaites, le coup d'État survint. L'Église serait-elle affranchie du silence imposé à tous ? Le gouvernement crut que, de ce côté, la défiance serait superflue. Décidément l'Empire était aussi favorable, plus favorable même que la Restauration. Il annonçait une protection égale et, en outre, plus intelligente. Plusieurs conciles se tin-

rent, notamment à Amiens, à la Rochelle, à Périgueux, et ce droit de parler et de délibérer, quand tout le monde se taisait, eut un arrière-goût de privilège qui ne déplaisait pas.

Ce n'était cependant pas un régime privilégié que Napoléon III entendait établir. De privilège, il ne voulait au fond que pour lui seul. Il lui convenait de n'accorder aux catholiques que des grâces qu'il pût retirer ou suspendre à volonté : en revanche, il leur en accordait beaucoup. Jamais plus de présents ne furent faits aux églises : jamais plus de sollicitude ne fut apportée à relever les édifices religieux : jamais le matériel du culte ne reçut plus d'accroissements. Pour ne parler que de Paris, c'est vers cette époque que fut achevée la construction de Sainte-Clotilde : c'est alors que fut terminée la restauration de Notre-Dame : c'est en ce temps-là aussi que Saint-Germain des Prés se couvrit des admirables peintures murales dues à Hippolyte Flandrin. On a calculé que le crédit inscrit au budget municipal pour le mobilier des paroisses fut doublé de 1848 à 1856 (1). — Les marques de générosité se rehaussaient par ces témoignages de déférence auxquels les prêtres, même les plus modestes pour eux-mêmes, attachent tant de prix. Il y a dans notre langue des phrases stéréotypées qui veulent qu'un évêque soit toujours « vénérable » et un général toujours « brave et loyal ». Nul gouvernement plus que celui de l'Empereur ne fut soigneux de cette étiquette. Les circulaires du ministre des cultes en ce temps-là seraient curieuses à relire, ne fût-ce que par le contraste. Pas un angle qui ne fût soigneusement arrondi ; pas une invitation qui ne se déguisât sous une prière ; puis les formules finales se développaient avec cette ample abondance que notre démocratie dédaigne à l'excès. Envers les membres les plus éminents de l'épiscopat, la politesse banale se tempérerait de nuances confiantes, délicates même jusqu'à la coquetterie. En 1852, comme le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, allait se rendre à Rome, M. Fortoul, ministre des cultes, lui annonçait qu'un bâtiment serait mis à sa disposition, puis il ajoutait : « Je désire que vous nous reveniez le plus tôt

(1) L'abbé DARBOY, *Statistique religieuse du diocèse de Paris*, p. 39.

possible; personnellement, je ne me sens bien que quand je sais que vous n'êtes pas trop loin de nous (1). » Un autre évêque, et des plus éclairés, M. de Bonnechose, était l'objet d'égarde non moins flatteurs. Ces sentiments d'équité bienveillante se retrouvaient non seulement dans les correspondances, mais aussi dans les manifestations publiques. En aucun temps, les processions de la Fête-Dieu ne furent plus brillantes, ni surtout plus rehaussées par l'appareil de la pompe militaire ou civile. Les Ordres religieux se multipliaient sous l'œil de l'administration, qui, si elle ne les favorisait point toujours, ne les entravait presque jamais. Certaines cérémonies témoignaient même un esprit de concorde jusque-là inespéré. C'est ainsi que l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, ayant institué une solennité littéraire annuelle appelée *Fête des Écoles*, on vit les représentants des grands corps de l'État, les dignitaires de l'Université, les membres du clergé s'asseoir les uns à côté des autres, applaudir ensemble les mêmes pensées, et, comme on disait alors, célébrer d'un accord commun « l'alliance de la science moderne et de la foi » .

Cette évolution n'allait point sans obstacles partiels ni sans exagérations comiques. Parmi les préfets, plusieurs avaient appris à lire dans le *Constitutionnel*, s'étaient plus ou moins affiliés aux sociétés secrètes, avaient dans leur jeunesse juré un dévouement éternel à la liberté et une haine non moins éternelle à la superstition. Ayant trahi la première partie de leur serment, ils auraient aimé à rester fidèles à la seconde. Quelques-uns résistèrent à la nouvelle direction, soit par une invincible répugnance, soit dans l'espoir que ce zèle pieux se refroidirait bientôt. D'autres, au contraire, obéirent, et comme ils se sentaient suspects, poussèrent leur ardeur démonstrative au delà des bornes commandées. Une fête officielle tombait-elle un jour d'abstinence religieuse? Ils ne manquaient pas d'annoncer dans le journal de la préfecture, rédigé souvent par d'anciens fouriéristes ou d'anciens saint-simoniens, que « Mgr l'évêque « avait été consulté, et que Sa Grandeur, dans sa tolérante

(1) Mgr BESSON, *Vie du cardinal Mathieu*, t. II, p. 48.

« indulgence, avait daigné faire fléchir pour la circonstance les « prescriptions ordinaires de l'Église ». Haranguaient-ils les lycéens aux distributions de prix, les maires aux conseils de revision, les cultivateurs aux comices agricoles? ils ne négligeaient jamais de rendre grâce à la Providence qui avait suscité l'Empereur à point nommé pour empêcher que les autels ne fussent profanés, les prêtres persécutés, les excès de la révolution recommencés. En leurs discours, mêlés de componction dévote et de menaces contre les ennemis de la société, on ne savait ce qui dominait le plus, l'ostentation de la piété ou l'ostentation de la force. Parfois aussi ils s'embarrassaient dans leur rôle, comme on s'embarrasse dans un vêtement trop neuf et qu'on ne porte avec aisance que si on l'a porté de bonne heure. C'était d'eux qu'un des exilés de Londres écrivait : « Les bonapartistes vont à la messe à tort et à travers (1). » Ils avaient en effet des absences, des ignorances qui faisaient sourire ou déconcertaient. On les voyait alors chercher vainement dans leur mémoire les pieuses phrases récemment apprises, tandis que les vieilles réminiscences de leurs anciens amis, Voltaire et Béranger, hantaient obstinément leur cerveau.

Quelles que fussent ces légères dissonances, elles ne troublaient point la note générale. Surtout l'attitude de l'Empereur rassurait pleinement, tant elle demeurait empreinte de bienveillance! Il parlait mieux que ses agents, mieux que ses ministres, mieux surtout que ses flatteurs. En 1853, au cours d'un voyage dans le nord de la France, il tint aux évêques le langage le plus élevé et le plus chrétien. L'année suivante, comme l'épidémie cholérique avait fourni au clergé l'occasion de déployer son dévouement, il ne manqua pas de féliciter par l'organe du ministre des cultes les prêtres qui s'étaient le plus signalés et sut donner à ses remerciements le tour le plus délicat. Vers la même époque, voici en quels termes modestes et fiers, patriotiques et émus, il répondait à l'évêque de Bayonne qui le complimentait pour le jour de sa fête : « L'usage a voulu, « Monseigneur, qu'il y eût un jour de l'année où toute la

(1) SCHÖLCHER, *Le gouvernement de décembre*, p. 334.

« nation célébrait la fête du souverain ; c'est le devoir du sou-
 « verain, à son tour, de se recueillir en lui-même afin de savoir
 « s'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour mériter ce concert
 « d'hommages et de vœux. C'est son devoir surtout de venir au
 « pied des autels demander au ciel, par l'intercession de ses
 « ministres sacrés, de bénir ses efforts, d'éclairer sa conscience,
 « de lui donner sans cesse la force de faire le bien et de com-
 « battre le mal. Je vous remercie, Monseigneur, des vœux que
 « vous adressez au ciel pour moi : mais veuillez aussi appeler
 « sa protection sur nos armées ; car prier pour ceux qui com-
 « battent comme pour ceux qui souffrent, c'est encore prier
 « pour moi (1). »

II

Le clergé aime l'encens. Il l'aime pour la religion qu'il représente : à son insu peut-être, il l'aime souvent aussi pour lui-même. Il respirait avec bonheur cette atmosphère de bienveillance : surtout il ne se lassait pas de comparer les larges procédés de Napoléon III avec la mesquine et parcimonieuse liberté du régime de Juillet. Dans l'allégresse générale, les voix discordantes étaient rares : quelques-uns, comme l'illustre Père Lacordaire, se tenaient tristement à l'écart, ou, comme Mgr Dupanloup et le Père de Ravignan, ne se montraient ni hostiles ni éblouis, pratiquaient la réserve et la conseillaient autour d'eux ; d'autres, à l'exemple de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, déposaient dans leur correspondance intime l'expression de leurs craintes pour l'avenir (2) : il se

(1) *Moniteur*, 16 août 1854.

(2) « Rassurez-nous, écrivait Mgr Jacquemet à M. de Montalembert le 8 janvier 1852 : on s'inquiète autour de moi. Je voudrais pouvoir dire à mes collègues, à mes prêtres, à nos populations que le nouveau pouvoir saura se contenir et se préserver du plus grand de tous les dangers, son autorité illimitée. » (*Correspondance inédite.*)

trouvait enfin quelques prélats qui, soit prudence naturelle, soit prévoyance, évitaient de fixer leurs sentiments par l'écriture et, pour payer leur tribut au nouveau pouvoir, se contentaient de quelques paroles louangeuses. A part ces exceptions, prêtres et évêques versèrent presque tous dans l'excès de l'éloge, et plusieurs atteignirent les dernières limites de l'adulation. On vit alors un étrange exemple de ce que peut l'abus des mots. Le gouvernement, pour plaire au clergé, forçait un peu la mesure de sa bonne volonté : le clergé, de son côté, voulant rendre plus encore qu'il ne recevait, amplifiait l'expression de sa reconnaissance ; de là une double exagération qui, ni de part ni d'autre, n'était tout à fait sincère. Ainsi s'expliquent les formules dévotes sur des lèvres qui ne l'étaient guère : ainsi s'expliquent aussi dans des bouches épiscopales les comparaisons malséantes qui ne craignaient pas de rapprocher du nom de l'Empereur les grands noms de Cyrus, de Constantin, de Charlemagne, de saint Louis. Ce n'est pas sans quelque confusion que les respectables prélats relurent plus tard leurs discours, et ils essayèrent de s'en excuser. L'un d'eux, Mgr Pie, le plus spirituel des ultramontains, fit, sous une forme originale et non sans justesse, la confession de ses collègues. « En 1852, disait-il, la France avait si grand besoin d'un Charlemagne qu'elle est bien pardonnable d'avoir voulu à toute force voir Charlemagne dans Napoléon (1). »

Ces concessions partielles, ces témoignages de courtoise déférence seraient-ils le prélude d'avantages plus positifs ? L'Église l'espéra. Elle se flatta de briser ou au moins d'élargir quelques-unes des entraves que la Révolution lui avait imposées. Elle caressa le désir non d'empiéter sur la société civile, mais de reprendre sur les lisières quelques parcelles du terrain que jadis elle avait perdu. De plus en plus confiante dans le nouveau Charlemagne, elle osa, en des réclamations à la fois timides et ambitieuses, esquisser le programme de ses doléances ou de ses vœux.

Ce ne furent pas des négociations ouvertes, mais des pour-

(1) Marquis DE SÉCUR, *Souvenirs et récits d'un frère*, t. I^{er}, p. 139.

parlers interrompus, repris, interrompus encore ; ce furent des insinuations discrètes, ce furent des questions à demi posées et bientôt retirées dès qu'il était visible que la réponse serait négative ou par trop différée.

Au concordat de 1801, contrat synallagmatique entre Pie VII et Napoléon I^{er}, avaient été ajoutées, sous le nom d'*Articles organiques*, certaines dispositions qui réglaient la police du culte, dispositions blessantes dans le fond et surtout dans la forme, non consenties par le Pape et toujours désavouées par lui. D'un pouvoir si équitable, si exempt des anciens préjugés, ne serait-il pas aisé d'obtenir que ces articles fussent abolis ou du moins révisés ? Tel était le premier *desideratum* du clergé français. — Un autre point lui tenait à cœur. Le code Napoléon avait subordonné d'une façon absolue le mariage religieux à la célébration préalable du mariage civil. Il résultait de là que, les formalités civiles une fois accomplies, l'union des deux époux devenait indissoluble aux yeux de la loi séculière quand bien même l'un des conjoints se refuserait à la faire consacrer à l'autel. Que cette hypothèse fût rare et presque inouïe, nul ne le contestait ; elle n'était pourtant point tout à fait chimérique et devait, partout où elle se produirait, devenir un grand sujet de scandale et de douleur. Forts de cet argument, les plus zélés d'entre les catholiques réclamaient un nouvel examen des lois sur le mariage, et ils venaient de trouver un défenseur autorisé en la personne de M. Sauzet, ancien président de la Chambre sous Louis-Philippe et très avancé depuis quelque temps dans le parti religieux. — Dans un autre ordre d'idées, l'Empire naissant avait éveillé des espérances qui ne demandaient qu'à grandir. On n'a pas oublié la circulaire ministérielle qui prescrivait le chômage dominical dans les chantiers de l'État. Cette mesure ne marquerait-elle point un retour à la législation de 1814, législation tombée en désuétude, mais qui interdisait le travail public du dimanche ? Pour justifier l'intervention du pouvoir en ces matières, on invoquait l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis. En attendant, l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, prélat très en faveur aux Tuileries, créait une association pour le repos dominical, s'in-

général à prévenir les objections, s'efforçait même d'éveiller une sorte de mouvement d'opinion en faveur de la réforme proposée. — Restait enfin l'Université, l'Université privée du monopole, mais toujours un peu suspecte aux catholiques. On assure que, pendant les jours qui suivirent le coup d'État, l'idée de l'abolir fut entretenue. L'Église ne portait pas si haut ses désirs ou du moins ses espérances. Mais ce qu'elle souhaitait, ce qu'elle voulait, c'était que l'État, par ses tendances constantes et au besoin par quelque texte législatif, maintint à sa place subordonnée cette corporation puissante et ne la laissât reprendre jamais le gouvernement de l'instruction publique.

Tels étaient en gros les vœux du parti religieux. Tant que l'épiscopat s'était contenté d'hommages et de faveurs de détail, on l'en avait rassasié. Quel serait le sort de ces demandes plus positives ? On ne devait pas tarder à l'apprendre.

III

Autour de Napoléon III, plusieurs faisaient bonne garde, de peur que le souverain ne se livrât au parti religieux.

C'était d'abord le prince Napoléon, en brouilles fréquentes avec son cousin, mais pourtant toujours aimé et à certaines heures très écouté. C'était M. de Persigny, personnage bizarre autant que dévoué, incapable de commettre sciemment une mauvaise action, de jugement peu sûr d'ailleurs et de médiocre conseil. Ministre de l'intérieur de 1852 à 1854, M. de Persigny détestait, sans trop savoir pourquoi, les ultramontains, et, comme il était très indépendant de langage, il ne se gênait pas pour le dire. Il voyait à droite le principal péril : il surveillait avec un soin jaloux les agissements des catholiques ; ses soupçons se portaient en particulier sur les sociétés de Saint-Vincent de Paul qu'il devait plus tard frapper : « A Paris, disait-il à un de ses amis « légitimistes, M. de Melun, elles sont irréprochables ; mais en « province elles sont dès à présent et seront plus encore dans

« l'avenir autant d'instruments entre les mains de nos ennemis (1). » A la préfecture de police, le même esprit régnait. Comme l'association pour le repos du dimanche venait d'être créée sous les auspices de Mgr Sibour, M. Piétri insistait avec vivacité pour que le gouvernement ne favorisât point l'entreprise nouvelle. « Cette association, écrivait-il, est une mauvaise chose « au point de vue politique, et, loin de l'encourager, il ne faut « rien négliger pour en arrêter les progrès et mettre obstacle à « son organisation. C'est déjà trop d'avoir les sociétés de Saint-Vincent de Paul, Saint-François-Xavier et autres, sur lesquelles on n'ose pas trop porter la main et qui nous enlacent « de toutes parts (2). » Un parti surtout dénonçait les inquiétantes visées du clergé, je veux dire le parti *des légistes*, peu représenté dans l'entourage immédiat du souverain, mais assez puissant dans la magistrature et dans le Sénat. C'étaient d'anciens parlementaires, très assouplis vis-à-vis du pouvoir, mais demeurés très parlementaires vis-à-vis de l'Église : tels étaient M. Delangle, M. Bonjean, M. Rouland. Nourris des anciennes doctrines gallicanes, ils les exposaient d'autant plus volontiers que nul dans la génération nouvelle n'était assez armé pour leur répondre : plus volontiers encore, ils évoquaient les souvenirs de leur jeunesse, les billets de confession, les missions tapageuses, Saint-Acheul, la Congrégation, les Jésuites : ils ne manquaient jamais, pour finir, de s'abriter sous le grand nom de Bossuet, ce qui colorait leurs raisons d'un certain air grave et même chrétien. Personnellement, l'Empereur se souciait peu de ces querelles : le gallicanisme était l'une des nombreuses choses qu'il ignorait tout à fait, et cette ignorance était même un de ses meilleurs titres à la confiance du clergé. Néanmoins tout cet étalage de textes et de maximes l'éblouissait un peu : il jugeait en outre que, si les libertés gallicanes pouvaient tenir lieu des autres, il y aurait mauvaise grâce à retirer aux prétendus libéraux le seul aliment qui leur restât.

(1) Lettre de M. de Melun à M. de Falloux, 4 mai 1854. (*Correspondance médite.*)

(2) M. Piétri à M. Mocquard, 21 avril 1854 (*Papiers des Tuileries*, t. II, p. 251.)

Donc, il laissait dire et, par intervalles, semblait approuver. Forts de cette adhésion, les doctes tenants du gallicanisme poursuivaient leur campagne. Ils la poursuivaient au Sénat, ils la poursuivaient aussi au conseil municipal de Paris où siégeaient plusieurs d'entre eux. Dans les séances de l'Hôtel de ville, ils s'alarmaient ou feignaient de s'alarmer des envahissements des Ordres religieux et surtout des dons faits aux églises. Tantôt ils s'opposaient à ce que les legs fussent autorisés; tantôt ils donnaient un avis favorable, mais avec une restriction peu digne de leur science de jurisconsulte, peu digne même de leur loyauté. « La mainmorte, disait un jour « l'un d'eux, est une sorte de caisse d'épargne qui peut être « dans l'avenir, comme elle l'a été après 1789, une puissante « ressource pour l'État (1). »

Ces dispositions laissaient présager, pour les revendications ecclésiastiques, de sérieux obstacles. Relativement aux Articles organiques, quelques pourparlers s'engagèrent et furent poussés assez loin. En 1852, le prince ayant été pressenti par M. de Bonnechose, évêque de Carcassonne, convint de bonne foi que ces articles étaient critiquables et qu'il faudrait tôt ou tard traiter avec le Pape. Il chargea même l'évêque d'exprimer ses sentiments à Pie IX et l'invita, en termes un peu vagues d'ailleurs, à préparer les bases d'un arrangement. Un peu plus tard, comme le cardinal Donnet, dans un entretien avec l'Empereur, agitait la même question : « Mgr de Bonnechose est chargé de négocier », répliqua le souverain. Quelle que fût la bonne volonté de Napoléon III, les jours, les années même s'écoulèrent sans qu'aucune solution intervînt. Le gouvernement se contenta de paraître ignorer les fameux articles, de les laisser tomber dans une sorte de désuétude, mais il se garda de les abolir ou de les reviser. — Quant au mariage civil, une note du *Moniteur*, du 7 avril 1853, presque blessante dans sa haute brièveté, réprouva tout projet de modification légale. L'année suivante, une pétition des catholiques de Marseille ayant demandé au Sénat « l'accord de la loi civile et de la

(1) M. HAUSSMANN, *Mémoires*, t. II, p. 149.

loi religieuse (1) », M. Delangle, M. Portalis, d'autres encore s'élevèrent avec une extrême vigueur contre les prétentions cléricales (2). En vain le cardinal Mathieu s'efforça-t-il de rallier quelques voix douteuses et d'abriter son opinion derrière l'autorité de Mgr Affre. L'échec fut complet, et le savant prélat ne dissimula ni sa déconvenue, ni la perte de ses espérances. « Nous avons été battus hier à plate couture, écrivait-il en « termes familiers à Mgr Dupanloup. Tous les gros bonnets du « Sénat déclaraient à l'envi qu'ils ne voulaient pas être con- « duits par l'*Univers* (3). » — Le clergé n'obtint pas davantage que le repos dominical fût sanctionné par la loi civile. Quelques arrêtés municipaux défendirent l'étalage des marchandises le dimanche, prescrivirent même la fermeture des magasins. Mais ces mesures demeurèrent isolées. A deux reprises différentes, le 9 juin 1852 et le 6 juillet 1854, le *Moniteur* exposa, en termes sensés d'ailleurs et courtois, la pensée des pouvoirs publics : « Le gouvernement désire que la loi religieuse soit « observée : il en donne partout l'exemple, mais il ne veut et « ne doit pas faire plus : c'est là pour chacun une question de « libre conscience qui n'admet ni contrainte, ni intimidation. » Ce langage répondait à l'état général des esprits ; il eût surtout été excellent si, dans les sphères officielles, on ne se fût bientôt lassé du bon exemple promis.

La rigoureuse restriction des privilèges universitaires formait, on s'en souvient, le dernier vœu de l'épiscopat. Ici la déconvenue fut plus vive : car non seulement les catholiques ne gagnèrent rien, mais ils perdirent un de leurs avantages.

La loi du 15 mars 1850, dans la pensée de ses auteurs, n'avait pas seulement pour objet d'abolir le monopole universitaire, mais aussi d'asseoir sur des bases toutes nouvelles le gouvernement de l'instruction publique. Dans cette vue, elle avait créé,

(1) La pétition demandait que l'officier de l'état civil, en enregistrant les promesses des parties, les invitât à lui rapporter la preuve d'une célébration religieuse devant le ministre de leur culte respectif et les avertit que les effets civils du mariage dateraient du jour de la célébration religieuse.

(2) Voir Procès-verbaux du Sénat, 1854, t. 1^{er}, p. 99 et s.

(3) Mgr Besson, *Vie du cardinal Mathieu*, t. II, p. 53-56.

à Paris, sous le nom de *conseil supérieur*, une assemblée composée des délégués des grands corps de l'État, du clergé, de la magistrature, de l'enseignement officiel ou privé. Au chef-lieu de chaque département avait été organisée, sous le nom de *conseil départemental*, une autre assemblée moindre en dignité, mais formée d'éléments semblables, où le préfet représentait le gouvernement, l'évêque la religion, les délégués du conseil général ou de la magistrature l'esprit local et de famille. C'est à ces représentants des différentes autorités sociales, et non plus à l'Université, que devait appartenir la direction de l'instruction publique. Pour soustraire à toute atteinte ces conseils et en particulier les conseils départementaux, on avait pris soin de limiter la juridiction des recteurs, et on en avait multiplié le nombre afin de restreindre l'influence de chacun d'eux. Quarante-six recteurs avaient été institués, un par département. Ces fonctionnaires conservaient sans doute la haute direction des établissements universitaires, mais, fort effacés devant le préfet, l'évêque, les fonctionnaires judiciaires, ils ne pouvaient plus prétendre à une sorte de mainmise sur l'éducation de la jeunesse. L'Université demeurait corporation enseignante et, à beaucoup d'égards, privilégiée, mais n'était plus pouvoir dirigeant : cette haute magistrature de l'enseignement reposait tout entière dans les conseils, conseil supérieur et conseils départementaux : tel était l'un des traits distinctifs, et peut-être le plus original, de la loi de 1850.

Or, durant la session législative de 1854, il arriva que le gouvernement proposa de substituer aux modestes recteurs départementaux seize recteurs qui administreraient, sous le nom d'*Académie*, un ressort composé de cinq ou six départements et s'appuieraient sur un conseil dit *conseil académique*, où l'élément universitaire serait assuré de la majorité. Les conséquences n'étaient point malaisées à prévoir. A ne considérer que la logique, la liberté subsistait, elle subsistait pleine et entière. Mais la loi de 1850 était altérée dans une de ses pensées principales. Que deviendraient les conseils départementaux en présence de ce puissant recteur, en présence de ce conseil académique où l'Université prédominerait ? Leur serait-

il possible, dans leurs limites territoriales, de conserver en matière d'éducation l'autorité tutélaire dont le législateur les avait investis? Ces recteurs eux-mêmes, assimilés désormais par l'étendue de leur juridiction aux premiers présidents et aux procureurs généraux, se contenteraient-ils de diriger les établissements officiels, ne seraient-ils pas tentés de ressaisir ou de revendiquer, dans leur ressort, cette direction d'ensemble réservée depuis quatre années aux délégués de la magistrature, du clergé, des corps élus? — Dans le nouveau projet, l'épiscopat et les catholiques virent une première revanche de l'Université. Le gouvernement ne négligea rien pour calmer les appréhensions. Le projet n'avait, dit-il, d'autre objet que de créer de grands centres d'instruction et de ranimer l'enseignement supérieur presque éteint : à la veille de la discussion publique, un long article du *Moniteur* fut consacré à accréditer cette thèse. En dépit de ces assurances, la défiance subsista. Dans la presse catholique, les réclamations furent vives. Elles l'auraient été davantage si un avertissement opportun infligé à l'*Ami de la religion* n'eût montré les dangers de la critique. A la Chambre des députés, M. d'Andelarre, M. Anatole Lemercier, M. de Montreuil combattirent les orateurs officiels. Enfin, quand vint l'heure du scrutin, une opposition de trente-neuf voix (opposition considérable pour le temps) trahit la répugnance de certains catholiques à changer ou à mutiler en rien l'œuvre de l'Assemblée législative.

Ces déceptions n'altéraient point sensiblement les rapports de l'Église et de l'État, qui, somme toute, demeuraient excellents. Pourtant, à certaines légères nuances, il eût été facile de reconnaître un enthousiasme un peu refroidi. Les mandements ne parlaient plus de Charlemagne : ils se contentaient de témoigner une approbation calme et une sécurité sereine pour l'avenir. En recevant les hommages qu'on continuait à leur prodiguer, les évêques laissaient par intervalles percer quelques regrets discrètement contenus. Au début de l'Empire, plusieurs avaient rêvé une véritable contre-partie de la Révolution. La réalité, quoique fort satisfaisante, leur paraissait un peu mesquine en comparaison du rêve. Tout bas, bien bas

encore, ils reprochaient à l'Empire d'avoir tourné court et de s'être arrêté au début de ses bienfaits. Ils avaient espéré un livre, et voici que le livre s'arrêtait à la préface.

IV

Peut-être l'Église aurait-elle mené à bien ses revendications si l'Empereur, de son côté, avait obtenu un témoignage de déférence qui eût à ses yeux rehaussé son pouvoir et surtout charmé sa vanité. Un des principaux soucis de Napoléon III était d'imiter son oncle. Comme Pie VII était venu à Paris pour sacrer l'auteur du Concordat, il se figura qu'il ne serait pas malaisé de décider Pie IX à la même condescendance vis-à-vis de lui.

Ce n'est pas à l'ambassade de France que le souverain confia ses ambitions et ses vœux. La négociation était de nature trop délicate pour qu'il en dût rester trace dans les chancelleries. Si la partie venait à échouer, il importait qu'on parût ne pas l'avoir engagée. Par goût, Napoléon aimait d'ailleurs les missions secrètes, parallèles et parfois contraires aux agissements officiels. Cet épisode de diplomatie sacerdotale et césarienne mérite d'être rapporté.

Le premier négociateur semble avoir été non un prêtre, mais un militaire. En 1852, le général de Cotte, aide de camp de l'Empereur, très connu pour ses sentiments pieux, vint à Rome et sonda le Saint-Père sur ses intentions. Nous ignorons ce que répondit le Pape. Ce que nous savons mieux, c'est l'accueil fait à un second envoyé qui, peu après, vers le mois d'octobre, arriva au Vatican.

Cet envoyé était Mgr de Bonnechose, évêque de Carcassonne, prélat très éminent, fort en crédit, également attaché à l'Empereur et à l'Église, ayant la haute réserve et les grandes allures de l'ancien clergé français, très propre à la diplomatie et nullement dédaigneux des affaires humaines. Le Pape lui fit con-

naître, en un ton de confiance, les propositions déjà apportées par le général de Cotte. Il ajouta qu'il ne répugnait pas à aller en France, mais qu'il craignait que le sacre accompli à Paris ne fût pour les autres puissances un sujet d'ombrages et de jalousie. « Ne serait-il pas possible que la cérémonie se célébrât à Rome? » hasarda Mgr de Bonnechose. Et, poursuivant avec une légère nuance d'ironie : « L'Empereur ne pourrait se formaliser qu'on lui proposât l'exemple de Charlemagne. » Les pourparlers s'ébruitèrent un peu. Plusieurs évêques français, alors auprès du Saint-Père, furent consultés, notamment Mgr Bouvier, évêque du Mans. Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, prélat aussi enthousiaste de l'Empire qu'il l'avait été de tous les régimes précédents, arriva un peu plus tard et reçut aussi sans doute quelques confidences. Cependant, aux yeux du Saint-Père comme de Mgr de Bonnechose, une question dominait toutes les autres : « Quel serait le prix d'une si grande concession? » La revision des Articles organiques venait naturellement à l'esprit. Le Pape chargea l'un des prélats de sa maison, Mgr Santucci, de préparer un exposé non seulement de cette affaire, mais de toutes les demandes de l'Église. Puis, le 17 janvier 1853, comme il recevait l'évêque de Carcassonne en audience de congé, il lui remit le mémoire de son secrétaire : « Ce ne sont que les principes », fit observer le Saint-Père ; et il laissa entendre qu'il transigerait sur certains points et réduirait au besoin ses prétentions.

Quelques jours plus tard, Mgr de Bonnechose était à Paris. Il y arriva au moment où la capitale se parait pour le mariage de l'Empereur. Deux fois il vit le souverain. Celui-ci lui avoua son grand désir d'être sacré et l'interrogea, non sans quelque anxiété, sur les dispositions de Pie IX. « Je ne sais rien d'officiel, répartit Mgr de Bonnechose. Personnellement, le Pape est très bien disposé, mais la chose présente de grandes difficultés. » Parmi ces difficultés, il en était une qu'il appartenait à l'Empereur de lever, c'était celle qui tenait aux Articles organiques. Napoléon III alla au-devant de l'objection. « Je comprends fort bien, dit-il, que le Pape ne puisse transiger sur certains principes ; mais moi aussi, j'ai à tenir compte du pré-

jugé public. — Sans doute, répondit l'évêque; mais à défaut d'une convention synallagmatique, Votre Majesté peut, sans l'intervention du Pape, changer certaines dispositions défavorables à l'Église et leur en substituer de meilleures. — Non, non, je veux faire un Concordat et y faire entrer tous les adoucissements compatibles avec l'état de l'opinion. » Puis l'Empereur mit fin à l'entretien : « Je vous ferai appeler s'il y a lieu », dit-il à l'évêque en le congédiant (1).

Il ne semble pas qu'il l'ait de nouveau mandé. Relativement au sacre, il avait en effet, à Rome même, un autre dépositaire de ses pensées en la personne de Mgr de Ségur.

Notre génération se rappelle ce vieillard si actif malgré sa cécité, si mêlé à toutes les œuvres de bienfaisance, et dont la rigueur doctrinale se tempérerait d'une si indulgente bonté que ses adversaires eux-mêmes n'auraient pu le voir sans l'aimer. Mgr de Ségur était en ce temps-là un jeune prêtre, récemment sorti du monde pour le sacerdoce, très en évidence par sa famille, par ses remarquables qualités d'intelligence et surtout par sa sainteté toujours égale, aimable et joyeuse. Napoléon le vit, fut charmé de ses manières et de son esprit, le séduisit lui-même sans réserve. Au printemps de 1852, il l'avait envoyé à Rome comme auditeur de rote. Là, grâce à ses liens de parenté avec Mgr de Mérode, il avait été introduit au Vatican et avait bientôt gagné la bienveillance paternelle de Pie IX.

L'Empereur ne pouvait trouver un meilleur intermédiaire. Entre le puissant monarque et le prêtre, une correspondance s'établit. Napoléon aimait ces contrastes, et de même qu'il se plaisait en des relations contradictoires, de même ses épîtres s'égarèrent en des milieux très différents. Dans ses lettres (autant qu'on en peut juger par ce qui en a été conservé), Napoléon témoignait les sentiments les meilleurs, le plus grand zèle pour l'Église, persuadé non sans raison que chacune de ses pensées serait portée aux pieds du Saint-Père. Enfin, au printemps de 1853, jugeant que la solution ne pouvait être

(1) Mémoires de Mgr de Bonnechose. (*Vie de Mgr de Bonnechose*, par Mgr Besson, t. I^{er}, p. 317-320.)

plus longtemps différée, il se décida à une démarche décisive.

Le 8 mai, comme un prélat italien, Mgr Ricci, partait pour Rome, l'Empereur lui confia une lettre pour M. de Ségur. Sous le même pli se trouvait une autre lettre, celle-là pour le Saint-Père, et dans laquelle Napoléon III sollicitait nettement de Pie IX qu'il vint à Paris pour le sacrer. Dès qu'il fut en possession de ces importantes dépêches, le jeune auditeur de rote ne perdit pas une heure pour se rendre au Vatican. Le Souverain Pontife déplia lentement le message, le lut et le relut avec une attention profonde, scandant certains mots, appuyant sur certaines syllabes et témoignant une satisfaction visible. Lorsqu'il eut fini : « *Ecco una magnifica lettera* », s'écria-t-il ; « voilà une lettre magnifique. » Puis, la réflexion modérant l'élan de sa joie : « Il y a des difficultés, ajouta-t-il, de grandes « difficultés. » Aussitôt il en indiqua deux : la première venait de l'Autriche, qui était sur le point de conclure un Concordat avantageux pour l'Église et qui serait froissée par une préférence injustifiée ; la seconde naissait des Articles organiques. Ici la voix du Saint-Père s'anima : « Tel de ces articles, dit-il « avec émotion, est un soufflet pour moi, *schiaffo per me* (1). »

Il n'y a rien de tel que les saints pour ne point connaître les obstacles, et M. de Ségur était un saint. Convié par Pie IX à émettre son avis, le pieux et spirituel abbé eut bientôt improvisé sa solution. Il proposait que le Pape satisfît tout le monde, qu'il se rendit à Paris pour sacrer Napoléon III, puis à Vienne pour sacrer François-Joseph. « Le voyage en France, pour-
« suivait-il, tuera les restes du gallicanisme : le voyage à Vienne « sera pour le protestantisme un coup mortel. » Ainsi parlait M. de Ségur, ne songeant pas que les cérémonies, même les plus augustes, perdent leur prestige par leur multiplicité, et que le Pape, devenu le distributeur universel des saintes Onctions, tomberait du rang de chef de l'Église à celui de grand aumônier des rois. Si naturelle que fût l'objection, Pie IX ne la formula pas. Bien au contraire, ce langage le charma. « Eh bien, nous « irons, dit-il avec entrain. Seulement, si l'Empereur veut que

(1) Marquis DE SÉGUR, *Souvenirs et récits d'un frère*, t. I^{er}, p. 194.

« j'aille en France, il faut qu'il m'ouvre la porte. Qu'il abroge toute disposition, tout décret contraire au Concordat. Je laisserai passer trois mois pour éviter à l'arrangement l'apparence d'un marché. Et puis, en voiture. *E poi in carrozza* (1). »

Il restait au négociateur à rendre compte à son maître du résultat de son ambassade. Il n'y manqua pas. Il insista surtout sur l'abolition nécessaire et préalable des Articles organiques. « Ce qu'on vous demande, ajouta-t-il, c'est du *bois mort* : car ces dispositions funestes sont inexécutables et inexécutées. » Deux mois plus tard, comme les vacances du tribunal de la Rote le ramenaient à Paris, M. de Ségur vit l'Empereur et le trouva toujours dans les mêmes sentiments : désir très vif d'être sacré ; équitable et large bienveillance pour les intérêts religieux ; répugnance presque invincible pour tout acte ouvertement contre-révolutionnaire ou entaché de réaction. Dans son zèle à vaincre les obstacles, le confident du souverain, reprenant l'idée de M. de Bonnechose, se hasarda à proposer que le sacre se fit non à Paris, mais à Rome, et, comme M. de Bonnechose, s'autorisa du grand exemple de Charlemagne. Ici Napoléon l'arrêta par une de ces confessions qui lui échappaient quelquefois et qui offraient un singulier mélange de bonhomie sincère et de persiflage. « Le sacre à Rome ! répliqua-t-il, j'y ai bien pensé : mais, dans ma jeunesse, j'ai mené là-bas une vie trop peu édifiante pour que je puisse, sans provoquer de malveillants commentaires, me montrer aux Romains dans le pieux appareil d'une si auguste cérémonie. » En redoutant ces fâcheux souvenirs, l'Empereur ne se trompait pas tout à fait. Dans l'entourage du Pape, il aurait pu, à travers le masque des années, distinguer des visages connus. Pour n'en citer qu'un seul, l'un des membres du Sacré Collège, le cardinal Ferretti, n'était-il pas ce même gouverneur de Spolète dont Louis-Napoléon avait assiégé la ville, quand, en 1832, de concert avec son frère, il envahissait les États pontificaux ?

Il est rare que, dans les négociations humaines, les délais excessifs n'équivalent point à un échec. Pendant toute l'année

(1) Marquis DE SÉGUR, *Souvenirs et récits d'un frère*, t. I^{er}, p. 195-196.

1854, les pourparlers continuèrent, mais tournant toujours dans le même cercle et de plus en plus inactifs. De part et d'autre, les témoignages de bonne volonté étaient sincères : à Rome, on louait beaucoup la fermeté de Napoléon III dans la question des Lieux saints ; on approuvait fort le zèle du gouvernement impérial à organiser le service de l'aumônerie en vue de la guerre d'Orient : à Paris, l'Empereur n'appréciait pas moins le bon esprit et le dévouement du clergé. Voulait-on régler l'entente ? Les obstacles surgissaient. C'était, au Vatican, l'appréhension de l'Autriche, la haine des Articles organiques non abolis, les répugnances du Sacré Collège : aux Tuileries, c'était, comme l'écrivait M. de Bonnechose dans une lettre à Pie IX (1), la crainte des légistes et l'opposition de l'ancien gallicanisme. Il n'est pas non plus téméraire de penser que le monarque français, élevé au trône depuis deux ans, jugeait la cérémonie un peu tardive : peut-être aussi Napoléon III estimait-il que les victoires de Crimée assureraient suffisamment sa couronne, et que cette consécration rendrait l'autre moins nécessaire. Sur ces entrefaites, M. de Ségur devint aveugle, et peu après quitta Rome. Avec lui, disparut l'intermédiaire pieux et dévoué qui, dans les années qui suivirent, aurait pu maintenir l'alliance ou en réparer les brisements. Après avoir failli se réunir et se confondre dans un acte de solennelle union, le Pape et l'Empereur s'éloignèrent un peu l'un de l'autre : longtemps ils marcheront dans des voies parallèles en échangeant encore par intervalles les marques de leurs sympathies : puis, malgré la protection officielle continuée, la séparation morale se consumera, elle se consumera si bien que Pie IX et Napoléon n'auront plus aux yeux de l'histoire qu'un seul point de ressemblance, la grandeur des épreuves qui traversèrent le pontificat de l'un et marquèrent d'un sceau si tragique les dernières années de l'autre.

(1) Lettre du 4 janvier 1854. (*Vie de Mgr de Bonnechose*, par Mgr Besson, t. I^{er}, p. 483.)

V

Ces négociations ne s'ébruitèrent guère, et sur l'heure ne furent point divulguées. Eussent-elles été connues, les catholiques n'y auraient prêté qu'une attention un peu distraite. Ils traversaient alors une crise intérieure pénible qui longtemps troubla les meilleures âmes, laissa dans les cœurs des ressentiments amers et ne s'apaisa que par la disparition des principaux acteurs.

Sous le régime de Juillet, pour soutenir les intérêts de l'Eglise, un journal avait été créé qu'on appela l'*Univers*. Pendant plusieurs années, la nouvelle feuille vécut d'une existence plus précaire que brillante. Les chefs du parti religieux s'impatientaient de cette obscurité. Ils poursuivaient alors d'importantes revendications, en particulier la liberté d'enseignement, et volontiers ils eussent souhaité à la tête de leur principal organe quelque publiciste énergique, un peu batailleur même, qui forçât l'attention. Un jour, il arriva que ce vœu fut réalisé. L'*Univers* sortit des limbes, grandit, devint fameux. Il semble que ses patrons eussent dû se féliciter. Cependant leur joie se tempéra de surprise, d'inquiétudes, de pressentiments. L'homme « énergique et batailleur » était trouvé, mais vraiment il l'était trop.

M. Louis Veillot (car tous nos lecteurs ont deviné son nom) n'appartenait pas par son origine au parti qu'il devait à la fois illustrer et troubler. Sa première jeunesse, remplie par les obscurs travaux du journalisme ministériel, s'était écoulée, non dans l'irrégion, mais dans l'indifférence. Comme il faisait un voyage à Rome, son âme s'émut des grandeurs catholiques. « Je m'approche de plus en plus, écrivait-il, de celui qui tient lieu de tout et console de tout (1). » Ces pieuses paroles lais-

(1) Lettre du 9 mai 1838. (Louis VEILLOT, *Correspondance*, t. IV, p. 21.)

saient deviner une conversion prochaine. Elle fut complète autant que prompte. Le jeune publiciste revint à Paris, non seulement ramené à Dieu, mais décidé à lui consacrer sans réserve ses forces, son talent, son avenir, sa vie tout entière. Il les lui consacra, en effet, et avec la plus sincère vaillance, quoique sous une forme inaccoutumée jusque-là.

Au début de l'Empire, M. Veillot était, depuis dix ans déjà, rédacteur en chef de l'*Univers*. Il y régnait, et en maître absolu. Son âge mûr étalait dans leur plein épanouissement de riches qualités natives qu'aucun art n'avait pris soin de contenir ou d'émonder. Il avait inauguré pour les catholiques une attitude nouvelle. Nos pères, au commencement de ce siècle, avaient repris leurs pratiques religieuses avec dévotion, mais avec timidité, comme si le sourire de Voltaire les eût encore poursuivis : non seulement ils ne sortaient pas de leurs temples, mais volontiers ils auraient réduit ces temples mêmes aux proportions de ces mystérieux oratoires où, pendant la Révolution, ils célébraient leur culte : sous prétexte que le bruit ne fait pas de bien et que le bien ne fait pas de bruit, ils gardaient le silence au point de paraître morts : leur humilité avait un arrière-goût d'humiliation. Déjà Montalembert, avec la noble intrépidité de son grand cœur, avait entrepris après 1830 de souffler un esprit plus hardi. Ce qui était fierté chez Montalembert devint chez M. Veillot provocation. Il confessa sa foi non seulement sans respect humain, mais presque avec bravade. « C'est l'Italie qui m'a fait catholique », écrivait-il un jour. L'Italie à ses yeux, c'était Rome ; Rome, c'était le Pape : ultramontain, il le fut, et avec ostentation. Les appellations les plus impopulaires, loin de l'effrayer, l'attiraient. « L'*Univers*, disait-il, est dans la presse ce que les Jésuites sont dans l'Église. » L'Église, il la défendait en bloc, dans ses dogmes, dans son histoire, dans ses ministres, et si, sur quelque point, l'apologie malaisée semblait abandonnée, c'est de ce côté que se portait sa verve faite de paradoxe et de dévouement. Tous les clichés modernes, il se plaisait à les briser ; sur eux il piétinait avec joie, et les mettait en pièces avec raffinement. Un jour, en 1851, comme on le présentait sur une candidature à l'Assemblée législative,

il répondait avec un dédaigneux persiflage : « Je n'appartiens à aucun parti ; je ne voudrais entrer à la Chambre que comme *sacristain* (1). » Ce mot peint bien le tour particulier de son humilité, et peut-être aussi de son orgueil : pour défendre l'Église, aucun rôle ne l'eût rebuté ; sacristain, il l'eût été volontiers, à la condition toutefois de défendre le temple plus encore que de le parer, à la condition surtout d'inspirer par intervalles les paroles qui y retentiraient.

Un rôle si nouveau exigeait plus de talent encore que d'audace. A cet égard, M. Veillot avait sujet de remercier la nature. D'instinct il avait pénétré tous les secrets de la langue française. Sous sa main, cet instrument merveilleux rendait tous les sons, interprétait toutes les nuances, se pliait à toutes les impressions de la colère et du mépris, de la tristesse ou de l'ironie. Il était né écrivain, et il le sentait si bien que toujours sa plume suffit à ses ambitions. Sa verve était prime-sautière, originale et surtout de franc jet. Il était de ces privilégiés dont la fécondité donne sans s'épuiser jamais. Libre diseur avec une pointe de réalisme, il eût poussé à l'excès sa liberté gauloise si ses scrupules ou ceux de ses lecteurs n'eussent contenu ses propos. Plus incisif que mesuré, plus vigoureux qu'élégant, il lui arrivait de tomber dans la vulgarité ; mais cette vulgarité même était l'un de ses artifices pour retenir les esprits et les frapper. Par la profondeur du trait, il rappelait La Bruyère ; par le tour imprévu du langage, par l'exagération puissante des proportions, il faisait penser à Rabelais. Parfois aussi l'âme du grand journaliste s'amollissait. Tantôt pour louer les morts qui lui étaient chers, tantôt pour exprimer ses inquiétudes ou ses joies, il trouvait des accents émus jusqu'à la tendresse ou superbes jusqu'à la sublimité. Son style se tempérait alors des plus exquises délicatesses ; sa pensée se dégagait avec des grâces qui étonnaient et charmaient. Ce n'étaient que des éclaircies. « Mon âme est bonne, disait un jour M. Veillot avec une sincérité ingénue, mais je ne le montre pas assez. » Non vraiment, il ne le montrait point assez. Son souci habituel le ressai-

(1) Lettre du 25 mai 1851. (*Correspondance*, t. IV, p. 316.)

sissait bientôt, celui de surprendre le point faible de son adversaire, de le terrasser, d'user sans pitié de la victoire. Par-dessus tout, il méritait qu'on lui appliquât le mot de Saint-Simon sur le duc de Bourgogne : « Il voyait le ridicule avec une justesse qui assommait. » Non seulement il le voyait, mais il le fixait si bien que l'œil du lecteur ne pouvait plus voir autre chose.

Le plus extraordinaire, c'était que ce talent, libre jusqu'à la licence, ait pu s'adapter au parti catholique. On avait vu de ces puissants railleurs, mais railleurs contre les formes religieuses, ou du moins sceptiques. Voici que Voltaire s'était fait ultramontain, hantait les sacristies et de plus s'en vantait. Par un bizarre contraste, il se trouvait que le plus impétueux des polémistes était aussi le plus croyant des fidèles : l'homme le plus démocrate en ses allures se montrait le plus gothique en ses revendications. Cependant de la sacristie les flèches pleuvaient si dru qu'elles couvraient tout le camp ennemi et s'égarèrent parfois sur les lisières. C'est que le rude jouteur avait des haines vigoureuses et en avait beaucoup. Il haïssait d'abord tous les détracteurs de sa foi, il les haïssait sans merci et volontiers eût répété le mot de Joinville sur les Sarrasins : « Mon ami, fonçons sur cette chiennaille. » Il haïssait ensuite les neutres, les indifférents, les éclectiques. Il haïssait aussi certaines tendances, l'égoïsme bourgeois, la morgue universitaire, le formalisme parlementaire. Enfin ses méfiances s'étendaient à tous ceux qui, même dans le catholicisme, lui semblaient d'orthodoxie suspecte ou de zèle refroidi : à ceux-là il réservait quelques-uns de ses traits, non les moins aiguisés ; et, comme il s'agissait d'anciens amis dont il savait les faibles, il ne dédaignait pas de les frapper au plus sensible endroit.

Après dix ans de journalisme, M. Veuillot avait son parti, ses clients fidèles, presque ses fanatiques. Parmi eux, les plus importants, c'étaient les membres du clergé rural qui, presque unanimement, lui étaient acquis. « Les curés, disait le rédacteur en chef de l'*Univers*, sont éperdus de bonheur dès qu'ils me voient : je suis fait pour les divertir (1). » A quel point il

(1) *Correspondance*, t. I^{er}, p. 180.

les divertissait, on se l'imagine aisément. Tout ce qu'ils détestaient eux-mêmes, Louis Veillot le combattait : toutes les tyrannies, petites ou grandes, qu'ils avaient subies sans oser les secouer, il les terrassait sous le ridicule et le mépris : il les fournissait d'esprit, d'arguments, de littérature, de théologie, et avec une générosité qui ne comptait pas. A cette communauté des antipathies ou des rancunes, se joignait un autre attrait. Quand, sous le régime de Juillet, les curés de campagne recevaient les circulaires ou les brochures de M. de Montalembert, ils se sentaient intimidés presque autant que charmés. Le fier langage du gentilhomme les tenait un peu à distance et souvent passait au-dessus d'eux. Tout autre était l'*Univers*. Là ils retrouvaient le langage populaire qu'ils aimaient : point de ces distinctions qui leur échappaient ; point de ces nuances trop délicates où ils se perdaient ; mais une allure ronde, franche, vive ; des bons mots pas trop raffinés ; de vigoureux croquis à la plume tellement ressemblants qu'ils y reconnaissaient trait pour trait leurs adversaires ; quelque chose de démocratique et de dévot, de virulent, de grossier même, et avec cela des élans de foi qui les ravissaient. Avec son esprit sagace et avisé, Louis Veillot savait où résidait sa force : « Ce sont les curés de campagne qui ont fondé l'*Univers* », écrivait-il en 1854 (1). Rien n'était plus vrai.

Cette allure agressive eut cependant ses périls. Voici les principaux.

Il y avait deux hommes dans M. Veillot : un chrétien très humble, très digne de respect, très appliqué à pratiquer toutes les vertus, même la charité, et un polémiste enflammé uniquement soucieux de la guerre. Souvent, au milieu des plus édifiants discours du chrétien, le polémiste se jetait à la traverse et ouvrait des parenthèses qui oubliaient de se fermer. A l'ancienne apologie chrétienne, courtoise autant que grave, avait été substitué le défi. L'excuse était que l'apologie ne se lirait guère tandis que l'article de journal, au tour imprévu et violent, arriverait en toutes les mains. Que l'article fût lu, on ne le

(1) *Correspondance*, t. I^{er}, p. 455

pouvait nier, mais il l'était avec d'autres fruits qu'on ne l'espérait : s'il charmait les ardents, il risquait d'attrister les faibles, les indécis qui s'éloignaient pour ne plus revenir. On connaît ces cathédrales du Toulousain ou de l'Albigeois, fouillées à l'intérieur avec toutes les délicatesses de l'art gothique, mais au dehors hérissées de tours formidables et faites pour la bataille autant que pour la piété. Il semble que M. Veillot ait construit à l'image de ces monuments étranges l'Église qu'il avait rêvée : au dedans, un peuple choisi, zélé et fidèle, rend à Dieu des hommages sincères autant qu'ardents : sur les murailles, de hardis lutteurs épient l'horizon, prêts à écraser de leurs bombardes non seulement les ennemis, non seulement les neutres, mais tous ceux dont l'étendard se tempérera de nuances incertaines ou douteuses. Le temple a ses dévots, triés avec un soin jaloux ; mais la porte en est close, et elle s'ouvre à de telles conditions que nul n'ose plus y frapper.

A ce danger de l'intolérance se joignait celui d'une intervention quotidienne dans des affaires soustraites jusque-là au jugement de la presse. L'*Univers*, cet humble serviteur de l'Église, avait des témérités qui contrastaient fort avec sa soumission. Il discutait ce que le journalisme catholique n'avait jamais discuté avant lui, à savoir les actes des évêques, leurs tendances, leur gouvernement intérieur. La faculté même de l'éloge impliquait la faculté contraire, et on en usait librement vis-à-vis de vieux prêtres, modèles de vertus, mais suspects de gallicanisme. On s'habitua peu à peu à distinguer les bons évêques qui étaient de plus en plus nombreux, et... les autres, les autres qui sans doute n'étaient pas mauvais, mais qu'on s'appliquait à isoler. Sous les formes de la vénération se cachait le contrôle, la surveillance, une sorte de patronage qui avait un air de domination. Plusieurs prélats le sentaient et en exprimaient leurs regrets. « Je suis ému des témérités de ce presbytérianisme plus dangereux que jamais », écrivait dès 1851 l'évêque d'Angers (1).

Le plus grand mal qui pût arriver, c'était que M. Veillot

(1) Lettre de Mgr Angebault, évêque d'Angers, à M. l'abbé Darboy, 24 juillet 1851. (*Vie de Mgr Darboy*, par le cardinal FOULON, p. 127.)

créat, à son insu même, une école faite à l'image non de ses éminentes qualités, mais de ses défauts.

Qu'on se transporte dans ces presbytères ruraux où l'*Univers* était attendu comme un hôte aimé et était souvent la seule distraction de l'existence quotidienne. L'article était lu, relu, puis passé à un confrère trop pauvre pour se le procurer de première main. Il en était de même le lendemain et tous les jours. On sait l'effet d'une lecture presque unique, régulièrement répétée, lentement assimilée dans la solitude. Peu à peu le prêtre se moulait sur le journaliste ; il en prenait le ton ; inconsciemment il en retrouvait dans sa mémoire les formules. Ces formules, il les portait dans la chaire. Ce qui dans le journal n'était que grossissement de pamphlétaire résonnait d'un son étrange sur des lèvres faites pour prier et bénir. Comme dans la vie de ces humbles curés de campagne, les ennuis et les mécomptes dépassaient souvent les joies, il arrivait que les agressions ou les violences étaient ce qui plaisait le plus et se copiait le mieux. Et puis, toutes les contrefaçons se ressemblent : l'imitateur, impuissant à reproduire son modèle, croit se rapprocher de lui en l'exagérant. « Je mets du vinaigre dans mon encre, a dit Louis Veuillot, je n'y mets pas du poison (1). » Le poison, les respectables prêtres étaient incapables de l'ajouter : seulement ils ajoutaient encore du vinaigre, comme ces paysans qui pensent accroître la vertu des médicaments en doublant la dose du médecin. Le résultat était extraordinaire, et tel que l'âme, saine et droite, du grand pamphlétaire l'eût répudié. Des hommes excellents, réservés par piété, paisibles par nature et par état, modestes par ignorance du monde et de la vie, dépouillaient leur caractère et se revêtaient de violence comme d'une armure mal adaptée à leur taille et à leurs mains. Ainsi se formait dans les cures de campagne, dans certains séminaires, dans certains groupes catholiques, une école audacieuse, quoique au fond peu sûre d'elle-même, arrogante et inexpérimentée, intolérante de langage bien plus que de cœur, hautaine et insuffisante, maudissant en bloc et le siècle et

(1) *Mélanges*, 3^e série, t. III, p. 293.

les contemporains. L'humilité chrétienne, toujours dominante au fond des âmes, donnait parfois à ces témérités une fin inattendue : par scrupule, les provocations s'arrêtaient tout à coup : l'agression se faisait timide au point de reculer. Mais ces reculs mêmes aggravaient le mal, loin de l'atténuer ; car les ennemis de l'Église, après avoir triomphé de l'intolérance de leurs adversaires, triomphaient une seconde fois de leur prétendue faiblesse.

Ces dangers n'apparurent point tout d'abord. Mais dès le début de l'Empire, ils devinrent nettement visibles. C'est alors qu'un groupe de catholiques avait entrepris de les signaler.

C'étaient d'anciens alliés de M. Veuillot. Avec lui, ils avaient combattu pour la liberté d'enseignement. La loi de 1850 une fois votée, l'alliance avait cessé, sans faire place encore à l'hostilité. Mais les dissentiments étaient trop profonds pour que, tôt ou tard, la division n'éclatât pas. Ces catholiques avaient aussi leur programme, programme tellement différent de l'autre que la similitude de foi dogmatique semblait pour ainsi dire le seul point commun. Vivant dans leur siècle et l'aimant, ils avaient conçu la généreuse pensée de l'amener à l'Église, dût l'Église, ses principes saufs, faire quelques pas vers lui. « Sans penser beaucoup de bien de la société moderne, écrivait l'un d'eux, je crois que Notre-Seigneur peut s'asseoir à son banquet aussi bien qu'à celui du péager et aux noces de Cana (1). » Comme ils avaient grandi sous les régimes libres, ils ne se croyaient point tenus de les désavouer et surtout n'imaginaient point que le goût de la servitude pût être une condition de la vertu. Dans leurs pensées plus flottantes que précises, et généralisées à dessein pour n'éloigner personne, il eût été aisé de découvrir des erreurs, des illusions surtout ; ces illusions mêmes avaient une source si généreuse que leur mémoire n'en saurait être atteinte. Ils étaient d'origine, d'état, de fortunes diverses, mais réunis par le même dessein, celui d'acclimater leur foi dans les âges nouveaux. Nous connaissons déjà le plus grand d'entre eux, Montalembert. A côté de lui, apparaît Lacordaire,

(1) Lettre du prince de Broglie à Mme Swetchine, 9 novembre 1852.

l'ami de sa jeunesse, bien que très différent de lui; libéral, mais tantôt avec une nuance démocratique, tantôt avec une sorte de solennité classique; Lacordaire, d'éloquence inégale, mais sublime par endroits; de style tendu, mais grandiose, de manières graves et de cœur tendre jusqu'à la passion; Lacordaire ayant gardé au front quelques traces de Lamennais son maître, humble et saint avec des éclairs altiers, soumis, mais avec des révoltes aussitôt étouffées sous la plus austère pénitence; vibrant, quoique toujours contenu; fiévreux, quoique toujours pur. Au-dessous de ces deux grands hommes se dessine une physionomie aisée à reconnaître, celle de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, généreux lui aussi, quoique avec moins d'abandon et de volontaire effacement, d'un esprit persévérant et hardi, mesuré et plein de calculs, actif autant que personne, merveilleusement propre à s'assimiler ses propres études et surtout à utiliser le travail d'autrui, presque toujours maître de lui-même, bien qu'emporté par accès, résolu avec une nuance impérieuse et volontiers dominatrice. Sur le même rang se détache M. de Falloux, devenu tout à coup célèbre en 1849 par son court et fécond ministère, habile, courageux, plein de vues politiques, catholique, mais non exclusivement, car un autre souci le travaille, celui du parti légitimiste qu'il aspire à conseiller. Puis, à l'arrière-plan, un peu effacés encore au milieu de leurs illustres amis, se montrent les deux derniers venus du groupe. L'un, de grande race littéraire, de talent déjà mûr, d'âme haute et austère, de foi sincère, mais rattaché par sa naissance aux traditions parlementaires plus encore qu'aux traditions catholiques, semble hésiter un peu à pénétrer jusque dans le temple : c'est le prince Albert de Broglie. L'autre, M. Cochin, est le plus jeune et, à ce titre, le plus aimé : en lui se personnifie le désintéressement qui ne calcule jamais, l'esprit le plus fin uni à la bonté la plus tendre, l'éloquence familière et élevée, joyeuse et émue, l'activité qui se donne sans relâche et ouvre, pour mieux servir, les sources mêmes de la vie : la récompense (au moins celle de la terre) ne couronnera point son existence trop courte, et il répandra, dans une demi-ombre, au milieu de bénédictions obscures, les trésors d'une

âme digne du plus haut destin. — Tel est le groupe de ceux que, par une désignation mal interprétée plus tard, on appellera les *catholiques libéraux*. Autour d'eux se pressent des hommes de moindre renom, M. Lenormant, M. Foisset; puis des alliés d'occasion, l'illustre Ozanam déjà frappé à mort, M. Sauzet, M. de Melun, M. de Corcelles. De loin, de très loin même, retenu par la double réserve de son caractère et de son Ordre, le très saint Père de Ravignan suit d'un œil bienveillant et attendri ces nobles soldats du Christ. Eux cependant, forts de leur droiture et de leur mutuelle amitié, s'encouragent à poursuivre leur œuvre. Ils ne la poursuivent pas sans quelques retours mêlés de tristesse. Plusieurs pressentent que l'âge démocratique qui commence dédaignera par-dessus tout les nuances, qu'ils plieront sous le rude poids des objections contraires, qu'ils seront plus respectés qu'influents, que leur action s'exercera moins sur le pays que sur un salon fort agrandi : de là des doutes, mais qu'on se communique à peine et qui n'altèrent point la commune ardeur.

Entre les deux fractions du parti catholique, le coup d'État avait consommé la séparation. M. Veuillot célébra bruyamment la politique triomphante, vanta « l'homme simple et bon... le grand homme qui avait rétabli le vicaire de Jésus-Christ sur son trône », railla « les chagrins du libéralisme... le petit et plat dénigrement des parlementaires », et rencontra dans cette évolution l'assentiment presque unanime du clergé. — Tout autre fut l'attitude des catholiques libéraux, ou violemment hostiles comme le Père Lacordaire, ou opposants comme M. de Falloux, ou prudemment réservés comme Mgr Dupanloup. Montalembert lui-même, après une courte adhésion à la politique du 2 décembre, s'était rejeté vivement en arrière et avait, dès la proclamation de l'Empire, donné à ses amis un moment délaissés un gage éclatant de son retour : c'est alors, en effet, qu'il avait écrit, sur les *Intérêts catholiques au XIX^e siècle*, un livre où il flétrissait « les aventuriers de plume qui prennent leurs ébats sur la tombe provisoire de la liberté », où il dénonçait avec mépris ceux qu'il appelait : « les Thersites du camp victorieux », et où il se rangeait lui-même, pour n'en plus sortir, dans le camp des vaincus.

Un incident survint, très minime en lui-même, mais qui, dans le silence de la politique, préoccupa plus que de raison les esprits et accentua la rupture entre les catholiques.

Maitre du clergé, très influent sur l'épiscopat, garanti par son adhésion chaleureuse contre les censures gouvernementales, le rédacteur en chef de l'*Univers* contenait de moins en moins sa verve et distribuait ses railleries à doses presque égales entre les ennemis de l'Église et ceux qui, dans l'Église, ne se coloraient point de ses propres nuances. Surtout il se plaisait à des thèses plus paradoxales encore que pieuses, et volontiers les eût imposées comme des dogmes. Or, vers la fin de 1852, il arriva qu'un chanoine du diocèse d'Orléans critiqua assez vivement, au point de vue théologique, un ouvrage de Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne, personnage très éminent, de haute vertu, de grande piété, et très cher à M. Veuillot. Celui-ci, piqué au vif, prit la plume et critiqua à son tour les critiques du chanoine. A cette exécution il consacra cinq articles, au bout desquels il abandonna le pauvre abbé, en lui reprochant, pour dernier trait, son esprit de raillerie. L'abbé Gaduel (ainsi s'appelait le prêtre) n'avait qu'une ressource, c'était de porter ses doléances à l'autorité épiscopale, et il n'y manqua pas. L'archevêque de Paris était alors Mgr Sibour. On ne pouvait dire de lui qu'il fût autoritaire ou libéral, car il avait été l'un et l'autre et presque toujours avec excès. C'était un prélat vertueux, bienveillant, à idées souvent élevées, zélé pour toutes les œuvres, très soucieux de l'instruction et de la dignité morale de ses prêtres, mais avec cela un peu vain, souvent irréfléchi, d'imagination mobile et plein de projets successifs. Les catholiques libéraux étant peu en crédit, il évitait de se solidariser avec eux; mais comme il se piquait de beaucoup de tolérance, il prisait moins encore l'*Univers*. Un de ses desseins favoris était même de lui substituer un organe catholique selon son cœur : il voulait qu'il fût grave, bien rédigé, toujours intéressant, quoique sérieux, abondant en nouvelles, jamais médisant surtout, et s'étonnait fort que la chose présentât quelque obstacle. Dans ces dispositions, il accueillit avec un empressement extrême la requête de l'abbé Gaduel. Allant du premier

coup jusqu'au bout de ses droits, il défendit par ordonnance à ses prêtres la lecture de l'*Univers*. De son côté, M. Veillot était allé, lui aussi, jusqu'au bout des siens, et déjà était parti pour Rome afin d'interjeter appel de la sentence du prélat. Ce fut alors dans le parti catholique une grande rumeur : à qui le Saint-Père attribuerait-il la victoire? Serait-ce à M. Veillot et à l'*Univers*? Serait-ce à l'archevêque et, par contre-coup, à Montalembert et à ses amis? Rome n'a point de ces rapides façons de faire : elle dit rarement non, plus rarement oui, prodigue à tous les bonnes paroles et laisse le temps user les colères. Il semble néanmoins que le Saint-Père ait marqué pour le journaliste quelque préférence. Il le reçut avec une bonté paternelle, et faisant allusion à son premier voyage à Rome qui avait amené sa conversion : « Vous êtes venu autrefois ici, lui dit-il, pour le baptême. Vous y venez aujourd'hui pour la confirmation... Votre œuvre est bonne, excellente, ajouta-t-il; mais évitez les querelles, respectez les évêques; ils sont très bons en France. — Oui, Saint Père, ceux qui vous aiment (1). » Du fait isolé de cette audience, il ne fallait pas tirer trop de conséquences, et le soir même, en un mot plein de finesse, Mgr de Mérode prémunissait M. Veillot contre les trop grands espoirs. « Pie IX, lui disait-il malicieusement, est très bon, n'aime pas à affliger : aussi à ses critiques on doit ajouter le double, et de ses éloges on doit retrancher la moitié (2). » A la faveur de cet entretien si bienveillant s'ajouta bien vite un autre témoignage. M. Veillot avait écrit à Mgr Fioramonti, secrétaire des lettres latines, pour lui exposer sa conduite et lui soumettre sa résolution de continuer son œuvre ou de l'interrompre suivant le vœu du Saint-Père. Le Pape se fit remettre la réponse du prélat et en corrigea lui-même quelques expressions, « de peur, disait-il, d'affliger M. Veillot (3) ». Cette réponse était telle que le rédacteur en chef de l'*Univers* pouvait la désirer : c'était en général un encouragement, tempéré, à la vérité, par quelques conseils de mansuétude. Pendant

(1) Louis VEUILLOT, *Correspondance*, t. II, p. 19.

(2) Louis VEUILLOT, *Correspondance*, t. II, p. 24.

(3) M. l'abbé de LADOUÈ, *Vie de Mgr de Salinis*, p. 302.

ce temps, en France, les prélats bataillaient de leur mieux : celui-ci, à l'exemple de Mgr Sibour, mettait l'*Univers* en interdit : celui-là, au contraire, en conseillait fort la lecture : de plus en plus, parmi les évêques comme dans la société catholique, deux camps se dessinaient, et de ces vénérables mains s'échappaient des traits soigneusement aiguisés. Au moment où elle semblait le plus vive, la querelle s'apaisa. Fort de la demi-approbation qu'il avait obtenue et satisfait de ce succès, M. Veillot écrivit le 22 mars 1853 à l'archevêque de Paris qu'il renoncerait à son appel si lui-même voulait bien retirer son ordonnance. Le 8 avril, Mgr Sibour rapporta son décret d'interdiction. « Monseigneur a frappé trop fort et a reculé trop vite, dirent les amis du prélat (1). » Dans l'entrefaite, le Pape, sous la forme d'une Encyclique, convia à la concorde tous les catholiques de France. Dans ce grave document, tout était dosé avec soin pour qu'aucun parti n'eût le droit de triompher. L'épiscopat était exhorté à la bienveillance vis-à-vis de la presse religieuse : voilà la leçon pour l'archevêque. Louis Veillot recevait aussi la sienne. « Les enfants de Dieu, disait la lettre pontificale, doivent être pacifiques, doux de cœur, simples dans leurs paroles, unis d'affection, fidèlement attachés entre eux par les liens de la charité. »

De part et d'autre, la réconciliation parut sincère. Lorsque M. Veillot revint à Paris, Mgr Sibour le reçut, lui prit les mains, l'embrassa même. De son côté, M. Veillot semblait transformé. « Je suis résolu, écrivait-il à Mgr de Bonnechose, à éviter autant que possible toutes les polémiques intérieures (2). » Ce ferme propos dura peu. Les « polémiques intérieures », un instant désavouées, étaient pour l'*Univers* non seulement une habitude déjà vieille, mais une nécessité. Comment remplir le journal sans débats parlementaires, sans correspondances étrangères, sans la ressource des feuilletons ou des revues, théâtrales, réprouvés par les scrupules des lecteurs? Restait à la vérité l'attaque ou la défense contre la presse antireligieuse.

(1) Mgr FOULON, *Vie de Mgr Darboy*, p. 149.

(2) Lettre du 21 mars 1853. (*Vie de Mgr de Bonnechose*, par Mgr BESSON, t. I^{er}, p. 334)

« Lorsque j'ai été huit jours sans dire que le *Siècle* est bête, écrivait familièrement Louis Veillot, il me semble qu'il me manque quelque chose (1). » Mais, si grande que fût de ce côté sa dépense, il lui restait une ample provision de malice, et, comme il n'aimait pas à faire d'économies, il utilisait contre ses anciens amis sa verve inemployée. Les anciens amis eux-mêmes, sous prétexte de se défendre, devenaient parfois provocateurs : exclus de la vie publique, l'inaction leur pesait ; ils supportaient mal leur influence restreinte : de là une humeur souvent assombrie et une façon un peu aigre de prêcher la tolérance. C'est ainsi que la querelle se poursuivit, et se poursuivit en s'envenimant.

Tout devint occasion de mutuelles blessures. Mgr Dupanloup ayant été élu à l'Académie, l'*Univers* loua, mais avec une forte dose de persiflage, la nouvelle alliance entre l'épiscopat et l'Institut. Un peu plus tard, au commencement de 1855, une lettre de Montalembert, pleine d'amertume contre l'*Univers*, parut dans une revue italienne. Louis Veillot avait jusque-là ménagé ce glorieux soldat de l'Église, et au fond l'aimait. « J'espère, disait-il, que je laisserai toujours une planche sur le fossé qui nous sépare. » Cette fois, il répliqua, et avec une condescendance dédaigneuse plus offensante qu'une injure. « Nous pardonnons à M. de Montalembert ses procédés : jadis nous les lui pardonnions en considération de l'avenir ; maintenant nous les lui pardonnons en considération du passé (2). » Dans le même temps, les catholiques libéraux entreprirent de refondre à leur profit le *Correspondant*, vieille revue très honorable, mais qui traînait depuis de longues années une existence difficile. Louis Veillot n'aimait pas qu'on parlât à côté de lui : il lui plaisait que l'*Univers* fût non seulement le principal organe religieux, mais, comme le disait un jour un évêque (3), une *institution catholique*. Voici en quels termes il souhaita la bienvenue à son confrère : « Le *Correspondant* a vingt-sept années d'existence : depuis que nous le connaissons, il est toujours

(1) *Correspondance*, t. VI, p. 196.

(2) *L'Univers*, 16 mars 1855. (*Mélanges*, 1^{re} série, t. I^{er}, p. 539.)

(3) Mgr Parisis, évêque d'Arras.

« occupé à renaître. Trente-six volumes déjà publiés, et il « demande à débiter. » Cette ironie cachait peut-être quelque inquiétude. La revue, non pas nouvelle, mais rajeunie, débuta brillamment, et il n'est que juste d'ajouter que c'est contre l'*Univers* qu'elle fit ses premières armes. En termes d'une précision courtoise et cruelle, M. Albert de Broglie dénonça la nouvelle polémique religieuse. M. de Falloux, de son côté, retraça l'*Histoire du parti catholique*, et ne fut pas loin d'égaliser ses adversaires en violence. L'abîme se creusait, et sur le fossé n'existait même plus cette planche dont avait parlé en un jour de sagesse M. Louis Veillot.

Les séparations mêmes des vacances n'apaisaient point les âmes. Les catholiques libéraux se réunissaient, tantôt au Bourg d'Iré, chez M. de Falloux, tantôt à la Roche-en-Breny, chez M. de Montalembert. De la Roche-en-Breny, l'excellent M. de Melun écrivait un jour à M. de Falloux : « Nous passons nos « journées à courir non le cerf, mais le Veillot (1). » De ces conciliabules sortaient des plans de défense, des échanges de pensées qu'on fixait par écrit. Pendant ce temps, Louis Veillot courait les plages de Bretagne ou les campagnes du Poitou. Il visitait moins les châteaux que ses aristocratiques amis, mais beaucoup plus les presbytères. Comment il y était reçu, lui-même a pris la peine de le raconter. « J'ai dîné à Lannion avec « une quarantaine de prêtres ; Montalembert y a été écrasé en « la personne de son unique ami qui s'est avoué vaincu (2). » « On me traite en évêque », écrit-il ailleurs (3). Le mot n'était pas excessif. Il assistait aux distributions de prix des séminaires ; on lui lisait des vers ; on l'applaudissait quand il entrait dans les réfectoires ; on lui donnait des aubades, et lui, en retour, il donnait des congés. Tout cela offusquait quelques prélats, mais charmait les curés. Ceux-ci ne se lassaient pas d'entendre ce joyeux convive, spirituel, libre diseur, intarissable, qui, tour à tour, les égayait de ses bons mots ou les édifiait par sa piété. Lui-même n'était pas moins ravi. « Si j'avais besoin de refonder

(1) *Correspondance inédite.*

(2) Lettre du 20 août 1854.

(3) Lettre du 31 juillet 1858. (*Correspondance*, t. VI, p. 280.)

« l'*Univers*, il suffirait que Dieu me donnât assez d'estomac et « mon directeur assez d'argent, pour faire un tour de France ; « je rapporterais des abonnés (1). » Le malheur, c'est que, de part et d'autre, les propos étaient répétés, dénaturés, grossis, et fournissaient à la malveillance mutuelle un nouvel aliment. Quelques-uns, non mêlés aux luttes, s'ingéniaient à calmer les colères. Tel était le Père de Ravignan, alors presque au terme de sa carrière. Il donnait à M. Veuillot de sages conseils que celui-ci écoutait avec respect, se promettait de suivre et suivait, en effet, jusqu'à ce que sa plume l'entraînât. Puis, s'adressant à M. de Falloux, fort attristé par des attaques où il voyait de l'ingratitude, il le consolait et lui rendait un témoignage singulièrement précieux sur des lèvres si saintes. « Oui, lui disait-il, « c'est vous qui après Dieu avez rendu à l'Église une de ses « plus chères libertés, et il ne faudrait pas qu'on l'oubliait « jamais (2). »

En 1856, les catholiques libéraux, de plus en plus mécontents et effrayés, entreprirent d'exposer au Souverain Pontife leurs doléances contre l'*Univers*, qui, « par son intolérance, « transformait, disaient-ils, les indécis en adversaires, les adversaires en ennemis ». M. Sauzet, choisi par eux comme interprète, alla à Rome, fut reçu par le Saint-Père, lui communiqua les appréhensions de ses amis. « L'*Univers* n'est pas mon organe « attitré », répéta Pie IX à plusieurs reprises, mais il se refusa à aucune désapprobation publique (3). — Plus soutenu que désavoué à Rome, l'*Univers* grandissait chaque jour en autorité dans le clergé. C'est alors qu'un prêtre du diocèse de Paris, M. l'abbé Cognat, imagina de puiser dans le corps même du journal la preuve matérielle de ses exagérations et de ses témérités. Sous ce titre : *L'Univers jugé par lui-même*, il rassembla tous les articles, tous les fragments, toutes les phrases qui révélaient l'intolérance dans les doctrines ou la violence envers les

(1) Lettre du 23 juillet 1856. (*Correspondance*, t. V, p. 363.)

(2) Lettre à M. de Falloux, 10 juillet 1856. (M. DE FALLOUX, *Mémoires*, t. II, p. 281.)

(3) Lettre de M. Sauzet à M. de Falloux. (M. DE FALLOUX, *Mémoires*, t. II, p. 336-340.)

personnes. Il est douteux, que parmi les catholiques libéraux, tous aient connu ce dessein ou l'aient approuvé. Montalembert se contenta de prêter la collection du journal. C'est au séminaire d'Orléans que le manuscrit fut mis au net (1). Quant à Mgr Sibour, il fut, assure-t-on, le véritable inspirateur du travail, l'encouragea de toutes ses forces et en pressa l'achèvement. Au mois de juillet 1856, le livre parut. Il parut d'abord sous le voile de l'anonyme, et ce n'est que plus tard qu'on en connut l'auteur. Dans le monde épiscopal et religieux, l'animation fut grande. Parmi les prélats, ce fut à qui louerait la brochure ou la condamnerait. *L'Univers*, se jugeant diffamé, traduisit le diffamateur devant le tribunal de la Seine. Le 24 et le 31 décembre, M. Josseau plaida pour le journal, en refit l'histoire sous forme d'apologie, releva avec vivacité certaines inexactitudes dans les citations. M. Dufaure devait répondre. Il ne le fit pas. Voici quel événement porta tout à coup ailleurs les préoccupations des catholiques.

Le 3 janvier 1857, Mgr Sibour s'était rendu dans l'après-midi à Saint-Étienne du Mont, où on célébrait la neuvaine accoutumée en l'honneur de sainte Geneviève. Après avoir accompli ses dévotions, il fit le tour de l'église, bénissant les fidèles agenouillés sur son passage. Il venait de rentrer dans la nef et franchissait la barrière, près de la porte d'entrée, lorsque, du milieu des assistants, un homme s'élança sur lui, brandit un couteau et l'en frappa. L'archevêque fit deux pas encore, puis s'affaissa : « Mon Dieu ! mon Dieu ! le malheureux ! » murmura-t-il ; puis il perdit connaissance. La blessure n'était pas seulement mortelle, mais foudroyante. Transporté à la sacristie, le prélat rendit presque aussitôt le dernier soupir.

Le meurtrier n'avait fait aucun effort pour s'enfuir. Bien au contraire, élevant en l'air son arme ensanglantée, il s'était écrié d'une voix forte : *A bas les déesses !* La singularité de ce cri que nul n'expliquait fit croire d'abord à un acte de folie. On y crut d'autant mieux que l'archevêque, doux toujours, presque toujours bienveillant, n'était point d'un caractère à attirer les

(1) Voir Mgr FOULON, *Vie de Mgr Darboy*, p. 189. — Voir aussi *l'Univers*, 15 février 1889.

inimitiés. Une première enquête, faite à la mairie du XII^e arrondissement, révéla le nom de l'assassin. C'était un prêtre interdit, âgé de trente ans, qu'on appelait Verger. Tout jeune encore, une protection généreuse l'avait fait entrer au séminaire de Notre-Dame des Champs. L'abbé Dupanloup, alors directeur de cette maison, avait bientôt deviné quelques-uns de ses instincts désordonnés. « Voilà, avait-il dit un jour, un jeune homme « qui ne fera pas honneur à l'état ecclésiastique (1). » Malgré ces pronostics, Verger était entré au grand séminaire de Meaux et avait reçu les saints ordres. Prêtre, il avait aussitôt frappé ses supérieurs par ses étrangetés : ce n'était pas qu'il fût sans talent, mais il était ambitieux, orgueilleux, d'esprit inquiet, quoique de mœurs pures. « Ballotté de poste en poste », comme il le disait lui-même, il était venu se perdre dans Paris, ce refuge commun de tous les prêtres rejetés de leurs diocèses, soit pour indiscipline, soit pour libertinage ou témérité de doctrine. Le dogme de l'*Immaculée Conception* l'avait, on ne sait pourquoi, excité au plus haut point : ainsi s'expliquait le cri proféré après l'assassinat. Il avait attaqué publiquement la récente décision de l'Église, si publiquement qu'il avait fallu l'interdire. Cette rigueur avait achevé de l'exaspérer. Dans le fol orgueil de son esprit mal équilibré, il avait attribué à l'archevêque une haine personnelle contre lui : de là ses colères et l'attentat qui suivit.

La grandeur du forfait, la netteté des aveux, l'attitude du coupable qui ne manifestait ni remords, ni regrets, ni émotion, tout simplifiait la mission des juges. Un point cependant restait obscur : Verger n'était-il pas un maniaque plus encore qu'un criminel ? A cet égard, on rappelait les singuliers propos de l'accusé et les nombreuses incohérences de sa vie : on citait une lettre récente de l'évêque de Meaux, qui lui écrivait en ces termes : « Nous croyons que vous avez besoin d'être soigné « dans une maison de santé (2). » En dépit de ces indices, la

(1) Cour d'assises de la Seine, déposition de M. l'abbé Millaud. (*Gazette des Tribunaux*, 18 janvier 1857.)

(2) Cour d'assises de la Seine : plaidoirie. (*Gazette des Tribunaux*, 18 janv. 1857.)
— Ajoutons un fait que la plaidoirie n'a pas révélé. Quelque temps auparavant,

médecine légale n'hésita pas à affirmer la responsabilité du coupable. Jamais, croyons-nous, sauf aux époques révolutionnaires, les formalités de la justice ne s'accomplirent avec une plus redoutable célérité. Le crime avait été commis le 3 janvier : le 9, fut rendu l'arrêt de la chambre d'accusation ; le 10, eut lieu l'interrogatoire ; le pourvoi contre l'arrêt de renvoi, formé le 14, fut rejeté le 15. Le 17, les débats publics s'ouvrirent et la condamnation à mort fut prononcée. Le 29, le pourvoi en cassation fut rejeté et le même soir le recours en grâce. Puis, dans la nuit, à la lueur des torches, au milieu d'une foule immense, sur l'un des segments du rond-point de la place de la Roquette, se dressa l'appareil des bois de justice. Quelques heures plus tard, Verger, ce criminel extraordinaire et énigmatique autant que monstrueux, avait paru devant le souverain Juge.

Ce tragique événement suspendit quelque temps les dissensions des catholiques. Quand ils voulurent reprendre leurs querelles, ils éprouvèrent quelque honte à les poursuivre sur la tombe récemment fermée du premier pasteur de leur Église. De sages conseillers s'interposèrent. Entre M. l'abbé Cognat et l'*Univers*, une transaction intervint. L'*Univers* retira sa plainte : M. Cognat s'engagea à ne plus réimprimer sa brochure. Peu après, les luttes reprirent ; pendant les années 1857 et 1858, elles se prolongèrent, mais un peu assourdies et sans éclat trop fameux. Enfin, en 1859, une nouvelle période s'ouvre : dans cette période que nous retracerons plus tard, les catholiques oublieront, momentanément du moins, leurs démêlés intérieurs pour défendre, d'un accord commun, les prérogatives menacées du Pontificat romain.

VI

Ces querelles, quoique bruyantes à l'excès, n'absorbaient pas entièrement la société chrétienne. Son activité trouvait

un rapport du parquet de Melun avait conclu à l'internement de Verger dans une maison d'aliénés.

d'autres aliments et se déployait en des voies plus heureuses. Le mouvement de renaissance religieuse, inauguré après 1830, se poursuivait dans les âges nouveaux.

C'est au début de l'Empire que le clergé acheva d'installer les établissements d'instruction secondaire créés en vertu de la loi de 1850. Ces maisons d'éducation furent nombreuses, tellement nombreuses que, dans certains départements comme celui du Nord, elles se nuisirent par leur multiplicité. Le plus illustre des orateurs sacrés, le Père Lacordaire, ne dédaigna pas de diriger lui-même l'une des nouvelles écoles. Rentré dans le silence, non dans le repos, il restaura dans le département du Tarn l'ancien collège de Sorèze, le confia au tiers ordre enseignant qu'il avait fondé et mit tout son zèle à l'accroître et à l'embellir. Cette œuvre devait être à ses yeux l'occupation humble et bénie de ses dernières années. Dans cette belle solitude où le silence invitait au travail, il aurait voulu organiser tout un ensemble d'institutions littéraires et scientifiques, inaugurer, suivant sa propre expression, un *Port-Royal catholique* (1), et son âme, apaisée aux approches de la vieillesse, se repliait avec joie dans ces pensées.

La loi de 1850, en supprimant le monopole de l'enseignement secondaire, avait, quant à l'enseignement supérieur, maintenu les lois existantes. Il y eut alors dans l'Église une certaine tendance à briser, de ce côté aussi, les anciennes entraves. Déjà une école des hautes études, sous le nom d'*École des Carmes*, avait été créée. L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, avait grandement à cœur que son clergé, si la loi de 1850 se complétait jamais, ne le cédât en lumière à personne; dans cette prévoyance, il encourageait les élèves de ses séminaires à prendre leurs grades universitaires, et il y attachait un si grand prix qu'on le vit assister lui-même à la soutenance des thèses de quelques-uns d'entre eux. — Dans l'ancienne France, une corporation existait qui avait laissé de beaux et grands souvenirs de sagesse, de science et de tolérance, c'était la Congrégation de l'Oratoire destinée à la prédication, au haut enseignement

(1) M. FOISSET, *Vie du P. Lacordaire*, t. II, p. 296.

surtout. En 1852, l'abbé Gratry, l'abbé Pététot, l'abbé de Valroger la restaurèrent; à leur appel accoururent quelques jeunes disciples qui se révélaient déjà pleins de vertu et de promesses : tel était l'abbé Adolphe Perraud, aujourd'hui si justement illustre; tel était aussi l'abbé Perreyve, dont Mgr Sibour disait : « Il sera un jour l'honneur de mon diocèse » ; il le fut, en effet, et l'eût été plus encore si Dieu n'eût abrégé les jours de sa vie. — En attendant qu'il pût avoir ses chaires, le clergé occupait avec éclat quelques-unes des chaires officielles. A la Sorbonne, plusieurs des cours de la Faculté de théologie attiraient, malgré l'aridité des matières, une affluence inaccoutumée : là enseignaient l'abbé Maret, l'abbé Bautain, là enseigna aussi l'abbé Freppel, puis, un peu plus tard, l'abbé Gratry, souvent chimérique, étrange même, mais esprit éminent, penseur original qui, dans des échappées soudaines, montait parfois jusqu'au sublime. — A cet auditoire un peu restreint, le clergé préférait toutefois la vaste enceinte de ses églises. Mgr Sibour avait tenu à maintenir, malgré la disparition du Père Lacordaire, l'œuvre des *Conférences de Notre-Dame*. Cependant, le Père de Ravignan, déjà affaibli par la maladie, avait usé dans cette prédication ses dernières forces; en 1853, un autre prêtre, Jésuite lui aussi, lui succéda, ce fut le Père Félix, qui devait retenir pendant de longues années l'attention publique, non par les dons extérieurs que la nature lui avait refusés, mais uniquement par la netteté lumineuse de sa doctrine et l'austère conviction de sa foi.

C'est dans les fondations bienfaisantes de toutes sortes que la société chrétienne, ecclésiastique ou laïque, révélait toute sa fécondité. Confident des généreux sacrifices qui s'accomplissaient alors, Mgr Sibour avait coutume de dire : « Nulle part on ne donne plus ni mieux qu'à Paris. » La société de Saint-Vincent de Paul, fondée en 1833 par Ozanam et ses amis, prit alors, malgré quelques ombrages officiels, son entier développement : non seulement elle multiplia ses affiliations, mais elle étendit de tous côtés le cercle de ses œuvres; c'est ainsi qu'à la visite des pauvres furent joints les patronages d'écoliers et d'apprentis, les vestiaires, les bibliothèques, les fourneaux économiques,

les écoles du soir, les caisses d'épargne pour les loyers. D'autres créations, et en grand nombre, attestèrent une sollicitude particulière pour toutes les infortunes. En 1853, une œuvre fut établie, sous les auspices de Mgr Sibour, pour les enfants incurables. Cinq ans plus tard, rue Lecourbe, une maison destinée, elle aussi, à l'enfance malade ou infirme, fut ouverte par les Frères de Saint-Jean de Dieu. Les maisons de charité, les crèches, les salles d'asile se multiplièrent. Pour l'éducation professionnelle des jeunes filles, les fondations devinrent si nombreuses qu'on ne les compta plus. En 1853, une pauvre femme, d'humbles ressources et de grand cœur, institua, sous le nom de Sœurs de Saint-Paul, une communauté destinée à recueillir et à soigner les aveugles. Pour la vieillesse enfin, de nouveaux refuges s'ouvrirent : vers 1842, de la pieuse inspiration d'une servante aidée par deux jeunes filles, était né à Saint-Servan l'Ordre des *Petites Sœurs des pauvres*; c'est sous l'Empire que les Petites Sœurs, installées rue Saint-Jacques depuis 1849, développèrent à Paris leur Institut : elles s'établirent en 1851 rue du Regard; en 1853, rue de Picpus; en 1854, rue Notre-Dame-des-Champs. Quels que fussent les besoins de tant d'œuvres, les ressources manquèrent rarement : « Donnez beaucoup, disait un jour le Père Gratry, ouvrez vos cœurs à la compassion, à la miséricorde, à l'amour. Aimez beaucoup, donnez hardiment, follement. » Ce langage trouvait à Paris des oreilles dignes de l'entendre et des âmes dignes de le pratiquer.

Ces hommes qui donnaient de la sorte « hardiment, follement », qui donnaient leur argent, leur temps, leur cœur, avaient fini par être connus, tant ils multipliaient leurs excursions charitables, et souvent ils s'étonnaient qu'on les désignât partout par leur nom. On les voyait fréquemment, aux heures matinales, traverser rapidement le Luxembourg, puis gagner la rue Saint-Jacques, la rue d'Enfer, l'Observatoire, la rue Montparnasse, tous ces quartiers qui sont l'asile habituel de la misère et aussi le domaine privilégié de la charité. Parmi ces zélés serviteurs de la souffrance, plusieurs étaient entourés de particulières bénédictions : tel était l'illustre Ozanam; les dernières fois qu'on le vit au chevet des pauvres, c'était à la fin

de 1852; il était malade lui-même et portait sur ses traits les marques de ses forces épuisées; puis on ne le revit plus, et avec lui disparut l'une des âmes les plus admirables de ce siècle. D'autres étaient appelés à une carrière plus longue et presque aussi sainte : le vénérable M. de Melun, qui avait fait de la charité une profession, et la plus occupée de toutes; M. Adolphe Baudon, président général des Sociétés de Saint-Vincent de Paul; M. Cornudet, conseiller d'État, fonctionnaire intègre entre tous, indépendant devant le maître, humble devant les pauvres; M. Cochin, « le plus Parisien des catholiques et le plus catholique des Parisiens ». Dans ces mêmes quartiers de la rive gauche, on vit plus tard passer un prêtre jeune encore, déjà frappé de cécité, mais toujours à la recherche de quelque misère à soulager, de quelque âme à sauver : tout le monde le connaissait : à son aspect, quelques-uns se détournaient; beaucoup, en revanche, s'approchaient pour demander un conseil ou solliciter un bienfait : ce prêtre, nous l'avons déjà rencontré à Rome, au milieu des grandeurs mondaines qu'il n'a fait que traverser, c'est Mgr de Ségur.

Cette charité ingénieuse avait ses inspiratrices, elle en avait deux surtout, très différentes d'origine, mais qui méritent d'être rapprochées.

L'une était une Russe de haute condition, fixée à Paris dès sa jeunesse, schismatique de naissance et amenée, après de longues incertitudes, au catholicisme romain. On l'appelait Mme Swetchine. Chez elle se réunissaient presque chaque jour la plupart des hommes de bien dont nous venons d'évoquer la mémoire. Là s'élaboraient, au milieu du bruit des conversations courantes, tous les pieux projets qui serviraient l'Église, soulageraient les pauvres, ramèneraient à Dieu les âmes indécises ou égarées. Ce mélange de mondanité et de dévotion eût pu prêter à la raillerie. Ce fut l'art de Mme Swetchine de se garder de toute étrangeté, et d'empêcher que son salon se transformât jamais en oratoire ou en bureau d'esprit. Scrupuleuse jusqu'à l'austérité pour elle-même, elle pratiquait vis-à-vis des autres la tolérance et l'inspirait autour d'elle. La vérité qu'elle avait obstinément cherchée avec son intelligence,

elle l'exprimait doucement avec son cœur. Elle ne prêchait jamais, sinon par l'exemple, mais excellait à éveiller les saines inspirations. De sa nature un peu mystique et aussi de son origine grecque, elle tenait une certaine subtilité qui allait parfois jusqu'à la recherche, et souvent sa pensée se colorait de nuances tellement délicates que l'esprit s'usait à les saisir. Mais dans les heures graves, quand de ses avis pouvait dépendre quelque importante affaire publique ou privée, son langage se dépouillait de toute cette recherche; il était alors sensé et spirituel, ferme et tendre à la fois. Ceux qu'elle conseillait étaient les plus illustres de leur temps, Montalembert, M. de Falloux, le Père Lacordaire. Nul, parmi les hommes, ne résistait à sa direction, qui semblait presque infaillible, et on assure que, vis-à-vis des femmes, elle fut une vraie Sœur de charité. Elle exerçait sa domination morale avec cette simplicité naturelle et aisée qui est le fruit de la vraie modestie. A l'époque que nous racontons, elle s'avancait lentement vers la vieillesse, non sans de cruelles souffrances, mais avec la sérénité tranquille qui se puise dans la certitude des choses futures. Ses infirmités ne lui inspiraient qu'un seul regret, c'était qu'elles fissent obstacle à ses habitudes actives de bienfaisance. « Ne demandez à Dieu, disait-elle à ses amis, ni un jour de plus, ni une souffrance de moins. » Dans ses heures de loisir, de solitude, d'insomnie, elle se plaisait à recueillir au hasard ses pensées, à les fixer par le crayon, ce qui était, suivant sa propre expression, une manière de parler tout bas. Elle laissait ainsi involontairement les traces permanentes de la rare distinction de son esprit : car ces feuilles éparses, rassemblées par une amitié fidèle, devaient lui valoir une renommée posthume que sans doute elle n'ambitionna jamais.

L'autre inspiratrice de la charité parisienne en ce temps-là habitait, non comme Mme Swetchine le faubourg Saint-Germain, mais une modeste maison de la rue de l'Épée-de-Bois, au faubourg Saint-Marcel. C'était non dans un salon, mais dans l'humble parloir des Filles de la Charité, qu'elle prodiguait les trésors de son âme. Dans le monde où elle n'avait fait que passer, on l'avait appelée Jeanne Rendu. Tous les malheureux

la connaissaient sous le nom de Sœur Rosalie. Cinquante années de profession religieuse l'avaient initiée à tous les besoins, à toutes les épreuves, à tous les vices et aussi à toutes les vertus du pauvre. Dans ce faubourg Saint-Marcel, tour à tour exalté jusqu'à la colère, ou morne jusqu'à la consternation, elle avait vu s'abattre tous les fléaux, la guerre civile, l'épidémie, sans que son cœur vaillant et tendre se troublât jamais. La vue continuelle des misères endurcit souvent, même les âmes les plus secourables. Sœur Rosalie n'avait ni pu ni voulu habituer son cœur à la souffrance, et, à entendre ses paroles d'une effusion compatissante, on eût dit que chaque pauvre était le premier qu'elle rencontrât. Avec le temps, le quartier où elle exerçait son ministère était devenu son royaume, et nulle voix n'y était écoutée comme la sienne. Ce royaume même s'était agrandi. Comme le faubourg Saint-Marcel, misérable entre tous, avait des ressources infimes et des besoins immenses, l'humble fille de Saint-Vincent de Paul avait quêté au dehors et, les misères étant sans mesure, avait demandé sans mesure aussi. Tous ceux qu'elle avait visités avaient admiré sa fermeté douce, son langage simple, son bon sens, ses vues toujours larges et pratiques. En échange des aumônes, des avis furent demandés, et elle les donna avec tant de sagesse qu'elle rendit au centuple ce qu'elle avait reçu. Bientôt elle était devenue la conseillère de toutes les bonnes œuvres et, par surcroît, la confidente, la consolatrice de bien des tristesses cachées. Chaque jour, les plus illustres comme les plus humbles s'arrêtaient rue de l'Épée-de-Bois et franchissaient le seuil de la maison sainte. Sœur Rosalie ne se montrait ni au-dessus des plus petits, ni au-dessous des plus grands. Dans les années que nous racontons, elle était âgée, infirme, brisée de ses longs labeurs. Malgré le poids de la vieillesse, son activité n'avait pas diminué, ni surtout son influence. Un seul souci l'agitait, c'était de voiler aux yeux du monde un ascendant qui offusquait son humilité et que nul n'ignorait plus.

C'est seulement quand Dieu l'eut reprise qu'on sut tout ce qu'on avait perdu. Le 7 février 1856, le bruit se répandit que

Sœur Rosalie venait de mourir. A la lueur de ces flambeaux qui s'allument au chevet des morts apparurent toutes les nobles actions jusque-là pieusement cachées. Le soir, la nuit suivante, toute la journée du lendemain, une foule immense se dirigea vers la rue de l'Épée-de-Bois, jalouse de voir encore celle que déjà on proclamait sainte. Le 9 fut le jour des funérailles. Dès le matin, d'un bout à l'autre du faubourg Saint-Marcel, régnait le silence ému de la douleur et du deuil. A onze heures, sur le seuil de la maison des Sœurs, le cercueil parut, entouré des filles de Saint-Vincent de Paul, et les prêtres entonnèrent les psaumes chrétiens que couvrait par intervalles le bruit des sanglots. Les habitants avaient voulu que les restes vénérés, avant d'atteindre la paroisse Saint-Médard, parcourussent les principales rue du quartier, comme pour appeler sur chaque foyer une suprême faveur. Sur le pas des maisons les ouvriers s'agenouillaient, cherchant dans leur mémoire tout ce qu'ils savaient de prière. Quand l'Église eut achevé le divin sacrifice, le cortège se remit en marche dans le même appareil humble et triomphal, et le corbillard, qui n'avait d'autre ornement que sa pauvreté même, arriva au cimetière Montparnasse. Après les dernières invocations, la foule s'écoula, non pas cependant tout entière, car près de la fosse plusieurs pauvres demeurèrent jusqu'à la nuit à pleurer et à prier. Ceux que Sœur Rosalie avait soutenus et consolés tinrent à marquer par un souvenir le lieu de sa sépulture. Sur le modeste tombeau qu'ils lui élevèrent, ils gravèrent ces simples mots : *A Sœur Rosalie les riches et les pauvres*. Plus tard, un hommage lui fut rendu qui, n'offusquant en rien son humilité, dut lui plaire davantage. Sur l'emplacement de la maison de l'Épée-de-Bois et aussi au boulevard d'Italie, tout un ensemble de fondations charitables fut créé en mémoire d'elle et fut placé sous le patronage de sainte Rosalie. C'est là sans doute que l'âme de la sainte fille aime à revivre, et c'est sur ces lieux que, du haut du ciel, elle étend aujourd'hui encore ses bénédictions.

Ceux qui avaient vu ces funérailles ne croyaient point qu'ils pussent revoir pareil honneur dans la mort. Dieu voulut que,

deux ans plus tard, les mêmes témoignages de solennel regret entourassent une autre mémoire non moins sainte et non moins pure.

Un jour, en 1824, comme le Père de Ravignan venait de quitter le monde pour l'Église, Mgr de Frayssinous disait de lui en le montrant à ses amis : « Mes amis, s'il y a un royaume de Dieu, c'est à celui-là qu'il appartient. » Le 26 février 1858, le saint religieux, après trente années d'apostoliques labeurs, entra dans ce royaume de Dieu promis à sa jeunesse. Comme naguère à la rue de l'Épée-de-Bois, la foule se pressa au couvent de la rue de Sèvres où il avait expiré. Ce fut de part et d'autre la même unanimité de regrets; ce fut la même révélation d'actes pieux et héroïques; ce furent les mêmes prières un peu indécisées dont on ne savait si elles imploraient Dieu pour le mort ou si elles invoquaient le mort lui-même déjà dans sa gloire. Après trois jours de larmes, mais tempérées d'espérance, le même corbillard des pauvres qui jadis s'était arrêté devant la maison des filles de Saint-Vincent de Paul s'arrêta devant la maison des Jésuites et transporta jusqu'à Saint-Sulpice la dépouille sanctifiée et bénie. Comme aux obsèques de la Sœur Rosalie, une multitude de tout rang, de toute condition, de toute croyance même, suivait le cercueil, et la majesté des funérailles s'accroissait de tout ce que la pompe humaine avait dédaigné d'y mettre. Tandis que l'Église célébrait ses mystères, plusieurs se rappelaient cette vie si humble et si grande à la fois. Ils revoyaient leur saint ami sur son siège de magistrat, puis sous les ombrages d'Issy, enfin dans sa cellule de Jésuite. Ils le retrouvaient dans la chaire de Notre-Dame, simple avec une distinction suprême, ne recherchant ni les controverses ni les orages, et se contentant de ne pas les craindre, atteignant l'éloquence sans effets, sans efforts, par la seule onction de son langage, par la seule autorité de sa conviction, « vrai, tellement vrai, qu'il n'était pas seulement sincère mais la sincérité même (1) », prêchant sa foi moins par les arguments qui sor-

(1) *Le Père de Ravignan*, par le prince Albert DE BROGLIE. (*Journal des Débats*, 9 avril 1858.)

taient de ses lèvres que par la pieuse et sereine certitude que son âme et son regard révélaient. Surtout ils se plaisaient à le revoir encore dans l'attitude qui lui était familière quand, élevant jusqu'à son visage ses mains amaigries et s'inclinant dans une demi-génuflexion, il semblait convier son auditoire à la prière ou appeler sur lui les miséricordes divines. Avant que le cercueil s'éloignât vers le cimetière, l'évêque d'Orléans, contemporain du mort, voulut lui rendre un dernier hommage. Ses accents, souvent un peu rudes et batailleurs, s'imprégnèrent ce jour-là d'admirable tendresse ; et ses adieux mêlés de sanglots rappelèrent ceux de saint Grégoire de Nazianze à saint Basile, aux jours de l'antique Église. *Defunctus adhuc loquitur*, avait dit Mgr Dupanloup en parlant de celui qu'il avait aimé. Jamais texte sacré ne reçut une application plus littérale : car aucune des leçons de sa vie ne fut plus éloquente que celle qui se dégagea de sa mort.

VII

Telle était la société chrétienne, avec ses divisions et aussi avec l'admirable ensemble de ses œuvres et de ses travaux. Vis-à-vis d'elle l'Empire gardait fidèlement l'attitude bienveillante, quoique réservée, dans laquelle il semblait s'être fixé. — Les institutions de bienfaisance étaient vues avec faveur, à moins toutefois que, par leur organisation, elles ne parussent offrir un abri aux partis hostiles ; alors la méfiance reprenait le dessus et se révélait, mais de loin en loin seulement, par de mesquins procédés. La plus grande ambition du gouvernement eût été de subventionner les associations charitables, d'en devenir, par étapes successives, le bienfaiteur, puis le patron, enfin l'arbitre. L'Impératrice, dans une pensée droite d'ailleurs et généreuse, laissait souvent percer un pareil dessein. L'un des principaux soucis des directeurs d'œuvre était d'échapper à ces

entraves sans encourir la défaveur, et d'empêcher qu'une intervention, même bienveillante, n'affaiblît les initiatives privées ou n'altérât les règles primitives des fondations pieuses. — Quant aux querelles intérieures des catholiques, le monde officiel se gardait d'y prendre part. Naturellement on préférerait l'*Univers*, qui ne ménageait pas les louanges, aux catholiques libéraux, rangés pour la plupart dans les anciens partis. Mais l'*Univers* lui-même ne plaisait pas. L'Empereur était trop avisé pour accepter la moindre solidarité dans des doctrines excessives ou impopulaires; ces doctrines, audacieuses et tranchantes, s'harmonisaient d'ailleurs mal avec sa nature indécise, compliquée, tortueuse. Entre l'*Univers* et ses rivaux, il eût souhaité un clergé et des fidèles pacifiques, soumis au point de ne lui rien refuser, en revanche abondamment pourvus et traités avec la plus large équité. Certains prélats ne laissaient pas que de juger ce programme excellent : ils trouvaient M. Veillot bien intolérant, M. de Montalembert bien hautain, et rêvaient de se frayer entre les deux une voie sûre, facile, abritée, pensaient-ils, contre les orages.

Pour faire prévaloir leurs vues, les évêques trouvaient alors un chemin aisé. Plusieurs d'entre eux avaient leurs entrées libres jusqu'au cabinet de l'Empereur. Ils en profitaient, non pour demander un changement dans les lois, puisque décidément Napoléon III n'y voulait pas consentir, mais des concessions de détail. Ils sollicitaient l'introduction des Sœurs de charité dans les hôpitaux, un accomplissement plus facile des devoirs religieux dans l'armée, une éducation plus chrétienne pour les enfants des hospices; ils insinuaient enfin qu'il serait opportun d'assurer à l'enseignement libre une part dans la collation des grades. Napoléon III écoutait les requêtes avec aménité, puis les oubliait, mais souvent y revenait quand nul n'y songeait plus. Une chose charmait les évêques, c'était le soin courtois du gouvernement à n'entraver en rien leurs correspondances avec le Saint-Père ou leurs voyages à Rome. Comme Mgr Pie en remerciait un jour l'Empereur : « C'est bien natu-
« rel, répliqua le souverain avec une grâce empressée; n'est-il
« pas bon que tout pouvoir remonte de temps en temps à sa

« source pour y retrouver sa force et sa pureté (1)? » Parmi les prélats, l'un des plus influents était toujours M. de Bonnechose. Il usait de son crédit pour prêcher l'union. « Ce qu'on voudrait faire au profit de l'Église et au détriment de l'État, disait-il, tournerait contre l'Église. Réciproquement, ce qu'on ferait au détriment de l'Église et au profit de l'État tournerait contre l'État. » L'Empereur approuvait fort un si judicieux langage. M. de Bonnechose s'enhardissait alors, se permettait d'exhorter le souverain à mettre en valeur tous les bons éléments de la société française, à n'en négliger aucun, à bien choisir surtout ses agents. Ici Napoléon III demeurait taciturne ou se dérobaît. « Je n'ai pas sous la main le personnel que je voudrais avoir, répétait-il aux évêques qui lui signalaient parfois la malveillance ou le mauvais esprit de certains fonctionnaires. J'ai fait des avances qui n'ont pas été accueillies. » Quand on insistait, il engageait, non sans ironie, les respectables prélats à porter leurs doléances chez leurs diocésains légitimistes ou orléanistes. « Amenez-les-moi, disait-il un jour malicieusement, et je vous promets que je les emploierai. »

C'est seulement à partir de 1857 qu'on put remarquer quelque relâchement dans l'alliance. Louis Veuillot, jusque-là si favorable, se refroidit. « Décidément, écrivait-il dans un mouvement de mauvaise humeur, Napoléon n'est qu'un Louis-Philippe perfectionné (2). » Les catholiques se plaignaient que toute liberté fût laissée aux journalistes antireligieux pour attaquer le clergé, l'Église et ses dogmes, et que la défense, au contraire, fût moins favorisée. Sur ces entrefaites, l'évêque de Moulins, M. de Dreux-Brézé, à la suite de certains embarras diocésains, fut déféré au Conseil d'État, et une sentence d'appel comme d'abus fut rendue. La presse religieuse ayant protesté, l'*Univers* reçut un avertissement, et, pour que la balance fût égale, le *Correspondant* en reçut un aussi. En même temps on remarqua qu'une latitude inaccoutumée était accordée aux

(1) Mgr BAUNARD, *Vie du cardinal Pie*, t. I^{er}, p. 569.

(2) *Correspondance*, t. VI, p. 171.

correspondances italiennes pour louer le Piémont, dénoncer les abus du régime pontifical, flétrir le gouvernement des cardinaux, déplorer l'aveuglement du Pape lui-même.

Ces nuages, peut-on bien les appeler des nuages? traversèrent l'horizon bien plus qu'ils ne s'y fixèrent. Les masses catholiques demeuraient fermement fidèles, et d'une fidélité qui, à l'occasion, tournait à l'enthousiasme. On en eut la preuve quand, au mois d'août 1858, il plut à l'Empereur et à l'Impératrice de se montrer à la Bretagne qu'ils n'avaient point encore visitée. Une importance particulière s'attachait à ce voyage. Cette province passait pour obstinément fidèle à la monarchie, en sorte que les acclamations recueillies sur ce sol auraient un double prix. Les préfets s'ingénierent à provoquer les manifestations et trouvèrent dans les prêtres des auxiliaires aussi zélés qu'eux-mêmes. A la vérité, rien ne fut épargné pour donner à l'excursion impériale un caractère pieux, pour la transformer presque en pèlerinage. « C'est à Sainte-Anne « d'Auray, disait le préfet du Morbihan, c'est au pied de l'autel « de votre vénérée patronne que l'Empereur a voulu célébrer « sa fête... Désormais l'Empereur, l'Impératrice et le Prince « impérial seront, comme tous les vrais Bretons, placés sous la « protection de sainte Anne... Que vos acclamations disent à « la France que votre dévouement est acquis au souverain qui « a rendu au monde la paix et à Notre Saint-Père le Pape son « trône. » Ces paroles ravirent l'*Univers*, à tel point qu'il se constitua l'historiographe du voyage. Le voyage lui-même fut triomphal. Partout les députations, conduites par les curés et précédées de leurs bannières, se portèrent sur le passage du monarque : puis le soir, au son du hautbois et du biniou, se déroulèrent les danses du pays. Le français, le latin, le bas breton lui-même furent mis à contribution pour louer dignement les augustes visiteurs. Toutes les harangues sacerdotales se ressemblaient. Elles commençaient par exalter le prince « que la Providence avait suscité pour arrêter sur le bord de l'abîme la France et l'Église » : elles finissaient par une demande de subsides pour la restauration du temple ou la reconstruction du clocher. L'Empereur répondait avec une aménité un peu dis-

traite et, toujours généreux, donnait sans mesure. Le 15 août, les souverains arrivèrent à Auray et, comme ils l'avaient promis, s'agenouillèrent devant la Sainte Image. Quand, pendant plusieurs jours encore, on se fut répété mutuellement que la Bretagne était la plus belle province de France et que l'Empereur était le sauveur de la société, il fallut songer au retour. La dernière étape fut Rennes, et l'évêque, Mgr Brossais-Saint-Marc, se chargea de fournir l'épilogue. Autant il était supérieur aux simples prêtres par le rang, autant il jugea bon de les dépasser par la flatterie. « Il convient surtout au clergé, dit-il, « de vous offrir son tribut de gratitude... à vous, Sire, l'héritier « du restaurateur de notre sainte religion, à vous le soutien de « la papauté au dix-neuvième siècle, à vous, de tous les monar- « ques français depuis saint Louis, le plus dévoué à l'Église et « à son œuvre de civilisation et de progrès. » A qui le transformait en saint Louis l'Empereur ne pouvait mieux répondre qu'en le transformant lui-même en archevêque. Il n'y manqua point. C'est ainsi que Rennes, simple évêché, redevint ville métropolitaine. Le soir, à un banquet du conseil général, Napoléon tint à exprimer une dernière fois ses sympathies pour ce peuple de Bretagne, « peuple monarchique, catholique et « soldat ». Ce fut son adieu à la vieille Armorique. Vraiment Henri V n'eût pas dit mieux ni autrement.

Le lendemain, les souverains étaient à Paris. Ils purent y retrouver dans *l'Univers* la continuation des louanges qui avaient retenti en Bretagne. « Ce voyage, disait M. Veillot, « est un événement religieux : l'influence en sera considé- « rable dans le monde... l'Empereur a fait un acte et prononcé « des paroles qui valent mieux que le gain d'une bataille. On « nous reproche notre zèle impérialiste : ce zèle est celui de « la religion d'abord, celui de la paix civile ensuite, enfin « celui de la gloire française, trois choses qui sauveront la « liberté (1). »

Il arrive parfois que dans les lunes de miel, les jours les plus doux sont aussi les derniers. C'est au moment de s'obscurcir

(1) *L'Univers*, 24 août 1858.

pour jamais que l'alliance de l'Empire et du clergé jetait ses plus beaux feux. Un mois avant ce pieux pèlerinage breton, Napoléon III avait fait un bien autre voyage. Cette fois, le protecteur du Souverain Pontife s'était acheminé vers Plombières. Il y avait rencontré Cavour.

LIVRE XII

LES ÉLECTIONS DE 1857

- SOMMAIRE :** I. — Le premier renouvellement du Corps législatif. — De quelques signes, mais presque imperceptibles, qui marquent un léger réveil de l'opinion publique. — Les derniers travaux du Corps législatif; sa séparation. — Comment est proclamé le système de la candidature officielle. — La période électorale dans les départements : effacement des libéraux et des hommes des anciens partis : double sollicitude du gouvernement pour prévenir les abstentions et les luttes entre impérialistes : M. de Montalembert dans le Doubs. — La période électorale à Paris : comité qui se réunit chez M. Desmarest et où dominent les hommes de 1848 : les « jeunes » du parti et quels appuis ils rencontrent : scission : M. Ollivier et M. Garnier-Pagès : les deux listes démocratiques : quelles causes, à Paris, viennent en aide à l'opposition : dernières circulaires de M. Billault et de M. Haussmann. — Le scrutin (21 et 22 juin). — Résultats en province et à Paris : commentaires et interprétations sur les élections de Paris : comment le *Moniteur* clôt la discussion.
- II. — Événements divers : Mort et funérailles de Béranger. — Complot de Tibaldi et indices contre Ledru-Rollin. — Fêtes de l'été : inauguration du Louvre : manœuvres du camp de Châlons : nouvelles de Kabylie : entrevues princières à Osborne et à Stuttgart. — Procès célèbres : M. Dupin à la Cour de cassation. — Mort et funérailles de Cavaignac.
- III. — Réunion du nouveau Corps législatif : sa physionomie : incidents redoutés et évités. — L'opposition : sa faiblesse présente, et indices de sa force future : élections complémentaires. — *Les cinq.*

I

Nous avons étudié la société française pendant les premières années de l'Empire; nous l'avons étudiée — dans son gouver-

nement, — dans ses partis, — dans sa vie religieuse. Pour présenter les faits au lecteur sous une meilleure vue d'ensemble, nous avons dû tantôt anticiper un peu sur les événements, tantôt en remonter le cours. Il nous faut maintenant reprendre l'ordre rigoureux des dates et poursuivre notre récit.

Après cinq années, le gouvernement issu du coup d'État et du plébiscite allait de nouveau faire appel au suffrage populaire. L'année 1857 amenait, en effet, le renouvellement du Corps législatif. De tous les chapitres de ce livre, celui-là sera le plus court, tant la docilité des masses, tant le prestige alors intact du pouvoir rendit sommaire et peu bruyante cette consultation nationale.

Ce n'était pas que quelques signes n'eussent semblé marquer un léger, bien léger réveil de l'opinion publique. Déjà, dans certains milieux, on se préoccupait de la distribution des bulletins électoraux. Ces bulletins seraient-ils assimilés aux « livres, écrits ou brochures », et soumis par conséquent à la loi de 1849 sur le colportage, loi qui astreignait tout colporteur ou distributeur à se munir d'une autorisation préfectorale? La Cour de cassation, par une extraordinaire rigueur, avait consacré cette interprétation judaïque et osé considérer comme un *écrit* le simple bulletin électoral imprimé. Mais les Cours d'appel de Riom, de Lyon, d'Amiens, d'Aix avaient, par leurs décisions, protesté contre cet arrêt : les principaux barreaux de France avaient, par une consultation motivée, combattu cette prétention : les anciens membres de l'Assemblée législative, auteurs de la loi, s'étaient élevés contre l'extension abusive qu'on donnait à leur pensée. Sur ce terrain, les esprits les plus modérés, les plus favorables au gouvernement impérial s'étaient unis dans un blâme commun; et Montalembert, en signalant au Corps législatif la jurisprudence nouvelle, avait rencontré parmi ses collègues une faveur discrète, voisine de l'adhésion. — Un autre symptôme, c'était le ton des journalistes, non pas hardis sans doute, mais un peu moins timides, attentifs à profiter de toute tolérance officielle et jetant pour ainsi dire la sonde afin de voir jusqu'où ils pourraient s'aventurer sans se briser aux écueils. — Au début de 1857, un livre parut qui était

l'œuvre d'un député de la majorité, M. le docteur Véron, et prétendait résumer les travaux du Corps législatif. L'ouvrage fit du bruit, non pour le talent qui était nul, mais à cause des vœux dont il paraissait l'expression. Dans un langage plein de contradictions et singulièrement mélangé d'adulations et de critiques, M. Véron demandait que les débats du Palais-Bourbon fussent entourés d'une plus grande publicité, que le rôle du Sénat crût en importance, que les journaux fussent enchaînés en des liens moins étroits : il se défendait d'ailleurs avec beaucoup d'énergie de tout retour au parlementarisme et mettait à son instrument tant de sourdines que cet instrument même ne rendait plus qu'un son à peine distinct. Que poursuivait M. Véron ? Son livre était-il le rêve d'un sybarite impatienté, la boutade d'un bourgeois de Paris frondeur, la vengeance d'un homme mécontent du second rôle et dépité d'être demeuré en chemin ? Dans cette brochure, plusieurs s'ingénierent à chercher, non une pensée isolée, mais le programme collectif de quelques députés et aussi de certains personnages officiels ramenés à une politique sinon libérale, au moins plus tolérante. — Tels étaient les signes de réveil, mais si faibles qu'il fallait pour les discerner des yeux bien exercés et pour y compter un optimisme bien robuste. Au fond et malgré ces évolutions partielles, indécises, mal dessinées encore, la vérité se trouvait dans les lignes que traçait en ce temps-là même M. Saint-Marc-Girardin : « En matière de libéralisme, le pays est demeuré à peu près à la glace fondante, le gouvernement est un peu plus haut que le pays, l'Empereur un peu plus haut que le gouvernement. » Il engageait ses amis à se présenter aux élections, mais ajoutait avec une ironie résignée : « Nous ne leur promettons d'ailleurs ni beaucoup de plaisir, ni beaucoup de gloire (1). »

Au mois de mai 1857, le Corps législatif acheva ses derniers travaux. Il vota un code de justice militaire qui, tout en maintenant des pénalités bien sévères encore, apportait à l'état antérieur de notables adoucissements (2). Il approuva l'attribution.

(1) *Journal des Débats*, 8 juin 1857.

(2) Loi du 9 juin 1857 (*Bulletin des lois*, 1857, 2^e part., p. 457 et suiv.)

de la ligne du Grand-Central, partie à la Compagnie d'Orléans, partie à la Compagnie de Lyon (1). Il décida l'établissement de trois lignes de paquebots transatlantiques, projet ancien et dont nous avons déjà entretenu le lecteur, car il se rattache à l'ensemble des grandes réformes économiques accomplies sous le second Empire (2). La loi de finances de 1858 fut enfin votée, et, bien que la situation parût alors favorable, ne le fut pas sans que les députés renouvelassent leurs sages avis. Le rapporteur, M. Alfred Le Roux, tout en se félicitant que le budget se soldât en excédent, faisait observer que cet excédent final était obtenu « par des éléments de recette transitoires, par des « ajournements de dépenses et par des moyens temporaires « qu'il serait peut-être difficile de continuer dans les exercices « postérieurs ». Il constatait le chiffre relativement élevé de la dette flottante; il conseillait de couper court aux crédits supplémentaires, de se montrer ménager des crédits extraordinaires, de n'employer qu'avec réserve la faculté de virement. C'est ainsi que le Corps législatif, avant de disparaître, prêchait une dernière fois l'économie, la circonspection, la méfiance des projets trop agrandis, salutaires pensées qui, plus tard, furent oubliées ou méconnues. — Le 28 mai, un décret parut qui prononça la dissolution de la Chambre; et à quelques jours de là, le *Moniteur* consacra un de ses articles les plus étudiés à l'éloge de ceux dont les pouvoirs expiraient. Il les loua non seulement pour ce qu'ils avaient fait, mais surtout pour ce qu'ils n'avaient pas fait. Ils n'avaient pas, comme les anciennes Assemblées, « créé ou renversé de ministères »; ils n'avaient pas « trans-
« formé la tribune en un piédestal pour leur vanité ou leur « ambition »; ils n'avaient pas « délibéré au milieu des passions « politiques »; ils n'avaient pas « improvisé ces amendements « qui jadis troublaient toute l'économie des lois (3) ». Ces témoignages négatifs parurent plus exacts que flatteurs. Les députés eux-mêmes jugèrent que l'oraison funèbre manquait d'ampleur, et les plus modestes auraient souhaité qu'on les

(1) *Bulletin des lois*, 1857, 2^e semestre, p. 241 et suiv.

(2) Loi du 17 juin 1857. (*Bulletin des lois*, 1^{er} semestre, p. 1201.)

(3) *Moniteur*, 12 juin 1857.

félicitât moins d'avoir été si peu bruyants. Mais ils ne s'attachèrent pas à ces remarques chagrines, car ils avaient d'autres soucis, et ils étaient plus occupés à rechercher un nouveau mandat qu'à épiloguer sur celui qu'ils venaient d'achever.

Les élections furent fixées au 21 juin. Le gouvernement aurait-il ses candidats? On n'en pouvait douter; et, dès le 30 mai, une circulaire du ministre de l'intérieur, M. Billault, le proclama en termes non équivoques : « Le gouvernement, « écrivit-il aux préfets, dira nettement quels noms ont sa « confiance et lui semblent mériter celle des populations. Comme « il propose les lois aux députés, il proposera les candidats aux « électeurs, et ceux-ci feront leur choix. » — Quels seraient les candidats officiels? Dans cet ordre d'idées, des influences assez puissantes s'étaient exercées aux Tuileries en vue de priver du patronage administratif tous les députés qui, durant la précédente législature, avaient osé affirmer leur indépendance. En ces conjonctures, M. de Morny était intervenu, s'était fait, suivant sa coutume, le champion de ses collègues, avait demandé, avec son tact ordinaire, qu'on favorisât, loin de les proscrire, les serviteurs indépendants, et s'était élevé avec beaucoup de force contre les catégories qu'un zèle étroit ou servile s'efforçait d'établir. Cette manière de voir avait triomphé, non sans peine, dit-on, ni sans débat. « Sauf quelques exceptions commandées « par des nécessités spéciales, écrivait M. Billault dans sa circulaire du 30 mai, le gouvernement a jugé juste et politique de « présenter tous les députés sortants. » Parmi les hommes notables de l'ancien Corps législatif, aucun ne fut combattu, aucun sauf Montalembert, que son opposition avait placé trop en dehors du sort commun, et qui peut-être eût décliné, loin de la rechercher, la protection impériale.

« A ceux de nos amis qui entreraient au Corps législatif, avait « dit Saint-Marc-Girardin, nous ne promettons ni beaucoup « de plaisir ni beaucoup de gloire. » A cette double pénurie d'agrément et d'honneur se joignait la difficulté presque insurmontable de la lutte contre la candidature officielle. La peine étant grande et le profit aussi peu enviable qu'incertain, la plupart des libéraux s'abstinrent, en sorte que le terrain se trouva

naturellement déblayé. D'ailleurs, les légitimistes étaient retenus par la nécessité du serment ; les orléanistes ne jugeaient pas leur heure venue et se savaient peu en faveur auprès du suffrage universel ; les républicains n'avaient de chance de succès que dans les grandes villes. — Presque débarrassée de ses adversaires, l'administration n'eut vraiment que deux soucis. Le premier fut de combattre les abstentions qui, en se multipliant, auraient semblé tiédeur ou indifférence. Le second fut de discipliner ses propres amis. Ici l'embarras ne laissa pas que d'être assez grand. En 1852, comme le nouveau régime n'inspirait point encore une entière confiance, le zèle à rechercher les candidatures avait été moindre que l'empressement du gouvernement à les offrir. Depuis cinq années, l'Empire avait acquis la réputation d'un régime bon à servir et, à mesure que montait le niveau de sa fortune, avait vu croître aussi le nombre de ses partisans. Presque dans chaque département, plusieurs hommes notables, maires de villes importantes, conseillers généraux, agriculteurs, industriels, guettaient un siège au Corps législatif. Dévoués, ils l'étaient au même degré que les députés sortants, et par émulation l'eussent été peut-être encore davantage ; ils auraient eu d'ailleurs des chances de succès égales, à la condition que l'administration les adoptât. De ce conflit d'ambitions naquirent des sollicitations ardentes auprès des préfets, du ministre de l'intérieur et souvent de Napoléon lui-même. Déjà plusieurs se répandaient dans les campagnes, sollicitant les suffrages, se prévalant d'une lettre de quelque haut personnage, colportant quelques paroles échappées au souverain, et se disant autant que personne « les candidats de l'Empereur ». Dans cette surabondance d'amis, le choix eût pu sembler malaisé. Abandonner les anciens candidats officiels, c'était faire acte d'ingratitude : repousser ceux qui s'offraient, c'était les jeter peut-être dans l'opposition : proclamer la neutralité, c'était s'affaiblir soi-même, et peut-être au profit de quelque autre nom décidément hostile, qui au dernier moment surgirait. En cette occurrence, la plupart des préfets, soutenus par les instructions du ministre de l'intérieur, ne se guidèrent que par l'intérêt de la discipline

générale et, sans tenir compte des protestations, proclamèrent ennemi quiconque opposerait une candidature à la candidature officielle. Leurs circulaires sont de vraies excommunications contre tous les dissidents : « M. de C..., membre du « Conseil général, écrivait le préfet de Saône-et-Loire, peut « seul revendiquer les sympathies de l'Empereur et le concours « de l'administration. Le dévouement n'existe plus où l'opposition commence, et c'est faire de l'opposition que de se « mettre en lutte avec les candidats officiels. » Le préfet de la Haute-Vienne n'était pas moins net : « Quels que soient, écrit-il, les noms sous lesquels s'abritent les candidats qui « n'ont pas obtenu le patronage du chef de l'État, quel que soit « le dévouement qu'ils ont pu montrer, ils ne sont et ne peuvent être que des candidats d'opposition. » On pourrait multiplier à l'infini les citations pareilles. — A ces impérieuses injonctions, d'autres préfets jugeaient salulaire d'ajouter de dithyrambiques effusions. « Le nom de l'Empereur, écrivait aux « maires le préfet de la Dordogne, le nom de l'Empereur, « comme un phare que les vapeurs condensées par l'intrigue « ne peuvent obscurcir, illumine cette urne et découvre à tous « les yeux la vraie route dans laquelle nous avons trouvé depuis « six années la sécurité et l'honneur. » Et il poursuivait avec une philosophie déconcertante : « Le gouvernement veut le « triomphe de ses candidats comme Dieu veut le triomphe du « bien en laissant à chacun la liberté du mal. » — En comparant le gouvernement à Dieu, M. le préfet de la Dordogne était vraiment trop modeste. Cette « liberté du mal » que Dieu nous laisse, le gouvernement, plus ambitieux, ne la laissait qu'à demi, témoin les mésaventures des rares, très rares candidats libéraux qui osèrent se frayer une route indépendante. Tout leur était difficulté : difficulté pour trouver un imprimeur, des distributeurs, des afficheurs ; difficulté par l'absence de tout journal ; difficulté par l'interdiction de toute réunion ; difficulté par l'hostilité des fonctionnaires, la surveillance de la police, les retards de la poste, la timidité même des amis ; difficultés, en un mot, si grandes que plusieurs se lassèrent au point de s'arrêter en chemin. — Au milieu de ces luttes obscures, l'attention se portait

particulièrement sur le département du Doubs, où l'administration avait suscité pour concurrent à M. de Montalembert un petit-fils du maréchal Moncey, comme pour opposer à l'illustration présente la mémoire d'une grande illustration passée. A ses électeurs, l'ancien chef du parti catholique avait adressé une circulaire dédaigneuse, moins semblable à une sollicitation qu'à un adieu hautain et attristé. « Si toutes vos opinions d'au-
 « trefois vous sont devenues indifférentes, ne pensez plus à
 « moi, mon nom ne saurait vous convenir. Mais si vous croyez
 « qu'il y a encore des vérités à dire, des garanties à réclamer,
 « des droits à préserver, des progrès à obtenir, des idées géné-
 « reuses à servir, des abus à corriger, des impôts à réduire,
 « une fortune publique à surveiller; si vous tenez encore à ce
 « que votre député conserve l'indépendance et la dignité qui
 « conviennent à un homme public, alors je suis prêt à recevoir
 « de nouveau le mandat que vous m'avez trois fois conféré. »
 L'échec n'était que trop prévu. A Montalembert odieux aux démocrates, à demi soutenu par le clergé, combattu par l'administration, il ne restait guère que le souvenir un peu effacé de ses grands services. Lui-même s'offrait à l'ostracisme et semblait peu jaloux de reprendre sa place dans ce Corps législatif où son âme libre avait si souvent souffert.

Telle était, mais pour la province seule, la situation électorale. Voici dans le même temps ce qui se passait à Paris.

En dépit de son affaiblissement, le parti démocratique n'avait pas voulu négliger une occasion aussi solennelle de mesurer les sympathies qui lui restaient dans la capitale. Chez un avocat, M. Desmarest, s'était formé un comité qui se composait presque uniquement d'anciens membres ou ministres du gouvernement provisoire. Malgré certains avis venus de l'exil et qui conseillaient l'abstention absolue, on décida de porter des candidats dans chacune des circonscriptions de la Seine. Les candidats une fois élus refuseraient ou prêteraient le serment, suivant ce que leur conscience leur inspirerait. Une liste fut dressée où figuraient le général Cavaignac, MM. Carnot, Goudchaux, Bethmont, Garnier-Pagès, Jules Simon, Bastide : tous étaient, comme on disait alors, des *hommes de 1848*, et tous étaient âgés,

hormis M. Jules Simon, à qui l'avenir réservait une si longue et si brillante carrière. Cependant il fallait laisser aux *jeunes* au moins une place. Dans la dixième circonscription, la plus mauvaise de toutes, on résolut de présenter un jeune avocat, dont on vantait le savoir, l'intégrité, et surtout l'éloquence : c'était le fils d'un proscrit du 2 décembre : on l'appelait Émile Ollivier : sûrement il serait battu, mais il ferait son stage politique, émergerait de l'obscurité ; et on ne doutait pas que cet honneur, même stérile, loin de provoquer ses réclamations, serait accepté par lui avec reconnaissance.

Sur le nom de ce jeune homme, objet d'une si dédaigneuse faveur, l'accord se rompit parmi les démocrates et se rompit au point de faire craindre pour le succès définitif. A côté des républicains de 1848, un groupe nouveau commençait à se former, groupe que nous verrons grandir dans la suite du règne et qui, plus tard, sous une autre république, arrivera comme à point nommé pour saisir la direction des affaires et la garder. Ce groupe se composait de quelques journalistes et surtout de stagiaires, à peine sortis de l'École, mais déjà travaillés d'appétits ambitieux. Leur principal lieu de réunion était chaque lundi la Conférence des avocats, cette modeste arène où s'est décidée plus d'une fortune. Parfois, ils se jalousaient, mais plus souvent ils s'entraidaient, et sur des succès de *parlottes* fondaient des renommées qui ne demandaient qu'à s'étendre. Ils appréciaient avec toute l'impitoyable sévérité de leur âge les *hommes de 1848* et leur reprochaient surtout deux choses : la première, d'avoir été naïfs ; la seconde, d'avoir été vaincus. Ils vantaient fort les *jeunes*, d'abord parce qu'ils étaient jeunes eux-mêmes, et ne se résignaient guère à attendre, ensuite parce qu'ils attribuaient à la jeunesse une puissance d'activité et d'initiative qui s'amortit dans la maturité. Ils raillaient sans pitié les doctrinaires qui, de Londres ou de Bruxelles, prêchaient le refus de serment : « A quoi bon, disaient-ils, déranger les électeurs si on est résolu à ne pas siéger ? » Sans doute, ils souhaitaient la République, mais, en l'attendant, visaient à se placer sur un solide terrain d'opposition constitutionnelle : de là, ils surveilleraient l'avenir et pourvoiraient aux intérêts de leur parti sans négliger les leurs.

Or, l'un de ces jeunes avocats, M. Ernest Picard, était membre du conseil d'administration du *Siècle* : il gagna M. Havin, directeur du journal, et trouva un allié dans M. Nefftzer, futur directeur du *Temps*, alors rédacteur de la *Presse*. Des conciliabules de ces hommes nouveaux naquit la pensée de reviser les choix du comité Desmarest et de placer sous le puissant patronage du *Siècle* la liste fortement amendée. Dans cet esprit, M. Ollivier fut désigné non pour la dixième circonscription, mais pour la quatrième, et substitué à Garnier-Pagès, excellent homme, disait-on, mais vaniteux, impopulaire, incapable, et qui vraiment avait bénéficié trop longtemps de la renommée de son frère. « Émile Ollivier, répétait Picard, a un talent hors « ligne, et il est urgent de l'introduire au plus tôt dans la vie « politique. » Les changements ne se bornèrent pas à celui-là. Par un caprice assez bizarre et que le talent ne justifiait pas, un journaliste de la *Presse*, M. Darimon, fut choisi pour la septième circonscription à la place de M. Bastide. Dans la huitième, M. Vavin fut substitué à M. Jules Simon. Enfin, pour la première circonscription, la candidature de M. Laboulaye, rédacteur du *Journal des Débats*, fut adoptée : c'était un moyen de donner à l'ensemble de la liste une couleur modérée, de rallier les *Débats*, et par contre-coup, pensait-on, la bourgeoisie.

Devant l'audace de leurs auxiliaires transformés tout à coup en dissidents, les membres du comité Desmarest demeurèrent stupéfaits d'étonnement et de colère. C'étaient d'honnêtes gens, d'âme haute et d'intègre probité, mais avec une nuance de pontifes, et comme ils avaient en des jours passagers gouverné la République et même l'avaient laissée choir, ils ne doutaient pas qu'ils ne fussent appelés à la diriger à tout jamais. Ils se répandirent en railleries irritées sur le compte de leurs chétifs rivaux. Qu'était-ce que M. Émile Ollivier ? Il avait pour répondant M. Picard : mais qui donc serait le garant de M. Picard lui-même ? Dans ces conjonctures, M. Ollivier écrivit à Garnier-Pagès pour lui proposer que tous deux se retirassent : Garnier-Pagès répondit par un refus irrité : M. Ollivier, piqué au vif, répliqua à son tour avec une hauteur voisine de l'insolence. Après plusieurs tentatives de conciliation, les deux listes paru-

rent, l'une composée de noms connus et appartenant à ce qu'on pourrait appeler l'aristocratie républicaine, l'autre plus obscure, mais forte de la double clientèle du *Siècle* et des *Débats*.

Le parti républicain n'allait-il pas, en ces divisions intestines, consumer ses dernières chances? A ne consulter que les vraisemblances, tel eût été le résultat. Il n'en fut point ainsi. Comme le jour du scrutin approchait, un mouvement inattendu se manifesta dans la population parisienne. Les listes publiées dans les gazettes étaient lues, discutées, commentées. Dans les perspectives déjà lointaines du passé, les fautes, les erreurs, les folies du parti démocratique commençaient à s'effacer : depuis six ans, la rue était tranquille : n'était-il pas opportun de donner à l'Empire une leçon, leçon d'ailleurs inoffensive, et de mêler une légère, bien légère note discordante au concert vraiment trop unanime des approbations? En outre, la crise des loyers sévissait alors dans toute son intensité, et le mécontentement, né de cette cause, influerait sans doute sur les votes. Le gouvernement pressentit ces dispositions. A la veille même de l'élection, M. Billault, ministre de l'intérieur, et M. Haussmann, préfet de la Seine, dénoncèrent avec une grande âpreté de langage les visées de la faction républicaine renaissante. Mais que pouvaient ces avertissements, tombant au milieu des masses parisiennes, qui, à raison de leur nombre même et de leur humeur, échappaient à toutes les sollicitations, à toutes les habiletés de la candidature officielle?

Le 21 et le 22 juin, le scrutin s'ouvrit. En province, l'administration triompha partout, grâce à son activité et plus encore grâce à l'indifférence publique. Elle battit tous ses adversaires, y compris Montalembert (1). A peine put-on enregistrer la nomination de quatre ou cinq candidats combattus : M. Plichon et M. Brame dans le Nord, tous deux indépendants, mais non hostiles ; puis, à Bordeaux et à Lyon, M. Curé et M. Hénon, attachés, le second surtout, à l'opinion démocratique. On ne doutait pas de ce grand succès. C'est vers Paris que se tour-

(1) Il eut 4,078 voix sur 29,022 votants. (Voir *Montalembert en Franche-Comté*, par Mgr Besson, p. 126 et suiv.)

naient les regards de ceux que la politique intéressait encore. Dès le premier tour, deux républicains, MM. Carnot et Goudchaux, furent élus ; puis, au second tour, le parti démocratique obtint trois autres élections, celles de MM. Cavaignac, Ollivier et Darimon. Sur les dix circonscriptions de la Seine, cinq appartenaient à l'opposition la plus accentuée.

Malgré les dangers de la critique, les adversaires du gouvernement ne résistèrent pas au désir de mettre en lumière ce qui était, ce qu'ils jugeaient la morale des élections. Dans les provinces où la candidature officielle avait pu se déployer à l'aise, la victoire impériale avait été sans ombre : à Paris, où les mêmes moyens ne se pouvaient pratiquer, le corps électoral s'était partagé, les uns allant au pouvoir, les autres à l'opposition. La conclusion, esquissée plutôt que formulée, c'était que les élections parisiennes, seules exemptes de dol, de violence ou de fraude, avaient seules une valeur morale, que seules elles compteraient aux yeux de l'étranger, et plus tard aux yeux de l'histoire. Devant cette affirmation, au fond plus téméraire que vraie, le gouvernement garda d'abord le silence, soit que le paradoxe lui parût trop grossier, soit qu'il estimât que les partis vaincus ont, à l'exemple des plaideurs malheureux, vingt-quatre heures pour maudire leurs juges. Comme l'argument se renouvelait, les journaux qui s'étaient permis cette hardiesse furent frappés d'avertissement ou de suspension. Puis, les insinuations continuant, le *Moniteur*, sur un ton comminatoire, invita les gazettes à clore leur polémique : « Aujourd'hui, dit-il, que la « lutte est terminée et qu'une majorité forte de plus de cinq « millions de suffrages a nettement constaté les sentiments du « pays, il doit être mis un terme à des discussions qui ne pour- « raient désormais avoir pour but que d'agiter inutilement les « esprits (1). » Ainsi fait un maître de classe qui, après avoir toléré quelque émancipation, ressaisit les rênes et reprend sa férule. L'avis était trop clair pour qu'on y restât sourd. Seul, un journal qui s'imprimait au fond de la Bretagne feignit de n'avoir rien entendu et, avec une ténacité tout armoricaine,

(1) *Moniteur*, 10 juillet 1857.

prolongea les commentaires. Une suspension de deux mois châtia cette obstination. Puis, tout rentra dans l'ordre accoutumé.

II

Ces rigueurs même étaient inutiles. Plusieurs années s'écouleraient encore avant que le pays se reprit à la politique électorale. Déjà d'autres événements, d'autres spectacles, d'autres pensées absorbaient l'attention et l'absorbaient si bien que nul ne songeait plus au Corps législatif renouvelé.

Le 16 juillet, comme les élections de ballottage s'achevaient à Paris, on apprit que Béranger venait de mourir. C'était l'un des derniers représentants de cet étrange parti qui, sous la Restauration, avait, au nom de la liberté, battu en brèche le premier de nos gouvernements constitutionnels et avait abrité ses revendications sous les souvenirs du plus terrible despotisme qui fut jamais. Quelles funestes semences de discordes, de méfiances, de perturbation morale ce parti jeta dans notre pays, on ne le dira jamais assez haut ni avec assez d'énergie. Il empoisonna la source des deux plus grands biens publics, à savoir l'autorité traditionnelle et la liberté elle-même. De tous ces artisans de mal, Béranger avait été l'un des plus coupables, n'ayant pas, comme les vaillants soldats de l'Empire, l'excuse de la colère, de la défaite ou de l'ignorance. La popularité, une popularité malsaine, mais immense, avait récompensé cette œuvre de confusion, et, par la plus extraordinaire des méprises, on s'était habitué à vénérer comme le patriarche du libéralisme l'un des plus grands corrupteurs de l'idée libérale. Ayant souri à la fois à la Révolution et à l'Empire, Béranger, à l'heure de sa mort, méritait d'être revendiqué par l'un et par l'autre. Le gouvernement impérial prit les devants. Quand on sut que le grand chansonnier était à l'agonie, l'Impératrice, par une inspiration un peu excessive si elle

n'eût été calculée, fit prendre de ses nouvelles et s'abstint même de paraître à une représentation théâtrale où elle devait se rendre ce soir-là. Puis, dès que le malade eut expiré, il fut résolu que les obsèques du *Poète national* seraient célébrées aux frais de la liste civile. En payant les funérailles, Napoléon se réservait le droit de confisquer la dépouille. On reprit le même appareil déployé jadis pour Arago, mais avec plus de pompe et avec la prestesse que donnait désormais l'habitude. « J'apprends, disait dans une proclamation le préfet de police, que des hommes de parti cherchent l'occasion de renouveler les désordres d'autres temps. Le gouvernement ne souffrira pas qu'une manifestation tumultueuse se substitue au deuil respectueux et patriotique qui doit présider aux funérailles de Béranger. » Pour écarter la foule, on invoquait les volontés du mort lui-même qui avait demandé que son cercueil fût rendu à la terre sans discours et sans bruit. En conséquence, on réglait d'avance le cortège funèbre, « qui se composerait uniquement des députations officielles et des personnes munies de lettres de convocation ». Le 18 juillet, à midi, heure des obsèques, la rue de Vendôme où demeurait le défunt vit affluer une grande multitude, mais de soldats et de fonctionnaires en habits brodés. Les gardes de Paris à cheval ouvraient la marche, un escadron de hussards la fermait : sur tout le parcours jusqu'à l'église Sainte-Élisabeth et depuis l'église jusqu'au cimetière, des détachements empruntés à tous les régiments faisaient la haie : dans les rues adjacentes, une nuée de sergents de ville, affligés sans doute, mais inflexibles, refoulaient avec énergie les amis trop turbulents du mort. Avec un mélange de pompe extraordinaire et de hâte inaccoutumée, on s'achemina vers le Père-Lachaise. Des fenêtres et des toits garnis de monde portaient par intervalles des acclamations. Plus les témoignages se montraient bruyants, plus on pressait le pas, partagé qu'on était entre l'accomplissement des honneurs officiels et le désir de se décharger promptement du cadavre. Enfin, par le plus court chemin, on atteignit la hauteur de la grande nécropole, et silencieusement le cercueil fut descendu dans le tombeau de Manuel.

Tandis qu'on conduisait Béranger à sa dernière demeure, on s'entretenait presque publiquement d'un complot contre la vie de l'Empereur. Des étrangers, des Italiens, disait-on, avaient été arrêtés, et des armes saisies à leur domicile, ainsi que des correspondances, n'avaient pas laissé de doute sur leur dessein. Le 22 juillet, un entrefilet du *Moniteur* confirma le bruit général et ajouta qu'un procès prochain mettrait en complète lumière ces criminelles menées. Le 6 août, trois Italiens qu'on appelait Tibaldi, Grilli, Bortolotti comparurent devant la Cour d'assises. Le premier était un opticien qui habitait Paris depuis 1850, mais avait fait plusieurs voyages à Londres; les deux autres étaient de misérables comparses soudoyés à prix d'argent et récemment venus d'Angleterre. Trois lettres de Mazzini interceptées à la poste, la saisie d'une valise appartenant à Tibaldi et contenant des poignards et des pistolets, les contradictions des deux derniers accusés, contradictions suivies d'aveux, tels étaient les éléments principaux de l'accusation. Tibaldi fut condamné à la déportation, ses deux compagnons chacun en quinze années de détention. — L'important était non de frapper ces vulgaires coupables, mais de châtier leurs inspireurs ou du moins de les dénoncer à l'Europe. Les lettres saisies établissaient la complicité de Mazzini. L'enquête judiciaire se flatta de porter plus haut encore les responsabilités et de surprendre enfin, la main dans le crime, l'un de ces exilés de Londres qui avaient jusque-là déconcerté tous les soupçons. Dans trois interrogatoires successifs (1) l'accusé Bortolotti avait affirmé qu'en avril 1857, à Londres, s'étant rendu chez Mazzini en compagnie d'un sieur Massarenti, il y avait vu un Français, grand, gros, portant moustaches, dont le nom avait été prononcé devant lui et qui, disait-il avec son accent italien, s'appelait *Drou-Rolline*. Drou-Rolline avait causé quelque temps en sa présence avec Mazzini. Sur quel sujet? Il déclarait n'avoir rien compris, parce que tous deux s'exprimaient en français: mais Massarenti lui avait dit qu'ils s'entretenaient des habitudes de

(1) 16 juin, 9 et 17 juillet, acte d'accusation. (*Gazette des Tribunaux*, 7 août 1857.)

l'Empereur, lequel, suivant Mazzini, sortait souvent seul et, suivant Drou-Rolline, était toujours accompagné. L'information jugea que Drou-Rolline signifiait Ledru-Rollin. Un second indice s'ajoutait à celui-là. Bortolotti, avant de partir pour Paris, était allé trouver Massarenti et, alléguant sa misère, lui avait demandé de l'argent : « Mazzini t'en donnera, aurait répondu Massarenti ; mais pour le moment il n'en a pas ; je n'en ai pas davantage et n'en aurai que quand Drou-Rolline en aura fourni (1). » Quelle force probante convenait-il d'attacher à la déclaration d'un accusé ? Cet entretien en français, rapporté sur un oui-dire par un Italien qui y avait assisté sans y rien comprendre, méritait-il qu'on le recueillît ? Ce nom de Drou-Rolline, altéré dans un idiome étranger, constituait-il une désignation suffisante ? Le lecteur appréciera. Le 3 septembre, la Cour d'assises de la Seine confondit dans la même sentence Mazzini et le fameux révolutionnaire français, et les condamna tous deux par contumace à la déportation. De Londres, Ledru-Rollin protesta dans une brochure, offrit même de se faire juger par un jury anglais, mais se garda bien de renoncer à la sécurité de l'exil. La confrontation, seule capable de détruire l'indice ou de le confirmer, la confrontation manqua donc, et, sur cet incident obscur, la lumière ne se fera sans doute jamais.

Quoique la fréquence des complots causât quelque souci, on eut bien vite oublié Tibaldi et ses misérables complices. Avec l'été commencèrent les manœuvres du camp de Châlons. L'Empereur y présida, et le public s'intéressa vivement à ces grands exercices militaires. La fête du 15 août coïncida cette année-là avec toutes sortes de solennités. Le Nouveau Louvre fut inauguré. Une médaille dite de Sainte-Hélène fut instituée en faveur des vieux soldats de l'Empire. A quelques jours de là fut ouvert, au milieu d'une grande pompe civile et religieuse, l'asile de Vincennes destiné aux ouvriers convalescents. Le bouquet de toutes ces fêtes, ce furent les nouvelles qui arri-

(1) Acte d'accusation et interrogatoire de Bortolotti. (*Gazette des Tribunaux*, 7 août 1857.)

vaient d'Afrique. Elles annonçaient que, grâce à la patiente activité et à la sagesse du maréchal Randon, la Kabylie était définitivement soumise : une glorieuse campagne qui venait de finir avait achevé de la subjuguier, et désormais la conquête semblait consolidée. Volontiers nous placerions ici le récit de ces faits d'armes. Mais l'Algérie tient une place si grande dans notre histoire contemporaine, elle se rattache si intimement à toutes nos destinées à venir, que nous nous proposons de lui consacrer dans la suite de ce livre un chapitre à part. D'elle on peut dire ce que Salluste, dans sa *Vie de Jugurtha*, dit de Carthage : « Il vaut mieux n'en pas parler que d'en parler incomplètement (1). »

Dans le même temps, la curiosité fut excitée par de nombreux déplacements princiers. L'Empereur et l'Impératrice se rendirent à Osborne auprès de la reine d'Angleterre. Dans de longs entretiens avec le prince Albert, Napoléon III s'abandonna jusqu'à dévoiler quelques-unes des tendances de sa politique. Il se plaignit fort de la duplicité de l'Autriche. Il esquaissa le plan de grandes agglomérations nationales. Quant au prince, il s'attacha surtout à mettre en garde son auguste visiteur contre une intimité trop grande avec le Czar : « Vous avez fait, lui dit-il, un grand pas vers la Russie : ce que veulent les Russes, c'est faire de l'Empire ottoman une sorte d'Allemagne avec de petits États qu'ils pourraient gouverner absolument sans frais et sans responsabilité (2). » Ce langage impressionna-t-il l'Empereur ? Il est permis d'en douter : un mois après, on le vit se rendre à Stuttgart pour s'y ménager une entrevue avec l'empereur Alexandre. C'est que déjà il méditait toutes sortes de projets qui ne pourraient réussir sans la neutralité bienveillante du cabinet russe. Après trois jours de fêtes officielles, les deux monarques se séparèrent, Napoléon pour revenir en France, Alexandre pour continuer la série de ses royales visites : car il ne rentra dans ses États qu'après avoir rencontré à Vienne

(1) *De Carthagine silere melius puto quam parum dicere. (Jugurtha, caput XIX.)*

(2) *Journal du prince Albert, 6 août 1857. (The life of Prince consort, by Théodore MARTIN, t. IV, p. 99-113.)*

l'empereur François-Joseph, et à Potsdam le prince régent de Prusse.

L'automne qui vint bientôt ne fut pas moins fertile en incidents. De grands procès passionnèrent le public. On vit un capitaine de l'armée française, qu'on appelait Doineau, traduit devant la Cour d'assises d'Oran et condamné à mort pour assassinat d'un chef indigène. Un mois après, devant le tribunal correctionnel de Colmar, comparut et fut condamné, sous la prévention de fraude électorale et de port illégal de décorations, un membre du Corps législatif, M. Jules Migeon. L'importance de ces poursuites ne résidait pas dans le rang des inculpés, mais dans les révélations qu'on attendait. Devant les juges d'Oran se déployèrent à nu l'arbitraire et les abus des bureaux arabes ; devant ceux de Colmar se montrèrent, sous un côté tantôt comique, tantôt attristant, les manœuvres accoutumées de la candidature officielle. Dans l'une et l'autre affaire, Jules Favre était assis parmi les membres du barreau : en Afrique, il fut l'avocat de la partie civile contre Doineau ; en Alsace, il fut le défenseur de M. Jules Migeon. Nul, par nature et par profession, n'excellait plus à grouper les faits, à les grossir, à laisser entendre tout ce qu'il ne pouvait pas dire, à greffer sur la vérité même toutes sortes d'insinuations qui, aux yeux du public ignorant et prévenu, feraient corps avec elle. C'est par là qu'il communiqua aux deux causes où fut mêlée sa parole, tout le retentissement des plus grands procès politiques. — Dans le même temps, les tribunaux correctionnels inscrivirent à leur rôle des affaires bien différentes, mais de nature non moins exceptionnelle. On voyait alors paraître les premières productions de ce que plus tard on devait appeler la *littérature réaliste*. Plusieurs estimèrent que les bonnes mœurs étaient offensées et réclamèrent une répression. Déjà Gustave Flaubert avait été poursuivi pour son roman, *Madame Bovary*, et les juges l'avaient acquitté. A son tour, le poète Baudelaire fut cité devant la justice pour son livre : *Les fleurs du mal*, et cette fois le réquisitoire du ministère public fut suivi d'une condamnation.

C'est ainsi que les débats judiciaires remplaçaient, aux yeux du public, les débats amoindris du Parlement. A la même époque,

le Palais donna un autre spectacle. Au mois de novembre, la Cour de cassation se réunit en audience solennelle pour installer un nouveau procureur général, en remplacement de M. de Royer, qui avait recueilli les sceaux laissés vacants par la mort de M. Abbattucci. Celui qui monta sur ce siège n'était autre que M. Dupin, l'ami de Louis-Philippe et son exécuteur testamentaire. Ces mêmes fonctions, il les avait longtemps occupées, puis en était démis quand avaient paru les décrets sur les biens de la famille d'Orléans. Après six ans de retraite, il estima sans doute, ou que le deuil avait assez duré, ou que la confiscation avait avec le temps perdu son air d'injustice. Il reparut le front dégagé au milieu de ses collègues et, avec un laisser-aller très étudié, leur expliqua les motifs de sa retraite et de son retour. S'il avait abandonné sa charge, c'était non par motif politique, mais pour se mieux consacrer au mandat que lui avait confié un roi malheureux mort dans l'exil. Ce mandat achevé, rien ne s'opposait à ce qu'il bénéficiât de la bienveillance spontanée de l'Empereur : « Je rentre, ajouta-t-il, *jure quodam postliminii*, au sein de la famille judiciaire, au milieu de collègues dont les mœurs douces et affables m'ont souvent consolé des aigreurs de la politique. » Ayant dit cette harangue, M. Dupin rentra chez lui, sans souci des quolibets qui longtemps le poursuivirent. Tantôt il feignait de ne pas les entendre, tantôt il affectait de s'en étonner. « Il n'avait jamais été, disait-il, homme de parti, et, s'il revenait à la Cour de cassation, ce n'était au prix d'aucun sacrifice indigne, mais pour servir la justice avec indépendance. » Langage rigoureusement véridique, nullement malhonnête, mais qui éveilla, même dans les régions officielles, un dédain un peu méprisant.

Comme l'automne s'achevait, on conduisit au lieu de son dernier repos un homme dont le mérite avait été précisément de sauvegarder à travers bien des fautes l'entière dignité de sa vie. Après le coup d'État, Cavaignac s'était retiré dans une propriété rurale, au fond du département de la Sarthe. Là, sa santé, qui avait subi la triple épreuve des fatigues guerrières, des émotions civiques et enfin de l'ostracisme, s'altéra promptement. Le 28 octobre 1857, comme il sortait un fusil à la

main, un malaise subit le saisit : il remit son arme à son garde, se traîna jusqu'au seuil de sa demeure et s'affaissa en poussant un profond soupir; ce fut le dernier. Sa veuve voulut que Paris reçût ses restes. Assistée d'un ami, elle enveloppa l'illustre mort dans son caban, ce vêtement accoutumé des officiers d'Afrique, puis le plaça dans une chaise de poste et, par un train spécial, l'amena jusqu'à l'embarcadère d'Orléans. Deux jours plus tard, au milieu du respect public, le cercueil fut transporté à l'église Saint-Louis d'Antin et de là au cimetière Montmartre. Ce ne fut pas un deuil très bruyant ni même très profond, mais un unanime témoignage, fait moins d'affection que d'inaltérable estime. C'est que les fautes de Cavaignac avaient tenu à son entourage; ses vertus ne relevaient que de lui-même. Son éducation, pénétrée de germes révolutionnaires, avait été inférieure à sa nature; puis, jeté de bonne heure dans les camps, il s'était habitué à pratiquer pour lui-même et à imposer autour de lui la plus rigoureuse obéissance passive : de là, quand il fut arrivé à la vie publique, un perpétuel combat entre les traditions de sa première jeunesse qui lui soufflaient la complaisance pour toutes les témérités, et les habitudes de sa vie militaire qui le rendaient cassant jusqu'au brisement. Sous les apparences de la fermeté, il cachait l'indécision. Placé entre les révolutionnaires ses amis et les conservateurs ses alliés, il avait frappé un peu en aveugle, à droite et à gauche, croyant par ces rigueurs alternatives affirmer son impartialité. A la tribune, il s'était montré généralement subtil jusqu'à l'obscurité, à moins que la sincérité de l'émotion ou la grandeur de la cause ne l'élevât au-dessus de son auditoire et de lui-même; alors, en de rares occasions, il avait atteint l'éloquence, et la plus haute. Toutes ces taches disparaissent aux yeux de l'avenir dans le simple et solide éclat de ses mémorables vertus civiques. Soldat, soldat triomphant et maître de tout faire, il ne prit à la liberté que ce qu'il fut contraint de lui ravir, et s'attrista de sa victoire, loin de s'en enorgueillir jamais. Confirmé dans son pouvoir, il ne céda à aucune tentation malsaine, ni à celle de l'ambition, ni à celle de l'or, ni à celle de la popularité. Ses défaillances dérivèrent de

sa pensée qui souvent fléchit, non de son cœur qui ne médita rien de bas ni de servile. A la tête des affaires ou ramené par le vote national à son banc de représentant, il y porta le même visage fier et modeste, dédaigneux de l'intrigue, de la réclame vulgaire ou du mensonge. La suprême disgrâce, qui brisa tout ensemble son épée et son mandat, mit à son âme le dernier sceau, et dans sa retraite il eut, comme Lamoricière, Bedeau, Changarnier, l'amère tristesse de voir ses compagnons d'armes combattre et vaincre sans lui. Républicain, il l'était par tous ses souvenirs de famille. « Je sacrifierais tout à la République, dit-il un jour à la tribune, même mon honneur. » En cela il se trompait. Jamais il ne sacrifia son honneur ni à rien ni à personne. Et c'est précisément cet honneur immaculé que la France entière vint, sans acception de parti, saluer avec respect sur son tombeau.

III

Au milieu de tous ces incidents et de toutes ces émotions, qui pensait au Corps législatif nouveau? Nouveau! l'était-il bien vraiment? On en put douter quand, le 28 novembre 1857, il se réunit, non encore pour sa véritable session, mais pour la vérification des pouvoirs. Dans la réélection générale, rien n'était changé : c'étaient les mêmes visages ; c'étaient les mêmes places réparties sur les mêmes bancs ; c'étaient les mêmes conseillers d'État investis des mêmes attributions ; c'était le même règlement, et, selon toute apparence, établi pour longtemps ; ce serait sans doute aussi le même sort effacé, la même existence un peu monotone, la même docilité tempérée par quelques fugitifs accès d'indépendance.

Cependant, au Palais-Bourbon, un souci dominait. Que feraient les élus de la gauche? S'obstineraient-ils à refuser le serment? S'ils le refusaient, ne se ménageraient-ils pas quelque sortie dramatique? On se rappelait Manuel cramponné sur son

siège et exigeant qu'une main de police vint le saisir à l'épaule et l'arracher à son banc. Parmi les députés régnait une disposition à la fois craintive et curieuse : ils redoutaient une scène et secrètement peut-être n'en eussent pas été fâchés : ce serait du moins un peu de bruit autour de ce Corps législatif qui décidément n'en faisait pas assez.

On se sentit à la fois très rassuré et un peu déçu quand, à l'ouverture de la séance du 1^{er} décembre, M. de Morny lut à ses collègues deux lettres brèves et simples par lesquelles MM. Goudchaux et Carnot refusaient le serment constitutionnel. Déjà, disaient-ils en substance, ils l'avaient refusé en 1852, et « cinq ans d'expérience n'avaient fait que les confirmer dans leurs sentiments ». La manifestation ainsi réduite se ramenait à des proportions si modestes qu'elle passa presque inaperçue. Pourtant le gouvernement ne voulut pas que pareille leçon se renouvelât, et un sénatus-consulte, voté deux mois plus tard, décida que la prestation de serment devrait précéder toute déclaration de candidature (1). En l'absence de Carnot et de Goudchaux qui venaient de se retirer, et de Cavaignac qui venait de mourir, que restait-il à l'opposition radicale ? Deux représentants obscurs, M. Hénon et M. Darimon, et au-dessus d'eux un avocat brillant, mais jeune et inconnu. Vraiment c'était trop peu pour qu'on prit quelque souci. C'est sous cette impression que les députés procédèrent à la validation de leurs pouvoirs.

L'avenir ne devait point justifier tout à fait cette confiance dédaigneuse. Ce n'est pas seulement par leur nombre que les oppositions sont fortes, mais par la direction qu'elles subissent, par le souffle du dehors qui les porte ou les enchaîne, et surtout par les chances de la fortune qui tantôt les abattent jusqu'à les annihiler, tantôt les grandissent au delà de toute espérance. Nous avons vu des oppositions qui, au début de la législature, débordaient au milieu des bancs de leurs adversaires et qui, par absence de direction, impopularité ou malechance, se sont amoindries au point de ne plus compter. Nous en avons vu

(1) Sénatus-consulte du 17 février 1858. (*Bulletin des lois*, 1858, 1^{er} semestre, p. 73.)

d'autres qui, à peine remarquées d'abord, ont osé affirmer leur volonté et parfois l'imposer. Quatre mois après la réunion de la Chambre, comme on procédait à des élections complémentaires, les électeurs parisiens nommèrent pour les représenter Jules Favre, connu depuis longtemps, et Ernest Picard, cet avocat qui naguère s'était fait le patron d'Émile Ollivier. Jules Favre, grand par la perfection de l'éloquence; Ollivier, ignoré encore, mais si supérieur à Favre lui-même par les études spéculatives, la spontanéité, les connaissances générales; Ernest Picard, orateur secondaire, mais dangereux *debater* d'affaires et souvent sérieux sur un ton frivole; à côté d'eux leurs compagnons M. Hénon et M. Darimon : voilà ceux que, dans la Chambre et dans le pays, on appellera les *Cinq*. Les *Cinq*, ce sera la première avant-garde de la véritable opposition démocratique, de celle qui, grandissant de législature en législature, fera pénétrer le premier coin dans le solide édifice de l'Empire.

LIVRE XIII

L'ATTENTAT D'ORSINI

- SOMMAIRE : I. — Orsini, sa vie, ses aventures : Pieri. — Premiers projets de conspiration : recherche de complices ; Bernard, Gomez, de Rudio. — Fabrication de bombes explosibles. — Orsini à Bruxelles, puis à Paris : transport des projectiles. — Réunion à Paris de tous les conjurés : leurs préparatifs. — Vagues avis parvenus à la police. — Le 14 janvier : l'Empereur, singulier entretien avec le duc de Saxe-Cobourg : dernières dispositions d'Orsini et de ses complices. — La soirée du 14 janvier : les abords de l'Opéra : les conjurés à leur poste, soupçons, arrestation de Pieri : arrivée du cortège impérial ; triple explosion : terreur et confusion : l'Empereur est sauvé. — La salle de l'Opéra. — Les victimes. — Enquête et recherches : avec quelle facilité singulière sont arrêtés les conjurés.
- II. — L'Empereur et son entourage : comment le trouble et la peur enfantent l'esprit de représailles : discours de M. Troplonget et de M. de Morny. — Réclamations vis-à-vis des gouvernements étrangers : la Belgique, le Piémont, l'Angleterre. — Réaction à l'intérieur : mesures diverses de rigueur ou de prévoyance : sentiment profond de l'instabilité du trône et efforts pour l'assurer par la crainte. — Comment naît de ce sentiment la loi de *sûreté générale* : ses dispositions principales : sentiment public de réprobation : quelques murmures même dans le Corps législatif : le général Espinasc, ministre de l'intérieur, et sa circulaire : la loi de sûreté générale transmise du Conseil d'État à la Chambre : concessions destinées à ramener les députés : habile rapport de M. de Morny : discussion publique : MM. Émile Ollivier, Plichon, d'Andelarre, Riché, Baroche : comment le langage officiel achève de rassurer les membres du Corps législatif : le vote. — Le projet au Sénat, M. Haussmann, le général Mac Mahon. — Exécution de la loi.
- III. — Le procès d'Orsini et de ses complices : attitude des accusés : M. Chaix-d'Est-Ange : M. Jules Favre et son extraordinaire plaidoirie : exécution de Pieri et d'Orsini : « *Vive l'Italie !* »
- IV. — La France et l'Angleterre à la suite de l'attentat : dépêche du 20 janvier : lettre de l'Empereur à la Reine : réponses conciliantes : élaboration d'un projet sur les conspirations. — Comment les adresses des colonels irritent à Londres le sentiment national : réunion du Parlement : débats

orageux : amendement Milner Gibson qui implique le rejet du bill en seconde lecture.—Tension des rapports diplomatiques : sagesse du gouvernement français et dépêche de M. Walewski qui semble clore l'incident. — Acquittement de Bernard, et avec quelle irritation le verdict est accueilli en France. — Le duc de Malakof en Angleterre : fêtes : témoignages de cordialité : apaisement : armements démentis. — L'Empereur et la reine Victoria à Cherbourg ; discours pacifique de l'Empereur.

V. — État général de la France en 1858 : confiance déjà un peu altérée. — Les partis : incidents divers. — Quel gros nuage s'amoncelle du côté de l'Italie.

I

En Angleterre habitait depuis 1856 un Italien qu'on appelait Felice Orsini. Il était originaire des États romains et âgé de trente-neuf ans. Dès sa jeunesse, il s'était associé à toutes les entreprises de la démagogie la plus exaltée. En 1845, le tribunal suprême de Rome l'avait condamné aux galères à vie pour conspiration contre le gouvernement pontifical. L'année suivante, à la faveur de l'amnistie de Pie IX, il avait recouvré la liberté, mais moins avec le repentir de ses égarements qu'avec le regret d'avoir échoué. On le vit bien, quand, deux ans plus tard, de nouveaux troubles agitèrent l'Italie. Orsini devint alors membre de la Convention romaine, puis commissaire extraordinaire à Ancône d'abord, ensuite à Ascoli, et, même en un temps fécond en violences, se rendit fameux par ses abus de pouvoir ou ses exactions. Il ne se déconcerta point d'ailleurs, et ce que plus tard les juges pontificaux appelèrent vol, il l'appela avec indulgence et presque avec orgueil : « réquisitions forcées (1). » L'équité oblige à dire que, s'il commit beaucoup de rapines, il ne s'enrichit pas. Le pouvoir de Pie IX étant rétabli, il n'eut plus d'asile dans sa patrie. Dès lors il erra à travers l'Europe, séjournant tour à tour à Londres, en Suisse, en Piémont, en Lombardie, promenant partout ses inquiétudes, en proie à

(1) Cour d'assises de la Seine : interrogatoire d'Orsini. (*Gazette des Tribunaux*, 27 février 1858.)

toutes les ardeurs de sa nature à la fois violente et étroite, fanatique et vaniteuse, et décorant sous le nom de patriotisme tous les rêves malsains ou pervers de son ambition inassouvie. Il voyageait sous de faux passeports, nouait des trames de côté et d'autre, s'appelait tantôt Herwag, tantôt Celsi, et se déguisait si bien que, par intervalles, on perd la trace de son aventureuse carrière. Sous le nom d'Herwag, en 1855, il fut accusé de conspiration contre l'empereur d'Autriche et enfermé à la citadelle de Mantoue. Il allait être mis à mort, quand, avec un rare courage et grâce à la complicité d'une femme, il se déroba au châtimement par une de ces évasions émouvantes qui semblent relever de la légende ou du roman. Délivré du péril, il toucha à Gènes, puis à Marseille, et enfin arriva à Londres, où il parut se créer un domicile stable, autant que le permettaient sa nature inquiète et sa condition d'exilé. Les Anglais aiment assez à entendre les aventures des autres : ils n'en goûtent que mieux leur propre sécurité, et les embarras de leurs voisins n'ont rien d'ailleurs qui les puisse affliger. Par sa haine contre l'Autriche, par ses emprisonnements, par sa récente évasion surtout, Orsini était un personnage plein d'attraction. Il se garda de négliger cet élément de succès et, détaillant l'odyssée de sa jeunesse, fit des conférences ou plutôt des lectures qui lui valurent, non sans doute la célébrité, non même la notoriété, mais une certaine faveur. Elles lui valurent, en outre, d'assez abondants profits, et quand plus tard on l'interrogera sur la provenance de ses ressources, il pourra, avec une certaine vraisemblance, attribuer à cette origine l'argent trouvé entre ses mains.

Dans ses courses à travers la Grande-Bretagne, Orsini rencontra à Birmingham un de ses compatriotes, Toscan de naissance, âgé de cinquante ans et depuis cinq années domicilié en Angleterre, où il était professeur de langues. On l'appelait Pieri. A vingt-deux ans, il avait été condamné pour vol par les tribunaux de sa patrie : mais cette condamnation se noyait dans un si grand nombre de disgrâces politiques que vraiment il valait mieux l'oublier. C'était tout à fait l'avis de Pieri. Celui-ci, personnage vaniteux, bavard, théâtral, s'enivrant de

ses emphatiques et sonores déclamations, ne manquait cependant ni de courage ni d'audace, et, quoique inférieur à Orsini par l'intelligence, il ne semblait pas indigne de s'entendre avec lui.

Ils s'entendirent en effet et, dès 1857, se virent plusieurs fois. Orsini, soit conviction réelle, soit impatience de subir un chef, déplorait fort le système de Mazzini, qui envoyait par séries et à une mort presque certaine des émissaires sacrifiés d'avance. De proche en proche, il arriva à préciser sa pensée en une formule d'une logique sinistre. Pour amener une révolution en Italie, le plus sûr moyen serait d'en amener une en France; et l'infaillible moyen de provoquer cette révolution en France, ce serait de tuer l'Empereur (1). Des imprécations de toute sorte contre Napoléon se mêlaient à ce langage. « Si je pouvais avoir celui-là, disait Orsini, je retournerais dans mon pays (2). » Ainsi naquit le premier dessein de l'entreprise dont le développement va suivre.

« L'Angleterre, disait Louis XVIII, n'est pas seulement la consolatrice des affligés, elle est aussi le refuge des pécheurs. » Dans les petites rues cosmopolites qui avoisinent Leicester-Square, les « pécheurs » ne manquaient point. Orsini, pour son projet vague encore, mais qui de jour en jour mûrissait, jugea nécessaire de s'en adjoindre quelques-uns. Ce fut d'abord un Français nommé Bernard, ancien chirurgien de marine, puis journaliste, grand agitateur de réunions publiques en 1848, à tel point qu'on l'avait surnommé Bernard le Clubiste : frappé de plusieurs condamnations politiques, Bernard s'était réfugié à Londres, où il était, dans *Bow-street*, l'un des habitués du café Suisse, rendez-vous ordinaire des émigrés les plus dangereux. Ce fut ensuite le Napolitain Gomez, individu de la plus basse condition et d'intelligence médiocre, qu'Orsini se proposa de s'attacher comme domestique. Ce fut enfin, mais beaucoup plus tard, Charles de Rudio, Vénitien de noble naissance, poussé au crime par l'extrême misère. De ces trois

(1) Interrogatoire d'Orsini devant le juge d'instruction, 9 février.

(2) Cour d'assises de la Seine : déposition Rosine Hartmann. (*Gazette des Tribunaux*, 28 février 1858.)

complices, Bernard seul paraît avoir reçu des confidences à peu près explicites : les deux autres ne furent que des instruments ménagés d'avance et qui, à l'heure propice, seraient utilisés pour le complot. Le choix de ces auxiliaires révéla chez Orsini plus d'inexpérience que de sagesse. Bernard, à aucun moment de l'entreprise, ne devait renoncer à la sécurité de l'exil. Gomez était d'esprit si faible qu'on pouvait craindre que son trouble ne le trahit. Quant à de Rudio, jeté à la dernière heure et sous l'empire du besoin dans une compagnie si infâme, il n'aurait peut-être pas cette horrible fermeté qui, sans scrupule et sans remords, poursuit jusqu'au bout les grands forfaits.

Quelle arme servirait à consommer le crime ? Orsini avait, dit-on, vu à Bruxelles des bombes de petite dimension, fabriquées précisément pour un complot contre l'Empereur. Il résolut de se servir d'un engin à peu près pareil, et il en fit exécuter le modèle en bois par un tourneur. Le 16 octobre 1857, dans une note dictée à Bernard (1), il résuma ses instructions pour l'établissement de cet appareil, qui se composerait d'un cylindre creux en fer fondu composé de deux parties réunies par un pas de vis pratiqué dans les parois. A la partie supérieure existerait un trou pratiqué pour introduire la charge. La partie inférieure serait armée de cheminées traversant toute l'épaisseur des parois et disposées de manière à faire converger le feu des capsules sur la charge placée dans l'intérieur. Les parois auraient une épaisseur inégale, plus grande dans la partie inférieure, de sorte que le projectile, se retournant de lui-même dans sa chute, retomberait nécessairement du côté le plus lourd sur les capsules destinées à provoquer l'explosion. Craignant que sa qualité d'étranger ne l'empêchât de trouver un fabricant qui consentit à exécuter une commande si suspecte, Orsini s'adressa à un Anglais, qui fut plus tard vainement recherché et qui fit faire le travail comme pour son compte par un ingénieur de Birmingham nommé Taylor. A la fin de novembre, Taylor livra six bombes, se doutant bien qu'il s'agissait de machines

(1) Voir le texte de cette note dans le réquisitoire de M. le procureur général Chaix-d'Est-Ange. (*Discours et plaidoyers* de M. CHAIX-D'EST-ANGE, t. I^{er}, p. 523.)

de guerre, mais ignorant à quel usage sinistre elles étaient destinées (1). Sur ces six bombes, Orsini affirma n'en avoir jamais reçu que cinq. Qu'est devenue la sixième? C'est ce qu'aucune recherche n'a permis de découvrir.

Assuré de ses complices et de ses engins, Orsini songea à quitter, pour sa périlleuse entreprise, le sûr abri de l'Angleterre. Muni d'un faux passeport sous le nom de Thomas Allsop, il partit le 28 novembre pour la Belgique. Par prudence, il ne prit pas les cinq bombes avec lui, mais se les fit apporter, divisées en deux morceaux chacune, par un garçon du café Suisse nommé Joseph Georgi, qui se rendait précisément à Bruxelles. On avait dit à cet homme qu'il s'agissait d'appareils nouveaux pour la fabrication du gaz; il le crut et fit, à la douane d'Ostende, une déclaration conforme qui n'excita aucun soupçon. Pour l'introduction en France, Orsini usa d'un moyen semblable. Le 12 décembre, il partit pour Paris, mais se garda bien de comprendre les bombes dans son propre bagage. Il avait chargé un nommé Zeghers de lui amener dans cette ville un cheval qu'il venait d'acheter : par la même occasion, il lui confia les dix demi-cylindres en fer, appareils pour le gaz, persistait-il à dire négligemment. Zeghers les prit comme objets de peu de valeur, en oublia même un à Bruxelles, les présenta à la douane de Valenciennes, qui les jugea de si minime importance qu'aucun droit ne fut perçu. Il ne se doutait guère de la destination des engins qu'il portait, il s'en doutait si peu que, arrivé à l'hôtel d'Albion où Orsini était descendu, il laissa ostensiblement les neuf fragments de bombes sur un divan avec les brosses destinées au pansage du cheval. Assez longtemps ces objets restèrent exposés à la vue des gens de l'hôtel. Sur ces entrefaites, Orsini survint et, précipitamment, cacha les mystérieux appareils, se réjouissant qu'aucun œil curieux n'eût pressenti une machination et mis la police sur la piste d'un crime (2).

Orsini ne resta que trois jours à l'hôtel d'Albion. Le 15 dé-

(1) Cour d'assises de la Seine : déposition Taylor et interrogatoire d'Orsini. (*Gazette des Tribunaux*, 28 février 1858.)

(2) Interrogatoire d'Orsini devant le juge d'instruction. 9 février 1858.

cembre, il s'installa dans un appartement meublé, 10, rue Monthabor. Les premiers jours, il ne reçut aucune visite : il montait souvent à cheval, faisait de longues promenades, vivait en voyageur aisé : suivant les indications de son passeport, il se disait Anglais et avait fait graver des cartes sous le nom de Thomas Allsop.

Il ne tarda pas à être rejoint par ses complices. Le 7 janvier 1858 débarquèrent à Calais Pieri, qui, moyennant une légère altération de son passeport, se faisait appeler Piercy, et Gomez, qui se faisait appeler Swiney. Tous deux venaient de Birmingham et, en passant par Londres, avaient reçu les instructions de Bernard, représentant de la conspiration en Angleterre, mais représentant sédentaire et sagement éloigné du péril. De Calais, Gomez gagna Paris par Lille. Quant à Pieri, il fit le crochet de Bruxelles, sans doute pour chercher la demi-bombe qui y était restée : à l'approche du dénouement, il ne laissait pas que d'être troublé, et par intervalles sa verbeuse façade trahissait son anxiété : à Bruxelles, comme il rencontrait une fille qui avait été autrefois à son service, il céda à un singulier besoin de confidences : « Je vais à Paris, lui dit-il, et pour une entreprise où peut-être je laisserai ma vie (1). » De Rudio seul, de plus en plus en proie à la misère, demeurait encore à Londres. Bernard le manda, remit au pauvre malheureux 28 schellings, lui promit un secours hebdomadaire de 12 schellings pour sa femme et ses enfants, lui confia un faux passeport sous le nom portugais de Da Silva, puis lui donna une paire de lunettes d'or qui serait un signe de reconnaissance entre lui et Orsini qui ne l'avait jamais vu : après quoi, il lui souhaita bon courage et, ayant ainsi expédié tout le monde, se pelotonna paisiblement chez lui.

Le 10 janvier, Orsini, Pieri, Gomez, de Rudio se trouvaient donc réunis à Paris. Ils s'étaient partagés entre trois domiciles différents, afin de prévenir les soupçons. Leurs faux passeports couvraient leur identité. Tandis qu'Orsini se faisait

(1) Cour d'assises de la Seine : déposition Rosine Hartmann. (*Gazette des Tribunaux*, 28 février 1858.)

passer pour Anglais, Pieri, sous le nom de Pierey, se disait Allemand : de Rudio, métamorphosé en Da Silva, était censé commis voyageur pour le commerce de la bière : Gomez enfin, devenu Swiney, se donnait pour le domestique d'Orsini.

L'heure était venue de s'armer pour le crime. Les assassins (car on peut désormais les appeler de ce nom) avaient déjà un revolver provenant des fabriques de Birmingham. Deux autres, également de fabrication anglaise, leur furent remis, sur la recommandation de Bernard, par un marchand qu'on appelait Outrequin. Un quatrième fut acheté chez l'armurier Devismes. Il restait à charger les bombes. Orsini, vrai chef de la conspiration, se réserva ce soin. D'Angleterre il avait apporté en grand secret une certaine quantité de fulminate de mercure, composée soit par lui-même, soit par quelque complice demeuré inconnu. Pendant le voyage de Londres à Bruxelles et de Bruxelles à Paris, il tenait précieusement avec lui cette substance dangereuse, l'isolant avec soin et l'humectant de temps en temps. Dans la solitude de son appartement, rue Monthabor, il la fit sécher en l'exposant à l'air, puis en l'approchant du feu, au risque de se faire sauter et avec lui toute la maison (1). Cette opération terminée, il remplit les bombes jusqu'à moitié de leur capacité, et, appelant Gomez dont le poignet était plus robuste que le sien, acheva de les visser.

Pendant toute cette machination, un seul avis précis parvint à la police. Le 10 janvier, une dépêche du ministre de France à Bruxelles manda qu'un Italien des plus dangereux, nommé Pieri, venait d'arriver à Paris; qu'il était accompagné d'un autre individu, et que ces deux hommes, selon toute apparence, tramaient quelque complot contre la vie de l'Empereur. Pieri était donc recherché. A cet indice se mêlaient quelques rumeurs vagues de conspiration, mais si vagues que les agents de la sûreté s'épuisaient en vain à leur donner un corps. Napoléon fut averti, sans que cet avertissement l'émût beaucoup, tant ces sortes d'alertes étaient fréquentes depuis quelques années. Cependant, le 14 janvier dans l'après-midi, comme il était en

(1) Interrogatoire d'Orsini devant le juge d'instruction, 9 février.

voiture avec un prince allemand, le duc Ernest de Saxe-Cobourg, et comme il passait sur le pont Neuf, sa pensée se porta sur les tentatives si multipliées qui menaçaient sa vie. « Je ne crains que le poignard comme celui de Ravailiac, dit-il au duc en montrant la statue de Henri IV : dans tous les autres cas, le criminel espère toujours se sauver par la fuite, et cette pensée paralyse ses forces mêmes (1). » Remarque naturelle et très juste, mais qui, rapprochée de la catastrophe qui devait s'ensuivre, sembla comme une sorte de pressentiment.

On touchait à l'heure décisive. Ce soir même du 14 janvier, l'Empereur et l'Impératrice devaient se rendre à l'Opéra. Les journaux l'avaient annoncé : de plus, les préparatifs pour l'illumination de la façade, et l'entrée réservée, soigneusement recouverte de sable, ne laissaient pas de doute sur la présence des souverains. Cette occasion parut propice pour les conjurés. A l'entrée du théâtre, se mêlant à la foule, ils lanceraient les bombes sur la voiture impériale, puis se serviraient de leurs revolvers, soit pour leur défense personnelle, soit pour achever leur œuvre. Peu importait que, les éclats se projetant de toutes parts, une foule de victimes obscures s'ajoutassent à la grande victime vouée à la mort : peu importait, pourvu que l'Empereur fût immolé : alors ce serait l'anarchie en France et, par contre-coup, l'anarchie en Italie ; alors se réaliseraient les effroyables rêves de ces imaginations malades et perverses.

A la chute du jour, Pieri et de Rudio se rendirent aux abords de l'Opéra pour reconnaître les lieux, pénétrèrent sous le péristyle afin de choisir leurs positions et se firent même chasser par un cantonnier qui achevait de sabler l'allée et s'étonnait d'un si minutieux examen. Entre six et sept heures, les quatre complices étaient réunis chez Orsini, rue Monthabor. Gomez apporta une bouteille de vin qu'il avait fait chauffer : à de Rudio, sans doute pour lui donner courage, Orsini remit trois cents francs. Puis on se partagea les engins : Gomez et de Rudio prirent les deux plus gros projectiles, Orsini

(1) *Aus meinem Leben und meiner Zeit von ERNST II DE SAXE-COBOURG*, t. II, p. 411.

les deux plus petits, Pieri le cinquième. Il fut convenu que Gomez lancerait le premier sa bombe, que Rudio suivrait Gomez, que le tour d'Orsini et de Pieri viendrait immédiatement après. Toutes choses ainsi convenues, les conjurés sortirent. Un cocher qui était employé dans la maison les vit et remarqua même que Gomez portait quelque chose de gros, enveloppé dans un mouchoir rouge. Chemin faisant, Pieri s'écarta : « Voudrait-il nous abandonner ? » pensa Orsini, qui ne cessait de soupçonner la fidélité de ses compagnons. Bientôt Pieri rejoignit le groupe. On se rapprocha alors du théâtre et on se rangea dans la foule, — en avant Gomez le plus indécis de tous, Gomez surveillé par ses complices, — à côté de lui près du boulevard, de Rudio qu'Orsini tenait sous son regard, — puis Orsini lui-même — et enfin Pieri tout près de la porte d'entrée.

Déjà l'heure avançait. Partout se répandaient les agents de police en bourgeois. La pureté du ciel et la douceur de la température qui contrastaient avec la saison favorisaient les promeneurs, nombreux sur le boulevard ou groupés aux abords du théâtre. Le public se hâtait pour la représentation qui se donnait au bénéfice d'un des acteurs et serait rehaussée par la présence de l'Empereur. Parmi les spectateurs se trouvaient plusieurs personnages de distinction, entre autres le duc de Saxe-Cobourg, qui, arrivé d'avance, demeura assez longtemps au bas de l'escalier : là, il se mit à causer avec le général Fleury, et, par une coïncidence assez étrange, le tour de l'entretien conduisit à parler des mesures prises pour garantir la sécurité de l'Empereur : à ce propos, le général vanta fort la nouvelle organisation du service de surveillance et ajouta qu'il n'y avait plus à craindre que des complots, semblables à celui de l'Hippodrome ou de l'Opéra-Comique, se renouvelassent à l'avenir (1).

A cet instant, une circonstance heureuse faillit découvrir toute la trame. Les agents de la sûreté n'avaient pas oublié le

(1) *Aus meinem Leben und meiner Zeit von ERNST II DE SAXE-COBOURG*, t. II, p. 412.

grave avis transmis par la légation française de Bruxelles et recherchaient ce redoutable Pieri dont ils avaient le signalement. Pieri avait d'ailleurs résidé en France, avait été expulsé en 1852, et cette époque n'était pas si lointaine que son visage ne pût être reconnu par quelques gens de police. Comme il était à son poste rue Lepelletier, il fut arrêté. En passant devant Orsini, il lui fit un signe que celui-ci ne comprit pas et qui voulait dire qu'il venait d'être appréhendé. On le conduisit au poste le plus voisin, et, en le fouillant, on trouva sur lui une bombe, un revolver à six coups et un poignard.

Comment cette importante capture ne déjoua-t-elle pas toute la conspiration? Quand Pieri fut arrêté, les voitures de la cour n'avaient pas encore quitté les Tuileries. D'après les témoignages contemporains, quinze à vingt minutes s'écoulèrent avant l'arrivée de Napoléon. Cette bombe saisie était-elle la seule? Cet Italien n'avait-il pas de complices répandus dans la foule? Le soupçon était si naturel qu'il semblait s'imposer : de là l'urgence de déblayer au plus tôt les abords du théâtre, de refouler les curieux, et cela par sollicitude non seulement pour les souverains, mais pour le public lui-même. Aucune mesure ne paraît cependant avoir été prise. A moins qu'une cause inconnue ait paralysé la vigilance de la police, il est malaisé de concilier son hésitation ou ses retards avec les éloges qu'en ce moment-là même lui prodiguait le général Fleury.

Huit heures et demie venaient de sonner quand, sur le boulevard, on entendit le pas des chevaux de l'escorte mêlé à un bruit confus d'acclamations. Devant le théâtre les tambours battirent aux champs et les hommes de garde sortirent pour rendre les honneurs accoutumés. A l'angle de la rue Lepelletier, le cortège parut, d'abord une voiture contenant les officiers de la maison, puis un peloton de lanciers, enfin un autre carrosse où se trouvaient l'Empereur, l'Impératrice et, sur la banquette de devant, le général Roguet. Parvenue à la hauteur de l'entrée principale, la voiture impériale ralentit le pas pour s'engager dans le passage réservé : à ce moment retentit une explosion comparable à un coup de canon, puis

une seconde et enfin une troisième à dix secondes d'intervalle.

Une inexprimable confusion suivit. Le cordon de gaz qui éclairait la façade s'éteignit, en sorte que d'une clarté qui inondait les regards on passa à la plus affreuse nuit : les vitres du péristyle volèrent en éclats : la marquise qui protège l'entrée fut perforée : les chevaux de la voiture impériale, blessés à mort, s'abattirent. Puis on entendit des cris aigus de détresse et de terreur mêlés à des plaintes déchirantes : lanciers, gendarmes, sergents de ville, valets de pied, simples curieux gisaient dans leur sang ou s'enfuyaient affolés en secouant la douleur de leurs blessures. Bientôt, les yeux s'habituant à l'obscurité, on put embrasser toute l'horreur de la scène, encore accrue par l'incertitude de ce qui suivrait. Cependant du milieu même des gémissements une acclamation s'éleva : c'est qu'on avait vu l'Empereur et l'Impératrice descendre sains et saufs ; leur voiture était criblée, le général Roguet était légèrement blessé ; mais dans le désastre encore mal mesuré, Dieu avait épargné ceux-là mêmes que les criminels avaient choisis pour victimes.

À l'intérieur de la salle pleine de lumières et de bruits joyeux, la représentation avait commencé : elle se composait de divers fragments, et on achevait un morceau de *Guillaume Tell* quand on entendit les trois détonations. On crut d'abord à une explosion de gaz : puis on sut l'attentat. Au même instant parurent les souverains, calmes suivant les uns, pâles suivant les autres et comme terrifiés. Dans la première stupeur, les spectateurs demeurèrent silencieux ; puis, comme on comprenait à quel danger on venait d'échapper, des cris chaleureux montèrent vers la loge officielle. La représentation continua, mais avec quelles préoccupations ! Que se passait-il dans Paris ? Les conspirateurs n'avaient-ils pas ourdi ailleurs d'autres trames ? Auprès de l'Empereur affluèrent en hâte ceux des ministres, des généraux, des hauts fonctionnaires qui assistaient au spectacle ou habitaient les quartiers les plus voisins ; ils accoururent, tous avertis d'urgence, tous avides de nouvelles, tous jaloux de féliciter leur maître, et à travers leur langage empreint de colère plus encore que de tristesse, on

put discerner dès cette heure un vœu véhément et irrité, celui d'un système de rigueur générale qui serait la conséquence et comme la punition du terrible forfait.

Sur le lieu de l'attentat, la confusion faisant place au sang-froid, on avait donné les premiers soins aux blessés et, suivant leur état ou leur condition, on les avait ramenés à leur domicile ou dirigés sur les hôpitaux. Quand on eut plus tard le loisir de supputer les pertes, on compta cent cinquante-six personnes atteintes, dont huit succombèrent (1). A ce moment, un soin plus urgent dominait, celui de rechercher les traces du crime et les criminels eux-mêmes. A l'angle des rues Lepelletier et Rossini, à côté d'une longue trainée de sang, un garçon d'hôtel nommé Vuillaume découvrit un objet cylindrique enveloppé d'un sac : sa première pensée fut de le rejeter sur les bas côtés de la voie publique ; puis il l'ouvrit ; c'était une bombe. Un peu plus loin, dans la rue Rossini, presque au coin de la rue Laffitte, un revolver taché de sang fut ramassé par un sergent de ville. Ces pièces à conviction furent aussitôt mises en lieu sûr. Mais dans l'anxiété des premières recherches, on ne savait où porter les responsabilités. A deux reprises différentes, entre neuf et dix heures, M. Pietri, préfet de police, se présenta dans la loge impériale, et, comme le souverain l'interrogeait : « Nous ne savons rien », dit-il la première fois. La seconde fois, il ajouta : « Nous avons fait des arrestations, mais nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant (2). »

Tout ce qu'on redoutait de ne pas découvrir s'éclaira soudain par des indices inespérés. La lumière vint des criminels eux-mêmes, ou maladroits jusqu'à l'ineptie ou honteusement empressés à se dénoncer. Pieri, arrêté avant les explosions et laissé quelque temps sans qu'on le questionnât, fut enfin interrogé. La bombe ramassée près de la rue Rossini était exactement semblable à celle qui avait été saisie sur lui. Pressé d'interpellations, il avoua qu'il était descendu rue Montmartre,

(1) Cour d'assises de la Seine : rapport de M. le docteur Tardieu. (*Gazette des Tribunaux*, 27 février 1858.)

(2) *Aus meinem Leben und meiner Zeit* von ERNST II DE SAXE-COBOURG, t. II, p. 414.

hôtel de France et Champagne, et qu'il s'y trouvait en compagnie d'un autre individu. Cet individu qu'on s'empressa de rechercher et qu'on trouva couché tout habillé dans l'une des chambres de l'hôtel déclara s'appeler Da Silva, mais fut bientôt dépouillé de son masque et contraint de révéler son vrai nom : c'était de Rudio, qui, après avoir jeté sa bombe, était rentré chez lui et avait même, avant de monter dans son appartement, demandé au concierge de tenir sa note prête, car il voulait, disait-il, partir le lendemain. La police, si peu informée avant le crime, n'était pas au bout de ses bonnes fortunes. Après l'explosion, comme on fouillait les maisons voisines, on avait remarqué au restaurant Broggi un jeune homme dont l'agitation, l'accent étranger, les paroles mêlées de pleurs avaient attiré l'attention ; on l'avait interrogé, et, comme ses réponses semblaient singulières, on s'était assuré de sa personne : un revolver tout chargé, trouvé sous une étagère du restaurant, confirma les soupçons. Cet individu, qui déclara se nommer Swiney, n'était autre que le Napolitain Gomez. Après avoir lancé son projectile, il s'était réfugié en ce lieu et, avec tous les signes du trouble qui le trahit, attendait le moment de regagner sa demeure. Interpellé, Gomez se dit le domestique d'un sieur Thomas Allsop qui habitait, 10, rue Monthabor. Sur la dénonciation, on se hâta de courir à cette adresse : là, le faux Allsop, ou, pour parler plus exactement, Orsini, venait de se coucher, blessé lui-même et couvert de sang, car il avait été atteint par le projectile qu'il avait lancé : il s'était alors enfui au milieu de la foule et, dans sa course pour gagner son domicile, avait déposé précipitamment sur la voie publique son pistolet et aussi sa seconde bombe retrouvés rue Rossini. C'est ainsi qu'avant la fin de la nuit et par un concours de chances peu communes, les quatre scélérats se trouvèrent sous la main de la justice. Il ne resterait plus qu'à prendre acte de leurs contradictions et à établir leurs responsabilités par l'opposition même de leurs mensonges et de leurs aveux.

II

Tandis que la police poursuivait son enquête sur les événements de cette nuit tragique, la représentation théâtrale s'était achevée et les souverains avaient regagné les Tuileries. Là se pressèrent tous les hauts personnages qui, avertis trop tard, n'avaient pu se rendre à l'Opéra, et aussi tous ceux qui, par horreur du crime, affection ou désir de plaire, tenaient à marquer leur présence en de si graves conjonctures. Une longue veillée suivit, pleine d'anxiété et d'une irritation confuse qui se prenait à tout sans s'arrêter encore à rien. Du juste sentiment des périls naît la fermeté ; du trouble et de la peur naît l'esprit de représailles. C'est dans les représailles qu'on versa.

Le 16 janvier, comme les grands corps constitués s'étaient rendus aux Tuileries pour offrir à l'Empereur leurs félicitations et leurs hommages, le président du Sénat, M. Troplong, s'exprima ainsi : « L'esprit révolutionnaire chassé de France a
« élu domicile au dehors et s'est fait cosmopolite. C'est de ces
« citadelles extérieures dressées contre l'Europe au milieu de
« l'Europe même que sont envoyés des sicaires fanatiques char-
« gés de lancer le fer et le feu sur le prince qui porte de son
« bras puissant le bouclier de l'ordre européen. » Sous une forme moins emphatique, M. de Morny, si modéré d'ordinaire, donna à sa pensée un tour plus véhément encore : « Nous avons cru,
« dit-il, que vous nous permettriez un langage dicté par une
« légitime indignation et un profond attachement à votre dynas-
« tie. Les populations s'inquiètent des effets de votre clémence
« qui se mesure trop à la bonté de votre cœur. Elles se deman-
« dent comment des gouvernements voisins et amis sont impuis-
« sants à détruire de vrais laboratoires d'assassinats. » De ces harangues se dégageait un double vœu : vœu d'une ingérence qui, s'étendant au delà de nos frontières, provoquerait les États étrangers à suspendre ou à réglementer le droit d'asile ; vœu

d'une politique plus répressive encore à l'intérieur. Tous les discours, tous les actes qui suivirent s'inspirèrent de ce double sentiment.

En Belgique, un journal, le journal *le Drapeau*, avait osé approuver la tentative d'Orsini. Aussitôt le *Moniteur* releva l'impudente apologie : « Nous attendons, ajouta-t-il avec hauteur, les décisions du gouvernement belge (1). » Il ne les attendit pas longtemps. Le *Drapeau*, ainsi que plusieurs autres gazettes, fut poursuivi et condamné. Une surveillance plus étroite s'étendit sur les étrangers. Enfin, d'un projet général de revision du Code pénal fut détaché, pour être discuté à part, le titre relatif aux crimes ou aux délits internationaux. — Le Piémont, qui était, lui aussi, le refuge d'un assez grand nombre d'exilés, fut l'objet de représentations pareilles, et, à quelque temps de là, le cabinet de Turin, non sans quelque répugnance, soumit à la Chambre une loi sur la répression des complots contre les souverains étrangers. — Les mêmes remontrances furent adressées un peu plus tard au gouvernement helvétique. — Ces réclamations auraient été peu dignes si elles s'étaient limitées aux petits États et ne s'étaient étendues à la puissante Angleterre. Dès le 20 janvier, M. Walewski, dans une grave dépêche à notre ambassadeur, rappela tous les attentats qui s'étaient tramés sur le sol de la Grande-Bretagne. De Londres était venu Pianori : à Londres avaient été soudoyés Tibaldi et ses complices : à Londres encore, Orsini avait ourdi son crime, recruté ses instruments, préparé ses armes. M. Walewski protestait de son respect pour le droit d'asile, mais ajoutait : « L'assassinat érigé en doctrine, est-ce le droit
« d'asile? L'hospitalité est-elle due à des assassins? La législa-
« tion anglaise doit-elle servir à favoriser leurs desseins, leurs
« manœuvres, et peut-elle continuer à couvrir des gens qui se
« mettent eux-mêmes, par des actes flagrants, en dehors du droit
« commun et au ban de l'humanité? » Le ministre français se gardait bien d'ailleurs de spécifier aucune mesure et, pour tempérer ses doléances, terminait par l'expression courtoise de se

(1) *Moniteur*, 20 janvier 1858.

cordiale confiance : « Nous nous reposons entièrement sur le « cabinet anglais pour apprécier les décisions qu'il jugera le « plus propres à conduire au but, et nous nous complaisons « dans la ferme persuasion que nous n'aurons pas vainement « fait appel à sa conscience et à sa loyauté (1). »

Rien n'était plus naturel, plus légitime même que cet empressement à signaler les abus du droit d'asile. Ce qui se justifia moins, c'est que, quatre Italiens ayant attenté aux jours de l'Empereur (et cela sans aucune complicité française, si ce n'est celle de Bernard), on reprit à cette occasion et dans toute son âpreté la politique du 2 décembre. Dès le 18 janvier, en ouvrant la session législative, l'Empereur émit cette maxime que : « le danger n'était pas dans l'excès des prérogatives du « pouvoir, mais dans l'absence de lois répressives. » Comme on se croyait abondamment pourvu de ce côté, la surprise fut extrême : elle se changea en inquiétude quand le souverain ajouta qu'il comptait sur les députés « pour rechercher les moyens de réduire au silence les oppositions extrêmes et factieuses ». Ce jour-là même, un décret supprima deux feuilles publiques, l'une, *le Spectateur*, à tendances royalistes ; l'autre, *la Revue de Paris*, à tendances démocratiques. « Le gouverne-
« ment d'une grande nation ne doit pas plus se laisser miner
« sourdement par les habiletés de la plume, qu'attaquer vio-
« lement par les habiletés sauvages des conspirateurs (2). » Ainsi s'exprimait le rapport qui précédait le décret. En même temps, des instructions spéciales prescrivirent à la police un redoublement de vigilance pour surveiller les lieux publics, saisir les moindres ramifications des anciennes sociétés secrètes, épier les propos mêmes partout où il serait possible de les surprendre. Puis les anciennes entraves en matière de passeports furent remises en vigueur, et pas toujours avec intelligence, en sorte qu'elles devinrent pour les voyageurs paisibles une véritable vexation. Le 27 janvier, un décret divisa la France en cinq grands commandements militaires confiés à des maré-

(1) *Moniteur*, 9 février 1858.

(2) *Moniteur*, 20 janvier 1858.

chaux et ayant leur siège à Paris, Nancy, Lyon, Toulouse, Tours. La mesure prêtait ample matière à la critique : en cas de trouble, cette concentration serait superflue, peut-être même nuisible à cause de l'esprit de rivalité qui animait les uns vis-à-vis des autres la plupart des maréchaux : pour le présent, une précaution si inusitée prenait aux yeux des masses un air inquiétant d'état de siège. Quel péril mystérieux, inconnu, menaçait donc le pays et l'Empire? C'est de la sorte que ces accès d'autorité, un peu désordonnés et capricieux, semblaient révéler non la vraie puissance qui naît de la force, mais bien plutôt quelque secrète faiblesse.

Cette faiblesse perceait dans les entretiens à voix basse des courtisans ou des familiers à peine remis de leur terrible émotion. Qu'une des bombes eût éclaté quelques lignes plus bas; que, dans la confusion générale, l'un des misérables eût abordé l'Empereur à coups de poignard, c'en eût été fait de Napoléon, et avec lui eût croulé sans doute le laborieux échafaudage des convoitises et des ambitions communes. A tout prix, il fallait étayer l'Empire et accoutumer le pays à voir en lui un établissement, non pas viager, mais durable, et surtout abrité contre les coups imprévus du sort. Peu après la naissance du Prince impérial, un sénatus-consulte avait décidé que, sauf disposition contraire de l'Empereur, l'Impératrice, devenue veuve, deviendrait de droit régente. Sous l'impression de la catastrophe récente, il parut bon de rappeler ces règles et de les fixer. Le 1^{er} février 1858, l'Empereur, par lettres patentes délivrées en exécution du sénatus-consulte, conféra la régence à son épouse : puis un conseil privé fut constitué, dans lequel on fit entrer, avec le roi Jérôme et son fils, les plus hauts représentants de l'Église, de l'armée, de la politique, et qui, le jour même de la vacance du trône, se transformerait en conseil de régence. Malgré ces précautions d'une vigilance soucieuse, combien précaire serait le sort d'une femme inexpérimentée, parlant au nom d'un enfant au berceau, appuyée sur quelques hommes sans popularité, conseillée par deux princes, l'un d'âge sénile, l'autre plus dangereux peut-être que secourable! En face de tant de fragilité, l'obsession du péril aujourd'hui conjuré, demain

peut-être renaissant, poussa vers les rigueurs : on s'y abandonna, non par dureté naturelle, mais par espoir de s'assurer soi-même ; et, comme on ne pouvait créer tout d'une pièce, ni le culte de la légalité, ni l'esprit de tradition, on se flatta de fonder sur la crainte la stabilité qu'on désespérait d'obtenir autrement.

Là est sans doute le secret d'une loi qui fut élaborée en ce temps-là et qui, sous le prétexte de réduire la Révolution, empruntait à la Révolution elle-même quelques-unes de ses plus condamnables pratiques.

On l'appela la *Loi de sûreté générale*. Nom impropre : car elle ne rassura personne, ni les gens paisibles qui, loin de la souhaiter, s'en effrayèrent, ni le pouvoir lui-même dont le temps seul calma les terreurs. Le 1^{er} février, le projet fut distribué au Corps législatif. Bien que divisé en huit articles, il se ramenait au fond à une disposition unique qui conférait au gouvernement un droit vague autant que redoutable pour proscrire sans jugement ses ennemis, soit en les expulsant du territoire, soit en les internant à l'intérieur ou en Algérie. Voici la longue liste de ceux pour qui le bon plaisir administratif tiendrait lieu de toutes garanties judiciaires.

C'étaient d'abord tous les hommes qui, en mai et juin 1848, en juin 1849 ou en décembre 1851, avaient été, soit condamnés, soit internés, expulsés ou transportés par mesure de sûreté : pour ceux-là, il suffirait que « des faits graves les signalassent de nouveau comme dangereux » ; alors ils seraient jugés récidivistes ou plutôt relaps, comme on eût dit au temps de l'Inquisition, et reprendraient derechef, sous l'escorte de la force publique, le chemin déjà connu de l'exil ou de l'Algérie. — Le même régime arbitraire pourrait s'appliquer à tous ceux qui auraient été condamnés pour attentat contre l'Empereur ou la famille impériale, pour complot tendant à troubler l'État par la guerre civile, pour emploi illégal de la force armée, pour dévastation et pillage publics, pour fabrication de faux passeports. — Grâce à Dieu, ces crimes étaient rares, et de ce chef, le chiffre des suspects serait peu nombreux. Mais la même menace d'internement ou d'expulsion administrative deviendrait

la conséquence d'autres égarements moins coupables et constituant des délits moins bien définis : la rébellion même non armée, pourvu qu'elle fût par bandes, la provocation à la désobéissance vis-à-vis des militaires, la fabrication ou même la simple détention d'armes ou de munitions de guerre, la participation, à n'importe quel titre, à des mouvements insurrectionnels, les attaques contre les droits de l'Empereur et les offenses à sa personne, tels étaient les faits qui, ayant entraîné à une époque quelconque une condamnation, se trouveraient tout à coup exhumés de la poussière des greffes et confèreraient au gouvernement un pouvoir sans contrôle pour ajouter à l'expiation déjà subie un terrible châtement supplémentaire. — La loi enfin créait quelques délits nouveaux, notamment celui de manœuvres à l'intérieur ou à l'étranger dans le but de troubler la paix publique, et celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de l'Empereur. Toute condamnation pour ces faits placerait le condamné sous la même mainmise de l'administration, maîtresse d'ouvrir à la fin de la peine les portes de la prison ou d'expédier soit vers la frontière, soit vers l'Algérie, celui qui, de par la sentence de ses juges, se croirait libéré.

Tous les témoignages oraux ou écrits attestent l'impression douloureuse que provoqua cet extraordinaire projet. Ce fut chez les uns la colère, chez les autres l'étonnement, et poussé jusqu'à la stupeur. En ces articles savamment rédigés, on découvrait de véritables raffinements d'arbitraire, et la critique même demeurait en suspens, attirée de tous côtés et ne sachant où se prendre d'abord. Tous les pouvoirs de l'ordre administratif et judiciaire se trouvaient confondus : toutes les garanties traditionnelles étaient méconnues : tous les principes de la législation pénale fléchissaient devant la passion ou la peur. Le gouvernement, investi jusque-là de l'unique droit de grâce, puisait dans la loi nouvelle un droit inouï, celui d'aggravation, qui lui permettrait de reviser les sentences et de reprendre pour son compte, au nom de l'ordre social, les dettes depuis longtemps payées. *Loi des suspects*, tel fut le mot qui courut dans le public, et, dès le premier jour, flétrit cette étrange conception, si peu digne de l'habituelle modération de l'Empereur.

Les membres du Corps législatif, quelle que fût leur docilité, recueillirent ces protestations, et tout d'abord s'en laissèrent pénétrer. Ils avaient compris, au lendemain du 2 décembre, un système de rigueurs exceptionnelles : pour une époque de combat, il convenait que les armes fussent proportionnées à l'acharnement de la lutte et à la grandeur de l'enjeu. Mais, après six années, quand le pays était pacifié, convenait-il, à propos d'un attentat étranger, de reprendre les âpres sévérités d'autrefois ? Les plus timides eux-mêmes, à défaut d'irritation, ressentirent quelque mauvaise humeur : si le gouvernement voulait pratiquer l'arbitraire, que ne le pratiquait-il à ses risques et périls ? Pourquoi y associer le Corps législatif et donner à des mesures dictatoriales les formes de la légalité ? Dans cette Chambre qui, selon sa coutume, devait, à l'heure décisive du vote, se laisser entraîner, on n'entendait alors que critiques ou regrets, les plus prudents se retranchant dans une silencieuse et glaciale réserve. Les seuls approbateurs, à ce premier moment, ce furent ces rares et funestes amis de l'Empire qui, par flatterie, aveuglement ou bravade, poussaient leur maître à toutes les audaces, considéraient comme un gain personnel toute diminution des franchises publiques, et, non contents de la soumission commune, se complaisaient dans les superfluités de la servitude.

Comme on s'entretenait dans ces dispositions, une nouvelle se répandit qui n'était pas faite pour rassurer. Le 7 février, le *Moniteur* annonça la retraite du ministre de l'intérieur, M. Billault, et son remplacement par le général Espinasse. Au Palais-Bourbon, le nom du général Espinasse éveillait des souvenirs particuliers. C'était lui qui, dans la nuit du 2 décembre, avait envahi le Palais-Bourbon : plus tard, nommé commissaire extraordinaire à l'effet de reviser les décisions des commissions mixtes, il avait jugé ces sentences non trop rigoureuses, mais trop douces. La circulaire par laquelle il notifia son avènement ne démentit point ces souvenirs. Appelé au ministère par la confiance de l'Empereur, il jugeait que cette confiance lui créait un titre auquel il serait superflu de rien ajouter. Il consentait cependant à expliquer pour quels motifs un militaire se

trouvait revêtu de fonctions purement civiles. « C'était, disait-il, « que la France, tranquille et glorieuse, avait trop compté sur « l'apaisement des passions anarchiques. La générosité de « l'Empereur, multipliant les grâces et les amnisties, avait en- « trete nu cet espoir. Un exécrable attentat était venu dessiller « tous les yeux et avait révélé les ressentiments sauvages, les « coupables attentes qui couvaient encore dans le parti révo- « lutionnaire. » Il fallait donner au pays, par une surveillance attentive, les garanties qu'il réclamait. L'ancienne formule du coup d'État, reprise et adaptée à l'usage des temps nouveaux, terminait le document ministériel : « Il est temps que les bons « se rassurent et que les méchants tremblent. » Tel était le langage du général Espinasse. Il n'était pas d'ailleurs, en ce temps-là, le seul militaire qui fit gémir les presses du *Moniteur*. A la suite de l'attentat d'Orsini, les colonels de chaque régiment, mus par un sentiment louable de fidélité, avaient fait parvenir des adresses au souverain. Chaque jour, elles s'allongeaient dans l'organe officiel où le public les pouvait lire : la plupart étaient modérées de ton et d'une séante brièveté : mais quelques-unes, s'égarant en une éloquence plus guerrière que réfléchie, se répandaient en invectives contre la démagogie, en menaces surtout contre la Grande-Bretagne, ce « repaire d'assassins qu'on irait un jour chercher jusque dans leur île ». On dira bientôt quels embarras internationaux naquirent de cette violente et malencontreuse prolixité. Mais revenons au Corps législatif.

Le gouvernement eût été bien mal informé s'il n'avait su les répugnances qui régnaient au Palais-Bourbon. Pour qui connaissait les députés et savait leur effroi de toute désobéissance finale, ce symptôme n'avait rien de fort inquiétant. Néanmoins, pour bien assurer la discipline, il importait de dépouiller un peu le projet de son aspect comminatoire et de le présenter sous une forme plus bénigne qui facilitât les conversions. — Le 13 février, le *Moniteur*, dans une longue note, s'évertua à prouver que les mesures nouvelles ne se rattachaient en rien au complot d'Orsini, mais se rapportaient à un plan d'ensemble depuis longtemps résolu. Il affirma que la nomination du gé-

néral Espinasse n'impliquait pas du tout un changement dans la politique impériale. Il ajouta que la loi de sûreté générale serait appliquée avec modération. — Un gage immédiat de cette modération, ce fut l'empressement du Conseil d'État à adopter deux amendements proposés par les commissaires : le premier ôtait à la loi son caractère permanent et la transformait en une loi transitoire dont les effets cesseraient, sauf renouvellement, le 31 mars 1865 : le second décidait qu'aucune mesure d'internement ou d'expulsion ne pourrait être prise sans le triple avis préalable du préfet, du général et du procureur général. — Le choix du rapporteur fut, de la part des commissaires déjà ramenés, une dernière habileté pour vaincre les hésitations et calmer les frayeurs. Ce rapporteur fut M. de Morny, le plus insinuant des hommes, le plus ennemi des rigueurs inutiles, et le défenseur accoutumé des prérogatives parlementaires. L'œuvre fut digne de ce que promettait la dextérité d'un si délié personnage. Avec une franchise aisée, M. de Morny convint de l'émotion que le projet avait éveillée et ne craignit pas de rappeler ce mot de *loi des suspects* qui courait sur toutes les lèvres. Mais vraiment, ajouta-t-il du ton le plus dégagé, toutes ces suppositions étaient injustes, et jamais le gouvernement ne s'était montré « plus tolérant ». « Que ceux qui ne conspirent pas se rassurent », proclamait solennellement le confident de la pensée impériale. Il partait de là pour expliquer, avec beaucoup de développements, que la loi n'était faite ni contre les légitimistes, ni contre les orléanistes, ni même contre les républicains paisibles. S'il leur plaît de rester à l'écart et de critiquer le gouvernement qui les protège, ils ne seront pas inquiétés dans leur opposition, et le gouvernement respectera tous leurs souvenirs, toutes leurs espérances. Sur la question légale, M. de Morny se déroba prestement ou feignait de l'ignorer, en homme du monde que ces subtilités importunent et qui croit superflu d'en imposer aux autres l'étude ou l'ennui. C'était contre les conspirateurs, les démagogues, les *coquins*, et uniquement contre eux, qu'étaient dirigées les salutaires rigueurs de la loi. En terminant, M. de Morny, pour donner un prétexte aux évolutions, insistait fort sur la double

concession gouvernementale : le nouvel état de choses serait transitoire, et, en outre, l'intervention des plus hauts fonctionnaires serait une garantie contre toute méprise ou toute sévérité intempestive. Ainsi parla le président du Corps législatif, oubliant une seule chose, à savoir que la légalité, même médiocre, vaut mieux que l'arbitraire, même éclairé. Ce fut d'ailleurs plaisir de l'entendre, comme c'est aujourd'hui encore plaisir de le lire. On voyait qu'il était digne d'avoir fait le coup d'État, rien qu'à la façon dont il savait se jouer dans l'arbitraire et le rendre aussi aimable que le fut jamais la liberté.

Le 18 février, les débats publics s'ouvrirent. Ils s'ouvrirent au milieu d'une affluence inaccoutumée, et ce fut une singularité digne de remarque qu'à l'occasion d'une loi de servitude se retrouvât l'ancien appareil des discussions libres. Parmi les spectateurs des tribunes, on remarquait surtout beaucoup de jeunes gens, membres du barreau ou simples stagiaires. C'est qu'Émile Ollivier allait parler, et pour la première fois, car vraiment on ne pouvait compter pour un début quelques paroles qu'il avait prononcées dans la vérification des pouvoirs. Quand il se leva du milieu de ses collègues, il se fit un de ces grands silences intimidants qui glacent les plus fermes. Nul plus qu'Émile Ollivier n'excellait à grandir les questions et à les placer sur les hauteurs où planait son esprit avide de vastes horizons. D'un vigoureux coup d'aile, il s'éleva au-dessus des préoccupations vulgaires : « Je veux, dit-il, faire acte non « d'homme de parti, mais d'honnête homme : je n'ai qu'un « but, rendre hommage au droit. » Sur ce solide terrain du droit, la tâche était si aisée que le seul embarras serait de coordonner les raisons et de les déduire avec ordre. L'orateur montra par quelle monstrueuse confusion de pouvoir, l'administration s'arrogeait la faculté de prononcer des peines, et quelles peines ! l'expulsion, l'internement, l'exil. La sentence serait prononcée en dehors de toutes garanties légales, sans interrogatoire, sans production de témoins, sans défense, sans publicité, sans appel, et les malheureux qu'on atteindrait ainsi seraient ceux-là mêmes que les tribunaux avaient déjà jugés. C'est, dit-on, contre les ennemis de la société que la loi est

dirigée : mais depuis quand est-on dispensé de justice envers ses ennemis ? S'il existe des sociétés secrètes, poursuivez-les ; si des misérables trament des complots, frappez-les, les armes ne vous manquent pas. Il est d'autres adversaires, à la vérité, ce sont ceux qui ne conspirent pas, mais « dont le ton et les allures déplaisent » : est-ce ceux-là que l'on veut atteindre ? Pour justifier, après sept années de paix publique, des mesures d'exception, il faudrait au moins établir par des faits précis, quelque grand danger social : rien de semblable n'apparaît. On a rappelé le souvenir de Guillaume III suspendant en Angleterre la liberté individuelle afin de mieux s'assurer contre les partis hostiles. Si Guillaume III a réussi, s'il a laissé une renommée enviable, ce n'est pas parce qu'il a suspendu les franchises de la presse et l'*habeas corpus*, c'est parce qu'après treize années de règne, il a reçu du peuple anglais le titre de restaurateur des libertés publiques. « La loi, concluait l'orateur, doit être repoussée, non à titre d'opposition mesquine, « mais par sagesse, par dévouement même envers le souverain, « et pour montrer la véritable voie qui doit inaugurer la politique de l'avenir. »

La voix d'Émile Ollivier pouvait être suspectée. Fils de pros crit, ne plaidait-il pas sa propre cause ou celle de ses amis ? D'autres se levèrent qui n'avaient jamais rien eu de commun avec la Révolution, avaient été nourris dans les plus pures doctrines de conservation sociale et, s'ils relevaient d'un parti, se rattachaient à cette opinion monarchique que le gouvernement se piquait de mettre à part et de ne point viser. Ceux-là plaidèrent, non pour une cause personnelle, mais pour la liberté, et ce qui était doublement méritoire, pour la liberté de leurs ennemis. Tels furent M. d'Andelarre, M. Plichon, et plusieurs encore après eux. Ils nièrent, non le mal, mais l'efficacité du remède. Que le gouvernement, dirent-ils, s'appuie franchement sur toutes les vraies forces sociales, et la société se raffermira. Quant au projet, ils le repoussaient parce qu'il violait le droit public et troublait, loin de l'affermir, la sécurité du pays.

La vivacité de l'attaque, l'âpre rigueur de la loi elle-même

rendaient pour le gouvernement la justification malaisée. Mais les députés, d'abord mécontents, avaient fléchi peu à peu, et déjà s'abandonnaient au repentir de leur indépendance. On les voyait silencieux à leur banc, au fond pressés d'en finir, et importunés par des critiques qu'ils savaient justes, mais qui, décidément, dépassaient leur courage. C'est à fortifier ces dispositions que s'appliquèrent les deux orateurs officiels, M. Riché et M. Baroche. Avec plus d'ampleur, quoique avec moins d'autorité et de finesse, ils refirent le rapport de M. de Morny. La loi, dirent-ils, est dirigée « non contre les salons, les revues, les livres, l'espièglerie des allusions historiques, les piqures d'épingle, mais bien contre les poignards ». Ils alléguèrent les nécessités sociales, les précédents historiques, et surtout évoquèrent l'image des récents complots. Sur le terrain légal, comme ils étaient impuissants à déguiser leur faiblesse, ils raillèrent, avec un laisser-aller un peu étrange chez des jurisconsultes, « les scrupules des facultés de droit et les traditions du Palais ». Puis ils terminèrent par leur argument favori : la loi ne serait que transitoire ; elle serait appliquée avec modération ; nul, parmi les honnêtes gens, n'en pourrait craindre les coups.

Tout le monde, au Corps législatif, se flattait de compter parmi les *honnêtes gens*. S'il se fût agi d'atteindre les orléanistes, les légitimistes, les républicains notables, ceux qu'on voyait dans les salons, les cercles, les réunions d'affaires, les sociétés savantes, l'anxiété eût été cruelle. Mais vraiment ils étaient hors de cause : le *Moniteur* l'avait assuré, M. de Morny l'avait répété, les orateurs officiels l'avaient redit jusqu'à la lassitude. Les seules victimes de ces rigueurs passagères, ce seraient ces hommes de désordre, qui se confondaient à travers les images sinistres de Pianori, de Tibaldi, de Mazzini, d'Orsini. Ainsi s'affaiblirent les répugnances et les scrupules juridiques, ainsi fut acceptée par des hommes individuellement doux, modérés et sages, une loi de rancune et de colère. Le 19 février, après deux jours de débats, comme le scrutin allait s'ouvrir, une dernière voix de protestation s'éleva ; c'était celle d'un député obscur et d'ordinaire silencieux qu'on appelait

M. Gareau. En termes solennels, brefs et attristés, il déplora la loi, « funeste, disait-il, et douloureuse », et, au nom même de son dévouement à l'Empire, y refusa son adhésion. Mais déjà on ne l'écoutait plus, et le vote avait commencé. Vingt-quatre suffrages négatifs, tels furent, dans le dépouillement des urnes, les seuls vestiges d'une réprobation qui, au début, semblait presque unanime (1).

Une épreuve restait, celle de la ratification par le Sénat. Ce grand corps avait, aux termes de la Constitution, la garde des libertés publiques. A ce compte, quel n'eût pas été son rôle ! Tel était son effacement que nul n'y songea. Suivant la filière accoutumée, la loi passa du Palais-Bourbon au Luxembourg, sans que le public, déjà emporté par d'autres soucis, cherchât à percer le mystère qui enveloppait les délibérations de la haute Chambre. La vérité, c'est que les sénateurs, comme les députés, virent l'excès, le déplorèrent dans leurs entretiens intimes, puis, comme les députés, cédèrent par lassitude ou faiblesse, et sacrifièrent à ce qu'on appelait l'intérêt social la légalité dont ils étaient les répondants et les gardiens. Plusieurs, très étrangers à tous scrupules légaux, jugeaient superflue « toute cette réglementation de l'arbitraire ». « Dans les temps calmes, disait M. Haussmann, une telle arme est inutile ; en cas de péril extrême, c'est à chacun à s'inspirer des circonstances, à ses risques et périls, et alors peu importent les lois (2). » Quand ces mesures de sûreté générale vinrent à l'ordre du jour, une seule voix s'éleva pour le droit, celle du général Mac Mahon. Il se refusa à ratifier l'illégalité, même contre des ennemis que son épée eût combattus sans merci, mais que sa loyauté répugnait à proscrire. Dans les procès-verbaux de la haute Assemblée, son discours resta (3) ;

(1) Voici les noms des députés qui votèrent contre la loi : MM. Ancel, marquis d'Andelarre, Brame, Curé, Darimon, le comte de Flavigny, Gareau, Guin, Halligon, Hénon, Léopold Javal, baron de Jouvenel, comte Henri de Kersaint, Koenigswarter, comte Anatole Lemerrier, Legrand, baron de Lespérut, marquis de Mortemart, Ollivier, Jules Ouvrard, comte de Pierres, Plichon, vicomte de Rambourgt, marquis de Talhouet.

(2) HAUSSMANN, *Mémoires*, t. I^{er}, p. 356.

(3) Voir *Procès-verbaux du Sénat*, année 1858, t. I^{er}, p. 169-172.

et de toutes les protestations que cette loi fameuse fit surgir, celle-là est la plus noble comme aussi la meilleure à rappeler.

On doutait si peu du vote sénatorial que déjà les préfets dressaient la liste des victimes. Environ quatre cents personnes furent maintenues plus ou moins longtemps en état d'arrestation, et plus de trois cents d'entre elles furent dirigées vers l'Algérie (1). C'étaient tous d'anciens proscrits. Cette exécution faite, le gouvernement, soit retour au sang-froid, soit modération, soit repentir, se refusa à pousser plus loin une si inattendue et si inopportune répétition du coup d'État. Le 25 mars, le *Moniteur* annonça « que le but proposé était atteint, et que ceux mêmes qui se trouvaient sous le coup des rigueurs gouvernementales n'avaient rien à craindre s'ils ne se rendaient coupables de faits nouveaux ». Dans les années qui suivirent, la loi de sûreté générale subsista comme une épée de Damoclès sur tous les démocrates; mais ceux qui l'avaient forgée semblèrent se lasser de la tenir suspendue, et, si elle demeura comme une menace, du moins elle ne frappa presque jamais.

III

Tandis que le gouvernement s'armait de ces pouvoirs extraordinaires, la salle des assises se préparait pour le procès d'Orsini et de ses complices. Le 25 février, les quatre scélérats comparurent devant leurs juges. Gomez, interrogé le premier, n'eut d'autre souci que de sauver sa tête. D'une voix faible et avec un fort accent italien qui rendait son langage presque inintelligible, il balbutia quelques humbles explications mêlées d'excuses et de repentir. « J'étais, dit-il, le domestique de M. Orsini, j'ai obéi à ses ordres. » Et se séparant de ses compagnons par une défense désespérée, il ajouta : « S'il plaît à

(1) Voir rapport du général Espinasse à l'Empereur, juin 1858. (*Papiers des Tuileries*, t. II, p. 68.) — Voir aussi TÊNOR, *Loi de sûreté générale*, passim.

M. Orsini de mourir, libre à lui. » De Rudio invoqua sa misère ; c'était elle qui l'avait jeté dans le complot ; puis il y avait persisté, par amour-propre et de crainte qu'on ne l'appelât traître. Quand vint le tour de Pieri, il essaya de se dérober par une verbeuse harangue aux réponses précises qui l'eussent embarrassé : on ne sait ce qui étonna le plus, ou des inventions impudentes qu'il eut l'audace de soutenir, ou des déclarations théâtrales sous lesquelles il abrita ses mensonges. Seul, Orsini sut se garder de ces bassesses ou de ces impostures. Au début de l'instruction, furieux que ses complices l'eussent dénoncé, il les avait chargés à son tour. Devant le jury, il reprit toute sa sérénité, affecta d'ignorer ses compagnons et de s'offrir seul en victime. Son système se résumait en un mot : il avait vu dans l'Empereur un obstacle à la liberté de l'Italie, c'est pourquoi il avait résolu de l'immoler. Il s'obstina pourtant à nier qu'il eût jeté aucun projectile : à l'entendre, la troisième bombe avait été lancée par un Italien qu'il ne voulait point nommer, dont personne n'avait jusque-là soupçonné l'existence, dont aucune recherche de police ne put retrouver la trace (1). Ce fut son unique réticence. A ce signe seul, on put reconnaître une arrière-pensée de salut et ce reste d'espoir qu'aucun accusé n'abandonne jamais tout à fait.

Les débats furent brefs et pâles, tant l'évidence du crime assurait le dénouement ! Le public s'émut de la description des bombes, ingénieux appareils si savamment ménagés pour décupler les coups de la mort. Puis il écouta les médecins légistes qui précisaient le nombre, la forme, la gravité des blessures. Comme l'audition des témoins était terminée, le procureur général, qui était M. Chaix-d'Est-Ange, commença son réquisitoire, mais sans que son éloquence, naguère si renommée au barreau, pût réveiller la curiosité ou l'intérêt. C'est que la lumière ne se prouve pas, et que la facilité de la tâche rendait ingrate la tâche même. Il n'est pas un magistrat du ministère public qui, dans les causes criminelles, grandes par le forfait,

(1) Cour d'assises de la Seine : interrogatoire d'Orsini. (*Gazette des Tribunaux* 27 février 1858.)

mais simples par la triste évidence des choses, n'ait senti cet embarras et ne se soit heurté au double écueil, ou de longs développements qui tombent dans l'enflure, ou d'une brièveté dédaigneuse qui semble indifférence ou inertie.

Ce qui faisait la faiblesse de M. Chaix-d'Est-Ange fit le succès de Jules Favre, défenseur d'Orsini. Il entra alors dans l'éclat de la nouvelle carrière que son mandat législatif allait lui assurer. Le souvenir de son rôle un peu équivoque en 1848 commençait à s'effacer, et il ne restait que l'impression de sa merveilleuse éloquence renouvelée et rajeunie récemment par des causes retentissantes. Comment accomplirait-il ce tour de force de défendre un accusé qui se déroba à la défense et d'excuser un crime qui se refusait à toute atténuation ? Avec une audacieuse habileté, Jules Favre traça en dehors de toutes les règles accoutumées le cadre de son extraordinaire plaidoirie. « J'assiste, dit-il, Orsini à cette heure « suprême, non pour présenter une inutile défense, non pour le « glorifier, mais pour essayer de faire luire sur son âme immor- « telle qui va retourner au sein de Dieu un rayon de cette vérité « qui peut protéger sa mémoire contre des accusations imméri- « técs. » Bientôt, par une véritable prestidigitacion de l'éloquence, tout disparut, et les atroces préparatifs du crime, et le crime lui-même, et le sanglant spectacle des victimes immolées, et l'effroyable perturbation publique : tout cela s'absorba dans l'image à dessein un peu confuse et cependant radieuse d'un rêve patriotique, rêve de la liberté italienne, rêve qui avait bercé tant de nobles âmes, rêve qu'avait peut-être entrevu celui-là même qu'Orsini avait choisi pour victime. Dans ces régions chimériques et superbes, Jules Favre s'emportait lui-même, balançant ou brusquant ses périodes en une langue à la fois châtiée jusqu'à l'asservissement et hardie jusqu'à la licence, harmonieuse et âpre tout ensemble, pleine de témérités désavouées presque aussitôt qu'insinuées. Il abandonnait sans rémission son client à la mort, mais d'avance rachetait sa mémoire et lui traçait comme une voie indécise, tachée sans doute et assombrie par le sang, mais éclairée de lueurs pareilles à celles du martyr. Comme il allait terminer, il osa lire une

sorte d'adjuration patriotique de son client à l'Empereur en faveur de l'Italie. Puis avec un accent grave, pathétique, fatalement résigné, plus semblable à celui d'une oraison funèbre que d'une plaidoirie, il acheva en ces termes : « Pour faire
« votre devoir sans passion comme sans faiblesse, vous n'avez
« pas besoin, messieurs, des adjurations de M. le procureur
« général. Mais Dieu qui nous jugera tous, Dieu devant qui les
« grands de ce monde, dépouillés du cortège de leurs courtisans
« et de leurs flatteurs, apparaissent tels qu'ils sont, Dieu qui seul
« mesure l'étendue de nos fautes, la force des entraînements qui
« nous égarent et l'expiation qui les efface, Dieu prononcera son
« arrêt après le vôtre, et peut-être ne refusera-t-il pas un pardon
« que les hommes auront cru impossible sur la terre. »

Après deux jours de débats, le verdict fut rendu. Orsini, Pieri, de Rudio furent condamnés à mort, Gomez aux travaux forcés à perpétuité. Le crime était trop grand pour permettre la clémence, et, après plusieurs jours d'hésitation, il fut décidé que, sauf pour de Rudio, le terrible arrêt serait exécuté. Le 13 mars, les portes de la prison de la Roquette s'ouvrirent, et Pieri et Orsini marchèrent à la mort, le premier avec l'assurance empruntée qu'il avait montrée pendant son procès, le second avec la fermeté hautaine dont il ne s'était guère départi. Comme il allait se livrer au bourreau, Orsini, silencieux jusque-là, poussa un cri, un seul : *Vive l'Italie!* puis sa tête tomba. Ce cri, ce cri suprême ne fut pas seulement entendu de la foule, mais retentit jusque dans le palais de celui que l'assassin avait voulu frapper. Orsini, par ses derniers jours, n'appartient plus à la France, mais à l'Italie, et c'est en parlant de l'Italie que nous retrouverons son influence et son nom.

IV

On n'était point au bout des embarras que susciteraient ces misérables assassins. De l'attentat du 14 janvier avait surgi

entre la France et l'Angleterre un grave différend international.

On a vu comment M. Walewski, dans sa dépêche du 20 janvier, avait protesté, en termes courtois, mais assez énergiques, contre les abus du droit d'asile. Bien que lord Palmerston, qui dirigeait alors la politique anglaise, fût le plus susceptible des hommes, cette communication ne parut point dès l'abord amener entre les deux pays un refroidissement sensible. Lord Clarendon, chef du *Foreign Office*, se contenta d'alléguer les coutumes britanniques : « Le droit d'asile était respectable « même en ses abus ; jamais le Parlement ne consentirait à voter « un bill pour l'expulsion des étrangers : autant vaudrait pro- « poser à la Chambre des pairs ou à celle des communes l'an- « nexion de l'Angleterre à la France (1). » Cette réserve faite, les conseillers de la Reine ne manifestèrent aucune répugnance à étudier la législation en vigueur et à en combler, s'il y avait lieu, les lacunes. Leur attitude fut d'autant plus conciliante que le gouvernement impérial de son côté se montra soigneux de tempérer par l'ensemble de ses procédés le langage de sa première dépêche. Déjà l'Empereur, dans une lettre à la reine Victoria, avait protesté de ses loyales intentions. « Dans l'effervescence du moment, écrivait-il, les Français veulent voir « partout des complices du crime, et j'ai peine à résister aux « mesures extrêmes qu'on veut me faire prendre. Mais cet événement ne me fera pas dévier de mon calme habituel, et, tout « en cherchant à fortifier le gouvernement, je ne veux être « coupable d'aucune injustice (2). » A quelques jours de là, le 25 janvier, lord Cowley ayant donné un bal, Napoléon III ne manqua pas d'y assister. Le lendemain, comme le lord-maire s'était rendu avec le corps municipal à l'ambassade de France pour y déposer une adresse de félicitations, l'ambassadeur, M. de Persigny, insista avec beaucoup de force sur le prix de l'alliance anglaise. Il ajouta, il est vrai, que, si la législation

(1) Dépêche de lord Clarendon à lord Cowley, 23 janvier 1858, lue par lord Clarendon à la Chambre des lords, le 1^{er} mars 1858. (*Parliamentary debates, Third series*, t. CXLIX, p. 66.)

(2) Lettre du 17 janvier 1858. (*The life of the Prince Consort*, by Théodore MARTIN, t. IV, p. 155.)

était suffisante, il était urgent de l'appliquer; que, dans le cas contraire, il n'était pas moins urgent de la compléter. Mais ces critiques mêmes s'enveloppèrent dans de si chaudes protestations d'amitié qu'elles perdaient en partie leur caractère irritant (1). L'Angleterre était d'ailleurs en ce temps-là absorbée tout ensemble par un grand sujet d'inquiétude et un grand sujet de joie : l'inquiétude, c'était la terrible insurrection qui avait éclaté aux Indes; la joie, c'était le mariage de la fille aînée de la Reine avec le prince de Prusse; et doublement occupée, soit par le souci des périls, soit par l'éclat des fêtes, l'opinion publique semblait plus empressée à éviter les querelles qu'à les prolonger. Dans ces conjonctures, lord Palmerston, tout en se refusant à restreindre le droit d'asile, consulta les juriconsultes de la couronne, et de leurs conférences sortit un projet qui punissait comme crime de haute trahison tous complots formés en Angleterre pour l'assassinat d'un prince étranger (2). La motion serait soumise aux Chambres dès que le Parlement, alors en vacances, se rassemblerait.

Dans l'entrefaite, une circonstance survint, qui surexcita au plus haut degré l'amour-propre britannique. On a déjà mentionné les adresses que les colonels, à la suite de l'attentat, avaient présentées à l'Empereur. Ces témoignages de loyalisme n'avaient rien d'insolite et étaient même conformes à d'anciennes traditions. Ce qui était extraordinaire, c'était la violence, la brutalité même de quelques-uns de ces documents qui, sous prétexte d'hommage au souverain, se répandaient en menaces et ressaisissaient, comme on saisit de vieilles armes, tous les anciens griefs internationaux déjà presque ensevelis dans l'oubli. A ces manifestations qui sans doute seraient passées inaperçues, la publicité du *Moniteur* donna la plus regrettable importance (3). Puis à ces imprudences se joignirent les accusations des journaux officieux, empressés à rechercher

(1) Voir *Opinions et discours de M. de Persigny*, réunis par M. DELAROA, p. 82.

(2) Ces complots rentraient jusque-là dans la catégorie des simples délits.

(3) Voir adresses du 82^e de ligne, du 5^e lanciers, du 22^e de ligne, du 12^e d'artillerie, du général commandant la 2^e division militaire. (*Moniteur* des 22, 27, 28, 31 janvier 1858.)

dans le passé les procédés égoïstes ou incorrects du gouvernement britannique : tandis que nos soldats se faisaient tuer à Inkermann, lord Stratford à Constantinople contrariait toutes nos vues; en 1856, au congrès de Paris, l'Angleterre s'était unie à l'Autriche contre nous; c'était encore elle qui entravait nos plans pour le percement de l'isthme de Suez. De ces propos irréfléchis naquit à Londres une irritation poussée jusqu'à la colère, et surtout un vif désir de représailles. On le vit bien dès que le Parlement fut convoqué.

Il se réunit le 4 février. Dès les premiers jours, le sentiment général éclata. Le principal grief que l'opposition s'ingéniait à grossir, c'était que le ministère n'eût pas répondu officiellement à la dépêche française du 20 janvier. C'est au milieu de ces dispositions peu favorables que, le 8 février, fut présenté à la Chambre des communes le bill sur les conspirations contre les souverains étrangers. Lord Palmerston, pour apaiser ses adversaires, se prévalut de ce que le gouvernement impérial venait, disait-il, de désavouer celles des adresses militaires qui dépassaient les bornes de la bienséance (1), et, de la sorte, il obtint de la Chambre le vote du projet en première lecture. Ce succès même était précaire. Le 19 février, le bill étant revenu aux Communes pour la seconde lecture, toute l'influence du premier ministre ne put conjurer l'échec. C'est en vain que lord Palmerston repoussa toute idée d'*alien-bill*, justifia son projet par la jurisprudence et par l'histoire, fit valoir les explications verbales qui avaient suivi la dépêche du 20 janvier et qui, entre gouvernements amis, valaient mieux qu'une réponse officielle propre à perpétuer le désaccord. Comme il achevait son discours, un député, M. Milner-Gibson, déposa un amendement rédigé avec une artificieuse adresse : « La Chambre, « disait M. Gibson, exprime son horreur de l'attentat contre la « vie de l'Empereur : elle prêtera son concours pour qu'il soit « remédié aux vices qui pourraient exister dans la législation. « Elle ne peut toutefois que regretter que le gouvernement,

(1) Dépêche de M. Walewski à M. de Persigny, 6 février 1858, lue à la Chambre des communes, le 9 février. (*Parliamentary debates, Third series, t. CXLVIII, p. 1004.*)

« avant d'inviter la Chambre à modifier la loi, n'ait pas cru « devoir répondre à la dépêche française du 20 janvier. » Malgré les efforts de Palmerston, la motion fut adoptée, au milieu de bruyants hourras, par 234 voix contre 215. Palmerston donna sa démission, et lord Derby, avec M. Disraeli et lord Malmesbury, forma un nouveau cabinet. Telle fut dans le Parlement britannique la réponse aux adresses des colonels.

« Quand nous avons pris le pouvoir, la paix était une question non de mois, non de jours, mais d'heures. » Ainsi devait s'exprimer, deux mois plus tard, dans un discours aux électeurs de Buckingham, le chancelier de l'Échiquier, M. Disraeli. Ce langage révèle plus de nervosité que de sang-froid. Jamais la paix ne courut de tels périls (1). Pourtant, quand, le 1^{er} mars, lord Derby se présenta devant le Parlement pour y exposer le programme de son ministère, une certaine gêne, une certaine hésitation qui contrastait avec l'abondance accoutumée de sa merveilleuse parole, laissèrent pressentir en quelles délicates conjonctures étaient placés les deux pays. La sagesse et la modération pleine de dignité du gouvernement impérial empêchèrent que le différend dégénérât en conflit. En termes excellents, M. Walewski exprima la surprise, le regret que la pensée et les termes de sa communication eussent été si mal compris. Puis le 11 mars, dans une nouvelle dépêche empreinte d'une courtoisie légèrement dédaigneuse, il résuma toutes les phases de l'incident. Avec une sincérité qui n'était pas suspecte, il rappela tous les efforts de l'Empereur en vue de réconcilier deux grandes nations si longtemps séparées : pour que ce rapprochement fût durable, « il « importait que l'honneur de l'un des deux peuples ne fût « jamais sacrifié à l'honneur de l'autre ». Tel avait été le but constant du gouvernement impérial. Après avoir ainsi restitué, à ses précédentes démarches leur véritable caractère, M. Walewski signalait de nouveau « la présence à Londres d'une secte

(1) Voir explications de lord Clarendon à la Chambre des lords, 1^{er} juin 1858. (*Parliamentary debates, Third series, t. CL, p. 1270 et suiv.*)

étrangère qui, en six ans, n'avait pas envoyé moins de *huit assassins* pour frapper l'Empereur ». Mais il se gardait bien d'insister, jugeant que la brièveté même du langage aggraverait le poids du reproche. « L'Empereur, ajoutait M. Walewski avec quelque hauteur, ne se fait aucune illusion sur l'efficacité des mesures qu'on pourrait prendre, mais sera sensible à un bon procédé qui calmera bien des irritations. Il n'a point entendu demander l'appui des gouvernements étrangers pour augmenter sa sûreté personnelle : un sentiment plus élevé le guide : il s'agit à ses yeux, non de sauver sa vie, mais de sauver l'alliance. » « Ma dépêche du 20 janvier, disait en terminant le ministre français, n'a eu d'autre but que de signaler un état de choses que nous jugeons regrettable. Nos intentions amicales ayant été méconnues, nous nous abstiendrons de toute discussion ultérieure qui porterait atteinte à la bonne intelligence des deux nations, et nous nous en rapportons à la loyauté du peuple anglais (1). »

On ne pouvait tenir un langage plus pacifique ni plus sensé ; on ne pouvait clore plus dignement une regrettable querelle. Mais voici qu'une nouvelle complication faillit prolonger la mésintelligence et l'accroître. Le 14 février, dans son logement de Park-Street, avait été arrêté Bernard le Clubiste, ce prudent compagnon d'Orsini. Si la loi anglaise était inefficace ou peu explicite en matière de complots contre les souverains étrangers, elle punissait la complicité en matière d'homicide, cet homicide eût-il été perpétré au dehors. Tout démontrait la complicité de Bernard : il s'était associé à la commande des bombes ; il avait fait porter ces projectiles à Bruxelles par l'un des garçons du café Suisse ; en outre, il était intervenu afin que Zegers les transportât de Bruxelles à Paris : c'était lui enfin qui avait mandé de Rudio, lui avait remis de l'argent, un faux passeport, un signe de reconnaissance, et l'avait expédié à Orsini. Le ministère britannique attendait une condamnation qui lui servirait de réponse à ceux qui l'accusaient d'impuis-

(1) Dépêche de M. Walewski à M. de Persigny, 11 mars 1858. (*Moniteur*, 16 mars 1858.)

sance ou d'inertie. Or, malgré l'abondance des preuves, le jury anglais rendit, le 17 avril, une sentence d'acquittement.

Sous l'émotion de ce verdict scandaleux, l'alliance ne se briserait-elle pas pour jamais? « L'Angleterre et la France, écrit un jour Mérimée à M. Panizzi, se querellent souvent, mais ressemblent au fond à ces gens mariés qui, tout en se « gourmandant, ne peuvent se séparer. » Le destin voulut que, cette fois encore, la prévision se réalisât. Le jour même où Bernard était déclaré *non coupable*, un nouvel ambassadeur, nommé en remplacement de M. de Persigny, débarquait à Douvres. C'était le glorieux Pélissier, duc de Malakof. En ces conjonctures embarrassantes, ce choix avait été un vrai coup de maître. Pélissier symbolisait les souvenirs les plus chers au peuple anglais, le sang versé en commun dans une guerre commune, l'entente intime avec lord Raglan, la plus complète unité de vues pour la direction des affaires militaires. Sans doute, ainsi que l'écrivait plaisamment sir Greville, il était « plus « grossier que raffiné et entendait la diplomatie aussi bien que « l'astronomie ou la musique ». Mais qu'importait? Son nom seul était un programme et valait mieux que toutes les dépêches. Comme le vieux maréchal touchait le sol anglais, il fut accueilli avec un appareil inusité; un superbe cortège vint au-devant de lui; la corporation de Douvres lui présenta une adresse, tandis que toutes les troupes du comté se trouvaient sur pied pour le recevoir. A Londres, où il arriva à l'époque la plus brillante de la *saison*, l'empressement fut le même. L'*United-club-service* lui offrit un banquet qui fut l'occasion des plus solennelles protestations d'amitié; puis les membres les plus considérables de l'aristocratie britannique se disputèrent l'honneur de posséder un hôte si illustre. Au milieu de l'éclat de ces fêtes et parmi tous ces témoignages de cordiale union, que pesait la chétive personne du misérable Bernard, rendu à la liberté? Quel moyen de garder rancune pour les désagréments de l'époque récente, quand tout conviait à évoquer les images de la Crimée et à resserrer les liens de cette glorieuse solidarité militaire? La presse britannique elle-même aidait à rétablir

l'entente et, raillant la décision du jury, s'en prenait d'un ton méprisant « à l'inintelligence, aux habitudes taquines et routinières des boutiquiers de Londres ».

En France, ces avances si marquées touchèrent, et, malgré quelques retours irrités, les ressentiments s'apaisèrent peu à peu. A plusieurs reprises, le *Moniteur* démentit le bruit accrédité d'armements extraordinaires. Enfin, à quelques mois de là, le 4 août, les souverains de France et d'Angleterre, jaloux d'effacer le dernier souvenir de leur mésintelligence, se rencontrèrent à Cherbourg, où l'achèvement des travaux du port et l'inauguration d'une statue de Napoléon I^{er} se célébraient alors par de grandes fêtes. L'entrevue fut cordiale, quoique l'Empereur parût un peu triste et préoccupé, quoique les Anglais, de leur côté, en promenant leurs regards sur la rade de Cherbourg, se rappelaient par intervalles que tout ce grand arsenal avait été créé contre eux. Toutes les défiances se dissipèrent, et on se crut revenu aux meilleurs jours de l'alliance quand, le 8 août, répondant au maire de la ville, Napoléon III prononça une de ces harangues à la fois pacifiques et fières dont il était coutumier, et auxquelles malheureusement ses actes ne répondaient point toujours :

Je remercie la ville de Cherbourg d'avoir élevé une statue à l'Empereur dans les lieux qu'il a entourés de toute sa sollicitude. Vous avez voulu rendre hommage à celui qui, malgré les guerres continentales, n'a jamais perdu de vue l'importance de la marine. Cependant, lorsque aujourd'hui s'inaugurent à la fois la statue du grand capitaine et l'achèvement de ce port militaire, l'opinion ne saurait s'alarmer. Plus une nation est puissante, plus elle est respectée. Plus un gouvernement est fort, plus il apporte de modération dans ses conseils, de justice dans ses résolutions. On ne risque pas alors le repos du pays pour satisfaire un vain orgueil ou pour acquérir une popularité éphémère. Un gouvernement qui s'appuie sur la volonté des masses n'est l'esclave d'aucun parti; il ne fait la guerre que lorsqu'il y est forcé pour défendre l'honneur national ou les grands intérêts des peuples. Continuons donc en paix à développer également les ressources diverses de la France, invitons les étrangers à assister à nos travaux; qu'ils y viennent en amis, non en rivaux. Montrons-leur qu'une nation où règnent l'unité, la confiance et

l'union résiste aux emportements d'un jour, et que, maîtresse d'elle-même, elle n'obéit qu'à l'honneur et à la raison!

V

Bien accueillies en Angleterre, ces sages, nobles et conciliantes paroles produisirent en France une salubre détente. Déjà d'autres symptômes avaient marqué l'abandon de l'âpre et violente politique inaugurée après l'attentat d'Orsini. Dès le mois de juin, le général Espinasse avait été remplacé au ministère de l'intérieur par M. Delangle. Les exigences en matière de passeports s'étaient relâchées. Les instructions administratives et de police étaient redescendues à un ton plus doux. La presse avait repris son langage accoutumé. Comme pour confondre ses accusateurs et bien montrer que ses coups ne portaient que sur les démagogues, le gouvernement s'était même piqué de quelques mesures de clémence; c'est ainsi que les généraux Bedeau et Changarnier avaient été récemment autorisés à rentrer dans leur patrie.

La violente bourrasque n'avait point toutefois passé sans laisser quelques traces. C'était le calme, ce n'était point tout à fait la sécurité d'autrefois. Cette « confiance » à laquelle l'Empereur à Cherbourg avait si noblement fait appel, cette confiance ne se retrouvait plus ou ne se retrouvait qu'avec une sensible altération. En face de l'attentat d'Orsini, le pays avait douté à la fois, et du pouvoir qui vraiment ne tenait qu'au hasard, et de la liberté elle-même qui s'éloignait loin de se rapprocher. De là un mélange d'incertitude effrayée et de prostration indifférente, double symptôme digne d'inspirer, non l'inquiétude, mais un légitime souci. Au mois de juin, comme des élections pour les conseils généraux avaient eu lieu, on avait remarqué la négligence des électeurs, négligence telle qu'en maints endroits, le minimum des suffrages ne put être réuni. Les partis se repliaient sur eux-mêmes, inactifs sans doute, mais

de moins en moins disposés à se rallier. Les légitimistes, dépositaires du principe d'autorité, s'étonnaient, non sans quelque persiflage, d'un pouvoir à la fois si bien armé et si mal assuré. Les catholiques, quoique dévoués toujours, entretenaient alors contre le gouvernement quelques sujets de griefs : le plus vif se rattachait à une récente circulaire qui recommandait aux administrations des hospices l'aliénation de leurs biens immeubles en vue d'augmenter leurs revenus : dans ce conseil qui ressemblait fort à un ordre, on avait cru découvrir l'arrière-pensée de dénaturer le patrimoine des pauvres, fruit des anciennes libéralités catholiques, et d'en diminuer la solidité : aussi le projet gouvernemental, abandonné plus tard, soulevait-il de nombreuses réclamations. Les orléanistes étaient tout à leurs deuils : six mois auparavant, ils avaient perdu la duchesse de Nemours, et voici qu'au mois de mai était morte la mère de leur prince, la duchesse d'Orléans : leur mémoire était pleine encore de ces touchantes funérailles, célébrées au milieu des larmes et avec un concours de fidélités qui décidément ne se lassaient point. Les libéraux, ceux que naguère, au Corps législatif, les orateurs officiels avaient appelés « les honnêtes gens », ne se fiaient qu'à demi à la tolérance promise et ne maniaient qu'avec un art plein de ménagements l'arme de la critique. Comme l'année tirait à sa fin, l'un d'eux, M. de Montalembert, ayant osé se départir de la circonspection commune, apprit à ses dépens que la défiance n'avait point cessé d'être mère de sûreté. Sous le titre : *Un débat sur l'Inde au Parlement anglais*, il avait, dans un article du *Correspondant*, opposé les vives discussions des Chambres britanniques aux mornes débats du Corps législatif (1). Dans cet écrit, le parquet releva toutes sortes de délits, l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, l'attaque contre les pouvoirs de l'Empereur, contre le suffrage universel, contre le respect dû aux lois, enfin une tentative pour troubler la paix publique en excitant la haine des citoyens les uns vis-à-vis des autres. Montalembert, défendu par Berryer, fut condamné à six mois de

(1) Voir le *Correspondant*, 1858, t. IX, p. 205-274.

prison. Gracié avant l'expiration des délais d'appel et, par une coïncidence ironique, à l'anniversaire du 2 décembre, il refusa la grâce, parut devant la Cour qui réduisit l'emprisonnement à trois mois, et, derechef, fut gracié malgré lui. A Compiègne, en ce temps-là, Napoléon expliquait en ces termes à lord Clarendon le motif de si rigoureuses poursuites : « Il y a, disait-il, « dans notre pays une véritable conspiration des gens de lettres « contre mon gouvernement. Se gardant des attaques directes « et procédant de la façon la plus insidieuse, ils introduisent « dans des sujets qui, en apparence, ne touchent ni à la poli- « tique ni à la France, les allusions les plus hostiles et les plus « injurieuses pour moi. En frappant un homme aussi illustre « que Montalembert, j'ai voulu faire un exemple qui jette dans « ce parti une salutaire frayeur (1). »

Ainsi finissait l'année 1858. A ce moment, un gros nuage se fixa à l'horizon politique et grossit au point de l'envahir tout entier. Peu après l'attentat d'Orsini, le prince Albert écrivait : « Je crains quelque coup de théâtre italien (2). » On touchait à ce coup de théâtre. Ici, pour expliquer ce qui va suivre, il faut remonter de plusieurs années dans le passé et pénétrer les détails d'une évolution qui depuis longtemps se poursuivait, tantôt publiquement, tantôt à l'ombre, mais avec une persévérance qui ne se lassait pas. Dans ce nouvel ordre d'événements qui va s'ouvrir pour nous, aucun fait ne doit être négligé, aucune révélation ne doit passer inaperçue, et, quels quesoient les développements, nous ne songerons jamais à nous en excuser auprès du lecteur, tant la matière est importante ! Politique italienne, dira-t-on. Non, non, politique française, et au cours de ce récit on ne le verra que trop. C'EST EN ITALIE QUE S'EST DÉCIDÉ LE SORT DU SECOND EMPIRE.

(1) *The Greville Memoirs*, t. VIII, p. 219.

(2) Lettre du prince Albert au baron Stokmar, 21 avril 1858. (*The life of Prince Consort*, by Théodore MARTIN, t. IV, p. 216.)

LIVRE XIV

LE PIÉMONT ET L'ITALIE

- SOMMAIRE : I. — Les souverainetés italiennes : l'Autriche : gouvernements italiens de 1815 à 1846 : Pie IX et ses tentatives : agitations de 1848 : réaction.
- II. — Le Piémont : Victor-Emmanuel : des raisons diverses qui le ramènent en arrière ou le poussent en avant : comment il maintient le statut et échappe à l'influence de l'Autriche.
- III. — Le chevalier Massimo d'Azeglio : son caractère ; tendances de son ministère : accusations contre l'Autriche : lutte contre Rome ; loi du *Foro* et incidents divers. Comment d'Azeglio devient inégal à sa tâche : sa retraite.
- IV. — Cavour : son éducation ; sa jeunesse ; les débuts de sa vie politique ; son entrée au ministère, et sous quel aspect il s'y révèle : comment il arrive à la présidence du conseil (4 novembre 1852).
- V. — Plan général de M. de Cavour : comment il s'applique à faire naître la *question italienne*. — De son zèle pour *poser* le Piémont : les émigrés ; la presse ; les correspondances étrangères ; les touristes. — Efforts pour capter les bonnes grâces de la France. — L'Autriche : émeute à Milan : conflit diplomatique entre Vienne et Turin. — Lutte avec Rome : incidents divers : loi sur les Ordres religieux.
- VI. — La guerre d'Orient : comment et pourquoi Cavour désire s'y mêler : premières négociations : M. Drouyn de l'Huys et M. de Villamarina ; sir Hudson et M. de Cavour : objections et ajournement. — Détresse de l'Angleterre qui cherche partout des soldats : reprise du projet abandonné : des conditions de l'intervention ; hésitations : hardiesse de Cavour qui s'engage sans aucune garantie : signature du traité. — Le traité d'alliance à la Chambre des députés et au Sénat : objections : vote. — Sous quels auspices fâcheux commence l'entreprise : Traktir : on sent qu'on touche à la fin de la guerre : tout dépend de Napoléon III.
- VII. — Voyage du Roi et de M. de Cavour : l'accueil à Paris : séjour à Londres ; Cavour et Clarendon. — *Que peut-on faire pour l'Italie ?* — Mémoire de Cavour à M. Walewski.
- VIII. — Le congrès de Paris : Cavour et ses relations avec les membres du congrès : ses efforts et ses intrigues pour s'assurer la faveur de l'Empereur :

a défaut de profits immédiats, Cavour veut, du moins, *poser la question italienne devant le congrès* : M. Minghetti à Paris : memorandum du 27 mars : comment la question italienne est discutée à la dernière séance du congrès (8 avril). — Illusions et passagère exaltation de Cavour : de quelle façon ces illusions se dissipent. — Retour de Cavour à Turin : comment il convient d'apprécier les résultats de ses efforts.

IX. — Cavour et le gouvernement autrichien : ses efforts pour faire naître les conflits. — Attitude modérée de l'Autriche : comment elle est conseillée par l'Angleterre. — Voyage de l'empereur François-Joseph en Italie : incidents : comment l'Autriche perd le fruit de sa sagesse, et de quelle façon la séparation s'accroît entre les cours de Vienne et de Turin. — Cavour et les révolutionnaires italiens : la Farina : création de la *Société nationale italienne* : sa composition, son but, son fonctionnement.

X. — Triple souci de Cavour en 1857. — L'empereur Napoléon III et les signes contradictoires de sa politique. — Mazzini ; ses intrigues : émeute à Gènes. — Opposition à l'intérieur : élections législatives en Piémont : leur résultat : quelle crise traverse Cavour et de quelle façon il en triomphe.

XI. — Attentat d'Orsini : récriminations contre la Sardaigne ; incidents divers : quels grands risques courent les desseins de Cavour. — Revirement soudain : procès d'Orsini : étranges incidents. — Comment l'alliance un instant menacée se raffermi.

XII. — Un messager de l'Empereur à Turin : comment et avec quel mystère est préparé le voyage de Cavour à Plombières. — Entrevue de Cavour et de l'Empereur : quels objets y sont débattus : du mariage du prince Napoléon. — Cavour après l'entrevue de Plombières, et son retour à Turin.

XIII. — Comment est annoncé le voyage de Cavour. — Les Tuileries : quelques symptômes d'une évolution politique. — M. About et la question romaine ; affaire Mortara. — De l'état de l'Italie : confidences de Cavour à M. Pasolini : la *Société nationale* : activité de la Farina : plans d'insurrection dans l'Italie centrale. — La France à la fin de 1858 : la cour impériale à Compiègne : lord Clarendon : lord Palmerston : Salvagnoli : le prince Napoléon : langage des journaux : note pacifique du *Moniteur* (4 décembre). — Émotions en Europe et prévisions alarmées en Autriche. — Préparatifs de Cavour ; ses confidences ; de la justesse avec laquelle il précise l'heure de la lutte,

I

L'œuvre déjà vieille de l'unité italienne a tellement effacé la trace des anciennes circonscriptions territoriales, qu'il n'est pas sans utilité de rappeler aux générations nouvelles quelles souverainetés se partageaient autrefois le sol de la Péninsule.

Le congrès de Vienne, en 1815, avait créé en Italie trois

États moyens : au nord, le *royaume de Piémont*, replacé sous l'antique autorité de la maison de Savoie, s'étendant du pied des Alpes aux rives du Tessin, et agrandi de l'ancienne république de Gênes; au sud, le *royaume des Deux-Siciles*, rendu à la maison de Bourbon; au centre, les *États de l'Église*, qui comprenaient quatre parties distinctes : Rome et le patrimoine primitif de saint Pierre, puis l'Ombrie avec les provinces de Pérouse, de Spolète et de Rieti, enfin, sur le versant oriental des Apennins, les Marches d'Ancône et les légations de Bologne, de Ravenne, de Forli et de Ferrare, par où s'étendait jusqu'aux rives du Pô le domaine pontifical. A ces trois monarchies relativement grandes s'ajoutaient trois petits États dont un seul, la *Toscane*, avait ses traditions, ses souvenirs glorieux et sa raison d'être historique. Les deux autres n'étaient que des créations arbitraires de la politique, toujours en quête d'indemnités ou de compensations : c'était, d'un côté, le *duché de Modène*, gouverné par la maison d'Este et, pour ainsi dire, à cheval sur les deux versants de l'Apennin; c'était, de l'autre, le *duché de Parme*, tellement rapproché du Piémont par toutes ses frontières qu'il en semblait le naturel prolongement. — Dans cette organisation n'avaient été compris ni la riche Lombardie ni l'antique domaine de la république de Venise. Ces provinces avaient, sous le nom de *royaume Lombardo-Vénète*, été rattachées à l'Autriche. En sanctionnant cette combinaison, les plénipotentiaires du congrès de Vienne avaient poursuivi plusieurs buts. D'abord ils avaient voulu, à l'heure où la coalition triomphait, assurer à la maison de Lorraine une dépouille proportionnée à ses efforts, et ils n'avaient imaginé rien de mieux que de prélever cette dépouille sur l'Italie, que nul alors ne jugeait apte à l'indépendance et à qui les plus favorables accordaient tout au plus quelque esprit de liberté municipale. En second lieu (et c'était là leur principal souci), ils avaient songé à se garder contre les entreprises de la France au delà des Alpes : c'est dans cette vue qu'ils installèrent, sur les rives du Pô, les soldats de l'Autriche comme les sentinelles avancées de l'Europe et comme les garants de sa sécurité. Investie de cette mission de vigilance, l'Autriche n'avait pas tardé à l'am-

plifier au point de la dénaturer. Par des conventions particulières avec les princes italiens, elle avait stipulé à son profit un droit de garnison, non seulement à Plaisance, où elle l'avait déjà en vertu de l'acte de Vienne, mais à Parme, à Modène, à Florence, dans les Romagnes. Sous prétexte de protéger les souverains contre les entreprises révolutionnaires, elle les avait réduits presque à la situation de vassaux. Les occupations furent si fréquentes et si prolongées que, dans la moyenne Italie, elles semblèrent bientôt l'état normal des gouvernements comme des populations. Et ces extensions arbitraires eussent sans doute éveillé quelque inquiétude pour l'équilibre général, si l'Autriche n'eût été une puissance non seulement vieille, mais vieillie, peu propre à se rajeunir ou à se renouveler, lente dans la diplomatie comme dans la guerre, embarrassée dans toutes les entraves d'un formalisme étroit, épuisée dans le souci de fondre ses races diverses, ayant plus de morgue que d'avidité, plus de prétentions que d'ambition, ne songeant qu'à défendre son influence alors même qu'elle semblait viser à l'étendre, jalouse, en un mot, non d'acquérir, mais de conserver.

Pendant trente ans, cet état de choses avait subsisté sans altérations notables. Les princes installés ou restaurés par le congrès de Vienne avaient repris le train ordinaire de leur vie, comme si aucun événement n'en avait interrompu le cours. C'était la routine traditionnelle des gouvernements d'ancien régime : plus d'abus que de violences ; peu de libertés sanctionnées par la loi, mais en revanche beaucoup d'usages consacrés par le temps et que la volonté souveraine eût malaisément abolis ; un mélange bizarre de caprices tyranniques et de paternelles sollicitudes ; peu de charges, mais mal réparties ; peu d'essor pour l'ambition, mais une vie facile et rendue plus facile encore par la modération générale des désirs ; une sorte d'immobilité où se complaisaient volontiers les princes et où s'endormaient les peuples. Ce pouvoir, si peu contrôlé en apparence, trouvait, suivant les régions, son tempérament et son correctif ; il le trouvait à Florence dans l'esprit éclairé des souverains, dans la dignité polie des caractères, dans la dou-

ceur générale des mœurs ; il le trouvait à Rome dans la mansuétude des pontifes et dans la présence de nombreux étrangers qui créaient une véritable opinion publique, très vigilante et même susceptible à l'excès ; il le trouvait enfin à Naples, où l'autorité royale, très dure et soupçonneuse vis-à-vis des classes éclairées, s'exerçait vis-à-vis des pauvres et des humbles avec une bienveillante et familière bonhomie. Même ainsi adouci, un tel régime n'était fait pour plaire ni aux âmes élevées qui s'étaient éprises des grands horizons de la liberté, ni aux esprits inquiets ou factieux que déconcertait une si vigilante compression. Les premiers se replièrent dans le rêve ou dans la confiante attente de jours meilleurs ; les seconds se réfugièrent dans les sociétés secrètes, y ourdirent des complots, y succombèrent et furent victimes de réactions qui non seulement les atteignirent, eux et leurs complices, mais s'étendirent souvent aux plus inoffensifs de leurs amis. Dans les mêmes mesures de compression se confondirent tous les États de la Péninsule, tous, y compris le Piémont, qui était alors, aussi bien que les autres, un gouvernement d'ancien régime et ne se distinguait de ses voisins que par deux traits : l'esprit d'avidité qui est de tous les temps, et aussi une plus sage administration des finances et de l'armée.

En 1846, avec l'avènement de Pie IX, un souffle nouveau passa sur l'Italie. Le Pontife convia les princes à rajeunir leur gouvernement, à y faire pénétrer la lumière et le progrès, à se dessaisir d'une partie de leurs attributions pour mieux assurer le reste. Lui-même prêcha d'exemple, se fit initiateur, rechercha les abus, entreprit d'y mettre ordre, et, aux applaudissements enthousiastes de ses sujets et du monde, proclama l'alliance nécessaire de la société moderne et de l'Évangile. Que fût-il advenu de cette tâche, même si elle n'eût été brusquement interrompue ? Nul ne le peut dire, tant est malaisé le rôle de prince réformateur ! Ce qu'on peut affirmer, c'est que ce dessein, quoique un peu indécis dans l'exécution, quoique demeuré incomplet par la force même des choses, sera éternellement rappelé à l'honneur de Pie IX et suffirait à lui seul à garder sa mémoire.

La révolution confisqua l'œuvre à peine commencée du Pontife. Au début de 1848, elle couvait depuis quelque temps déjà. A la nouvelle des événements de Paris, elle éclata, et, par un retour assez ordinaire en pareille occurrence, sa première victime fut Pie IX lui-même. Du pied des Alpes au fond de la Sicile, des rivages de la Méditerranée à ceux de l'Adriatique le mouvement se propagea, et avec une intensité qui défia toute résistance. Ce fut tantôt la révolte ouverte contre les princes, tantôt une agitation moitié persuasive, moitié violente pour entraîner ces mêmes princes dans la voie des nouveautés. Deux idées dominaient : la première, c'était de chasser l'Autriche du sol national ; la seconde, c'était d'établir (mais sans transition, sans aucune éducation préalable des peuples) le régime constitutionnel, soit que par la crainte on l'imposât aux souverains, soit qu'on le créât en dehors d'eux et contre eux. Ce programme se complétait par la conception, non de l'unité que nul alors, à part Mazzini, ne poursuivait, mais d'une sorte de fédération qui assurerait l'union à l'intérieur et, vis-à-vis de l'étranger, l'indépendance. — Le plan ne manquait pas de grandeur ; le résultat fut lamentable. Charles-Albert, roi de Piémont, se séparant nettement pour la première fois des autres princes de la Péninsule, appela à lui pour la lutte contre l'Autriche tous les volontaires de l'Italie ; une première campagne, après quelques succès suivis de revers, se termina par un armistice qui laissait au gouvernement de Vienne l'intégrité de ses possessions. Six mois plus tard, une seconde prise d'armes, résolue par entraînement plutôt que par calcul, aboutit après trois jours à la décisive défaite de Novare. Dans le même temps, Venise, après une longue résistance, retombait sous la domination autrichienne. Du moins quelque gloire colora ces échecs. A l'intérieur, ce fut l'anarchie sans aucun mélange de gloire. Habités au commode repos de la servitude, les peuples se trouvèrent fort empêchés quand il s'agit de mettre en pratique les libertés si hâtivement établies. Dans ce grand embarras, ils consumèrent leur activité en des promenades tumultueuses, des clameurs, des harangues, des illuminations sans fin, manifestations qui eussent été plus enfantines que

malfaisantes si elles n'eussent ébranlé la confiance et, par-dessus tout, découragé les gens sensés. Puis, pour remplir la vacance du pouvoir, accoururent de toutes parts les démocrates cosmopolites, Polonais, Belges, Américains, Hongrois, toujours à l'affût des troubles et prêts à en profiter. Il arriva que les malheureux Italiens, qui reprochaient à leurs princes d'être étrangers, retombèrent sous le joug d'autres étrangers qui leur ravirent leurs biens les plus précieux et tout d'abord ces libertés même si fastueusement proclamées. Dès lors à l'anarchie se mêla le crime. De tous ces crimes, le plus fameux fut l'assassinat du ministre Rossi, frappé à mort le 15 novembre 1848 sur les marches du palais de la chancellerie. C'est ainsi que l'œuvre de Pie IX s'altéra au point de devenir méconnaissable : toutes ses pensées les plus fécondes, toutes ses initiatives les plus généreuses, tous ses rêves de pacifique et chrétienne liberté, tout cela se perdit dans le flot révolutionnaire, comme un flacon de vin généreux se perd dans le marécage d'un étang.

La réaction vint, et on doit lui savoir gré de tous les actes de rigueur qu'elle ne commit pas ; car, au point où en étaient les choses, elle aurait pu tout tenter impunément. Le roi de Naples répudia avec ostentation les libertés qu'il avait concédées : le grand-duc de Toscane, d'humeur plus débonnaire, se contenta de les laisser doucement tomber en désuétude. Quant à Pie IX, il fallut que les armes françaises lui rendissent sa capitale : Rome reconquise, il s'attarda longtemps loin d'elle, séjournant à Gaëte, puis à Portici, embarrassé autant que reconnaissant de notre protection, n'osant pas rentrer en père dans ses États et ne se résignant pas à y rentrer en justicier. Quand enfin il y revint, ce fut avec des projets amoindris, avec un visage attristé, et, autant il s'était confié à ses généreux desseins, autant il s'appliqua dans la suite à restreindre l'essor de ses pensées. Pendant ce temps, l'Autriche réorganisait sa domination un instant compromise. Non seulement à Milan, à Vérone, à Venise, mais à Parme, à Modène, à Bologne reparurent les uniformes blancs. Tout cet appareil pouvait se déployer avec un redoublement d'assurance, tant était violent le courant de

réaction qui soufflait alors sur toute l'Europe! Dans cet état général des affaires, que pouvaient les libéraux italiens, privés de tout secours extérieur, meurtris par la révolution au point de se réjouir secrètement du retour de leurs princes? N'étaient-ils pas vaincus, vaincus pour longtemps, peut-être pour toujours? L'œuvre de 1815, fortifiée par la crise même qu'elle avait victorieusement traversée, n'était-elle pas consolidée, renouvelée, rajeunie?

Et elle l'eût été en effet sans l'initiative inattendue d'un petit peuple qui, jusque-là obscur, s'appliqua avec une persévérance extraordinaire à préparer les destins futurs, sut ménager à la cause de l'Italie des amis puissants, dévoués jusqu'à la complicité et aveuglés jusqu'à l'oubli de leurs propres intérêts, utilisa pour ses desseins (et avec une dextérité égale) la franchise et le mensonge, mit tout à profit, même ses causes d'infériorité, se joua entre les obstacles avec une souplesse inouïe, cacha ses vues, les dévoila à demi, puis à point nommé les démasqua, et, à travers tant d'évolutions, fut secondé par un si constant bonheur qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de l'habileté raffinée qui a présidé à l'entreprise, ou des incroyables bonnes fortunes qui ont permis de la couronner.

II

Le 14 octobre 1849, comme la dépouille mortelle de Charles-Albert, mort après la défaite de Novare, loin de son pays, était transportée de la cathédrale Saint-Jean à la basilique de la Superga, et comme le cortège, moins imposant par la pompe officielle que par la douleur publique, se déroulait sur la longue place qui termine la rue du Pô, deux femmes de haut rang, la marquise Constance d'Azeglio et la marquise Arconati, saisies de la grandeur de la scène, exprimèrent d'un mot la pensée mêlée de deuil et d'espoir qui agitait alors quelques-uns des spectateurs. « Voilà, dit l'une d'elles, le premier acte d'un

grand drame qui finit : que sera celui qui commence maintenant? » Et l'autre de répondre : « Nous avons le fils, il fera ce que n'a pu accomplir le père (1). »

A ne consulter que les apparences, le jeune roi Victor-Emmanuel ne semblait pas destiné à réaliser un tel présage. Son éducation avait été celle d'un gentilhomme plutôt que d'un politique. Il avait peu appris par les hommes et moins encore par les livres. Élevé loin des affaires, il n'avait été initié par aucune épreuve progressive à l'art de gouverner. Les influences qui s'étaient exercées sur lui paraissaient propres à le détourner des entreprises hasardeuses, surtout de celles qui, par le conflit des intérêts, pourraient effaroucher sa conscience ou compromettre son salut. La dynastie de Savoie, en effet, parmi tous ses titres d'honneur, ne prisait rien tant que son traditionnel renom de fidélité à l'Église, d'orthodoxie rigoureuse et d'austère dévotion. Au palais royal à Turin, elle montrait avec orgueil, dans la chambre même du conseil, les portraits de ceux de ses membres, princes, fondateurs d'Ordres, cardinaux, qui s'étaient illustrés non par la gloire humaine, mais par la piété, et que l'Église, sous le vocable de saint ou de bienheureux, avait placés sur ses autels. Sous les galeries de la *Consolata* s'étaient les ex-voto des rois et des reines à côté de ceux des plus humbles fidèles. L'abbaye d'Haute-combe, dépositaire des antiques sépultures royales, gardait religieusement des témoignages d'austérité, des instruments même de pénitence qui semblaient empruntés à des âges disparus. Cette piété héréditaire, souvent sombre, étroite, amoindrie par de mesquines pratiques, s'était empreinte avec Charles-Albert d'un véritable mysticisme, et ces souvenirs récents, s'ajoutant aux souvenirs antiques, préserveraient sans doute à jamais le jeune roi de tout projet sacrilège ou seulement téméraire.

Les alliances de famille se joignaient aux traditions religieuses pour retenir le nouveau monarque dans la voie tracée par ses ancêtres. C'est aux plus vieilles races de l'Europe, à la

(1) MASSARI, *Vita di Vittorio Emanuele*, t. I, p. 80.

maison d'Autriche, à la maison de Bourbon, que les princes de Savoie, illustres eux-mêmes à l'égal des plus fiers, avaient demandé des épouses : Victor-Emmanuel était neveu du grand-duc de Toscane et de l'archiduc Rénier; une proche parenté le liait aux Bourbons de Naples; lui-même avait épousé une princesse autrichienne. Le ton général de son entourage et de sa cour n'était pas moins fait pour le garder dans les maximes d'autrefois : c'était une cour d'ancien régime, cérémonieuse, formaliste, raide comme les rues de Turin aux voies rectilignes et aux horizons uniformes; économe à l'ordinaire par nécessité et par goût, fastueuse cependant à l'occasion quand l'exigeait la splendeur de la dynastie; pénétrée d'idées saines, mais étroites, et jugeant inutile de les élargir; paisiblement rétrograde, mais sans passion, sans amertume et sans colère. Les rangs étaient séparés, tellement séparés, que de cette démarcation ne naissait ni rivalité ni envie, chacun demeurant dans sa sphère et ne songeant pas à en sortir. Sur toute la vie sociale, au moins dans les hautes classes, s'étendait une teinte sévère, une sorte de discipline moitié militaire, moitié monacale, quelque chose de froid et de rude comme les vents des montagnes, quand, descendant des sommets, ils apportent jusque dans la plaine de Turin les fortifiantes, mais après sensations des glaciers. Les idées, les mœurs, les qualités comme les défauts, les préjugés comme les vertus, tout semblait donc tracer autour du jeune prince un cercle qu'une ambition bien robuste et tenace eût seule été capable de rompre.

D'ambition, Victor-Emmanuel n'en avait point manifesté jusqu'ici, hormis une seule, celle de se soustraire à l'étiquette, qui, dès cette époque, lui déplaisait et qui plus tard lui fit horreur. C'est pour y échapper que souvent il s'enfuyait jusque dans la montagne : là, pendant de longs jours, oublié de tous et trouvant à cet oubli un charme infini, il dépensait dans l'exercice violent de la chasse les forces surabondantes de son corps robuste. Ce qui lui restait d'activité, il le consacrait, non aux affaires, mais au plaisir, qui était dès lors, comme il le fut dans la suite, la grande occupation de sa vie. Les circonstances de son avènement contribueraient sans doute encore à détour-

ner Victor-Emmanuel de la politique d'aventure. Le premier jour de son règne avait été l'un des plus tragiques de l'histoire de son pays : c'est le soir même de Novare, dans le désarroi de la défaite, en face du camp ennemi, que, des mains de Charles-Albert partant pour l'exil, il avait recueilli un sceptre à demi brisé par la fortune. Le premier acte de son pouvoir avait été d'implorer de Radetzky un armistice et la paix. A peine échappé au péril, voudrait-il s'y rejeter ? A une œuvre disproportionnée à ses forces, troublante peut-être pour sa conscience, ne préférerait-il pas le rôle commode et lucratif de protégé de l'Autriche ? Après tant de secousses, sa seule pensée ne serait-elle pas d'assurer à son peuple le repos, dût ce repos être plus obscur que glorieux ?

Telles étaient les apparences, mais les apparences seulement. En pénétrant le fond des choses, il n'était pas malaisé de reconnaître que les chances étaient meilleures pour le fils de Charles-Albert. Ses peuples, savoisiens, sardes, piémontais, pâtres et chasseurs de la montagne ou laboureurs de la plaine, étaient robustes, agiles, durs à la marche comme au travail, habiles au maniement des armes, insensibles aux intempéries des saisons, également éloignés de l'extrême misère qui déprime et de l'excessive abondance qui amollit. Les habitudes de discipline non encore énervées par l'esprit de discussion, et le sentiment de la solidarité militaire, descendu de la noblesse jusqu'au paysan, les rendaient propres à la vie rude du soldat. L'obéissance traditionnelle à la dynastie garantissait que le roi ne trouverait que des sujets fidèles, même en des entreprises obscures, incomprises ou douteuses, et que la désapprobation intime des âmes ne dégénérerait jamais en révolte ou sédition. Cette dynastie elle-même, quoique souvent tyrannique et mesquine en ses procédés comme en ses vues, ne laissait pas que d'être populaire. Un lien antique, si antique qu'il se perdait dans la nuit des temps, l'unissait à la nation. A force de vivre d'une vie commune, princes et peuples avaient fini par se fondre et se ressembler. Ils étaient liés par une familiarité respectueuse, de mœurs simples et frugales, dévots avec des alternatives de plaisirs grossiers suivis de dures pénitences, accou-

tumés à une activité saine, avec cela un peu pillards et rusés, comme il sied à des montagnards que tentent les richesses de la vallée, susceptibles d'ailleurs de remords, mais les apaisant par quelque don expiatoire aux églises et gardant le reste en paix. Cette antique fusion de tous les éléments sociaux communiquait à Victor-Emmanuel une force singulière, même en sa défaite. Par une faveur que la fortune avait rarement accordée à ses ancêtres, le jeune roi trouvait autour de lui d'habiles serviteurs, d'opinions diverses, mais d'égale fidélité, sur qui il pourrait s'appuyer tour à tour, soit qu'il voulut hâter sa marche, soit qu'il jugeât opportun de la ralentir : pour l'administration politique ou civile, le comte Balbo, le comte de Revel, le chevalier d'Azeglio eussent été en tous pays d'utiles conseillers, également aptes à éclairer le prince, à le contenir ou à le pousser : l'armée s'honorait de compter parmi ses chefs le général Dabormida, le général La Marmora, le colonel Menabrea, bien jeune encore et dans un rang secondaire, mais déjà renommé pour sa science militaire : dans cette énumération, je ne nomme point le personnage le plus illustre de tous, celui qui, placé jusque-là dans la pénombre, incarnera plus tard en lui toutes les forces de son pays. Soit pour traiter, soit pour recommencer plus tard la lutte, le Piémont jouissait d'ailleurs d'un privilège tout à fait extraordinaire et point assez remarquable. « Nous défendrons la frontière du Tessin comme celle du Var », avait dit, en 1848, notre ministre des affaires étrangères (1). Sous couleur d'équilibre européen, cette maxime avait, avec un empressement un peu naïf, été acceptée comme un axiome par notre chancellerie. Il suivait de là que l'Autriche, même victorieuse, pourrait être contrainte de céder quelque chose aux réclamations de l'Europe, tandis que, pour le Piémont, même vaincu, sa pire condition serait de ne rien gagner. Ce qui accroissait les chances du Piémont, c'étaient certaines paroles échappées à Louis-Napoléon en voyage, à la promenade, dans des entretiens confidentiels, alors qu'il se

(1) Dépêche de M. Bastide, ministre des affaires étrangères, à M. de Perrone, président du conseil du royaume de Sardaigne, 23 octobre 1848. (M. BASTIDE, *La République française et l'Italie*, p. 123.)

dérobait au contrôle de ses ministres ou de l'Assemblée : on répétait ces paroles, on en amplifiait le sens ; on se disait que le prince, malgré la récente expédition romaine, avait été autrefois l'ami, le complice des libéraux italiens ; et on se plaisait à penser que, si la fortune transformait en un titre permanent sa magistrature passagère, cette élévation profiterait aux peuples de la Péninsule.

Victor-Emmanuel eut-il, avec cette finesse naturelle d'intuition qui lui tint lieu souvent d'étude ou de génie, la vue ou du moins la vision de l'avenir ? Voulut-il simplement rester fidèle aux dernières pensées de son père ? Fut-il surtout sensible à l'affront de demeurer sous le coup d'une défaite et d'avoir inauguré son règne par l'amoindrissement de son pays ? Ce qui est certain, c'est qu'entre les deux voies qui s'offraient à lui, il choisit nettement la seconde. D'une part, il repoussa les avances du cabinet de Vienne, qui eût volontiers payé sa soumission et, en attendant la revanche, aimait mieux rester le vaincu de l'Autriche que d'en être le vassal ; d'autre part, il maintint le Statut et, avec lui, l'ordre constitutionnel. Par la première de ces attitudes, il se proclamait pour l'avenir le soldat de l'Italie ; par la seconde, il ralliait autour de lui tous les libéraux italiens.

III

Le premier conseiller de cette politique fut le chevalier Maxime d'Azeglio. Nul autre choix n'eût été plus opportun. Maxime d'Azeglio se rattachait à l'aristocratie par sa naissance et au parti libéral par ses pensées. Une blessure reçue l'année précédente au siège de Vicence et non encore tout à fait guérie attestait mieux que tout le reste son attachement à l'Italie. Cette Italie, il la voulait libre et unie sous le protectorat piémontais, mais non unitaire, jugeant ce dessein peu désirable et en tout cas impossible. Aux aspirations du patriote il joignait

les dons de l'artiste, de l'homme du monde, du lettré, du poète, qualités d'autant plus remarquées qu'elles étaient plus rares en Piémont. Son esprit plus varié que puissant, plus ample que profond, plus élevé que précis, pénétrait la vérité par une vive et naturelle intuition, mais, par paresse ou inaptitude aux longs travaux, la laissait parfois échapper après l'avoir saisie; et il était de ceux qui, réussissant en toutes choses, touchent à la grandeur sans y atteindre jamais tout à fait. Cela même importait peu, puisque un autre viendrait bientôt qui marquerait d'un trait net les lignes vaguement tracées par lui et s'approprierait son ébauche en la transformant. Lui n'était à proprement parler qu'un précurseur, précurseur d'une œuvre qui dépasserait fort ses vues et plus d'une fois troublerait sa conscience. Par ses qualités et aussi par quelques-uns de ses défauts, il semblait fait à point pour réconcilier en Italie les partis et pour rassurer l'Europe. En Piémont, en Italie, qui n'eût aimé ce Maxime d'Azeglio, brave, enjoué, généreux jusqu'à la profusion de son patrimoine, exempt de tout pédantisme, et portant ses dignités avec tant d'aisance, que son principal souci semblait être de les oublier? Quelles que fussent ses opinions, la cour ne se résignait pas à lui tenir rigueur; les modérés plaçaient en lui leur meilleur espoir; les démocrates le combattaient, mais sans le détester. Jaloux d'assurer l'union dans ce pays si longtemps divisé, il mettait un soin infini à éviter les dissentiments ou à les voiler. Quand il ne pouvait les prévenir, tantôt il les conciliait par une bonhomie aimable qui désarmait, tantôt il les dominait par une soudaine fierté de gentilhomme qui éclatait opportunément et accroissait encore l'opinion qu'on avait de lui. Cette opinion devint bientôt très grande à l'étranger. D'Azeglio, chef du cabinet sarde, semblait une garantie sûre contre tous les excès, de quelque côté qu'ils vissent. On ne s'imaginait pas que cet aristocrate pût être un instrument de révolution. On ne se figurait point que ce galant homme, d'esprit libre et sensé, pût compromettre follement la paix et nourrir quelque dessein déloyal. Loyal, il l'était en effet, quoique par une raison tout italienne : « C'était, disait-il, que la loyauté attrape le plus

« souvent le reste (1). » Attraper les autres, il n'y songeait pas : pourtant il n'eût pas été de son pays, si sa droiture ne se fût, à l'occasion, tempérée de quelque finesse. Il n'aimait pas le pouvoir et le disait très haut. Quelques jours après son avènement, il écrivait avec une originalité familière : « Je voudrais avoir « un bâton de bois vert dans une main et dans l'autre le coquin « qui a inventé la présidence du conseil, et je sais bien ce que « je ferais. » Il se mit pourtant avec courage à sa tâche de ministre. « Assurez, écrivait-il à son neveu Emmanuel d'Azeglio qui représentait le Piémont à Londres, assurez que je « ne suis ni un chef faible ni un poète politique (2). » Et il ajoutait un peu plus tard : « Tout en maugréant contre ce « chien de métier, je ne quitterai point la partie avant d'avoir « vu les *cose bene avviate* (3). »

Et il mit, en effet, les « choses bien en voie ». L'entreprise n'était point aisée. Il fallait transformer en traité définitif les préliminaires de paix avec l'Autriche, et, à cet égard, l'embaras était grand, moins à cause de l'Autriche elle-même qu'à cause du parlement sarde. Le premier essai du régime constitutionnel, tenté au milieu d'une période révolutionnaire, avait donné, en effet, des résultats déplorables ; les choix s'étaient portés sur des hommes ignorants, obstinés et fanatiques qui, malgré l'expérience passée, rêvaient de nouvelles et plus folles aventures. « Nos représentants, écrivait tristement d'Azeglio, « nous donnent de trop étranges représentations (4). » Deux dissolutions successives furent nécessaires avant que le ministère disposât d'une solide et stable majorité. — La plus grande difficulté n'était cependant pas là : elle consistait à poser aux yeux de l'Europe le Piémont vaincu absolument comme s'il eût été victorieux. Avec une audace qui confond, d'Azeglio essaya ce tour de force et, à peine échappé aux plus terribles périls, se mit à marquer les premiers jalons des agrandissements futurs. Quatre mois après la bataille de Novare, il écri-

(1) *Lettere inedite di Massimo d'Azeglio*, p. 63.

(2) *Ibid.*, p. 16 et 17.

(3) *Ibid.*, p. 69

(4) *Ibid.*, p. 63.

vait au comte Gallina à Londres : « Je pense qu'on ne devrait
 « pas entièrement renoncer à l'idée de nous adjoindre tôt ou
 « tard les duchés de Parme et de Plaisance. Car si l'Autriche
 « occupe aussi Parme, elle coupera en deux l'Italie et sera la
 « maîtresse d'en séparer, selon ses convenances, la partie cen-
 « trale de la méridionale. Coupés nous-mêmes de la Toscane,
 « il nous sera impossible de jamais réaliser aucun projet de
 « ligue douanière. » A ces ouvertures était joint un projet d'en-
 tente directe avec le duc de Parme, qui renoncerait à ses États
 moyennant une indemnité (1). A Londres comme à Paris, cette
 assurance stupéfia : c'est en ce temps-là que M. Thiers s'écriait :
 « Les Piémontais s'imaginent-ils donc qu'ils ont gagné la
 « bataille de Novare ? » Non, ils ne l'avaient pas gagnée, mais
 déjà ils étaient en train d'exploiter la défaite mieux que d'autres
 la victoire. Ils l'exploitèrent grâce à des intelligences savam-
 ment ménagées dans la presse : par là, ils parvinrent à créer à
 Paris, à Londres, à Bruxelles, à Genève une sorte d'opinion
 publique qui, à la longue, serait réputée l'opinion de l'Europe
 et dont on se prévaudrait soi-même pour l'imposer à point
 nommé à l'Italie. Entreprise considérable que d'Azeglio inau-
 gura et que son successeur devait poursuivre avec une infatigable
 ardeur, au prix d'intrigues et de peines inouïes. Puis commença
 un système de dénonciations continues contre les autres gouverne-
 ments italiens. Au milieu de ces préoccupations, l'Autriche demeurait
 le souci dominant. « La paix, avait dit Balbo avec une justesse
 mathématique, ne sera qu'une trêve de dix ans. » C'est à cette époque
 que remontent les premiers plans pour armer les places fortes et
 accroître les ressources militaires. Comme les petits États italiens,
 le cabinet de Vienne était l'objet de plaintes perpétuelles portées
 à Paris et plus encore à Londres. Tantôt on l'accusait de méditer
 l'occupation d'une partie du Piémont, tantôt on dénonçait un
 prétendu projet d'incorporer le royaume lombardo-vénète dans
 la Confédération germanique. D'autres fois, on signalait « les

(1) Dépêche du chevalier Massimo d'Azeglio au comte Gallina à Londres,
 16 juillet 1849 (*La politica di Massimo d'Azeglio dal 1848 al 1859*, p. 34-35.)

menées des agents autrichiens en Romagne et dans les Légations, menées qui duraient depuis le congrès de Vienne et tendaient à pousser les populations à se jeter dans les bras de l'Autriche (1) ». Pris tout à coup de sollicitude pour le pouvoir temporel du Saint-Père, le chef du cabinet sarde déplorait que les autorités militaires autrichiennes se plussent à entretenir l'esprit d'opposition contre le Souverain Pontife. « Il circule « déjà même à Bologne, continuait-il, des pétitions pour de- « mander l'union à la Lombardie. Il est donc de la dernière « évidence que le projet de l'Autriche est de s'étendre en Italie « en profitant de l'aveuglement du gouvernement romain, soit « qu'elle réunisse à l'empire la Romagne et les Marches, soit « qu'elle prépare cette fusion en procurant pour le moment ces « agrandissements au duc de Modène (2). » Ainsi parlaient en 1850 les futurs envahisseurs du domaine pontifical. Contre ces accusations, l'Autriche ne se lassait pas de protester, tantôt avec une dédaigneuse brièveté, tantôt avec une véhémence indignée : surtout elle signalait les aspirations du Piémont à une troisième prise d'armes ou, comme on disait alors en Italie, à la *terza riscossa*.

La *terza riscossa*, le Piémont n'y songeait pas encore, tant eût été grand le péril ! Il y songeait d'autant moins que le cabinet de Vienne avait alors, en la personne du prince Félix de Schwarzenberg, un chef aussi alerte à l'attaque qu'à la défense, ne le cédant à personne en audace et qui, s'il eût vécu, aurait sans doute contenu ou réduit son faible adversaire. Aussi, lorsque les dénonciations ou les attaques avaient été trop vives, le gouvernement sarde se taisait pour quelque temps, reculait même un peu, et les mauvais procédés s'arrêtaient à mi-chemin. En attendant la grande revanche, il fallait pourtant faire quelque chose. C'est alors qu'on se tourna vers Rome, comme vers un adversaire moins bien armé.

Le dessein ne manquait point d'habileté. Le roi des Deux-Siciles ne prétendant à aucune action au delà de ses frontières,

(1) Mémoire du 5 janvier 1850. (*La politica di Massimo d'Azeglio dal 1848 al 1859*, p. 88.)

(2) Mémoire du 5 janvier 1850.

les autres princes italiens ne comptant guère ou ne comptant pas, il ne restait d'un bout à l'autre de la Péninsule que deux forces : le Piémont avec ses ambitions; Rome avec son antique prestige. Pour dominer en Italie, le Piémont était naturellement amené, soit à lier partie avec Rome en l'asservissant à ses vues, soit à la combattre à armes ouvertes ou cachées jusqu'à ce qu'elle fût soumise ou abattue. Les propositions obséqueuses d'alliance ou les offres de concours n'avaient point manqué. Le Pape les avait repoussées avec quelque dédain, estimant que, protection pour protection, il avait droit à un plus fort appui, jugeant, en outre, que les présents mêmes, venus de Turin, méritaient plus de défiance que de gratitude. Ne pouvant avoir Rome pour complice, le gouvernement sarde se décida à l'avoir pour ennemie. Cette lutte, plus politique que religieuse, née de la rivalité des intérêts et non de quelque divergence dogmatique ou morale, cette lutte, sauf quelques intervalles d'apaisement, remplira presque tout l'intermède jusqu'à la reprise des hostilités avec l'Autriche.

La loi dite du *Foro* fut le premier épisode de ce long conflit.

Dans toute l'étendue du royaume de Sardaigne existaient, de temps immémorial, des tribunaux ecclésiastiques à qui était attribué le jugement des causes relatives aux fiançailles ou aux mariages et aussi de la plupart de celles où un clerc serait engagé. A cet important privilège, se joignaient quelques prérogatives accessoires : les clercs ne pouvaient être emprisonnés pour dettes, et, en cas de détention pénale, avaient leurs prisons à part; des peines spéciales atteignaient les délits de caractère religieux; enfin dans la législation se retrouvaient certains vestiges de l'antique droit d'asile. Que de telles pratiques fussent peu en harmonie avec l'esprit moderne, nul ne le contestait, et les chrétiens les plus sincères auraient vu sans déplaisir l'abolition, au moins partielle, de ces immunités. Mais ces prérogatives ne reposaient pas seulement sur d'anciennes coutumes; tout récemment, un concordat les avait relevées de la désuétude où, sans doute, elles seraient tombées, en sorte que leur suppression, quelle que fût l'opportunité de la ré-

forme, ne pouvait être prononcée sans une entente préalable avec le Saint-Siège.

Le Piémont entreprit ou du moins affecta de négocier. A la fin de 1849, le comte Siccardi fut député à Portici, où le Pape résidait encore. Quel serait le succès de cette ambassade? On pouvait le prédire d'avance. A l'heure même où le cabinet sarde demandait au Saint-Siège de renoncer au bénéfice d'une stipulation concordataire, la presse dans tout le royaume attaquait impunément le clergé et les instituts monastiques : le président du conseil lui-même, malgré son habituelle droiture, n'était guère plus réservé : « Avec le Pape, écrivait-il en ce « temps-là, il faut beaucoup de forme, de salamalecs, de « baisemains, mais une fermeté de fer et surtout du fait « accompli (1). » Le Pape n'ignorait pas ces dispositions et se rappelait avec amertume qu'à une époque récente il avait vu le gouvernement de Turin lui offrir à Nice une *ospitalità amorevolissima* et entamer simultanément des pourparlers avec la république romaine (2). En outre, M. Siccardi, en venant réclamer de Pie IX un sacrifice, était chargé d'ajouter à sa demande une commission désagréable ; il devait solliciter du Saint-Père qu'il intervînt auprès de l'archevêque de Turin et de l'évêque d'Asti, et les fit renoncer à leur diocèse. On ne pouvait douter que cet incident ne fût pénible au Pontife : en sorte que cette petite mission, greffée sur la grande, était très maladroite si on voulait de bonne foi le succès, très habile, au contraire, si on négociait avec l'espoir ou le parti pris de ne pas réussir.

Ne pouvant faire la réforme de concert avec la curie romaine, le cabinet sarde résolut de la faire tout seul. M. Siccardi revint à Turin, fut nommé garde des sceaux et présenta une proposition de loi qui abolissait les juridictions ecclésiastiques. A la vérité, dans le temps même où le projet était proposé, un nouveau messenger, le marquis Spinola, fut délégué à Pie IX ; mais, comme il annonçait que les intentions de son gouvernement étaient irrévocables, la mission était plus dérisoire que sérieuse :

(1) *Lettere inedite di Massimo d'Azeglio*, p. 53.

(2) Nicomède BIANCHI, *Storia documentata*, t. VI, p. 31 et 32.

des deux côtés on s'obstina, les uns invoquant l'esprit moderne et les autres les traités.

La discussion s'ouvrit le 6 mars 1850. Elle s'ouvrit dans l'enceinte du palais Carignan, qui jamais n'avait vu de plus importants débats. Le comte Balbo et M. de Revel plaidèrent moins la cause des juridictions ecclésiastiques, qu'on ne défendait guère, que celle de la bonne entente avec Rome et de la paix religieuse. Les avocats du ministère raillèrent le caractère gothique des institutions qu'il s'agissait d'abolir, invoquèrent l'exemple des pays voisins, firent bon marché du Pape, entêté, disait-on et ne voulant rien entendre, ajoutèrent que, toute justice émanant du Roi en vertu du Statut, il était peu séant qu'aucune sentence fût rendue autrement qu'en son nom. Ainsi parlèrent les amis de M. d'Azeglio, et le plus éloquent fut précisément celui qui bientôt devait le remplacer.

Malgré une opposition assez vive, la loi fut votée par la Chambre des députés et, le 9 avril, fut ratifiée par le Sénat. Tout concourut à en accentuer la portée. Le soir même du vote de la haute Chambre, une manifestation de joie démocratique éclata, manifestation assez grave pour que d'Azeglio, un peu embarrassé de son succès, montât lui-même à cheval et s'employât de sa personne à calmer ses nouveaux amis. Le tumulte de la rue était à peine apaisé que les catholiques, à leur tour, se répandirent en plaintes. Le nonce demanda ses passeports. L'archevêque de Turin, Mgr Franzoni, alla plus loin : par une lettre circulaire il prescrivit à ses clercs de n'accepter la juridiction d'aucune justice civile. Le gouvernement, se jugeant bravé, ordonna la saisie de la circulaire, y vit une provocation à désobéir aux lois, lança contre l'archevêque un mandat de comparution, puis un mandat d'arrêt, et le fit déposer à la citadelle de Turin. Le prélat n'en sortit que pour être jugé par ces mêmes juges dont il déniait la compétence et fut condamné à un mois de prison. A ces rigueurs, les catholiques répondirent par des démonstrations publiques en faveur de l'archevêque ; ils le traitèrent en confesseur de la foi ; de Naples, de Lyon, d'ailleurs encore lui arrivèrent des croix pectorales, des anneaux, des crosses d'honneur, des adresses, des adhésions. Ces hom-

mages avaient leur contre-partie dans le langage de plus en plus hostile de la presse démocratique ; dans ce temps-là même une souscription s'ouvrait pour ériger, sur une des places de Turin, un monument en mémoire de la loi du *Foro* ou, comme on disait alors, de la loi Siccardi : ce monument s'éleva en effet plus tard, et c'est celui que nous voyons sur la place de Savoie.

Les colères commençaient à peine à s'apaiser quand un incident survint qui les ralluma. Vers la fin de juillet 1850, l'un des ministres qui avaient concouru à la loi du *Foro*, M. Santa Rosa, tomba malade, si malade que bientôt ses jours furent en danger. C'était un chrétien sincère, momentanément séparé de l'Église par les intérêts de la politique, mais sans aucune altération fondamentale de ses croyances ou de sa foi. Quand vint l'heure des derniers sacrements, l'autorité ecclésiastique exigea la rétractation d'une loi jugée attentatoire aux privilèges du clergé. Le malade refusa. Longtemps on parlementa, tandis que le peuple de Turin suivait avec un intérêt passionné le douloureux conflit et prenait ouvertement parti pour le moribond. Les formes du désaveu furent adoucies, remaniées, modifiées : c'était toujours une rétractation. Dans l'entrefaite, M. Santa Rosa expira, laissant sa famille sous le double coup de sa perte et de l'anxiété pour son salut. Les mêmes pourparlers qui avaient troublé les derniers moments du malade se renouvelèrent pour ses funérailles. Enfin le pauvre corps fut porté à l'église au milieu d'une multitude plus irritée que recueillie. Au sentiment de réprobation de la foule le gouvernement crut bon de donner une satisfaction. La victime choisie fut cette fois encore l'archevêque : il fut enfermé à Fénestrelle, puis banni du royaume, et se retira à Lyon.

Tel fut le premier acte de la lutte avec Rome. On se tromperait, d'ailleurs, si on croyait que l'animosité fût poussée au point de ne laisser place désormais à aucun essai d'accommodement. Les ministres piémontais avaient intérêt à graduer leur marche et à éviter toute violence retentissante. Quant au Saint-Père, il était défiant plutôt qu'hostile, disposé à la bienveillance vis-à-vis des personnes, préparé même à certains sacrifices, à la condition que les droits primordiaux de l'Église fussent

réservés, que les concessions fussent des concessions de fait, et qu'une attitude générale meilleure attestât la sincérité du Piémont. De 1850 à 1852, des messagers assez nombreux furent envoyés de Turin : ce furent le chevalier Sauli, M. Pinelli, le marquis Spinola et enfin le chevalier de Sambuy qui fut investi de pouvoirs officiels et semble avoir engagé des pourparlers plus sérieux que ne l'avaient fait ses devanciers. — Quels que fussent les envoyés, plusieurs causes générales d'insuccès pesèrent sur toutes les négociations. Le cabinet sarde invoquait le Concordat français et demandait des concessions pareilles, comme si le Piémont eût été semblable à la France et les récentes agitations italiennes comparables à la révolution de 1789. Tandis que de Turin on réclamait une nouvelle circonscription des diocèses, la suppression de certains évêchés, la sécularisation de certains Ordres monastiques, la presse sarde ne retranchait rien à son système de dénigrement ou d'attaques. En outre, une pensée dominait de plus en plus dans la curie romaine, c'est que le gouvernement du Roi poursuivait un seul but : provoquer le Saint-Père à des refus, les constater bruyamment, prendre l'Italie à témoin de l'obstination du Pontife et agir ensuite seul pour le plus grand profit de sa popularité ou de son ambition. Ce jugement, trop sévère vis-à-vis de quelques hommes d'État piémontais, n'était, vis-à-vis de plusieurs autres, que juste et clairvoyant. Une loi sur le mariage civil, présentée au cours même des négociations avec Rome et malgré les promesses faites à Pie IX, vint accréditer cette opinion. Hâtons-nous d'ajouter que le Parlement ne s'associa pas aux vues du ministère : car le projet, voté par les députés, fut rejeté par le Sénat et ne fut plus représenté.

On arriva de la sorte à l'année 1852. Cette heure était décisive pour le Piémont. Il avait engagé la lutte sourdement avec l'Autriche, ouvertement avec Rome. Il s'était posé, aux yeux de l'Europe, comme la vraie puissance initiatrice de l'Italie et, aux yeux de l'Italie elle-même, comme le libérateur futur. L'entreprise ainsi amorcée, le Piémont s'arrêterait-il ou, avec un redoublement d'audace, pousserait-il les choses à fond? Et s'il se décidait à cette grande aventure, quel serait l'ou-

vrier assez puissant pour continuer l'œuvre et la couronner?

Le chevalier d'Azeglio était à la fois au-dessus et au-dessous d'une tâche si agrandie.

Au-dessus, car les entreprises que la politique nouvelle rendrait plus que jamais nécessaires effarouchaient sa droiture. La guerre contre Rome, bien qu'elle se fût accentuée sous son ministère, l'effrayait plus qu'elle ne lui plaisait, et il était facile de deviner que, dans cette voie, il avait atteint une limite qu'il ne dépasserait pas. Très fidèle au fond aux doctrines de conservation sociale, il répugnait à une alliance dans le Parlement avec le centre gauche et la gauche, condition nécessaire d'une évolution politique plus décidée. Il redoutait fort la démagogie, et lorsque, le soir du vote de la loi Siccardi, il avait vu des bandes tumultueuses parcourir la ville de Turin, il n'avait pas caché ses appréhensions : « Sous ces démonstrations d'allégresse, écrivait-il, j'ai cru discerner bien des idées dangereuses (1). » Par-dessus tout, il abhorrait le mensonge et pressentait que, pour fonder l'Italie piémontaise, il en faudrait beaucoup.

Au-dessus de l'œuvre par les scrupules, d'Azeglio y était fort inférieur par le génie. Il n'avait ni l'ardeur au travail, ni la constance dans les desseins, ni cette opiniâtre passion du pouvoir qui, à travers les dégoûts et les obstacles, soutient les vrais ambitieux. Il n'avait point discerné la complicité future de Louis-Napoléon qui lui inspirait alors plus de dédain que de confiance. Les représentations des puissances l'eussent tour à tour effrayé jusqu'à la consternation ou irrité jusqu'à de dangereuses colères. Plus dilettante qu'homme d'État, plus habitué à se laisser porter par la fortune qu'à la vaincre, il eût vingt fois abandonné par lassitude autant que par droiture la redoutable partie que le Piémont finit par gagner, après avoir si souvent risqué de la perdre.

D'Azeglio avait le sentiment de ce qui était à la fois son honneur et sa faiblesse. Il succombait sous le fardeau désormais trop lourd pour lui. A ses côtés, d'ailleurs, un autre

(1) *Lettere inedite di Massimo d'Azeglio*, p. 75.

grandissait qu'aucun fardeau ne rebuterait, qui saisirait le pouvoir comme on saisit une arme et deviendrait le grand artisan de l'Italie transformée.

IV

Camille Benso, comte de Cavour, naquit à Turin le 10 août 1810. Par son père, il était Piémontais, et par sa mère, d'origine française; par sa grand'mère paternelle, il se rattachait à la Suisse et à la Savoie, en sorte que celui qu'on appela « le premier des Italiens » pourrait être revendiqué par plusieurs patries. Sa famille était de noble et ancienne origine, mais sans beaucoup d'éclat; elle se glorifiait cependant d'un personnage illustre entre tous, saint François de Sales, et en cela le futur ministre du roi d'Italie devait ressembler à son maître, qui comptait tant de bienheureux ou de saints parmi ses aïeux.

L'éducation de Camille de Cavour fut celle des jeunes gens de son rang et de son pays. A dix ans, il fut admis à l'Académie militaire de Turin : il s'y montra peu studieux, si ce n'est pour les sciences exactes qui plaisaient à son intelligence déjà pratique et déliée; en revanche, son esprit était indépendant à l'excès, il l'était à tel point qu'ayant été nommé page du prince de Carignan, il ressentit de ce choix très envié plus de regret que de plaisir et regarda comme une sujétion mortifiante ce que d'autres considéraient comme un honneur. Dans l'armée, où il entra bientôt, il porta la même disposition rebelle à toute contrainte. En 1831, comme il avait été transféré de Gènes, dont le séjour lui plaisait, au fort de Bard perdu dans la montagne, il vit dans ce changement une disgrâce et, peu après, moitié ennui, moitié dépit, donna sa démission.

Une grande curiosité d'esprit, des convictions libérales, mais avec des vues très positives et déjà précisées, une ambition qui ne savait où se porter, mais ne jugeait rien au-dessus d'elle, telles étaient les tendances du jeune Cavour. Les voyages

sont la grande ressource de l'activité inemployée. Cavour voyagea, mais sans trop s'éloigner de sa patrie, car son activité physique était moindre que son activité morale, et il se sentait attiré moins par les spectacles de la nature que par le commerce des hommes. Longtemps, il séjourna à Genève, où le ramenaient d'anciennes traditions de famille et de précieuses amitiés; à Genève, ville un peu froide, mais éclairée et savante, bien faite à la mesure de son esprit critique et raisonneur. A plusieurs reprises, il parcourut la France et l'Angleterre, et ces séjours eurent pour lui tant de charme qu'il les prolongea autant qu'il put. Là, il étudia, il observa, non en touriste vulgaire, mais en chercheur opiniâtre; non en artiste, mais en économiste et en homme d'État qui emmagasine à tout hasard des souvenirs, des notes, des documents, sans savoir s'il en trouvera l'emploi. L'Angleterre le séduisit par la puissance de son crédit, l'éclat solide de sa prospérité, la grandeur de ses richesses; et le prestige eût été complet sans la plaie du paupérisme et les lois des pauvres, toutes choses inconnues à l'heureuse Italie, où l'extrême misère est aussi rare que l'extrême opulence. La France le retint par l'aménité des relations sociales, l'intensité de la vie intellectuelle, les habitudes de régime libre qui, en ces heures fortunées de la monarchie constitutionnelle, semblaient s'affermir pour jamais. Il y recherche l'entretien des hommes les plus illustres, regrettant seulement la discrétion que son obscurité lui impose. « Je ne puis, écrivait-il avec un peu de dépit, aspirer raisonnablement à la société des astres lumineux qui éclairent la société française (1). » De tous les hommes politiques, celui qui le séduit le plus est le duc de Broglie, et cette prédilection du plus rusé des Italiens pour le plus austère, le plus scrupuleux, le moins souple des hommes d'État français, n'est pas sans étrangeté. Ce qui est étrange aussi, c'est sa sympathie pour le mouvement de renaissance religieuse dont Montalembert est l'initiateur, et son dédain pour les appréhensions ou les préjugés gallicans. Dans ces relations multiples de la vie mondaine, il

Naples ?
Sicile ?

(1) CAVOUR, *Lettere edite ed inedite*, t. I^{er}, p. 285.

rencontre de bienveillants patronages, si bienveillants qu'on l'engage à faire de la France sa patrie. Mais ses préférences ne vont pas jusqu'à l'abandon définitif de son pays. « Je ne suis « pas tenté par le rôle des émigrés italiens, sorte de *condottieri* « intellectuels qui se mettent au service de n'importe quelle « puissance étrangère (1). » Comme on lui montre l'exemple de Rossi, déjà éminent, bientôt sans doute illustre, il objecte son défaut d'aptitude littéraire, son imagination lente à s'éveiller, « sa tête raisonneuse et non pas inventive (2) ». Au fond, sa pensée secrète, celle qu'il n'osait dire, c'est qu'aucun rôle subordonné n'était égal à ses espérances. Ses aspirations contenues, il les avait une seule fois laissées échapper dans une lettre à la marquise Barolo. « Il y eut un temps, écrivait-il, où « je ne croyais rien au-dessus de mes forces, où j'aurais jugé « tout naturel de me réveiller, un beau matin, *ministre dirigeant du royaume d'Italie* (3). »

L'horoscope ne paraissait pas en train de se réaliser, et lorsque Cavour, après une longue absence, revint décidément en Piémont, il eut à cela quelque mérite. Isolé, il l'était fort, étant beaucoup trop sensé pour les desseins factieux et trop libéral pour n'être pas suspect. Entre le mystique Charles-Albert et le positif Cavour, il ne pouvait y avoir aucun point commun. « C'est un des hommes les plus dangereux de mon « royaume », avait coutume de dire de lui le Roi. Ses espérances encore ajournées, Cavour s'arma de patience et, ayant épuisé les voyages, s'éprit de l'agriculture. A Leri, près de Verceil, dans le plat pays des rizières, il acquit des terrains, ne sachant d'abord comment les payer. Il élève des bestiaux, achète et revend des moutons, perfectionne les moyens d'irrigation et essaye, l'un des premiers, la culture de la betterave. L'agriculture ne lui suffisant point, il se porte simultanément vers l'industrie. Nul ne met en balance avec plus de lucidité que lui les frais d'exploitation des chemins de fer et leurs bénéfices possibles. Il étudie toutes sortes de combinaisons nou-

(1) CAVOUR, *Lettere edite ed inedite*, t. I^{er}, p. 287.

(2) *Ibid.*, p. 287.

(3) *Ibid.*, p. 280.

velles, gaz, fabrication d'engrais chimiques, banques d'es-compte; entre temps, il spécula avec une hardiesse mesurée sur le riz, le blé, le maïs. De la sorte, il devient fort riche. La richesse, il ne la méprisait pas : mais à travers les entraînements du gain, toujours sa pensée le ramenait vers la vie politique. Il la prépare en créant à Turin des associations diverses qui, par une demi-publicité sans danger, initièrent les hommes les plus éclairés du pays à la pratique des affaires conduites et discutées en commun; telle est la société dite *Société du whist*, imitation des clubs anglais; telle est aussi la *Société agraire*. Ces associations, quoique un peu suspectes, sont cependant tolérées. Puis, en 1847, lorsque les entraves se relâchent, il en profite pour établir, avec quelques amis, le journal *il Risorgimento*, organe des revendications pacifiques, destiné à tenir le milieu entre les journaux ministériels et la turbulente *Concordia*. Tel est Cavour à la veille de la révolution de 1848. Il a acquis non pas la popularité, mais cette notoriété qui la prépare. Il est un de ces hommes qui, officiellement, ne sont rien, mais dont on trouve partout l'influence et la main. Il n'a pas acquis la renommée, mais il s'en approche si bien que, le jour où elle s'attachera à son nom, tout le monde semblera l'avoir prédite ou prévue pour lui.

La révolution italienne de 1848 déconcerta fort M. de Cavour. D'abord elle le troublait dans ses spéculations; puis elle affectait des allures violentes et agressives qui l'effrayaient. Les provocations contre l'Autriche lui paraissaient folles autant que dangereuses. Enfin le pouvoir passait au-dessus de lui : il n'entra dans aucune combinaison ministérielle, il ne fut même pas nommé député : bonne raison pour qu'il jugeât mauvais tout ce qui se faisait ainsi sans son concours. C'est seulement en juin 1848 qu'il fut élu, et cette fois par trois circonscriptions, celle de Cigliano, celle de Monforte et aussi le premier collège de Turin, qu'il représenta jusqu'à sa mort. A la Chambre, son aptitude aux affaires s'affirma si bien que, le calme une fois revenu, il se trouva tout naturellement désigné pour l'un des ministères. En octobre 1850, il entra dans le cabinet d'Azeglio comme ministre de l'agriculture, du commerce et de la marine.

Ce n'est pas, dit-on, sans répugnance que le Roi l'appela dans ses conseils. Soit éloignement personnel, soit pressentiment qu'il se donnait un maître, il hésita : « Sachez-le bien, messieurs, dit-il à ses ministres, celui-là vous prendra à tous vos portefeuilles. » D'Azeglio le savait, il le savait d'autant mieux qu'il n'était qu'à demi disposé à défendre le sien.

Nul ne doutait que Cavour ne fût un habile homme. Une fois ministre, il dépassa les espérances de ses amis et les appréhensions de ses adversaires. « Cavour est réellement fort utile à la Chambre, écrivait avec sa sincérité habituelle Maxime d'Azeglio. Il nous manquait un batailleur, et il s'acquitte de ce rôle avec beaucoup de verve et de talent. Il a démenti sa réputation d'homme difficile à vivre, et la paix la plus profonde règne dans le ménage ministériel (1). » Et il ajoutait quelques mois plus tard : « Je m'applaudis tous les jours davantage de l'acquisition de Cavour, qui est un véritable coq de combat, spécialité qui nous manquait (2). » Plusieurs grands débats sur la liberté commerciale et les finances grandirent encore la réputation du nouveau ministre. Mais déjà il portait ombrage à ses collègues, et « la paix du ménage ministériel » devenait douteuse et précaire. « Il est mauvais coucheur », disait l'un. « Il est despote comme un diable », répétait l'autre. « Je crains, écrivait en ce temps-là Robert d'Azeglio, frère du premier ministre, je crains que le ministère ne change de nom ; je fais mon possible pour persuader à Maxime qu'ils ont deux spécialités, mais il me paraît n'en pouvoir plus. »

Cavour, en effet, alors dans la maturité de l'âge et des forces, était inhabile à contenir plus longtemps ses vues dominatrices. Sa physionomie apparaît déjà en pleine lumière et sans qu'aucun trait essentiel doive se modifier à l'avenir. Quiconque l'eût vu se promenant familièrement dans les rues de Turin ou écoutant avec une distraction apparente les débats de la Chambre n'eût guère deviné en lui le maître futur de l'Italie. Sa

(1) Lettre de Massimo d'Azeglio à sir Abercromby, 20 décembre 1850 (*La politica di Massimo d'Azeglio*, p. 143.)

(2) Lettre de Massimo d'Azeglio à sir Abercromby, 31 janvier 1851.

petite taille, sa myopie, son embonpoint précoce, une certaine apparence négligée et vulgaire, tout éloignait de lui les foules. A défaut des dons qui attirent, il avait les qualités qui subjuguent, la netteté, la simplicité de vues, un bon sens que n'obscurcissait ni la routine, ni la passion, ni le préjugé, quelque chose de lumineux qui faisait naître la conviction ou l'imposait, la promptitude à se résoudre, l'énergie à accomplir ce qu'il avait résolu. Dans ses longues années de stage et d'attente, il avait rassemblé toutes sortes de connaissances, véritable encyclopédie, où sa mémoire puisait avec un ordre méthodique comme à un trésor sagement amassé, soigneusement gardé, clairement étiqueté. Une incroyable puissance de travail lui permettait de vaquer à tout, aux affaires publiques comme aux affaires privées, aux détails aussi bien qu'aux généralités, et cela avec un esprit toujours dispos, jamais affairé, jamais ennuyé non plus. Cette aptitude à tout embrasser émerveillait ses collègues, partagés entre la jalousie et l'admiration. Quant à lui, il lui importait peu d'être admiré s'il n'était obéi. Nul ne fut plus insensible aux pompes extérieures, et aucun hommage ne lui agréait tout à fait, s'il n'en attendait quelque profit. Il ne négligeait aucun instrument, depuis les diplomates étrangers jusqu'aux conspirateurs cosmopolites, depuis les plus grands seigneurs jusqu'aux plus humbles artisans. Pour les missions spéciales, il employait volontiers même ses adversaires, pourvu qu'ils y eussent une compétence marquée : de la sorte, il ne laissait perdre aucune force sociale et se donnait en outre un renom d'impartialité dont il se prévalait à l'occasion. Il ne s'attachait, d'ailleurs, à personne et demeurait indifférent à tout, hormis lui-même et son pays. Ce mépris général, il le cachait habilement sous le voile de la bonhomie, de la simplicité aimable, d'une sorte d'abandon, comme un homme dégagé de tout embarras et qui n'aurait eu d'autre souci que de plaire. Cette bonhomie même n'était qu'une apparence destinée à séduire dans les relations passagères ou à fournir un thème à l'éloge public. Quelque résistance se rencontrait-elle ? Il la brisait avec une netteté inflexible : de là des inimitiés cruelles et que plus tard il s'efforça en vain d'apaiser. Quoique absolu

par nature, il prisait fort le régime parlementaire, jugeant que c'était le moins gênant pour qui sait s'y mouvoir. Il s'y mouvait avec une aisance parfaite, également habile à séduire, à intimider, à corrompre, indifférent aux armes, pourvu que vraiment elles fussent des armes. A la tribune, il se montrait peu éloquent et se contentait de parler le langage des affaires, mais des plus considérables. Ce ne fut que plus tard, dans les dernières années de sa vie, que la grandeur des intérêts et des causes lui inspira par intervalles des accents émus qui étonnèrent ses amis et lui-même. Sa brièveté, un peu sèche à l'ordinaire, lui était une force, non une faiblesse. Cette froideur calculée intimidait; et contre ce calme imperturbable, contre ce flegme plus anglais qu'italien, le débordement des harangues passionnées semblait déplacé ou ridicule. Le Piémont avec ses limites resserrées était un théâtre trop modeste pour un si entreprenant génie. Dans son ministère spécial, M. de Cavour se sentait à l'étroit, et, bien qu'il poussât des pointes de plus en plus hardies dans les attributions de ses collègues, ce rôle, même amplifié, ne lui suffisait pas. Ce qu'il lui fallait, c'était la présidence du conseil, c'était surtout le ministère des affaires étrangères, par où il s'insinuerait dans la politique de l'Europe. On pouvait déjà deviner ce qu'il serait dans cette nouvelle carrière, indifférent aux moyens, capable de nouer à la fois plusieurs intrigues, de les mener de front, de les croiser à plaisir sans jamais en brouiller ou en perdre le fil, prêt tout à la fois à la sincérité et au mensonge, les mêlant avec une dextérité troublante et presque aussi dangereux dans l'un que dans l'autre; prudent jusqu'à paraître timide, puis tout à coup démasquant ses vues avec le sang-froid audacieux d'un joueur qui compte sur son coup d'œil, sur son bonheur et plus encore sur les fautes de l'adversaire; généreux à ses heures, puis foulant tout aux pieds suivant son intérêt, le droit des gens comme les lois religieuses, les convenances comme les mœurs, les scrupules comme l'honneur; trop faible pour ne pas appeler la ruse à son aide, mais la poussant au point où, par le jeu puissant des passions ou du drame, elle prendrait elle-même des airs de grandeur; avançant toujours, quoique par des voies

diverses, tantôt s'appliquant à forcer la fortune, tantôt se laissant porter par elle, comme ces navires qui, suivant l'état du ciel, ou fendent les vagues à force de vapeur ou déploient doucement leurs voiles au souffle du vent. Voilà ce que dès lors on eût pu pressentir. Ce qu'il eût été malaisé de deviner (car ici toute prévoyance humaine se sent déconcertée), c'est que ce grand manieur d'hommes dominerait non seulement son roi, le parlement de son pays, son pays lui-même et l'Italie, mais rencontrerait au dehors des concours assez semblables à des complicités. Ce qu'on n'eût pu deviner, c'est que, de tous ces complices, le plus efficace serait celui que, de tous les monarques de l'Europe, on jugerait alors le plus puissant. Ce qu'on n'eût pu deviner, c'est que ce monarque épuiserait pour lui ses ressources matérielles, son crédit, son honneur, et cela malgré tous les avis, malgré tous les pronostics, par seul souvenir de jeunesse, par seul entraînement de conspirateur, mais de conspirateur devenu chef d'État. Ici Cavour relève non pas de son habileté, mais d'une incroyable bonne fortune, d'une bonne fortune que tout son génie même n'eût pu susciter si le destin ne l'eût voulu ainsi.

Entre d'Azeglio, qui ne pouvait se subordonner à Cavour, et Cavour, qui déjà ne supportait plus aucune supériorité, la rupture était inévitable. Voici quelle occasion la fit éclater. Déjà depuis quelque temps, Cavour songeait à rallier au cabinet le centre gauche de la Chambre des députés, que personnifiait alors M. Rattazzi, avocat disert, ambitieux, très rompu à la tactique parlementaire. D'Azeglio, au contraire, répugnait à cette évolution et se refusait à briser sans retour avec les chefs éminents de la droite, le comte Balbo, M. de Revel, M. Menabrea, tous partisans très sincères du régime constitutionnel, mais jaloux de le préserver de tout contact révolutionnaire. Sur ces entrefaites, le président de la Chambre, M. Pinelli, étant mort, Cavour imagina de pousser à ce poste M. Rattazzi, et cela en dehors de son chef et de ses collègues qui soutenaient une autre candidature. Rattazzi fut élu, et le fut grâce à Cavour. Cette élection marquait la rupture définitive avec la droite et inaugurait l'alliance du centre droit et du centre

gauche, cette alliance devenue plus tard fameuse sous le nom de *Connubio*. Quoique très résigné à une retraite prochaine, d'Azeglio irrité ne voulut point tomber sous une intrigue. Il porta sa démission au Roi, qui ne l'accepta pas et qui, laissé libre, recomposa un ministère d'où, par une juste représaille, Cavour était exclu. Cavour voyagea quelques mois en France, en Angleterre, et, pendant son voyage, eut l'assez vif déplaisir d'entendre partout vanter d'Azeglio. Jusqu'au fond de l'Écosse les journaux le poursuivirent qui lui apportaient l'éloge de son rival. Rentré à Turin en octobre 1852, il prit sa revanche sans combat. En évinçant une première fois son antagoniste, d'Azeglio avait fait assez pour sa dignité. Du reste, il était fatigué des affaires, peu sûr du Parlement, affamé de liberté, préoccupé de sa santé précaire. Il remit le pouvoir au Roi juste au moment où Cavour revint, et comme pour le laisser tomber entre ses mains. Une dernière hésitation faillit encore éloigner de l'ambitieux la proie convoitée. Par retour vers le passé, par scrupule, par désir de conciliation avec Rome, le Roi appela, non Cavour, mais le noble comte César Balbo. Balbo, c'était la droiture dans les desseins, la modération dans la liberté, la paix religieuse, le contraire, en un mot, de ce que l'avenir réservait. Dans cette suprême tentative, Balbo échoua. Imposé par les circonstances plutôt que désiré par son prince, Cavour, devenu l'homme nécessaire, se consolida aussitôt dans la place abandonnée. C'était le 4 novembre 1852, date à noter pour l'histoire. D'Azeglio s'éloigna, un peu dépité au fond de sa disgrâce, mais ne laissant paraître au dehors que la joie allègre de sa chaîne brisée. Tout heureux de se reprendre à sa vie d'artiste, il courut se réfugier dans sa villa de Cannero, entre le lac et les montagnes. « Que Dieu est bon, écrivait-il de là, que Dieu est bon d'avoir fait le lac Majeur ! » Pendant ce temps, Cavour s'appropriait à faire l'Italie.

V

Avec Cavour, voici que les desseins se précisent et s'agrandissent ; voici que les événements se développent avec une progression bien ordonnée qui atteste une direction vigilante autant que vigoureuse. Le premier soin sera de créer, par un artificieux et obstiné groupement de faits et de griefs, ce qu'on appelle déjà, ce qu'on appellera plus tard la *question italienne*. La question italienne une fois entrée dans le domaine public, il conviendra de la proclamer solennellement devant l'Europe, ainsi qu'on le fera au congrès de Paris. Ce sera le second acte. Puis, toutes choses étant mises à point par cette longue préparation, le moment viendra de brusquer l'entreprise et d'attaquer ouvertement l'Autriche, de la faire attaquer surtout par un allié assez puissant pour dominer, mais assez aveuglé pour se réduire au rôle d'instrument : ce sera le troisième acte du drame, celui qui se dénouera sur les coteaux de Solférino. Un dernier acte suivra, non moins surprenant que tous les autres. L'Autriche vaincue, il faudra convaincre l'Italie qu'elle doit renoncer à ses vieilles séparations, à son antique esprit municipal, à ses souvenirs de rivalités et de gloire ; il faudra, par un prodige d'habileté, faire acclamer par les villes dépouillées leur propre abdication, intercepter entre la Péninsule et l'Europe le bruit des résistances ou des murmures, et partout masquer la conquête sous les apparences d'une joyeuse adhésion ; il faudra enfin, du pied des Alpes aux pointes extrêmes de la Sicile, établir et acclimater les lourdes charges des grandes monarchies modernes, à savoir la conscription et les impôts écrasants. OEuvre immense que Cavour entreprendra, qui lui coûtera tout son génie et, trop souvent, tout son honneur, qui consumera ses forces au point de l'abattre avant le temps sous un surmenage inouï, mais qui s'achèvera même après lui sous la puissante impulsion qui lui survivra.

Pour créer la *question italienne*, il importait tout d'abord de persuader à l'Europe que tous les princes italiens gouvernaient avec une incurie incroyable, mais qu'en revanche il y avait au pied des Alpes un royaume si bien conduit qu'il pourrait servir de modèle à tous les petits États, et même aux grands. Dans cette pensée, le chef du cabinet sarde s'appliqua fort à moderniser son administration, à lui donner, non une physionomie révolutionnaire qui eût effarouché, mais des airs progressistes et initiateurs. Des traités de commerce furent négociés. Le principe de la liberté commerciale fut à plusieurs reprises proclamé. Des délégués furent envoyés à Londres pour étudier les institutions économiques de l'Angleterre. De nombreux chemins de fer furent décidés, et l'inauguration de la ligne de Turin à Gênes devint l'occasion d'une fête bruyamment célébrée. Des projets furent débattus pour relier Gênes à l'Amérique par un service de paquebots. A cette époque remontent les premières études pour le percement du mont Cenis et aussi les premiers plans, plus vagues encore, pour mettre l'Allemagne en communication directe avec l'Italie, soit par le Saint-Gothard, soit par le Lukmanier, qui semblait offrir alors une voie plus directe et plus facile. Enfin, dès que l'Exposition universelle de 1855 fut annoncée, de grands préparatifs se firent pour que le petit Piémont y figurât avec honneur. A tous ces témoignages d'une activité vigilante et éclairée se joignit une sollicitude constante pour l'organisation de l'armée, l'instruction des cadres, l'entretien ou la réparation des places fortes. Quant au régime parlementaire, bien qu'il fût alors peu en honneur, le chef du gouvernement sarde se garda bien d'y porter atteinte : il s'efforça seulement de restreindre dans les Chambres la part des débats politiques, d'y développer au contraire le goût des questions économiques et sociales ; de là naîtraient des débats utiles qui plairaient aux libéraux, ne déplairaient pas aux absolutistes, dérouteraient les parleurs vains et ignorants, et surtout donneraient au Piémont la réputation d'un peuple laborieux, avide de science et d'améliorations.

C'est en effet par delà ses frontières que M. de Cavour tenait

son regard fixé. A ne considérer que l'intérêt présent, cette politique de progrès intensif dépassait un peu les forces du peuple sarde; elle exigerait de nouveaux impôts, des appels au crédit, et il était douteux que les résultats matériels fussent proportionnés aux sacrifices. Cet effort, au contraire, se justifiait pleinement s'il avait pour but d'attirer l'attention de l'Europe et d'y éveiller une sympathie qui se traduirait dans l'avenir par une protection efficace. Il importait donc de proclamer bien haut les réformes réalisées, de les grossir même, de présenter comme des progrès accomplis ce qui n'était encore que de lointaines espérances, de se faire décerner quotidiennement par des amis gagés de publics brevets de sagesse, en un mot de *poser le Piémont*, en sorte que ses prétentions insinuées peu à peu parussent à l'heure décisive chose toute simple. M. de Cavour apporta à cette mise en scène un art consommé qui ne fut pas une de ses moindres habiletés.

Le hasard mit à sa disposition des auxiliaires tout prêts à le seconder. A la suite des dernières réactions, beaucoup de sujets des divers États italiens avaient été contraints de quitter leur pays et, après avoir erré en Angleterre, en France, en Belgique, en Suisse, s'étaient rabattus sur Turin, sorte de lieu de refuge où la communauté de langue et de mœurs adoucissait les ennuis de l'exil. De ces hôtes nouveaux le gouvernement piémontais fit deux parts : il éloigna ou surveilla adroitement les plus fanatiques; quant aux autres, il les secourut de ses largesses, les admit à soumissionner pour certaines entreprises, leur facilita la naturalisation sarde, leur ouvrit l'accès des emplois publics et des chaires universitaires. Surpris et charmés de ces procédés, les émigrés élurent en quelque sorte domicile à Turin : c'étaient des Lombards, joyeux de se retrouver aux portes de leur patrie et ne se gênant guère pour y ourdir des intrigues; c'étaient des Vénitiens, mais en petit nombre, car ils reprochaient à la dynastie de Savoie l'abandon de leur vaillante cité, et, sous l'impression de cet irritant souvenir, la plupart avaient fixé ailleurs leur retraite; c'étaient des Romagnols, des Parmesans, des Modénais dont le plus éminent, le médecin Farini, avait été appelé dès 1851 au ministère de l'instruction publique;

c'étaient enfin des Napolitains, un peu attristés par la rigueur du climat et la vue des montagnes neigeuses, mais se consolant par la comparaison de Paris et de Londres, et se distinguant par leur ardeur méridionale, leurs facultés précoces et leur aptitude aux spéculations philosophiques. A la chute du jour, ils se répandaient tous ensemble sous les arcades de la longue rue du Pô, et dans leurs groupes animés, on pouvait reconnaître tous les accents, tous les idiomes de l'Italie, comme si cette fusion eût été l'image anticipée de la fusion plus complète que l'avenir réservait. Cavour ne protégeait que ceux qu'il voulait utiliser. Parmi ces émigrés, beaucoup savaient écrire, connaissaient les langues étrangères, étaient féconds en ressources autant que besogneux d'argent, avaient enfin, au cours de leurs exils, noué dans la presse, surtout dans la presse démocratique, des relations non encore perdues. Tout cela les désignait pour devenir les correspondants des journaux belges, suisses, français, anglais, qui créaient alors l'opinion européenne. Sous le double aiguillon de leur gratitude pour l'hospitalité piémontaise et de leur haine contre leurs souverains, ils apportèrent un zèle égal à exalter leurs bienfaiteurs et à maudire les auteurs de leur disgrâce. Les moindres réformes accomplies ou seulement projetées à Turin furent signalées, commentées, amplifiées, et l'éloge se réédita sous les aspects les plus variés, jusqu'à ce que, par sa répétition même, il eût forcé l'attention des plus distraits. On loua tout en Piémont, le Parlement qui était libéral autant que sage, le peuple qui était robuste autant qu'éclairé, le Roi qui « représentait l'ordre constitutionnel au midi comme Léopold de Belgique le représentait au nord » ; on loua surtout le premier ministre, et c'était justice, puisque lui-même inspirait les louanges, les dosait et les payait. L'adulation eût été fatigante si elle n'avait eu pour contrepoids le dénigrement de tout ce qui n'était pas piémontais. Un vaste système de dénonciations porta à Turin tous les griefs de l'Italie ; et de Turin, comme d'une officine savamment organisée, ces griefs, accueillis sans contrôle, dépouillés de tout commentaire explicatif ou atténuant, se répandirent dans toute l'Europe. Les sujets de plaintes ou d'accusations varièrent à l'infini : c'était,

un jour, le gouvernement toscan qui avait arrêté pour propagande protestante des sujets britanniques et leur avait appliqué les anciennes lois du pays; c'étaient, un autre jour, les juges de Naples qui avaient rendu des sentences arbitraires; puis c'était le Pape qui différait l'accomplissement de toutes ses promesses; c'était enfin le cabinet de Vienne qui alourdissait à plaisir les charges militaires et financières sur les malheureux Lombards. A ces griefs généraux, les émigrés mêlaient dans un langage coloré le récit de leurs propres souffrances, ce qui donnait à leurs correspondances un relief particulier et y attachait, comme on dirait aujourd'hui, l'attrait des choses *vécues*. Le plus heureux pour Cavour, c'est que ces exilés devenus journalistes étaient très souvent de bonne foi, tant la passion les égarait! Il arrivait donc que le mensonge, se transformant sous ces plumes fanatisées, prenait des allures naturellement sincères et avait un air de vérité qui complétait l'artifice. Ces correspondances étaient reproduites tantôt en entier, tantôt en partie; d'autres fois elles étaient accueillies à titre de renseignements et servaient de matériaux pour quelque grand article du *Times*, de l'*Indépendance belge*, du *Siècle* ou même des *Débats*. Ce jour-là, Cavour faisait coup double: car après avoir façonné l'opinion européenne à l'aide de documents envoyés par ses amis, il s'emparait des articles que ces documents avaient inspirés, les faisait réexpédier à Turin et les présentait à ses concitoyens comme un témoignage du crédit dont lui, Cavour, jouissait en Europe, et du discrédit où les autres pouvoirs étaient tombés.

Ce système, infaillible par la répétition quotidienne des mêmes éloges et des mêmes critiques, ne se pratiquait point seulement en matière de presse, mais revêtait toutes les formes propres à saisir le public. Les diplomates accrédités près de la cour de Sardaigne, les hommes d'État en passage à Turin, les simples touristes, étaient conviés à constater les progrès du Piémont, à assister aux séances parlementaires du palais Madame ou du palais Carignan, à admirer le bel ordre qui régnait dans l'administration, ordre d'autant plus admirable, ajoutaient malicieusement les Sardes, qu'il n'était point de voyageur qui

ne le regrettât quand, après avoir franchi le Tessin ou passé l'Apennin, il retrouvait partout le formalisme bureaucratique, l'arbitraire ou l'incurie. C'est aux touristes anglais surtout que ces discours s'adressaient, et presque toujours avec succès, les whigs louant fort l'esprit libéral des Piémontais et les tories leur antipapisme. M. de Cavour avait d'ailleurs, en la personne du ministre d'Angleterre, le plus puissant et le plus efficace des amis. Accrédité à Turin depuis 1852, sir James Hudson était un de ces diplomates qui ne se contentent pas d'obéir aux instructions de leur chancellerie, mais marquent fortement partout où ils passent l'empreinte de leur caractère personnel. Or, toutes ses sympathies furent acquises, dès la première heure, à l'œuvre de Cavour. Il fut, à Turin, son conseil et, à Londres, son avocat. Son salon s'ouvrait, non seulement au monde de la cour, mais aux libéraux, voire même aux émigrés : et ceux-ci étaient assurés de la chaleureuse approbation de leur hôte quand ils racontaient leurs souffrances sur les galères de Naples ou dans les *prisons dures* de l'Autriche, toutes choses moitié éprouvées, moitié rêvées, mais qu'ils avaient redites tant de fois que, tout de bon, ils les croyaient en bloc et les faisaient croire autour d'eux. Tandis que les autres diplomates s'effrayaient des hardiesses de Cavour ou demeuraient indécis entre la faveur et l'improbation, sir Hudson ne manqua jamais de défendre le premier ministre piémontais et de se constituer son garant. Son dévouement dégénéra même en des complaisances peu conformes à sa dignité, car on affirme que souvent ce fut par son intermédiaire que les articles préparés dans les bureaux ministériels de Turin furent transmis à la presse anglaise et publiés par elle.

Telles étaient les menées constantes de Cavour pour se hausser et hausser son pays. Lui-même, par intervalles et avec une hardiesse calculée, laissait percer comme par échappées ses visées ambitieuses. Un jour, au palais Carignan, comme l'un des députés de l'extrême gauche, M. Brofferio, s'élevait contre les hauts traitements diplomatiques et proposait de les réduire aux proportions modestes de l'État piémontais : « Je
« crois, répliqua M. de Cavour, que nous sommes un peuple

« petit par la force et la condition physiques, mais que nous sommes cependant un peuple grand : car nous sommes le peuple qui représente le plus fidèlement l'idée de progrès, de liberté modérée, et je dis que ces idées sont destinées à s'étendre. » Un tel langage ne manquait pas d'être applaudi par la Chambre et d'être reproduit avec éloge par la presse étrangère. A vrai dire, les moins enthousiastes étaient les citoyens paisibles et sensés du Piémont et de la Savoie ; ils avaient quelque peine à se persuader qu'ils fussent tout à coup devenus si considérables. Sans doute, ils étaient charmés de l'être, et étaient bien décidés, dans leur loyalisme, à ne pas marchander au Roi leur concours. Mais leur joie se mêlait de quelque inquiétude. En ces années 1853 et 1854, la disette des céréales, la rareté du vin, l'insuffisance de toutes les récoltes, leur faisaient sentir plus vivement la charge des impôts accrus. Ils ne se figuraient pas que la fréquence des emprunts fût un signe de prospérité ou de sagesse, et c'est avec une fierté un peu mélancolique qu'ils acquittaient, entre les mains du collecteur des taxes, les frais anticipés de leur grandeur.

Rehausser le Piémont était bien, lui assurer un appui matériel était mieux encore. Cet appui ne pouvait venir que de la France, et Cavour l'avait compris. Toutefois, la divergence apparente des situations ne serait-elle pas un obstacle ? Le Piémont était constitutionnel, la France était régie par des lois presque absolues ; le Piémont faisait la guerre à Rome, Napoléon III puisait dans l'élément catholique une de ses principales forces ; le Piémont s'appliquait à irriter l'Autriche, le gouvernement impérial se piquait de combattre la révolution et de défendre l'ordre social en Europe. Le langage des diplomates français se ressentit d'abord de ces dispositions : « Contenez les émigrés, contenez les journaux », tels furent, dans les temps qui suivirent le coup d'État, les conseils presque comminatoires du ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys. Sous cette pression, le cabinet sarde présenta même au Parlement une loi qui transférait du jury aux tribunaux ordinaires les délits d'offense contre les souverains ou les chefs d'État étrangers. En dépit de cette mesure, les recommandations conti-

nuèrent : « Prenez garde à vos gazettes, répétait M. Drouyn de Lhuys, surveillez les réfugiés, abstenez-vous de toute provocation. » Bientôt la sévérité s'adoucit. M. Drouyn de Lhuys ne se lassait pas de conseiller la réserve et la prudence, mais il avait soin d'ajouter : « Nos avis ne sont que le résultat de notre sollicitude ; c'est l'intérêt des deux pays d'être unis (1). » Quel était le secret de ce bienveillant retour ? Cavour n'avait pas tardé à l'apprendre. Un jour, vers la fin de 1852, comme l'ambassadeur piémontais à Paris se plaignait à l'Empereur du mauvais vouloir de quelques-uns de ses diplomates : « Ne vous troublez pas trop, répliqua le monarque, ces nuages passagers se dissiperont, et il *viendra un temps où les deux pays se trouveront compagnons d'armes pour la noble cause de l'Italie* (2). » Deux mois plus tard, le 6 février 1853, une émeute éclata à Milan, et l'Autriche, par voie de représailles, plaça sous le séquestre les biens des émigrés lombards, même de ceux qui, ayant été naturalisés Sardes, semblaient placés sous la protection de leur nouvelle patrie. De Turin partit une protestation très vive, si vive, qu'après un échange de dépêches acerbes, les relations diplomatiques furent rompues. En cette occurrence, les sympathies de l'empereur des Français ne manquèrent pas au Piémont. « Je ne pourrai jamais, disait-il au ministre sarde à Paris, M. de Villamarina, je ne pourrai jamais prêter aucun appui aux petits États qui s'abandonneraient aux excès révolutionnaires. » Mais il ajoutait aussitôt avec une réticence pleine de promesses : « Il faut attendre qu'en Europe éclate une grande guerre ou qu'un événement quelconque, par exemple, *une menace de l'Autriche à l'indépendance du Piémont, fournisse une occasion favorable* (3). » Comme pour confirmer ce langage encourageant, il écrivit le 20 mars au comte Arese : « Lorsque le gouvernement sarde invoquera, comme vous me l'annoncez,

(1) Lettre de M. de Villamarina à Massimo d'Azeglio, 30 octobre 1852. (Nicomède BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 106.)

(2) Lettre du 3 décembre 1852. (Nicomède BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 228.)

(3) Dépêche de Villamarina, 8 février 1853. (Nicomède BIANCHI, t. VII, p. 229.)

ma médiation équitable entre l'Autriche et lui, j'examinerai l'affaire, et, soyez-en persuadé, je l'examinerai avec le désir sincère d'amener la solution la plus favorable au Piémont. »

Dans une autre conversation avec M. de Villamarina, Napoléon III revint sur le même thème, parlant de grands remaniements territoriaux qui feraient revivre les anciennes nationalités et, entre toutes, la nationalité italienne. Comme l'ambassadeur sarde, surpris autant que charmé, osait à peine en croire ses oreilles et demandait à son auguste interlocuteur s'il lui était permis de transmettre à Turin le résumé de l'entretien, le souverain se prit à sourire : « Certainement oui », répliqua-t-il (1). Dès les débuts du second Empire, Cavour apprit donc ce que déjà il avait pressenti, à savoir qu'il y aurait en France, vis-à-vis de l'Italie, deux politiques, une politique officielle et une politique secrète. La politique officielle soufflerait brusquement sur les espérances, la politique secrète les rallumerait; la politique officielle ferait des blessures, la politique secrète les panserait, et les panserait si bien que le blessé ne s'en trouverait que mieux; la politique officielle dicterait des dépêches, formulerait des désaveux, éclaterait en colères; la politique secrète abaisserait doucement les barrières, montrerait d'un geste discret la voie à suivre, aplanirait cette voie elle-même, empêcherait surtout que nul importun ne se mit à la traverse. C'est cette politique clandestine que Cavour s'appliqua à fortifier, à flatter surtout. Dans cette pensée, il affectait vis-à-vis de la France une déférence voisine de l'humilité; il dissimulait les tendances libérales de son gouvernement et n'en mettait en lumière que l'esprit progressiste, il énumérait avec complaisance chacun de ses actes de fermeté contre les journalistes, les réfugiés, les démagogues; avec une véhémence voisine de l'indignation, il protestait contre tout projet révolutionnaire, faisait sonner bien haut sa modération, sa patience et surtout sa loyauté. A l'entendre, nul plus que lui n'observait les traités, nul n'était plus fidèle aux règles internationales de bon voisinage, nul ne respectait mieux la religion : seulement que faire

(1) Dépêche de M. de Villamarina, 16 mars 1853.

contre les provocations de l'Autriche? Que faire surtout contre l'entêtement de Rome? Ainsi parlait Cavour, et, en s'exprimant de la sorte, il était sûr d'être écouté; car la défiance de l'Autriche était en l'âme de l'Empereur une prévention incurable; et, quant à Rome, sa sympathie s'arrêtait à Pie IX et ne s'étendait pas au gouvernement pontifical, qu'il n'aima jamais.

Enhardi par la perspective d'une alliance déjà clairement pressentie, Cavour s'affermir dans sa voie. La rupture diplomatique avec l'Autriche l'avait réjoui, bien loin de l'effrayer. « Nous ne passerons le Tessin que plus tôt », disait-il (1). Cependant, il fallait, suivant le conseil de Napoléon, *attendre l'occasion*. Cette occasion, on ne la ferait naître qu'au prix de beaucoup d'intrigues et à l'aide d'une prudence qui ne se démasquerait que par degrés. En revanche, ce qui pouvait se poursuivre sans délais, c'était la lutte contre Rome. La *loi des couvents* fut, comme naguère la loi du *Foro*, l'un des épisodes de cette lutte, épisode qu'il n'est pas inutile de raconter, car il montre bien l'audace de Cavour, l'esprit même du peuple piémontais et aussi les inquiétudes du Roi, partagé entre ses souvenirs de famille et ses ambitions.

Le Piémont avait conservé, ou pour mieux dire avait rétabli en 1814 les circonscriptions diocésaines et les instituts monastiques de l'ancien régime. On comptait dans tout le royaume quatre archevêchés et vingt-six évêchés, plus de six cents communautés religieuses, un nombre considérable de collégiales et de bénéfices, presque tous pourvus d'importantes dotations. Cet état de choses, prolongé à travers les temps nouveaux, prêtait à d'incessantes critiques dans la presse anti-religieuse, et la sécularisation ou, comme on disait, l'*incamération* des biens ecclésiastiques était depuis plusieurs années poursuivie avec une extrême ardeur par le parti démocratique. La masse de la population ne s'associait point à des pensées si radicales. Cependant les esprits les plus sages souhaitaient que, par suite d'une entente avec le Saint-Siège, quelques réformes fussent accomplies : ils estimaient que le nombre des diocèses

(1) MASSANI, *Il conte Cavour*, p. 93.

aurait pu être diminué; ils jugeaient que certaines corporations, utiles autrefois, avaient cessé de répondre à leur destination; ils regrettaient enfin, non que le patrimoine ecclésiastique fût considérable, mais que les revenus en fussent mal répartis : en effet, tandis que certains évêchés ou abbayes étaient pourvus de dotations excessives, les curés de campagne demeuraient pauvres, si pauvres qu'il fallait que l'État inscrivit chaque année au budget des dépenses une somme de près d'un million pour compléter leur traitement.

En l'année 1854, comme les réclamations de la presse devenaient de plus en plus bruyantes, Victor-Emmanuel, qui répugnait encore à briser avec Rome, députa vers Pie IX, en vue d'un accord, trois prélats de son royaume : c'étaient Mgr Charvaz, archevêque de Gênes, et les évêques de Maurienne et d'Annecy. Les délégués furent accueillis avec courtoisie par le cardinal Antonelli et par le Pape avec une bienveillance toute paternelle. La cour de Rome se montra disposée, non à se départir de principes jugés par elle immuables, mais à exonérer l'État de toute quote-part dans le traitement du clergé, sous la double condition que des éclaircissement nouveaux lui seraient transmis et que les autres différends religieux seraient réglés. Cette concession, bien qu'incomplète, était de bon augure pour les pourparlers ultérieurs. Mais à Turin, le ministère était plus jaloux de combattre que de transiger. Que se passa-t-il dans les conseils du Roi? Le souverain fut-il trompé, ainsi qu'on pourrait l'inférer d'une lettre écrite par lui peu de temps après au général La Marmora? Céda-t-il à la pression de ses ministres? Ce qui est certain, c'est que, tandis qu'ils négociaient au Vatican, les prélats sardes reçurent avis qu'un projet était préparé pour la sécularisation des biens ecclésiastiques, et que rien désormais ne retarderait plus la décision. De Rome, les négociateurs protestèrent, s'adressèrent au Roi, firent appel à sa conscience, invoquèrent l'intérêt de l'Église et celui de l'État. Tous leurs efforts furent vains : leur protestation n'était pas encore arrivée à Turin que déjà le projet avait été déposé sur le bureau de la Chambre.

La proposition, dépouillée de tous les détails qui ne sauraient

intéresser le lecteur français, se résumait en quelques articles. Toutes les communautés religieuses étaient supprimées, sauf les Sœurs de charité et certains Ordres voués à la prédication, à l'enseignement ou au soin des malades, et qui seraient compris dans un tableau spécial. Les chapitres des églises collégiales étaient également abolis, à part quelques exceptions qu'un décret royal spécifierait. Le patrimoine de tous ces établissements ferait retour à l'État; toutefois les revenus de ces biens ne se confondraient pas avec les autres revenus publics, mais seraient versés dans une caisse spéciale. Cette caisse pourvoierait à certains services religieux et serait chargée des pensions viagères à allouer aux membres des Ordres sécularisés. Surtout elle fournirait, pour les curés dont la dotation ne s'élèverait pas à 1,000 francs, le supplément de traitement qui, jusque-là, avait été inscrit au budget des dépenses. De toutes les dispositions du projet, nulle plus que celle-ci ne tenait à cœur aux ministres : par là, ils affectaient pour les prêtres pauvres un zèle religieux qui, sans doute, tromperait les masses; en outre, en dégageant le budget d'une somme relativement considérable, ils voilaient la spoliation sous les apparences de l'économie.

Le calcul ne réussit qu'à demi. Le double attentat au droit de propriété et à la liberté religieuse était trop manifeste pour qu'il fût possible de le masquer sous l'aspect modeste d'un acte de bienfaisance ou d'une réduction budgétaire. L'improbation fut vive, assez vive pour couvrir par intervalles l'éclat bruyant des applaudissements intéressés. Chose étrange! le Roi ne fut pas le moins mécontent. Il se croyait trompé : il n'avait point mesuré la portée du projet. L'archevêque de Gênes, Mgr Charvaz, qui avait été son précepteur, ne lui ménageait point les remontrances. D'autres reproches lui étaient plus sensibles encore, c'étaient ceux qu'il entendait dans son palais et jusqu'à son foyer. « Ma mère et ma femme, écrivait-il à La Marmora, ne font que me dire qu'elles meurent de chagrin à cause de moi; vous comprenez le plaisir que cela me fait (1). »

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, raccolte et illustrate de Luigi CHIALA, t. II, p. 76.

Le 9 décembre, le Pape protesta contre la proposition. Les pétitions véhémentes des évêques de la Savoie et du Piémont accrurent le trouble des consciences. « La loi sur les cou-
« vents, écrivait à son fils la marquise Constance d'Azeglio,
« pourrait bien porter au ministère le dernier coup. Elle
« passera aux députés, mais, au Sénat, il est probable qu'elle
« échouera... Il va sans dire qu'alors nous aurons un minis-
« tère Revel (1). »

C'est dans ces conjonctures que, le 9 janvier 1855, la discussion s'ouvrit devant la Chambre. Elle s'ouvrit dans un appareil tumultueux, la foule remplissant les tribunes, débordant sur les escaliers et roulant en vagues houleuses sur la place du palais Carignan. Dès le début, les vivacités de la lutte trahirent l'émotion des âmes. « Contre le projet de loi, dit gravement
« M. de Revel, il y a des pétitions imposantes, celles des
« évêques de Savoie et du Piémont; je demande qu'elles soient
« insérées au procès-verbal ou au moins qu'elles soient lues.
« — Je m'oppose à la lecture, s'écria le député Michellini. —
« Et moi, je la demande, répliqua Cavour, je la demande afin
« qu'on voie l'esprit qui anime nos adversaires (2). » Au milieu des ricanements des tribunes, la pétition fut lue. Puis la droite, avec M. Solar de la Margherite et ses amis, engagea le débat. Contre la loi, les arguments étaient si nombreux que le seul embarras était de les coordonner et de les choisir. Le projet, disaient les antagonistes du cabinet, porte atteinte au droit de propriété. On affecte le respect pour l'Église, et on conclut à la spolier. C'est de sa propre autorité que le ministère agit, sans aucun souci du pouvoir spirituel. Du Saint-Siège, pas un mot. Le gouvernement transforme le ministre de la justice en archimandrite des couvents et en juge suprême de leur utilité. L'étalage de fausse pitié pour les curés pauvres ne trompe personne : ce qu'on veut, c'est, sous prétexte de salaire, les asservir au pouvoir civil. En 1848, M. de Cavour lui-même reconnaissait que la suppression des couvents était une mesure

(1) *Souvenirs de la marquise Constance d'Azeglio, née Alfieri*, p 490-491.

(2) *Atti del parlamento subalpino*, p. 2575-2576.

révolutionnaire. Pourquoi a-t-il changé? Est-ce par égard pour le vœu du pays? Mais ce prétendu vœu du pays n'est que l'agitation d'une minorité bruyante et factieuse. Le pays, le vrai pays ne veut la guerre ni contre la religion, ni contre Rome. Ainsi parlaient les membres de la droite, et en arguments tellement pressés que de l'abondance des raisons naissait quelque confusion. Le garde des sceaux, M. Rattazzi, soutint le projet, qui était son œuvre. Se fondant sur l'histoire, il s'autorisa des nombreuses sécularisations qui, à diverses époques et dans divers pays, avaient transformé, pour le bien-être de tous, les richesses infécondes du patrimoine ecclésiastique. Il affirma que des pourparlers avaient été engagés avec le Saint-Siège, que la cour pontificale s'était retranchée derrière des refus absolus, et que, si le projet était présenté, il l'avait été par découragement de négociations stériles. Il insista sur la mauvaise répartition des dotations ecclésiastiques : il y a des évêques qui ont 100,000 francs de revenu annuel, et, à quelques lieues de là, dans la montagne, des curés qui manquent du strict nécessaire. Même après le vote de la loi, la liberté du cloître subsistera; seulement aucun privilège, aucun droit d'existence légale ne protégera désormais les monastères.

C'était le 11 janvier que M. Rattazzi parlait de la sorte. A ce moment, l'attention publique se détournait du palais Carignan vers le palais Royal. On venait d'apprendre que la Reine mère était à l'agonie, et, en effet, le lendemain, elle expira. Les débats furent ajournés. Huit jours plus tard, le 20 janvier, la Chambre rentra en séance, non pour continuer la discussion, mais pour recevoir l'annonce d'un nouveau deuil. La mort venait de saisir une seconde proie, et elle avait choisi, cette fois, pour victime la jeune reine elle-même. Sous ce double coup, la nation s'affaissa comme abattue d'épouvante et de remords. Les déclamations de la presse, l'esprit critique des temps nouveaux, avaient agité la surface, mais non atteint les replis intimes des consciences. Du fond des cœurs s'éleva un murmure douloureux, expression d'une terreur religieuse qui semblait renouvelée d'un autre âge. Avec une anxiété mêlée de superstition et de repentir, on rappela tous les actes de la

politique nouvelle, la loi du *Foro*, les licences en matière d'enseignement, le libertinage de la presse, les vexations du clergé; et les pertes récentes de la maison de Savoie apparurent comme des avertissements divins. « Cette destinée implacable qui pèse sur la famille royale, écrivait la marquise d'Azeglio, répand un voile de tristesse, je dirai même de terreur, sur le public... On croit, ajoutait-elle, qu'on va laisser tomber la loi des couvents (1). » On ne la laissa point tomber; mais, ô fatalité! le jour même où on la reprit, voici qu'on annonça la mort du duc de Gênes, frère du Roi. En face de ces trois cercueils, les plus fermes tressaillirent. Sur ces entrefaites parut un *Monitoire* pontifical qui dénonçait les attentats contre l'Église de Sardaigne, qui laissait même planer la menace des censures ecclésiastiques; et ce sévère langage, coïncidant avec des coups si répétés de la mort, accrut l'émotion des âmes.

Le ministère tint bon et, le 16 février, rouvrit les débats. Apre à vaincre les résistances, Cavour monta trois fois à la tribune, une fois pour combattre l'extrême gauche qui voulait étendre la suppression même aux Sœurs de charité, deux fois pour répondre aux objections des catholiques. En homme avisé, il écarta toutes les considérations religieuses, insista surtout sur le caractère politique de la loi, en fit ressortir avec beaucoup d'art les avantages matériels. Sa ténacité triompha, et le 2 mars, par 116 voix contre 36, la proposition fut votée (2). Une épreuve restait toutefois, celle de la ratification par le Sénat.

C'est sur ce terrain que le parti catholique avait concentré tous ses efforts. Depuis plusieurs jours, un infatigable travail de pointage s'évertuait à pressentir les chances favorables ou contraires. Pour renforcer la droite, un appel était fait à tous les sénateurs absents, même à ceux qui ne siégeaient presque jamais. « La loi, écrivait la marquise Constance d'Azeglio, a peu de chances de passer, à moins qu'on ne l'amende radicalement..., car on compte sur 55 voix d'opposition (3). »

(1) *Souvenirs de la marquise Constance d'Azeglio*, p. 491-492.

(2) Voir *Atti del parlamento subalpino*, t. VI, p. 3116.

(3) *Souvenirs de la marquise Constance d'Azeglio*, p. 492 et 496.

Cavour essayait de payer d'audace et, en ce temps-là même, dénonçait à Paris le gouvernement pontifical. « Le *Monitoire* « du Pape, mandait-il à M. de Villamarina, est un réquisitoire « contre les principes de 1789, si vigoureusement défendus en « France, et contre les maximes du Code Napoléon (1). » Il s'efforçait ainsi, par une pratique qui lui était familière, de solidariser sa cause avec celle de la France. Ses dispositions intimes ne répondaient guère à ce langage agressif. Il était nerveux, inquiet. Les choix faits par les bureaux du Sénat lui paraissaient peu rassurants pour le succès final. Il rencontrait une opposition acerbe jusque parmi ses plus anciens amis, et son propre frère, le marquis Gustave de Cavour, était l'un de ses adversaires. Il craignait que son prestige ne fût usé, et avec un découragement sincère, quoique passager, songeait par intervalles à se créer à l'étranger quelque retraite paisible. « Si je succombe, écrivait-il à la comtesse de Circourt, vous ne « me refuserez pas un asile au milieu des vaincus éminents qui « viennent se grouper autour de vous (2). » Chose étrange! cet esprit, en apparence si libre, n'était pas lui-même tout à fait dégagé des impressions et des terreurs communes. Il se rappelait le lit de mort du malheureux Santa Rosa, et, avec une subtilité tout italienne, s'efforçait de concilier son ambition et son salut. C'est dans cette vue qu'il appela, dit-on, à lui un prêtre qui avait toute sa confiance et lui fit promettre qu'à sa dernière heure, quels que fussent les actes de sa vie politique, il ne lui refuserait pas l'absolution de l'Église (3). Si la crainte gagnait jusqu'à l'âme sceptique de Cavour, quel ne devait pas être le trouble dans le palais Royal, encore plein de funèbres images! « Le Roi, écrivait la marquise Constance d'Azeglio, est pâle, « courbé, avec des accès de douleur qui font pitié (4). » Les vieux amis de sa jeunesse, les prêtres qui avaient présidé à son enfance l'entouraient, le circonvenaient et, s'autorisant de ses

(1) Dépêche de M. de Cavour à M. de Villamarina, 3 février 1855. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 503.)

(2) *Lettre éditée et inédite*, t. II, p. 32.

(3) *Le comte de Cavour, récits et souvenirs*, par W. DE LA RIVE, p. 239.

(4) *Souvenirs de la marquise Constance d'Azeglio*, p. 497.

épreuves, le conjuraient de revenir aux traditions de ses ancêtres. Sous cette impression, trois prélats, tous trois membres du Sénat, l'archevêque de Chambéry, l'évêque de Mondovi et l'évêque de Casale, formulèrent secrètement un projet qu'ils firent approuver au Roi, pour lequel ils se ménagèrent l'assentiment du Pape, et qui, développé à l'heure propice, déconcerterait sans doute le ministère et assurerait la victoire au parti religieux (1).

La contre-proposition se produisit le 26 avril. La discussion au Sénat durait déjà depuis plusieurs jours, et on avait entendu les représentants les plus autorisés de l'ancienne politique piémontaise. C'est alors que M. de Calabiana, évêque de Casale, se leva du milieu de l'Assemblée et développa sa motion. Elle se résumait en une transaction. Le ministère, disait en substance l'évêque de Casale, a affirmé à plusieurs reprises que, s'il poursuivait la sécularisation du patrimoine monastique, c'était dans le but d'améliorer le sort du bas clergé et de puiser dans les revenus des biens sécularisés le supplément de traitement destiné aux curés pauvres et supporté jusqu'ici par le budget. Eh bien ! au nom de l'épiscopat, nous offrons de prélever ce supplément sur nos propres dotations et de le tenir chaque année à la disposition du gouvernement, sous la seule condition que le projet soit retiré.

La manœuvre était habile et plaçait le ministère dans l'alternative, ou de retirer la loi, ou d'en confesser la véritable portée. En cette occurrence, Cavour n'hésita pas à tout risquer et, cette fois encore, à se confier à sa fortune. Il demanda l'ajournement et, le soir, après un long conseil, remit sa démission au Roi. Les jours suivants furent pleins de troubles, tout le monde sentant qu'il s'agissait non d'une loi spéciale, non d'une crise parlementaire, mais de l'avenir du Piémont. L'attente générale était que le Roi ferait appeler M. de Revel. Il se contenta de faire mander le général Durando, et ce fut le premier signe de son énergie décroissante. Au bout de deux jours, le général renonça à former un ministère, et Cavour, dont l'étoile

(1) Mgr GHILARDI, *Pio nono giustificato*, t. I^{er}, p. xvii-xviii, note.

avait un instant pâli, redevint l'inévitable. Il ne perdit pas un instant pour consolider son succès et reparut devant le Sénat avec le prestige des répugnances royales vaincues. Le sénateur Gallina tenta un dernier effort et demanda que la loi fût ajournée jusqu'au mois de septembre, afin que les négociations avec Rome pussent être menées à bonne fin. Mais l'audacieuse obstination de Cavour avait amolli les résistances. L'ajournement fut repoussé, et, le 22 mai 1855, par 53 voix contre 42, l'œuvre de la sécularisation fut consommée (1).

Pourquoi ai-je raconté en détail cet épisode étranger en apparence à notre histoire? Parce qu'il marque le dernier brisement avec l'antique tradition et inaugure décidément la politique nouvelle. Le Roi, dans ces conjonctures émouvantes et douloureuses, avait épuisé toute son énergie. La loi votée, il la sanctionna de bonne grâce et, soit indifférence, soit fatigue, ne sembla plus se souvenir de la crise passagère où s'était agité le sort du pays. A son ministre il demanda une seule concession. Parmi les sanctuaires desservis par les religieux proscrits, il en était que sa mère et sa femme se plaisaient à visiter : telle était la pieuse chapelle des *Sacramentines*, telle était aussi l'église de la *Consolata*, où deux statues marquèrent plus tard la place où les deux reines aimaient à s'agenouiller. Il répugna à Victor-Emmanuel de laisser profaner ces souvenirs de famille, et il eut à cœur de respecter dans la mort celles que, vivantes, il avait si peu écoutées. Il recommanda qu'en ces lieux rien ne fût changé, en sorte que la spoliation s'arrêta sur ces seuils privilégiés. Non seulement Cavour acquiesça à ce désir de son maître, mais, se souvenant un peu tard qu'il était lui-même de la race de saint François de Sales, il ajouta à ces faveurs quelques actes de tolérance. Par ces adoucissements, le Roi crut avoir apaisé les mânes de ses aïeux et avoir assez donné aux traditions de sa maison. Dès lors, ayant à sa manière tranquilisé sa conscience, il secoua résolument la poussière du passé, et, enchainé pour toujours au ministre qui devait à la fois l'asservir et l'illustrer, il alla à ses destinées.

(1) Voyez *Atti del parlamento subalpino*, t. VIII, p. 671, 675, 795 à 839.

VI

C'était le propre de Cavour de poursuivre avec une sollicitude égale plusieurs entreprises simultanées. Tandis qu'il présentait au Parlement la « loi des couvents », il se ménageait une entrée bruyante sur la grande scène de la politique européenne.

A vrai dire, depuis son avènement au ministère, il ne cessait de méditer quelque coup d'éclat. La paix générale avait jusqu'à contenu ses desseins. Dès le mois de janvier 1854, quand il avait paru certain que des complications orientales surgirait la guerre, il s'était senti vivement attiré par cette grande occasion de périls et de profits. Son premier confident paraît avoir été le Roi. « Ne semble-t-il pas à Votre Majesté, lui dit-il un jour, que nous devrions trouver moyen de participer à la guerre que les puissances occidentales vont faire à la Russie? » Victor-Emmanuel fut séduit d'une telle hardiesse : « Si je ne puis y aller moi-même, reprit-il aussitôt, j'y enverrai mon frère (1). » Fort de cette adhésion, Cavour avait, à mesure que les événements se développaient, laissé percer quelque chose de ses projets. Il s'en était ouvert avec le général La Marmora et aussi avec quelques émigrés lombards dont la chaleureuse approbation l'avait encouragé. Les nouvelles de Paris avaient fourni à son imagination ambitieuse un nouvel aliment. Au moment même où les premiers bataillons français partaient pour l'Orient, M. Drouyn de Lhuys dans un long entretien avec M. de Villamarina, s'était appliqué avec beaucoup de soin à détruire les appréhensions que pourrait éveiller en Italie l'alliance éventuelle de l'Autriche avec la France et l'Angleterre. « Plus l'Autriche s'engagera en Orient, moins elle pèsera sur l'Italie; plus elle s'unira à nous, plus nous aurons d'in-

(1) MASSARI, *La vita ed il regno di Vittorio Emanuele II*, p. 157.

« fluence sur elle. Et puis, avait ajouté M. Drouyn de Lhuys, « qui peut prévoir les éventualités d'une guerre si étendue? « Il peut y avoir des territoires à partager, même aux dépens « de notre alliée, la Turquie; il peut y avoir des compensations « à donner. — Oh! oui, avait repris M. de Villamarina, la « question d'Orient est si grande qu'elle intéresse l'Europe « entière. — Sans doute, l'Europe *entière*, avait répliqué « M. Drouyn de Lhuys en appuyant sur ce mot; et c'est pour- « quoi le Piémont, auquel le gouvernement français, et en « particulier l'Empereur, portent un grand intérêt, trouverait « son compte à y prendre une part active (1). »

Quelle excitation pour Cavour que ce langage tentateur! Tout plein de ces pensées, il les laissait échapper dans ses entretiens intimes au foyer de sa nièce, la comtesse Alfieri. Puis, comme pour provoquer dans le pays un vœu qu'il recueillerait et dont il s'autoriserait à son tour, il haussait à dessein son langage public et faisait allusion aux chances, encore mystérieuses, mais brillantes, « qui naîtraient d'une participation directe du Piémont aux affaires de l'Europe ». Sur ces entrefaites, en avril 1854, une occasion s'était offerte à lui de découvrir ses vues. D'après certaines rumeurs parvenues au *Foreign Office*, l'hésitation de l'Autriche à se joindre à l'alliance occidentale tenait à la crainte que, ses armes une fois engagées au loin, un soulèvement n'éclatât dans ses provinces italiennes et ne se propageât avec la complicité du Piémont. De Londres, lord Clarendon invita sir James Hudson à provoquer sur ce point les explications de Cavour. Sir Hudson, après avoir accompli son message, ajouta dans un langage amical : « Pourquoi ne « mettriez-vous pas vous-même un corps de troupes au ser- « vice des alliés? Ce serait le meilleur moyen d'ôter tout « prétexte aux tergiversations de l'Autriche. » La réponse de Cavour ne se fit pas attendre : « Je serais personnel- « lement disposé, répliqua-t-il, à conseiller au Roi l'envoi « de quinze mille hommes en Orient, à la seule condition que ce

(1) Dépêche de M. de Villamarina, 7 mars 1854. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 165-166.)

« concours ne pourrait en aucun cas nuire à nos intérêts (1). »

La négociation était entamée, mais, dans le présent, ne se poursuivit pas. Le prestige de Cavour, quoique très grand, n'était point tel encore qu'il intimidât toutes les résistances. Parmi les conseillers du Roi, ce fut à qui formulerait des objections. L'un craignait que le chétif contingent sarde, mis à côté des grandes armées anglo-françaises, ne fit que mieux marquer la faiblesse du Piémont ; l'autre se refusait à entraîner les meilleures troupes piémontaises si loin des frontières qu'elles devaient protéger ; d'autres rappelaient les guerres encore récentes, le pays fatigué de luttes, les finances obérées. Tous jugeaient l'entreprise extraordinaire, et elle l'était, en effet, à moins qu'elle ne fût la préface de desseins plus extraordinaires encore ; or, à cet égard, le premier ministre était réduit à dissimuler les larges visées de sa politique. Le plus hostile était le général Dabormida, ministre des affaires étrangères, qui jamais ne fut partisan de l'intervention. Il advint donc qu'aux premières ouvertures succéda le silence et, quand le traité du 10 avril 1854 entre la France et l'Angleterre fut communiqué au cabinet de Turin, le général Dabormida y répondit, non par une accession directe, mais par la simple expression de sa sympathie : cette sympathie elle-même n'était pas très adroite, car si elle ne suffisait pas à assurer au Piémont la gratitude de l'Occident, en revanche, elle était trop peu ménagée pour ne pas offenser la Russie.

Cependant Cavour suivait d'un œil ardent la lutte déjà engagée. Par intervalles lui arrivaient de Paris des encouragements précieux. « Je comprends à merveille, disait au mois de juin M. Drouyn de Lhuys à M. de Villamarina, je comprends à merveille la réserve du Piémont. Mais vraiment il se peut que l'Autriche ne vienne pas avec nous ; alors tant pis pour elle ; le Piémont aura une occasion favorable pour prendre une bonne revanche (2). » Cette revanche, Cavour la pres-

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, raccolte et illustrate da Luigi CHIALA, t. II, p. 58.

(2) Dépêche de M. Villamarina, 16 juin 1854. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 166.)

sentait, y aspirait et d'avance en escomptait la grandeur. Les résistances qu'il rencontrait autour de lui l'excitaient loin de l'abattre, et il renonçait d'autant moins à ses vues qu'il se sentait soutenu par le Roi.

De l'Angleterre en détresse arriva l'appel direct, attendu et désiré. La Grande-Bretagne, en entreprenant la guerre de Crimée, avait mal mesuré ses effectifs, et les premières intempéries de l'hiver, succédant aux pertes d'Inkermann, avaient réduit, au point de les fondre, ses magnifiques régiments (1). La crise était grave. L'Anglais affronte volontiers les périls des longs voyages ou des hasardeuses entreprises, mais est rebelle aux exigences de la discipline militaire; compter sur les bonnes volontés individuelles était chimérique, établir le recrutement était impossible, appeler des troupes coloniales ne donnerait que des résultats éloignés. Pris ainsi au dépourvu, les Anglais se souvinrent qu'au seizième siècle, des vallées alpines de la Suisse méridionale ou du nord de l'Italie étaient sortis plus d'une fois de hardis *condottieri*, rudes et robustes soldats, gagés par les souverains pour la guerre et la faisant vaillamment, pourvu qu'ils y trouvassent ample rapine et bonne solde. Payer, la riche Angleterre le pouvait, Dieu merci! sans s'incommoder fort. Quant aux *condottieri*, ne les trouverait-on pas dans les Piémontais, sobres, disait-on, braves, et assez habitués aux fatigues pour supporter l'hivernage de Crimée. Ils s'étaient déjà presque offerts: c'était le cas de renouer le fil non rompu et de recevoir soi-même un aide en paraissant rendre un service. Le 29 novembre, lord Clarendon et lord John Russell écrivirent l'un et l'autre à sir James Hudson pour qu'il reprit les négociations suspendues. Par suite d'un retard inexpliqué, les lettres ne parvinrent que le 12 décembre à Turin. Le lendemain arriva la demande officielle de concours, formulée par l'Angleterre et aussi par la France. Le secret des pourparlers avait déjà transpiré à Turin. « Eh bien, mon oncle, disait à Cavour la comtesse Alfieri, eh bien, quand partons-nous pour la Crimée (2)? »

(1) Voir *suprà*, livre V, § 7.

(2) *Le conte de Cavour, récits et souvenirs*, par M. W. DE LA RIVE, p. 251.

La proposition, tellement différée qu'on ne l'attendait plus, provoqua chez les conseillers du Roi plus d'anxiété que de plaisir. Chez Cavour lui-même, la joie se mêla de quelque embarras. Malgré l'adoucissement des formes, la Sardaigne était associée aux puissances occidentales moins comme alliée que comme auxiliaire, et, sous les murs de Sébastopol, les soldats du Piémont serviraient à titre de stipendiés bien plus que de compagnons d'armes. Le premier soin fut de dissiper l'équivoque. Le cabinet de Turin repoussa tout subside, revendiqua le droit exclusif de payer et d'entretenir ses troupes, n'accepta de l'Angleterre qu'un simple prêt de 2 millions de livres sterling, remboursable dans des délais déterminés. Le commandant en chef sarde serait-il indépendant et l'égal de ses collègues, ou serait-il lié par quelque lien de subordination vis-à-vis des autres généraux en chef, par exemple vis-à-vis du général en chef anglais? Il ne paraît pas qu'à cet égard aucune décision précise ait été adoptée. Même après avoir sauvegardé la dignité de leur pays, les conseillers du Roi jugèrent qu'ils ne pouvaient, sans quelques garanties écrites, engager les ressources de la nation. Ils mirent donc à leur concours trois conditions : d'abord, le Piémont ne serait point tenu à l'écart lors des négociations de la paix, mais serait admis, comme ses alliés, au congrès ou dans les conférences; en second lieu, la France et l'Angleterre s'engageraient par article secret à prendre en considération, la guerre une fois terminée, l'état malheureux de l'Italie; en troisième lieu, ces deux puissances emploieraient auprès de l'Autriche leurs bons offices afin que les biens des émigrés lombards, devenus sujets sardes, fussent délivrés du séquestre. A ces demandes, sir James Hudson répondit par l'expression réitérée de sa bonne volonté; quant aux conditions, il doutait qu'on les acceptât; car on tenait avant tout à ne pas froisser la puissante Autriche, dont le concours était d'un bien plus haut prix que celui du petit Piémont. Les dépêches reçues de Londres confirmèrent ce jugement de l'ambassadeur britannique. Le général Dabormida, à qui l'intervention, même avec des garanties, ne souriait guère, le général Dabormida éclata : « Pourquoi nous jeter dans la lutte,

« si aucun avantage immédiat ou éloigné ne nous est assuré? » C'est précisément parce que nous sommes faibles que nous avons besoin de garanties positives; car à l'heure des stipulations de paix, ce sont surtout les intérêts des faibles qui sont sacrifiés. » Tout en persistant dans ses vues, Cavour lui-même ne dissimulait pas qu'il avait compté sur une bienveillance plus assurée. On attendait le ministre de France, le duc de Guiche, qui était absent. Il arriva le 2 janvier. Il vanta fort les sentiments personnels de l'Empereur envers la Sardaigne, laissa entendre que la politique française ne se subordonnerait pas à la politique autrichienne, parla en termes vagues d'agrandissements possibles et, à défaut de traité secret, ne parut pas hostile à l'échange d'une note où seraient consignées les dispositions des alliés. Mais de Vienne l'ambassadeur de France, M. de Bourqueney, suppliait qu'on ne sacrifiât pas l'amitié de l'Autriche à celle du Piémont, qu'on ne perdît point, pour un renfort de quelques régiments, l'appui éventuel d'une armée de 200,000 hommes. A Paris comme à Londres, ces considérations prévalurent. Le 7 janvier arriva à Turin la réponse des deux cours : c'était le refus de tout engagement écrit.

L'alliance courut alors un grand risque. Sans garanties, personne n'en voulait, ni Rattazzi, ni La Marmora, ni surtout Dabormida. On se perdait en combinaisons de toutes sortes, sans que d'aucune naquit la lumière : on songea à expédier à Paris le général La Marmora, puis on dut y renoncer ; jamais le petit Piémont n'avait traversé de si troublantes vicissitudes. Le 9 janvier, un grand conseil se tint, auquel assistaient les ministres et les ambassadeurs de France et d'Angleterre. L'embaras touchait à l'anxiété : décliner l'alliance, c'était rentrer dans l'isolement obscur, perdre tout le travail accompli depuis Novare, encourir le discrédit qui s'attache à ceux qui s'arrêtent à mi-chemin de leurs efforts ; s'engager dans la guerre, s'y engager sans aucune nécessité, sans aucun mobile apparent, sans aucune promesse, semblait une entreprise téméraire à l'excès, moins digne de profonds politiques que de visionnaires. Bien longtemps dans la nuit la conférence se prolongea

sans que rien fût résolu. Cependant il était visible que, sous le poids d'une si écrasante responsabilité, Dabormida s'affaissait. A cette heure redoutable, Cavour, Cavour seul montra qu'il avait toutes les qualités de l'homme d'État, à savoir l'imprudence aussi bien que la prudence. Malgré tant d'apparences défavorables, malgré tant d'adversaires, il tint bon et brusqua la fortune. Comme le conseil s'était séparé, il courut chez le Roi, lui fit signer l'ordonnance qui le nommait ministre des affaires étrangères ; puis le lendemain, dès l'aube, il revit les deux ambassadeurs, leur annonça qu'il signerait le traité, le signerait sans garanties, se confierait à la loyauté de leurs gouvernements, mettrait 15,000 hommes au service de l'alliance, s'abandonnerait aux chances de l'avenir. Le 26 janvier 1855, les signatures furent échangées. Cavour réunissait avec la présidence du conseil les portefeuilles des finances, de la marine, des affaires étrangères. Combien étaient lointains ces jours de sa jeunesse où il s'indignait que plusieurs ministères fussent dans la même main ! C'est dès lors qu'on put vraiment dire en Piémont : « Nous avons un roi, un Parlement, un ministère, des journaux : tout cela s'appelle Cavour. »

Pourtant l'entreprise était si hasardeuse que le succès seul pourrait l'absoudre. « Ma responsabilité est effrayante », écrivait Cavour. Elle l'était, en effet ; et il le vit bien quand le traité d'alliance fut soumis à la ratification de la Chambre des députés. Les objections se pressèrent, nombreuses, ardentes et, à ne consulter que les règles de la sagesse ordinaire, absolument irréfutables. Quel puissant motif entraîne les troupes sardes vers les rivages de la Crimée ? En quoi la Russie a-t-elle porté atteinte à notre honneur ou lésé nos intérêts ? Les tsars, au contraire, n'ont-ils pas été, en des circonstances solennelles, nos protecteurs et nos alliés ? Qu'importent au petit Piémont les grandes questions européennes où s'agitent la glorieuse France et la riche Angleterre ? Les campagnes de 1848 et de 1849 ont épuisé les ressources du pays : nous nous remettons à peine de nos secousses ; les lourds impôts, les épidémies, les mauvaises récoltes ont accru encore le malaise général. Est-il prudent, dans un état si précaire, de tenter un si extraordinaire

dessein? Quel est notre but? Quelles assurances ont été données? Quels avantages ont été promis? Ces avantages ont-ils été consignés dans quelque traité secret? Le sang et les capitaux du Piémont n'appartiennent qu'au Piémont et à l'Italie. Mais est-ce bien la cause italienne que nous allons soutenir en ces contrées lointaines? Les puissances occidentales, en même temps qu'elles sollicitent notre concours, font appel à l'Autriche. Dans les champs de la Crimée, les uniformes piémontais se perdront peut-être au milieu des uniformes blancs. Puis, à l'heure de la paix, la voix écoutée sera non la nôtre, mais celle de l'Autriche; et de la Crimée nous n'emporterons d'autre souvenir que celui de notre sang inutilement répandu. Ainsi parlèrent les orateurs de la droite, soutenus par les applaudissements de leurs amis, soutenus surtout par l'adhésion discrète qui leur arrivait de certains bancs du centre. Parmi tous les orateurs, l'un des plus écoutés fut le colonel Menabrea. Avec une précision mathématique, il fit, en homme du métier, la critique de l'entreprise : il demanda avec insistance quel serait le rôle du général en chef, s'il serait indépendant ou subordonné, s'il aurait dans les conseils de guerre une place égale à celle de ses collègues : il exprima surtout le regret que les Sardes ne fussent appelés en Crimée que pour remplir les vides de l'armée anglaise et en stipendiés déguisés sous le nom d'alliés. Était-ce là un rôle digne du Piémont, digne de la maison de Savoie (1)?

La vivacité de l'attaque rendait malaisée la défense. Pour donner courage aux indécis, Cavour prit hautement à son compte toutes les responsabilités. Afin d'intimider les faibles, il se prévalut des négociations engagées; les choses n'étaient plus entières, et tout recul indisposerait, irriterait même la France et l'Angleterre. Il atténua les embarras financiers; il s'appliqua à démontrer que le Piémont, maître du grand port de Gênes, avait intérêt à disputer aux Russes l'exclusive domination de la Méditerranée. Il mit enfin toute son habileté à laisser entendre que, dans le partage des profits, la Sardaigne

(1) Voyez *Atti del parlamento subalpino*, t. VI, p. 2758 et suiv.

ne serait point oubliée. Tels furent les arguments de Cavour, arguments très inégaux à ceux de ses adversaires. C'est qu'une discrétion nécessaire lui ravissait ses plus solides raisons. Il ne pouvait pas dire que, s'il précipitait l'intervention, c'était pour devancer l'Autriche et jeter le Piémont comme un brandon de discorde entre Vienne et les deux puissances occidentales. Il ne pouvait pas ajouter que les sacrifices réclamés, énormes pour le Piémont de 1855, seraient plus tard jugés légers pour le royaume agrandi qu'il méditait. Surtout il ne pouvait pas répéter les demi-assurances qu'il avait recueillies, les confidences qui étaient parvenues jusqu'à lui, les sympathies qu'il avait devinées et qui, par ses soins persévérants, se transformeraient en complicité. La réserve diplomatique lui commandait le silence, et aussi les dispositions de l'auditoire, qui eût pris ses plans pour une inspiration non du génie, mais de la démence, s'ils avaient été dévoilés. Réduit à une défense incomplète, il se borna à demander une sorte de vote de confiance et l'obtint, moins par confiance réelle que par impossibilité de se confier désormais à un autre. 101 voix contre 61 votèrent le traité, et, malgré le chiffre des suffrages adverses, une seule chose étonna, c'est que l'opposition n'ait pas été plus nombreuse.

Les sentiments bien connus du Sénat annonçaient une lutte non moins vive. Mais dans l'intervalle entre les délibérations des deux Chambres, la Russie, devançant dédaigneusement la cour de Sardaigne, déclara elle-même la guerre. De là une discussion qui désormais manquait d'objet et que l'amour-propre national défendait de prolonger. Le 3 mars, on alla aux voix, et, sur 90 sénateurs, 63 votèrent le traité. Approbation forcée plutôt que réelle, résignée plutôt qu'empressee. On vit des sénateurs comme Maxime d'Azeglio parler publiquement en faveur de la convention, puis, dans leurs entretiens intimes et dans leurs correspondances, se répandre en plaintes sur une politique si hasardée (1). Comme la délibération finissait, une dépêche de Saint-Pétersbourg annonça la mort du tsar Nicolas, et ce fut dans la haute Chambre un immense soulagement.

(1) *Lettere inedite di Massimo d'Azeglio*, p. 267.

Tous se réjouirent, se prirent à espérer que cet événement rendrait leur vote inutile, et surtout remercièrent la Providence qui, sans doute, préserverait le pays de ce que, tout bas, on appelait la *folie de Cavour*.

Pendant ce temps, un grand effort était tenté pour que les soldats piémontais pussent paraître avec avantage à côté de leurs nouveaux compagnons d'armes. Par une habile sélection et en prélevant dans tous les bataillons les éléments les plus solides, on forma un corps de 15,000 hommes vaillants, disciplinés et fidèles. Le commandement en chef fut confié au ministre de la guerre, le général Alphonse de La Marmora. Puis la petite armée fut concentrée à Alexandrie et de là dirigée sur Gênes, où l'embarquement commença. Dès le début, un étrange concours de chances mauvaises parut confirmer les appréhensions que l'entreprise avait éveillées. L'un des premiers navires qui sortirent du port, le *Creso*, grand bâtiment chargé d'hommes, de vivres, de munitions, prit feu presque en vue de la rade et vint échouer près de Portofino. Le général La Marmora était à peine débarqué à Balaklava qu'il eut à défendre contre les prétentions de lord Raglan l'indépendance de son commandement, et ce n'est qu'à force de dextérité, de tact et de persévérance qu'il parvint à élargir, à secouer même tout à fait les liens dont son collègue anglais l'eût volontiers entouré. Le différend était à peine apaisé, qu'une grande calamité le fit oublier. Sur les troupes sardes, non encore acclimatées à la Crimée, le choléra se prit à sévir avec une intensité qui dépassa toutes les prévisions et déconcerta toutes les mesures. En moins d'un mois l'épidémie atteignit plus de 900 hommes et fit 383 victimes. Le plus triste, c'est que ces deuils ne se coloraient d'aucune gloire. Campés sur les hauteurs, aux bords de la Tchernaiâ, les Sardes entendaient le bruit du siège, mais n'y participaient point et se consumaient dans l'attente d'un ennemi qui ne se montrait pas. A Turin, Cavour, si mal secondé par l'événement, avait peine à dominer l'opinion attristée ou incertaine. Pour désarmer la malignité de ses ennemis, il faisait reproduire par ses journaux, tantôt les articles élogieux du *Times*, tantôt les discours favorables

de lord Palmerston. Vers le milieu de juillet, un article du *Moniteur* parut, qui lui fut d'un grand secours. « Associés dans la guerre, disait l'organe impérial, les gouvernements anglais, français, piémontais, le seront encore dans les négociations, lorsque la paix sera conquise par leurs armes. Dangers, honneurs, avantages, tout sera partagé (1). » D'un bout à l'autre du pays, le premier ministre fit circuler la bonne nouvelle et présenta comme une assurance positive ce qui n'était qu'un présage. Enfin on apprit qu'à la bataille de Traktir, les Sardes avaient reçu, non sans honneur, le baptême du feu : aussitôt Cavour de multiplier et de répandre les rapports, de recueillir le moindre acte de valeur, d'amplifier même les pertes comme pour préparer le paiement de chaque goutte de sang versé. Malgré tous ces artifices, l'opinion, à Turin, restait froide et quelque peu sceptique sur les résultats de la guerre. Seuls, quelques hauts esprits, éloignés des foules, avaient, avec la clairvoyance de la réflexion solitaire, entrevu les perspectives de l'avenir. Tel était l'illustre philosophe Rosmini, qui coulait ses derniers jours dans sa retraite de Stresa et qui, dit-on, envoyait à Cavour de précieux encouragements (2) ; tel était aussi le Florentin Ricasoli, alors fort obscur et qui, du fond de son manoir du Brolio, suivait, avec une sympathie attentive, l'évolution de la politique piémontaise. Encore Ricasoli avait-il soin d'ajouter : « Tout dépend de l'homme... Nous verrons ! nous verrons ! nous verrons (3) ! » En ces mots tout l'avenir se résumait. Tout dépendait de l'homme, de l'homme tout-puissant, taciturne et mystérieux. C'était cet homme, c'était Napoléon III qu'il fallait faire parler et surtout faire agir ; c'était lui qu'il fallait gagner, séduire, circonvenir et duper. Lorsque la prise de Sébastopol eut fait présager, ou une paix prochaine, ou une guerre agrandie, Victor-Emmanuel et Cavour partirent pour visiter leurs puissants alliés.

(1) *Moniteur*, 12 juillet 1855, partie non officielle.

(2) MINGHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 53.

(3) *Lettere e documenti del barone Bettino Ricasoli*, t. III, p. 303 et 336.

VII

Ils partirent, assez semblables à ces frères quêteurs que le Piémont venait précisément de proscrire, frères quêteurs en quête non de leur pain quotidien, mais du territoire d'autrui. Ce n'était pas qu'ils eussent rien négligé pour se hausser et grandir leur prestige. Victor-Emmanuel emmenait avec lui une suite assez nombreuse et était accompagné des deux principaux personnages de son royaume, Cavour et d'Azeglio. Cavour avait d'abord hésité à participer au voyage, craignant qu'en cas d'échec son crédit ne fût amoindri; puis il s'était ravisé. Quant à d'Azeglio, sa présence avait été jugée tout à fait nécessaire; par sa réputation d'intégrité, il était pour ainsi dire le porte-respect du Piémont, et c'est un grand art de faire patronner par des gens honnêtes des œuvres qui ne le sont pas tout à fait. Surtout il importait que le cortège fût choisi, que tous les conspirateurs ou émigrés fussent laissés aux frontières, que la maison de Savoie couvrit de son antique majesté ses nouvelles ambitions. Dans cet esprit, Cavour n'avait pas dédaigné de régler lui-même toutes choses, les détails de l'étiquette, les costumes même. Le 22 novembre 1855, les voyageurs débarquèrent à Marseille; le 23, ils étaient à Paris.

Ils y furent reçus avec la pompe ordinaire, et leur séjour fut marqué par des fêtes somptueuses. On dit que le Roi amusa beaucoup la cour et même la scandalisa un peu. Dans l'intervalle des cérémonies de gala, Cavour, toujours infatigable, fit d'innombrables visites, qui furent autant d'occasions de plaider la cause de la Sardaigne. Il rechercha non seulement les personnages du monde officiel, mais tous ceux qui, par leur rang et leurs relations, créaient ou dirigeaient l'opinion publique. Par malheur, il constata presque partout des dispositions conciliantes et rétrogrades qui le désolèrent : les uns, comme M. Thiers, n'aspiraient qu'à la paix; les autres, comme

M. Cousin, s'étaient faits « légitimistes et ne rêvaient plus que la fusion ». Pourtant il ne se découragea point, et, s'égarant dans les milieux les plus différents, il vit Montalembert, il vit même le nonce. Qu'y avait-il à cela d'étonnant, et les princes de Savoie n'étaient-ils pas par tradition les plus dévots fils du Pape? Dans le même temps, Victor-Emmanuel envoyait à l'archevêque de Paris le grand cordon des Saints Maurice et Lazare.

De Paris, le Roi et ses conseillers se rendirent à Londres. En ce pays classique de l'étiquette, Victor-Emmanuel s'appliqua à se montrer correct : d'Azeglio lui ayant préparé un discours, il le lut « admirablement ». « Il a vraiment l'air d'un gentleman », écrivait Cavour, surpris autant que ravi (1). Cette impression fut-elle celle de la cour britannique? On en peut douter, d'après le portrait que traça de lui sur l'heure un contemporain : « Le roi de Sardaigne, écrivait sir Greville, « attire tous les regards. Il est peu sympathique de sa personne, « mais grand, fort, replet, athlétique, brusque en ses manières, « peu raffiné dans ses conversations, très dissolu dans sa conduite, très excentrique en ses habits... A Windsor, il a paru « plus semblable à quelque chef des Hérules et des Lombards « qu'à un prince italien moderne (2). » Les Anglais ne dédaignent pas une pointe d'étrangeté, et, à ce titre, le royal visiteur ne déplut pas. Victor-Emmanuel dut même à ses démêlés avec le Pape une popularité dont il ne se doutait point. Les délégués des sociétés bibliques sollicitèrent l'honneur de lui présenter leurs hommages et lui lurent des adresses où on le louait fort d'avoir entrepris la lutte contre le papisme, d'avoir osé combattre les corruptions de la Babylone moderne, d'avoir travaillé à épurer la morale autant que la foi. Victor-Emmanuel écouta avec une gravité impassible cet éloge inattendu de ses mœurs, répondit avec bonne grâce que vraiment il n'en était pas digne, s'émerveilla fort qu'il y eût tant de mérite à être excommunié, plaida même doucement en faveur de Rome, très corrompue

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 371.

(2) *The Greville Memoirs*, t. VII, p. 308.

sans doute, mais point autant qu'on le croyait dans Exeter-Hall et dans la basse Église. — Pendant que se passaient ces scènes burlesques, Cavour, l'œil toujours fixé sur son but, s'évertuait à recruter des amis pour la Sardaigne. Chez les hommes d'État anglais, les sentiments étaient moins pacifiques qu'à Paris; mais, quant à l'agrandissement du Piémont, le langage n'était guère plus favorable. Le ministre sarde ne se lassait pourtant pas d'insister. « Si la paix, disait-il à lord Clarendon, ministre « des affaires étrangères, est conclue sans qu'on fasse rien pour « l'Italie, il y aura là-bas une révolution. » Puis, avec une patience que rien ne rebutait, il calculait les dépenses en hommes et en argent. « C'est déjà beaucoup que la gloire « acquise, répliquait Clarendon. — Sans doute, et je ne me « repens pas. Mais mes concitoyens sont peu satisfaits d'avoir « sacrifié tant de millions et tant de vies humaines, et ils récla- « ment leur salaire. » Cavour s'égarait alors sur toute espèce d'objets, les duchés, Naples, l'occupation des États pontificaux par l'Autriche. A ce point, Clarendon l'interrompait adroitement : « La France occupe aussi une partie des États ponti- « ficaux, et l'une des évacuations doit entraîner l'autre Êtes- « vous disposé à protester à Paris aussi bien qu'à Vienne? » Et sur cette réplique Cavour se taisait (1).

Toutes les sollicitations menaçaient d'être stériles. Elles l'eussent été, en effet, si, au retour, comme les voyageurs repassaient par Paris, l'Empereur, à la fin d'un dîner aux Tuileries, le 7 décembre, n'eût, tout à coup et sans préambule, laissé échapper de ses lèvres une précieuse parole. « Écrivez confi- « dentiellement à Walewski, dit-il à Cavour, ce que vous croi- « rez que je puisse faire pour le Piémont et l'Italie (2). » Ce n'était qu'un mot, mais venant de si haut qu'à lui seul il payerait peut-être le voyage. Le soir même Cavour demanda au chevalier d'Azeglio de préparer un rapport qui serait l'exposé complet de l'état de l'Italie. Puis, ce rapport lui ayant paru diffus, peu concluant, trop théorique et trop savant pour qu'on

(1) *The Greville Memoirs*, t. VII, p. 307-308.

(2) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 376.

le lût jusqu'au bout, il y substitua une brève dépêche où il résuma en quelques pages ce qu'il appelait, ce qu'il lui plaisait d'appeler le *minimum des exigences italiennes*. Il n'osait demander que l'Autriche renonçât à ses possessions territoriales, mais il exprimait, du moins, le vœu que le royaume lombardo-vénète fût soustrait au régime militaire, et que les mesures de rigueur fussent adoucies. Il doutait que les Napolitains pussent jamais, sous les Bourbons, trouver la paix et la liberté : cependant il recommandait à la bienveillance de l'Europe ces populations malheureuses. C'est surtout sur les légations que se portait la sollicitude du ministre sarde : il importait de les arracher tout à la fois au régime du sabre, personnifié par les Autrichiens, et à celui de la soutane, personnifié par les cardinaux. Ne pourrait-on pas transférer ces provinces au duc de Modène ou au grand-duc de Toscane, princes nullement révolutionnaires et qui seraient pour le Pape de respectueux voisins ? Tant de munificence envers des souverains naguère fort attaqués aurait eu lieu d'étonner. Mais le secret de cette bienveillance se révélait bientôt. Les ducs de Modène ou de Toscane, en s'étendant vers l'Adriatique, laisseraient à l'ouest, sur le versant occidental des Apennins, des territoires tout à fait à la convenance de la Sardaigne. « Ce serait, continuait Cavour avec beaucoup d'ingénuité, l'occasion d'un remaniement dans lequel le Piémont trouverait une juste compensation à ses sacrifices (1). »

VIII

Ce remaniement territorial, il faudrait le demander à la diplomatie, non plus à la guerre ; car, au moment même où il traçait sa dépêche, Cavour apprenait que l'accord s'était établi entre

(1) Dépêche de M. de Cavour au comte Walewski, 21 janvier 1856. (*Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 387.)

les puissances occidentales et la Russie. Comme un joueur à qui on ravirait les cartes à l'heure d'une partie décisive, le ministre sarde éprouva à cette nouvelle un violent dépit. Ce qui accentuait son déplaisir, c'est que la paix se concluait en partie sous les auspices de l'Autriche, dont le crédit se trouverait non ébranlé, mais affermi. Une autre inquiétude l'agitait. Un congrès allait s'ouvrir à Paris pour régler le traité définitif : dans ce congrès, quelle serait la place des plénipotentiaires sardes ? A cet égard, les dispositions du ministre des affaires étrangères, M. Walewski, ne laissaient guère de doute ; les agents du Piémont seraient reçus avec courtoisie, traités avec déférence, mais ne prendraient part à d'autres délibérations qu'à celles qui intéresseraient leur pays. Restreinte à ce point, la mission de représenter la Sardaigne était plus modeste que glorieuse. Ainsi pensa d'Azeglio, qui, choisi d'abord, s'empressa de se dérober. Dans cet embarras, Cavour se désigna lui-même et se prépara à recommencer son voyage. Il s'y disposa avec quelque tristesse : « Il est probable, écrivait-il à M. de Villamarina, ambassadeur à Paris et nommé second plénipotentiaire, il est probable que la mission actuelle marquera le terme de ma vie politique. » Et il ajoutait avec une mélancolie mêlée d'enjouement : « Vous m'assisterez à mes derniers moments (1). »

Il arriva à Paris le 15 février 1856. Il y fut accueilli par un premier succès. L'Empereur avait décidé que les ministres sardes seraient traités sur le même pied que les autres plénipotentiaires. En annonçant cette bonne nouvelle à Cavour, M. Walewski la tempéra bien de quelques conseils : « Vous avez trop de tact, lui dit-il, pour prendre part à des affaires qui ne vous regarderaient pas. Vous assisterez à leur discussion en pensant à autre chose (2). » Qu'importaient ces désobligeantes réserves en présence du résultat conquis ? Cavour reprit tout son aplomb, et s'employa aussitôt à obtenir par les négociations ce que la guerre n'avait pu lui assurer.

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 394.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 394-395.

C'est une tradition que les congrès soient entrecoupés de beaucoup de fêtes et que les plaisirs s'y mêlent aux affaires au point de les faire oublier. Les affaires, Cavour ne les oublia jamais, et, à vrai dire, il tira plus de profit des réunions mondaines que des séances officielles. Dans des entretiens habilement recherchés, il s'appliqua à capter la bienveillance de ses collègues, et, comme nul ne le surpassait par la souplesse de l'esprit et la gracieuse simplicité des manières, il y parvint aisément. Les plénipotentiaires anglais étaient déjà gagnés. Vis-à-vis des Russes, il avait un moyen certain de plaire, c'était de médire de l'Autriche, qu'on détestait alors à Saint-Pétersbourg ; on devine qu'il ne s'en fit pas faute, mêlant au persiflage contre la cour de Vienne d'adroites flatteries pour le Tsar, et ne négligeant rien pour que les ennemis d'hier redevinssent de solides amis : « Si nous parvenons, écrivait-il, à nous assurer l'appui de la Russie, nous obtiendrons quelque chose de réel, sinon tout se perdra dans une vraie furie de protestations amicales et de paroles affectueuses (1). » Les Prussiens n'arrivèrent que plus tard à Paris ; entre eux et Cavour l'affinité naquit bientôt de la similitude des convoitises ; elle naquit aussi de la similitude des situations : Piémontais et Prussiens n'avaient été admis au congrès que par concession et comme par grâce ; ils se rapprochèrent donc par une propension égale à envier leurs puissants collègues et à les railler un peu. Quant aux Français, Cavour rencontrait chez eux des sentiments très inégaux. Le prince Napoléon lui apparaissait déjà comme le plus chaud protecteur de l'Italie. Parmi les plénipotentiaires, M. de Bourqueney lui semblait « plus Autrichien que Buol (2) ». En revanche, le secrétaire du congrès, M. Benedetti, lui agréait tout à fait : « Il est, écrivait-il, Corse de naissance, mais Italien de cœur (3). » De tous les hommes d'État français, nul ne lui inspirait une aussi vive répugnance que M. Walewski ; il le jugeait « d'une incapacité gigantesque (4) ». En cela, il se

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 398.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 407.

(3) *Ibid.*, t. VI, p. 11.

(4) *Ibid.*, t. VI, p. 11.

trompait. Malgré certaines erreurs, M. Walewski eut un mérite, et qui seul suffirait à sa mémoire, ce fut précisément d'avoir pénétré Cavour et de l'avoir invariablement combattu.

Rien n'était fait si on ne gagnait l'Empereur. Avec quelle ardeur Cavour s'y employa, on le devine aisément. Le 21 février, il dina aux Tuileries, dans une sorte d'intimité où les Autrichiens n'étaient point admis ; il causa longtemps avec le souverain, le trouva bienveillant, aimable, très au courant des choses d'Italie et, soit souvenir de jeunesse, soit sympathie du cœur, s'en informant volontiers comme on s'informe d'un pays connu et qu'on aimerait à revoir. Le lendemain, il vit arriver un vieil ami de Napoléon III, le docteur Conneau. Celui-ci lui annonça d'un ton confidentiel qu'il était autorisé à servir d'intermédiaire pour toute communication secrète que les Sardes jugeraient bon de faire parvenir aux Tuileries. Cavour ne manqua pas de transmettre ces bonnes nouvelles au comte Arese, un autre ami de Napoléon, et non moins secourable. A quelques jours de là, il apprit que le secrétaire de l'Empereur, M. Mocquart, avait recommandé aux correspondants de certains journaux anglais de soutenir avec chaleur la cause du Piémont. Décidément les Sardes étaient traités en privilégiés. Cavour veillait à ce qu'aucun nuage n'altérât ces dispositions. Dans ses dépêches à Turin, il priait, il suppliait que les journaux piémontais hostiles à Napoléon III suspendissent leurs attaques. Comme on attendait la délivrance prochaine de l'Impératrice, il recommandait par avance à La Marmora de faire célébrer sur le sol de la Crimée par des réjouissances exceptionnelles la naissance de l'enfant impérial. Pour complimenter l'Empereur à l'occasion de cet événement, il conseillait qu'on choisît le comte Arese, qui serait le plus agréable des ambassadeurs et aussi le plus utile. Aux Tuileries, il multipliait les messagers, les agents officieux, les espions mêmes chargés de surveiller et de rapporter les moindres démarches de l'Autriche. A ces moyens légitimes, le ministre sarde joignait d'autres expédients moins avouables : on peut, du moins, le conjecturer d'après sa correspondance : « Je vous avertis, écrivait-il le 20 février au chevalier Cibrario, que j'enrôle dans la file de la diplomatie la très belle comtesse di ***

en l'invitant à coqueter et à séduire, s'il le faut, l'Empereur. » Et plus loin : « Je cherche à stimuler le patriotisme de notre très belle comtesse (1)! » Ici l'histoire touche à la chronique, mais la chronique elle-même se rattache à des intérêts si élevés qu'il n'est pas permis de l'ignorer tout à fait.

Toute l'habileté de Cavour, même renforcée de ces ressources extradiplomatiques, ne pouvait prévaloir contre le désir de l'Europe, alors avide de tranquillité et d'apaisement. Il devint bientôt évident que du congrès de Paris ne sortirait aucune modification matérielle dans l'état de l'Italie. L'Empereur écoutait Cavour, ne l'interrompait guère, le combattait moins encore, puis calmait tout à coup ses ardeurs en lui répondant que, sans doute, il n'avait pas tort, que plus tard on aviserait, mais que dans le présent il fallait ménager l'Autriche. Le souverain éveillait ainsi et retenait les espérances, approuvait, puis se dérobaît, ouvrait la porte, la refermait, l'entr'ouvrait de nouveau avec des manèges qui ressemblaient à de la coquetterie. Cavour, un peu déconcerté, se hasardait à avancer quelques combinaisons, parlait tantôt de Parme qui formerait un complément si naturel du territoire piémontais, tantôt des Romagnes, si malheureuses, disait-il, sous le joug du Pape. Mais ici la réponse ne tardait pas et était assez péremptoire pour interdire toute insistance. « L'Autriche, répliquait l'Empereur, ferait la guerre plutôt que de permettre la réunion de Parme à la Sardaigne. » Quant aux Romagnes, le souverain se taisait, mais son silence même laissait deviner sa pensée : il était bien décidé à ne pas rompre encore avec les catholiques ; il le voulait d'autant moins qu'il attendait un enfant, qu'il souhaitait ardemment que cet enfant fût un fils, et que sur ce fils, objet de tant d'espoir et d'orgueil, il songeait à appeler les bénédictions du ciel, en lui donnant pour parrain le Pape lui-même.

Cavour dut se résigner à restreindre ses desseins. En les réduisant à des proportions plus modestes, il ne les abandonna pas. S'il ne pouvait conquérir encore les dépouilles des princes italiens, du moins l'occasion lui était favorable pour les dénon-

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 396-398

cer, les dénoncer publiquement et préparer ainsi de loin la spoliation. Avec sa prévoyance ordinaire, le ministre sarde s'était ingénie à réunir d'avance les éléments de l'accusation. Avant de partir de Turin, il avait dépêché à Bologne un député du parlement sarde, M. Castelli. Ostensiblement, M. Castelli voyageait pour compléter une collection d'estampes. Arrivé à Bologne, il se rendit tout droit chez M. Minghetti, ancien ministre de Pie IX en 1848, personnage très éclairé et très instruit, adonné aux lettres, à l'agriculture, à l'industrie, et vivant dans cette demi-disgrâce assez douce qu'on décorait à l'étranger du nom de proscription. M. Minghetti fut invité à réunir tous les documents qui établiraient la situation malheureuse des États italiens et spécialement des États de l'Église, à rédiger une pétition contre le gouvernement pontifical, à la faire signer s'il était possible, à rejoindre ensuite Cavour à Paris. M. Minghetti se hâta de rassembler les pièces du dossier, formula la pétition, trouva quelques signatures, puis demanda un passeport pour Liège où il devait, disait-il, acheter une machine à vapeur. La police du Saint-Père, à la fois menaçante et débonnaire, démentit sa réputation d'habileté. A la demande de Minghetti, le déléгат du Pape, Mgr Grassellini, sourit avec un fine bonhomie. « Je le regrette infiniment, « mais, dans le moment actuel, le gouvernement ne veut pas « que vous ayez un prétexte pour aller en Piémont. — Qu'à « cela ne tienne, répliqua l'ancien ministre; je m'engage à ne « toucher le territoire piémontais ni à l'aller ni au retour. » Le déléгат se rapprocha de M. Minghetti, et lui frappant sur l'épaule avec une familiarité tout italienne : « Eh bien! allez », lui dit-il. M. Minghetti ne se fit point répéter l'invitation. Le 4 mars, il partit, se garda bien de passer par le Piémont, se rendit à Liège, en expédia même une foule de lettres qui, ouvertes par la police pontificale, apaiseraient tous les soupçons; puis il tourna court et en toute hâte se dirigea vers Paris, où il arriva le 10 mars et se fit auprès de Cavour l'accusateur de son gouvernement (1).

(1) MINGHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 95-96

Dans les conciles, les évêques ont leur théologien, leur consultant, qui les fournit d'arguments, de notes, de dates, et rafraîchit leurs souvenirs souvent un peu anciens. Cavour, ce grand dénonciateur des États italiens, ne les avait guère étudiés. Toutes les courses de sa jeunesse l'avaient porté vers Genève, Paris et Londres, mais jamais vers Florence, Rome et Naples, si bien qu'on peut dire que le fondateur de l'Italie fut un des hommes qui la connurent le moins. A Paris, M. Minghetti fut le *consulteur* de Cavour. Il arriva plein de documents, de pièces, de souvenirs, sachant son Italie comme personne, n'ignorant rien ni de la cour pontificale, ni de Pie IX dont il avait été le ministre. En outre, il était modéré et même de bonne foi, qualités précieuses entre toutes, car nul instrument de tromperie ne vaut un homme modéré qui en impose d'autant plus aux autres qu'il a commencé par s'abuser lui-même. Le 11 et le 12 mars, M. Minghetti prépara une longue note qui fut remise à M. Walewski, puis placée sous les yeux de l'Empereur. Napoléon III était alors peu abordable, tant étaient grands le bonheur et l'émotion de sa récente paternité. « Il faut le laisser cuver sa joie », écrivait cyniquement Cavour. Le calme revenu, il parcourut la note, ne la désapprouva pas, mais par égard pour les catholiques, pour l'Impératrice, pour le Pape, se refusa à lui donner un assentiment public. Toutefois l'effort ne demeura pas infructueux. Après de longues hésitations, Napoléon III consentit à laisser poser la question italienne dans la conférence. Elle ne serait introduite qu'après la terminaison des travaux officiels et après la signature du traité. Leur œuvre achevée, les plénipotentiaires se réuniraient dans une séance de clôture et procéderaient à une sorte d'examen général de l'état de l'Europe. C'est alors, alors seulement, qu'apparaîtrait la question italienne, noyée pour ainsi dire et comme perdue au milieu des autres questions, de façon à éviter un éclat trop compromettant.

Ce plan fut suivi de point en point. Le 27 mars, la note de M. Minghetti fut transformée en *memorandum* et remise aux plénipotentiaires français et anglais. Pendant ce temps, Cavour se fournissait de documents ou de faits auprès de son conseiller

et ne perdait aucune occasion de les propager. Le 31 mars, le traité fut signé. Le 8 avril enfin s'ouvrit la séance où le nom de l'Italie serait prononcé.

C'est à M. Walewski qu'appartenait comme président du congrès l'initiative du débat. Il disserta sur les affaires générales, signala les excès de la presse en Belgique et ailleurs, puis négligemment et sans que son langage trahît un sujet plus important, arriva aux affaires italiennes. Il parlait par ordre plutôt que par conviction, et comme l'ordre même était de se montrer réservé, il le fut au point d'être décoloré. Vis-à-vis du gouvernement pontifical, la critique se nuança de tant de déférence, qu'il était malaisé de la démêler sous les formules de la vénération. Vis-à-vis de Naples, les observations furent plus acerbes, soit que la matière fût plus abondante, soit que le respect fût moins commandé; mais le ton général, bien qu'un peu haussé, ne dépassa pas les plus strictes convenances. Lord Clarendon ayant pris la parole, tous les voiles se déchirèrent soudain. Avec une vivacité inouïe, l'homme d'État anglais condamna la domination sacerdotale, flétrit les cruautés du roi de Naples, railla l'inepte despotisme des petits princes italiens. Le procès-verbal des conférences ne donne, assure-t-on, aucune idée, soit de la violence des invectives, soit des dispositions des auditeurs. Les plénipotentiaires assistaient effarés à ce débordement d'injures, et les plus indignés laissaient passer le torrent sans l'interrompre, tant la stupéfaction les paralysait. Tous les griefs qu'auraient pu accumuler les plus téméraires des journalistes ou les plus osés des conspirateurs, Clarendon les ramassa, les reprit un à un, les développa à plaisir, non devant un conciliabule révolutionnaire, non devant un club, non même devant une assemblée politique sujette à l'égarement ou à la passion, mais devant le plus solennel et le plus auguste des aéropages. « Lord Clarendon, écrivait de Paris l'un des amis de Cavour, a fait contre le Pape une charge semblable à celle de lord Lucan à Balaklava (1) » Cette charge fut si impétueuse que

(1) Lettre du comte Oldofredi à M. Minghetti. (MINGHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 112.)

Cavour lui-même, l'homme du sang-froid et de la raison positive, en fut étourdi et comme grisé. Il s'exalta, et, franchissant d'un seul bond les étapes qu'il ne devait parcourir que par degrés, crut toucher à la réalisation de ses pensées. Comme on sortait de la séance, il aborda lord Clarendon, insista vivement auprès de lui sur l'impuissance des moyens diplomatiques. « J'ai besoin de vous voir, ajouta-t-il avec agitation, de causer avec vous, de préciser nos vues (1). » Le 11 avril, il le revit en effet. « Le Piémont, lui dit-il, n'a que deux conduites possibles à tenir, ou se réconcilier avec l'Autriche et le Pape, ou se préparer résolument à la guerre, oui, ajouta-t-il avec un redoublement d'énergie, à la guerre, à la guerre à mort, à la guerre au couteau (2). » Clarendon ayant répliqué par quelques paroles encourageantes, Cavour, avec son imagination excitée, crut discerner, à travers ces témoignages de sympathie, une promesse formelle de concours (3). Pendant quelques jours, il se berça de visées ambitieuses qui touchaient à l'hallucination. Il mandait à Turin les projets les plus extraordinaires : « L'heure viendra bientôt, écrivait-il à M. Rattazzi, de faire sauter le roi Bourbon, d'envoyer à Naples le prince de Carignan. » Il importait de précipiter les préparatifs militaires, de hâter l'emprunt, puis on lancerait un *ultimatum* contre l'Autriche : « J'espère, ajoutait-il, qu'en lisant ces lettres, vous ne me croirez pas atteint de fièvre cérébrale, ni en proie à la folie (4). » Non, Cavour n'était pas en proie à la folie, mais à un égarement passager, le seul qu'on puisse surprendre en cet esprit si mesuré et si ferme. La fièvre s'apaisa quand, dans un rapide voyage qu'il fit en Angleterre, il put constater chez les collègues de lord Clarendon des dispositions assez tièdes, quoique bienveillantes; puis elle tomba tout à fait, lorsque, au retour à Paris, les derniers entretiens des Tuileries lui eurent dévoilé chez

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 425.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 427.

(3) Lord Clarendon a, plus tard, à la Chambre des lords (séance du 17 février 1862), marqué le véritable sens des paroles prononcées en cette circonstance, et nié qu'il eût jamais promis à Cavour le *concours matériel* de l'Angleterre.

(4) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 428.

l'Empereur des projets de plus en plus favorables sans doute, mais bien loin encore de leur maturité.

Le 29 avril, Cavour rentra à Turin. L'accueil qu'il rencontra dans son pays fut, suivant les milieux, très différent. Les paysans savoisiens ou piémontais, ne voyant guère au delà de leurs montagnes, trouvaient les impôts bien lourds et jugèrent le résultat bien maigre; ils pleuraient silencieusement leurs fils morts du choléra dans les bivouacs de Crimée; surtout ils maudissaient en secret le ministre qui égarait leur vieille dynastie loin de ses anciennes voies (1). En revanche, les émigrés fixés à Turin, les hommes de plume et de parole, les ouvriers ou les artisans nourris dans les idées progressistes, en un mot tous les inspireurs de cette chose souvent trompeuse qu'on appelle l'*opinion*, préparèrent à Cavour une réception bruyante et presque triomphale; puis, de toutes les parties de la Péninsule arrivèrent des présents, des adresses, des témoignages d'estime et de reconnaissance pour celui que déjà on appelait *le premier des Italiens*. — Ces tristesses et ces joies s'expliquent pareillement. A ne voir que le Piémont, la politique de Cavour était téméraire, insensée même, et accablait le pays sous d'intolérables charges. Considérait-on l'Italie tout entière? Cette même politique s'éclairait de reflets lointains, mais grandioses. Matériellement le profit de l'alliance de Crimée était nul : moralement il était immense. L'Europe savait dès à présent deux choses jusque-là ignorées : la première, c'était que dans la Péninsule, au-dessus des États isolés, il y avait une *Italie*, une Italie non seulement chantée par les poètes, admirée par les touristes, rêvée par les conspirateurs, mais proclamée par la diplomatie officielle, et forte d'un acte de reconnaissance que la plus haute des assemblées avait parafé : la seconde, c'était que cette Italie, création nouvelle de la politique, aurait, pour la pousser ou la contenir, un chef, désormais connu de tous, prêt aux intrigues secrètes comme aux desseins publics, aux aventures de la guerre comme au travail lent de la paix. A cela se joignait une chance d'avenir pressentie et devinée. Quand

(1) Voir MINGHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 114-115.

Napoléon III avait reçu Cavour aux Tuileries en audience de congé, il lui avait parlé de son antipathie pour l'Autriche, puis avait ajouté : « Je ne puis, en ce moment, entrer en conflit avec elle ; mais tranquillisez-vous, j'ai le pressentiment que la paix actuelle ne durera pas longtemps (1). » Cette parole réconfortante, Cavour la rapportait dans son pays comme le gage, non de la revanche immédiate, un instant rêvée, mais d'une guerre certaine, quoique ajournée. C'est à préparer cette lutte que son activité se consacra désormais sans partage.

IX

Le 6 mai 1856, au palais Carignan, Cavour, répondant à une interpellation concertée d'avance, rendait compte en ces termes de son récent voyage en France : « Il est certain que
« les négociations de Paris n'ont point amélioré nos relations
« avec l'Autriche. Nous devons proclamer que les représen-
« tants de la Sardaigne et de l'Autriche, après avoir siégé deux
« mois les uns à côté des autres, après avoir coopéré ensemble
« à la plus grande œuvre qui se soit accomplie depuis 1815,
« se sont séparés sans haine personnelle (car je dois rendre
« hommage aux procédés courtois du chef du cabinet autri-
« chien), mais avec l'intime conviction que la politique les
« divise plus que jamais et que l'un et l'autre pays poursuivent
« des vues inconciliables. Ce fait est grave... Cependant nous
« ne saurions conseiller au Roi un changement d'attitude... La
« lutte pourra être longue, pleine de dangers peut-être ; mais,
« nous confiant dans la justice de notre cause, nous attendrons
« sans défaillance l'issue finale. »

Toute la conduite ultérieure de Cavour s'inspira de ces agressives paroles. On commentait encore cet étrange dis-

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 11.

cours, quand la publication des récents *memorandum* contre l'Autriche fut pour le cabinet de Vienne une nouvelle offense. Puis vinrent les incidents voulus, multipliés à dessein, gradués avec un art inouï, incidents minimes en apparence, mais répétés au point de causer d'irritantes blessures. Comme le gouvernement piémontais voulait compléter la défense de ses places fortes, une souscription s'ouvrit pour l'achat de cent canons destinés à l'armement d'Alexandrie. Pourquoi cet extraordinaire appel au patriotisme italien, et quel pouvait bien être l'ennemi, sinon les soldats autrichiens campés sur l'autre rive du Tessin? Vers le même temps, on apprit que les Milanais se disposaient à ériger à leurs frais, sur une des places de Turin, un monument à l'armée sarde de Crimée. A quoi bon ce témoignage, à moins qu'il ne fût une reconnaissance implicite de la suprématie piémontaise? La presse sarde grossissait toutes ces querelles et, pour dénoncer le despotisme ou les ambitions tudesques, jouissait d'une impunité qui n'avait d'égale que sa violence. Dans cette voie où il s'était engagé, Cavour n'oubliait pas que le Pape était, après l'empereur d'Autriche, le principal obstacle à la transformation de l'Italie, et qu'il y avait un intérêt presque égal à les combattre l'un et l'autre. Aussi veillait-il avec un soin extrême à ce que les relations rompues avec Rome ne pussent se renouer. A cet égard, il redoutait quelque retour de Victor-Emmanuel, très hostile aux luttes religieuses et sensible par intervalles aux reproches de ses anciens amis. « Dites bien
 « au Roi, écrivait-il de Baveno à Rattazzi le 1^{er} août 1856,
 « dites bien au Roi que, s'il se met en relation directe avec
 « Rome, il ruine de fond en comble l'édifice politique que,
 « depuis huit années, nous avons eu tant de peine à éle-
 « ver. Nous ne pouvons conserver notre influence en Italie
 « si nous venons à un accord avec le Pontife. Je ne suis
 « pas *prétrophobe*; je donnerais volontiers à l'Église une
 « liberté plus grande que celle dont elle jouit; je serais dis-
 « posé à renoncer à l'*exequatur*, au monopole universitaire :
 « mais tout accord avec Rome tournerait à notre détriment.
 « Effrayez le Roi; mettez tout en œuvre pour qu'il ne négocie

« pas, soit directement, soit par l'intermédiaire de dom Ghilardi (1). »

Pour provoquer un éclat, il ne suffit pas que le faible soit agressif, il faut de plus que le fort relève les insolences du faible. Or l'Autriche était alors assez sage pour dédaigner généralement les défis ou paraître les ignorer. Dans cette habile patience, elle était encouragée par une alliée assez inattendue, l'Angleterre. Le gouvernement britannique avait bien vite pénétré la naissante intimité de la France et du Piémont; aussitôt il s'était mis à craindre que de cette intimité naquit la guerre, et que de cette guerre la France sortit agrandie. Par une évolution familière à la politique anglaise, il avait, à la suite du congrès de Paris, brusquement changé son langage et, sans se départir de sa malveillance vis-à-vis de Rome et de Naples, avait entrepris non plus de combattre l'Autriche, mais de la conseiller. Tous ces conseils se résumaient en un seul : la modération dans la puissance, et un ensemble de larges concessions qui satisferaient aux vœux les plus pressants et permettraient de résister ensuite aux prétentions excessives ou insensées. De lui-même, le cabinet de Vienne avait compris l'opportunité de cette conduite. Sans doute, au fond des cœurs régnait la colère. « Je suis déjà au nombre des morts, écrivait le vieux prince de Metternich; pourtant chez moi les nerfs vibrent encore par des sortes d'impressions galvaniques. Eh bien! la position qu'adopte la cour de Turin me produit cet effet. Jamais un système plus abject de mensonge n'a été suivi : jamais on ne s'est égaré dans un dédale pareil d'iniquités et de calomnieuses insolences (2). » Tel était le sentiment intime des âmes. Mais le langage officiel était empreint de modération et affectait par intervalles des formes presque cordiales. Le général Dabormida s'étant arrêté à Vienne en se rendant à Saint-Pétersbourg, M. de Buol l'accueillit avec une courtoisie empressée, se plaignit de M. de Cavour, mais sans amertume, exprima surtout un grand désir d'apaise-

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 453.

(2) Lettre à M. de Buol, 12 mai 1856. (M. DE METTERNICH, *Mémoires*, t. VIII, p. 394.)

ment (1). Le gouvernement autrichien ne se tint pas à ces assurances; vis-à-vis de ses sujets italiens, il se relâcha des anciennes rigueurs ou les laissa tomber en désuétude. Des grâces nombreuses furent accordées aux détenus politiques, et on laissa entrevoir une prochaine amnistie. Des instructions aux directeurs de police leur prescrivirent une attitude plus conciliante. On prépara le rétablissement des congrégations centrales de la Lombardie et de la Vénétie. On parla enfin d'un prochain voyage de l'empereur François-Joseph à Venise et à Milan, voyage qui, suivant le bruit général, serait l'occasion de nouvelles faveurs. A Paris, à Londres surtout, le chef du cabinet autrichien ne manquait pas de se prévaloir de ces mesures bienveillantes et de ces promesses. Lord Clarendon, passé tout à coup du zèle ardent à la tiédeur, transmettait à son tour à Turin, sur un ton de félicitation un peu ironique, ces heureuses nouvelles, et recommandait qu'on répondit à la bonne volonté autrichienne par une bonne volonté égale. Cavour écoutait avec un calme apparent sir James Hudson, qui venait lui lire les dépêches du *Foreign Office*; il se gardait bien d'y contredire, il approuvait même, affectait de se réjouir, acceptait les félicitations avec une impassibilité sereine; tout au plus émettait-il quelque doute sur la sincérité de sa rivale. Mais son inquiétude touchait à la consternation : une Italie jouissant d'un sort tempéré et paisible était ce qui lui agréait le moins; il se désespérait que l'Autriche ne le menaçât point; surtout il tremblait qu'on ne lui ravît la guerre depuis si longtemps préparée et que la proie tant convoitée ne lui échappât.

Habilitéte perfide ou bonne fortune, la lutte sortit de l'événement même qui aurait dû sceller la paix. Comme l'année 1856 s'achevait, l'empereur François-Joseph vint visiter ses États italiens. Sa jeunesse, sa bonne mine, ses intentions loyales, étaient propres à gagner les cœurs. Il n'oublia rien pour vaincre les répugnances nationales. Une amnistie fut proclamée. Les séquestres furent levés sur les biens des émigrés lombards.

(1) Rapport du général Dabormida à M. de Cavour, 23 mai 1856. (*Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 16-17.)

Des libéralités extraordinaires furent consenties au profit des villes, des églises, des établissements publics. Les congrégations centrales ayant été présentées au souverain, celui-ci les accueillit avec des paroles pleines de mansuétude et d'espérance. Enfin, on apprit qu'un frère de l'empereur, l'archiduc Maximilien, le même qui plus tard périt dans la tragique aventure du Mexique, allait être nommé avec le titre de vice-roi pour gouverner les provinces lombardo-vénètes (1). Les dispositions personnelles du jeune prince, la haute dignité dont il serait revêtu, les instructions qui lui seraient sans doute données, tout présageait des jours plus propices et, pour l'avenir peut-être, une sorte d'autonomie. Les plus modérés parmi les libéraux inclinaient à accepter le nouveau régime, non avec enthousiasme, mais avec une résignation satisfaite. Dans ces conjonctures si périlleuses pour son ambition, Cavour n'avait qu'une ressource, redoubler ses défis et pousser l'Autriche à quelque coup d'éclat. Le 15 janvier 1857, l'empereur François-Joseph fit son entrée solennelle dans Milan. Ce jour-là même, le premier ministre sarde, du haut de la tribune, proclama avec plus de netteté que jamais les espérances de son pays : « Au temps de Macaulay ou de lord Byron, dit-il, l'Italie était regardée comme une belle femme, opprimée par un époux barbare et tyrannique, digne de pitié sans doute, mais faite pour une oppression éternelle, tant elle semblait inapte à se gouverner elle-même ! Il n'en est plus ainsi ; et l'Italie marche à grands pas vers l'indépendance et la liberté (2). » Victor-Emmanuel, bien que son puissant voisin fût à quelques lieues de ses frontières, n'avait confié à aucun personnage de sa cour le soin de lui porter les compliments accoutumés. En revanche, d'habiles messagers répandirent à profusion de l'autre côté du Tessin les journaux piémontais qui raillaient dans le langage le plus amer les promesses autrichiennes, flétrissaient l'empressement de certains grands seigneurs lombards, louaient par contraste la dignité de la bourgeoisie et le silence du peu-

(1) La nomination officielle de l'archiduc n'eut lieu qu'au mois de février 1857.

(2) *Atti del parlamento subalpino*, 1857, p. 69.

ple. On affirme que des caricatures ironiques ou insultantes furent répandues même dans le palais impérial et furent glissées par des mains inconnues jusque dans les appartements de l'Empereur (1). La *Gazette piémontaise* elle-même, organe du gouvernement, s'associa à ces provocations. Tandis que l'Empereur séjournait à Milan, elle annonça que plusieurs cités lombardes venaient d'envoyer une somme de 7,000 livres à titre de contribution pour l'armement d'Alexandrie. Dans le même temps, la municipalité de Turin décida, par une délibération publique, que le monument construit aux frais des Milanais en l'honneur de l'armée sarde serait érigé sur une des places de la ville « comme le symbole d'une foi commune et comme le gage d'un avenir meilleur (2) ». Avec une impatience fiévreuse, Cavour attendait le résultat de ces excitations. L'événement justifia son calcul.

Poussé à bout, le gouvernement impérial perdit le fruit de sa patience et tomba dans le piège de son dangereux ennemi. Le 10 février 1857, une note hautaine de M. de Buol énuméra en les grossissant tous les griefs de l'Autriche contre le Piémont, et le ton de cette communication fut tellement amer que le gouvernement impérial sembla le provocateur plus encore que l'offensé. M. de Cavour répondit; à son tour, M. de Buol répliqua; puis de part et d'autre les ambassadeurs furent rappelés. Le chef du cabinet sarde avait atteint son but. Déjà en Europe, on ne s'entretenait plus des concessions impériales, mais on s'accordait à condamner l'orgueil de cette grande puissance si prompte à menacer son obscure voisine. Dans cette rivalité si inégale, nul ne soupçonna jusqu'à quel degré s'enhardissait le plus faible, et, comme on négligea de rechercher l'origine de la querelle, on rejeta la responsabilité sur le plus fort, sur celui qui avait provoqué le dernier éclat. En France, en Belgique, en Suisse, les journaux dévoués ou vendus au Piémont découpèrent les articles violents que l'ardeur des représailles avait inspirés à la presse autrichienne, les répandirent partout

(1) BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 352-353.

(2) Voir BIANCHI, *Storia documentata*, p. 352.

et demandèrent ironiquement où était la modération, le sang-froid, l'équité. Avant même que l'empereur François-Joseph rentrât dans ses États héréditaires, le mouvement national, un instant contenu, s'était ranimé. Quelles que fussent la droiture et la bonté de l'archiduc Maximilien, on pouvait prévoir sans témérité que ses meilleures intentions seraient paralysées, soit par l'inertie de ses subordonnés, soit par les artificieuses calomnies de ses ennemis. Désormais l'opinion publique était si savamment façonnée, que la tolérance serait pour l'Autriche presque aussi impopulaire que l'oppression elle-même, et qu'elle serait acculée à une égale impuissance d'imposer sa domination ou de la faire aimer.

Échappé au péril d'une réconciliation avec sa rivale et irrévocablement séparé d'elle, Cavour, toujours attentif à son œuvre, entreprit de discipliner pour la lutte prochaine, non seulement le Piémont, mais l'Italie tout entière et la révolution elle-même : dans ce but, il noua une vaste et mystérieuse intrigue, œuvre de conspirateur plus encore que d'homme d'État.

Le principal instrument de ce dessein fut un Sicilien qu'on appelait Giuseppe La Farina. Mêlé de bonne heure à la politique militante, La Farina avait dû, dès sa jeunesse, chercher un refuge à l'étranger. La révolution de 1848 l'avait ramené dans son pays, puis une nouvelle réaction l'avait arraché de nouveau à son foyer. Il avait résidé plusieurs années à Paris, puis à Tours, vivant péniblement de ses écrits et de ses leçons, mal préservé contre la pauvreté et même contre la misère, attristé par le climat, aigri par l'exil, porté aux doctrines ardentes et pourtant moins enclin à l'illusion que ne le sont d'ordinaire les bannis. En août 1854, il avait obtenu l'autorisation de se fixer à Turin : c'était toujours l'exil, mais avec une étape vers la patrie. Lorsqu'il y arriva, il subissait encore le prestige de Mazzini, son maître, mais sans que son zèle allât jusqu'à l'aveuglement. Après le congrès de Paris, il avait, avec une rare netteté de vues, deviné le rôle futur de la Sardaigne. De là la pensée d'abandonner, non les doctrines mazziniennes, mais Mazzini, d'enchaîner la révolution à Cavour et de

la faire remorquer par lui. Précisément Cavour nourrissait alors le dessein de s'allier à la révolution, non à la vérité pour la servir, mais pour l'utiliser et peu à peu l'absorber. Le 12 septembre 1856, l'homme d'État et l'émigré eurent une première entrevue (1). Le prétexte fut de conférer sur les menées muratistes qui agitaient alors le royaume de Naples. La Farina exposa ses vues ; elles se résumaient dans la conception d'une Italie une, indépendante sous la royauté révolutionnaire de Victor-Emmanuel. Cavour n'eut garde de laisser échapper un si précieux auxiliaire. « Je suis, lui dit-il, ministre du roi de Sardaigne, et je ne puis, avant le temps, compromettre la dynastie : venez chez moi quand vous le voudrez, mais avant le jour, sans que personne le voie, sans que personne le sache. Et, ajouta-t-il en riant, si je suis interrogé dans le Parlement et dans la presse, je vous renierai comme saint Pierre et dirai : Je ne le connais pas (2). »

C'est dans ces entretiens que naquit l'idée de confisquer à Mazzini son parti, d'encadrer dans une vaste association les plus raisonnables des hommes d'action, d'organiser, en un mot, toute une armée révolutionnaire, mais qui ferait la révolution pour le Roi. Même en ces ténébreuses menées si peu séantes pour sa position officielle, Cavour ne s'écartait point du plan primitif qu'il s'était tracé. En 1852, à son avènement au pouvoir, il avait réalisé l'alliance ou, pour employer l'expression consacrée, le *connubio* du centre droit et du centre gauche. En 1857, par le développement naturel de ses entreprises, il hasardait une étape de plus et tentait un nouveau *connubio*, celui du centre gauche, avec les plus maniables, les moins fanatiques des mazziniens. Comment pourrait-il maintenir sans flottement cette coalition si étendue, qui commençait aux limites du centre droit et se perdait sur les lisières ténébreuses où Mazzini avait eu jusque-là coutume de recruter ses adeptes ? Comment pourrait-il fondre pour un même dessein tant de volontés diverses ou contraires ? Comment retiendrait-il, sans

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 460. — *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 22.

(2) Voir BERSEZIO, *Il regno di Vittorio Emanuele II*, t. VI, p. 448.

qu'ils se mêlassent ou se rompissent, les fils de cette intrigue compliquée ? Cavour, à cet égard, se confiait à son génie, à son astuce, à sa fortune.

La Farina avait l'activité et la persévérance, ces deux qualités maîtresses du conspirateur. Du reste, son nom était trop obscur pour qu'il fût le patron autorisé d'une si grande œuvre. On songea à l'héroïque Manin qui, depuis la défense de Venise, vivait retiré à Paris dans une modeste et fière pauvreté. Il ne semble pas que l'ouverture ait été accueillie très chaleureusement. « Je ne me sens pas, répondit-il, très apte à diriger une « conspiration... J'ignore le plan de campagne, et puis, de « Paris, que puis-je faire ? C'est ce qui me fait non pas refuser, « mais hésiter (1). » A quelque temps de là, Manin mourut (2), et on l'inscrivit parmi les précurseurs de l'entreprise. Le président choisi fut le marquis Georges Pallavicino, personnage de grande naissance, victime en outre de l'Autriche qui l'avait retenu longtemps prisonnier dans les cachots du Spielberg, et, à ce double titre, tout à fait décoratif. A Pallavicino fut adjoint plus tard Garibaldi, qui noua vers cette époque ses premières relations avec Cavour. Quant à La Farina, il n'eut jamais que le titre de secrétaire général, mais ce fut lui qui inspira l'entreprise, l'incarna tout entière en sa personne, y donna son temps, ses forces, son ardeur, son âme, se fit le trait d'union entre Cavour et le parti radical, disciplina, en un mot, la révolution elle-même pour les périls d'une bataille dont Victor-Emmanuel recueillerait les profits.

La société qu'on appela *Société nationale italienne* se forma définitivement vers le mois d'avril 1857. C'était une association à la fois clandestine et publique. Dans les États sardes, elle fonctionnait sous la protection des lois, était pourvue d'une existence régulière, avait son organe, le *Petit Courrier*, jouissait de la bienveillance du pouvoir, bien que non soutenue ouvertement par lui. Au delà des frontières, elle se transformait en *société secrète*. Avec le temps, l'organisation se perfectionna.

(1) Lettre de Daniel Manin à Giuseppe La Farina, 3 mars 1857. (*Epistolario di La Farina*, t. II, p. 34-35.)

(2) Le 22 septembre 1857

Un comité central fut créé, puis des comités locaux. Les adhérents appartenaient à toutes les classes, propriétaires, étudiants, avocats, médecins, artisans : les femmes mêmes ne furent point exclues. Certains personnages haut placés, soit soucieux de leur rang, soit craintifs de se compromettre, ne faisaient pas officiellement partie de la société, mais la protégeaient et en connaissaient les secrets (1). Dans le royaume lombardo-vénète et dans l'Italie centrale, les affiliations furent nombreuses : elles se pratiquèrent plus tard jusque dans le Frioul et le Trentin ; en revanche, Naples et la Sicile restèrent, du moins au début, rebelles à toute propagande, et La Farina constatait en gémissant cette indifférence de sa patrie (2).

Les devoirs des affiliés étaient très divers, chacun suivant ses aptitudes s'employant à la cause commune. Les plus savants remuaient la poussière des archives afin de rattacher à quelque tradition antique, à quelque nom populaire l'idée de l'indépendance ou même de l'unité italienne, puis communiquaient aux journaux, en l'amplifiant un peu, le fruit de leurs recherches. Les plus lettrés préparaient des articles de revue, méditaient des brochures, expédiaient surtout des correspondances à l'étranger. Les plus actifs recueillaient des cotisations qui formeraient le trésor commun pour l'heure de l'action. Les plus ardents se répandaient dans les lieux publics et, trompant toutes les surveillances, y semaient toutes sortes de bruits vrais ou faux, propres à discréditer les princes et les gouvernements. On ne songeait point encore à acheter ou à réunir des armes ; mais bientôt on y viendrait. Des intelligences étaient pratiquées jusque dans les pays étrangers. « Vous pouvez, mandait La Farina à l'un de ses amis de Londres, vous pouvez aider beaucoup notre société, notamment en Angleterre, en obtenant que les journaux parlent de nous avec faveur et en nous envoyant leurs articles pour que nous puissions les reproduire dans les gazettes d'ici et dans le *Petit Courrier* (3). » Cependant, à Turin, l'émigré sicilien allait prendre à des

(1) Voir MINGHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 136.

(2) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 40

(3) *Ibid.*, t. II, p. 41

heures matinales et par des entrées secrètes les instructions de Cavour, qui, suivant l'occurrence, activait le mouvement, le ralentissait, puis le hâtait de nouveau. Au sortir de ces conciliabules, le premier ministre manquait rarement de donner quelque audience officielle où il protestait de la loyauté de son attitude, désavouait tout contact révolutionnaire, se répandait au contraire en plaintes sur les intrigues des cléricaux et la duplicité du Pape. Ainsi fonctionnait, dans la capitale des États sardes, par la violation la plus inouïe du droit international, une société publique qui, étendant sur toute l'Italie ses ramifications secrètes, conspirait contre les pouvoirs établis. Le complot, encore à son début, s'étendra toujours, ourdi par les agents du Piémont, protégé par les diplomates sardes eux-mêmes sous l'abri de leur inviolabilité, insaisissable moins par l'inertie des gouvernements que par la complicité des fonctionnaires ou de la police. La corruption, l'intrigue, la trahison, feront peu à peu le vide autour des princes, en sorte que la Révolution, lorsqu'elle éclatera, ne fera qu'enregistrer leur déchéance déjà à demi accomplie.

X

Malgré ces concours cherchés de tous côtés et à tout prix, l'œuvre de Cavour semblait soumise encore à bien des chances contraires. On se lasse à marquer les étapes de sa patiente et laborieuse fortune. Il avance à pas inégaux, par des voies tortueuses, rétrograde souvent, soit pour tourner les obstacles, soit pour dissimuler sa marche, et ne regagne qu'au prix d'incroyables efforts le terrain perdu. A l'heure où il bravait l'Autriche et couvrait l'Italie de ses intrigues, il avait à redouter et à combattre un triple péril, à savoir : les indécisions de la France, — les colères de Mazzini, — les résistances mêmes de son pays.

Vis-à-vis de la France, Cavour s'usait à pénétrer les pensées

obscurès de son puissant protecteur. On eût dit que Napoléon III mettait une sorte de coquetterie maligne à brouiller les traces de ses desseins. A la suite du congrès de Paris, les serviteurs les plus clairvoyants du régime impérial ne s'étaient point gênés pour railler les prétentions outrées de la Sardaigne. « Les ambitions du Piémont, disait l'un, rappellent la fable du *Bœuf et de la Grenouille*. » « Vraiment, ajoutaient les autres dans un langage familier, M. de Cavour fait *beaucoup trop d'embaras* (1). » Ces propos circulaient en toute liberté, et les courtisans les répétaient comme l'écho même des pensées du maître. A la même époque parvint à Paris un mémoire de l'ambassadeur français à Rome, M. de Rayneval, mémoire très favorable à Pie IX, très défavorable au contraire aux Italiens, qui étaient jugés inaptes à la vie politique. De ces indices on aurait pu conclure que le crédit du Piémont baissait à la cour des Tuileries. — Cependant, quelques mois plus tard, comme le marquis Pepoli, petit-fils de Murat, était venu à Paris, l'Empereur avait écouté avec bienveillance ses vues de rénovation pour l'Italie et n'avait contredit à aucune des accusations contre le gouvernement pontifical (2). Un autre symptôme utile à noter, c'était le langage des journaux démocratiques qui, sans subir aucune admonestation ni avertissement, prêchaient l'agrandissement du royaume sarde. *Que le Piémont devienne une puissance fortement organisée pour arrêter l'ambition de l'Allemagne*, ainsi s'exprimait le *Siècle* (3) avec un aveuglement qui, aujourd'hui, nous confond, mais qui alors excitait peu de surprise. — Était-ce à dire que Cavour dût s'abandonner à la sécurité? En aucune façon. Voici que tout à coup, le 19 mars 1857, le *Daily-News* publia le mémoire de M. de Rayneval, jusque-là demeuré secret. Quel était le but de cette publication, autorisée, voulue sans doute par l'Empereur, et si propre à réjouir les ennemis de Cavour? Le goût de la paix très vif alors en France, l'activité des affaires favorisée par le calme général, l'influence des catholiques demeurée très grande malgré quelques nuages,

(1) CHIALA, *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 135, note.

(2) Voir MINCHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 154-155.

(3) *Le Siècle*, 14 janvier 1857, article de M. de Labédollière

tout semblait conspirer contre les aspirations piémontaises. — Qui croire pourtant, et à quel jeu d'équilibre ne se livrait point l'Empereur? Le 17 août 1857, M. de Villamarina mandait de Paris à son chef de bonnes, de réconfortantes nouvelles : Napoléon III encourageait le gouvernement de Victor-Emmanuel, se montrait disposé à le soutenir par tous les moyens possibles, faisait des vœux pour le maintien de Cavour (1). L'Empereur tenait, en outre, sur le compte de l'Autriche un langage malveillant, amer, presque hostile, et exprimait surtout la conviction qu'il n'y aurait pas de paix durable tant que les traités de 1815 ne seraient point révisés (2). Il semblait enfin que la presse officieuse voulût d'avance préparer le public à quelque évolution encore éloignée, mais déjà méditée. Parlant de la prochaine entrevue de Stuttgart, le journal *la Patrie* s'exprimait ainsi : « La question italienne ne sera peut-être pas posée à Stuttgart, nous désirons qu'elle le soit le plus tard possible, mais elle le sera certainement un jour, et mieux vaudrait qu'elle le fût par la diplomatie que par la Révolution. » — Au milieu de ces signes contradictoires, Cavour s'évertuait à peser les marques de bonne volonté ou les témoignages de froideur, ne sachant vraiment de quel côté pencherait la balance. Avec une sollicitude inquiète, il conjurait M. de Villamarina de ne négliger aucune influence, de se défier de M. Walewski, d'employer sans relâche auprès de l'Empereur tous les amis de l'Italie, depuis les plus illustres, comme le prince Napoléon, jusqu'aux plus modestes, tels que le docteur Conneau. A Turin, il entourait de soins le duc de Grammont, ministre de France, et mettait toute son habileté à écarter dans ses rapports avec lui toute cause de mésintelligence ou de malentendu (3). Surtout il s'employait avec un zèle extrême à faire surveiller les réfugiés français et à empêcher que les journaux ne fissent leur éloge. Il ne dédaignait pas de descendre à cet égard dans les plus minutieux détails; Eugène Sue étant mort dans sa villa du lac

(1) Voir *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 69.

(2) *Journal du prince Albert*, 6 et 11 août 1857. (*The life of the Prince Consort*, by Théodore MARTIN, t. IV, p. 99-113.)

(3) Voir *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 100.

d'Annecy, il ne perd pas un instant pour recommander que ses obsèques ne deviennent l'origine d'aucune manifestation (1). Un peu plus tard, comme le duc de Chartres devait entrer à titre auxiliaire dans l'armée piémontaise, il s'assure par avance de l'assentiment de l'Empereur (2). Tant de condescendances, tant de flatteries se justifiaient. Que pouvaient les autres puissances? La Russie était bien loin : sans doute on ne négligeait pas de lui plaire; et quand l'Impératrice mère ou les grands-ducs venaient chercher le soleil aux beaux rivages de Nice, l'hospitalité se montrait courtoise, empressée, fastueuse, nuancée même d'attentions délicates qui charmaient; mais ce n'était point à Saint-Pétersbourg que se dénouerait le conflit prochain. La Prusse était isolée, peu influente au dehors, fort ignorante des choses italiennes, à demi consciente des similitudes de situation qui n'apparurent que plus tard. Quant à l'Angleterre, Cavour, plein de déférence dans ses dépêches officielles, ne lui pardonnait point son amitié refroidie, raillait impitoyablement lord Clarendon, cet ami naguère si chaud, et, dans ses lettres intimes, mettait lord Palmerston sur le même pied que lord Aberdeen (3). Restait la France, la puissante France vers laquelle il fallait toujours revenir, la France de qui tout dépendait pour le bien comme pour le mal. La France se donnerait-elle? Cavour l'espérait, y comptait même : mais à la pensée d'une défection possible son cœur se troublait; car, sans elle et sans sa vaillante épée, il ne pourrait accomplir rien de durable, rien de décisif, rien surtout qui fût au niveau de ses ambitions.

A cette incertitude de l'assistance française se mêlait à l'intérieur l'embarras du parti mazzinien. Depuis de longues années, Mazzini se considérait comme le dictateur de la révolution et, du fond de son paisible exil, vantait en un langage plein d'ardeur mystique la féconde efficacité du martyr. De temps à autre, quelques disciples fanatiques ou égarés se laissaient prendre à ses excitations. Il leur fournissait des armes, un peu d'argent, des encouragements en abondance, tout en

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 484 et 492.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 605.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 511.

un mot, excepté lui-même. On apprenait alors, soit un coup de main tenté sur quelque grande ville, soit le débarquement de quelque bande sur les rives des Maremmes ou les grèves de la Calabre. L'issue ne variait guère; et le courrier suivant annonçait à l'Europe un instant distraite que les misérables conjurés avaient payé de leur vie leur folle équipée. Mazzini pleurait les morts, exaltait leur courage et, s'appropriant le généreux sacrifice des autres, n'était pas éloigné de croire à son propre martyre. Quel ne fut pas son dépit quand il vit qu'une société, moitié secrète, moitié publique, travaillait à lui ravir son parti et à discipliner la révolution, non pour son profit personnel, non pour une république idéale et mystique, mais au profit du roi de Sardaigne! Qu'on se figure un pontife qui verrait ses adeptes remplir l'église voisine et resterait seul avec quelques thuriféraires faisant évaporer l'encens dans le sanctuaire déserté. Aiguillonné par ce grand péril, Mazzini redoubla d'intrigues, rassembla tous ses efforts, paya même de sa personne, et, en juin 1857, se rendit à Gènes. La population génoise était doublement irritée, et par l'établissement de nouveaux impôts, et par le transfèrement prochain de l'arsenal militaire à la Spezia. Profitant de ce mécontentement, le conspirateur fit de cette ville son quartier général. De là devaient partir deux expéditions qui, débarquant en Toscane et dans le royaume de Naples, y propageraient l'insurrection. A Gènes même, un complot fut organisé; des bandes composées, les unes d'ouvriers du port ou de matelots, les autres de bourgeois ou d'émigrés, s'empareraient, à la faveur de la nuit, des forts, des arsenaux, du palais ducal. Le plan était trop vaste et les préparatifs trop compliqués pour que le secret ne transpirât pas. Des avis furent transmis au gouvernement, en particulier par la police française, qui semble avoir saisi les fils de la trame. Les autorités sardes se montrèrent d'abord incrédules et déployèrent peu de vigilance. Puis, comme le coup de main était annoncé pour la nuit du 29 au 30 juin, elles adoptèrent quelques mesures de prudence, telles que l'occupation du palais ducal et un déploiement inusité de la force publique. Se sentant découverts, les mazziniens renoncèrent à leur projet, mais trop tard

pour que le contre-ordre parvint partout; aussi une bande de conjurés, fidèle aux instructions primitives, se porta sur un corps de garde avancé qu'on appelait le fort Diamante, l'occupa et n'en fut chassée qu'au lever du jour. La presse grossit l'événement et dénonça avec beaucoup de bruit ce qu'on appela l'*insurrection de Gênes*. A vrai dire, la tranquillité publique avait à peine été troublée, et, presque sans combat, la cause de l'ordre avait triomphé. Néanmoins cette tentative, même avortée, surprit Cavour et l'émut. Il y vit la preuve de la vitalité du parti mazzinien qui, même affaibli, ne se livrerait point, et ne serait réduit qu'à la longue, sous l'empire de la force ou d'éblouissants succès. Il craignit, et avec raison, que l'incident ne fût exploité à Paris auprès de l'Empereur, et que le Piémont ne fût de nouveau représenté comme un État peu solide, mal assuré contre la révolution et incapable de la maîtriser. Dans son trouble, le premier ministre s'en prit un peu à tout le monde, et particulièrement à son collègue de l'intérieur, M. Rattazzi, qu'on n'était pas loin d'accuser de faiblesse, d'indifférence ou d'inertie.

L'accusation était contestable. Ce qui était vrai, c'est que le ministre de l'intérieur chargé de justifier aux yeux du pays la politique générale du cabinet, pliait sous le poids d'une tâche de plus en plus malaisée. Il en coûte cher aux petits pour devenir grands. Les sujets de Victor-Emmanuel, Piémontais, Savoisiens ou Ligures, en faisaient alors la pénible expérience. Ils succombaient sous le poids des charges créées, les unes pour réparer leurs revers, les autres pour fonder leur grandeur. Toutes sortes d'impôts nouveaux avaient été établis; quant aux anciens, ils avaient été remaniés, ce qui, en style financier, veut dire accrus. La dette s'était élevée dans la même proportion que l'impôt, et depuis 1848 sept emprunts onéreux, en subvenant aux nécessités présentes, avaient grévé d'un chiffre considérable les budgets futurs (1). La diminution des revenus, conséquence de plusieurs mauvaises récoltes, rendait

(1) Voy., sur la situation financière du Piémont, *Atti del parlamento subalpino*, 1858, t. VI, p. 1690-1957, et spécialement les discours de M. de Revel.

plus sensibles les exigences du fisc. L'excès des dépenses déplaisait d'autant plus que les deniers publics semblaient appliqués, non aux besoins propres du pays, mais à des desseins incompris et inconnus. L'aggravation des charges militaires s'ajoutait aux soucis financiers et les rendait plus cuisants. De tous les griefs, le plus vif naissait de la politique religieuse. Orthodoxes par tradition à l'exemple de leurs pères, les catholiques sujets de Victor-Emmanuel s'affligeaient des démêlés avec Rome, s'en inquiétaient même et surtout redoutaient que quelque châtement du ciel ne fût l'expiation de si audacieuses nouveautés. Volontiers, ils séparaient Victor-Emmanuel de son principal conseiller, qui abusait, disait-on, de la faiblesse de son maître, lui communiquait des rapports faux ou altérés et l'entraînait dans des voies aussi périlleuses pour sa conscience que pour l'intérêt de son peuple. Le clergé ne négligeait rien pour aviver ces impressions, et son activité se déployait avec d'autant plus d'ardeur qu'une occasion (et la dernière sans doute) se présenterait bientôt pour disputer, reconquérir peut-être le terrain perdu.

Avec l'année 1857, en effet, les pouvoirs du parlement expiraient. A l'approche d'une épreuve que la gravité des conjonctures rendait particulièrement décisive, Cavour jugea bon de modérer un peu sa politique vis-à-vis de Rome et d'adoucir par quelques mesures de détail ses précédentes rigueurs. Puis, comme les travaux du percement du mont Cenis allaient être inaugurés, il partit avec le Roi afin de visiter la Savoie, plus rebelle que le reste du royaume à la nouvelle politique. Sur cette terre dévouée et fidèle de ses aïeux, Victor-Emmanuel recueillit des acclamations qui n'étaient que le témoignage d'un antique loyalisme, mais où le premier ministre crut discerner une sorte d'adhésion à ses vues personnelles. Trompé par le courtois accueil des populations qu'on représentait comme les plus hostiles, Cavour se rassura. C'est une des rares circonstances de sa vie où sa prévoyance fut mise en défaut.

Secrètement, mais avec un rare ensemble, le clergé disciplinait les catholiques pour la lutte électorale. Les évêques

transmettaient les mots d'ordre aux curés, qui eux-mêmes les communiquaient aux fidèles. Les journaux religieux, très bien organisés, trouvèrent, pour les propager partout, des amis discrets et dévoués. Les candidatures furent arrêtées, mais non publiées, en sorte que le gouvernement, mal informé, ne sachant à quel adversaire se prendre, ignorant même s'il aurait des adversaires, se débattait dans le vide et tantôt engageait, à tout hasard, des polémiques qui portaient à faux, tantôt s'endormait dans une dangereuse sécurité. Quelques jours seulement avant l'élection, les batteries furent démasquées et les noms, presque tous bien choisis, furent divulgués. Ce fut alors un grand tumulte, tumulte tel que le petit Piémont, accoutumé jusque-là à la paix civile, n'en avait jamais vu de pareil. « C'est une bacchanale incroyable, écrivait la marquise Constance d'Azeglio; quelques-uns disent que c'est de la vitalité; il me semble que c'est du galvanisme, de la convulsion (1). » Pour la première fois, les catholiques, décidés à profiter de la liberté commune, égalèrent leurs rivaux en activité, en audace, en violence même; et ceux-ci, habitués à des adversaires qui ne se défendaient pas ou se défendaient sur un autre terrain, demeuraient partagés entre la surprise, l'impuissance et la colère. Un sentiment surtout dominait dans les masses rurales, c'était une antipathie bruyante contre les émigrés italiens si favorisés par Cavour; c'était la méfiance contre tout candidat exotique; c'était la volonté de substituer à la politique italienne, pleine de déceptions et de périls, la politique piémontaise, plus étroite, plus modeste, mais moins coûteuse et plus sûre. A ce débordement extraordinaire de rivalités et de passions, Cavour affectait d'opposer le calme et le sang-froid. « Je ne suis, disait-il, ni inquiet ni préoccupé. » Cette indifférence n'était qu'une feinte. Il était tout à la fois consterné de l'échec qu'il prévoyait et irrité d'avoir si tardivement pénétré le danger.

Les élections ayant eu lieu le 15 novembre, on put, les jours suivants, en calculer les résultats. En Savoie, en Sardaigne, en Ligurie, les catholiques avaient presque partout triomphé.

(1) *Souvenirs de la marquise Constance d'Azeglio*, p. 521.

A Gênes, sur sept candidats du parti religieux, six avaient passé. Le chef de l'extrême droite, M. Solar de la Margherite, était élu dans quatre collèges. En revanche, les ministres Rattazzi et Lanza étaient mis en ballottage; le général La Marmora avait échoué à Pancalieri et ne rentra à la Chambre que par le suffrage des électeurs de Biella; Cavour lui-même n'avait été élu qu'avec peine par le premier collège de Turin. Sans doute le cabinet conservait la majorité; il la conservait grâce aux villes piémontaises qui, presque toutes, étaient demeurées fidèles à la politique ministérielle; mais les catholiques disposaient de plus de soixante voix, c'est-à-dire du tiers des sièges, et, s'ils n'étaient pas assez forts pour saisir le pouvoir, ils semblaient l'être assez pour paralyser tout gouvernement créé en dehors d'eux et surtout contre eux.

Cavour n'avait pas prévu la défaite. Il s'ingénia aussitôt à la réparer. Ce n'était pas que, dans sa correspondance intime, il ne rendit hommage à ses adversaires. Il lui échappait même de curieux aveux. « La députation sarde a infiniment gagné en respectabilité », écrivait-il à l'ambassadeur sarde à Londres, le marquis Emmanuel d'Azeglio (1). Respectable! elle l'était peut-être trop pour les desseins du premier ministre. Aussi, dans la même lettre, Cavour, avec une prévoyance opportune (on dirait aujourd'hui opportuniste), pria l'ambassadeur de rechercher s'il n'existait pas, en Angleterre, quelque loi pour réprimer l'ingérence du clergé dans les élections. De là à l'invalidation des concurrents désagréables ou dangereux, il n'y avait qu'un pas, et facile à franchir. Tout manqua, d'ailleurs, aux catholiques, pour transformer leur très réelle victoire en un triomphe décisif. Le Roi, désormais lié à Cavour, le Roi, loin de les appuyer, désavoua toute connivence avec eux. Parmi les élus, plusieurs qui appartenaient au clergé à titre de chanoines furent, par une interprétation législative plus subtile que loyale, déclarés inhabiles à exercer leur mandat. Soit qu'elle fût intimidée par la pression officielle, soit qu'elle désespérât de l'issue finale, l'opposition elle-même mollit, et

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 507

les élections complémentaires furent pour le cabinet un succès, presque une revanche. Il arriva donc que le pays, après un retour violent vers les anciennes traditions provinciales et piémontaises, après un désaveu brutal de la nouvelle politique italienne, parut se replacer de nouveau, avec cette lassitude qui suit un grand effort, sous la main flexible et impérieuse de Cavour. Le ministre de l'intérieur, M. Rattazzi, coupable de n'avoir pas réussi, fut sacrifié; puis, contre toute attente, le cabinet, après une si chaude alarme, se reconstitua. Cette reconstitution serait-elle durable et à l'abri de nouveaux ébranlements? Nul ne le pouvait dire avec certitude, tant la droite, malgré ses pertes partielles, demeurait redoutable. Mais ce n'était pas dans l'étroite enceinte du palais Carignan que devait se décider le sort du Piémont ou de l'Italie. Sur ces entrefaites, un événement survint qui, selon toutes les apparences, ruinerait l'œuvre de Cavour et, par une évolution imprévue des choses, la précipita.

XI

Le 15 janvier 1858, on apprit l'attentat d'Orsini. A Turin, l'émotion fut autre qu'à Paris, mais aussi vive et pleine d'anxiété. L'assassin était Italien. C'est à l'Italie qu'il avait demandé ses complices. C'est pour la cause de l'Italie que son bras s'était armé. A Gênes, cinq jours avant l'attentat, un manifeste de Mazzini avait paru, plein de haine, de colère, de prédictions sinistres. En nul pays, si ce n'est en Belgique et en Angleterre, les réfugiés n'étaient plus nombreux que dans le royaume de Sardaigne. Bien plus, au lendemain du crime, un journal se trouva, sur le sol du Piémont, qui entreprit, non de louer l'assassinat, mais de l'excuser.

Dans les jours qui suivirent le complot, la Sardaigne fut, au même titre que l'Angleterre, enveloppée dans la réprobation générale. Tous ses ennemis se ligèrent pour prier, pour con-

jurer l'Empereur d'abandonner à jamais l'ingrate nation qui payait par le meurtre sa constante bienveillance : « Voilà, disait le nonce, Mgr Sacconi, voilà le fruit de l'agitation entretenue par M. de Cavour. » « Le moment est venu, ajoutait l'ambassadeur d'Autriche, M. de Hubner, de former entre la cour des Tuileries et celle de Vienne les liens d'une alliance intime (1). » Si grand que fût le renom d'habileté du ministre sarde, on escomptait déjà sa chute et on ne doutait pas que son pays, échappant à son ardente direction, ne rentrât dans les voies traditionnelles d'où il avait essayé de s'écarter.

Le 22 janvier, dans une dépêche à M. de La Tour d'Auvergne, notre représentant à Turin, le ministre des affaires étrangères, M. Walewski, rappela le principe de la solidarité des couronnes, s'éleva contre les excès révolutionnaires, signala les agissements des émigrés, flétrit le journal de Mazzini, *l'Italie et le Peuple*, et, sans formuler aucune demande précise, invita le gouvernement à pourvoir, pour sa part, à la sécurité commune. A cette communication, Cavour se garda bien de faire une réponse officielle, mais par quelques explications amicales se flatta d'apaiser l'orage. Il condamna avec horreur l'attentat, loua fort la vigilance de sa police, se prévalut de nombreux arrêtés d'expulsion déjà signés ou sur le point de l'être, et qui éloigneraient du pays les plus compromettants des réfugiés; puis, par une évolution si impudente qu'elle cessait d'être adroite, il imagina d'imputer aux princes italiens et spécialement au Pape la responsabilité de ses embarras. Le Saint-Père, au dire de Cavour, éloignait de ses États un grand nombre de ses sujets; ceux-ci abordaient naturellement en Piémont comme en terre libre. Que faire? Les rendre à leur patrie d'origine était impraticable, les pousser vers les pays voisins n'était pas moins malaisé; de là des foyers d'agitation dont la police piémontaise s'efforçait de modérer l'ardeur, mais qu'elle ne pouvait supprimer tout à fait. — Vraiment l'explication était insuffisante, et M. Walewski eût été trop débonnaire s'il l'eût

(1) Lettre de M. de Villamarina à M. de Cavour, 17 janvier 1858. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 391.)

accueillie. Il convoqua au ministère des affaires étrangères le représentant du Piémont et lui reprocha avec quelque vivacité l'inertie de la Sardaigne, qui contrastait avec l'empressement de la Belgique et même avec le langage de l'Angleterre. Bientôt, dans une nouvelle dépêche à M. de La Tour d'Auvergne, il précisa ses réclamations et demanda que la gazette *l'Italie et le Peuple* fût supprimée, que les réfugiés fussent déchus du droit d'écrire dans les journaux, enfin qu'une modification à la loi pénale permit de mieux atteindre les délits ou les crimes internationaux. Dans l'impossibilité de se dérober davantage, Cavour invoqua les lois piémontaises qui, en matière de presse, n'armaient pas le gouvernement du droit de suppression; il excusa les émigrés, qui sans doute péchaient par excès d'ardeur, mais se faisaient, en général, dans les feuilles quotidiennes, les promoteurs les plus actifs de l'alliance française. Quant à la législation pénale, il ne se refusa point à la changer. Quelques jours plus tard, en effet, un projet de loi fut présenté au Parlement, qui punissait de peines spéciales non seulement l'assassinat politique déjà prévu par les codes antérieurs, mais la conspiration contre les souverains étrangers; le même projet avait, en outre, pour but de réprimer l'apologie des crimes politiques et, enfin, créait pour certains cas un jury spécial. — Quelles que fussent ces concessions, il était douteux qu'elles parvinssent à ranimer le bon vouloir de la cour des Tuileries. Comme Victor-Emmanuel avait envoyé à Paris le général Della Rocca pour féliciter l'Empereur sur l'insuccès de l'attentat, Napoléon avait accueilli l'envoyé sarde avec toutes sortes d'égards personnels, mais avait condamné avec dureté la politique imprudente et les tolérances coupables du cabinet sarde. Vers le même temps, on apprit que le journal qui avait excusé le complot d'Orsini venait d'être acquitté par le jury. Un peu plus tard, on sut que le projet de loi présenté par Cavour n'était accueilli qu'avec défiance par la Chambre des députés, et que la commission parlementaire en proposerait même le rejet.

L'alliance tramée par Cavour ne serait-elle pas décidément brisée? Les vrais amis d'une politique exclusivement française

purent le croire, l'espérer du moins. L'imprévu dominant tout le reste, ce fut le contraire qui arriva. Ici l'histoire confine au roman ou plutôt au rêve : le récit, si on essayait d'y introduire la vraisemblance, perdrait du même coup sa vérité; il faut constater les faits, mais renoncer à les lier entre eux.

Le 25 février, s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire Orsini. Nous avons déjà raconté ce procès mémorable. Comme Jules Favre, qui défendait le conspirateur, arrivait au terme de sa plaidoirie, on le vit extraire de son dossier une lettre de son client. Ce n'était pas une de ces lettres banales adressées à un parent, à un ami, ou souvent fabriquées à dessein pour amollir la justice ou provoquer une grâce. Non; on ne se flattait pas de désarmer le jury, et ce n'était point une grâce qu'on sollicitait. La lettre avait été écrite par l'assassin, et à celui qu'il avait choisi comme victime. Orsini, sur le bord de la tombe, se faisait le conseiller de l'Empereur, et, n'ayant pu le précipiter dans la mort, essayait de lui dicter sa vie. Au milieu de la curiosité et de la stupéfaction universelles, Jules Favre lut cette lettre, il la lut tout entière, de cette voix lente et un peu sourde qui accentuait l'émotion et, pour ainsi dire, la gravait. Fièremment, Orsini répudiait toute clémence et refusait de « s'humilier devant « celui qui avait tué la liberté naissante de sa patrie »; mais « près de la fin de sa carrière, il voulait, disait-il, tenter un « dernier effort pour venir en aide à l'Italie ». En vue des éventualités prochaines, il demandait que l'Empereur « n'intervint pas contre l'indépendance de son pays et surtout « empêchât les interventions étrangères ». « Car, ajoutait-il, de « la conduite de la France dépend la vie ou la mort d'une « nation à qui l'Europe est en grande partie redevable de son « indépendance. » Orsini finissait en ces termes : « J'adjure « Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses « enfants ont perdue en 1849 par la faute même des Français. « Que Votre Majesté se rappelle que les Italiens, au milieu « desquels était mon père, versèrent avec joie leur sang pour « Napoléon le Grand, partout où il lui plut de les conduire; « qu'elle se rappelle qu'ils lui furent fidèles jusqu'à sa chute;

« qu'elle se rappelle que tant que l'Italie ne sera pas indépen-
 « dante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté
 « ne seront qu'une chimère. Que Votre Majesté ne repousse
 « pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de
 « l'échafaud; qu'elle délivre ma patrie, et les bénédictions
 « de vingt-cinq millions de citoyens la suivront dans la pos-
 « térité. »

Chose étrange! en ce temps où les prérogatives de la défense étaient si étroitement mesurées, Jules Favre put poursuivre jusqu'au bout sa lecture, sans que, du siège de la cour, aucune voix ne s'élevât pour l'interrompre. Bien plus, au milieu du même silence, au milieu de la même tolérance inaccoutumée, il put, par un commentaire ardent, par une adjuration directe à l'Empereur, souligner, compléter, éclairer ce qu'il appelait, ce qu'on appela après lui le *Testament d'Orsini*. Que signifiait cette licence extraordinaire, à une époque où toute licence était si soigneusement réprimée? Cet appel suprême du conspirateur, nuancé et gradué avec une habileté infinie, débutait par l'intimidation et se terminait en une prière, comme si on eût voulu tout à la fois secouer par la peur la mollesse du souverain et réveiller dans son âme quelque vieux souvenir endormi. Un art si consommé ne révélait-il pas une main plus exercée qui avait conduit la main d'Orsini? Orsini lui-même puisait-il dans son passé quelque titre mystérieux, l'autorisant à entamer cette sorte de colloque public, qui plaçait passagèrement sur le même pied l'assassin et la victime, le misérable criminel et le tout-puissant empereur? Toutes sortes de suppositions ont été imaginées, toutes sortes de coïncidences ont été rapprochées, sans que, de ces indices épars et incohérents, puisse se dégager aucune certitude ni même aucune vraisemblance. Cependant la France et l'Europe s'étonnaient de ces extraordinaires privautés du crime. Déjà Cavour tirait, à sa manière, avantage de ces tolérances et affectait de s'en plaindre. « La position faite par l'Empereur à Orsini, écrivait-il le 4 mars
 « au marquis de Villamarina, rend notre tâche cent fois plus
 « difficile. Comment combattre avec succès l'apologie du régi-
 « cide, lorsqu'en France on s'étudie à le rendre intéressant

« par des moyens bien autrement efficaces que quelques mauvais articles de journaux (1) ? »

Cavour n'était au bout ni de ses étonnements ni de ses bonnes fortunes. Rentré dans sa prison après sa condamnation à mort, Orsini y revint, non marqué de la suprême flétrissure, mais entouré comme d'une auréole. Devenu presque à la mode et mis en goût de correspondance, il écrivit à Cavour qui ne lui répondit point, « ne voulant pas, disait-il avec ironie, lui faire des compliments ». Suivant la coutume, le condamné fut transféré à la Roquette, cette dernière étape avant l'échafaud. Là il reçut, entre autres visites, celle du préfet de police : c'était M. Pietri, Corse de naissance, c'est-à-dire à demi compatriote. M. Pietri lui représenta les généreuses intentions de l'Empereur pour l'Italie et la folie qu'il y aurait à faire disparaître le seul homme qui eût le pouvoir et la volonté de l'affranchir. C'est alors que, le 9 mars, il s'adressa de nouveau à l'Empereur, non plus cette fois pour menacer et se plaindre, mais pour désavouer l'assassinat politique et recommander, dans une suprême prière, à la France et à son chef le sort de l'Italie. « Les sentiments de sympathie de Votre Majesté pour l'Italie ne sont pas pour moi un mince réconfort au moment de mourir. Bientôt je ne serai plus. Je déclare, avant de rendre le dernier souffle vital, que l'assassinat, de quelque prétexte qu'il se couvre, n'entre pas dans mes principes, bien que par une fatale aberration d'esprit j'aie organisé l'attentat du 14 janvier. Non, l'assassinat politique ne fut jamais mon système, et je l'ai combattu au péril de ma vie par mes écrits et par les actes de ma vie politique. Que mes compatriotes, au lieu de compter sur ce moyen de l'assassinat, apprennent de la bouche d'un patriote prêt à mourir que leur abnégation, leur dévouement, leur union, leur vertu, peuvent seuls assurer la délivrance de l'Italie, la rendre libre, indépendante et digne de la gloire de nos aïeux. Je vais mourir avec calme et je veux qu'aucune tache ne souille ma mémoire. Quant aux victimes du 14 janvier, je

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 197.

« leur offre mon sang en sacrifice, et je prie que les Italiens
 « devenus indépendants dédommagent un jour ceux qui auront
 « souffert. Que Votre Majesté me permette en finissant de lui
 « demander grâce de la vie non pour moi, mais pour ceux de
 « mes complices condamnés à mort. » De plus en plus le cri-
 minel s'absorbait dans le patriote, et cette étrange réhabilita-
 tion qui précédait le châtement était l'œuvre de celui-là même
 qu'Orsini avait voulu frapper. L'expiation même se consom-
 merait-elle? On en douta. Un grand conseil se tint où le sort
 du conspirateur fut longuement débattu. L'horrible prémédita-
 tion de l'attentat, le nombre des morts et des blessés, la gran-
 deur de l'émotion publique ne permirent pas à la clémence
 impériale de s'exercer. Orsini monta donc à l'échafaud, mais
 moins en condamné qu'en maudit, qu'en victime qu'on pare
 de fleurs, et avec cette extraordinaire bonne fortune d'avoir
 affermi la cause italienne, loin de la discréditer pour jamais.

Quand on apprit en Italie la fin d'Orsini, les plus exaltés le
 révérent comme un martyr et l'honorèrent « comme une
 sorte de Guillaume Tell (1) », les plus modérés se mirent à le
 plaindre, et ainsi se forma la légende qui dure encore. Pour-
 rait-on s'étonner de ces témoignages quand, en France, l'Em-
 pereur s'appliquait à grandir son meurtrier? Secrètement, d'un
 bout à l'autre de la Péninsule, les portraits d'Orsini furent col-
 portés, et la curiosité publique recueillit avec empressement
 les moindres circonstances de sa vie et de sa mort. A Padoue,
 les étudiants de l'Université choisirent l'une des églises pour le
 lieu de leur manifestation et, un jour, comme le saint sacrifice
 s'achevait, entonnèrent dans un immense accord le *De pro-*
fundis pour l'âme de celui qui semblait presque un précur-
 seur. A ces marques de sympathie s'ajouta un plus éclatant
 hommage. Le 31 mars, la *Gazette officielle du Piémont* publia
 les deux lettres écrites de Mazas et de la Roquette, et éleva
 ainsi au rang de documents historiques les élucubrations du
 conspirateur. Nul ne pensa que le gouvernement piémontais
 eût hasardé cette publication, véritable menace contre l'Au-

(1) *Souvenirs de la marquise d'Azeglio*, p. 532.

triche, si l'empereur des Français n'eût autorisé, suggéré même une pareille témérité. « Nous recevons d'une source « sûre les derniers écrits d'Orsini », disait le préambule de la *Gazette officielle*. Les historiens modernes de l'Italie affirment que cette « source sûre » n'était autre que le cabinet impérial. Ils ajoutent que Cavour, assez difficile pourtant à déconcerter, fut troublé d'une telle hardiesse, représenta les colères probables de l'Autriche, demanda qu'on garantît son pays contre les éventualités de l'avenir. L'Empereur aurait répondu par une nouvelle insistance; et c'est alors, dit-on, que l'insertion fut ordonnée (1).

Cette crise extraordinaire avait achevé de faire connaître à Cavour l'empereur des Français. Il avait deviné que, pour le transformer en instrument docile, la menace serait aussi efficace que les caresses. Dès lors, il s'appliqua à mêler l'intimidation à la flatterie, se servant tout à la fois de l'une et de l'autre pour avancer les affaires de son pays. Tantôt il s'ingénia à grossir les progrès de la révolution italienne, progrès tels qu'elle submergera tout si le Piémont ne la dirige en l'absorbant; tantôt il dépeint l'exaltation des partis et ajoute artificieusement que, si on ne leur donne quelque gage, il sera difficile, impossible même d'étouffer ou de prévenir de nouveaux complots. Déjà à Turin, M. de la Tour d'Auvergne, organe de M. Walewski, tenait un langage meilleur; de Paris arrivaient des rapports de plus en plus encourageants. Sur ces entrefaites, la Chambre piémontaise, ramenée à des sentiments plus sages, se décida à voter la loi sur les conspirations contre les souverains étrangers. Quand M. de Villamarina se présenta aux Tuileries pour communiquer à l'Empereur cette bonne nouvelle, celui-ci le remercia, lui témoigna une bienveillance particulière, puis avec une intonation qui soulignait ses paroles : « Eh bien, lui dit-il, où en sont les fortifications de Casale? Où en sont les fortifications d'Alexandrie (2)? »

(1) BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 403-404. — *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 540-541.

(2) Lettre de M. de Villamarina à M. de Cavour, 29 mai 1858. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VII, p. 402.)

XII

Dans les derniers jours de mai arriva à Turin un visiteur assez modeste par le rang, mais puissant par l'amitié de l'Empereur et ami très chaud de l'Italie, c'était le docteur Conneau. Il vit le Roi et le premier ministre, parla beaucoup de la sympathie qui liait la cour des Tuileries à celle de Turin. Il ajouta que l'Empereur passerait prochainement un mois à Plombières et se trouverait ainsi bien rapproché de la frontière piémontaise; puis il se tut, attendant l'effet de l'insinuation. Cavour, charmé, se garda bien de relever l'erreur géographique qui plaçait Plombières aux portes du royaume sarde. Il répondit aussitôt avec empressement que lui-même avait l'intention de prendre pendant l'été quelque repos en Suisse, et que, de là, il serait heureux de porter ses hommages à l'Empereur.

Les jours s'écoulèrent sans qu'aucun nouveau messenger n'arrivât. Le 19 juin, Cavour mandait à M. de Villamarina : « Je suis impatient de savoir si l'Empereur donnera suite aux insinuations de Conneau, en me faisant inviter à l'aller voir à Plombières (1). » M. Walewski et ses amis, sagement en éveil, auraient-ils pénétré les desseins de leur maître et réussi à les entraver? Le ministre sarde entretenait à cet égard de vives appréhensions, et son esprit se consumait en cruelles incertitudes. « Walewski et la plupart des agents politiques de la France, écrivait-il, ne représentent que de petites passions et nullement les grandes pensées que l'Empereur nourrit dans son esprit (2). »

A tout prix il fallait provoquer ces grandes pensées et en hâter l'éclosion. Comme il ne recevait rien, Cavour, à tout hasard, se mit en route le 11 juillet. Il s'entoura de grand mys-

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 560.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 249.

tère et emporta avec lui deux passeports, l'un au nom du président du conseil, l'autre au nom de Giuseppe Benso, « allant en Suisse et en France ». *L'Opinione*, organe officieux du cabinet, annonça d'avance l'itinéraire adopté : le ministre irait en Savoie pour y visiter les travaux du mont Cenis ; de là il gagnerait la Suisse, reviendrait par le Lukmanier, où on songeait alors à établir la voie ferrée qui, plus tard, fut tracée à travers le Saint-Gothard, séjournerait à Chamonix, et, après ce repos de quelques semaines, reprendrait la direction des affaires. Avant de quitter Turin, Cavour s'ingénia à écrire de nombreuses lettres qui donneraient le change à ses amis. « Si j'allais en France, écrivait-il à la comtesse de Circourt qui l'avait invité à séjourner chez elle à Bougival, si j'allais en France en ce moment, mon voyage donnerait lieu à toutes sortes de commentaires. J'irai en Suisse respirer l'air frais des montagnes, *« loin des hommes qui ne pensent qu'à la politique. Je compte m'arrêter quelques jours à Pressinge ; on ne supposera pas que je conspire avec mes bons amis, les de La Rive, contre la paix du monde (1). »* Il s'arrêta en effet à Pressinge, s'y montra dans l'attitude aisée d'un touriste heureux d'oublier le travail et les soucis, ne laissa percer par aucun signe ses absorbantes préoccupations : en partant, il emporta même de la bibliothèque de son hôte quelques volumes anglais, comme le ferait un voyageur uniquement occupé de son plaisir et attentif à mettre à profit les longueurs de la route ou à tempérer par la lecture l'ennui des jours de pluie.

A Genève, une bonne nouvelle attendait Cavour. Une lettre du général de Béville, aide de camp de l'Empereur, lui faisait connaître que le souverain *serait charmé* de le recevoir à Plombières. A la pensée d'une démarche si décisive et désormais si prochaine, Cavour, obligé de se contenir jusque-là, se sentit saisi d'une exaltation mêlée de trouble. A La Marmora, qui, seul de ses collègues, avait eu toutes ses confidences, il écrivit en ces termes : « Le drame s'approche de la solution : prie le ciel de m'inspirer pour que je ne fasse pas de bévue dans ce

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 562.

« suprême moment. En dépit de mon ordinaire confiance, je ne « suis pas sans grande inquiétude (1). » La solennité des conjonctures ne le déconcertait pas au point d'obscurcir sa prévoyance ; en homme avisé, il veillait à tout : c'est ainsi que, dans le même temps, il recommandait qu'on mit dans le secret du voyage M. de la Tour d'Auvergne, ministre de France. Celui-ci, en effet, avait un frère qui était au service personnel de l'Empereur, et il importait qu'il n'apprit pas par une voie indirecte ce que jusque-là on lui avait laissé ignorer.

Le 20 juillet, dans la soirée, Cavour était à Plombières ; le lendemain, à onze heures, il fut introduit auprès de Napoléon III. Sans aucun préambule, l'Empereur aborda le grave sujet de l'entrevue et annonça qu'il serait disposé à soutenir le Piémont dans une guerre contre l'Autriche, à la double condition que la lutte ne serait point une lutte révolutionnaire et qu'elle se pourrait colorer d'un prétexte plausible aux yeux de la diplomatie. Les deux complices (car on ne peut guère les appeler d'un autre nom) passèrent en revue les causes possibles de conflit. Cavour invoqua d'abord l'inexécution des traités de commerce entre Turin et Vienne, puis l'extension excessive de la puissance autrichienne dans les duchés et les Romagnes. L'Empereur jugea le premier prétexte insuffisant ; quant au second, il le repoussa par une raison péremptoire : « Tant que nos troupes, « dit-il, sont à Rome, je ne puis exiger que l'Autriche retire les « siennes d'Ancône et de Bologne. » « Je dois, ajouta-t-il, « ménager Rome, à cause des catholiques, et Naples, à cause « du Tsar, qui met une sorte de point d'honneur à protéger le « roi Ferdinand. — Eh bien, répliqua résolument Cavour, « abandonnons Rome au Pape et Naples à ses princes. Il suffit « qu'on permette aux Romagnols de s'insurger, et qu'on laisse « faire les sujets de Ferdinand le jour où il leur plaira de « secouer sa domination paternelle. » L'Empereur acquiesça silencieusement. Pour trouver un motif avouable de guerre, l'embarras demeurait grand, et Cavour n'était pas sans inquiétude, tant il redoutait les irrésolutions de Napoléon, habile à se

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 562-563.

dérober jusqu'au dernier moment aux conséquences des principes que lui-même avait proclamés. En étudiant la carte de la Péninsule, les regards des deux interlocuteurs s'arrêtèrent sur ces provinces du duché de Modène, qui, situées à l'occident de l'Apennin, semblaient un prolongement naturel des États sardes et que, depuis longtemps, une propagande active travaillait à détacher de leur souverain légitime. Sur ce petit coin de terre italienne, serait-il malaisé de provoquer quelque vœu, quelque pétition en faveur de l'annexion à la Sardaigne ? Victor-Emmanuel prendrait hardiment la cause de ceux qui voudraient se donner à lui. Le duc de Modène, qui était le plus intransigeant des princes, ne manquerait pas de revendiquer avec hauteur ses droits héréditaires ; puis il se replierait sur l'Autriche, et le Piémont sur la France. Ainsi naîtrait l'étincelle qui ferait jaillir les flammes et tournerait bientôt à l'embrasement. Cet embrasement serait-il général ? Napoléon et Cavour comptaient sur une lutte, terrible à coup sûr, mais cependant localisée. L'Angleterre, quoique mécontente et jalouse, garderait la neutralité ; la Russie laisserait faire avec une joyeuse indifférence ; la Prusse, toujours en quête de profits, demeurerait longtemps indécise, et la paix, fruit de la victoire, la surprendrait avant qu'elle eût pris parti. — A la suite de cette paix, quelle serait la distribution des territoires ? La nouvelle organisation de la Péninsule reposerait sur la création d'un vaste royaume septentrional qui s'étendrait des Alpes à l'Adriatique, comprendrait toute la vallée du Pô, et réunirait sous le sceptre de Victor-Emmanuel Parme, la Lombardie, la Vénétie, les Légations elles-mêmes. En dehors de cet État riche et puissant, destiné dans la pensée de Cavour à absorber tôt ou tard tout le reste, trois États seraient créés ou maintenus. La Toscane, accrue de l'Ombrie, formerait un royaume de l'Italie centrale. A qui donnerait-on cette principauté, proie prochaine du Piémont agrandi ? Le nom de la duchesse de Parme fut prononcé ; le choix plut à Napoléon III, qui, par générosité, se piquait de ne point persécuter, de favoriser même la maison de Bourbon ; il ne plut pas moins à Cavour, qui se flattait de miner bien vite la précaire domination d'une femme et d'un enfant Le Pape

« serait ménagé », comme disait l'Empereur ; Rome lui serait dédaigneusement conservée ; on lui abandonnerait en outre l'ancien patrimoine de Saint-Pierre ; pour tempérer la spoliation de ses autres provinces, on lui conférerait même le titre de *Président de la Confédération italienne* : décoration vaine, pompe dérisoire, assez semblable à la pourpre jetée par les Juifs sur les épaules du Christ mourant. Quant au royaume de Naples, on le laisserait vivre, au moins provisoirement, soit qu'il fût malaisé de l'abattre et que la protection russe le couvrit encore, soit que sa situation, tout au sud de la Péninsule, l'abritât contre les complications immédiates de l'avenir. — Un point restait à régler, le paiement de tant de complaisances. A ce moment de l'entretien, Napoléon se souvint de la France, et, pour prix de toutes ces audacieuses nouveautés, aidées, autorisées ou tolérées, stipula une sorte de salaire éventuel. Ce salaire, ce serait la cession de la Savoie. Par là l'Empereur se flattait d'imposer silence à ses adversaires et d'amener à lui l'opinion. Par là surtout il assurerait à son pays les défilés des Alpes et se garderait contre l'ingratitude de son alliée, car, même en ces illusions extraordinaires qui obscurcissaient sa vue, Napoléon avait de passagers retours de clairvoyance, comme ces aveugles dont les yeux, couverts d'un voile épais, mais non tout à fait éteints, perçoivent encore par intervalles quelque vive et fugitive clarté. Cavour se débattit mollement contre le sacrifice, en vanta fort l'importance, puis, avec un loyalisme ému, rappela que cette terre de Savoie avait été le berceau de la famille de ses maîtres et en gardait encore les tombeaux. Au fond, il était charmé qu'on l'admit à donner quelque chose ; ce maigre paiement des services futurs lui épargnerait l'embarras de la reconnaissance et ferait descendre Napoléon de son haut rôle de protecteur pour le transformer en associé. Outre la Savoie, le monarque français réclama aussi le comté de Nice. A cette demande, Cavour se récria : « Nice, dit-il, est une terre italienne ; si on la cède, que devient le principe des nationalités ? » Un silence embarrassé suivit, pendant lequel l'Empereur tira longuement ses moustaches, comme à la recherche d'une réponse : « Ce sont là, dit-il enfin, des questions

secondaires, dont il sera temps de s'occuper plus tard (1). »

Il était trois heures de l'après-midi ; depuis quatre heures, le souverain et le ministre étaient enfermés ensemble, discutant moins les intérêts généraux de la politique que les apprêts d'une conspiration. Conspirateurs, ils l'étaient, en effet, par l'audace inouïe de leurs plans, par l'oubli de toutes les règles accoutumées, par le mystère impénétrable dont ils s'enveloppaient, et, pour tout dire enfin, par la mutuelle méfiance que cachait leur apparent abandon. Tant de perspectives nouvelles éblouissaient Cavour, et il succombait sous la tension extraordinaire de son esprit. L'Empereur lui-même était las de tant de desseins débattus, entrevus ou effleurés ; et sa pensée, un instant précisée, se noyait de nouveau dans les ombres. Il congédia son visiteur, mais pas pour longtemps : « Revenez à quatre heures, lui dit-il ; nous ferons ensemble une promenade en voiture. »

Une heure plus tard, l'Empereur et le ministre montèrent dans un phaéton que Napoléon III conduisait lui-même, et cheminèrent longtemps à travers les vallons et les forêts qui font des Vosges, observait Cavour, « l'une des parties les plus pittoresques de la France ». L'histoire, même en ses conjonctures les plus graves, touche parfois à la comédie, et les comédies, on le sait, finissent souvent par un mariage. Un mariage devait être aussi l'épilogue des négociations de Plombières. A peine avait-on franchi les rues de la petite ville que Napoléon III confia à son compagnon de route non plus ses vues politiques, mais ses espérances de famille. Il souhaitait, il désirait même vivement qu'un mariage unît la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, au prince Jérôme Napoléon. Cavour était préparé à l'ouverture, il y était d'autant mieux préparé que le prince avait, dit-on, songé autrefois à épouser la duchesse de Gênes, et que, quant à la princesse Clotilde, des négociations avaient été, sinon sérieusement entamées, au moins amorcées. Partagé entre sa sollicitude paternelle et son intérêt politique, le roi de Sardaigne avait recommandé à son ministre de ne rien

(1) *Rapport de M. de Cavour au roi Victor-Emmanuel, 24 juillet 1858.*
(*Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour, t. II, p. 568 et suiv.*)

promettre, sauf dans le cas où le mariage serait la condition essentielle de l'alliance. Cavour hasarda quelques objections, prétexta le jeune âge de la princesse et aussi, quoique avec une délicate réserve, la mauvaise réputation du prince. Avec cette indulgente bonté qui lui était propre, l'Empereur plaida longuement, très longuement même, la cause de son cousin. « Il m'a souvent, dit-il, causé des embarras et souvent m'a irrité. Il aime la contradiction, il est frondeur; mais il a beaucoup d'esprit, plus de jugement qu'on ne croit et un très bon cœur. » Pour prouver cette bonté de cœur, Napoléon III fit valoir la fidélité du prince envers ses amis, surtout, ajouta-t-il, *envers ses maîtresses*; et aussitôt, dans cet ordre d'idées, il cita quelques-uns de ses meilleurs traits. L'entretien se prolongea de la sorte jusqu'à ce que les premières ombres du soir ramenassent les promeneurs vers Plombières. A plusieurs reprises, l'Empereur insista sur l'alliance projetée. « Je comprends, répéta-t-il, que le jeune âge de la princesse nécessite des délais; mais je souhaite une réponse positive et j'y compte. » Déjà on rentrait dans la ville, dont les rues commençaient à s'éclairer. Les deux négociateurs avaient épuisé leurs confidences, et il importait que la visite de Cavour ne fût entourée que d'une publicité discrète. L'Empereur rendit au ministre sa liberté; en le quittant, il lui serra la main. « Ayez confiance en moi, lui dit-il, comme j'ai confiance en vous (1). »

Sur-le-champ, Cavour quitta Plombières. Le surlendemain, à Baden, sur une table d'auberge, il écrivit à son maître, déjà prévenu par un télégramme chiffré, un long rapport qui retraçait toutes les circonstances de la mémorable entrevue. En homme avisé, le ministre sarde avait deviné de quel prix serait, aux yeux de l'Empereur, une alliance de famille avec l'antique et auguste dynastie de Savoie. Sans cette alliance de famille, l'alliance politique pourrait sans doute se nouer; mais, à cette condition seule, elle serait vraiment solide et durable. Pénétré de ces pensées, Cavour, qui, à Plombières, s'était dérobé à toute promesse, qui avait même discrètement combattu les

(1) *Rapport de M. de Cavour au roi Victor-Emmanuel, 24 juillet 1858.*

vues de l'Empereur, se fit auprès de Victor-Emmanuel le chaleureux interprète de Napoléon III. Dans son rapport au Roi, il invoqua la haute situation du prince Napoléon, premier prince du sang dans le premier empire du monde, d'un nom si glorieux qu'il n'en était pas de plus illustre dans les temps modernes, rattaché par sa mère à la royale maison de Wurtemberg, tellement rapproché du trône qu'il n'en était séparé que par un enfant de deux ans. Avec des trésors de bonhomie indulgente, il excusa les mœurs du prince, « légères, disait-il, mais non scandaleuses ». Avec une sincérité hardie, qui ne reculait pas devant la vérité, même désagréable, il laissa entendre que Victor-Emmanuel n'avait point pour sa fille l'embarras du choix. Les relations politiques interdisaient toute recherche dans la famille impériale d'Autriche ou chez les Bourbons. Si l'on ne voulait qu'une alliance catholique, que restait-il, sinon la maison de Bragance ou quelque maison secondaire de l'Allemagne? Franchement, le prince Napoléon valait mieux. Que la jeune épouse fût heureuse, Cavour était loin de l'affirmer; mais, soit impassibilité d'homme d'État, soit indifférence de célibataire, il s'y résignait avec un détachement tout philosophique. Une alliance en quelque vieille famille royale eût-elle offert d'ailleurs plus de garanties de bonheur? Le ministre rappelait, à cette occasion, les quatre filles de Victor-Emmanuel I^{er}, toutes quatre mal mariées, quoique dans un rang enviable. De cet exemple, il n'était pas loin de conclure que toutes les princesses de la maison de Savoie lui semblaient vouées au malheur en ménage, et que la princesse Clotilde serait vraiment trop exigeante si elle se flattait de rompre avec la tradition ou d'échapper au sort commun.

Un des traits dominants de Cavour, c'était une merveilleuse aptitude à déposer ou à reprendre à volonté le fardeau des affaires, et cela sans que, dans les intervalles de repos, aucune trace visible trahit la tension habituelle de son intelligence et de ses forces. Sa mission terminée, il se montra, à Baden, l'esprit dégagé et le regard souriant, se mêla aux distractions de cette ville fameuse, et à toutes les interrogations répondit sur un ton moitié sérieux, moitié badin, qui déconcertait. Comme

il avait annoncé le dessein de parcourir la Suisse en touriste, il se garda bien de sacrifier son programme ou de l'écourter. On le vit à Constance, à Zurich, à Coire, attentif à tout, ne se pressant pas, causant, lisant, crayonnant ses impressions, ne se plaignant que de l'inconstance du temps qui voilait, sous une brume uniforme, les montagnes et les vallées. Il revint, non par le chemin du Lukmanier, que des pluies récentes avaient rendu peu praticable, mais par le Bernardino. Le 30, il était aux bords du lac de Locarno. Là habitait, dans une modeste villa, l'un des chefs de l'extrême gauche, M. Brofferio. Cavour ne dédaignait pas les relations avec ses adversaires, soit par naturelle tolérance, soit par la prévision que toutes les divergences partielles s'absorberaient bientôt dans la grandeur du but commun. Il descendit donc chez M. Brofferio, s'entretint familièrement avec lui, fit honneur de bonne grâce à ses truites et à ses pêches, toucha, mais discrètement, à la politique. Au moment du départ, son hôte lui dit avec une sincérité plus brutale que clairvoyante : « Vous êtes en train d'écrire ou une « page de Plutarque ou une simple fable d'Ésope ; je fais des « vœux pour la page de Plutarque, mais je crains bien que « tout ne se résume en une fable (1). » Nous ignorons ce que répondit Cavour. Le lendemain, l'homme d'État reprenait possession de son ministère, comme il l'eût fait au retour d'une vacance paisible. Il n'oublia rien, pas même de renvoyer (et, détail curieux ! tout chargés de notes) les livres anglais qu'il avait empruntés au départ à ses bons amis de Pressinge.

Pendant ce temps, un attaché de la légation sarde à Berne, M. Tosi, dépêché en toute hâte, avait remis au Roi le rapport de Baden. Victor-Emmanuel portait avec un ennui mal dissimulé les charges du rang suprême et ressentait une égale aversion pour les pompes officielles ou pour le labeur journalier des affaires. Mais une certaine perspicacité naturelle suppléait chez lui à l'application, et, l'ambition aidant, il lui arrivait souvent de voir vite, juste et loin. En apprenant les stipulations de Plombières, il comprit aussitôt quelles aventures mêlées de

(1) Angelo BROFFERIO, *Miei tempi*, t. X, p. 287-288.

périls et de grandeurs élèveraient son trône au delà de tous les rêves de ses ancêtres ou le ruinaient pour jamais. Cette perspective l'exalta, dit-on, loin de le troubler ou de l'abattre. D'un cœur ferme, il accepta la redoutable alternative d'une partie décisive dont lui-même et son pays seraient l'enjeu. « Dans un an, dit-il, je serai roi d'Italie ou simplement M. de Savoie (1). »

XIII

Le 24 juillet, une note de l'*Agence Havas* parut, qui était conçue en ces termes : « Le comte Cavour est parti de Plombières jeudi, après un séjour de trente-six heures. »

On était à cette époque de l'année où tous ceux qui créent ou inspirent l'opinion publique s'éloignent de Paris et se dispersent. Sur les stipulations générales de l'entrevue, le secret fut d'ailleurs bien gardé. Il arriva donc que la nouvelle fut moins commentée qu'on ne l'aurait cru. Tout au plus les familiers de Saint-Cloud ou des Tuileries purent-ils, à certains indices, deviner quelques-uns des desseins du maître. On remarqua que l'Empereur, en parlant de la cour de Vienne, tenait un langage peu en harmonie avec son ordinaire aménité. On sut que certaines intelligences étaient pratiquées dans la presse anglaise, afin de la préparer à une évolution prochaine et de l'y rendre favorable. Un jour, l'un des ministres, comme il entra dans le cabinet de l'Empereur, fut surpris de le trouver absorbé dans l'étude de la carte d'Italie, et, flairant quelque projet mystérieux, communiqua à ses collègues ses prévisions alarmées (2). De tous les conseillers de Napoléon III, un seul s'inquiétait vraiment et savait ses inquiétudes fondées, c'était le ministre des affaires étrangères, M. Walewski. Les pensées

(1) MASSARI, *La vita ed il regno di Vittorio-Emmanuele II*, p. 236.

(2) M. DE MAUPAS, *Mémoires*, t. II, p. 83, note.

échangées à Plombières ne lui avaient point échappé. Il avait osé adresser au souverain de respectueuses, mais vives représentations. Or celui-ci lui avait répliqué par l'exposé d'une politique dangereuse autant que grandiose, qui créerait un vaste royaume dans la vallée du Pô, qui remanierait l'Allemagne en la divisant en trois tronçons, qui se flatterait de contenir, après l'avoir éveillé, l'esprit de conquête ou de nationalité, qui profiterait à l'Italie, à l'Allemagne, à la Prusse, à tous, en un mot, hormis la France (1).

Cependant, du fond de leurs villes d'eau ou de leur paisible villégiature, les hommes attentifs à la politique générale observaient dans le langage des gazettes quotidiennes, un assez curieux changement. Les journaux, contenus avec tant de rigueur après l'attentat d'Orsini, affectaient une allure plus décidée et presque tapageuse ; seulement, c'est contre les amis habituels de l'ordre qu'ils avaient reçu la permission de s'émanciper. Le *Siècle* et la *Presse* s'évertuaient à flétrir la domination autrichienne en Lombardie, accueillaient sans contrôle les nouvelles les plus extravagantes, et se faisaient avec une persistance et une impunité marquées les champions de la révolution. Dans le même temps, les abonnés du *Moniteur*, alors, comme on sait, organe officiel, purent y lire des articles tout à fait inaccoutumés. Un jeune publiciste, aussi téméraire que spirituel, M. Edmond About, s'était convaincu, après avoir séjourné à Rome au moins un mois, que le gouvernement pontifical était contraire à toute civilisation, et qu'il fallait, toutes affaires cessantes, le supprimer pour cause de justice et de salubrité publiques. Qu'il entreprit de prouver la chose à ses risques, le dessein était tout simple ; qu'il reçût pour développer cette thèse l'hospitalité privilégiée du *Moniteur*, le procédé semblait osé. C'est pourtant ce qui arriva. Les feuilletons se succédèrent vifs, alertes, d'une brièveté élégante, pleins de joyeuses diffamations, d'une allure dégagée, quoique au fond

(1) Les rapports de M. Walewski à l'Empereur, dont nous publierons dans la suite de cet ouvrage quelques extraits, mettront en complète lumière ses constants efforts pour arrêter ou du moins modérer la politique de Napoléon III en Italie.

très travaillés, d'une manière qui rappelait de loin Voltaire, qui visait surtout à le rappeler. Au bout de deux mois, sur les protestations de la curie romaine, les articles cessèrent. M. Edmond About, ne voulant point perdre son travail, le rassembla plus tard en volume ; par prudence, il le publia non dans son pays, mais à Bruxelles, d'où il entra largement en France, si largement que la clandestinité parut donner à l'œuvre un attrait de plus. Quoi d'étonnant ? L'Empereur, dit-on, avait lu le livre en épreuves, et plusieurs de ses familiers en avaient fourni les éléments (1).

Sur ces entrefaites, un incident survint que les polémiques de la presse prolongèrent à l'infini et qui semblait créé comme à point nommé pour discréditer le gouvernement pontifical et en préparer la chute.

A Bologne vivaient alors les époux Mortara, originaires de Modène et israélites de religion. Vers 1854, un de leurs fils, âgé de trois ans, avait été atteint d'une maladie grave. Dans cette circonstance, une servante chrétienne, mue par un zèle pieux, avait conféré clandestinement le baptême à l'enfant ; contre toute apparence, celui-ci s'était rétabli. Une fois guéri, il continua, comme il était naturel, à vivre au foyer de ses parents et fut initié par eux aux rites du culte juif. Cependant la pauvre servante ne portait pas sans quelque trouble de conscience le secret dont elle était dépositaire. A la fin de 1857, comme ses scrupules devenaient plus cuisants, elle les confia à un prêtre. L'affaire s'ébruita, et une enquête établit la validité du sacrement conféré et reçu. Après ces constatations, le gouvernement pontifical ne jugea pas qu'il convînt d'abandonner à l'erreur une âme ainsi marquée du signe chrétien. L'enfant fut retiré à ses parents, amené à Rome et placé dans un couvent, afin qu'il y fût élevé suivant la religion de son baptême.

La nouvelle de l'incident ne se répandit pas de suite au delà des frontières pontificales. Pie IX reçut le père de l'enfant, l'autorisa à voir son fils et, après avoir rempli ce qui était, ce

(1) Voy. *Journal de MM. de Goncourt*, t. 1^{er}, p. 277.

qu'il croyait être son devoir de pontife, s'appliqua par des mesures de détail à adoucir la rigueur de sa décision. La plus vulgaire prévoyance permettait de deviner l'éclat qui suivrait. La cour de Rome offrait à ses adversaires une occasion inespérée d'opposer au droit théologique le droit naturel et surtout de signaler les dangers d'un système qui, en réunissant sur une même tête la puissance spirituelle et la puissance temporelle, introduisait dans les lois civiles l'inflexibilité des règles dogmatiques. L'événement une fois divulgué, l'ardeur des disputes dépassa toutes les prévisions. Le nom du petit Mortara fut répété de bouche en bouche et bientôt devint fameux. La presse hostile à l'Église n'avait jamais rencontré un terrain si propice à ses haines : variant son langage, tantôt elle dépeignit en des récits fortement dramatisés l'enlèvement du jeune Israélite, tantôt elle se plut à énumérer dans une série d'accusations générales tous les abus du régime théocratique ; puis, par une soudaine sollicitude pour l'autorité paternelle, elle fit appel à tous les pères et entreprit de les liguier dans une indignation commune. Dans la presse officieuse, dans la presse religieuse elle-même, on remarqua cette indécision, cette sorte de flottement qui est le signe des batailles mal engagées. C'est que les âmes les meilleures, les plus chrétiennes, les plus dignes, demeuraient incertaines entre les dogmes qui leur étaient chers et les prérogatives non moins saintes du droit paternel, prérogatives écrites au fond de toutes les consciences et tant de fois proclamées par l'Église elle-même. En France, un seul journal, l'*Univers*, prit ouvertement la défense de la cour romaine et le fit avec une énergie qui touchait à la provocation. Hardiment, il plaça au-dessus de tous les droits humains l'intérêt supérieur du salut des âmes. Avec une verve impitoyable, il railla la fausse sensibilité de ceux qui voulaient faire, disait-il, du petit Mortara *l'oncle Tom de l'Église* ; puis il rappela d'autres abus bien plus criants et demeurés obscurs. Les fils orphelins des soldats irlandais morts en Crimée n'étaient-ils pas élevés dans les institutions protestantes ? La loi suédoise ne dégradait-elle pas de l'autorité paternelle les chefs de famille devenus catholiques ? Vraiment n'y avait-il en

Europe qu'un seul Mortara ? Au bout de quelques mois, comme les discussions s'étaient épuisées par leur durée même, une note du *Moniteur* invita les journaux au calme et au silence. Quant au Pape, il persista dans sa résolution, et avec une énergie obstinée qui n'était pas elle-même sans grandeur ; car à cette préoccupation absorbante de faciliter, d'aider, d'assurer le salut d'une âme, il sacrifiait l'avenir de son trône et le reste de sa popularité ; bien plus, dans cette voie, il déconcertait ses meilleurs amis, aussi embarrassés à le suivre que décidés à lui demeurer fidèles.

Tandis qu'en France une obscurité épaisse et à peine éclairée par quelques intermittentes lumières couvrait encore les événements prochains, Cavour s'appliquait à lever peu à peu les voiles et, par des confidences habilement ménagées, s'assurait dans toute l'Italie des auxiliaires et des instruments. Peu après son retour de Plombières, dans un diner chez le général La Marmora, il rencontra un ancien ministre de Pie IX, très influent dans les Romagnes et très fidèle au parti libéral, le comte Pasolini. Il lui donna un rendez-vous pour le lendemain à cinq heures du matin, et dès qu'il le vit entrer : « Eh bien, lui dit-il avec animation, nous y sommes. Le mariage est décidé ; nous sommes sûrs de l'aide de la France, l'Italie est prête pour la révolution. » Pasolini crut d'abord à un accès de folie subite, puis, se remettant un peu, formula quelques objections. Cavour alors lui révéla le plan de l'intervention et les raisons qui laissaient espérer une lutte circonscrite entre la France, le Piémont et l'Autriche. « Mais le Roi ? » observa Pasolini. — Le Roi est avec nous, et il faut non stimuler, mais retenir son ardeur... Vous pourrez nous aider, poursuivit Cavour. — Moi ? — Sans doute. Le Pape a confiance en vous. Vous devriez lui persuader que les Autrichiens ne seront pas toujours les maîtres en Italie, et qu'un vicariat piémontais dans les Romagnes serait une sauvegarde pour lui. — Mais j'ai vu le Pape à Bologne (1) et lui ai parlé ;

(1) Le pape Pie IX avait fait, au mois de mai 1857, un voyage dans ses États.

« d'autres aussi l'ont entretenu, et il n'y a de ce côté rien à « espérer. » L'entretien dura deux heures. Quand il fut fini, Pasolini, ravi, éperdu, marchant sans savoir où il allait, gagna le pont de la Dora, et longtemps erra dans la campagne comme pour secouer son éblouissement et calmer l'ardeur fiévreuse de son âme (1). Pendant ce temps Cavour écrivait à Minghetti « Je vous remercie de m'avoir fait connaître le comte Pasolini. « Il pourrait devenir l'un des leaders de notre parti (2). » Un des soucis principaux de Cavour était, en effet, de s'attacher dès à présent des amis qui partageraient avec lui la responsabilité de la révolution et deviendraient les patrons du Piémont agrandi. Dans cet esprit, il assignait à plusieurs des chefs libéraux des rendez-vous pour l'automne. Dans un autre ordre d'idées, il se ménageait d'autres concours non moins précieux : c'est ainsi qu'il nouait des intelligences avec le général hongrois Klapka (3). Pour la lutte contre l'Autriche toute diversion serait bonne; or la plus habile serait celle qui armerait contre François-Joseph ses propres sujets.

Pasolini, Minghetti, les autres Italiens notables par le rang ou la fortune, étaient propres à diriger le mouvement ou à le contenir, mais non à le faire éclater. Leur concours serait indispensable au lendemain de la victoire; pour le jour de la lutte, il faudrait surtout une organisation populaire et des soldats obscurs et disposés à tout risquer. La *Société nationale italienne*, dont nous avons dit l'origine et les premiers développements, créa cet élément révolutionnaire, à la fois discipliné et fanatisé, qui était indispensable aux desseins de Cavour. Associé par un lien étroit, quoique mystérieux, à toutes les entreprises du premier ministre, La Farina déploya une activité qui croissait avec l'imminence de la crise. Dans ses correspondances avec les comités, il avait soin d'annoncer la guerre prochaine, persuadé que l'annoncer, c'était la rendre inévitable : « J'ai la ferme confiance, écrivait-il le 7 septembre, que d'ici

(1) Giuseppe PASOLINI, *Memorie raccolte da suo figlio*, p. 226.

(2) *Ibid.*, p. 227.

(3) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 591.

au printemps, le grand nœud sera tranché (1). » Prédire la lutte ne suffisait pas ; il importait surtout d'exalter les courages en donnant à toute l'Italie une haute idée des ressources de la Sardaigne. La Farina ne se lassait pas de vanter, d'exagérer la grandeur des préparatifs. Il mandait que l'armement d'Alexandrie serait complété avant la fin de l'année, et que dans les cadres accrus de l'armée piémontaise il serait aisé de faire entrer 150,000 hommes (2). Des comités nouveaux se créaient en Italie et aussi à l'étranger ; seules Naples et la Sicile persistaient à repousser tout appel. Ces comités distribuaient des journaux, colportaient des brochures. Mais est-ce bien désormais de brochures ou de journaux qu'il s'agit ? « Nous ne sommes pas une *Académie arcadienne*, écrit La Farina ; nous ne nous flattons pas que le bien nous tombera du ciel comme la manne aux Hébreux (3). » Et il conjure qu'on multiplie les affiliations, qu'on admette même ceux qui ne pourront pas acquitter les cotisations mensuelles. Les plus pauvres ne seront-ils pas les plus osés ? En attendant l'action ouverte, le soin le plus urgent est de miner sourdement les trônes. On se souvient que, dans les entretiens de Plombières, Cavour avait exprimé le vœu, formulé l'espoir que de l'État de Modène surgirait l'étincelle qui allumerait l'incendie. C'est donc contre le duc François V que se concentrent les plus énergiques efforts. La Farina est en correspondance incessante avec les comités frontières de Sarzana, de Lerici, de Massa, de Carrare. Il ne délègue à personne cette portion de sa tâche, « ce qui lui permet de maintenir un secret qui fait, dit-il, le désespoir de la police ». De Carrare un mémoire est envoyé, à son instigation, « qui dénonce l'atroce et stupide tyrannie du duc de Modène ». Le mémoire est remis à Cavour, qui se charge de le communiquer aux diplomates, de le propager dans la presse, de le répandre partout. Certaines concessions sont consenties. « Il nous faut un nouveau mémoire, écrit alors La Farina. Il y faut dire que les concessions ne sont qu'apparentes et sont desti-

(1) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 79.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 69

(3) *Ibid.*, t. II, p. 75.

« nées à tromper l'Europe. Des faits, des dates, des chiffres et « surtout point de déclamations (1). » Les habitants de Carrare envoient de nouvelles lettres que le bulletin de la *Société nationale* s'empresse de publier. Mais elles ne répondent pas encore aux vœux de La Farina. « Plus de précision, dit-il, « plus de faits, plus de statistiques. Dites combien il y a eu de « procès politiques et de combien d'emprisonnements ils ont été « suivis; dites combien de sujets modénais ont été contraints à « émigrer (2). » Incessamment des agents piémontais parcourent la frontière, puis la franchissent et excitent à la révolte contre le prince régnant. Le duc sévit-il? aussitôt on crie à la tyrannie. Des protestations sont rédigées par avance et à loisir par les comités, puis antidatées afin qu'elles paraissent le fruit d'une soudaine et flagrante indignation. Qui signera les protestations? « Quatre ou cinq signatures suffisent, écrit La Farina (3). Mais, ajoute-t-il, harcelez le duc de Modène, réunissez tous les incidents, groupez-les, grossissez-les. »

Ainsi s'ourdissait la savante et perfide intrigue qui, huit mois plus tard, donnerait à des révolutions longuement préparées l'apparence de la spontanéité. Au mois d'octobre, la *Société nationale* soumit à Cavour le plan d'une insurrection qui se développerait en même temps que la guerre et en compléterait les résultats. Avec une précision remarquable, les dates étaient d'avance fixées. Ce serait au printemps suivant et vers le 30 avril qu'aurait lieu la grande prise d'armes. La sédition, aidée par quelques bandes piémontaises qui passeraient la frontière, éclaterait d'abord à Massa et à Carrare, puis se prolongerait vers Modène, vers Parme et de proche en proche jusqu'à Bologne. Chaque révolution serait suivie, non de chants, d'illuminations, de harangues ou d'actions de grâces comme en 1848, mais de mesures bien positives et pratiques qui paralyseraient toute résistance ou la désarmeraient. L'état de siège serait aussitôt proclamé; des conseils de guerre seraient institués; aucun journal ne serait toléré, si ce n'est le *Bulletin offi-*

(1) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 74.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 79-80.

(3) *Ibid.*, p. 87-88.

ciel. Sur des populations timides et étrangères à toute vie publique, on ne doutait pas que cette audace ne produisit son effet ordinaire et que tout le peuple ne suivit, le jour où il conviendrait de le déclarer libre et de l'appeler fastueusement à fixer ses destinées. Le gouvernement piémontais se garderait bien de prendre part à ces événements; il paraîtrait les ignorer, les désavouerait même; surtout entre l'armée et les bandes irrégulières aucun contact ne serait toléré. Seulement le cabinet sarde, sous prétexte d'assurer la sécurité de ses frontières, ferait occuper Massa et Carrare par quelques compagnies de ligne et quelques carabiniers; puis il invoquerait certaines séditions dans la Lunigiana et le Pontremolese : il les invoquerait avec d'autant plus d'assurance qu'il les aurait lui-même soudoyées; alors, sous le même prétexte de sécurité, il ferait paraître son escadre devant Livourne. On espérait que cette démonstration amènerait le départ du grand-duc Léopold. Le grand-duc parti, les Piémontais occuperaient les provinces toscanes comme le duché de Modène, toujours pour le plus grand bien des populations et pour les préserver de tout désordre. La même sollicitude s'étendrait à Parme et naturellement aussi à Bologne. De Bologne, les bandes insurgées se dirigeraient vers le Pô, sous la conduite d'Ulloa, ou se jetteraient dans les Marches, sous la direction de Garibaldi; les armes, l'argent, les munitions, tout était prévu et calculé (1). Cavour recevait les communications, les étudiait, les discutait, s'ingéniait à discipliner ses amis et à les retenir plus encore qu'à les pousser; car toute sédition éclatant trop tôt eût compromis et peut-être ruiné l'avenir. Quant à La Farina, son activité ne se laissait ni rebuter par les obstacles, ni vaincre par les fatigues. De toute l'Italie, sauf Naples, de nouvelles adhésions lui arrivaient sans cesse; elles lui arrivaient malgré la police, tantôt trompée, tantôt complice; elles lui arrivaient malgré Mazzini, acharné à poursuivre l'ancien disciple qui le supplantait (2). Plus hardi que Cavour, ou du moins plus libre dans

(1) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 82-86.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 77.

l'expression de sa pensée, La Farina voulait l'Italie, non divisée en deux ou trois parties, mais une; son programme se résumait en trois mots : *indépendance, unification, maison de Savoie*.

Quels que fussent les multiples soucis de Cavour, sa principale préoccupation le ramenait toujours vers la France. Il avait expédié à Paris M. Nigra, jeune diplomate formé à son école et investi de toute sa confiance, investi même d'une confiance telle qu'il était impossible que le rôle du représentant officiel de la Sardaigne ne fût pas aussitôt amoindri. Quoique Napoléon III se livrât peu, les impressions transmises par les agents sardes étaient en général favorables. De Biarritz, l'Empereur envoya à Varsovie le prince Napoléon, pour complimenter le Tsar et sans doute aussi pour le sonder sur les affaires italiennes. A l'arrière-saison, la cour se transporta, suivant la coutume, à Compiègne, où le souverain se plaisait à exercer cette large et gracieuse hospitalité qui lui gagnait si bien les cœurs. Parmi les visiteurs qui, suivant l'usage, se succédèrent par séries, quelques-uns, dans l'intervalle des promenades en forêt, des chasses, des festins, reçurent de redoutables et troublantes confidences. Tels furent lord Palmerston et lord Clarendon. A lord Clarendon, en particulier, l'Empereur exposa les grandes lignes de son programme politique, qui comprenait la régénération de la Pologne et celle de l'Italie. Quant à la Pologne, Napoléon III convenait que l'étroite alliance avec le Tsar rendait l'entreprise impossible. Vis-à-vis de l'Italie, au contraire, l'exécution lui semblait plus aisée, et, avec la complicité de la Russie, avec le concours de la Sardaigne, il ne doutait pas de vaincre les résistances de l'Autriche. Lord Clarendon se récria, fit valoir les difficultés du plan, la disproportion entre les dangers qui étaient immenses et les profits qui étaient minimes, les chances incertaines d'une lutte où la cour de Vienne, atteinte dans son honneur, sacrifierait son dernier homme et son dernier florin. L'Empereur écouta les objections sans y répondre, puis se mit à parler de l'occupation des États romains, des abus du gouvernement pontifical, de la possibilité d'amener le Souverain Pontife à l'abandon de son domaine temporel

moÿennant quelque riche dotation (1). Quels étaient les vrais desseins de Napoléon III? Avait-il, dès à présent, résolu la guerre? Lord Palmerston et lord Clarendon n'osaient le croire, tant il était impossible de saisir une cause réelle de conflit! Ce qui était certain, c'est que, dans la tête songeuse du monarque, s'agitaient de vagues projets, et que ces pensées, longtemps caressées, abandonnées, reprises encore, pourraient un jour éclater en quelque aventure extraordinaire et inattendue. Comme on était encore à Compiègne, un hôte nouveau survint, arrivé non pas d'Angleterre, mais d'Italie : c'était Vincent Salvagnoli, un de ces Florentins qui, à l'ombre du paisible gouvernement grand-ducal, s'abandonnaient à toutes sortes de spéculations philosophiques et défaisaient ou refaisaient, au gré de leurs rêves, la carte de leur pays. Salvagnoli eut une longue entrevue avec l'Empereur et lui proposa un projet qui partageait la Péninsule en quatre parties : un royaume de la haute Italie sous Victor-Emmanuel; un royaume central sous un prince français; Rome laissée au Pape; enfin, le royaume des Deux-Siciles, sous un monarque qui serait proposé par l'Angleterre et ne serait ni Autrichien ni Bourbon (2). L'Empereur, dit-on, s'abstint d'approuver le plan ou de le condamner. Mais n'était-ce point à lui seul un symptôme grave, que cette bienveillante patience à accueillir et à écouter les combinaisons qui toutes avaient pour but de remanier, de supprimer ou d'étendre les circonscriptions territoriales établies par les traités? Cependant, bien au delà de l'enceinte de Compiègne, les rumeurs inquiétantes s'ébruitaient. S'entretenant avec ses familiers, le prince Napoléon ne leur dissimulait pas les chances de complications prochaines; seulement le grand embarras serait, à ses yeux, de pratiquer une politique à courants inverses, révolutionnaire en Italie, réactionnaire ou cléricale à Paris, et de combattre au delà des Alpes le même parti qui, en France, avait fondé le trône et le consolidait (3). Le 22 novembre, le journal

(1) *The Greville Memoirs*, t. VIII, p. 220-221.

(2) Mémoire présenté par Salvagnoli à l'Empereur, 28 novembre 1858. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VIII, p. 14-16.)

(3) M. DARIMON, *Histoire d'un parti; les Cinq sous l'Empire*, p. 208-209.

la *Presse* publiait les lignes suivantes : « Nous n'aimons pas la guerre et nous espérons qu'elle disparaîtra, un jour, de la face de l'Europe; mais nous en voudrions voir une et qu'elle fût dirigée contre l'Autriche. » L'article était signé par M. Guérout, et nul ne douta que le prince Napoléon ne l'eût inspiré. On savait les fréquentes divergences entre les deux cousins, et dans ces paroles téméraires on se refusa à voir le reflet de la pensée impériale. Mais, à quelques jours de là, la *Patrie*, journal officieux, s'appropriâ le même langage belliqueux. Les plus prévoyants devinèrent alors qu'il y avait, comme on dit, quelque chose dans l'air et se mirent à observer l'horizon, sinon avec inquiétude, du moins avec une curiosité soucieuse. Ce n'était pas l'orage, ce n'en était même pas l'approche; mais c'était déjà cette heure douteuse où quelques légers nuages flottent dans l'atmosphère et semblent prêts à s'y fixer. Sur ces entrefaites, le 4 décembre, une note du *Moniteur* parut, qui raillait les craintes, proclamait la paix et mettait en garde « contre les discussions propres à altérer les rapports avec une puissance alliée de la France ».

Les affirmations du *Moniteur*, suffisantes pour rassurer le public, ne l'étaient déjà plus pour rendre confiance à la diplomatie. Les confidences de Compiègne, suivies de silences plus inquiétants que ces confidences mêmes, les propos de toute sorte colportés et répétés, l'audace croissante de Cavour, la conviction d'un accord entre la France et la Russie pour abaisser l'Autriche et la laisser immoler, tout engendrait la crainte, crainte vague, persistante, accrue encore par l'impuissance à préciser le péril et par suite à le conjurer. Comme la cour venait de rentrer à Paris, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, envoya à Londres des rapports alarmés. Ces rapports éveillèrent la vigilance de la Reine et du prince Albert. « Tout ce qu'on peut faire pour détourner la pensée de l'Empereur d'un projet de guerre en Italie, il faut le faire sans hésitation, écrivait, le 9 décembre, la reine Victoria au ministre des affaires étrangères, lord Malmesbury (1). » L'évolution

(1) *The life of Prince consort*, by Théodore MARTIN, t. IV, p. 342.

déjà soupçonnée de la politique française provoquait à Berlin un mélange de surprise et de trouble. A Saint-Petersbourg, où on était mieux informé, elle excitait la joie maligne de la rancune satisfaite. Quant à l'Autriche, elle avait naguère adopté le moyen le plus sage pour imposer silence à ses ennemis, c'était d'améliorer le régime de ses États italiens. Nommé gouverneur des provinces lombarde-vénètes, avec le titre de viceroy, l'archiduc Maximilien n'avait épargné, pour rendre sa domination populaire ou du moins acceptable, ni les promesses, ni les faveurs, ni les concessions. Mais il n'était point toujours écouté à Vienne; le parti militaire s'opposait souvent à ses desseins ou les paralysait; enfin l'agitation du pays était telle que la clémence semblait l'effet de la peur et nuisait à l'égal de la compression elle-même. Aussi le jour était proche où le prince découragé demanderait lui-même à déposer son fardeau. Au milieu de ses embarras, au milieu de tous les périls mystérieux qui planaient sur lui sans le menacer encore, le gouvernement autrichien cherchait dans les traités et surtout dans l'absence de tout *casus belli* les motifs de se rassurer. Mais les alarmes dominaient : « La France, disait M. Apponyi, « ambassadeur d'Autriche à Londres, à lord Malmesbury, la « France n'agira pas loyalement; elle déchirera les traités de « 1815; elle compte sur des complications qui donneront la « Lombardie au Piémont, Naples à Murat et à elle-même la « Savoie (1). »

L'état de l'Italie justifiait ces inquiétudes. Du fond de son cabinet, Cavour, avec une ardeur croissante, poussait, retenait, dirigeait ses auxiliaires et marquait à chacun sa place de combat. Déjà il se préoccupait de parer les premiers coups de la guerre et, dans une lettre au prince Napoléon, réclamait avec instance la venue à Turin du général Niel, qui réglerait avec La Marmora les préparatifs de la défense (2); plus que jamais il s'appliquait à recruter, dans l'Italie centrale, à Parme, à Modène, dans les Romagnes, des aides et des complices,

(1) LORD MALMESBURY, *Memoirs of an ex-minister*, t. II, p. 146.

(2) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 304.

complices d'autant plus zélés que l'heure du succès semblerait plus prochaine. Au mois de novembre, il manda de Bologne M. Minghetti, lui raconta l'entrevue de Plombières et lui découvrit tous les voiles de l'avenir. Minghetti avait projeté pour cet hiver-là même un long voyage en Égypte et offrit aussitôt d'y renoncer : « Non, non, répliqua le chef du cabinet « sarde; hâtez plutôt votre départ; mais revenez en avril, en « avril, entendez-le bien, car alors j'aurai besoin de vous (1). » Cavour, si hostile jusque-là à toute démonstration publique, n'entrave plus, favorise même certaines manifestations propres à préparer les âmes au grand combat. Une souscription est ouverte pour ériger un monument à Manin; à l'hôtel de ville de Turin, une statue est élevée à Charles-Albert. Du Piémont l'émotion patriotique s'étend jusqu'à Milan qui s'agite, jusqu'à Massa et Carrare qui sont en rébellion permanente, jusqu'en Toscane où l'opposition au grand-duc est patronnée par l'ambassadeur même de la Sardaigne, M. Buoncompagni. Cavour, à cette heure suprême, va sans hésiter aux révolutionnaires. Il voit Garibaldi et débat avec lui l'organisation de troupes franches qui seconderont l'armée régulière, sans toutefois s'y mêler. De ces entretiens naît la pensée de tirer de la garde nationale des bataillons de marche composés des hommes les plus jeunes et les plus aguerris. La Farina, l'infatigable trucheman entre le gouvernement et le parti démocratique, s'emploie aussitôt à ce dessein. Il écrit aux comités de Sarzana et de Gênes : « Quelques hommes de la garde nationale, pris parmi « nos amis, ne pourraient-ils pas adresser une demande au mi- « nistre de l'intérieur, afin d'être autorisés à former une ou plu- « sieurs compagnies de *bersagliers*? Là entreraient les hommes « les plus ardents et les meilleurs patriotes (2). » Des concilia- bules de Garibaldi et du ministre sarde surgit un autre projet, celui d'exciter les jeunes Lombards de la prochaine levée à passer secrètement le Tessin et à se réfugier en Piémont. La Farina approuve fort l'idée, seulement il demande que cette

(1) MINGHETTI, *Miei ricordi*, t. III, p. 221.

(2) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 98 et 99.

émigration ne se fasse pas trop tôt et ne s'opère que progressivement; il recommande aussi que bon nombre de patriotes demeurent dans leur pays, afin d'y provoquer la révolution et de ne pas laisser le pouvoir aux réactionnaires; en outre, si cette désertion lui agréait, il en est une autre qui lui plairait bien davantage et serait bien plus efficace, ce serait la *désertion au moment de l'action* (1). Quant à Garibaldi, il est ravi de son nouvel ami, prêche partout l'oubli des vieux dissentiments, proclame la nécessité d'une dictature militaire (2), en un mot parle tant et si haut que Cavour en est embarrassé: « Le brave homme, écrit-il dédaigneusement, s'est monté la tête, et il répand des bruits absurdes (3). » Lui-même était-il beaucoup plus discret? En ce temps, comme il recevait le chargé d'affaires d'Angleterre à Rome, M. Odo Russell, qui passait par Turin en regagnant son poste: « Eh bien, lui dit-il sans aucun préambule, vous devez vous attendre à un intéressant hiver. La question de l'indépendance italienne va être de nouveau soulevée. » M. Odo Russell revenait de Londres et en rapportait les instructions du *Foreign Office*, alors peu favorable aux desseins de Cavour. Il se récria: « Mais il suffira à l'Autriche de temporiser pour ruiner les finances du Piémont et réduire à l'impuissance ses forces militaires. Quant à vous, vous ne pouvez déclarer la guerre, autrement les sympathies européennes iraient aussitôt vers l'Autriche et se détourneraient de vous. — Cela est vrai; mais si l'Autriche nous attaque, c'est pour nous que se prononcera l'opinion publique. — Vous n'amènerez pas l'Autriche à une si extraordinaire maladresse. — Si, si, nous la forcerons à commencer les hostilités. » M. Odo Russell demeurait incrédule et poursuivait avec un peu d'ironie: « A quel moment s'accomplira ce prodige de la diplomatie? — Dans la première quinzaine de mai (4). » La fin d'avril, la première quinzaine de mai, telle est la date fixée

(1) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 125.

(2) Lettre de Garibaldi à La Farina, 21 décembre 1858. (*Epistolario di La Farina*, t. II, p. 97.)

(3) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. II, p. 623.

(4) *The Quaterly Review*, juillet 1879, p. 129-130, note

invariablement par Cavour. C'est pour cette date qu'il discipline ses troupes, assigne ses derniers rendez-vous, combine l'achèvement des derniers préparatifs. Il concentre les fils en sa main et les tient avec une dextérité si sûre qu'il peut prédire le jour où il les mettra tous en mouvement. Ainsi fait un grand capitaine qui, d'avance, marque le lieu de la bataille et l'heure où elle s'engagera. « Je crains bien que nous soyons « perdus, disait, en ce temps-là, le vieux prince de Metternich ; « car il n'y a en Europe qu'un homme d'État, et malheureusement il est contre nous, c'est Cavour. »

« Nous forcerons le cabinet de Vienne à nous déclarer la guerre », avait dit Cavour à M. Odo Russell. Là était au fond et malgré son assurance le grand souci du ministre sarde. Mais il comptait sur sa bonne fortune, sur l'artifice de ses provocations, sur l'Autriche elle-même, qui tressaillirait sans doute sous les insultes répétées et perdrait en un jour de colère tout le bénéfice de sa prudente longanimité. Il comptait surtout, et en cela il ne se trompait pas, sur quelque coup d'éclat de son puissant allié. C'est dans cette disposition confiante que se termina, pour lui, l'année 1858, si pleine d'intrigues, de dangers, puis de retours imprévus, et que s'ouvrit l'année nouvelle si décisive pour son pays et pour lui-même. A ce point culminant de sa destinée, il semble qu'on surprenne en sa correspondance une note émue qui ne lui est point habituelle, une invocation inaccoutumée à la Providence, une aspiration ardente à l'action, mais vers une action qui sera enfin suivie d'une sorte d'accalmie où se détendra son esprit surmené : « Cher marquis, écrit-il, le 30 décembre, à M. de Villamarina, « j'augure bien de l'année qui va commencer. Puisse-t-elle « couronner les efforts de notre roi et de notre pays, pour constituer une Italie grande, indépendante, heureuse, telle que « l'ont rêvée les espérances de notre jeunesse ! Achéons cette « grande entreprise, et alors vraiment nous pourrons nous « reposer. »

LIVRE XV

AVANT LA GUERRE

- SOMMAIRE : I.** — L'incident du 1^{er} janvier : l'Empereur et M. de Hubner : cet incident a-t-il été prémédité? — Vive impression publique : note du *Moniteur* (7 janvier) : comment s'éclairent les desseins de l'Empereur. — Discours de Victor-Emmanuel au Parlement sarde (10 janvier) : le « *Grido di dolore* ». — Annonce du mariage du prince Napoléon : incidents divers qui accroissent l'inquiétude. — La brochure : *Napoléon III et l'Italie*.
- II.** — La diplomatie : comment et pour quel motif l'Angleterre se trouve naturellement puissance médiatrice. — Ses efforts à Paris : lord Cowley, M. Walewski, l'Empereur. — Ses efforts à Turin et dispositions de Cavour. — Ses efforts à Vienne et sentiments de M. de Buol. — Comment l'Angleterre s'efforce d'associer à elle la Russie et la Prusse : de quelle façon elle échoue à Saint-Pétersbourg et réussit à Berlin. — Emotion en Allemagne.
- III.** — Ouverture du Corps législatif : sentiments des députés. — Discours de l'Empereur (7 janvier) : est-ce la paix? est-ce la guerre? Vif mouvement pacifique : souhaits pour une politique non italienne, mais française.
- IV.** — Nouveaux efforts de l'Angleterre : lord Cowley et M. Walewski. — La *Mission Cowley* à Vienne : de la difficulté particulière qui s'attache à cette mission. L'opinion publique et le gouvernement en Autriche. — Lord Cowley et M. de Buol. — De quelques symptômes de paix : note du *Moniteur* du 5 mars. — Retour de lord Cowley.
- V.** — Cavour et ses menées : memorandum du 1^{er} mars : langage de la presse et de la diplomatie : préparatifs de guerre : union de tous les partis : concentration de troupes. — Recherche d'un prétexte de guerre. — Intrigues dans l'Italie centrale : redoublement d'activité dans la *Société nationale* : manifestations diverses. — Comment Cavour s'applique, par une mesure éclatante, à déjouer les efforts des partisans de la paix : appel des contingents sardes (8 mars 1859).
- VI.** — Politique de paix et politique de guerre : qui l'emportera? — Lord Cowley à Paris : comment il y est accueilli : proposition de *Congrès* : véritable sens de cette proposition, et quelles semblent avoir été, à ce moment de la crise, les pensées de l'Empereur. — Adhésion de l'Angleterre; de la Prusse : l'Autriche, ses sentiments et ses vues : comment le *Moniteur* annonce son acceptation.

- VII. — Cavour : ses inquiétudes au sujet du Congrès. — Son voyage à Paris : intrigues et agissements divers : entrevues avec l'Empereur et M. Walewski : lettre à l'empereur Napoléon III : retour de M. de Cavour à Turin.
- VIII. — Comment le voyage de M. de Cavour a fortifié le parti de la guerre : le désarmement de la Sardaigne : comment la France semble asservie au Piémont : langage de moins en moins écouté de la diplomatie anglaise à Paris et à Turin : comment, à Vienne même, le parti de la guerre gagne du terrain.
- IX. — Idée d'un *désarmement général* : des diverses fluctuations de la politique française, et comment ces fluctuations déconcertent tous les calculs : suprême effort du parti de la paix : M. Walewski et l'ambassadeur sarde. — Comment la cour des Tuileries se décide à inviter la Sardaigne à désarmer : colère et consternation de Cavour : comment il adhère au désarmement général.
- X. — L'Autriche : comment le gouvernement autrichien assume la responsabilité de la provocation. — L'*ultimatum* : réprobation générale : suprêmes efforts de l'Angleterre : inflexibilité des résolutions autrichiennes. — L'*ultimatum* est porté à Turin (23 avril). — Réponse de Cavour (26 avril).
- XI. — Comment le concours de la France est assuré au Piémont : déclarations du *Moniteur*. — Impression publique et départ des premiers régiments. — Réunion du Corps législatif : craintes réelles et approbation apparente : M. Walewski : M. de Morny. — Débat public : M. Anatole Lemercier : M. de la Tour : M. le général Lebreton : discours très vif de M. Plichon. — Les Autrichiens franchissent le Tessin. — Manifeste annonçant l'état de guerre : départ de l'Empereur et quelles manifestations l'accompagnent à son départ.

I

Le 1^{er} janvier 1859, comme le corps diplomatique s'était rendu aux Tuileries pour offrir au souverain ses hommages, Napoléon III adressa, selon sa coutume, à chacun des ambassadeurs quelques mots de courtoisie ; puis, se tournant vers le ministre d'Autriche, M. de Hubner, il l'interpella en ces termes : « Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé ; mais je vous prie de dire à l'Empereur que mes sentiments personnels n'ont pas changé. »

Que la scène ait été préméditée, rien n'autorise à l'affirmer. Le ton, le geste, l'attitude du monarque, semblèrent marquer plutôt une impression assombrie que la volonté de provoquer

un éclat. Le lendemain, à la réception de l'Impératrice, les souverains témoignèrent à M. de Hubner des égards particuliers, comme pour adoucir et effacer les fâcheux souvenirs de la veille (1). Dans ses entretiens avec les ambassadeurs étrangers, M. Walewski s'appliqua à ramener aux proportions d'un incident tout à fait négligeable les paroles inopportunes de l'Empereur (2). Tout bien pesé, Napoléon III, pour achever ses préparatifs, avait intérêt à retenir les événements, non à les précipiter. Dans le même temps, il ne cessait de recommander la prudence à Cavour (3), et, chose étrange ! ce fut précisément pour se conformer à ces avis que Victor-Emmanuel, dans ses discours du jour de l'an, s'ingénia à éviter toute expression qui mit en éveil l'opinion publique encore endormie.

Dans la grande compression de l'Empire, le maître, qu'il le voulût ou non, ne pouvait s'exprimer qu'en oracle, et, sans hausser la voix, il faisait beaucoup de bruit, tant le silence universel permettait de saisir, de noter, d'interpréter le sens et comme le son de chacune de ses paroles ! La phrase une fois lancée vola de bouche en bouche sans qu'il fût possible de la reprendre, de l'amoindrir ou de la désavouer. La solennité du jour et du lieu, le haut rang de M. de Hubner, la récente rencontre de Plombières, les bruits de guerre déjà répandus, l'agitation devenue permanente en Italie, les perpétuelles intrigues de Cavour, tout accentua le langage impérial. Tout ce qu'on avait jusque-là pressenti plutôt que connu, tout ce qu'on avait essayé d'écarter comme invraisemblable ou de nier comme impossible, tout cela s'éclaira d'une lueur éclatante non moins que soudaine, et on se crut transporté en plein drame, dans un drame dont le prologue et les premiers nœuds échappaient encore, mais qui déjà se hâtait vers le dénouement. Il fallait, disait-on, que les complications fussent bien graves ; autrement l'Empereur aurait-il parlé, dans une occasion où il était si aisé

(1) Voy. dépêche de lord Cowley à lord Malmesbury, 3 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy, January to mai 1859*, p. 1.)

(2) Lord Cowley à lord Malmesbury, 7 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 1.)

(3) Voy. *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 3.

de se taire? On se rappelait la sortie véhémement de Napoléon I^{er} contre lord Witworth avant de rompre la paix d'Amiens, et à ces procédés imprévus et violents, on reconnaissait la manière accoutumée des Bonaparte. On ajoutait, non sans quelque malice, qu'il était vraiment bien superflu de redouter les périls du régime parlementaire : vingt discussions orageuses auraient-elles produit autant d'émotion que ce simple mot, ce mot unique tombé des lèvres impériales? La Bourse s'alarma, les transactions se ralentirent, le crédit se resserra; et quand, le 7 janvier, une note du *Moniteur* vint affirmer que « rien dans les relations diplomatiques ne justifiait les craintes », le démenti même parut tardif, si tardif que nul ne se rassura tout à fait.

Comment se fût-on rassuré? Ce mois de janvier fut marqué par une série de coups de théâtre, rapides et répétés, au point de lasser la curiosité publique. C'est alors que l'Empereur se montra vraiment dans son rôle, rôle de conspirateur et de dramaturge tout ensemble, également avide d'ombre épaisse et d'éclatante lumière, se plaisant à tracer à travers les ténèbres ses voies obliques, puis à les éclairer soudain de colonnes de feu, plein de mystères et les découvrant tout à coup avec des artifices de machiniste, se déroband à ses amis presque autant qu'à ses ennemis, jaloux de surprises ou d'éblouissements et moins attentif à servir ses sujets qu'à les captiver, joueur tantôt cauteleux, tantôt téméraire, mais joueur toujours, joueur dont l'enjeu était son peuple et lui-même.

L'incident du nouvel an était à peine apaisé quand Victor-Emmanuel réunit le 10 janvier le Parlement de son pays. La grandeur des conjonctures imprimait une gravité particulière aux paroles royales. Le discours de la couronne fut communiqué à l'Empereur. On affirme même que Napoléon III, le trouvant trop belliqueux, le remania, mais en le remaniant le rendit plus téméraire encore. Au jour fixé, et bien avant l'heure de la séance, une foule curieuse et ardente, composée surtout de Lombards, de Parmesans, de Modénais, encombra la place du Château et les abords du palais Madame. Au milieu d'une attente passionnée, Victor-Emmanuel prit la parole. Les

premiers paragraphes, consacrés soit au budget, soit aux lois d'affaires, furent écoutés avec calme. Quand le Roi parla de la garde nationale et de la nécessité d'en accroître l'effectif et les cadres, quelques applaudissements, mais bientôt contenus, se firent entendre. Le monarque enfin toucha aux préoccupations qui dominaient toutes les âmes : « L'horizon au milieu duquel « se lève la nouvelle année n'est pas parfaitement serein... « Forts de l'expérience du passé, marchons résolument au- « devant des éventualités de l'avenir. Cet avenir sera prospère, « notre politique reposant sur la justice, sur l'amour de la « liberté et de la patrie. Notre pays, petit par son territoire, a « grandi en crédit dans les conseils de l'Europe, parce qu'il « est grand par les idées qu'il représente, par les sympathies « qu'il inspire... » La fin du discours, fière jusqu'au défi et soulignée par des acclamations redoublées, résonna comme un vrai coup de clairon. « Notre situation n'est pas exempte de « dangers, car, si nous respectons les traités, d'autre part nous « ne sommes pas insensibles au *cri de douleur* qui, de tant de « parties de l'Italie, s'élève vers nous. Puissants par la con- « corde, confiants dans notre bon droit, attendons avec pru- « dence et fermeté les décrets de la divine Providence. » Comme le monarque regagnait son palais, les émigrés, ivres de joie, se dispersèrent dans la ville et répandirent partout les paroles royales. En se faisant officiellement le champion de tous les Italiens, en se déclarant prêt à écouter *leur cri de douleur*, Victor-Emmanuel annonçait la guerre et l'annonçait si clairement qu'il semblait impossible qu'elle n'éclatât pas. Trois jours plus tard, comme pour prolonger l'émotion et empêcher qu'elle ne se refroidit, M. Rattazzi, en inaugurant les travaux de la Chambre des députés, répéta en les accentuant les déclarations du Roi (1).

La France suivrait-elle le Piémont dans cette carrière d'aventures? Le 13 janvier, une note du *Moniteur* parut qui était conçue en ces termes : « Le prince Napoléon est parti ce soir « pour Turin. L'absence de Son Altesse Impériale sera de courte

(1) Voy. *Atti del parlamento subalpino*, 1859, p. 28.

« durée. » L'objet du voyage, bien que non divulgué officiellement, ne fit de doute pour personne. L'*Indépendance belge* avait déjà annoncé les fiançailles du prince avec la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, et la *Patrie*, journal officieux, avait reproduit cette rumeur sans recevoir aucun démenti. Les jours suivants, les gazettes informèrent le public que le prince Napoléon, pendant son séjour à Turin, visitait les arsenaux, participait à des revues, montrait, en un mot, pour les choses de la guerre, un zèle qui ne lui était point habituel. On apprit en outre que le principal personnage de sa suite était le général Niel, militaire d'une expérience consommée et fort en crédit auprès de l'Empereur. Le général Niel eut plusieurs entretiens avec le général La Marmora, et poussa avec lui une reconnaissance jusque sur les bords de la Dora Baltea. Le but de l'excursion n'était pas malaisé à deviner, quand on savait que cette rivière était la seule défense qui pût, en cas d'invasion autrichienne, couvrir la ville de Turin. Le 24 janvier, le *Moniteur* annonça, sous une forme officielle, la nouvelle déjà connue du mariage. Il essaya, à la vérité, d'atténuer la portée politique de l'événement, en affirmant que les premiers pourparlers remontaient à plus d'un an, et que le jeune âge de la princesse avait seul retardé la décision définitive. Ce que la gazette officielle rejetait dans l'ombre, Victor-Emmanuel s'appliquait à le mettre en relief, et, comme il recevait l'adresse de la Chambre des députés, il proclama hautement que l'alliance projetée serait précieuse pour les éventualités futures. Elle sembla même si précieuse qu'on ne négligea rien pour la hâter. Le mariage annoncé le 24 fut célébré le 30. Le lendemain, Victor-Emmanuel accompagna les jeunes époux jusqu'à Gènes, où il prononça un discours belliqueux. Le 1^{er} février, le prince et la princesse s'embarquèrent pour Marseille; le 3, ils étaient à Paris.

Quant au roi sarde, il ne rentra dans sa capitale que pour adhérer à un projet d'emprunt qui lui fut soumis par son ministre des finances, M. Lanza. C'était un emprunt de 50 millions, véritable emprunt de guerre dont nul ne songea à dissimuler le but. M. Lanza, dans son exposé des motifs, justifia

par les armements de l'Autriche ce nouvel appel au crédit. Il fallait poursuivre les préparatifs de défense commencés, répondre à des démonstrations hostiles, pourvoir à bref délai à la sécurité des frontières et à l'honneur national. Le ministre termina par un chaleureux appel au patriotisme de la Chambre : « Vous savez, dit-il, que dans la vie des peuples, il y a de ces moments suprêmes où le sacrifice est un devoir sacré, une inexorable nécessité. »

Étourdi sous ces coups répétés, emporté vers des destins inconnus sans avoir le temps de se ressaisir ou de respirer, le public s'épuisait à pénétrer la vraie pensée de l'Empereur. Le 4 février, une brochure parut, à laquelle on attribua aussitôt une haute origine et qui était intitulée : *L'empereur Napoléon III et l'Italie*. Avec un intérêt anxieux, l'écrit fut lu, commenté, interprété. Il annonçait non point la guerre, mais des aspirations nouvelles qui, à travers des voies confuses, y conduiraient presque fatalement. Jamais les gouvernements italiens n'avaient été jugés avec plus de rigueur : le duc de Modène était « le lieutenant avoué de l'Autriche » ; la duchesse de Parme, malgré quelques velléités d'indépendance, « était liée au cabinet de Vienne par des traités antérieurs ». « Entre le grand-duc de Toscane et son peuple se dressaient les baïonnettes autrichiennes. » Le roi de Naples, rebelle à tout conseil, « s'était isolé non seulement des autres États européens, mais du reste de la Péninsule ». Quant au Pape, on affectait de le respecter fort, mais on souhaitait qu'il se réformât, et on ne négligeait pas d'insinuer que la difficulté des réformes ne permettait guère de les espérer. Ces critiques générales ne servaient qu'à mettre mieux en lumière la sagesse du Piémont, qu'il fallait à tout prix soutenir, et les vices du régime autrichien, qui, vraiment, ne se pouvait tolérer. Le plus inquiétant, c'était la *théorie des nationalités*, théorie hautement avouée et placée sous le patronage du chef de la dynastie napoléonienne. L'auteur de la brochure rappelait cette parole de Napoléon I^{er} aux délégués lombards qui lui apportaient la couronne d'Italie : « J'ai toujours eu l'intention de créer libre et indépendante la nationalité italienne. » Puis il reproduisait avec une intention

marquée ce passage des *Mémoires de Sainte-Hélène* où l'Empereur souhaite « la centralisation de tous les peuples géographiques que la révolution ou la politique ont dissous ou morcelés ». « L'empereur Napoléon I^{er}, ajoutait le publiciste anonyme, a cru devoir conquérir les peuples pour les affranchir; « Napoléon III veut les affranchir sans les conquérir. » La conclusion, c'était le vœu d'une Italie, non pas une, mais fédérée et, par-dessus tout, soustraite de l'étranger.

On sait aujourd'hui l'histoire de cette brochure fameuse. Dès le mois d'août 1858, Napoléon III en avait dessiné le plan. M. Rendu, catholique très sincère, mais lié d'amitié avec plusieurs des libéraux italiens, en avait fourni les principaux éléments. Quant à la rédaction, elle avait été confiée à M. Arthur de la Guéronnière, écrivain élégant, d'esprit souple et étendu, très prompt à s'assimiler les théories d'autrui, apte surtout à ces généralisations brillantes et vagues qui, ne précisant rien, semblent tout promettre, et prennent volontiers des airs de profondeur et de prédiction. Par ses qualités, et aussi par ses défauts, M. de la Guéronnière était très propre à revêtir d'un manteau coloré et flottant les pensées de l'Empereur, et celui-ci, en effet, le jugea, en plusieurs circonstances, digne d'interpréter ses vues ou de fixer ses rêves. Cette fois, la brochure resta longtemps dans les cartons, si longtemps que ceux qui l'avaient élaborée la crurent oubliée. Enfin, dans les derniers jours de janvier, l'Empereur avait mandé M. de la Guéronnière, avait relu le travail, accentué ou adouci certaines nuances, revu même les épreuves. Le 3 février, il avait annoncé à ses ministres, surpris et déconcertés, l'apparition d'un écrit qui refléterait ses pensées sur la question italienne (1). Quelques heures plus tard, la brochure s'étalait à toutes les vitrines. Que formulait-elle? Rien que des vœux sans doute, vœux où la vérité et l'erreur s'enchevêtraient à tel point qu'il devenait impossible de séparer l'une de l'autre. Mais quelle n'était pas l'effrayante gravité de ces vœux quand celui qui les formulait

(1) Voy. lettre de M. Eugène Rendu à M. Luigi Chiala, député au Parlement italien, 25 août 1883. (*Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 385, Appendice.)

disposait de quatre cent mille hommes et d'une puissance absolue pour les mouvoir ! Ainsi pensèrent en France les meilleurs esprits, qui ne continrent plus leurs inquiétudes. Ainsi pensèrent également les Italiens les plus notables, qui, dès lors, se tinrent pour assurés d'une prochaine assistance et ne songèrent plus à cacher leur joie. De Florence, l'illustre Capponi écrivait à ses amis de Paris : « Comment ne pas s'entretenir de la publication qui a fait tant de bruit et qui parle de l'Italie « comme jamais on n'en avait parlé à l'étranger (1) ! » Depuis le libéral marquis Capponi jusqu'aux plus aventureux des révolutionnaires, tous, en Italie, avaient sujet de se réjouir. La politique de l'Empereur était funeste, mais pour la France seulement,

II

A l'étranger, on avait suivi avec un mélange de stupeur et d'anxiété les rapides péripéties de la crise. Le monde allait-il être rejeté dans la guerre, et cela sans violation de la foi jurée, sans offense nationale, sans lésion profonde des intérêts, en un mot sans aucune des causes ordinaires qui provoquent les conflits ? S'il y avait encore une Europe, une Europe soucieuse des traités, gardienne du repos public, c'était à elle qu'il appartenait d'élever la voix pour imposer silence aux ambitions piémontaises, pour éclairer la France sur ses complaisances aveugles, pour inspirer à l'Autriche cette prudence, mêlée de concessions, qui désarmerait les griefs légitimes et rendrait la paix à l'Italie elle-même.

Dans l'état des relations internationales, cette intervention collective semblait malaisée. La Russie paraissait liée à la France, et résolue, non à se mêler à la lutte, mais à la laisser

(1) Lettre du marquis Gino Capponi à M. Rendu, 1^{er} mars 1859. (*Lettere di Gino Capponi e di altri a lui*, t. III, p. 243.

se développer. La Prusse avait une position isolée, moins d'autorité que de réelle puissance, et se montrait plus attentive à la recherche de ses avantages particuliers qu'à la politique générale. Seule, l'Angleterre était libre de tout engagement, avait assez de crédit pour se faire écouter et recueillir ainsi, par la force même des choses, la mission d'apaiser la querelle naissante.

Ce mandat qui lui était naturellement dévolu, elle le saisit avec empressement. Rien ne pouvait lui être plus importun, plus préjudiciable même qu'un accord intime entre la France et la Russie. Elle n'imaginait pas que l'empereur des Français fût désintéressé et ne doutait point que, d'une guerre au delà des Alpes, il ne retirât quelque ample profit. Elle s'était depuis deux ans fort éloignée de l'Italie, et, en 1858, l'avènement d'un ministère tory avait marqué davantage encore cet éloignement. L'Autriche enfin était alors sa principale alliée, et elle avait à cœur de ne point lui laisser perdre sa position prépondérante au centre de l'Europe. Il se trouvait donc qu'en travaillant au maintien de la paix, le cabinet de Londres non seulement défendrait le droit des traités, mais servirait aussi son propre intérêt.

Dès le 10 janvier, dans une grave dépêche, lord Malmesbury, chef du *Foreign Office*, fit parvenir à Paris ses avertissements attristés. Il rappelait les pacifiques assurances données par Louis-Napoléon en 1852. Il espérait, il comptait même que le refroidissement entre le gouvernement des Tuileries et celui de Vienne ne devait être attribué qu'à une mauvaise humeur passagère : car les deux pays n'étaient séparés ni par aucune revendication territoriale, ni par aucune divergence commerciale ou économique, ni par aucune question d'honneur. S'il y avait une cause de conflit, elle résiderait uniquement dans les ambitions d'un État secondaire, ardent à pousser deux grandes puissances l'une contre l'autre afin de grandir au milieu des troubles. Qu'on y prenne garde, ajoutait lord Malmesbury ; la guerre, si on l'engage, ne sera ni courte ni décisive : elle coûtera cher à la France en hommes et en argent. De plus, elle dégénérera vite en une guerre d'opinions

et rendra la force et l'espoir au parti révolutionnaire abattu. Lord Malmesbury faisait allusion aux derniers entretiens de Compiègne entre Napoléon III et lord Clarendon, et à la sollicitude de l'Empereur pour le sort de l'Italie. Dans cet ordre d'idées, il s'appliquait à dissiper des illusions qu'il jugeait dangereuses. Remanier l'état territorial de la Péninsule, ce serait détruire les traités de 1815, fondement d'une si longue paix. De la guerre pourrait résulter un changement de domination, mais non l'indépendance ni la liberté. Que la France réclame des réformes intérieures dans les gouvernements italiens, l'Angleterre s'unira à elle, et sans doute aussi l'Autriche. Toute autre attitude serait pleine de périls (1).

Le 10 janvier, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, se rendit au ministère des affaires étrangères pour communiquer cette dépêche à M. Walewski. Celui-ci écouta la lecture du document, en pesa les termes, s'en fit relire plusieurs passages et y donna d'une façon générale une chaleureuse approbation. Il protesta que la France ne prendrait point les armes si on ne l'y provoquait; il ajouta que le principal péril, c'était une imprudence possible de l'Autriche. Si, contre toute apparence, la France se décidait à la guerre, ce serait non pour briser les traités, mais pour les défendre. Telles sont, conclut M. Walewski, les intentions de l'Empereur (2).

Lord Cowley, qu'une longue résidence à Paris avait familiarisé avec les usages du pouvoir personnel, n'ignorait pas que les *intentions de l'Empereur* échappaient souvent à ses ministres, et que le plus sûr était de parvenir jusqu'au maître. Le 18 janvier, dans la soirée, il eut un long entretien avec Napoléon III, près duquel il avait joui d'un long crédit, crédit déjà sur le déclin. Aux respectueuses interrogations de l'ambassadeur, l'Empereur répondit en termes vagues, soit que ses résolutions fussent encore flottantes, soit qu'il lui déplût de les découvrir. Il avoua que d'inquiétantes rumeurs circulaient

(1) Lord Malmesbury à lord Cowley, 10 janvier. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 4-6.)

(2) Lord Cowley à lord Malmesbury, 14 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 12.)

dans le public; « mais vraiment, ajouta-t-il avec une surprise « bien jouée, il est impossible d'en deviner la source ou le motif. « La guerre, poursuivit-il, n'est pas plus probable aujourd'hui « qu'elle ne l'était il y a trois mois. Je n'ai ni le désir ni le des- « sein d'en provoquer une. » A ce langage, il mêla quelques plaintes contre le cabinet de Vienne; il fit allusion à de pressants appels qui lui venaient de Turin; il ne dissimula pas ses préférences pour l'Italie; quant à l'Autriche, il regrettait qu'elle fût maîtresse de la Lombardie, mais il convenait que sa domination était fondée sur les traités. Dans quelle mesure ces traités seraient-ils, aux yeux de l'Empereur, irrévocables et sacrés? Sur ce point, Cowley ne put obtenir une réponse bien précise. Les paroles du souverain, à n'en considérer que le sens littéral, étaient plus pacifiques qu'inquiétantes. Pourtant elles ne ranimèrent point la confiance dans l'esprit de l'ambassadeur anglais. Napoléon III désavouait toute pensée belliqueuse, mais avec mollesse; et, par intervalles, son regard paraissait attiré par de dangereuses perspectives. Il se pouvait que le monarque voulût la paix; mais, s'il eût voulu la guerre, aurait-il parlé autrement (1)?

Il y avait quelque présomption à espérer que M. de Cavour, désormais entraîné sur une pente irrésistible, consentirait à s'arrêter, par simple déférence pour la diplomatie. Jaloux cependant de ne rien négliger, le gouvernement britannique, tandis qu'il portait ses conseils aux Tuileries, multipliait ses démarches à Turin. L'Angleterre avait jadis encouragé le Piémont dans la voie libérale, l'avait soutenu contre les préventions malveillantes des puissances absolutistes, et s'imaginait que le souvenir de ses anciens services lui donnait une sorte de droit de remontrance: « La Grande-Bretagne, écrivait le « 14 janvier lord Malmesbury, a toujours vu dans la Sardaigne « le modèle d'un jeune État constitutionnel, croissant en pro- « spérité, et jouissant d'une liberté qui fait un honneur égal au « souverain qui l'a donnée et au peuple qui sait en user sage-

(1) Voy. dépêche de lord Cowley à lord Malmesbury, 19 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 20.)

« ment (1). » C'est sous ces auspices bienveillants que le cabinet de Londres essayait d'abriter ses avis. La lutte serait pour le Piémont pleine de périls : enchaîné à un allié plus puissant que lui, il ne serait consulté ni pour la direction de la guerre ni pour la conclusion de la paix. Les rivalités locales, si vivaces dans la Péninsule, ne permettraient pas la création d'un royaume homogène, et l'expérience de 1848 ne l'avait que trop montré. L'Angleterre n'était point ennemie de l'indépendance italienne, et toute sa conduite envers Rome et envers Naples attestait ses préférences. Si le Piémont a des griefs, qu'il les énumère et les précise, afin que l'Europe les pèse, les juge et y fasse droit. Tel était le langage de lord Malmesbury. — Ce qui affaiblissait un peu l'autorité de ces avis, c'est que, pour arriver à Cavour, ils passaient par la bouche de sir James Hudson, l'un des plus actifs promoteurs de la politique sarde, l'un des plus intimes confidents du premier ministre. Cavour tirait profit de cet avantage et n'avait d'autre embarras que d'opposer sir James Hudson à lui-même. Avec une nuance de reproche, il rappelait les décevantes promesses de l'Angleterre. La voie qu'il suivait, c'était celle que maintes fois l'Angleterre lui avait elle-même montrée. Si l'Italie était agitée, la faute en était à l'Europe, qui, après avoir éveillé au congrès de Paris de glorieuses espérances, avait oublié ses engagements ou les avait laissé protester. Sur les chances de paix ou de guerre, Cavour se taisait. Mais Hudson était trop clairvoyant pour ne pas interpréter ce silence même. A mesure que le mois de janvier avançait, ses rapports à sa cour étaient de plus en plus alarmés. Tantôt il annonçait des mouvements de troupes inusités ; tantôt il signalait un ralentissement tel des affaires, que toutes les transactions étaient arrêtées, hormis celles qui avaient trait à la guerre ; un autre jour, il mandait que des instructions envoyées à Gênes avaient recommandé de laisser le port libre, comme si on attendait d'urgence des transports étrangers (2).

(1) Lord Malmesbury à sir James Hudson, 13 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 10-11.)

(2) Sir James Hudson à lord Malmesbury, 23 janvier. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 30.)

Dans ces conjonctures troublantes, sir James Hudson, effrayé du mouvement même qu'il avait tant favorisé, retournait vers le premier ministre, s'efforçait de lui renouveler ses conseils ou de lui arracher ses secrets. Mais cet ami naguère si chaud se dérobait. L'ambassadeur anglais s'étonnait de cette froideur, et vraiment bien à tort. Cavour était arrivé à ce point de sa fortune où d'autres pensées l'absorbaient. Le patronage de la Grande-Bretagne, indispensable pour la préparation de ses desseins, devenait secondaire pour l'heure de l'action. Si la France le soutenait, que lui importerait l'Angleterre? Et si, contre tout espoir, la France l'abandonnait, ni l'appui de l'Angleterre ni celui d'aucune autre puissance ne pourraient le relever de la chute où son pays et lui-même s'abîmeraient pour jamais.

A Vienne, l'intimité des relations favorisait l'œuvre conciliante de la Grande-Bretagne. Dans ses dépêches à son ambassadeur lord Loftus, le chef du *Foreign Office* recommandait la prudence : avec une sollicitude affectueuse, il priait, suppliait qu'on fût patient, qu'on consentît même à de légers sacrifices, qu'on résistât à des provocations intéressées, qu'on ne fournît point à des ennemis entreprenants et ambitieux le prétexte qu'ils cherchaient. Soit pour maintenir l'Autriche dans les voies de la modération, soit pour hausser le prix de l'amitié anglaise, lord Malmesbury insistait sur les sentiments de la presse britannique, favorable par tradition à la liberté italienne. « Notre appui, poursuivait-il, est acquis à l'Autriche, « mais à la condition que par sa sagesse, ses concessions mesu-
 « rées, elle apaise les haines et satisfasse aux vœux les plus
 « pressants de ses sujets : autrement notre tâche deviendrait
 « trop malaisée, et nous succomberions sous l'impopularité
 « qu'elle nous attirerait. » A ces exhortations les réponses ne manquaient pas : « Si vous voulez prêcher la paix, répliquait
 « M. de Buol, c'est à Paris, c'est à Turin, ce n'est pas ici qu'il
 « faut porter vos avis. Nous, nous ne méditons aucune guerre
 « et nous ne commencerons pas les hostilités. Dites bien à
 « l'empereur des Français que s'il entame la lutte, ce sera à ses
 « risques et périls. » Le ministre autrichien espérait, voulait espérer que la France ne méditait aucune des entreprises qu'on

lui prêtait. Quant à l'armée piémontaise, on était prêt à la repousser, si elle était assez folle pour tenter une agression. Le cabinet de Vienne ne pouvait prendre l'engagement de ne faire franchir dans aucun cas aux troupes impériales la rivière du Tessin. Ce qu'il promettait volontiers, c'était de ne prendre cette résolution suprême qu'en cas d'absolue nécessité et après une éclatante provocation. A ces assurances M. de Buol ajoutait quelques considérations sur l'Italie. Il jugeait inopportun, dangereux même tout remaniement territorial. Il niait avec beaucoup de force que les Lombardo-Vénètes fussent malheureux et asservis, ou même qu'ils désirassent un changement de fortune. Il ne se refusait à aucune amélioration raisonnable : mais de toutes les réformes, la plus urgente serait celle qui purgerait la Péninsule des agents de désordre ardents à égarer les esprits et à entretenir la sédition (1). Ainsi s'exprimait M. de Buol en un langage correct, sensé et avec une incontestable bonne foi. Ce langage même était-il pleinement rassurant ? Ni lord Malmesbury ni lord Loftus ne le pensaient. Sous la modération affectée, on devinait de sourdes colères. M. de Buol mettait, d'ailleurs, à défendre son bon droit une présomption vaniteuse et une sorte de fatuité qui cadraient mal avec la solennité des conjonctures. Son assurance semblait attester moins le calme de la force que l'ignorance aveugle du danger. Qu'il fût le défenseur des traités et de la paix européenne, nul ne le pouvait nier, mais il les défendait souvent avec une recherche d'arguties, une gaucherie altière qui blessait ; en un mot, il était à craindre que sa manière désagréable d'avoir raison n'écartât de lui les sympathies, ne les rejetât même à la longue sur ceux qui avaient tort.

Le langage sibyllin de Napoléon III, le silence ou les mensonges de Cavour, l'honnête mais maladroite raideur de l'Autriche, tout cela promettait aux efforts de l'Angleterre un médiocre prix. Une opinion surtout se propageait parmi les hommes d'État britanniques, c'était que l'Empereur était

(1) Lord Loftus à lord Malmesbury, 20 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 23-25.)

hanté par la crainte des assassins étrangers, qu'il était poussé à la guerre par l'espoir de désarmer ses anciens frères du *carbonarisme*, et que Cavour entretenait habilement ces appréhensions tantôt par des rapports de police, tantôt par l'annonce de nouvelles découvertes (1). Un espoir toutefois restait. La grandeur du péril ne triompherait-elle pas des rancunes de la Russie et de l'apathique égoïsme de la Prusse? L'Angleterre tourna donc ses pensées vers Saint-Pétersbourg et vers Berlin, se flattant encore d'y réveiller le sentiment de la sécurité européenne et de grouper les trois grandes puissances neutres dans une vraie coalition de la paix.

Du côté de la Russie, l'illusion ne fut pas longue. Décidément la conduite cauteleuse de l'Autriche pendant la guerre de Crimée avait irrité le Tsar à l'égal d'une trahison. A toutes les instances du ministre d'Angleterre, sir Crampton, le prince Gortchakof répondit avec un mélange extraordinaire de hauteur et d'amertume. Il formula, mais avec mollesse, quelques vœux pour la paix. Puis il poursuivit : « Quant à peser la France et « l'Autriche dans la même balance, nous ne le ferons pas : « avec la France, nos relations sont cordiales; avec l'Autriche, « elles ne le sont point et ne tendent, en aucune façon, à s'améliorer. La Russie, ajoutait le chancelier avec une nuance « attristée et altière, avait autrefois l'habitude d'offrir aux cabinets de l'Europe ses avis amicaux. Dans cette politique, elle « a été dupe de son désintéressement. Nous n'avons plus de « conseils à donner aujourd'hui. Notre sollicitude se porte, « à l'exclusion de tout le reste, sur nos améliorations intérieures, « et ce souci est assez grand pour nous absorber. Il ne nous « absorbe pourtant pas à tel point que nous voulions nous « engager à la neutralité. Nous n'affirmons pas que nous restons étrangers à la lutte. Dans l'avenir comme dans le présent, nous réservons notre liberté (2). » Ni les arguments, ni

(1) Voy. *The Greville memoirs*, t. VIII, p. 227. — Lettre du prince Albert au roi des Belges, 18 janvier. Lettre du prince régent de Prusse au prince Albert. (*The life of Prince Consort*, t. IV, p. 356 et 380.)

(2) Sir Crampton à lord Malmesbury, 26 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 55-56.)

les prières ne réussirent à modifier cette attitude. Le mot d'ordre donné partout aux agents moscovites fut de se taire, d'observer les événements, et, pour colorer leur silence, d'invoquer les grandes réformes entreprises par leur maître. Sous cette réserve se voilait (et encore ne se voilait-elle pas toujours) la joie maligne d'assister à l'humiliation d'une ancienne alliée, d'une alliée qu'on accusait de défection et qui, à ce titre, était plus odieuse qu'une ennemie.

Rien ne pourrait compenser cet échec. C'est dans la complaisance du tsar que Napoléon III puiserait la hardiesse à tout oser. Repoussée à Saint-Pétersbourg, l'Angleterre fut mieux accueillie à Berlin. Là régnait une grande jalousie contre l'Autriche, mais une méfiance plus grande encore contre Napoléon III. Le baron de Schleinitz, chef du cabinet prussien, avait retiré de ses entretiens avec le représentant de la Sardaigne l'inébranlable conviction que Cavour n'attendait qu'un signal de Paris pour engager la lutte. Cette lutte entamée sur les rives du Pô ne se continuerait-elle pas sur le Rhin? L'expérience des guerres passées permettait de le craindre. Sous cette appréhension, la Prusse sortit de son habituelle apathie, se rapprocha de la Grande-Bretagne, protesta de son zèle à prévenir le conflit, envoya même à Londres un messenger, le comte Perponcher, chargé de préparer une entente commune. L'influence du prince Albert sur le prince régent resserra l'accord et l'affermi (1). Dans les pourparlers qui suivront, la Prusse marchera toujours à côté ou du moins derrière l'Angleterre, s'effaçant un peu, se gardant de toute initiative, mais adhérant à chacune des propositions nées à Londres, et parlant assez haut pour empêcher que la voix de la Grande-Bretagne ne paraisse isolée. Ce qui accentua ce rapprochement, ce fut l'émotion qui, dès la fin de janvier, se répandit en Allemagne. Les princes des États secondaires, se croyant menacés, échangeaient des messages affairés, s'apprétaient à convoquer leur Parlement, s'ingéniaient à reconstituer leurs forces militaires comme on fourbit pour quelque lutte inattendue une arme depuis

(1) Voy. *Life of the Prince Consort*, by sir Théodore MARTIN, t. IV, p. 382.

longtemps rouillée, en un mot s'agitaient dans cette activité un peu fiévreuse et désordonnée des faibles qui, moitié par peur, moitié par importance, enflent le son de leurs paroles et font effort pour se rejoindre et se liguer. De Vienne, M. de Buol observait avec joie ces démonstrations et les encourageait : surtout il ne manquait pas de les faire valoir aux yeux de l'Europe, et, avec son esprit avantageux, en tirait vanité comme d'un succès personnel : « Si l'empereur Napoléon, disait-il à lord Loftus, a voulu tâter le pouls à la nation germanique, il a reçu un salutaire avertissement (1). »

III

Dans cette situation emmêlée et troublante, tous les esprits, épuisés de conjectures, se tournaient vers Napoléon III, véritable auteur de la crise et seul capable de la retenir ou de la précipiter. Quand on apprit que les Chambres françaises allaient inaugurer leurs travaux et que l'Empereur, à cette occasion, prononcerait un discours, la curiosité fut excitée jusqu'à la passion, et, dans l'attente des paroles qui descendraient du trône, tout autre souci s'effaça.

Déjà la plupart des membres du Corps législatif étaient arrivés de leur province. Ils en rapportaient des impressions pleines de tristesse. Au milieu du pays tranquille et adonné aux travaux de la paix, les paroles belliqueuses du 1^{er} janvier avaient jeté une note si discordante que l'esprit d'universelle soumission retenait seul les cris réprobateurs prêts à éclater. En attendant l'ouverture de la session, les députés se retrouvaient dans les couloirs du Palais-Bourbon, s'abordaient avec un front soucieux, et, par des suppositions sans fin, s'efforçaient de percer l'inquiétant mystère. Les apologistes étaient

(1) Lord Loftus à lord Malmesbury, 27 janvier 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 32.)

rare et moins assurés que de coutume. Dans presque tous les groupes on eût entendu de vives, sages et prévoyantes critiques, mais formulées à voix basse, très basse même, suivant la manière constante des députés de l'Empire, à qui le silence sembla toujours la meilleure forme du dévouement et qui laissèrent plier, à la longue, sous l'accumulation de ses propres fautes, le monarque que leur résistance eût peut-être sauvé.

Le 7 février était le jour fixé pour la séance impériale. Elle s'ouvrit dans la salle des États et dans l'appareil accoutumé. Seulement on remarqua que les visages furent moins épanouis, que les acclamations furent plus rares, qu'une sorte de malaise anxieux remplaça l'heureuse expansion des années précédentes. Aux côtés de l'Empereur se tenaient le prince Napoléon et sa jeune épouse, récemment arrivés d'Italie. L'auditoire ne les accueillit ni avec ces marques bruyantes d'affection, qui, dans les monarchies traditionnelles, saluent, au jour de leurs noces, les membres de la famille régnante, ni même avec ces témoignages de respectueuse bienvenue que la simple courtoisie semblait commander. Vis-à-vis du prince qu'on jugeait l'artisan le plus actif de l'évolution nouvelle, l'antipathie se dissimula à peine. Quant à la princesse, ni sa jeunesse, ni sa juste réputation de vertu, ni sa haute naissance, ne trouvèrent grâce devant un public inquiet ou prévenu; elle n'excita qu'un seul sentiment, la compassion, comme si on eût deviné que ce mariage, fruit de la politique, serait aussi funeste à son bonheur privé que fatal au pays d'adoption où elle venait de poser ses pas.

Le discours impérial ne fit que compliquer par de nouvelles obscurités la redoutable énigme. Dès le début de sa harangue, l'Empereur entra dans le vif des préoccupations publiques, et avec une franchise qui plut; mais il n'y eut de net que l'entrée en matière. Le reste ressembla à ces oracles antiques qui, suivant l'interprétation d'un mot, d'une virgule, d'un son même, signifiaient à volonté la sécurité ou le péril, la victoire ou la défaite, la mort ou la vie. L'auguste orateur fit allusion « à ces inquiétudes vagues, à ces sourdes agitations qui, sans cause déterminée, s'emparent parfois de certains esprits et altèrent

la confiance publique ». Il sembla incliner vers la paix quand il rappela « la modération dont il avait donné tant de preuves », puis vers la guerre quand, immédiatement après, il invoqua « la puissance de la France ». Il répéta le mot de son avènement : *L'Empire, c'est la paix*; puis, comme pour effacer ces rassurants souvenirs, il s'étendit aussitôt avec affectation « sur les dissentiments avec l'Autriche dans l'affaire des Principautés et sur l'intimité des relations avec le Piémont ». A l'intention des belliqueux, il parla « de la situation anormale de l'Italie ». A l'intention des pacifiques, il ajouta : « Ce n'est pas néanmoins un motif suffisant pour croire à la guerre. » « Ma politique, continuait l'Empereur, ne sera jamais provocatrice. » Voilà la note d'apaisement. « Elle ne sera jamais non plus pusillanime », reprenait-il. Voilà la note guerrière. « Elle sera conciliante », poursuivait le monarque. Voilà de nouveau le ciel qui se dégage. « En revanche, elle sera ferme. » Voilà une seconde fois l'horizon qui se rembrunit. « La paix, *je l'espère*, ne sera point troublée », ajoutait Napoléon III avec un mélange de confiance et d'incertitude, comme s'il n'eût pas été le maître du calme et de la tempête, et seul responsable de l'un et de l'autre. Puis, en homme qui a inondé de lumière son auditoire, il concluait avec un aplomb solennel et sérieux : « Je vous ai expliqué franchement l'état de nos relations extérieures. » Le discours se terminait en une fanfare éclatante et presque triomphale : « Je compte toujours avec confiance sur votre concours « comme sur l'appui de la nation qui m'a confié ses destinées. « Elle sait que jamais un intérêt personnel ou une ambition « mesquine ne dirigeront mes actions. Lorsque, soutenu par le « vœu et le sentiment populaire, on monte les degrés d'un « trône, on s'élève, par la plus grave des responsabilités, au- « dessus de la région infime où se débattent des intérêts vul- « gaires, et l'on a pour premiers mobiles comme pour derniers « juges : Dieu, sa conscience et la postérité. »

Le silence, cette leçon des grands, fut, ce jour-là, la leçon de l'Empereur. Les auditeurs soulignèrent d'abord par leur approbation tout ce qui, dans la harangue officielle, semblait propre à rassurer. Puis, déconcertés, découragés par tant

d'affirmations qui se détruisaient, ils se turent jusqu'au bout et ne se ranimèrent un peu que quand la finale sonore du discours officiel leur arracha quelques applaudissements obligés. Que voulait l'Empereur? La paix? La guerre? Si c'était la paix, que ne la proclamait-il nettement? Si c'était la guerre, quelle en serait la cause, l'étendue et le fruit?

Rentrés au Palais-Bourbon, les députés, intrigués et irrités, devinrent presque bruyants. Dans leur dépit, ils imaginèrent une protestation, mais bénigne et tout à fait dans le goût du temps. Appelés à nommer les présidents et les secrétaires des bureaux, ils écartèrent de ces modestes honneurs tous ceux de leurs collègues qui étaient investis de quelque grade militaire ou de quelque charge de cour (1). A cette débonnaire marque de déplaisir s'ajouta une manifestation plus digne de la représentation nationale. Inquiet par clairvoyance patriotique, anxieux pour ses intérêts privés, autorisé à la hardiesse et par le prestige de ses services et par le droit de sa naissance, M. de Morny, président du Corps législatif, osa formuler tout haut les doléances publiques. Il s'abrita habilement sous le voile d'une confiance illimitée envers l'Empereur; puis, ayant ainsi payé sa dette de loyalisme, il reprit la maxime fameuse déjà rappelée dans le discours du trône : « L'Empire, c'est la paix. » Seulement, en s'appropriant la harangue impériale, il la débarrassa de toutes les réticences belliqueuses, et au commentaire indécis et contradictoire de Napoléon III il substitua un véritable programme net, sensé, opportun surtout. Les députés, naguère si froids dans la salle des États, éclatèrent en applaudissements, quand, avec une solennité de langage qui ne lui était point ordinaire, il formula le vœu de la France travailleuse, libérale, prévoyante. « La religion, dit-il, la philosophie, la civilisation, le crédit, le travail, ont fait de la paix le premier bien des sociétés modernes. Le sang des peuples ne se répand plus légèrement; la guerre est le dernier recours du droit méconnu ou de l'honneur offensé. La plupart des difficultés s'aplanissent par la diplomatie ou se

(1) Voir M. DARIMON, *Les Cinq sous l'Empire*, p. 225.

« résolvent par des arbitrages pacifiques. Les communications
« internationales si rapides, la publicité, ont créé une puissance
« européenne nouvelle avec laquelle tous les gouvernements
« sont forcés de compter; cette puissance, c'est l'opinion. Elle
« peut être un moment indécise ou égarée, mais elle finit tou-
« jours par se placer du côté de la justice, du bon droit et de
« l'humanité. Espérons que, dans les circonstances actuelles,
« les idées généreuses, les intentions loyales et désintéressées.
« de l'Empereur feront leur chemin dans le monde, et que, adop-
« tées par la sympathie des peuples et soutenues par le crédit
« des souverains, elles parviendront à résoudre pacifiquement
« toutes les questions difficiles. »

La voie de la résistance avait été ouverte par le premier personnage de l'État. Dans cette voie tous se précipitèrent. Les catholiques redoutaient que la révolution italienne ne diminuât le pouvoir temporel du Saint-Père, ou même ne l'abolît. Les financiers calculaient avec stupeur les dépenses d'une guerre même heureuse. Les manufacturiers ou les commerçants déploraient les transactions déjà rares, bientôt peut-être arrêtées. Les gens de bourse ployaient sous l'émotion des brusques nouvelles, qui, comme des ouragans sans cause, balayaient toutes leurs combinaisons et détruisaient l'édifice de leur fortune. Les plus indifférents eux-mêmes songeaient, le cœur serré, à l'effusion du sang, au deuil des mères, à la certitude du péril, à l'incertitude du profit. Des départements, les préfets envoyèrent des rapports alarmés. Parmi les évêques, plusieurs parvinrent jusqu'à l'Empereur, lui représentèrent avec force son ancienne alliance avec l'Église, le supplièrent de ne point mettre sa main dans la main des ennemis de Pie IX (1). De nos agents diplomatiques, des dépêches arrivèrent, pleines de prévoyants avertissements, et signalèrent déjà les premiers fruits de la politique nouvelle, la révolution encouragée, l'Allemagne irritée ou soupçonneuse, la vieille Europe désorientée. Ainsi se formait autour de l'Empereur une

1) Voy. notamment Mgr BESSON, *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. I^{er}, p. 385 et suiv.

opposition, non hardie, mais au contraire timide, enveloppant ses respectueux reproches sous les expressions du dévouement, et parfois ne témoignant son improbation même que par un silence attristé. C'était l'opposition des amis des premiers jours, amis non encore écartés, mais déjà déclinant dans la faveur du maître. Presque tous, à cette heure suprême, s'unissaient dans un même vœu, dans une même prière. Ce vœu, c'était celui d'une politique non italienne, mais française; cette prière, poussée jusqu'à la supplication, se résumait en un seul mot : LA PAIX.

IV

Si discrète que fût cette opposition, les symptômes en étaient visibles même au delà des frontières. Le cabinet britannique s'en autorisa pour reprendre sa mission d'apaisement.

Le 13 février, lord Malmesbury, dans une dépêche à lord Cowley, lui exposa le plan d'une action simultanée de l'Angleterre auprès des cours de Vienne et de Paris. Ce ne serait pas une médiation — le mot eût été trop solennel, — ce serait moins encore un arbitrage, mais bien une simple intervention toute cordiale et intime entre deux puissances séparées par des manœuvres intéressées ou de regrettables malentendus. « Pour « mener à bonne fin cette négociation, ajoutait lord Malmesbury, nul n'est plus naturellement désigné que vous, et par « votre longue expérience des affaires françaises, et par votre « ancienne intimité avec M. de Buol. » Le chef du *Foreign Office* marquait en traits généraux les points principaux de la question italienne et les réduisait à quatre : la cessation de l'occupation étrangère dans les États pontificaux; les réformes administratives, soit dans le royaume lombardo-vénète, soit dans les États secondaires de la Péninsule; l'amélioration des rapports entre le Piémont et l'Autriche; la revision des traités particuliers entre la cour de Vienne et les cours de Parme et

de Modène. Il invitait lord Cowley à sonder les vues du gouvernement français et à obtenir de lui qu'il précisât ses griefs. « Si l'empereur Napoléon, concluait Malmesbury, se montre « favorable à votre mission, tenez-vous prêt à partir (1). »

Le temps était précieux. Dès qu'il reçut cette importante dépêche, lord Cowley se hâta de la communiquer à M. Walewski. Celui-ci prit les ordres de l'Empereur, puis, avec un empressement courtois, se rendit lui-même près de l'ambassadeur, et lui annonça que son souverain acceptait avec la plus sincère reconnaissance les bons offices de l'Angleterre. Ce premier accueil était d'heureux augure. Mais lord Cowley se sentit un peu déconcerté, quand, ayant interrogé le ministre sur la question italienne, celui-ci lui exposa tout un programme, programme si vaste que la révolution elle-même y pourrait entrer sans effraction. La France souhaitait l'abrogation de tous les traités particuliers entre l'Autriche et les États secondaires de la Péninsule. Elle poursuivait l'établissement d'une confédération italienne. Quant aux États de l'Église, elle jugeait nécessaire que les Légations eussent une administration séparée. « Nous « ne forcerons pourtant pas la main au Saint-Père », ajoutait M. Walewski, interprète des pensées de l'Empereur, qui voulait bien dépouiller le Pape, mais le dépouiller par la persuasion. Suivant le projet du gouvernement impérial, un subside des puissances catholiques dédommagerait Pie IX de ses sacrifices. Lord Cowley écouta avec un étonnement silencieux cette longue énumération. Quand M. Walewski se fut tu : « Aucune de ces propositions, répliqua-t-il, n'est « incompatible avec les vues de la Grande-Bretagne; mais je « doute qu'il soit possible de les faire adopter à Vienne. — Oh! « reprit le ministre sur le ton le plus conciliant, nous ne posons « pas d'*ultimatum*, nous formulons simplement des vœux. » Et, atténuant aussitôt son langage, il fit allusion à certaines réformes en Lombardie, à certaines concessions qui calmeraient l'effervescence en Italie et rendraient plus facile la solution du

(1) Lord Malmesbury à lord Cowley, 13 février. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 48.)

conflit. Il réitéra à l'ambassadeur l'assurance que les sympathies de son gouvernement le suivraient dans son voyage, et il le fit avec une cordialité qui non seulement dénotait ses sentiments personnels, mais permettait d'espérer, chez le souverain lui-même, des dispositions plus adoucies (1).

Agréé à Paris, lord Cowley le serait-il à Vienne? Lord Malmesbury n'en doutait guère. Cependant, le 20 février, il télégraphia à lord Loftus afin qu'il s'assurât l'assentiment du cabinet autrichien. La réponse fut telle qu'on devait l'attendre. M. de Buol annonça que l'Empereur son maître nourrissait un ardent désir de la paix, qu'à ce titre il recevrait avec une particulière bienveillance le messenger de l'Angleterre, et que, son honneur sauf et les traités aussi, il était prêt à tendre à la France une main amicale.

Lord Cowley quitta Paris et, avant de partir pour Vienne, toucha à Londres. Lord Malmesbury lui donna ses dernières directions. « Vous n'avez pas, lui dit-il, de propositions à formuler ou à faire naître; mais connaissant les opinions de la France et celles du gouvernement de la Reine sur l'état de l'Italie, vous communiquerez ces vues au gouvernement autrichien, et vous apprécierez dans quelle mesure ces pensées se concilieraient avec celles du comte Buol. Vous jugerez alors à quel prix et par quels moyens l'harmonie pourrait renaître entre la France et l'Autriche (2). » On remarquera le vague de ce langage, tellement large et flottant qu'il mérite à peine le nom d'*instructions*. Mais pouvait-il en être autrement? Le terrible de la situation, c'était précisément l'absence apparente de tout motif belliqueux. L'inquiétude naissait de cela même qui aurait dû rassurer. Comment toucher l'insaisissable? Comment apaiser un différend ou nié ou invisible? Comment régler un conflit qui s'étend à tout et ne se porte sur rien? Comment contenir un incendie dont on entend les crépitements, dont on devine les progrès, mais dont on ignore les causes, le siège, l'étendue, et qui peut-être est alimenté en

(1) Lord Cowley à lord Malmesbury, 16 février. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 50-51.)

(2) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 55.

secret par ceux qui font profession de le combattre? Si on se tenait dans les généralités, on serait payé de la monnaie qu'on fournirait soi-même, et on recueillerait des assurances banales qui n'empêcheraient rien. Si on descendait dans les détails, on risquerait de réveiller quelque question endormie et de fournir un prétexte à qui les cherchait. Telle était la difficulté de cette extraordinaire ambassade qu'on appelait déjà, qu'on appela plus tard la *mission Cowley*. L'ambassadeur allait négocier : mais sur quoi? Il ne le savait point; son chef ne le savait pas davantage; à Vienne, où il se rendait, on l'ignorait pareillement; et à Paris même, le tout-puissant et débile empereur des Français ployait sous le poids de ses engagements, trop faible pour les secouer et pas assez aveuglé pour en méconnaître les périls. Un seul dominait, Cavour; c'était lui qui, par le long travail que nous avons décrit, avait préparé cette grande confusion; c'était lui qui avait façonné à loisir la *question italienne*, question complexe, ondoyante, à vingt aspects divers et tous propres à exciter la discorde, question embrouillée à dessein pour déconcerter ou décourager les diplomates, question qu'on tournerait, qu'on retournerait jusqu'à ce qu'enfin la guerre en sortit.

L'Autriche, vers laquelle se dirigeait lord Cowley, l'Autriche, directement menacée, observait, dans des alternatives de calme et de colère, la crise redoutable dont ses possessions italiennes étaient l'enjeu. Ses pensées se portaient non vers le Piémont qu'on dédaignait, mais vers Napoléon III. Dans l'anxiété générale, on interrogeait avidement tous les voyageurs notables qui arrivaient de France : c'était, un jour, M. de Lesseps qui se rendait en Orient; c'était, un autre jour, le maréchal espagnol Narvaez qui avait séjourné assez longtemps à Paris. Tous jugeaient avec sévérité la conduite de l'empereur des Français et craignaient qu'il ne fût engagé dans un défilé sans issue (1). Volontiers aussi le public viennois recueillait les impressions du vieux prince de Metternich, dernier survivant des négociations de 1815 et le représentant le plus imposant de la politique

(1) METTERNICH, *Mémoires*, t. VIII, p. 615 et suiv.

qu'on voulait abolir. Le prince consumait dans la stupéfaction et dans la colère les restes de sa longue vie, si près de s'éteindre (1). Tantôt il signalait « le tohu-bohu des sophismes qui s'accréditaient de par le monde (2) » ; tantôt, faute de tout autre motif plausible, il expliquait par la crainte des assassins italiens la conduite extraordinaire de Napoléon III (3). Dans les cercles militaires, l'irritation était extrême, et, comme on se sentait prêt pour la guerre, on n'était pas loin de la souhaiter. En revanche, le ton de la presse, malgré quelques accès de mauvaise humeur hautaine, était en général assez sage. La *Correspondance autrichienne*, organe officieux, donnait l'exemple de la modération et pronostiquait la paix, soit qu'elle y crût réellement, soit qu'elle jugeât habile d'y croire : « L'empereur Napoléon, disait-elle, ne fera appel aux forces militaires de la nation française que pour la défense des intérêts nationaux de la France. Comme ces intérêts ne sont menacés nulle part, nous sommes fondés à penser que l'harmonie générale ne sera point troublée. »

C'est dans ces conjonctures que, le 27 février, lord Cowley arriva à Vienne. Il y trouva l'accueil le plus bienveillant, le plus chaleureux même. Le 28, il fut reçu par l'empereur François-Joseph, et, les jours suivants, eut plusieurs conférences avec M. de Buol. Sur les *Quatre Points* qui, aux yeux du gouvernement anglais, résumaient la question italienne, le chef du cabinet viennois fournit des explications très nettes. Il n'avait aucune répugnance à ce que l'occupation des États pontificaux cessât : seulement il voulait que le retrait des troupes fût demandé par le Pape ou du moins consenti par lui : en outre, il jugeait prudent que les départs fussent échelonnés de façon à permettre au Saint-Père de se suffire avec ses forces propres. Pour les réformes administratives à réaliser à Naples, à Modène, à Parme, dans les États de l'Église, il ne manifesta aucun éloignement à y aider : seulement il observa que, s'il était disposé à les conseiller, il n'irait jamais jusqu'à

(1) Il mourut le 11 juin 1859.

(2) *Mémoires*, t. VIII, p. 623.

(3) *Mémoires*, t. VIII, p. 641.

les imposer. Vis-à-vis de la Sardaigne, M. de Buol protestait de son désir que les rapports fussent bons, excellents même; mais pour qu'ils le fussent, c'était à Turin, non à Vienne qu'il fallait multiplier les remontrances. « Nous sommes résolus, « poursuivait le chancelier autrichien, à ne pas commencer les « hostilités si la Sardaigne s'abstient de toute attaque soit « contre nous, soit contre nos alliés de Toscane, de Parme ou « de Modène. Nous sommes prêts à prendre à cet égard un en- « gagement écrit. Je doute fort, ajoutait-il avec une nuance un « peu plus altière, que le cabinet de Turin consente à formuler « une pareille promesse. » Restaient les traités particuliers avec les cours secondaires de l'Italie. Ils étaient évidemment contraires à l'esprit du congrès de Vienne qui, en constituant au profit de l'Autriche le royaume lombardo-vénitien, n'avait pas entendu que son influence ou ses armes se portassent au delà. Lord Cowley ayant insisté pour leur abrogation, M. de Buol lui répliqua comme il l'avait déjà fait à lord Loftus : « Les « conventions qu'on nous reproche ont été conclues non pour « notre ambition personnelle, mais pour la sécurité des princes « qui nous ont sollicités de les protéger. Nous pourrions nous « dépouiller d'un droit, nous ne pouvons abdiquer un devoir. « Les traités attaqués sont d'ailleurs légitimes; ils sont aussi « légitimes et, à coup sûr, moins inquiétants que ceux qui, selon « toute apparence, ont été récemment conclus entre la France « et le Piémont ou entre la France et la Russie. » Même dans cet ordre d'idées, M. de Buol ne se refusait point à une transaction. Toutefois il observait qu'à défaut de la protection de l'Autriche, il faudrait assurer aux petites principautés une autre sauvegarde. A cet égard, il insinuait deux moyens : ou une ligue des petits États italiens, ou bien encore la *neutralisation du Piémont*. Cette dernière combinaison, tout à fait inattendue, lui agréait fort, et il y insistait avec malice, jugeant qu'elle serait profitable à tout le monde, à l'Italie qui jouirait d'un grand repos, et au Piémont lui-même qui échapperait du même coup aux charges coûteuses de sa chimérique grandeur.

Ce langage était loyal et, malgré quelques échappées hautaines, n'était pas d'un État belliqueux. Sur ces entrefaites,

un ensemble de nouvelles favorables releva un peu les espérances des amis de la paix. De Turin, sir James Hudson mandait que M. de Cavour trouvait dans la détresse financière de son pays et dans les dispositions des classes moyennes une certaine résistance à ses desseins. Dans l'Italie centrale, la diplomatie anglaise s'entremettait avec zèle pour faire renoncer les princes régnants au bénéfice de leurs traités avec la cour de Vienne et supprimer ainsi un des prétextes de conflit. A Londres, le duc de Malakof, ambassadeur de France, rassurait le gouvernement anglais sur les préparatifs militaires de son pays et affirmait avec sa compétence indiscutée que l'Empereur n'était pas prêt à la guerre (1). Plusieurs agents diplomatiques français, soit qu'ils fussent trompés par l'aspect extérieur des choses, soit qu'ils prissent leurs désirs pour des réalités, proclamaient bien haut les sentiments pacifiques de leur maître : ainsi parlait le ministre de France à Turin, M. de La Tour d'Auvergne. A ces symptômes vint s'ajouter une importante déclaration officielle. Le 5 mars, un long article du *Moniteur* démentit tous les bruits d'armements extraordinaires, affirma que « l'Empereur n'avait promis au roi de Sardaigne qu'une chose, c'était de le défendre contre une agression de l'Autriche », s'éleva avec beaucoup de force « contre les vagues et absurdes rumeurs répandues par la presse », finit en annonçant que « l'examen des questions litigieuses était entré dans la voie diplomatique, et que rien n'autorisait à craindre une issue défavorable à la paix ». Sur cette note, la *note du 5 mars*, comme on l'appela, les alarmistes se rassurèrent un peu, et à la Bourse on assista même à un de ces mouvements de hausse auxquels on n'était plus accoutumé. Trois jours après, on apprit que le prince Napoléon venait d'abandonner le ministère de l'Algérie. L'opinion publique vit dans cette démission une disgrâce et s'en réjouit : car le prince, et par son mariage et par ses dispositions personnelles, semblait auprès de l'Empereur le principal avocat de l'Italie.

Lord Cowley était encore à Vienne quand ces signes meil-

(1) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 68.

leurs vinrent éclaircir un peu l'horizon politique. Le 9 mars, dans une longue dépêche à lord Malmesbury, il résuma les impressions de son voyage. Il se louait hautement du gouvernement autrichien. Il voulait espérer que la cour de Vienne saurait résister aux provocations sans y répondre. Toutefois il s'était heurté à l'idée fixe que la France était décidée à la guerre, que Napoléon III, oublieux de ses anciens services à la cause de l'ordre, avait changé sa voie, et que l'armée sarde serait l'avant-garde de l'armée française. De là une méfiance difficile à guérir et la persuasion que tôt ou tard les hostilités éclateraient. Un seul gage rassurerait, le *désarmement de la Sardaigne*. Dans ce cas, l'Autriche aussitôt suspendrait ses préparatifs, et tout le reste pourrait, du jour au lendemain, s'arranger. Pour que le Piémont désarmât, il fallait une parole, une seule, mais énergique, venue de Paris. C'est donc vers les Tuileries que devaient converger tous les efforts, toutes les remontrances, toutes les supplications. Telle était l'opinion très nette que lord Cowley rapportait de sa mission.

Le 10 mars, l'ambassadeur anglais quitta Vienne. Comme il traversait l'Allemagne, il put y saisir les symptômes de la patriotique agitation qui se propageait de plus en plus. A Munich, à Stuttgart, à Hanovre, la presse était fort excitée et les Chambres, par des motions énergiques, conviaient les gouvernements à la vigilance. On allait jusqu'à rappeler l'article 47 du congrès de Vienne qui autorisait l'intervention de la Confédération germanique, quand l'un des États confédérés était menacé même dans ses possessions non allemandes. Ces sympathies germaniques éveillaient-elles les susceptibilités de la France et encourageraient-elles en Autriche l'esprit de résistance obstinée? Au contraire, Napoléon III reculerait-il devant une lutte qui, de l'Italie, se porterait sans doute sur le Rhin? Nul, à vrai dire, ne le savait. C'est dans ces dispositions mêlées de crainte et d'espoir que lord Cowley regagna Paris. Là était le vrai poste d'observation et de vigilance, celui qu'il ne fallait plus quitter.

V

Tandis que la diplomatie s'ingéniait à apaiser la querelle, Cavour s'appliquait à attiser la discorde, à pousser à bout son adversaire, à inventer des griefs, à créer des causes de conflit ; surtout il veillait à fermer devant l'Empereur indécis et troublé toute voie de repentir ou de retour.

Son langage n'était plus, comme autrefois, réservé, insinuant, gradué avec un art habile qui tempérerait l'audace des desseins. Il était, au contraire, plein de menaces, et provocateur avec calcul. Lorsque la loi d'emprunt vint à l'ordre du jour des députés, puis au Sénat, il dénonça en termes nettement agressifs les traités particuliers de l'Autriche, l'oppression qui pesait sur la Lombardie, les extensions arbitraires de la domination tudesque au delà des Alpes. Le 1^{er} mars, dans un mémorandum adressé à l'Angleterre, il résuma les doléances des peuples italiens, et aussi les remèdes qu'il jugeait nécessaires : ces remèdes, c'était un gouvernement autonome pour la Lombardie, pour la Vénétie, pour toutes les provinces pontificales situées à l'orient de l'Apennin ; c'était un large régime de réformes administratives dans toute l'Italie centrale ; c'était enfin la résiliation de toutes les conventions spéciales qui avaient fait de Modène, de Parme, de la Toscane, autant de fiefs d'empire. En lisant ce programme élargi à dessein pour décourager toute conciliation, le chef du cabinet prussien, M. de Schleinitz, s'écriait : « Ce que demande au fond M. de Cavour, c'est que les Autrichiens soient expulsés de toute l'Italie (1). » La gazette semi-officiouse, l'*Opinione*, accentuait les pensées du premier ministre sarde. Dès qu'elle apprit la mission Cowley, elle prédit qu'elle ne réussirait pas ; puis elle annonça que l'Autriche se refusait à toute concession et que

(1) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 100

les efforts de l'Angleterre demeuraient vains. Moins discrets que leur chef, certains agents piémontais dévoilaient ouvertement la politique du Roi leur maître. Tel était M. de Barral, ministre de Sardaigne à Francfort, qui proclamait que le secours de la France était certain, que le plan était de refouler les Autrichiens au delà des Alpes, qu'un royaume de l'Italie septentrionale serait formé, et qu'en retour le roi Victor-Emmanuel céderait à Napoléon III Nice et la Savoie (1).

A quoi bon d'ailleurs le mystère, et les faits ne parlaient-ils point assez haut ? D'un bout à l'autre du Piémont, les journaux s'entretenaient de la guerre, comme si déjà elle eût été déclarée. Nul souci, si ce n'est celui de la lutte. Une loi venait de réorganiser la garde nationale et d'en fortifier les cadres. Des comités étaient créés pour recruter, équiper, armer les volontaires, et, comme à la veille de la bataille, pour assurer des secours aux blessés. Entre le parti ministériel et la portion la plus active de l'ancien parti mazzinien, la *Société nationale* avait cimenté l'union. Au commencement de mars, on vit même arriver de Gênes une députation de républicains qui s'offraient à soutenir, en vue de la délivrance nationale, la dictature militaire de Victor-Emmanuel (2). De là une apparence d'unanimité bruyante en faveur de la guerre : sous ce tumulte, la voix de la prudence était étouffée, et les moins rassurés, las de résister au torrent, s'y abandonnaient. A la vérité, la détresse financière était grande, mais, pourvu qu'on pût suffire aux nécessités immédiates de l'armement, on livrait le reste à la fortune. C'est à accroître ces armements que le ministère piémontais consacrait ses soins les plus urgents. Déjà presque tous les corps avaient été concentrés sur Alexandrie et Casal ou se trouvaient échelonnés sur les bords du Tessin. Fréquemment des reconnaissances parties de Novare battaient la rive droite du fleuve, tandis que, sur la rive gauche, en arrière du Naviglio et dans la plaine plus tard fameuse de Magenta, apparaissaient les bataillons autrichiens. Qu'un coup de feu partit, que sur un

(1) Voir *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 87.

(2) GUERZONI, *Vita di Nino Bixio*, p. 123.

point quelconque la frontière fût franchie, et aussitôt Cavour, saisissant le prétexte, se retournerait vers la France.

Ce prétexte qui justifierait l'appel à la France et allumerait la guerre, le premier ministre le cherchait partout avec une infatigable persévérance. Il le cherchait aux bords du Tessin. Il le cherchait dans l'état de l'Italie. Dans une longue lettre au prince Napoléon, il étudiait le meilleur moyen de pousser à bout l'ennemi et de lui tendre le piège où enfin il tomberait. Beaucoup de jeunes Lombards, disait-il, franchissent la frontière et viennent s'engager dans notre armée; l'Autriche les réclamera, nous les refuserons, de là sans doute une cause de rupture. En voici une autre, ajoutait Cavour impatient de la lutte : l'Autriche fait de grands travaux à Plaisance, nous la laisserons les poursuivre, puis, tout à coup, nous en réclamons la destruction; elle résistera, et cette résistance même sera l'occasion du conflit (1).

Les jours qui séparaient encore du moment suprême, Cavour les consacra à compléter le réseau d'intrigues qui, la guerre aidant, lui livreraient toute l'Italie centrale. Déjà les provinces modénaises situées à l'occident de l'Apennin étaient mûres pour un changement de maître; pour y accroître dans la jeunesse le mouvement de désertion, le bruit fut artificieusement répandu que le prince régnant méditait une levée, et que les conscrits ainsi recrutés seraient contraints à servir sous le drapeau de l'Autriche. « Bientôt le duc de Modène demeurera seul », s'écriait avec joie La Farina (2). A Parme, les menées n'étaient pas moins actives. Quant à la Toscane, Cavour excitait La Farina à y créer un vif courant en faveur de l'indépendance italienne et de l'alliance piémontaise. A Turin, une pétition fut même rédigée en ce sens, puis envoyée à Florence, d'où elle fut réexpédiée en Piémont comme un produit spontané du libéralisme florentin. La douce et molle Toscane fournit de l'argent, plus d'argent même que de volontaires. Le mot d'ordre était de propager les idées de nationalité bien plus que

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 366 et 370.

(2) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 131.

celles de réforme ou de constitution. Ainsi pensait La Farina (1) : ainsi pensait, dans une sphère tout autre, le baron Ricasoli, témoin attentif des événements prochains (2). Le promoteur, l'ami, le confident des libéraux florentins était le représentant officiel du Piémont, M. Buoncompagni, et, comme celui-ci éprouvait quelque répugnance à miner le gouvernement près duquel il était accrédité, Cavour s'ingéniait à vaincre ses scrupules (3). Dans sa correspondance avec les comités de la *Société nationale*, La Farina levait les derniers voiles : « Retenez bien, disait-il, que la guerre éclatera en avril », et il laissait entendre que l'Empereur était lié au Piémont par d'indissolubles engagements. Les instructions déjà transmises en octobre furent renouvelées, mais avec plus de précision. Au moment de la déclaration de guerre, mais surtout pas avant, l'émeute éclaterait au cri de : *Vivent l'Italie et Victor-Emmanuel!* Des dépôts créés non loin des frontières fourniraient des armes pour le soulèvement. Chacun des conjurés, comme en une véritable mobilisation, rejoindrait le centre le plus voisin. L'insurrection une fois triomphante, le plus hardi ou le plus notable, sous le nom de *commissaire provisoire du roi Victor-Emmanuel*, saisirait la dictature. Il révoquerait les fonctionnaires douteux, établirait des conseils de guerre, supprimerait tous les journaux, organiserait la conscription, le tout sous couleur de liberté ; puis, pour capter la faveur, il abolirait bruyamment les impôts les plus impopulaires ou, en les maintenant, en les aggravant même, les changerait de nom (4). Tel était l'état de l'Italie centrale, encore officiellement en paix, encore sous l'autorité nominale de ses princes. A ces malheureux princes,

(1) *Epistolario di La Farina*, t. II, p. 133.

(2) *Lettere e documenti del barone Bettino Ricasoli*, t. II, p. 466.

(3) « Je vous avoue, écrivait Cavour à M. Buoncompagni, le 8 février 1859, que je suis un peu moins scrupuleux que vous, et que j'ai (au moins dans les choses politiques) une conscience un peu plus large que la vôtre... Après cela, ajoutait-il d'un ton badin, si je suis libre de mettre en péril le salut de mon âme pour sauver ma patrie, je ne puis, avec la même légèreté, engager dans les voies de la perte les âmes de mes amis. » (*Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 23.)

(4) Instructions secrètes de la Société nationale italienne, 1^{er} mars 1859. (*Epistolario di La Farina*, t. II, p. 137 et 138.)

Cavour, en ce temps-là même, ne négligeait pas d'envoyer notes sur notes pour leur reprocher l'oubli des règles de bon voisinage et du droit international. Même sur le territoire directement soumis à ses armes, l'Autriche avait peine à contenir les élans du patriotisme excité. Vers ce temps-là, un jeune Vénitien, le comte Emilio Dandolo, ancien volontaire de 1848, ancien soldat de Crimée, mourut à Milan. Aussitôt le concours immense du peuple, l'explosion des regrets publics, transformèrent ses funérailles en une véritable démonstration, et les rigueurs de la police accrurent l'effervescence, loin de l'abattre. A Turin, le jour même des obsèques, Cavour assista à un service funèbre pour le défunt; les plus hauts personnages officiels, tous les chefs du parti libéral, se joignirent à lui, en sorte que la cérémonie sembla moins un hommage rendu à une jeune et touchante mémoire qu'un nouveau défi contre l'Autriche.

Cependant, vers le commencement de mars, Cavour apprit par de nombreux et sûrs indices les efforts extraordinaires tentés en faveur de la paix. Ses appréhensions furent extrêmes. Que deviendraient son œuvre et lui-même si Napoléon III, son protecteur et son instrument tout ensemble, secouait tout à coup sa chaîne? Dans ce grand péril, le ministre sarde, au lieu de ralentir sa marche, résolut de la précipiter. Le 4 mars, dans un banquet offert à M. Gladstone qui passait par Turin, Cavour s'approcha de sir James Hudson, lui exprima le vif regret que l'Autriche voulût mettre son armée sur le pied de guerre (1), puis ajouta : « Je suis d'autant plus fâché de cette décision « qu'elle nous impose une mesure pareille, c'est-à-dire l'appel « de tous nos contingents. — J'espère, répliqua Hudson, que « vous réfléchirez avant de prendre une résolution qui diminuera « grandement les chances de paix. » Cavour insista, mit en parallèle les forces modestes de la Sardaigne et les formidables armées de l'Autriche, cita des chiffres, invoqua même à plusieurs reprises le témoignage du général La Marmora qui assis-

1) L'Autriche venait, en effet, d'ordonner la mobilisation d'une partie des 2^e, 3^e, 5^e, 7^e et 8^e corps d'armée. (Voy. *Der Krieg in Italien*, 1859, t. I^{er}, p. 3, Wien, 1872.)

tait au festin. Sur de nouvelles sollicitations, il consentit pourtant à attendre une semaine, afin que l'on sût le résultat de la mission Cowley (1). Cette concession n'était qu'une feinte. Le lendemain, on connut à Turin la note pacifique du *Moniteur*, puis la démission du prince Napoléon. Décidément, à Paris, le parti de la paix gagnait du terrain. Le Roi et son ministre jugèrent qu'en ces conjonctures extrêmes la témérité serait plus sage que la prudence même. On assure que Victor-Emmanuel, dans une lettre à l'Empereur, lui reprocha son abandon, protesta que, même seul, le Piémont tenterait le sort des armes, puis, par une sorte d'intimidation, ajouta que, vaincu, il ne descendrait pas du trône sans faire connaître au monde les motifs de sa conduite et les hauts encouragements qui l'avaient dictée (2). Le 6, un conseil des ministres débattit les importantes mesures militaires qui rendraient tout retour presque impossible. Sur ces entrefaites, une dépêche envoyée par lord Cowley à sir Hudson l'informa que l'Autriche prenait l'engagement formel de ne pas attaquer le Piémont. Tout heureux de cette bonne nouvelle, Hudson ne perdit pas une minute pour communiquer le message à Cavour. « Il est trop tard, » répondit celui-ci, le décret est signé. » Le 9 mars, en effet, la *Gazette officielle* annonça que tous les militaires congédiés ou maintenus dans leurs foyers depuis la classe 1832 jusqu'à la classe 1828 étaient rappelés à l'activité (3).

VI

A l'heure où nous sommes parvenus, deux politiques sont nettement en présence. L'une se personnifie dans la note paci-

(1) Dépêche de sir Hudson à lord Malmesbury, 5 mars 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 95-96.)

(2) CUIALA, *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 66.

(3) Dépêches de sir Hudson à lord Malmesbury, 8 et 12 mars 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 106 et 102.)

fique du 5 mars; l'autre, dans l'appel de tous les contingents sardes. La première est celle de la France prévoyante et travailleuse, celle des sages et sincères conseillers qui discernent de loin l'orage et l'annoncent, celle des diplomates fidèles qui, bien que troublés par toutes sortes de missions secrètes, parallèles ou contraires, ne se découragent pas de dire la vérité, par patriotisme, par pressentiment de l'avenir, au risque même de leur faveur ou de leur fortune. La seconde est celle de Cavour. Entre ces deux politiques, Napoléon III est l'arbitre, arbitre qui n'a qu'une parole à prononcer, à la condition que cette parole sorte enfin des banalités solennelles, des naïves ou sentimentales énigmes, et soit ce que tout le monde souhaite, réclame, attend, une parole de précise et souveraine volonté. Qui l'emportera, l'esprit traditionnel ou l'esprit d'aventure, le droit fixe des traités ou cet autre droit nouveau qui est le masque des ambitieux? Est-ce le faible qui entraînera le fort à sa suite? Est-ce au contraire le fort qui, sur le bord de l'abîme, s'éclairera d'une tardive lueur, et, fût-ce au péril de son amour-propre, fût-ce au péril de sa sécurité personnelle, déchirera ses engagements téméraires, conclus loin de la nation, sans elle et contre elle?

Dans la nuit du 16 au 17 mars, lord Cowley rentra à Paris. Le matin même, il se rendit auprès de M. Walewski. Celui-ci, avant de l'interroger, se hâta de lui exposer l'état des affaires en France. La note du 5 mars et la démission du prince Napoléon étaient les indices visibles d'une politique conciliante : en revanche, l'hostilité de la Confédération germanique avait froissé l'Empereur et surexcité le sentiment national. Le ministre insista beaucoup sur les démonstrations du peuple allemand, les exagéra même un peu, soit qu'en cela il fût sincère, soit qu'il voulût couvrir sous ce prétexte l'évolution de son maître. Il conclut par des vœux pour la paix, mais avec une certaine mollesse qui n'était pas de bon augure. — Alors, alors seulement, lord Cowley put rendre compte de sa mission. Sans se laisser déconcerter par ce langage plus alarmant que favorable, il fit valoir les excellentes dispositions de l'Autriche et surtout la netteté avec laquelle le cabinet de Vienne répudiait pour le

présent et pour l'avenir le rôle d'agresseur. Si l'Autriche attachait un grand prix à ses traités particuliers, c'était par sollicitude pour les princes italiens ses alliés, non par ambition personnelle. Sur les bords du Danube, une seule chose inquiétait, les armements de la Sardaigne, qui laissaient conjecturer l'appui promis, l'assistance certaine de la France. Si la France voulait vraiment la paix, elle avait une belle occasion de le montrer en conseillant au Piémont de désarmer. Ce conseil seul, donné avec autorité, suffirait à tout apaiser. Tels étaient, dit en terminant lord Cowley, les sentiments et les vues de l'empereur François-Joseph. — M. Walewski avait laissé parler son interlocuteur sans l'interrompre. Quand il eut fini, il le remercia courtoisement de ses efforts, le loua du voyage qu'il avait entrepris, rendit hommage aux intentions du cabinet britannique ; puis, doucement et sans s'émouvoir, il lui laissa entendre que sans doute ses efforts ne serviraient à rien, que sa mission aurait tout juste la valeur d'une simple excursion diplomatique, que pendant son absence une autre combinaison avait surgi qui semblait prévaloir. Bref, comme lord Cowley écoutait avec un mélange de surprise et de déception cet étrange langage, il lui annonça que, depuis deux jours déjà, il n'était plus question ni de lui ni de son ambassade, mais que la querelle serait apaisée, si elle devait l'être, non par la médiation de l'Angleterre, mais par un congrès.

Que signifiait ce nouveau coup de théâtre, et que s'était-il passé ? Le 15 mars, M. de Kisselef, ambassadeur russe à Paris, avait eu une audience de l'Empereur. Dans cette audience, il avait insisté sur l'extension du conflit, sur l'agitation qui, de l'Italie, se propageait à l'Allemagne ; puis il avait émis la pensée de soumettre à un congrès un différend qui intéressait désormais non plus le Piémont, mais toute l'Europe. Les cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg s'étaient mutuellement rejeté l'initiative de la proposition. Finalement, il avait été convenu que la combinaison nouvelle serait présentée sous le patronage et sous les auspices de la Russie.

A ne consulter que les apparences, ce congrès semblait une machine de guerre bien plus qu'un acheminement à la paix.

Il se jetait à la traverse de la mission Cowley, comme pour replonger dans la confusion l'Europe qui renaissait à l'espérance. Il détruisait, sous prétexte de le reprendre sur des bases plus larges, le travail si péniblement commencé, et, en multipliant les points à régler, il multipliait aussi les causes de désaccord. Il émanait de la Russie, ardente à humilier l'Autriche, et de la France, non moins ardente à patronner le Piémont. Telle fut l'opinion en Angleterre, telle fut aussi l'opinion en France, où M. Thiers répétait avec une énergique conviction que « l'Empereur avait une idée fixe, amener la guerre « tout en parlant de la paix (1) ». — Et pourtant, qui pourrait pénétrer les tortueuses pensées de Napoléon III ? Comme lord Cowley, après sa visite à M. Walewski, s'était rendu aux Tuileries, le monarque lui fit raconter tous les détails de son voyage, parla des difficultés présentes avec beaucoup de calme, jugea que cette situation provenait d'une série de fautes dont personne n'était tout à fait exempt : « Il est superflu, ajouta-t-il, « de revenir sur le passé : nous sommes en présence de faits, et « c'est avec les faits que nous devons compter. La Sardaigne « est armée jusqu'aux dents, l'Autriche aussi : nous, nous « n'avons pas encore armé ; mais si on n'arrive pas à un apai- « sement, nous armerons aussi. — Pour le moment, interrom- « pit Cowley, aucune réclamation précise, aucun grief tangible « n'est formulé. » L'Empereur en convint : « Mais, poursuivit-il, « l'état général de l'Italie est anormal : il y a là une ques- « tion urgente à régler, à régler par l'accord commun des « puissances : autrement j'ai la certitude que nous ne pourrons « éviter une explosion terrible. » Ce langage ne manquait pas de justesse et n'était pas d'un belliqueux. Le soir même, dans une dépêche à lord Malmesbury, lord Cowley résumait ainsi ses impressions : « L'Empereur n'est pas prêt à la lutte : il n'a « d'autre engagement avec la Sardaigne que celui de la soute- « nir contre une agression. En revanche, il est jaloux de la « prépondérance de l'Autriche dans la Péninsule : il aime

(1) Lettre de M. Thiers, 22 mars. (*Life of the Prince Consort*, by sir Théodore MARTIN, t. IV, p. 405, note.)

« l'Italie; pour cette cause, il acceptera la guerre, mais ne la « provoquera pas (1). » — A la demi-lumière de ces témoignages, n'est-il pas permis de voir, d'entrevoir du moins les intimes pensées de Napoléon III? Qu'il fût lié au Piémont, que l'objet de cette alliance fût de pousser vers la guerre et d'obtenir par la victoire la reconstitution de l'Italie, il serait superflu de le méconnaître. Mais à mesure qu'approchait la redoutable échéance, l'Empereur, avec sa nature à la fois systématique et indécise, flottait entre ses théories sur l'avenir de la Péninsule et ses sollicitudes pour son propre pays. De là la pensée, non de nier sa dette, mais de la réduire, de la réduire avec le consentement même du créancier et, s'il était possible, de la payer autrement qu'avec le sang de la France. La simple médiation de l'Angleterre répondait mal à de pareilles vues. Pour une évolution si compliquée, il fallait porter à une sorte de tribunal européen une série de questions, élargies et rendues vagues à dessein, se jouer entre ces questions, intimider l'Autriche par la menace, modérer le Piémont par la crainte de tout perdre, trouver enfin sur les extrêmes limites de la paix et de la guerre quelque fastueux succès diplomatique qui fournirait à Cavour une demi-satisfaction et lui donnerait, à lui Napoléon, l'occasion de triompher sans tirer l'épée. « Souhaitons ardemment que « la diplomatie fasse la veille d'une lutte ce qu'elle ferait le lendemain d'une victoire. » Ainsi s'était exprimé l'Empereur dans la brochure : *Napoléon et l'Italie* (2). S'il pouvait éluder la guerre, s'il pouvait amener le Piémont par habileté ou calcul à abandonner, pour quelques bénéfices modestes, mais certains, la riche, mais incertaine proie, quel embarras de moins pour lui et, au regard de la France troublée et inquiète, quelle grande responsabilité éludée! Ainsi pensait l'Empereur, un peu effrayé du pas redoutable où il s'était engagé, et non éloigné de reculer, à la condition que le recul eût toutes les apparences d'un succès. En cela, il n'oubliait qu'une chose, une seule, c'est que pour arrêter l'entreprise ou la suspendre, il faudrait jouer

(1) Rapport de lord Cowley à lord Malmesbury, 18 mars 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*. p. 120.)

(2) *L'empereur Napoléon III et l'Italie*, p. 65.

Cavour lui-même, c'est-à-dire le plus habile, le plus retors et, au besoin, le plus fourbe des politiques, en un mot, de tous les hommes d'État, celui dont on devrait le moins attendre une quittance à prix réduit.

La proposition de congrès fut adressée, — officieusement par la France, et officiellement par la Russie, — aux trois cours de Londres, de Vienne et de Berlin.

A Londres, le projet fut accueilli avec une visible mauvaise humeur. Le ministère britannique répugnait à remettre à l'assemblée collective des puissances l'œuvre de pacification qu'il s'était flatté de mener à lui tout seul. Il raillait volontiers le chancelier russe, « cet ouvrier de la onzième heure » qui essayait de lui ravir le fruit de ses propres travaux. Il craignait quelque piège caché : « Je ne sais plus ce que veut l'Empereur, » disait à ses amis intimes lord Cowley découragé, et, dans ses « paroles, je me perds à démêler le vrai et le faux. » Malgré ces impressions attristées, il sembla qu'il y avait, à repousser l'ouverture, plus de péril qu'à l'agréer. Le 19 mars, après un long conseil, le gouvernement de la Reine résolut d'accepter le congrès, à la seule condition qu'aucun remaniement territorial n'y serait débattu, que les délibérations porteraient surtout sur les quatre points déjà indiqués, que tous les États italiens seraient exclus de la conférence, ce qui était le seul moyen d'écarter la Sardaigne. Le soir même, la décision fut notifiée au duc de Malakof.

La Prusse, ainsi qu'elle le faisait depuis le commencement de la crise, suivit fidèlement l'Angleterre.

Que déciderait l'Autriche ? Là était la grande incertitude. Le 19, un télégramme avait déjà fait connaître que, d'une façon générale, elle consentait au congrès. Mais quelles seraient les conditions de son adhésion ? Il tardait de le savoir au juste : car ses exigences pourraient rendre illusoire son acceptation même. Les jours suivants, les entretiens de M. de Buol mirent à nu les pensées du gouvernement autrichien. Il ne repoussait pas le congrès, mais s'appliquerait à le rapetisser autant que la France à le grandir. Il souhaitait que l'État territorial fût hors de cause. Il doutait que le Pape laissât débattre dans des con-

férences les réformes intérieures à opérer dans ses provinces. Il émettait enfin la prétention assez singulière de faire figurer dans le congrès les représentants des petits États italiens, mais non de la Sardaigne, et cela sous le prétexte que le Piémont, n'étant lié par aucun traité particulier avec l'Autriche, n'aurait aucun intérêt spécial à discuter ou à défendre devant la haute Assemblée. Ce que l'Autriche demandait surtout, c'était que son adversaire désarmât. « Que la Sardaigne désarme, répétait M. de Buol à l'ambassadeur de France; qu'elle disperse ses troupes dans les garnisons : dès lors, on peut être assuré que nous désarmerons nous-mêmes et qu'aucune difficulté ne surgira de notre fait. » Au fond, vis-à-vis du Piémont, l'Autriche était dans une disposition mêlée à la fois d'irritation et de calculs. Tant que les troupes sardes seraient échelonnées le long du Tessin, tant que Cavour serait au pouvoir, elle ne jugeait point possible une harmonie durable et, guerre pour guerre, aimait mieux la précipiter que l'attendre. Mais si la Sardaigne, de gré ou de force, disloquait ses contingents, elle ne doutait pas que la chute de Cavour fût la conséquence de ce recul. Elle tendrait alors au roi Victor-Emmanuel une main amicale, oublierait le passé, et non seulement l'oublierait, mais se piquerait de libéralisme vis-à-vis de l'Italie et payerait de quelques avantages l'alliance renouvelée. C'est en vue de cette éventualité bien invraisemblable, mais non tout à fait désespérée, qu'elle contenait ses colères et s'encourageait à la patience (1).

Un état si confus éveillait plus d'alarme que d'espoir. Cependant, si les cinq grandes puissances adhéraient en principe au congrès, serait-ce trop présumer de l'humaine sagesse que de compter sur un tardif réveil de la prévoyance européenne ? Le public, qui connaissait non les détails, mais le gros de la crise, en suivait le développement avec une curieuse anxiété. Le 24 mars, le *Moniteur* annonça l'adhésion des cabinets de Londres et de Berlin, mais ajouta qu'on attendait encore la réponse de Vienne. Que voulait dire cette réserve, et quelque diver-

(1) Voy. *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 112, 148, 151.

gence fondamentale subsistait-elle? Le lendemain, il sembla qu'on eût lieu de se rassurer, en lisant dans le journal officiel une note ainsi conçue : « Le cabinet de Vienne a adhéré à la proposition de la Russie concernant la réunion du congrès. »

VII

Dans l'histoire diplomatique du second Empire, tout est plein de heurts et de contrastes. Tout est soumis à la volonté d'un seul homme, mais d'un homme aux volontés successives et contraires, qui veut, ne veut plus, veut de nouveau et ne s'engage décidément dans la fausse route qu'après avoir vingt fois côtoyé la vraie. De là un récit fatigant par ses à-coups et ses péripéties, mais qu'il serait imprudent de coordonner ; car, si on essayait d'y établir un ordre logique, immédiatement on lui ôterait sa vérité. Le matin du 25 mars, les lecteurs du *Moniteur*, après avoir lu la note qu'on vient de citer, purent lire, dans la même colonne et immédiatement au-dessous, une autre note rédigée en ces termes : « Le comte de Cavour est parti de Turin, se rendant à Paris sur une invitation de l'Empereur. » Que signifiait cette visite inattendue, et quelle machination nouvelle préparait ce grand artisan de troubles ?

Ce n'était pas sans confusion que Cavour avait appris le projet de congrès. Quelles que fussent les stipulations de Plombières, il redoutait que le souverain, dominé par les alarmes publiques ou les avis de ses conseillers, ne s'abritât derrière l'Europe pour se dérober à la guerre. Son anxiété s'était mêlée d'irritation quand il avait appris que, si le congrès avait lieu, il se tiendrait apparemment sans lui. Aussitôt il avait adressé à tous les amis de la Sardaigne des réclamations désespérées. A quoi bon le congrès ? Pourquoi son pays en serait-il exclu ? En 1856, les représentants du roi Victor-Emmanuel avaient été admis aux conférences de Paris. Le Piémont avait-il depuis ce

temps démerité de l'Europe? C'est surtout au prince Napoléon que Cavour avait fait parvenir ses ardents appels. Il le conjurait d'intervenir auprès de l'Empereur : il dénonçait l'influence de M. Walewski, infidèle interprète des pensées de son maître ; il adressait en outre d'impérieux et suppliants messages au chevalier Nigra, afin que celui-ci arrivât jusqu'à Napoléon III et, par sa dextérité, ses subterfuges, ses prières, l'arrachât aux influences des amis de la paix (1). Bientôt, ne se fiant qu'à sa propre habileté, il avait résolu de porter sa cause aux Tuileries : de là l'article du *Moniteur* qui annonçait son voyage. Le 26 mars, il était à Paris.

Ainsi, les deux complices de Plombières allaient se retrouver en présence, l'un résolu par tempérament et par impossibilité de reculer, l'autre dominé par des engagements qui tour à tour l'attiraient et l'effrayaient; l'un faible, l'autre puissant, mais, par une incroyable interversion des rôles, asservi au faible ; l'un tendant vers le but avec toute l'ardeur de son patriotisme et de son ambition, l'autre s'y portant d'une marche irrégulière, nonchalante, indécise, en théoricien qui rêve, qui voudrait prolonger indéfiniment son rêve et qui répugne également, soit à le secouer, soit à le faire passer dans la terrible réalité. Quand l'Europe apprit la rencontre des deux grands acteurs, un imposant silence se fit. Mais l'appréhension l'emportait sur l'espoir. C'est que les plus clairvoyants avaient déjà mesuré les deux joueurs et deviné Napoléon III sous le masque emprunté de sa pompeuse grandeur.

Dès son arrivée, Cavour eut avec l'Empereur une entrevue dont le mystère n'a pas été pénétré. Les deux jours suivants, le souverain, invoquant une indisposition, se déroba. Le ministre sarde était l'objet de la curiosité générale, et, à l'hôtel Castiglione où il était descendu, les visiteurs affluaient. Il s'appliqua à découvrir les dispositions publiques sans trop dévoiler ses propres desseins. Aux financiers qui l'interrogeaient anxieusement, il répondit sur un ton badin : « Il y a des chances pour la paix, il y a des chances pour la guerre » ; et on n'en put

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 45-46.

tirer autre chose. Comme M. de Rothschild insistait, il répliqua sur le même ton de plaisanterie : « Tenez, je vais vous « faire une proposition : achetons ensemble des fonds ; jouons « à la hausse ; je donnerai ma démission ; il y aura une hausse « de 3 francs. — Vous êtes trop modeste, monsieur le comte, « répliqua le banquier, vous valez bien 6 francs (1). » L'opinion des catholiques inquiétait surtout Cavour, et il s'en enquêrait soucieusement, car il sentait que le secret des hésitations impériales, c'était la crainte d'éloigner le parti religieux jusque-là si fidèle (2). Volontiers l'illustre voyageur se fût rendu dans quelques-uns des salons parlementaires dont l'urbanité l'avait autrefois charmé : mais il n'osa en franchir le seuil, tant il en devinait l'hostilité (3). Avec les diplomates étrangers, il affecta une imperturbable assurance. Comme lord Cowley cherchait à le modérer : « De quoi vous plaignez-vous ? lui répliqua-t-il vivement. N'est-ce pas l'Angleterre qui nous a encouragés, et votre propre ministre à Turin, sir Hudson, n'a-t-il pas été aussi ardent que moi-même pour la cause de l'Italie (4) ? » A défaut de Napoléon III, Cavour vit M. Walewski, qui ne négligea aucun argument pour refroidir son ardeur belliqueuse et ajouta que, si le congrès réussissait à grouper dans une sorte de confédération tous les États de la Péninsule, l'indépendance et la sécurité de l'Italie seraient suffisamment garanties. Enfin, le 29 mars, Cavour eut avec l'Empereur un autre entretien en présence du ministre des affaires étrangères. Le chef du cabinet sarde plaida opiniâtrément sa cause et, malgré les conseils amicaux du souverain, malgré les instances acerbes de M. Walewski, refusa de désarmer. Il quitta les Tuileries, assez mécontent, dit-on, de l'Empereur, mais bien résolu à ne pas céder. C'est que, s'il avait deviné les suprêmes hésitations de Napoléon III, il avait deviné aussi qu'avec une persistante

(1) MASSARI, *Il comte Cavour*, p. 309-310.

(2) Voy. lettre de M. Rendu au journal *Le Monde*. (*Le Monde*, 11 janvier 1882.)

(3) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 53.

(4) *The Greville Memoirs*, t. VIII, p. 288. — *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 156.

énergie, il triompherait de ces incertitudes mêmes. Le soir, il écrivait au général La Marmora : « La question italienne a été aussi mal engagée que possible. » Mais il ajoutait aussitôt après : « La guerre est inévitable : elle sera retardée de deux mois au moins ; elle aura lieu sur le Pô et sur le Rhin (1). » Le lendemain, au moment de quitter Paris, Cavour voulut, dans une dernière lettre, rappeler à l'Empereur ses anciennes sympathies, ses encouragements, ses promesses, lui dire, en un mot, tout ce que, dans la conversation de la veille, la présence de M. Walewski l'avait contraint de taire ou d'abréger. Il dénonçait d'avance l'impuissance du congrès ; il suppliait le souverain de demeurer sourd aux conseils de son ministre des affaires étrangères ; il lui représentait vivement les dangers d'une politique rétrograde qui transformerait l'Italie en ennemie mortelle sans reconquérir l'amitié perdue de l'Angleterre et de l'Autriche ; il dépeignait l'affreuse situation du Roi réduit à l'abdication s'il était abandonné ; il conjurait enfin l'Empereur de fixer dans un *memorandum* les conditions qu'il poserait au gouvernement de Vienne (2). Après avoir frappé ce dernier coup, Cavour partit. Le 1^{er} avril, il était à Turin, où il trouva au débarcadère du chemin de fer les groupes nombreux de ses amis, empressés à lui faire une bruyante ovation et à saluer en lui le plus infatigable ouvrier de l'Italie.

VIII

Combien cette ovation était justifiée, on ne tarda pas à le savoir. Des échanges de vues sur le congrès, deux questions s'étaient dégagées d'où dépendrait sans doute la paix ou la guerre. *La Sardaigne serait-elle admise au congrès ? En second lieu, serait-elle invitée à désarmer ?* Sur la première question,

(1) *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. III, p. 53-54.

(2) Lettre de M. de Cavour à l'empereur Napoléon III, 30 mars 1859. (*Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour*, t. VI, p. 376-380.)

l'Angleterre, fidèlement suivie par la Prusse, proposait l'exclusion du Piémont, non par malveillance pour lui, mais parce que son admission eût entraîné celle des autres principautés italiennes, ce qui eût donné une influence prépondérante à l'Autriche : subsidiairement, elle émettait l'avis que les représentants des États italiens, sans faire partie de l'Assemblée, pussent être entendus avec voix consultative dans toutes les affaires qui les intéressaient. Quant au désarmement de la Sardaigne, la Grande-Bretagne le jugeait nécessaire, mais avec la garantie formelle de la France et de l'Angleterre contre toute attaque. Or, à ces demandes d'abord implicitement admises ou faiblement contredites, le cabinet des Tuileries, à la suite du voyage de Cavour, opposa des réponses dilatoires ou des refus. Le 30 mars, Cowley télégraphia à lord Malmesbury qu'il ne pouvait obtenir aucune solution satisfaisante, soit pour le désarmement, soit pour le mode de représentation des petits États italiens. Le 1^{er} avril, le marquis d'Azeglio, ministre de Sardaigne à Londres, revenu de Paris où son chef l'avait convoqué, confirmait par son langage ces mauvaises nouvelles : il annonça à lord Malmesbury que Cavour refusait de désarmer et ne consentirait jamais à s'asseoir à la table du congrès s'il n'y avait que voix consultative (1). Où Cavour aurait-il puisé cette audace, si sa récente démarche n'avait raffermi son crédit auprès de l'Empereur ? Ce qui confirmait cette désolante impression, c'étaient les dépêches venues de Turin. Elles annonçaient une recrudescence d'ardeur. Dès le 17 mars, un décret avait autorisé la création de corps francs ; or, de tous côtés, les volontaires affluaient et étaient rassemblés dans les dépôts formés à Cuneo, puis à Savigliano (2). Garibaldi était à Turin ; il avait des conférences avec le chef du cabinet, avec le Roi lui-même, et déjà enrôlait toutes les forces révolutionnaires sous le drapeau de Victor-Emmanuel. A ceux qui parlaient du congrès, les familiers, les serviteurs du premier ministre répliquaient : « Il n'y aura pas de congrès, M. de Cavour est bien

(1) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 165, 170, 171.

(2) Voy. Francesco CARRASO, *I Cacciatori delle Alpi*, p. 174 et 180.

trop joyeux pour cela (1). » En dépit de ces symptômes alarmants, Cowley voulut revoir M. Walewski et, dans une explication à fond, lui arracher, s'il était possible, son secret. Le 4 avril, il se rendit au ministère des affaires étrangères : « Est-il
 « vrai, lui dit-il, que l'Empereur, en congédiant Cavour, l'ait
 « exhorté à avoir patience jusqu'à ce que l'armée française fût
 « prête ? Est-il vrai qu'il regrette aujourd'hui d'avoir accepté
 « le congrès ? » A cette vive interrogation, M. Walewski se
 récria fort : « Non seulement l'Empereur ne regrette pas la
 « proposition de congrès, mais il serait déçu si quelque évé-
 « nement entravait la réunion des conférences. Vous pouvez
 « avoir confiance dans ses intentions. Sans doute, ajouta
 « M. Walewski en un ton de confiance, la visite de Cavour a
 « fait du mal : mais elle n'a pas ébranlé les résolutions de
 « l'Empereur au point de le décider à la guerre. — Et le désar-
 « mement ? objecta Cowley. — Le désarmement ? répliqua le
 « ministre, le Piémont, j'en conviens, n'y a pas adhéré ; mais
 « je puis vous affirmer qu'il n'est pas d'argument de persua-
 « sion que l'Empereur n'ait employé vis-à-vis de M. de Cavour
 « pour l'amener à cette mesure. Sa Majesté a même fait appel
 « à sa propre position, disant qu'on l'accuserait de déloyauté :
 « car personne ne croirait que la Sardaigne, dans ces conjonc-
 « tures, agissait contrairement à ses désirs. Mais ni les prières
 « ni les menaces n'ont eu le moindre effet sur Cavour, qui a
 « persisté à dire que le Roi et son gouvernement seraient per-
 « dus s'ils adhéraient à une si humiliante proposition (2). »

Ce langage était effrayant dans sa modération même : car il découvrait l'insondable faiblesse de la puissante France. Il y a un point où la déraison déconcerte et, comme l'extrême logique, paralyse toute réponse. Lord Cowley était dans cette disposition et écoutait dans un ahurissement muet ce langage inouï. Ainsi c'était la glorieuse France qui volontairement s'enchainait à la remorque du petit Piémont. Ainsi la France, comme si elle eût perdu la faculté de vouloir, se refusait le

(1) DE LA RIVE, *Comte de Cavour, récit et souvenirs*, p. 293.

(2) Lord Cowley à lord Malmesbury, 5 avril 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 191-192.)

droit d'imposer au Piémont ce désarmement qui assurerait la paix : elle se bornait à le conseiller, à le conseiller dans un avis timide qu'elle-même et par avance dépouillait de toute sanction. Et si le Piémont ne suivait pas ce conseil donné humblement, à voix basse, presque sous une forme suppliante, si du contact de tous ces bataillons massés aux bords du Tessin naissait quelque choc, si l'Autriche, lasse de tant de défis, prenait à son compte, par une suprême maladresse, le rôle de provocatrice, la France suivrait en aveugle, de sorte que, par une incroyable interversion des rôles, l'axe de la politique se trouvait transporté de Paris à Turin et du palais des Tuileries au modeste logis de Cavour. Quel lien mystérieux avait noué cette politique? Ici, l'Europe se perdait en conjectures, et, comme toute cette conduite paraissait inexplicable, tantôt elle l'attribuait à la crainte des assassins venus d'Italie, tantôt elle s'épuisait à deviner quelques stipulations cachées dont l'avenir sans doute découvrirait tout à la fois et le secret et le prix.

Le péril grossissait, non seulement à Paris, non seulement à Turin, mais aussi à Vienne, où les ressentiments longtemps contenus menaçaient d'éclater. Dans le langage jusque-là si mesuré de la presse autrichienne, on observa vers la fin de mars un notable changement. Le ton devenu plus hautain et plus amer révéla une disposition funeste à jeter les dés et à remettre aux armes le jugement de la querelle. A entendre les journaux viennois, les représentants de l'empereur François-Joseph ne pourraient figurer dans un congrès qu'autant que tout le *tapage* entretenu à Turin s'apaiserait. Il fallait non seulement que la Sardaigne désarmât, mais que Cavour descendit du pouvoir et que le roi Victor-Emmanuel répudiât ses erreurs passées. Quant à la France, on l'accusait de fomenter en Europe l'esprit de dispute et de tenir toujours en réserve quelque *casus belli* tout prêt. Jusque dans les sphères officielles, on sentait les restes d'une patience qui s'épuisait. Dans ses entretiens, M. de Buol, poussé à bout, se montrait raide, cassant, subtil, plein d'arguties, et haussait ses exigences, loin de les restreindre. Fort de l'appui de l'Allemagne, il nourrissait la pensée d'opposer aux prétentions françaises une sorte de *Sainte-*

Alliance reconstituée; puis, d'un ton assuré qui touchait à l'outré, il renouvelait sa prétention d'introduire au congrès tous les petits États italiens, tous, sauf le Piémont. Pendant ce temps, de nouveaux bataillons s'acheminaient vers l'Italie, une fiévreuse activité présidait à la réparation des forteresses, les cités lombardes étaient mises en état de défense, en sorte que, des deux côtés du Tessin, tout se remplissait des vives images de la guerre prochaine. Dans les conseils de François-Joseph, une préoccupation fixe dominait, le désarmement de la Sardaigne. « C'est la condition *sine qua non* de « notre entrée au congrès, ne cessait de répéter M. de Buol : « autrement toute la négociation ne serait qu'une comédie. » Et il ajoutait avec un accent de plus en plus résolu : « Ni l'Em- « pereur mon maître, ni le gouvernement, ni le public, ne « croient à la paix. Le désarmement de la Sardaigne y ferait « seul croire. Jusque-là, le congrès ne semble qu'un moyen « de gagner du temps et d'isoler la Prusse et l'Angleterre. » Ainsi parlait M. de Buol, le 31 mars, le jour même où Cavour s'acheminait vers Turin, où l'attendaient les acclamations de ses amis. Le 6 avril, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Loftus, revit le chef du cabinet autrichien : il lui annonça les mauvaises nouvelles de Paris, le funeste résultat du voyage de Cavour, les dispositions de la Sardaigne, qui se refusait, soit à désarmer, soit à accepter dans le congrès un rôle amoindri. M. de Buol reçut ces communications avec calme, sans regret apparent, en homme qui juge la guerre inévitable. Il se contenta d'observer que la Sardaigne, en refusant le désarmement, fournissait la preuve matérielle de ses ambitions. Lord Loftus ayant suggéré l'idée que les deux armées se tinssent éloignées chacune à dix lieues du Tessin : « Non, non, répli- « qua M. de Buol avec animation, c'est inacceptable, et, si on « me faisait la proposition par écrit, j'y répondrais vertement. » Il ajouta que le ministre de Prusse lui avait déjà soumis cette combinaison, et qu'il l'avait repoussée. « Mais, insista lord Lof- « tus, l'Europe va-t-elle être entraînée dans la guerre par le « seul entêtement de la Sardaigne à ne pas disloquer ses con- « tingents? Vraiment, en quoi la vaillante Autriche peut-elle

« redouter les efforts plus ridicules qu'inquiétants de la petite « Sardaigne? » A ces derniers mots, M. de Buol répondit avec gravité : « Ce n'est pas le Piémont qui nous effraye, mais nous « le considérons comme l'avant-garde de la France : ce que « nous voulons, c'est être armés contre une agression de la « France... Nous n'avons pas confiance dans la cour des Tui- « leries. Si l'empereur Napoléon veut vraiment la paix, l'ar- « rangement est facile : que le Piémont désarme », ou bien encore, ajouta M. de Buol après une pause et sur un ton plus conciliant, que le *désarmement soit général, en sorte que le Piémont paraisse moins obéir à une sommation que subir la loi commune...* Mais, conclut le chancelier autrichien, « nous « n'avons pas d'illusions, c'est la pointe du glaive, ce n'est pas « la branche d'olivier que la France nous présentera (1) ».

IX

Tout dérivait vers la guerre. Pourtant, dans l'entretien que nous venons de rapporter, une idée avait frappé lord Loftus, celle d'un désarmement, non plus appliqué à la Sardaigne seule, mais étendu à toutes les puissances. Il s'agirait d'une mesure non plus spéciale, mais universelle et qui perdrait par suite son caractère blessant. Le Piémont pourrait-il se refuser à imiter la puissante France, la puissante Autriche? Lord Malmesbury, dans ses méritoires efforts pour la paix, accueillit cet expédient, s'y rattacha comme à une chance inattendue et, dès le 7 avril, se hâta de le recommander à Saint-Pétersbourg, à Berlin et surtout à Paris.

Le jour même, lord Cowley se rendit auprès de M. Walewski et, avec une confiance un peu ranimée, lui soumit cette combinaison du *désarmement général*, combinaison qui ménageait

(1) Rapports de lord Loftus à lord Malmesbury, 6 avril. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 209, 212-213.)

l'amour-propre de la Sardaigne et ne laissait vraiment place à aucune objection raisonnable. Quelle ne fut pas la déception de l'ambassadeur, quand, au lieu d'une adhésion chaleureuse, il ne rencontra chez le ministre français que la plus indifférente froideur! « Désarmer! répliqua M. Walewski, mais nous n'avons point armé. » Puis, détournant l'entretien, il s'étendit longuement sur un projet d'origine russe, projet bizarre qui consistait à tenir le congrès, mais sans l'Autriche et en dehors d'elle. Le lendemain, lord Cowley se décida à chercher aux Tuileries les éclaircissements qu'il ne trouvait point au quai d'Orsay. Le moment était mal choisi. L'Empereur avait reçu d'importantes dépêches sur les préparatifs militaires de l'Autriche; en outre, une proclamation belliqueuse aux troupes massées en Lombardie venait de lui être communiquée par les soins de la légation sarde. A la proposition de désarmement général, Napoléon se contenta de répondre : « Si l'Autriche « veut le désarmement, qu'elle commence par désarmer elle-
« même... Quant au gouvernement piémontais, je lui ai con-
« seillé, à plusieurs reprises, verbalement ou par écrit, de sus-
« pendre ou de restreindre ses préparatifs; mes avis n'ont pas
« été suivis, et je ne puis les renouveler. Pour nous, comment
« voulez-vous que nous désarmions? nous n'avons pas armé. » Lord Cowley ayant observé qu'il s'agissait d'un principe général à proclamer : « Le principe est excellent, répliqua l'Em-
« pereur, mais c'est seulement après le congrès et en cas
« d'accord qu'on pourra l'appliquer. — Non, non, repartit
« Cowley avec quelque vivacité, le désarmement doit précéder
« les conférences, car comment discuter sous le bruit des
« armes? » L'entretien traîna encore quelque temps; puis le souverain congédia le diplomate sans lui donner aucune réponse (1).

Fallait-il renoncer à tout espoir? Avec l'Empereur, il y avait ceci de particulier, qu'on ne pouvait jamais compter tout à fait sur rien, soit en bien, soit en mal. Le 10 avril, Cowley ayant

(1) Dépêche de lord Cowley à lord Malmesbury, 9 avril 1859. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 219 et 228.) — MALMESBURY, *Memoirs of an ex-minister*, t. 11, p. 167.

revu M. Walewski, celui-ci l'aborda avec un visage moins assombri, lui annonça qu'il avait eu une conversation très sérieuse avec l'Empereur, se fit expliquer de nouveau le sens de la dernière proposition anglaise, puis, au nom de son maître, accueillit la pensée d'un désarmement général qui serait proclamé en principe avant le congrès et mis à exécution dès le début des conférences. Le gouvernement anglais, infatigable médiateur, se hâta de transmettre à Vienne la bonne nouvelle et, par des télégrammes répétés, supplia l'Autriche de ne point laisser échapper l'occasion, de la saisir en quelque sorte au vol, d'ôter à la France par une acceptation empressée tout prétexte de nouveau recul ou de désaveu. M. de Buol adhéra au désarmement général; il proposa qu'une note officielle simultanée l'annonçât dans le *Moniteur*, dans l'*Opinione*, dans la *Correspondance autrichienne*. Sur un point, à la vérité, il différait du cabinet des Tuileries : il demandait que le désarmement fût non seulement proclamé en principe, mais effectué en partie avant le congrès. Quelle que fût cette divergence, elle était secondaire, non fondamentale : « Ce que nous demandons, disait M. de Buol, c'est un gage des pacifiques intentions de la France : le jour où nous aurons ce gage, toute difficulté sera levée et toute chance de conflit écartée. »

Qui comptera les variations de la politique napoléonienne, et surtout qui les expliquera jamais? Le 10 avril, tout semblait à l'apaisement; le 12, tout semblait de nouveau brouillé. Ce jour-là, M. Walewski expliqua à lord Cowley ébahi que sans doute le cabinet des Tuileries adhérait à l'idée du désarmement, que l'expédient était bon, excellent même, en un mot tout à fait louable, mais qu'il ne pouvait s'appliquer à la Sardaigne : « Le Piémont, en effet, observait M. Walewski, ne peut être invité à accepter le principe d'un désarmement qui sera réglé dans un congrès auquel il ne participera point. » La réponse de lord Cowley ne se fit point attendre : « Pourquoi l'idée du désarmement général a-t-elle été imaginée, sinon pour voiler ce que le désarmement isolé de la Sardaigne aurait de blessant pour elle? » M. Walewski, un peu déconcerté à son tour, parla de malentendu, demanda une note écrite qui

préciserait les vues des puissances. Cowley, à bout de patience, s'efforça enfin de saisir cette politique ondoyante et qui toujours se dérobaît : « Comment voulez-vous, dit-il au ministre français, que nous allions à un congrès que la seule obstination du Piémont peut rendre vain? Voyons, ajouta-t-il en résumant sa pensée; je suppose que le congrès se tienne sans que la Sardaigne consente à accéder au principe du désarmement, je suppose qu'après le congrès elle se refuse encore à licencier ses contingents : pouvez-vous affirmer qu'en ce cas, en face de ce refus obstiné, le gouvernement piémontais n'aura plus à compter sur aucun secours de la France? » Autant l'interrogation était nette, autant la réponse fut indécise et flottante. « Je le pense, répliqua M. Walewski; mais je ne puis rien déclarer de positif sans avoir pris les ordres de l'Empereur (1). »

Ainsi se traînaient les pourparlers, incohérents par leur complication même. Un peu découragée de la France, l'Angleterre portait ses conseils à Turin; mais elle y était écoutée encore moins qu'à Paris. Aux avis des chargés d'affaires anglais et prussiens, Cavour opposait toutes sortes de moyens dilatoires. Le Roi son maître n'était point à Turin; lui-même n'était point fixé sur l'objet du congrès; il attendait des dépêches qui lui permettraient des explications plus précises. Sur de nouvelles démarches, il se décida enfin à rompre le silence et déclara que, s'il était admis au congrès sur le même pied que les autres puissances, il se soumettrait comme elles au désarmement général, mais que, n'étant point admis aux conférences, cette exclusion même le déchargeait des obligations communes. Telle fut la réponse de Cavour. Il ne l'avait pas formulée seul. Elle était la reproduction textuelle d'une dépêche télégraphique que le prince Napoléon avait dictée à M. de Villamarina, et le prince lui-même n'avait tracé cette dépêche qu'après avoir pris les instructions de l'Empereur (2).

(1) Rapport de lord Cowley à lord Malmesbury, 13 avril. (*Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 239.)

(2) Dépêche télégraphique de M. de Villamarina à M. de Cavour, 15 avril 1859. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VIII, p. 60 et 484-485.)

Cependant, en France, les menaces de guerre soulevaient une réprobation qui, loin de s'affaiblir, s'accroissait. Ceux qui ne pouvaient ou n'osaient porter leurs doléances jusqu'aux Tuileries les confiaient au ministre des affaires étrangères et le suppliaient, dans cette crise suprême, d'employer en faveur de la paix tout son crédit auprès du souverain. M. Walewski n'avait pas besoin d'être encouragé dans cette voie. Faiblesse ou dévouement, il consentait à traduire en des formules diplomatiques les vagues et inquiétantes visées de son maître; mais, à travers ces déviations obligées de sa pensée, il était aisé de pénétrer un désir persévérant d'apaisement. Dans ses entretiens avec le représentant de la Sardaigne, il ne négligeait ni les avis ni l'intimidation même pour contenir les ambitions de Cavour, qu'il détestait et dont il était haï. Pendant les journées du 14 et du 15 avril, comme il était clair que, dans un sens ou dans un autre, le dénouement était proche, il redoubla ses instances auprès de l'ambassadeur sarde, lui représenta vivement les périls d'une guerre qui pourrait, même avant l'arrivée de tout secours français, abattre le Piémont et le ruiner pour jamais, le pressa de conseiller le désarmement, qui ramènerait sur son pays toutes les sympathies de l'Europe et permettrait au roi Victor-Emmanuel de retirer du congrès des avantages aussi grands et moins incertains que ceux d'une guerre même heureuse. « Ce que nous demandons sous forme de prière, ajoutait le ministre français, dans quelques jours peut-être nous serons amenés à l'exiger. » M. Walewski allait plus loin. Il impartissait à la Sardaigne une sorte de délai, un délai de trois jours qui expirerait le 18 avril : passé ce délai, la France, contre son gré, malgré ses sympathies avouées, se rapprocherait de l'Angleterre et concerterait son action avec elle (1).

Qui l'emporterait dans l'âme de l'Empereur, ou de cette politique de sagesse patronnée par M. Walewski, ou de cette autre politique belliqueuse dont le prince Napoléon était alors le prin-

(1) Dépêches et télégrammes de M. de Villamarina à M. de Cavour. (BIANCHI, *Storia documentata*, t. VIII, p. 60, 483 et 484.)

cipal organe? Une heure vint où on put espérer, croire même que l'Europe échapperait au fléau de la guerre. Le 18 avril, dans l'après-midi, M. Walewski adressa au duc de Malakof, ambassadeur de France à Londres, un télégramme ainsi conçu : « Veuillez déclarer sans délai à lord Malmesbury que, si l'Angleterre nous promet d'insister avec nous sur l'admission des puissances italiennes au congrès, j'engagerai immédiatement, et par le télégraphe, le Piémont à adhérer au principe du désarmement, dont l'exécution sera réglée, s'il y a lieu, même avant la réunion du congrès. Si vous me répondez *oui*, mon télégramme pour Turin partira à l'instant. » Après tant d'évolutions déconcertantes, on tenait enfin quelque chose de positif. De Londres, la réponse affirmative ne se fit pas attendre. Aussitôt la dépêche, qui conseillait sous une forme impérative le désarmement, partit de Paris pour Turin, et, dans la nuit du 18 au 19 avril, fut communiquée à M. de Cavour.

Cavour touchait à la dernière, mais à la plus terrible crise de sa fortune. Les récents historiens de l'Italie ont raconté, en des récits dramatiques, son émotion, ses colères, ses pensées de résistance, dût-il seul affronter l'Autriche. Désarmer, c'était désavouer toute la politique passée; c'était échanger contre quelques avantages partiels les fruits aléatoires, mais superbes, de la lutte; désarmer, c'était mettre en péril le gouvernement et la dynastie elle-même, car, au point où le grand agitateur avait poussé les choses, l'armée révolutionnaire était si bien organisée qu'il serait malaisé de la congédier ou de la dissoudre. Que faire cependant? Bien malgré lui, Cavour se résigna, se flattant que quelque coup inattendu lui épargnerait l'humiliation et l'embarras de consommer son sacrifice. Déjà certains avis secrets, quoique bien vagues encore, confirmaient cet espoir. Le 19, l'acceptation du gouvernement sarde fut notifiée à Paris et à Londres. Le 21, le *Moniteur* annonça le désarmement général et la prochaine ouverture du congrès. Hélas! la bonne nouvelle avait cessé d'être vraie au moment même où on la publiait.

X

Dans les sphères les plus humbles comme dans les rangs les plus élevés de la vie, la patience n'est une vertu efficace qu'autant qu'on la pratique jusqu'au bout, avec une âme tranquille et assez maîtresse d'elle-même pour planer au-dessus de tous les défis. Le grand écueil de la longanimité, ce sont les coups d'éclat, ou pour mieux dire, les coups de tête, d'autant plus terribles que les ressentiments ont fait plus d'efforts pour se contenir. Il arrive alors que les plus modérés perdent, par un seul emportement, le fruit de la plus méritoire prudence : car le commun des hommes, inhabile à saisir le lien des choses, ne garde qu'une impression, celle du dernier événement, et qualifie d'agresseur, non celui qui, par une série de bravades ou de savants artifices, a rendu la lutte nécessaire, mais celui qui, dans un accès de colère, a porté la première blessure. Après une longue sagesse, l'Autriche allait commettre cette lourde faute et encourir cet injuste, mais inévitable jugement.

Son excuse, c'est l'intolérable situation où l'avaient placée la duplicité du Piémont et aussi la politique ambiguë de la France. Depuis de longues années, elle se débattait contre les calomnies de Cavour, calomnies propagées par la presse, consignées dans les dépêches officielles, colportées jusque dans les congrès. On flétrissait ses rigueurs et on raillait ses concessions. Derrière le Piémont, se tenait Napoléon III, ennemi mystérieux dont on sentait l'hostilité sans pouvoir la définir et qui tenait entre ses mains les fils de la politique, tandis que Cavour les dirigeait. Dans les derniers temps, l'acuité de la crise était devenue telle, que la guerre elle-même semblait préférable à l'attente anxieuse où l'on se consumait. L'état précaire des fiances obligeait à suspendre les armements ou à les utiliser à bref délai. Pour la lutte, l'empereur François-Joseph disposait de troupes nombreuses, disciplinées, fidèles, exaspérées, en

outré, par de longs défis. De là, le dessein de hâter la bataille loin de la fuir, et de se faire à son tour provocateur : mala dresse insigne qui permettrait à M. de Cavour de se poser en victime et transformerait Napoléon III en protecteur apparent de l'opprimé.

Depuis un mois, cette malencontreuse pensée germait dans les conseils du jeune empereur d'Autriche. C'était elle qui avait inspiré les dernières mobilisations des troupes. C'était elle qui venait de déterminer l'envoi à Berlin de l'archiduc Albert, chargé de réaliser une alliance militaire entre les deux États allemands. Au commencement d'avril, le général Giulaiy avait reçu l'ordre d'achever ses préparatifs pour entrer en campagne dans un délai de dix à douze jours : puis des dépêches, vagues encore, lui avaient laissé pressentir quelque grave message qu'un de ses officiers aurait bientôt à porter à Turin. Quel serait ce message ? Lord Malmesbury, dès le 16 avril, l'avait appris de la bouche même du comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Londres. Le cabinet de Vienne se proposait d'adresser directement une sommation au cabinet de Turin afin qu'il ramenât son armée à l'effectif de paix et licenciât ses corps francs. Lord Malmesbury, épouvanté, avait représenté vivement au comte Apponyi les dangers d'une pareille conduite et avait envoyé à Vienne dépêches sur dépêches pour prévenir un si funeste éclat (1). Les réponses avaient laissé espérer un sursis, mais rien qu'un sursis. Encore quelques jours, quelques heures peut-être, et l'Autriche consumerait la démarche fatale, celle qui comblerait de joie ses ennemis.

Ici la coïncidence des dates est curieuse autant que lamentable. C'est le 19 avril que Cavour consterné adhérait à la proposition de désarmement général. Or ce jour-là même, dans la soirée, le comte de Buol confia à l'un des chefs de corps qui partait pour Milan le texte de l'ultimatum autrichien avec ordre de le faire parvenir à Turin. Le 20, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Loftus, se présenta de bonne heure chez le chancelier, lui annonça d'un ton joyeux l'adhésion de la Sardaigne

(1) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 244-247.

au projet de désarmement et le complimenta avec chaleur sur l'heureux dénouement de la crise. C'est alors que M. de Buol, loin d'accepter ces félicitations, l'informa de la grave mesure arrêtée la veille sur l'initiative et sur les ordres de l'empereur François-Joseph. Surpris, mécontent, effrayé surtout, lord Loftus interrogea anxieusement le chef du cabinet autrichien. L'Empereur, au moment où il avait résolu l'envoi de la sommation, connaissait-il l'adhésion sarde? M. de Buol répondit négativement, mais ne cacha pas que la décision était désormais irrévocable. La confiance que le ministre autrichien venait de faire à lord Loftus, il la fit aussi à l'ambassadeur de Russie, puis, un peu plus tard, au chargé d'affaires de France, M. de Banneville. Dans la nuit du 20 au 21 avril, on sut définitivement aux Tuileries la grande nouvelle. Le 21 au matin, à l'heure même où le *Moniteur* publiait la note rassurante qui faisait présager l'accord, on connaissait donc dans toutes les chancelleries la subite et violente évolution qui emportait les meilleures espérances de paix.

D'un bout à l'autre de l'Europe, ce ne fut qu'une clameur contre l'Autriche, clameur intéressée des belliqueux, ravis de se dire provoqués, clameur irritée des pacifiques, dépités de toutes leurs peines perdues. Que pouvait, en une pareille confusion, la Grande-Bretagne, cette infatigable ouvrière de la paix? A Paris, à Turin, on ne l'écoutait plus, et ses représentations se perdaient dans le premier cliquetis des armes. Attentif à ressaisir toute ombre d'espoir, le gouvernement anglais s'adressa encore à Vienne : la sommation était partie pour Milan; quoi de plus aisé que de la retirer et de la reprendre? La récente concession de la Sardaigne ne serait-elle pas la justification naturelle de ce recul? A ce langage, M. de Buol opposa une obstination invincible et attristée : « Il est vrai, « répondit-il, nous ignorions encore les résolutions de M. de, « Cavour, quand nous avons arrêté les termes de notre somma- « tion; mais jamais nous n'aurions consenti à nous asseoir dans « un congrès à côté des représentants de la Sardaigne, en sorte « que, de toute façon, la divergence eût subsisté. » Ce que le chef du cabinet autrichien déclarait à lord Loftus, il le déclara

avec la même netteté à M. de Banneville; puis, se tournant de nouveau vers l'ambassadeur britannique : « Vous ne nous con-
« naissez pas, lui dit-il, si vous pensez que nous puissions reve-
« nir sur nos pas. — Mais l'opinion publique va se retourner
« contre vous. — Il y a longtemps que nous sommes insultés
« par la Sardaigne; nous avons aussi à compter avec l'opinion
« de notre pays. — Songez que l'Autriche sera isolée. — Peut-
« être, répliqua M. de Buol; mais c'est contre la révolution
« et pour l'ordre européen que nous combattons (1). » Ainsi
échouaient les derniers efforts de l'Angleterre. En se prolon-
geant les jours suivants, ils n'eurent qu'un résultat, et fort inat-
tendu, celui de retenir pendant une semaine, ainsi qu'on le
verra plus tard, les armes de l'Autriche, de lui ravir le fruit
même de sa brusque initiative et, par là, de sauver peut-être le
Piémont. Vraiment, il fallait que le destin eût condamné la
malheureuse monarchie autrichienne, puisque tout tournait à
sa perte, même les bons offices de sa plus fidèle alliée.

Le 23 avril, dans l'après-midi, les deux messagers autri-
chiens, porteurs de l'ultimatum, arrivèrent à Turin par le che-
min de fer de Milan : c'étaient le baron de Kellersberg et le
comte Ceschi de Santa-Croce. Ils traversèrent la ville, toute
pleine de bruit et d'agitation, tout enfiévrée de préparatifs
belliqueux. Comme ils s'avançaient vers la place du Château et
passaient non loin de la Chambre des députés, ils se heurtèrent
à une foule tellement compacte qu'elle faisait paraître étroites
les rues si larges de la cité. C'est qu'à cette heure-là même, au
palais Carignan, on discutait un projet de loi qui, dans l'éven-
tualité de la guerre, remettait au Roi, pour la durée des hosti-
lités, la plénitude des pouvoirs civils et militaires. On com-
mentait les paroles du rapporteur de la loi; on attendait les
déclarations de Cavour; on supputait les suffrages; et les
groupes tumultueux, stationnant au dehors, recueillaient avi-
dement les nouvelles de la séance. Le projet ayant été voté,
Cavour quitta la Chambre : « C'est, dit-il, la dernière session
du Parlement piémontais qui finit; l'année prochaine, nous

(1) *Correspondence respecting the affairs of Italy*, p. 321.

ouvrirons le premier Parlement italien (1). » Comme il venait de rentrer chez lui, on l'avertit de la présence des officiers autrichiens. Aussitôt, il donna l'ordre de les introduire et, avec une curiosité attentive qui pesait tous les mots, lut la sommation de ceux que déjà on pouvait appeler ses ennemis. Dans ce document, M. de Buol reconstituait l'histoire des dernières négociations, désavouait de nouveau au nom de l'Autriche toute pensée agressive, établissait que le seul gage sérieux de conciliation serait la mise de l'armée sur le pied de paix et le licenciement des corps francs; il regrettait que tous les efforts dans ce sens fussent jusque-là demeurés infructueux; puis il poursuivait en ces termes : « L'Empereur, mon auguste maître, « a daigné m'ordonner de tenter directement un effort suprême « pour faire revenir le gouvernement de Sa Majesté Sarde sur « la décision à laquelle il paraît s'être arrêté. Tel est le but de « cette lettre. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vou- « loir bien prendre son contenu en la plus sérieuse considéra- « tion et de me faire savoir si le gouvernement royal consent, « oui ou non, à mettre sans délai son armée sur le pied de « paix et à licencier les volontaires italiens. Le porteur de la « présente, auquel vous voudrez bien, Monsieur le comte, faire « remettre votre réponse, a l'ordre de se tenir, à cet effet, à « votre disposition pendant trois jours. Si, à l'expiration de ce « terme, il ne recevait pas de réponse, ou que celle-ci ne fût « pas complètement satisfaisante, la responsabilité des graves « conséquences qu'entraînerait ce refus retomberait tout « entière sur le gouvernement de Sa Majesté Sarde. Après « avoir épuisé en vain tous les moyens conciliants pour procu- « rer à ses peuples la garantie de paix sur laquelle l'Empe- « reur est en droit d'insister, Sa Majesté devra, à son grand « regret, recourir à la force des armes pour l'obtenir. »

Cavour, après avoir lu le message, congédia les envoyés, se gardant bien de leur notifier de suite son refus; car il importait d'épuiser jusqu'au bout les délais, soit pour compléter les préparatifs militaires, soit pour permettre l'arrivée des premiers

(1) MASSARI, *Il comte Cavour*, q. 319.

secours étrangers. Le 26 avril, à cinq heures et demie du soir, le laps de trois jours étant écoulé, le baron de Kellersberg fut introduit de nouveau chez le président du conseil. Celui-ci lui remit sa réponse, dont le sens n'était douteux pour personne. Le gouvernement sarde repoussait « la sommation menaçante » de l'Autriche et rejetait la responsabilité des événements futurs sur ceux qui « avaient armé les premiers ». Comme le messager autrichien allait se retirer, Cavour lui exprima courtoisement l'espérance qu'il le reverrait en des jours plus heureux ; puis il le fit reconduire par le colonel Govone, qui devait l'accompagner jusqu'à la frontière. Pendant ce temps, l'antichambre se remplissait des familiers et des amis du ministre, tous avides de connaître les termes mêmes de la réponse, et surtout de graver dans leur souvenir une scène si mémorable pour l'histoire de leur pays. Quand l'entrevue fut finie, Cavour se présenta sur le seuil de son cabinet. Sur son visage, on lisait l'expression d'un joyeux espoir et aussi la paisible sérénité de l'homme qui, ayant atteint, par sagesse ou par ruse, les dernières limites de la prévoyance, remet tranquillement à la fortune les chances qu'il ne peut ni pressentir ni dominer. Après de longues années de négociations ouvertes ou de menées ténébreuses, il sentait que la principale responsabilité allait passer des diplomates aux soldats, de ceux qui tenaient la plume à ceux qui portaient l'épée ; de là une sorte de repos relatif dont jouissait par avance son esprit prodigieusement surmené. Se tournant vers ceux qui se pressaient autour de lui, il leur dit avec plus de soulagement que d'inquiétude ces simples mots : *Jacta alea est*. Et en effet, comme César, il venait bien de franchir le Rubicon.

XI

Il ne devait pas le franchir seul, et là était au fond le secret de son assurance. Dès le 22 avril, le *Moniteur* avait exposé les

divergences entre le cabinet de Vienne et les autres puissances, puis avait laissé pressentir la sommation autrichienne comme pour en rendre les effets irrévocables. En même temps, il avait annoncé la concentration de plusieurs divisions sur la frontière piémontaise. Le 23, il confirma la nouvelle de l'ultimatum, fit connaître la formation de cinq corps d'armée et en désigna les chefs. Sur ces entrefaites arriva aux Tuileries la demande officielle de Cavour, qui réclamait l'appui déjà certain de la France.

Le 24 avril était le jour de Pâques. Ce jour de fête pacifique et de recueillement religieux fut, à Paris, plein de confusion et de troubles. Les gens de Bourse, affolés, calculaient les pertes énormes de l'avant-veille et de la veille. Les négociants s'empressaient de terminer leurs affaires, et, dans la perspective d'une lutte dont on ne prévoyait ni l'étendue, ni la durée, ni l'issue, n'avaient d'autre souci que de restreindre leurs engagements. Les politiques s'effrayaient de cette aventure inattendue autant qu'extraordinaire et s'épuisaient à deviner les pensées, les desseins, les rêves de l'Empereur. Les catholiques s'inquiétaient pour le domaine du Saint-Père. On remarqua qu'aux offices de l'Église les fidèles furent plus pressés qu'à l'ordinaire; mais tandis que les prêtres entonnaient le joyeux *Alleluia* de Pâques, on entendit plus d'un sanglot : c'était celui des mères qui, dans une invocation ardente, conjuraient Dieu d'épargner leurs fils et de ménager la mort. Cependant la multitude, plus distraite en apparence que soucieuse, mettait à profit le chômage de cette journée et se répandait par les rues, avide de nouvelles et de spectacles. Surtout elle se portait vers les casernes avec un patriotique et curieux empressement. Là régnait l'agitation un peu fébrile des départs, une activité plus confuse que réglée, la surexcitation de l'inconnu, avec cela le plaisir de la discipline allégée, et cette joie mêlée de passagers retours qui est propre aux militaires sur le point d'entrer en campagne. On acclamait les soldats de la ligne qui achevaient de s'équiper dans cet appareil pittoresque, allègre, un peu débraillé, spécial aux armées du second Empire; puis on admirait les grenadiers ou les voltigeurs de la garde, dans

leur superbe et correct uniforme qu'aucune souillure du bivouac et de la bataille n'avait encore terni. Quelques-uns, à la faveur d'une consigne un peu relâchée, s'introduisaient jusque dans les cours des quartiers, et, tandis que les enfants, affairés et joyeux, bouclaient les ceinturons, fixaient les sacs, portaient les fusils, les sœurs, les fiancées, les maîtresses disaient adieu à ceux qui allaient partir. Par intervalles, une éclatante sonnerie annonçait que quelque bataillon, ayant achevé ses préparatifs, se dirigeait vers la gare de Lyon : alors la multitude suivait, scandant le pas et se mettant à l'unisson de la musique guerrière. Un symptôme particulier marqua ces départs. A mesure qu'on s'engageait dans le faubourg Saint-Antoine, les drapeaux étaient plus nombreux, les cris plus nourris ; à travers le tumulte, on pouvait aisément distinguer des chants naguère réputés séditieux, mais que la tolérance de la police ne songeait plus à interdire. A entendre les acclamations, à voir les bras tendus, on n'eût plus reconnu le redoutable faubourg, tout meurtri de l'insurrection de Juin, tout enfiévré du coup d'État. En se séparant de ses anciens amis, il semblait que l'Empereur en eût conquis de nouveaux. C'est que l'instinct démocratique avait deviné la déviation de la politique impériale et, pour prévenir tout retour en arrière, s'appliquait à l'encourager : ce qu'on acclamait, ce n'était pas le gouvernement, ce n'était pas même l'armée qui allait se battre, c'était la guerre révolutionnaire dont l'Empire serait tout à la fois l'instrument et la victime.

Au milieu de ces préoccupations, on se souvint aux Tuileries qu'il y avait un Corps législatif. Volontiers on l'eût oublié, tant avaient déplu les sentiments pacifiques qui, deux mois auparavant, s'étaient manifestés au Palais-Bourbon. Mais il fallait des hommes et de l'argent. Malgré les fêtes de Pâques, les députés furent convoqués. Ils arrivèrent à la hâte, les uns ouvertement attristés, les autres cachant sous une approbation d'emprunt leurs réelles inquiétudes, la plupart courbant la tête sous le fait accompli : quelques-uns seulement, soit par conviction, soit pour faire leur cour, allaient et venaient bruyamment, prédisaient la victoire prochaine et vantaient la sagesse

de la nouvelle politique. Nonobstant ces dispositions plus résignées que favorables, il était visible que le dernier ultimatum de l'Autriche avait froissé presque à l'égal d'une bravade. Le 26 avril, comme la séance venait de s'ouvrir, M. Walewski fut introduit et, se levant du banc des conseillers d'État, lut le résumé des négociations qui avaient abouti à une si triste fin. Napoléon III avait un art consommé pour colorer d'un reflet d'équité et de généreuse grandeur ses plus aventureuses conceptions. L'exposé officiel mettait soigneusement en relief l'obstination de l'Autriche, rebelle à toute concession, entêtée à défendre même ses empiétements : à cet égoïsme étroit, il opposait les larges vues de l'Empereur qui avait adhéré à la mission Cowley, au projet de congrès, à la proposition de désarmement, en un mot à toutes les combinaisons imaginées par l'Europe pour sauvegarder la paix. L'ultimatum autrichien fournissait à l'orateur ministériel une fin triomphante et lui permettait d'affirmer avec un certain air de vérité que, si la France prenait les armes, c'était non par suite d'un dessein préconçu, non par ambition ou esprit de conquête, mais pour répondre à une agression injuste et, à proprement parler, pour mieux garantir le repos universel. « Si la Sardaigne est menacée, concluait M. Walewski, si, comme tout le fait présumer, son territoire est envahi, la France ne peut pas hésiter à répondre à l'appel d'une nation alliée à laquelle l'unissent des intérêts communs et des sympathies traditionnelles, rajeunies par une récente confraternité d'armes et par l'union contractée entre les deux maisons régnantes. »

Cette apologie en imposa à quelques-uns, et à plusieurs reprises les applaudissements éclatèrent, non pas très nourris, non pas très enthousiastes, mais suffisants pour donner l'illusion d'un assentiment assez général. Quand ils eurent cessé, le président du Conseil d'État se leva à son tour et déposa deux projets de loi, l'un qui élevait de cent à cent quarante mille hommes le contingent de la prochaine levée, l'autre qui autorisait un emprunt de 500 millions. Cependant il importait d'imprimer à l'approbation une allure plus décidée. M. de Morny se chargea de réchauffer les tièdes, de rallier les hésitants. Fort

habilement, il exprima l'espoir que la lutte serait courte et limitée. Comme pour masquer l'évolution dont il donnait l'exemple, il rappela la répugnance du Corps législatif pour la guerre. « Vos sentiments pacifiques, ajouta-t-il, ne font que
« donner plus de valeur et de force au concours que vous pré-
« terez à l'Empereur. Faisons voir aujourd'hui, afin que per-
« sonne ne s'y méprenne ni au dedans ni au dehors, qu'en
« face de l'étranger, nous sommes tous unis dans une seule
« pensée : le succès et la gloire de nos armes. Une fois la
« lutte engagée, tous les intérêts matériels se rangent pour
« faire place au patriotisme, toutes les inquiétudes se taisent
« pour mieux nous faire entendre la voix de l'honneur natio-
« nal. Ne regardons plus en arrière; c'est devant nous qu'est
« le drapeau de la France. »

Qui n'eût applaudi un tel langage? Aussi bien, à quoi la contradiction eût-elle désormais servi? On cria : Vive l'Empereur! fort déceimment et même assez haut pour que, la flatterie grossissant les rapports, Napoléon pût se croire approuvé. Ce n'était pas qu'au fond les appréhensions ne subsistassent. Chose étrange! elles subsistaient chez ceux-là mêmes qui s'efforçaient de créer ou de fortifier le courant belliqueux. M. Walewski, qui venait de lire l'exposé de la politique gouvernementale, avait tout fait jusqu'au dernier moment pour dissiper l'orage ou le détourner; M. de Morny, qui venait de prononcer ces ardentes paroles, si peu en harmonie avec sa froide et sceptique nature, regrettait autant que personne les entraînements de Napoléon. Tel fut, depuis le commencement jusqu'à la fin et sous toutes les législatures, le sort des députés et des hommes du second Empire. Ils suivirent le maître tout en le blâmant en secret. Était-ce servilité? Le mot serait tout à fait injuste. Mais, consultés le plus souvent trop tard, ils se décourageaient d'une critique impuissante contre des entreprises irrévocablement engagées : ils craignaient qu'on suspectât leur patriotisme ou qu'on les accusât de courtes vues; et puis, en parlant trop haut, ils redoutaient d'ébranler le trône. C'est ainsi que, moitié dévouement, moitié timidité, ils laissèrent naître, se développer, grandir les plus mortels ennemis

de l'Empire, c'est-à-dire les rêves de l'Empereur lui-même

Malgré les hostilités déjà presque commencées, malgré l'inutilité à peu près certaine des avertissements, il se trouva quelques députés qui, en ces graves conjonctures, se refusèrent à imiter la résignation de leurs collègues et se révoltèrent contre un rôle si effacé. Le projet d'emprunt étant venu à l'ordre du jour, ils saisirent cette occasion, non pour disputer au gouvernement les ressources nécessaires, mais pour dénoncer les prochains périls et supplier qu'on limitât la guerre, si vraiment on ne pouvait l'éviter. Ainsi parla M. Anatole Lemercier, et après lui, M. de La Tour. Ils s'étonnèrent que, dans une si grande crise, le Corps législatif eût été tenu à l'écart et n'eût été consulté que quand tout était consommé. Puis, par une sorte d'interpellation qui rappelait fort les anciens usages parlementaires, ils interrogèrent le gouvernement sur les mesures qu'il avait prises pour garantir, en Italie, la sécurité des trônes et préserver le Saint-Père de toute spoliation. La question ne manquait pas d'opportunité, car on venait d'apprendre que déjà le grand-duc de Toscane avait été contraint de quitter ses États, et on ne doutait guère que la sédition ne s'étendit. Avec son habituelle solennité, le président du Conseil d'État, M. Baroché, s'indigna qu'on eût suspecté les sentiments de l'Empereur, vanta la sollicitude du souverain pour les intérêts religieux, affirma qu'en dépit des complications de l'avenir, l'indépendance et la souveraineté du Saint-Siège demeuraient à l'abri de tout péril. Après ces déclarations officielles, on n'était pas loin de croire le débat épuisé, lorsqu'on vit se lever de sa place un député qui agitait de sa main unique (car il était manchot) un nombre considérable de feuillets qu'il s'appropriait à lire. C'était M. Plichon, représentant du Nord, personnage peu connu, secondaire par le talent, mais ne le cédant à nul autre par le caractère. En si grande estime que ses collègues le tinssent, la perspective d'une si longue audition causa quelque effroi. Il est rare que, dans une assemblée politique, une lecture captive l'attention. Ici la lecture même fut aussi vivante que le plus mouvementé des discours. Tout ce que pouvait dire un bon citoyen, intègre et prévoyant,

M. Plichon le dit ce jour-là pour éclairer les pouvoirs publics et dégager sa propre conscience. Il le dit sans art, avec une brusquerie qui déconcertait, avec un aspect un peu rugueux et hirsute qui provoquait parfois le sourire, mais avec une puissance de droiture et de bon sens qui eût fait honneur aux plus sagaces des hommes d'État. Il commença par s'étonner que le pays eût été réduit à apprendre par les dépêches de l'étranger les nouvelles qui fixaient son sort. Il déplora la situation du Corps législatif placé en présence de faits déjà accomplis. Les murmures commencèrent quand, avec une énergie croissante, il continua en ces termes : « J'ai voté la loi du contingent, l'honneur du drapeau était engagé et les résolutions semblaient irrévocables. Mais si la question eût été entière, si l'on avait pu examiner à loisir l'intérêt que la France avait à entamer la guerre, j'aurais répondu par un vote de refus, et l'immense majorité de la Chambre eût fait comme moi. » Un vif mouvement de dénégation accueillit ces paroles hardies, les uns ayant achevé leur conversion, les autres voulant échapper à tout soupçon d'hostilité. Le discours se poursuivit en une série d'interrogations saccadées où la lecture alternait avec des fragments d'improvisation. « On est engagé dans une guerre pleine d'aventures. On invoque l'état de l'Italie. Mais l'Italie est aujourd'hui dans le même état qu'il y a dix ans. Pourquoi fait-on la guerre? Quel genre de guerre va-t-on faire? Une guerre révolutionnaire? Une guerre politique? Sera-ce la consécration de l'expédition de Rome ou en sera-ce le désaveu? Que poursuit-on? Est-ce uniquement l'expulsion des Autrichiens? Est-ce la fédération, est-ce l'unité de l'Italie? Que fera-t-on de la victoire? Quelles précautions a-t-on prises contre l'anarchie? » A ce langage d'une témérité si inaccoutumée, les murmures s'accrurent, dominés, par intervalles, par quelques vives et persévérantes approbations. Cependant les feuillets continuaient à se tourner sous la main saccadée qui les maniait fiévreusement. « Ce n'est pas seulement la sécurité extérieure qui est compromise, continuait M. Plichon, mais la paix intérieure : car on ne peut être révolutionnaire en Italie et conservateur en France et à Rome. On

voit ce que la France peut perdre à la guerre, on ne voit pas ce qu'elle y peut gagner. » Seule, la conclusion ne répondait pas à la véhémence des développements. Que conclure quand déjà les ordres de départ avaient été donnés aux troupes et quand l'entreprise était en pleine exécution? Le vaillant député ne cachait point son embarras et terminait par un suprême appel à la modération de l'Empereur. Tel fut ce discours, curieux témoignage de virile indépendance au milieu de la docilité commune et, à ce titre, bien digne d'être rappelé. Il fallait rallier la majorité un peu effarée et effacer au plus vite ce fier langage non d'orateur, mais d'honnête homme. A cette intention, M. Baroche refit un second discours. Il reprocha à M. Plichon d'encourager l'ennemi, de décourager nos soldats, d'énerver le sentiment public. Il s'étendit longtemps sur ces généralités, si longtemps qu'il négligea de répliquer à M. Jules Favre qui, vers la fin de la séance, prit la parole. A quoi bon d'ailleurs une réplique? Jules Favre proclamait le principe des nationalités, voulait l'expulsion des Autrichiens et, même par des voies révolutionnaires, la transformation de l'Italie. Toutes ces aspirations étaient contenues en germe dans le programme impérial; c'est en vain qu'on les eût désavouées, et ce rapprochement inattendu était un nouveau symptôme de l'évolution qui allait se continuant.

Le passage du Tessin par les troupes autrichiennes devait marquer le commencement de l'état de guerre, et des instructions en ce sens avaient été adressées à notre chargé d'affaires, M. de Banneville. On ne doutait pas que l'Autriche ne profitât de ses avantages et qu'elle n'eût brusqué la rupture afin de brusquer aussi son attaque. Cependant les journées du 27, du 28, du 29 avril s'écoulèrent sans qu'aucun corps ennemi parût sur la rive droite du fleuve. La surprise fut grande, et on ne sut comment expliquer une allure si lente qui succédait à une décision si prompte. Dans cette incertitude, les plus optimistes se mirent à commenter un article pacifique du *Morning-Herald* et aussi un discours de lord Derby qui semblait annoncer des négociations reprises et laissait place à quelque ombre d'espoir. Le 1^{er} mai, cette dernière et décevante lueur s'éva-

nouit. Ce jour-là, on apprit que les Autrichiens avaient franchi la rivière. Le lendemain, on sut qu'ils venaient d'occuper Novare et se concentraient dans la Lomelline.

Il ne restait plus qu'à invoquer le destin des batailles. Le 3 mai, une proclamation de l'Empereur au peuple annonça la guerre entre la France et l'Autriche. Napoléon déclarait solennellement que l'Italie serait libre jusqu'à l'Adriatique, que le désordre ne serait point fomenté dans la Péninsule, que le pouvoir du Saint-Père ne serait pas ébranlé, trois prédictions qu'un avenir prochain devait démentir pareillement. Il ajoutait qu'il allait se mettre à la tête de l'armée, et, en termes émus, il confiait au pays l'Impératrice régente et son fils. Ce jour-là même, M. de Banneville quitta Vienne, et M. de Hubner Paris. Déjà les bataillons français gravissaient les pentes du mont Cenis ou descendaient les rampes de Suse, tandis que, dans les rues étroites du port de Gênes, s'agitaient en un tumulte pittoresque nos soldats récemment débarqués.

Ce que nous faisons le plus triomphalement, ce sont souvent nos plus lourdes fautes. Le départ de l'Empereur fut triomphal. Ce n'est pas qu'aux Tuileries la séparation ait été exempte de tristesse : on ne voyait point s'éloigner sans regret un maître bon, indulgent, généreux, et les plus clairvoyants serviteurs de l'Empire se sentaient pleins de trouble et d'anxiété. Mais quand le cortège impérial, laissant derrière lui le palais, se fut engagé dans l'intérieur de la ville, on vit se déployer à côté de la pompe officielle un appareil populaire tout à fait inaccoutumé. Les mêmes sympathies qui avaient accompagné nos régiments se renouvelèrent avec plus de force sur le passage du souverain. A mesure que l'on s'avança à travers la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille, la rue de Lyon, elles gagnèrent en intensité. A toutes les fenêtres flottait le drapeau tricolore : de toutes les bouches s'échappaient les cris : *Vive l'Empereur!* et surtout *Vive l'Italie!* Ceux-là mêmes que la police surveillait n'étaient pas les moins empressés à applaudir, comme s'ils eussent espéré que l'agitation propagée au dehors reviendrait ensuite par contre-coup jusqu'au foyer d'où elle était partie. On eût dit une manifestation, non de l'empire libéral que tant

de nobles esprits saluèrent plus tard, mais d'une sorte d'empire démocratique issu de la révolution, vivant par elle et ne subsistant qu'à la condition de la servir et de la propager. Des femmes, des enfants, pressant le cortège, se glissant jusque sous les chevaux des cent-gardes, interpellaient l'Empereur avec une familiarité ardente, l'assuraient qu'ils garderaient fidèlement l'Impératrice et son fils, ajoutaient qu'il pouvait partir en paix, puisque le turbulent faubourg, artisan de toutes les émeutes, promettait de rester calme. Vraiment toute cette multitude ne se trompait point dans ses instinctifs calculs et n'égarait point à tort ses acclamations. A quoi bon les séditions, les barricades, les complots, les attentats ? L'Empereur, désormais, allait miner lui-même, lentement, mais sûrement, le trône auquel une incroyable bonne fortune l'avait élevé.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IX

L'EMPIRE, LE CORPS LÉGISLATIF ET LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

- SOMMAIRE : I. — Le gouvernement intérieur de 1852 à 1856 : double caractère du régime impérial : il est à la fois *répressif et progressif*. — Mesures de répression. — Activité intelligente et généreuse : objets nouveaux qui appellent la réglementation de l'État : Crédit foncier : chemins de fer et leur développement sous le second Empire : les services de navigation et les paquebots transatlantiques : organisation et extension du service télégraphique : lois diverses..... 2
- II. — Par quelle procédure parlementaire se transforment en loi les projets qu'on vient d'énumérer. — Le Conseil d'État : étendue et cause de son crédit : ses principaux membres : esprit dont il est animé. — Le Corps législatif : sa composition : en quoi consiste son indépendance : son esprit de rivalité vis-à-vis du Conseil d'Etat : de quelques-uns des traits principaux qui ont distingué le Corps législatif sous le second Empire : M. de Morny succède à M. Billault; son influence; quel en est le secret, et comment il domine les députés. — Le Sénat : sera-t-il une résurrection de la Chambre des pairs? Notes du *Moniteur* : à quoi se réduit l'action de ce grand corps et à quelles causes tient son effacement..... 17
- III. — Les intérêts et la vie sociale sous le second Empire : *Misères et splendeurs*. — Les misères : la crise alimentaire, son intensité, sa durée; la caisse de la boulangerie, ouverture de crédits, remèdes divers. — Le choléra et ses ravages. — Les inondations en 1855 et surtout en 1856..... 34
- IV. — Comment les souffrances publiques disparaissent sous les éclatantes splendeurs du règne. — La spéculation : jusqu'à quel point elle s'étend, quelles causes la facilitent, inefficacité des protestations. — Les fêtes de la cour : mélange étrange de joies folles et de mysticisme. — L'Exposition universelle : sa préparation; contretemps divers et succès final : comment elle emprunte son intérêt à l'importante transformation industrielle avec laquelle elle coïncide. — Transformation de Paris : projets avant M. Haussmann : M. Haussmann : son arrivée à l'Hôtel de ville, son caractère : quels buts divers il poursuit : ses premières entreprises : comment elles sont jugées par le Corps législatif : sentiment public : hausse des loyers : premiers bénéfices

des expropriations. — État de Paris en 1856. — Comment cette année 1856 peut être considérée comme l'apogée du règne : langage fier et habile de l'Empereur : sa toute-puissance..... 41

LIVRE X

L'EMPIRE ET LES PARTIS

- SOMMAIRE : I. — *Le parti républicain à l'étranger* : comment les républicains se sont dispersés après le coup d'État : la Belgique et l'Angleterre deviennent les deux principaux lieux de refuge. — La Belgique : arrivée des proscrits en Belgique : susceptibilités du gouvernement français et embarras passagers du roi Léopold : la vie des exilés en Belgique, leurs occupations professionnelles, leurs menées, leurs manifestations. — L'Angleterre, tristesses, déceptions, discordes et pauvreté : la *Commune révolutionnaire* et tentatives de menées en France : les principaux proscrits : comment ils ont à se garder des plus exaltés de leurs amis. — Comment les *grâces* successives diminuent le nombre des exilés..... 72
- II. — *Les républicains en France* : leur impuissance. — Le journal *le Siècle* et son singulier rôle. — Vie et occupations des principaux chefs : détresse d'un grand nombre de démocrates : fonds recueillis et distribués par M. Goudchaux. — Obscures et criminelles menées dans le parti démagogique : complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique : attentat de Pénichon : attentat de Pianori : Bellemare : inquiétants rapports de police. Tentatives de troubles à l'occasion de certaines funérailles : obsèques d'Arago : obsèques de Lamennais : quelques menées dans les provinces : comment on espère que la cherté des vivres les favorisera : étrange échauffourée de Trélaté. — Découragement général..... 81
- III. — *Les légitimistes* : leur attitude après le coup d'État : importants éléments d'influence qui leur restent. — Le comte de Chambord. — Comment les instructions de ce prince réduisent son parti à l'*abstention* : erreurs sur lesquelles cette conduite repose. — Napoléon III et le parti légitimiste : persécutions bénignes : quelques défections. — Organisation du parti : M. Berryer et M. de Falloux : quel accueil est réservé à leurs avis. — Immobilité et impuissance..... 97
- IV. — *Le parti orléaniste* : Napoléon III et les orléanistes ; causes de son antipathie contre eux. — Les princes d'Orléans. — Négociations en vue de la *Fusion* : ajournement indéfini de ce projet : causes générales de cet ajournement..... 106
- V. — *La coalition libérale* : de quelques traits particuliers auxquels elle se reconnaît. — Lettre de M. de Montalembert à M. Dupin et incident que cette lettre fait naître. — Le *Journal des Débats* : ses tendances, son esprit, sa rédaction. — L'*Institut* ; comment les parlementaires le transforment en place de sûreté : séances de l'Académie française : réception de M. Berryer, de M. de Sacy, de M. de Broglie, de M. de Falloux, de M. Biot. — Le gouvernement et l'Académie. — Comment cette opposition, quoique brillante, est peu à craindre. — Sur quel terrain elle s'affermira plus tard..... 112

LIVRE XI

L'EMPIRE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

- SOMMAIRE :** I. — Quelles raisons engagent Napoléon III à protéger les intérêts catholiques. — Faveurs diverses; surveillance en matière de colportage; aumôniers des dernières prières : les conciles provinciaux : tendances du gouvernement impérial : présents aux églises; déférence envers les évêques; manifestations religieuses. — Les préfets : mauvais vouloir de quelques-uns et exagérations de plusieurs autres. — Langage excellent de l'Empereur. 132
- II. — Sentiments du clergé : comment l'expression de sa reconnaissance tourne à l'adulation. — Ses revendications et ses espérances : les articles organiques; le mariage civil; le repos dominical; l'Université..... 138
- III. — Comment, autour de l'Empereur, s'agitent diverses influences peu favorables aux intérêts religieux; le prince Napoléon : M. de Persigny : le préfet de police : le parti des légistes. — De quelle façon sont écartées les revendications du parti catholique : la loi de 1854 sur l'organisation de l'instruction publique. — Légères déceptions, mais qui ne troublent pas l'harmonie générale..... 141
- IV. — Le sacre : négociation officieuse : le général de Cotte : Mgr de Bonnechose et ses entretiens avec le Pape et l'Empereur. — Comment Mgr de Ségur devient le confident de Napoléon III : Napoléon demande nettement à Pie IX de venir le sacrer : Pie IX et Mgr de Ségur : le sacre à Paris ou à Rome : comment les délais prolongés équivalent à l'abandon de la négociation. 147
- V. — Les divisions entre les catholiques. — M. Louis Veullot; caractère de son talent et de ses polémiques : puissance du journal *l'Univers*. — Les catholiques libéraux. — Comment se consomme la rupture : ordonnance de Mgr Sibour contre *l'Univers* : incidents divers : *l'Univers jugé par lui-même*. — Assassinat de Mgr Sibour. — Apaisement momentané parmi les catholiques..... 153
- VI. — Les œuvres de la Société chrétienne. — Établissements d'enseignement secondaire. — Haut enseignement : l'École des Carmes : l'Oratoire : cours de la faculté de théologie : conférences de Notre-Dame. — Fondations de bienfaisance et serviteurs des pauvres : à quels foyers la charité puisait-elle ses inspirations? — Mme Swetchine; Sœur Rosalie. — Le Père de Ravignan et ses funérailles..... 171
- VII. — Comment le gouvernement impérial persévère longtemps dans la même attitude bienveillante vis-à-vis des catholiques. — L'Empire et les associations de bienfaisance : l'Empire et l'épiscopat. — Langage chrétien de l'Empereur. — Premiers nuages en 1857. — Voyage triomphal de l'Empereur en Bretagne. — Les derniers jours de l'alliance..... 180

LIVRE XII

LES ÉLECTIONS DE 1857

SOMMAIRE : I. — Le premier renouvellement du Corps législatif. — De quelques signes, mais presque imperceptibles, qui marquent un léger réveil de l'opinion

- publique. — Les derniers travaux du Corps législatif ; sa séparation. — Comment est proclamé le système de la candidature officielle. — La période électorale dans les départements : effacement des libéraux et des hommes des anciens partis : double sollicitude du gouvernement pour prévenir les abstentions et les luttes entre impérialistes : M. de Montalembert dans le Doubs. — La période électorale à Paris : comité qui se réunit chez M. Desmarest et où dominent les hommes de 1848 : les « jeunes » du parti et quels appuis ils rencontrent : scission : M. Ollivier et M. Garnier-Pagès : les deux listes démocratiques : quelles causes, à Paris, viennent en aide à l'opposition : dernières circulaires de M. Billault et de M. Haussmann. — Le scrutin (21 et 22 juin). — Résultats en province et à Paris : commentaires et interprétations sur les élections de Paris : comment le *Moniteur* clôt la discussion..... 187
- II. — Événements divers : Mort et funérailles de Béranger. — Complot de Tibaldi et indices contre Ledru-Rollin. — Fêtes de l'été : inauguration du Louvre : manœuvres du camp de Châlons : nouvelles de Kabylie : entrevues princières à Osborne et à Stuttgart. — Procès célèbres : M. Dupin à la Cour de cassation. — Mort et funérailles de Cavaignac..... 199
- III. — Réunion du nouveau Corps législatif : sa physionomie : incidents redoutés et évités. — L'opposition : sa faiblesse présente, et indices de sa force future : élections complémentaires. — *Les cinq*..... 207

LIVRE XIII

L'ATTENTAT D'ORSINI

- SOMMAIRE : I. — Orsini, sa vie, ses aventures : Pieri. — Premiers projets de conspiration : recherche de complices ; Bernard, Gomez, de Rudio. — Fabrication de bombes explosibles. — Orsini à Bruxelles, puis à Paris : transport des projectiles. — Réunion à Paris de tous les conjurés : leurs préparatifs. — Vagues avis parvenus à la police. — Le 14 janvier : l'Empereur, singulier entretien avec le duc de Saxe-Cobourg : dernières dispositions d'Orsini et de ses complices. — La soirée du 14 janvier : les abords de l'Opéra : les conjurés à leur poste, soupçons, arrestation de Pieri : arrivée du cortège impérial : triple explosion : terreur et confusion : l'Empereur est sauvé. — La salle de l'Opéra. — Les victimes. — Enquête et recherches : avec quelle facilité singulière sont arrêtés les conjurés..... 212
- II. — L'Empereur et son entourage : comment le trouble et la peur enfantent l'esprit de représailles : discours de M. Troplonget de M. de Morny. — Réclamations vis-à-vis des gouvernements étrangers : la Belgique, le Piémont, l'Angleterre. — Réaction à l'intérieur : mesures diverses de rigueur ou de prévoyance : sentiment profond de l'instabilité du trône et efforts pour l'assurer par la crainte. — Comment naît de ce sentiment la loi de *sûreté générale* : ses dispositions principales : sentiment public de réprobation : quelques murmures même dans le Corps législatif : le général Espinasse, ministre de l'intérieur, et sa circulaire : la loi de *sûreté générale* transmise du Conseil d'État à la Chambre : concessions destinées à ramener les députés : habile rapport de M. de Morny : discussion publique : MM. Émile Ollivier,

Plichon, d'Andelarre, Riché, Baroche : comment le langage officiel achève de rassurer les membres du Corps législatif : le vote. — Le projet au Sénat, M. Haussmann, le général Mac Mahon. — Exécution de la loi.	225
III. — Le procès d'Orsini et de ses complices : attitude des accusés : M. Chaix-d'Est-ANGE : M. Jules Favre et son extraordinaire plaidoirie : exécution de Pieri et d'Orsini : « <i>Vive l'Italie!</i> »	238
IV. — La France et l'Angleterre à la suite de l'attentat : dépêche du 20 janvier : lettre de l'Empereur à la Reine : réponses conciliantes : élaboration d'un projet sur les conspirations. — Comment les adresses des colonels irritent à Londres le sentiment national : réunion du Parlement : débats orageux : amendement Milner Gibson qui implique le rejet du bill en seconde lecture. — Tension des rapports diplomatiques : sagesse du gouvernement français et dépêche de M. Walewski qui semble clore l'incident. — Acquittement de Bernard, et avec quelle irritation le verdict est accueilli en France. — Le duc de Malakof en Angleterre : fêtes : témoignages de cordialité : apaisement : armements démentis. — L'Empereur et la reine Victoria à Cherbourg ; discours pacifique de l'Empereur.	241
V. — État général de la France en 1858 : confiance déjà un peu altérée. — Les partis : incidents divers. — Quel gros nuage s'amoncele du côté de l'Italie	249

LIVRE XIV

LE PIÉMONT ET L'ITALIE

SOMMAIRE : I. — Les souverainetés italiennes : l'Autriche : gouvernements italiens de 1815 à 1846 : Pie IX et ses tentatives : agitations de 1848 : réaction	254
II. — Le Piémont : Victor-Emmanuel : des raisons diverses qui le ramènent en arrière ou le poussent en avant : comment il maintient le statut et échappe à l'influence de l'Autriche.	260
III. — Le chevalier Massimo d'Azeglio : son caractère ; tendances de son ministère : accusations contre l'Autriche : lutte contre Rome ; loi du <i>Foro</i> et incidents divers. Comment d'Azeglio devient inégal à sa tâche : sa retraite.	265
IV. — Cavour : son éducation ; sa jeunesse ; les débuts de sa vie politique ; son entrée au ministère, et sous quel aspect il s'y révèle : comment il arrive à la présidence du conseil (4 novembre 1852).	276
V. — Plan général de M. de Cavour : comment il s'applique à faire naître la <i>question italienne</i> . — De son zèle pour <i>poser</i> le Piémont : les émigrés ; la presse ; les correspondances étrangères ; les touristes. — Efforts pour capter les bonnes grâces de la France. — L'Autriche : émeute à Milan : conflit diplomatique entre Vienne et Turin. — Lutte avec Rome : incidents divers : loi sur les Ordres religieux.	285
VI. — La guerre d'Orient : comment et pourquoi Cavour désire s'y mêler : premières négociations : M. Drouyn de l'Huys et M. de Villamarina ; sir Hudson et M. de Cavour : objections et ajournement. — Détresse de l'Angleterre qui cherche partout des soldats : reprise du projet abandonné : des	

- conditions de l'intervention; hésitations : hardiesse de Cavour qui s'engage sans aucune garantie : signature du traité. — Le traité d'alliance à la Chambre des députés et au Sénat : objections : vote. — Sous quels auspices fâcheux commence l'entreprise : Traktir : on sent qu'on touche à la fin de la guerre : tout dépend de Napoléon III. 303
- VII. — Voyage du Roi et de M. de Cavour : l'accueil à Paris : séjour à Londres; Cavour et Clarendon. — *Que peut-on faire pour l'Italie?* — Mémoire de Cavour à M. Walewski. 314
- VIII. — Le congrès de Paris : Cavour et ses relations avec les membres du congrès : ses efforts et ses intrigues pour s'assurer la faveur de l'Empereur : à défaut de profits immédiats, Cavour veut, du moins, *poser la question italienne devant le congrès* : M. Minghetti à Paris : memorandum du 27 mars : comment la question italienne est discutée à la dernière séance du congrès (8 avril). — Illusions et passagère exaltation de Cavour : de quelle façon ces illusions se dissipent. — Retour de Cavour à Turin : comment il convient d'apprécier les résultats de ses efforts. 317
- IX. — Cavour et le gouvernement autrichien : ses efforts pour faire naître les conflits. — Attitude modérée de l'Autriche : comment elle est conseillée par l'Angleterre. — Voyage de l'empereur François-Joseph en Italie : incidents : comment l'Autriche perd le fruit de sa sagesse, et de quelle façon la séparation s'accroît entre les cours de Vienne et de Turin. — Cavour et les révolutionnaires italiens : la Farina : création de la *Société nationale italienne* : sa composition, son but, son fonctionnement. 327
- X. — Triple souci de Cavour en 1857. — L'empereur Napoléon III et les signes contradictoires de sa politique. — Mazzini; ses intrigues : émeute à Gênes. — Opposition à l'intérieur : élections législatives en Piémont : leur résultat : quelle crise traverse Cavour et de quelle façon il en triomphe. 337
- XI. — Attentat d'Orsini : récriminations contre la Sardaigne; incidents divers : quels grands risques courent les desseins de Cavour. — Revirement soudain : procès d'Orsini : étranges incidents. — Comment l'alliance un instant menacée se raffermi. 346
- XII. — Un messager de l'Empereur à Turin : comment et avec quel mystère est préparé le voyage de Cavour à Plombières. — Entrevue de Cavour et de l'Empereur : quels objets y sont débattus : du mariage du prince Napoléon. — Cavour après l'entrevue de Plombières, et son retour à Turin. 354
- XIII. — Comment est annoncé le voyage de Cavour. — Les Tuileries : quelques symptômes d'une évolution politique. — M. About et la question romaine; affaire Mortara. — De l'état de l'Italie : confidences de Cavour à M. Pasolini : la *Société nationale* : activité de la Farina : plans d'insurrection dans l'Italie centrale. — La France à la fin de 1858 : la cour impériale à Compiègne : lord Clarendon : lord Palmerston : Salvagnoli : le prince Napoléon : langage des journaux : note pacifique du *Moniteur* (4 décembre). — Émotions en Europe et prévisions alarmées en Autriche. — Préparatifs de Cavour; ses confidences; de la justesse avec laquelle il précise l'heure de la lutte. 363

LIVRE XV

AVANT LA GUERRE

- SOMMAIRE : I.** — L'incident du 1^{er} janvier : l'Empereur et M. de Hubner : cet incident a-t-il été prémédité? — Vive impression publique : note du *Moniteur* (7 janvier) : comment s'éclairent les desseins de l'Empereur. — Discours de Victor-Emmanuel au Parlement sarde (10 janvier) : le « *Grido di dolore* ». — Annonce du mariage du prince Napoléon : incidents divers qui accroissent l'inquiétude. — La brochure : *Napoléon III et l'Italie*. 380
- II.** — La diplomatie : comment et pour quel motif l'Angleterre se trouve naturellement puissance médiatrice. — Ses efforts à Paris : lord Cowley, M. Walewski, l'Empereur. — Ses efforts à Turin et dispositions de Cavour. — Ses efforts à Vienne et sentiments de M. de Buol. — Comment l'Angleterre s'efforce d'associer à elle la Russie et la Prusse : de quelle façon elle échoue à Saint-Petersbourg et réussit à Berlin. — Émotion en Allemagne..... 387
- III.** — Ouverture du Corps législatif : sentiments des députés. — Discours de l'Empereur (7 janvier) : est-ce la paix ? est-ce la guerre ? Vif mouvement pacifique : souhaits pour une politique non italienne, mais française..... 396
- IV.** — Nouveaux efforts de l'Angleterre : lord Cowley et M. Walewski. — La *Mission Cowley* à Vienne : de la difficulté particulière qui s'attache à cette mission. L'opinion publique et le gouvernement en Autriche. — Lord Cowley et M. de Buol. — De quelques symptômes de paix : note du *Moniteur* du 5 mars. — Retour de lord Cowley..... 401
- V.** — Cavour et ses menées : mémorandum du 1^{er} mars : langage de la presse et de la diplomatie : préparatifs de guerre : union de tous les partis : concentration de troupes. — Recherche d'un prétexte de guerre. — Intrigues dans l'Italie centrale : redoublement d'activité dans la *Société nationale* : manifestations diverses. — Comment Cavour s'applique, par une mesure éclatante, à déjouer les efforts des partisans de la paix : appel des contingents sardes (8 mars 1859)..... 409
- VI.** — Politique de paix et politique de guerre : qui l'emportera ? — Lord Cowley à Paris : comment il y est accueilli : proposition de *Congrès* : véritable sens de cette proposition, et quelles semblent avoir été, à ce moment de la crise, les pensées de l'Empereur. — Adhésion de l'Angleterre; de la Prusse : l'Autriche, ses sentiments et ses vues : comment le *Moniteur* annonce son acceptation..... 414
- VII.** — Cavour : ses inquiétudes au sujet du Congrès. — Son voyage à Paris : intrigues et agissements divers : entrevues avec l'Empereur et M. Walewski : lettre à l'empereur Napoléon III : retour de M. de Cavour à Turin... 421
- VIII.** — Comment le voyage de M. de Cavour a fortifié le parti de la guerre : le désarmement de la Sardaigne : comment la France semble asservie au Piémont : langage de moins en moins écouté de la diplomatie anglaise à Paris et à Turin : comment, à Vienne même, le parti de la guerre gagne du terrain..... 424
- IX.** — Idée d'un *désarmement général* : des diverses fluctuations de la poli-

- tique française, et comment ces fluctuations déconcertent tous les calculs : suprême effort du parti de la paix : M. Walewski et l'ambassadeur sarde. — Comment la cour des Tuileries se décide à inviter la Sardaigne à désarmer : colère et consternation de Cavour : comment il adhère au désarmement général. 429
- X. — L'Autriche : comment le gouvernement autrichien assume la responsabilité de la provocation. — L'*ultimatum* : réprobation générale : suprêmes efforts de l'Angleterre : inflexibilité des résolutions autrichiennes. — L'*ultimatum* est porté à Turin (23 avril). — Réponse de Cavour (26 avril). . . 435
- XI. — Comment le concours de la France est assuré au Piémont : déclarations du *Moniteur*. — Impression publique et départ des premiers régiments. — Réunion du Corps législatif : craintes réelles et approbation apparente : M. Walewski : M. de Morny. — Débat public : M. Anatole Lemerrier : M. de la Tour : M. le général Lebreton : discours très vif de M. Plichon. — Les Autrichiens franchissent le Tessin. — Manifeste annonçant l'état de guerre : départ de l'Empereur, et quelles manifestations l'accompagnent à son départ. 440